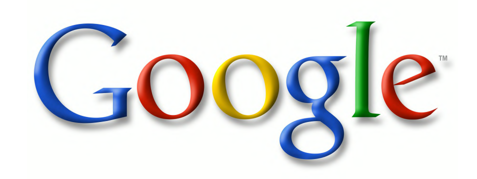
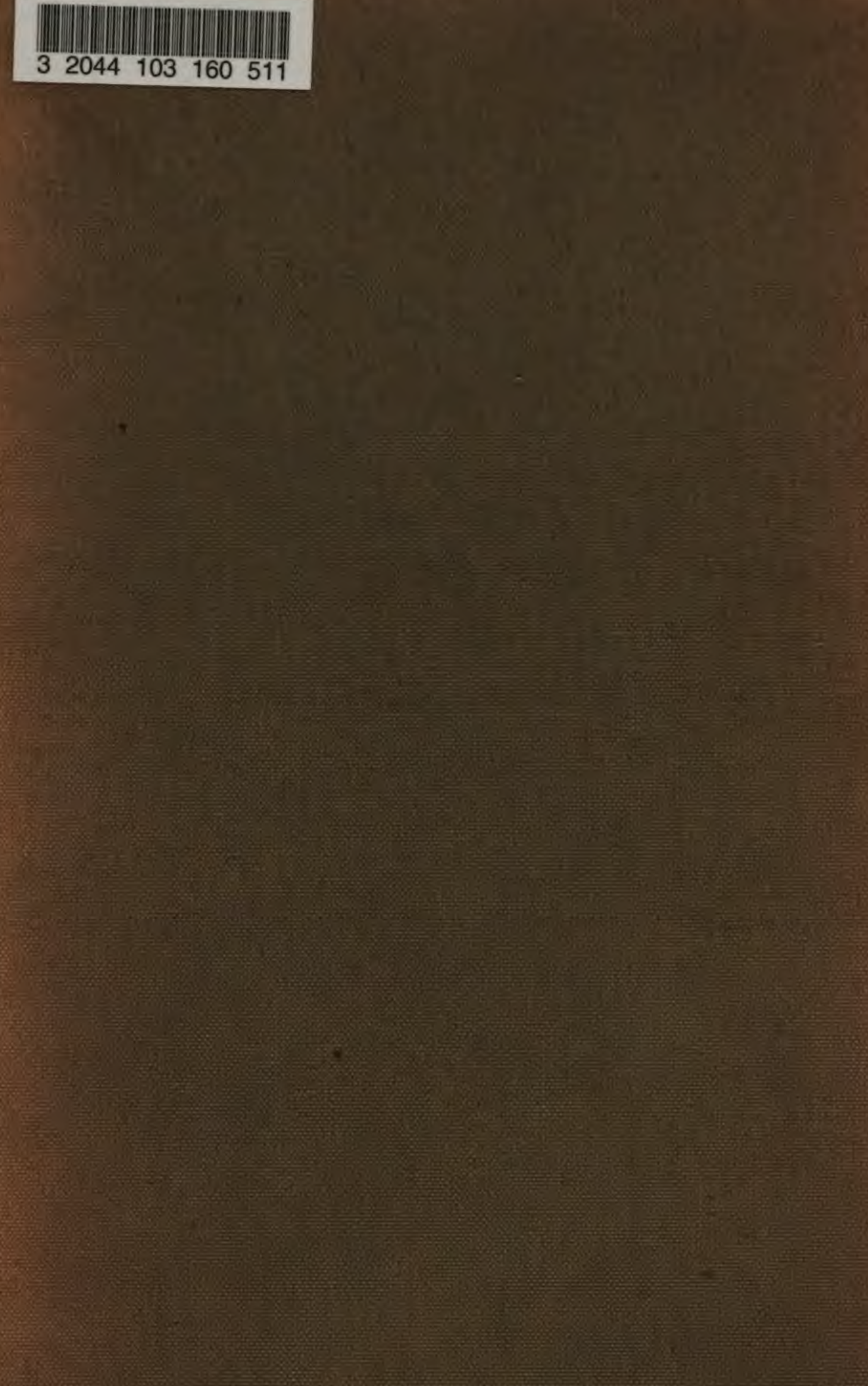
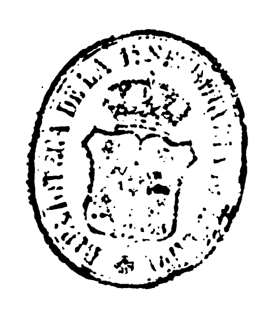



3 2044 103 160 511





Bd. April. 1915.



INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CORRESPONDANCE POLITIQUE

ANGLETERRE (1546-1549)



COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

M. Georges Picot, *chargé d'examiner les analyses des dépêches d'Odet de Selve, rend compte de ce travail et constate qu'il a été exécuté conformément aux instructions de la* Commission.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 3 novembre 1886.)

Vu par le Commissaire délégué,

Signé :

GEORGES PICOT.

*Tous les volumes de l'*Inventaire analytique de la Correspondance politique *devront être soumis en manuscrit à l'examen du* Bureau historique. *Le chef de ce Bureau en fera l'objet d'un rapport au* Chef de la Division des Archives.

*Aucun volume de l'*Inventaire analytique *ne pourra paraître sans être revêtu du visa du* Chef de la Division des Archives, *par l'intermédiaire duquel les manuscrits seront transmis à l'éditeur.*

(Extrait du procès-verbal de la séance du 6 mai 1885.)

Vu par le Chef de la Division des Archives,

Signé :

J. GIRARD DE RIALLE.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

ODET DE SELVE

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ANGLETERRE

(1546 — 1549)

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PAR GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1888

12/31/11

INTRODUCTION

La présente publication constitue l'inventaire analytique des volumes VI [1], VII [2] et VIII [3] de la *Correspondance politique* [4] d'Angleterre, et renferme le texte ou l'analyse des dépêches d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre de 1546 à 1549. Elle fait directement suite au tome précédent de la même série [5], qui contenait, de 1537 à 1542, la correspondance de Charles de Marillac, le dernier ambassadeur régulièrement accrédité avant le séjour d'Odet de Selve, et celle de Louis Perreau, seigneur de Castillon, le premier chef de mission à Londres dont le Dépôt des Affaires étrangères possède actuellement les registres [6].

Entre la fin de l'ambassade de Charles de Marillac, dont la correspondance fait d'ailleurs défaut pendant les derniers mois de sa rési-

1. Vol. VI, 218 folios.
2. Vol. VII, 321 folios.
3. Vol. VIII, 121 folios. Voir, ci-dessous, p. VIII.
4. Sur la classification des Archives des Affaires étrangères, voir l'*Introduction* de l'*Inventaire sommaire des Archives du département des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France.* (Paris, Imprimerie Nationale, 1883, 1 vol. in-8°.)
5. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-1542), publiée sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, par Jean Kaulek, avec la collaboration de Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. (Paris, Alcan, 1885, 1 vol. in-8°.)
6. L'inappréciable travail publié par le regretté Armand Baschet, sous forme d'un répertoire général des dépêches des agents français en Angleterre, permet d'établir avec une exactitude suffisante une liste des ambassadeurs résidents de France à Londres, depuis la première mission dont la correspondance régulière soit parvenue jusqu'à nous, jusqu'à la première négociation comprise dans le tome initial de l'Inventaire analytique de la série d'Angleterre, dont le second volume paraît ici. Cette première mission, entièrement conservée, est celle de Jean du Bellay, alors évêque de Bayonne, depuis cardinal, qui fut, en 1527, à la suite des traités d'Amiens (18 août), le premier ambassadeur résident et régulier accrédité à Londres depuis la rupture de 1522. La première négociation publiée dans le recueil de l'Inventaire analytique est, comme on l'a vu dans le tome précédent de cette collection (*Corr. pol. de MM. de Castillon et de Marillac*, Introduction, I, M. de Castillon), la seconde ambassade de Louis Perreau, seigneur de Castillon, en 1537. Le travail de M. Baschet a pour titre : Lists of despatches of ambassadors from France to England; Henry VIII — George I, 1509-1714; with remarks on their correspondence, by M. Armand Baschet. — *The thirty ninth annual report of the deputy Keeper of the*

dence à Londres[1], et l'arrivée d'Odet de Selve, son premier successeur[2], s'écoule une période de trois années, pendant lesquelles l'état de guerre officiellement régnant entre les deux cours interrompt toute relation régulière entre l'Angleterre et la France. Un recueil complet des documents relatifs à l'histoire des rapports diplomatiques des deux pays devrait néanmoins comprendre la correspondance des plénipotentiaires français aux conférences de 1544 [3], dont le résultat demeura infructueux, et à celles de 1546 [4], qui aboutirent au traité du 7 juin, connu sous le nom de traité d'Ardres. Mais le Dépôt des Affaires étrangères n'a conservé aucun acte se rattachant à cette époque, et les autres collections publiques ne paraissent avoir gardé, sur les négociations de cette période, que des pièces isolées et sans cohésion [5]. La Correspondance d'Odet de Selve constitue donc, en fait, la seule série de documents d'apparence régulière et suivie dont le plan tracé par la Commission des archives diplomatiques appelle la publication, à la suite de la Correspondance de Charles de Marillac, éditée précédemment dans la même collection.

Les trois volumes VI, VII et VIII de la *Correspondance politique* d'Angleterre, qui la contiennent, proviennent, comme les trois précédents analysés dans le tome antérieur [6], de la collection bien connue à laquelle la maison de Mesmes a donné son nom [7], et dont une importante partie passa en 1731 au Dépôt des Affaires étrangères, après le décès de Jean-Antoine de Mesmes, ancien ambassadeur à La Haye, à Londres et à Stockholm, mort à Paris en 1709 [8]. Ce texte, qui a servi de base à la présente publication, a été bizarrement décrit dans la *Bibliothèque historique de la France*, en ces termes : « Négociations de M. de la Saludie en

public records, 1878, pp. 573-826. — Pour la période antérieure, les relations de la France et de l'Angleterre pendant les années 1521 et 1524-1526 ont été l'objet de deux travaux dont on trouvera le résumé dans le recueil des *Positions des thèses* soutenues par les élèves de l'École des chartes, année 1888. (*Les Conférences de Calais (1521)*, par M. Alfred Spont, pp. 109-119; — *Essai sur l'histoire des relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la seconde régence de Louise de Savoie (mars 1524-mai 1526)*, par M. G. Jacqueton, pp. 71-85.)

1. *Corr. pol. de MM. de Castillon et de Marillac*, Introduction, II, M. de Marillac, et dernière dépêche de Marillac, en date du 19 septembre 1542.

2. Voir, ci-dessous, première dépêche de Selve au roi, 4 juillet 1546.

3. Le cardinal Jean du Bellay; — Pierre Rémon, premier président au parlement de Rouen; — Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, secrétaire du roi.

4. Claude d'Annebaut, amiral de France; — Pierre Rémon, premier président au parlement de Rouen; — Guillaume Bochetel, secrétaire du roi.

5. État des documents relatifs à ces négociations. Bibl. Nat., mss. fr. 2937. Cf. mss. fr. 3880, 23515. — Quelques pièces, publiées dans le recueil de Guillaume Ribier, t. I, pp. 572-578. (*Lettres et Mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François Ier, Henry II et François II*, 1666, 2 vol. in-fol.)

6. Vol. III, IV et V. Voir *Corr. pol. de MM. de Castillon et de Marillac*, Introduction.

7. Sur la collection de Mesmes, voir Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, pp. 397-400.

8. Sur l'acquisition d'une partie de la collection de Mesmes par le Dépôt des

Angleterre, ès années 1546, 1547 et 1548, *in-fol.*, 3 vol. », avec la mention additionnelle qui suit : « Ces négociations de Briançon, seigneur de la Saludie, étaient dans la bibliothèque de M. le premier président de Mesme [1]. » Il est difficile de s'expliquer les causes qui peuvent avoir amené cette assimilation singulière entre Odet de Selve et le personnage ainsi qualifié. Elle n'a peut-être d'autre motif qu'une erreur matérielle de reliure, par suite de laquelle, à une époque antérieure à 1731, on inscrivit au dos de deux des volumes [2] signalés plus haut le titre suivant, écourté selon l'usage : « Négot. de Salud. en Angl. », mention traduite à l'intérieur des registres par cette amplification : « Ambassade d'Angleterre en 1546 de M. de Saludie [3], » ou par cette autre : « Négociation de Salude [4] »; « Négociation de Saludie en Angleterre [5] ». Il convient en tout cas de signaler en passant cette confusion, qui a trouvé créance dans le seul ouvrage contenant une liste générale des ambassadeurs de France auprès des divers États d'Europe [6], où l'identification d'Odet de Selve avec Briançon de la Saludie [7] pourrait induire en faute les chercheurs et les historiens.

Aucune autre copie des négociations d'Odet de Selve en Angleterre ne paraît actuellement conservée.

La *Bibliothèque historique de la France* contient, il est vrai, la description d'un autre manuscrit désigné en ces termes : « Extrait de l'ambassade de M. de Selve en Angleterre, en 1547 et 1548 [8]. » Ce volume appartenait à la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés, qui l'avait acquis du chancelier Séguier [9]. Ce manuscrit ne se retrouve pas actuellement dans la partie de la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés entrée à la Bibliothèque Nationale en 1795 [10]. Il ne figure pas davantage dans la partie française de la collection de l'érudit Pierre Dubrowsky, laquelle avait été en grande partie formée, à Paris même, entre 1791 et 1795, par des manuscrits provenant de cette même Bibliothèque de Saint-Germain des Prés [11]. Les divers catalogues du fonds français de cette collection célèbre, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, ne mentionnent aucun volume de

Affaires étrangères, voir Armand Baschet, *Histoire du Dépôt des archives des Affaires étrangères*, pp. 209-218. (Paris, Plon, 1875, 1 vol. in-8°.)

1. *Bibl. hist. de la France*, t. III, p. 50, n° 30006.
2. Vol. VI et VII. — Le vol. VIII n'a pas de titre au dos.
3. Vol. VI, f° 1 recto.
4. Vol. VIII, f° 2 recto.
5. *Ibid.*, f° 3 recto.
6. *Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques de la cour de France auprès des principales puissances européennes...* par M. Guérard. Paris, Pihan de la Forest, 1833, 1 vol. in-8°.
7. *Ibid.*, p. 32.
8. *Bibl. hist. de la France*, t. III, p. 50, n° 30004.
9. *Ibid.*, id.
10. Léopold Delisle, *Cab. des mss. de la Bibl. Nat.*, t. II, pp. 48 et ss.
11. Léopold Delisle, *Cab. des mss. de la Bibl. Nat.*, t. II, p. 48, n. 8, et pp. 52 et ss.

nature à être identifié avec le recueil précité sous la désignation d' « Extrait de l'ambassade de M. de Selve [1] ».

Les extraits et les résumés de dépêches publiés dans ce volume ont donc été établis d'après le texte unique des Affaires étrangères, conservé dans le fonds de la *Correspondance politique*. Seule, la dernière pièce du recueil est tirée d'un manuscrit d'un fonds différent, à savoir le premier volume du *Supplément* d'Angleterre, catégorie additionnelle qui fait suite, dans la classification du Dépôt, à chaque série de la *Correspondance politique*. L'importance de ce document [2] exigeait cette dérogation partielle au plan de cette édition et des publications similaires.

On remarquera également que cette édition ne comprend pas le volume VIII en entier [3]. La fin de ce tome [4] est en effet remplie par la correspondance des plénipotentiaires français [5] chargés des négociations qui aboutirent à la paix de Boulogne du 24 mars 1550. Cet ensemble de documents, dont il faut rapprocher d'autres pièces contenues dans le volume II de la même série [6], loin de former le complément de la mission d'Odet de Selve dont la déclaration de guerre de juin 1549 amène la fin, se rapportent au contraire, dans leur esprit, au commencement de la longue période de paix entre les deux pays, qui s'étend de 1550 à 1557, et que remplissent, se succédant l'une à l'autre, les missions de MM. de Chemault [7] et de Boisdauphin [8], dont la correspondance paraît perdue,

1. Consulter, sur ce sujet, les rapports et catalogues publiés par M. Gustave Bertrand et M. le comte Hector de La Ferrière dans la *Revue des Sociétés Savantes* et les *Archives des Missions Scientifiques et Littéraires*. (Rapports sur les recherches faites à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. de La Ferrière, dans la *Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I et II, 1863, et dans les *Arch. des Miss. Sc. et Litt.*, 2e série, t. II, III et IV, 1865-1867. — Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, par M. Gustave Bertrand, dans la *Rev. des Soc. Sav.*, 5e série, t. IV, 1872, 2e semestre, et t. VI, 1873, 2e semestre.)

2. Voir ci-dessous, pièce 528.

3. Jusqu'au folio 90 seulement.

4. Folios 91 à 121.

5. François de Montmorency, seigneur de la Rochepot; — Gaspard de Coligny, seigneur de Chastillon; — André Guillart, seigneur du Mortier; — Guillaume Bochetel, secrétaire du roi.

6. Armand Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 601 (année 1550).

7. Jean Pot, de la branche des seigneurs de Rhode (près de Saint-Benoît-du-Sault), seigneur de Chemault (près de Beaune-la-Rolande), prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel (*Hist. Généalogique de France*, t. IX, p. 320), ambassadeur de France en Angleterre à la suite de la paix de Boulogne (24 mars 1550), jusqu'en juillet 1551. (Armand Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 595.)

État des documents relatifs à cette ambassade. *Correspondance*, publiée en partie par le président Hiver (*Papiers des Pot de Rhodes, 1529-1648*, dans les *Mémoires de la Commission Historique du Cher*, t. II, 1864, pp. 75-283) et par le baron de Girardot (*Pièces inédites relatives à l'Histoire d'Écosse conservées aux Archives du département du Cher*, Paris, Plon, 1846, 1 vol. in-4° de 44 pp.). — Les documents relatifs à l'ambassade de Jean Pot en Angleterre, conservés au château de Menetou-Salon (près de Bourges), et transportés pendant la révolution aux archives départementales avec le reste de ce chartrier, ont été, depuis la date de ces publications, détruites par l'incendie d'une partie de ce dépôt public.

8. René de Montmorency-Laval, second du nom, seigneur de Boisdauphin, gen-

et celles de MM. de Noailles [1], dont la riche collection a été conservée à l'histoire. Entre la dernière dépêche d'Odet de Selve et la première en date de ces pièces, plusieurs mois de rupture ouverte et d'état de guerre viennent interposer, dans l'histoire des relations de la France et de l'Angleterre, une division logique dont il convient de tenir compte. On trouvera cependant, dans le présent volume, l'analyse sommaire de deux de ces documents, que leur date peut rattacher à la période de la mission même d'Odet de Selve [2].

Le manuscrit unique des Affaires étrangères, reproduit dans l'édition qui suit, ne renferme que les dépêches adressées par l'ambassadeur au roi et aux ministres ainsi qu'à divers ambassadeurs, et ne contient aucune de celles expédiées à l'ambassadeur par la cour de France [3] ou par ses divers correspondants. C'est, en somme, un registre de copies des lettres émanées de l'ambassadeur, de même aspect et de même écriture que les 4 volumes qui contiennent les dépêches de son ambassade à Venise, de 1550 à 1554, conservés également aux archives des Affaires étrangères, dans la *Correspondance politique de Venise* [4]. Toute la contrepartie d'une publication de ce genre, que comprenait en entier le volume précédent consacré à MM. de Castillon et de Marillac, n'a donc pu trouver place dans celui-ci, réduit uniquement à la correspondance de l'ambassadeur.

tilhomme ordinaire de la chambre du roi (*Hist. généalogique de France*, t. III, p. 650), ambassadeur de France en Angleterre de juillet 1551 à mai 1553. (Armand Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 595, où il est désigné sous le nom de Claude Laval, seigneur de Boisdauphin.)

État des documents relatifs à cette ambassade. Quelques pièces isolées, premières dépêches, signées en commun avec Chemault, et dernières, avec Antoine de Noailles, publiées dans les recueils cités immédiatement ci-dessus et ci-après. — On n'a pas conservé trace de sa correspondance. (Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 595.)

1. Antoine de Noailles, ambassadeur résident de France en Angleterre de mai 1553 à juin 1556.

Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, évêque de Dax (1585-1597), ambassadeur intérimaire de France en Angleterre de juin à novembre 1556. [Il fut ambassadeur résident dans le même poste, après la paix de Cateau-Cambrésis, de juin 1559 à février 1560.]

François de Noailles, protonotaire apostolique, évêque de Dax (1555-1585), ambassadeur résident de France en Angleterre de novembre 1556 à juin 1557, date de la rupture entre les deux cours.

État des documents relatifs à cette triple ambassade. *Correspondance*, Arch. Aff. étr., Corr. pol., Angleterre, vol. IX à XX. [Pour une partie des négociations de la paix de Cateau-Cambrésis, Bibl. Nat., Ms. fr. 3113, 3156, 3881.] La correspondance d'Antoine de Noailles, publiée en partie par l'abbé de Vertot (Ambassades de MM. de Noailles en Angleterre, 1763, 5 vol. in-12). — Quelques dépêches de François de Noailles, publiées par Teulet (*Relations politiques de la France avec l'Écosse au* XVI[e] *siècle*, t. I, ouvrage signalé ci-dessous, p. x, n. 6]. — [Correspondance de Gilles de Noailles (pour 1559-1560), publiée en partie dans le même ouvrage.]

2. Ci-dessous, p. 308.

3. Une seule nous a été conservée dans le recueil de Guillaume Ribier. C'est une dépêche de Henri II à Odet de Selve du 15 (ou plutôt du 18) août 1548, relative à une incursion de la garnison anglaise de Guines sur le territoire d'Ardres. (T. II, p. 166. — Cf. ci-dessous, Odet de Selve au roi, 9 août, 30 août, 1[er] septembre 1548.)

4. Vol. III, IV, V, VI.

Cette regrettable lacune a pu être en partie comblée par les éclaircissements tirés des dépêches des ambassadeurs d'Angleterre en France, qui ont servi à contrôler celles d'Odet de Selve. Les publications du gouvernement anglais [1] permettent de consulter, soit les extraits, soit le texte de la correspondance de Nicholas Wotton, doyen de Canterbury et d'York, qui fut ambassadeur résident d'Angleterre à la cour de France pendant la même période qu'Odet de Selve, et mettent en même temps sous les yeux les dépêches qui lui étaient expédiées par le conseil privé siégeant à Londres [2]. Les annotations des dépêches d'Odet de Selve sont en grande partie tirées de cette source précieuse [3]. La liste des ouvrages où ont été puisés les autres renseignements qu'on trouvera dans ce présent volume, et qu'il eût été facile d'étendre à l'infini, a été strictement limitée à celle des publications de même ordre, c'est-à-dire aux volumes de documents et d'analyses édités par les soins du Record Office. C'est ainsi qu'on rencontrera au cours de cet ouvrage de fréquentes références aux dépêches d'ambassadeurs anglais dans les divers postes étrangers, publiées au même titre que celles des ambassadeurs anglais en France [4], ainsi qu'à la correspondance relative aux affaires de Calais et de Boulogne [5], et surtout à celles d'Ecosse [6], qui tiennent une place si importante dans l'ambassade et les négociations d'Odet de Selve, et dont il n'était pas permis de négliger l'examen.

1. Ces publications comprennent, comme on sait, la collection des *Calendars of State Papers*, composée d'extraits et d'analyses, qui s'étend à toute l'histoire d'Angleterre, et, pour le règne de Henry VIII seulement, celle des *State Papers*, composée de textes édités intégralement, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente.

2. La correspondance de Nicholas Wotton est contenue dans le tome XI des *State Papers* (*State Papers published under the authority of his Majesty's commission. King Henry the eighth*, Londres, 1830-1852, 11 vol. in-4°) et dans le volume de *Calendars of St. P.* consacré à la correspondance étrangère du règne d'Édouard VI (*Calendar of State Papers, Foreign Series of the reign of Edward VI, 1547-1553*, edited by William B. Turnbull. Londres, Longman, 1861, 1 vol. in-4°). La partie des *Calendars of St. P.* consacrée au règne de Henry VIII n'atteint pas encore l'année 1546. (*Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII*, arranged and catalogued by James Gairdner. Londres, Longman, 1862-1887, in-4°, 10 vol. parus.)

3. Pour les lacunes de la correspondance de Nicholas Wotton, voir ci-dessous, p. 143, 308, 406.

4. *State Papers, loc. cit.*, et *Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI, loc. cit.*

5. *Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI, l. c.*, p. 292 et ss., partie intitulée : *Calais Papers*.

6. *Calendar of the State Papers relating to Scotland, 1509-1603*, by Markham John Thorpe. Londres, Longman, 1858, 2 vol. in-4°. Au même titre, sera fréquemment cité ci-dessous le savant recueil d'Alexandre Teulet : *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVIe *siècle*. Londres, Williams; Paris, Renouard, 1862, 5 vol. in-8°.

ODET DE SELVE

Odet de Selve appartenait par sa naissance à cette brillante maison de Selve, qui se partage avec les du Bellay, les de Noailles et les de l'Aubespine [1] l'histoire de la diplomatie française au XVIe siècle. Fabien de Selve [2], issu, selon la tradition, d'une race milanaise d'origine, s'était, au moins dès le XIVe siècle, fixé dans le Limousin par son mariage avec Lucrèce de Canillac [3], veuve d'un seigneur de la maison de Lubersac [4]. C'est dans cette province, « en la maison du Breuil près Tulle [5], » que naquit son petit-fils, père d'Odet de Selve et de ses frères, Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris, qui prend, le premier de sa famille, un rôle et une importance historiques [6].

Conseiller au Parlement de Toulouse, président de chambre au Parlement de Rouen, lors de la création de cette juridiction en 1499, premier président de cette même cour en 1507, c'est dans ce dernier poste que Louis XII le choisit, en 1514, pour le charger du rétablissement des relations avec l'Angleterre, interrompues depuis le commencement de 1512. Ils partageait cette mission avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, et Thomas Bohier, général des finances de Normandie [7]. La conclusion du traité de Londres, du 7 avril 1514 [8], lui valut le titre de premier président du Parlement de Bordeaux. L'année suivante, François Ier, à son avènement, le renvoie en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en compagnie de Pierre de la Guiche, bailli de

1. La plupart des recueils biographiques commettant des confusions continuelles dans la liste et la date des ambassades du président Jean de Selve, et de celles de ses fils Lazare, Odet, Georges, Jean-Francisque et Jean-Paul, il a paru nécessaire de consacrer ici, à chacun de ces personnages autres que l'ambassadeur, une notice sommaire, qui rétablit dans leur ordre réel la suite de leurs négociations respectives, et les distingue de celles d'Odet de Selve, qui se trouve, à diverses reprises, leur succéder ou les précéder dans plusieurs de ses missions.

2. Les renseignements biographiques et généalogiques cités ici et ci-dessous, à part les exceptions signalées, sont tirés du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. (Dossiers 16051 et 16052; et Dossiers nouveaux d'Hozier, 7003.) Le dossier 16 052 contient, sous plusieurs formes, trois généalogies inégalement complètes (folios 1 à 13; — 27 à 28; — 40 à 42), cette dernière la plus développée et la plus digne de foi.

3. Canillac, Lozère, arr. de Marvejols, cant. de la Canourgue; ou La Roche-Canillac, Corèze, ch.-l. de cant. de l'arr. de Tulle.

4. Lubersac, Corrèze, ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive.

5. Cab. des titres, nouveau d'Hozier, 7003. Parmi les nombreuses localités de ce nom répandus dans la région, on peut citer entre autres : *Le Breuil* (comm. de Gimel, cant. de Tulle) et *Le Breuil*, aux environs immédiats de la Roche-Canillac.

6. Les armoiries de la famille de Selve sont d'azur à deux fasces ondées d'argent.

7. Armand Baschet, *Lists of Despatches*, *loc. cit.*, p. 575.

8. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean de Selve. *Instructions*, en date du 25 juillet 1514, dans *Rymer*, éd. de 1741, t. VI, p. 62.

Lyon [1]. C'est à la suite de cette mission [2] que le premier ambassadeur résident de France à Londres, Robert de Bapaume, fut régulièrement accrédité [3]. Dès son retour, le roi l'appelle aux fonctions du vice-chancelier du Milanais, que la victoire de Marignan et le traité signé avec Maximilien Sforza venaient de rendre à la France. Pendant les six années de l'occupation française, Jean de Selve gouverne le duché, et ne le quitte à la fin de 1520, quelques mois avant la retraite de l'armée royale, que pour rentrer à Paris, en qualité de premier président au Parlement [4], fonctions qu'il devait conserver jusqu'à sa mort.

La double ambassade qu'il avait accomplie en Angleterre le désignait naturellement pour figurer aux conférences importantes de Calais [5], où l'alliance de Henri VIII et de François Ier, inutilement ébauchée l'année précédente aux entrevues du camp du Drap d'or, allait essayer de se renouer. Le chancelier du Prat, le maréchal Jacques de Chabannes, et Robert Gedoyn, secrétaire du roi, composaient avec Jean de Selve la mission chargée de ces négociations [6], à laquelle avait été adjoint l'ambassadeur ordinaire de France à Londres, Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie [7]. Ils conférèrent sans succès, avec le cardinal Wolsey, du commencement d'août à la fin de novembre [8], et ne purent empêcher la rupture qui éclata avec l'Angleterre, au commencement de cette année 1522, qui marque, pour le règne de François Ier, le moment de plus extrême tension dans les rapports des deux cours.

Trois ans plus tard, le roi est captif en Espagne, et le président de Selve est appelé à prendre part à la négociation de sa libération; il est accompagné de l'archevêque d'Embrun, François de Tournon, et de l'amiral Chabot de Brion [9]. En qualité de chef de la mission, il harangue Charles-Quint à Tolède et prononce devant l'empereur ce discours du 17 juillet 1525, plus rempli de gravité oratoire que de

1. Armand Baschet, *loc. cit.*, p. 575.
2. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean de Selve. *Instructions*, en date du 14 mars 1515, dans *Rymer*, *loc. cit.*, pp. 88-89.
3. La qualité de premier ambassadeur ordinaire et résident est formellement attribuée à Robert de Bapaume, en 1515, par M. Baschet, *loc. cit.*, p. 575. — Sa correspondance ne parait pas avoir été conservée.
4. Il fut reçu le 17 décembre 1520. (Cab. des titres, dossier 16052, folios 1-13.)
5. Sur l'ensemble de ces négociations, voir les *Conférences de Calais*, par A. Spont, *loc. cit.*
6. Armand Baschet, *Lists of Despatches*, *loc. cit.*, p. 577.
7. Id., *ibid.*, note. C'était sa seconde ambassade à Londres : la première avait eu lieu en janvier 1520, pour préparer l'entrevue du camp du Drap d'or; la seconde remontait au commencement de 1521, et avait eu pour objet de négocier l'ouverture des conférences de Calais (*Ibid.*, *loc. cit.*, p. 576).
8. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean de Selve. *Correspondance*, Bib. Nat., mss. fr. 2931, 2932, 2934, 2962, 2966, 2967, 2971, 2975, 2980, 2985, 3060, 3091, 3897, 5761, 20993.
9. Sur l'ensemble de ces négociations, voir *Captivité du roi François Ier*, par Champollion-Figeac, dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, 1 vol., 1847.

finesse, qui eut en son temps son heure de notoriété [1]. Jean de Selve ne rentre en France qu'avec le roi [2], en compagnie duquel il repasse la Bidassoa [3]. Il reprend à Paris ses fonctions de premier président au Parlement [4]. En cette qualité, il porte encore la parole au nom des cours souveraines, lors de la dénonciation du traité de Madrid, dans la réunion solennelle du 19 décembre 1527, qui tenait moitié du lit de justice et moitié de l'assemblée des notables. C'est le dernier acte de sa vie publique [5]. Il meurt en août 1529 [6], laissant plusieurs fils [7] destinés à succéder avec éclat aux charges de leur père.

Le président de Selve porte [8] les qualifications de seigneur de Crosmières [9], de Villiers [10], de Cerny [11] et de D'Huison [12]. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1502, Cécile de Buxy, fille de Jean de Buxy [13], conseiller au parlement de Toulouse. De ce mariage était né, vraisemblablement vers 1504 [14], Odet de Selve, qui devait, avec ses frères, occuper une place si considérable dans l'histoire diplomatique du XVI[e] siècle.

Vers l'âge de trente-cinq ans, en 1540, Odet de Selve, chevalier, est conseiller au parlement de Paris [15], et, deux ans plus tard, il occupe la

1. *Captivité du roi François I[er]*, p. 258. Texte du discours, Bib. Nat., mss. fr. 2942, 2943.
2. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean de Selve. *Correspondance* et *Relations*, Bib. Nat., mss. fr. 2942, 2943, 2945, 3011, 3097, 10954, 16816, 23368. Cf. *Captivité du roi François I[er]*.
3. *Captivité du roi François I[er]*, p. 518.
4. Voir l'article que lui a consacré Blanchard, *Éloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris.* (Paris, 1645, 1 vol. in-fol.)
5. Lettres de Jean de Selve au connétable de Montmorency, datées de 1528, Bibl. Nat., mss. fr. 3014, 3038, 3039, 3082.
6. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris, devant le premier pilier de la porte du chœur à gauche. (Cab. des titres, dossier 16052, folios 40-42.) Son épitaphe se lisait encore au temps de Moréri. (Article SELVE, dans le *Dictionnaire historique*, 1[re] édit., 1693; dernière, 1759.) Aucune trace actuelle n'en est relevée dans Guilhermy, *Inscriptions de la France, Diocèse de Paris*, t. I, pp. 271-281. (Collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France,* 5 vol., 1873-1883.)
7. Il ne faut pas confondre le président Jean de Selve avec son frère, aîné ou cadet, Jean de Selve, qui portait le même prénom que lui le dernier. Reçu conseiller clerc au parlement de Paris en 1511, il mourut à une date inconnue, évêque désigné de Luçon, sans avoir pris possession de son siège.
8. Cab. des titres, dossier 16052, folios 1-13 et 40-42.
9. Crosmières, Sarthe, arr. et cant. de la Flèche.
10. Villiers, Seine-et-Oise, cant. de la Ferté-Alais, comm. de Cerny.
11. Cerny, Seine-et-Oise, cant. de la Ferté-Alais.
12. D'Huison, Seine-et-Oise, cant. de la Ferté-Alais.
13. Les armoiries de cette famille étaient d'argent à un *buis* au naturel. (Cab. des titres, dossier 16052, folios 40-42, et pièces originales, Buxys.) Ce fait laisse supposer que la forme de son nom revêtait une apparence plus en rapport avec les noms de lieux de même sorte qui se rencontrent dans le midi de la France.
14. Les diverses généalogies citées ci-dessus font d'Odet de Selve le sixième, le quatrième, le troisième ou le second fils du président. Cette dernière hypothèse est la seule digne de foi et concorde d'ailleurs entièrement avec la tradition, ce qui place naturellement au plus tôt vers 1504 la naissance d'Odet de Selve.
15. 31 décembre 1540. Cab. des titres, dossier 16052, note ms. du f° 22.

charge de conseiller au grand conseil [1]. Marié, à une époque que l'on ne saurait préciser, à Renée de Montmirail, dame de Souplainville [2], fille d'Etienne de Montmirail, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Roger, il exerçait les fonctions de sa charge au grand conseil, qui, depuis la réorganisation de 1497, possédait les attributions judiciaires jusqu'alors dévolues au conseil du roi, lorsqu'en 1546 François I[er] l'appela à la charge d'ambassadeur auprès de Henry VIII [3].

Les circonstances étaient particulièrement délicates. Le traité d'Ardres, conclu le 7 juin 1546 [4], venait de mettre fin à une guerre ouverte depuis trois ans, au cours de laquelle la prise de Boulogne par Henry VIII et la descente du baron de la Garde dans l'île de Wight avaient égalisé les revers et les rancunes. La remise temporaire de Boulogne et du Boulonnais à l'Angleterre, stipulée par le traité, jusqu'au payement final de la somme fixée, mettait toutefois à la charge de la France la plus forte part d'humiliation superficielle. Abaissement plus apparent en somme que réel, mais qui se traduisait par une preuve matérielle et tangible, l'abandon momentané d'une portion du territoire français à une puissance étrangère. Les difficultés inhérentes à une mission débutant sous ces auspices se compliquaient, en outre, d'une foule de différends secondaires. Le payement des pensions arriérées dues au roi d'Angleterre, la délimitation de la partie du Boulonnais provisoirement cédée à Henry VIII, le droit réciproque des deux souverains de fortifier les hauteurs avoisinant et commandant Boulogne, tant sur la rive anglaise de la Liane que sur le bord demeuré français, la restitution mutuelle des prisonniers capturés au cours des négociations de la paix, constituaient autant de causes latentes de discorde, à l'éclat inévitable, contenues en germe dans la convention d'Ardres, et dont les premiers entretiens engagés à Londres, entre l'ambassadeur et les ministres anglais, devaient aussitôt faire apparaître tout le danger. A toutes ces occasions journalières de brouille, il était facile de prévoir qu'il faudrait ajouter celles provenant de la question de l'alliance impériale et de la question écossaise, avec la nécessité, pour cette dernière, d'une résolution immédiate, la reine régente Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, alliée de la France pendant la dernière guerre, n'ayant pas été définitivement comprise dans la convention d'Ardres.

Les trois années de la mission d'Odet de Selve sont remplies par les débats que suscitent ces difficultés multiples. L'*Instruction* habituelle qu'il reçut à son départ, et qu'un heureux hasard a conservée, en

1. 15 avril 1542. Cab. des titres, dossier 16052, note ms. du f° 31.
2. Souplainville, Seine-et-Oise, cant. d'Ablis, comm. d'Allainville.
3. État des documents relatifs à cette ambassade d'Odet de Selve. *Instruction*, Bibl. Nat., mss. fr. 3916, f° 386. *Correspondance*, Arch. Aff. étr., Corr. pol., Angleterre, vol. VI, VII et partie du vol. VIII; et Ribier, t. II, p. 166.
4. Sur les conférences infructueuses de 1544 et celles de 1546, préparations du traité, voir ci-dessus, p. VI.

dehors du recueil de ses dépêches où elle fait défaut [1], est muette sur ces points, sauf le premier, et, dans sa brièveté, le renseigne seulement sur la façon d'annoncer l'ambassade extraordinaire de l'amiral Claude d'Annebaut, destinée à assurer la ratification du traité d'Ardres. Mais, avant même l'exécution de cette formalité, le payement des 500 000 écus demeuré discuté donne lieu, presque immédiatement, à la nomination d'une commission particulière, qui se sépare sans résultat appréciable et dont le renouvellement provoque de fastidieux pourparlers [2]. Les

1. Cette *Instruction* est datée de « Barbeau », 22 juin 1546. (Barbeaux, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. et commune du Chatelet-en-Brie.) Conservée dans un dépôt public autre que les Archives des Affaires étrangères, elle ne pouvait entrer dans le plan du présent recueil. En voici le texte, publié ici hors cadre.

« Monsieur de Selve conseiller du roy en son grant conseil, lequel ledit seigneur envoye présentement son ambassadeur en Angleterre, fera la meilleure dilligence qu'il pourra de se rendre bientost devers le roy d'Angleterre auquel il présentera les lettres que le roy lui escript de sa main luy faisant ses bonnes, fraternelles et affectueuses recommandations.

« Et après luy dira comme ledict seigneur luy a ordonné aller résider à l'entour de sa personne son ambassadeur, où il désire de tout son cueur faire tel, si bon, dilligent et soigneux office que la paix nouvellement conclutte et arrestée entre leurs deux majestez avecques rénovation de bonne et parfaicte amytié se puisse perpétuellement establir et asseurer comme il sçayt que le roy singulièrement le desire de son cousté avecques tous les meilleurs et plus honnestes propos qu'il verra là-dessus estre convenables.

« Après luy dira que monseigneur l'admiral se délibère, suivant le commandement qu'il en a eu du roy, de bientost partir pour se rendre par delà tant pour le faict de la rattification que pour plus manifestement luy déclairer et faire entendre le grant aise et contentement que ledit seigneur a eu de ladicte paix et renovation d'amytié comme celluy qui est le plus prochain de sa personne et qui a le principal maniment et superintendance de ses affaires qui est la cause pour laquelle il l'envoye plus tost que ung autre affin que ledict seigneur roy d'Angleterre puisse prendre plus de foy et d'asseurance à tout ce qu'il luy dira de par luy.

« Et ceste première salutation faicte luy pourra quelque jour après dire ainsi qu'il trouvera la chose à propos, que, quant il luy plaira depputer deux commissaires pour vacquer à la diffinition de la cause et différend des V^c^XII^m^ escuz par luy prétenduz et demandez en vertu de certaine recongnoissance et obligation du roy de l'an V^c^XXIX, le roy de son cousté sera prest de nommer les deux de sa part ainsi qu'il est dict par le traicté asseurant ledict seigneur roy d'Angleterre qu'il trouverra tousjours le roy prest à entièrement observer, accomplir et entretenir tous les poinctz et articles contenuz et mentionnez audict traicté comme celluy qui a jamais désiré demeurer bon frère et perpétuel allyé dudict roy d'Angleterre. Et quant au lieu où lesdicts commissaires auront à s'assembler pour l'effect que dessus il semble qu'il seroit assez à propoz que ce fust au mesme lieu où les ambassadeurs se sont dernièrement assemblez pour le faict de la paix ou bien en tel autre que sera advisé et trouvé plus comode.

« Et ne fauldra ledict seigneur de Selve de continuellement advertir le roy du bon partement dudict roy d'Angleterre son frère et de toutes autres choses qui succéderont de pardelà et qui sera requis que ledit seigneur entende.

« Faict à Barbeau le XXIIe jour de juing l'an mil cinq cens quarante six. »

(Signé) : « FRANÇOIS BOCHETEL. »

(Au dos) « Instruction à Monsieur de Selve que le roy envoye son ambassadeur en Angleterre. »

(Bib. Nat., ms. fr. 3916, folio 386, original, 2 p. 1/2 in-f°.)

2. Pour le détail des faits relatifs à cette négociation, voir ci-dessous, à la Table, *Ardres* (lieu désigné pour la commission des 500 000 écus).

trois points en litige au sujet des forts de Boulogne [1], des limites du Boulonnais [2], de l'échange du baron de Saint-Blancard ou du célèbre John Knox, l'apôtre de la réforme en Ecosse [3], obligent continuellement à désigner des députés spéciaux, à expédier des plénipotentiaires chargés de traiter, tantôt isolément, tantôt simultanément, ces différends sans cesse renaissants qui s'enchevêtrent l'un à l'autre. Les entretiens préalables, le choix des commissaires anglais et français, le règlement de leurs pouvoirs, le récit de leurs discussions, des entraves de toute sorte apportées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, à leurs rencontres et à leurs conférences, constituent la préoccupation constante d'Odet de Selve et l'intérêt quotidien de sa mission. Un instant, les ouvertures faites par le gouvernement anglais même, à l'effet d'anticiper le terme fixé pour la restitution du Boulonnais, semblent, dans le courant de 1548, simplifier la situation [4], mais cette négociation risque bientôt d'aboutir à un résultat tout opposé, la remise à Charles-Quint des forts et de la ville de Boulogne [5], ainsi menacée de tomber au rang d'un Calais impérial.

Par-dessus tout, èt dès le lendemain de l'arrivée de l'ambassadeur, la surveillance des relations de l'Angleterre avec l'empire et la question d'Écosse s'imposent comme deux préoccupations capitales.

Le gouvernement anglais inclinera-t-il vers l'Empereur ou vers la France? Telle est l'alternative que cherchent à résoudre la diplomatie de Charles-Quint et celle de la cour des Valois. L'attitude singulière de Henry VIII depuis les traités d'étroite union de 1527, son adhésion à l'alliance impériale en 1543, après la rupture de la trêve de Nice, étaient de nature à inspirer la défiance la plus stricte sur la valeur des engagements pris à Ardres. Un traité de *Ligue Défensive* est cependant signé par Henry VIII, presque à son lit de mort, dans les derniers jours de janvier 1547, et confirmé par le gouvernement d'Édouard VI. La mort de François Ier, et, avec l'avènement de Henri II, la rentrée aux affaires du connétable de Montmorency, partisan du rapprochement avec Charles-Quint, font, quelques semaines plus tard, avorter cette combinaison qui ne devait plus être reprise [6]. La correspondance d'Odet de Selve dévoile, dans tous ses détails, le double jeu des influences en lutte à cet égard, et sa préoccupation constante des démarches de l'ambassadeur impérial [7], dont on relève la trace dans ses dépêches, est particulièrement instructive.

La question d'Écosse était plus irritante encore. Pendant une année,

1. Voir *Boulogne* (question de la démolition réciproque).
2. Voir *Boulonnais* (question du règlement des frontières).
3. Voir *Ornesan* (Bernard d') et *Galères de France* (prisonniers anglais).
4. Voir *Boulogne* (question de l'anticipation de la restitution).
5. Ci-dessous, Odet de Selve au roi, 9 juin 1548.
6. Voir *Ligue Défensive*.
7. Voir *Ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre*.

la trêve se maintient encore, malgré l'aide officielle accordée par le gouvernement anglais aux religionnaires écossais, compagnons de John Knox, qui viennent d'assassiner le cardinal Beaton et de s'emparer du château de Saint-André. La flotte anglaise, venue au secours des assiégés, et les galères de France, envoyées dans ces dangereux parages du Nord à l'aide des assiégeants, tiennent ensemble la mer et se croisent sans trouble pour la paix. Mais à partir de l'automne de 1547, après l'échec de la mission du prévôt d'Édimbourg, sir Adam Otterburn, l'état de guerre ouverte succède à cette fragile suspension d'armes, et l'Écosse envahie devient un champ de bataille où Anglais et Français se rencontrent. La défense de la reine régente Marie de Lorraine, leur sœur, devient d'ailleurs une question de famille pour les Guise, que Diane de Poitiers, sous le nouveau roi Henri II, rend tout-puissants dans le conseil. Il ne figure pas encore de troupes françaises dans l'armée écossaise qui est défaite à Pinkie, au début de la campagne, le 10 septembre 1547. Mais, depuis le débarquement de la compagnie de M. de la Chapelle, dans les derniers jours de décembre [1], et surtout depuis la traversée du corps d'armée commandé par M. de Montalembert d'Essé, vers le milieu de juin suivant [2], les capitaines anglais, aux sièges de Haddington, de Broughty-Craig, se trouvent en présence de forces régulières, dont l'envoi est avoué et reconnu par la cour de Henri II. L'enlèvement de Marie Stuart, qui s'enfuit de Dumbarton [3], sur cette même flotte qui venait de jeter une armée française en Écosse, et l'annonce de ses fiançailles avec le Dauphin, rend la rupture inévitable, et la déclaration de guerre de 1549 ne fait plus que consacrer une situation qui n'avait en fait jamais cessé d'exister.

Cette situation singulière d'équilibre instable, entre deux puissances régulièrement en paix l'une avec l'autre, et se combattant sur le territoire d'une troisième, fait toute l'originalité de la mission d'Odet de Selve. On verra dans sa correspondance avec quelle conscience et quels scrupules il remplit cette tâche difficile. Le double changement qui survient au cours de son ambassade la complique encore : Henry VIII meurt le premier, le 28 janvier 1547, et un pouvoir nouveau s'installe à Londres en la personne du chef de la famille Seymour, proclamé Protecteur du royaume pendant la minorité d'Édouard VI; François Ier le suit de près dans la tombe, deux mois après, et l'avènement de Henri II arrête la conclusion de la ligue défensive, précipite la guerre d'Écosse, et hâte la rupture définitive. Jusqu'au dernier moment, sous l'une comme sous l'autre impulsion politique, Odet de Selve continue à défendre les intérêts français et à débattre les questions dont la discussion lui était confiée, avec une patience et une présence d'esprit méritoires.

1. Odet de Selve au roi, 10 janvier 1548.
2. Odet de Selve au connétable, 14-15 juin 1548.
3. Odet de Selve au roi, 31 juillet 1548.

Dans les premiers mois de 1549, l'interruption des relations diplomatiques entre les deux couronnes dut le ramener en France [1]. Sa correspondance cesse du moins avec le mois de décembre 1548, et, depuis cette date jusqu'au milieu d'août, date des premières hostilités, la seule trace de sa présence à Londres qu'il ait été possible de signaler se trouve dans l'Instruction de Louis de Salazar, seigneur d'Asnois, chargé d'une mission spéciale auprès de lui, à la fin de janvier [2]. Ce dut être en France qu'Odet de Selve vit se dérouler les événements de cette guerre de 1549-1550, marqués par la reprise de Boulogne et par le traité du 24 mars 1550, à la suite duquel le seigneur de Chemault retourna occuper à Londres la charge d'ambassadeur de France [3].

Signalé par ses trois ans de négociation à Londres, Odet de Selve fut bientôt appelé à exercer son activité sur un tout autre théâtre. Le rappel de Jean de Morvillier, ambassadeur à Venise depuis 1546, auquel on destinait l'évêché d'Orléans [4], laissait vacant ce poste, encore européen et déjà oriental, où l'observation incessante était de rigueur, et d'où refluaient à la cour de France toutes les informations acquises à l'étranger par les agents d'une diplomatie depuis longtemps célèbre. Odet de Selve, en 1550, est désigné pour lui succéder [5].

Il reçoit son Instruction le 16 juillet 1550 [6], part de Paris le 4 août, arrive à Venise par Lyon, Turin, La Mirandole et Ferrare, le dernier jour d'août, et prend immédiatement possession de sa charge [7].

C'est dans ce poste que vint le surprendre, en 1551, l'ouverture des hostilités entre Henri II et Charles-Quint, en paix depuis le traité de Crespy [8]. Odet de Selve assiste, de Venise, aux événements italiens de l'été de 1551, à l'union de l'empereur et du nouveau pape Jules III Giocchi, successeur de Paul III, à l'invasion de l'armée impériale et pontificale dans le duché de Parme, défendu par les troupes françaises auxiliaires d'Octave Farnèse; le printemps suivant, il recueille l'impression de stupeur et d'effroi causée dans toute la Haute Italie par la

1. Pour le détail de ces événements, voir ci-dessous, notes de la pièce 528.
2. Publiée ci-dessous, pièce 528.
3. Pour la correspondance diplomatique relative au traité de Boulogne et pour l'ambassade de M. de Chemault, voir ci-dessus, p. VIII.
4. Sur l'ambassade de Morvillier à Venise, voir le chap. II de l'étude que lui a consacrée M. Baguenault de Puchesse. (*Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France*, par G. Baguenault de Puchesse. Paris, Didier, 1870, 1 vol. in-12.)
5. État des documents relatifs à cette ambassade d'Odet de Selve. *Instruction*, Bib. Nat., mss. fr. 3916, f° 388. *Correspondance*, Arch. Aff. étr., Corr. pol., Venise, vol. III, IV, V, VI, et Bib. Nat., mss. fr. 3126, f° 20; 4052, f°s 65-69. — Plusieurs dépêches publiées dans Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 119 à 321. Collection des *Doc. inéd. sur l'Hist. de France*, 4 vol., 1848-1850.) D'autres dans Ribier, t. I.
6. *Instruction* d'Odet de Selve, en date du 16 juillet 1550.
7. Dépêche de Selve au roi, 4 septembre 1550.
8. Pour cette ambassade d'Odet de Selve et les événements contemporains, voir Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 119 à 321.

déroute précipitée de Charles-Quint, chassé d'Innsprück par Maurice de Saxe et les princes protestants, et réduit à fuir devant les alliés de François Ier [1]. En cette année 1552, à la suite de la paix conclue entre la France et le pape, l'action française s'exerce avec insistance à Venise, pour tâcher d'engager la république dans l'alliance franco-turque et dans une conquête commune du royaume de Naples. Quand l'insuccès des flottes combinées du baron de la Garde et de l'amiral ottoman Dragut-Raïs fait définitivement échouer ce projet, ce sont les affaires de Sienne qui réclament l'attention des agents de la France. Depuis l'été de 1552, la ville de Sienne, libérée de la garnison impériale qui l'occupait depuis douze ans, était l'endroit critique où se mesurait et s'appréciait l'influence française dans l'Italie du nord. En 1554, après deux ans de combats indécis, Odet de Selve dut s'y rendre pour représenter Henri II. Il parvint à Sienne vers la fin d'août [2], à l'époque où la perte de la bataille de Lucignano venait de renfermer plus étroitement dans la place le corps d'armée français commandé par Blaise de Montluc. Le récit éloquent de ce siège, que le célèbre capitaine a laissé dans ses Mémoires, ne fait pas allusion aux difficultés qui s'élevèrent entre lui et l'ambassadeur [3]. Ce différend fut cependant assez aigu pour obliger Odet de Selve à quitter la ville et à rejoindre l'armée du maréchal Strozzi, laissée en observation au delà de la Maremne [4].

A la suite de ces événements, Odet de Selve passe du poste de Venise à celui de Rome [5], où il succède à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac [6]. Dans l'intervalle, il avait fait un séjour en France, où, en octobre 1554, une lettre particulière qu'il adresse à Antoine de Noailles, son successeur à Londres, a conservé trace de son passage dans le Limousin [7]. On le trouve néanmoins en fonctions à Rome dès les pre-

1. Odet de Selve fait un récit dramatique de cet événement dans ses dépêches des 26 avril, 18 et 25 mai 1552.

2. Dépêche d'Odet de Selve au roi, de Venise, 21 août 1550. (Publiée dans Charrière, *Négoc. de la France dans le Levant*, t. II, p. 321, n. 1, d'après le recueil de Guillaume Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 506.)

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Montluc*, publiés par M. Alphonse de Ruble, t. II, pp. 1-361, et t. IV, pp. 11-57. (*Publications de la Société d'Histoire de France*, 5 vol., 1865-1872.)

4. Lettre de Montluc à Odet de Selve, datée de Sienne, 6 novembre (*Commentaires et lettres de Blaise de Montluc*, t. IV, p. 20), d'après laquelle le départ de l'ambassadeur se serait effectué entre le 26 septembre et le 27 octobre. Dépêche du cardinal du Bellay, ambassadeur extraordinaire de France à Rome, du 7 novembre, dans Charrière, *loc. cit.*, t. II, p. 322, n. 2, d'après Ribier, *loc. cit.*, t. II, p. 536.

5. État des documents relatifs à cette ambassade d'Odet de Selve. *Correspondance* (dépêches isolées), Bibl. Nat., mss. fr. 3916, f° 393, et 3117, f° 107, et Ribier, t. II, p. 34.

6. Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, est ambassadeur de France à Rome d'avril 1553 à mai 1554. (Arch. Aff. étr., Corr. pol., Rome, vol. V, et Ribier, t. II, p. 513.)

7. La lettre ne porte que la date du mois. Il y fait allusion à son passage à La Borie de Saint-Clément. (Arch. Aff. étr., Corr. pol., Angleterre, vol. XX.) La Borie,

miers jours du mois suivant [1]. L'ambassade de Venise lui avait valu le titre de conseiller au conseil privé et de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, qui lui est donné dans l'adresse d'une des rares dépêches conservées sur cette mission [2]. Pendant son séjour à Rome, tandis que se terminait le siège tragique de Sienne (21 avril 1555), toute l'action de la diplomatie française se tourne vers l'élection pontificale. Après la mort de Jules III (24 mars), après le pontificat de trois semaines de Marcel II (30 avril), le choix de Paul IV Caraffa (23 mai) donna enfin la tiare à un allié de la France. Odet de Selve eut alors à négocier de nouveau avec son successeur à Venise, Dominique de Gabre, évêque de Lodève [3], la question de l'alliance avortée trois ans auparavant. L'abdication de Charles-Quint et la trêve de cinq ans, conclue à Vaucelles (janvier-février 1556), paraissent avoir amené la fin de son ambassade à Rome [4], qui fut aussi sa dernière négociation diplomatique.

Il revint occuper en France son poste de conseiller au conseil privé. Une lettre qu'il adresse, en 1561, à Catherine de Médecis, témoigne des rapports qu'il continuait à entretenir avec la cour [5]. Le dernier acte de sa vie publique fut la part qu'il prit aux États d'Orléans, en décembre 1560, où il siège à côté de Guillart du Mortier [6], l'un de ses prédécesseurs à Rome [7]. Il figure encore dans le compte rendu de la séance du parlement de Paris du 27 mars 1563, où fut enregistré l'édit d'Amboise [8], et meurt peu après, à moins de soixante ans [9].

hameau situé à moitié chemin environ de Tulle au village voisin de Saint-Clément.

1. Dépêche du roi à Odet de Selve, de Paris, 31 octobre 1554. (Bib. Nat., mss. fr. 3916, f° 393.

2. L'adresse est ainsi libellée : « A Monsieur de Selve, mon conseiller, maistre des requestes ordinaires de mon hôtel et mon ambassadeur devers notre Sainct Père le Pape. » (Id., *ibid.*)

3. Dominique de Gabre, évêque de Lodève, arrive à Venise au milieu de 1555 et y demeure jusqu'en septembre 1557. (Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. II, p. 329-405.)

4. Dépêche d'Odet de Selve, sans désignation, signée : *Odet de Selve*, de Rome. 1556. (Bib. Nat., mss. fr. 3117, f° 107.)

5. Bib. Nat., mss. fr. 3344, f° 82.

6. Louis Pâris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, p. 789, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1 vol., 1841.

7. André Guillart, seigneur du Mortier, est ambassadeur de France à Rome, depuis le courant de 1546 (Mss. de Saint-Germain, cité dans la *Bibl. hist. de la France*, t. III, p. 50, n° 30001) jusqu'en août 1547. (Ribier, t. II, p. 51.)

8. Registres du parlement, cités par le comte Hector de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 538, n° 1. (Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, 3 vol. parus, 1880-1888.)

9. Deux des généalogies citées plus haut (Cab. des titres, dossier 16052, folios 1-13 et 40-42) placent sa mort en mars 1563; la première indique même la date du 15. Il faut peut-être entendre mai. Odet de Selve fut inhumé à côté de son père, dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. Aucune trace de son épitaphe dans Guilhermy, *loc. cit.* — Une note de l'édition des *Commentaires et lettres de Blaise de Montluc*, citée ci-dessus, place par erreur sa mort à Rome, le 11 mars 1563. (T. IV, p. 20, n. 2.)

De son mariage avec Renée de Montmirail, qui le suivit dans son ambassade de Londres [1], jusqu'à Venise [2], et lui survécut jusqu'en 1597 [3], il avait eu quatre fils et trois filles. Le cadet, Lazare, qui seul a laissé trace, fut conseiller au grand conseil, président au parlement de Metz, et chargé, en 1610, d'une mission à Aix-la-Chapelle [4]. De ses trois filles, Françoise, Lucrèce et Cécile de Selve, l'aînée, Françoise, née à Venise pendant l'ambassade de son père, épousa un membre de la famille de Seurre, qui fournit aussi un ambassadeur en Angleterre, au début du règne d'Elisabeth [5].

La carrière de ses frères n'avait pas été moins remplie que la sienne. En Angleterre, à Venise et à Rome, ils remplirent plusieurs des mêmes charges que lui. Dans le poste de Rome, notamment, Odet de Selve succède à l'un d'eux et précède le second [6].

Lazare de Selve, l'aîné des fils du président [7], chargé, selon la tradition, de missions diplomatiques en Suisse, hérite de son père des seigneuries de Crosmières, de Villiers, de Cerny. Il épouse, par contrat de 1534, Catherine Pignard, fille de Guy Pignard, seigneur de Dampierre en Bassigny, conseiller du roi, maître des comptes. Les documents actuellement conservés ne paraissent pas avoir gardé trace de son rôle en Helvétie [8].

L'évêque de Lavaur, Georges de Selve, frère puîné d'Odet, évêque de Lavaur en 1526 [9], à dix-huit ans, consacré en 1534, à vingt-six ans, avait précédé son frère dans l'ambassade de Venise et dans celle de

1. Ci-dessous, Odet de Selve à M. de la Rochepot, 14 novembre 1548.
2. Une de ses filles naquit à Venise, comme il est dit plus loin.
3. Elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers, à Étampes.
4. État des documents relatifs à cette ambassade de Lazare de Selve. *Correspondance*, Bib. Nat., ms. de Brienne, 90.
5. Michel de Seurre est ambassadeur de France en Angleterre de février 1560 à mai 1562. Il succède à Gilles de Noailles et précède Paul de Foix. (Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 616.)
6. C'est surtout sur ce point que les erreurs abondent dans les divers articles biographiques édités sur Odet de Selve et ses frères.
7. On a vu plus haut que les généalogistes différaient sensiblement dans l'ordre assigné à la naissance d'Odet de Selve par rapport à celles de ses frères. La même incertitude existe pour chacun d'eux, sauf pour Lazare, admis partout comme l'aîné. L'ordre adopté ici est le plus rationnel et le plus conforme à la tradition. Le président de Selve avait eu quatre filles, auxquelles s'applique également cette remarque. L'aînée, Marthe de Selve, épouse en premières noces François Roger, procureur général au parlement de Rouen (peut-être de la famille maternelle de Renée de Montmirail, femme d'Odet de Selve), en secondes noces Pierre Rémon, premier président au parlement de Rouen, plénipotentiaire français aux conférences de 1544 et 1546 (voir ci-dessus, p. VI.) — Marguerite de Selve épouse François de Marsillac, également premier président au même parlement. — Louise de Selve épouse Étienne de Montmirail. — Isabelle de Selve épouse Jean de Bermondet, tous deux conseillers au parlement de Paris.
8. Édouard Rott, *Inventaire général des documents relatifs à la Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris* (en préparation).
9. Voir la notice que lui a consacrée Guillaume Ribier, t. I, p. 93, et surtout celle de la *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 344-345.

Rome. Après un voyage en Angleterre [1], il était venu occuper le poste de Venise [2] au commencement de 1534 [3], avec mission de seconder cette campagne décisive dans l'histoire de la diplomatie française en Orient, qui vit, un an plus tard, la conclusion du premier traité avec le sultan et la mission de M. de la Forest auprès de Khaïr Eddin Barberousse à Alger. Il y fut assez heureux pour maintenir la neutralité vénitienne, que tous les efforts de l'Empereur tendaient à entraîner contre les Turcs. Hémard de Denonville, évêque de Mâcon [4], soutenait la même politique auprès de Paul III, dont le long pontificat venait de commencer sous des auspices inquiétants pour la France. Dans les premiers mois de 1536 [5], ils se rejoignirent tous deux à Rome, mission couplée dont l'histoire diplomatique de cette époque offre tant d'exemples [6]. Georges de Selve y demeura deux ans [7] et prit une part active aux négociations préliminaires des conférences de Nice. Au commencement de 1538, il est remplacé par Georges d'Armagnac, évêque de Rodez [8]. Celui-ci lui avait déjà succédé dans l'ambassade de Venise, qui était au XVIe siècle, pour tant de négociateurs, le stage préparatoire de leur accès futur au Vatican. En 1540, on le retrouve à la suite de Charles-Quint, chargé d'une importante mission auprès de l'empereur, qui venait de faire, à la suite de la trêve de Nice, sa célèbre traversée de la France [9]. Rentré volontairement dans son diocèse, au moment le plus brillant de sa carrière, il mourut le 12 avril 1542, après un an d'une retraite uniquement consacrée à l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux : il avait à peine atteint trente-cinq ans [10]. Lettré et s'intéressant aux choses de l'esprit, il s'était

1. *Revue de Champagne et de Brie*, chronique, avril 1888. Voir ci-dessous, p. XXV, n. 2.

2. État des documents relatifs à cette ambassade de Georges de Selve. Quelques dépêches isolées, Bib. Nat., mss. fr. 3000, f° 66; 3043, f°s 2 à 10; 3045, f° 42; 3091, f° 25; 3096, f°s 33, 76. D'autres, publiées ou citées dans Charrière, *Négoc. de la France dans le Levant*, t. II, p. 266-325, d'après Ribier, t. I.

3. Sa première dépêche citée dans Charrière, *loc. cit.*, t. I, p. 266, est du 18 juin 1535. Mais il en existe de lui, datées de Venise, du 17 février 1534, du 16 mai, du 4 juillet, du 27 septembre et du 9 décembre 1534. (Bib. Nat., mss. fr. 3043, f°s 2 à 10, et 3096, f°s 33, 76). Il avait été désigné le 12 décembre 1533. (Extraits de comptes, Cabinet des titres, nouveau d'Hozier, 7003.)

4. Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, est ambassadeur de France à Rome depuis janvier 1535. (Charrière, *loc. cit.*, t. I, p. 253.)

5. Sa dernière dépêche citée, du 7 mars 1536. (Charrière, *loc. cit.*, t. I, p. 325.)

6. Sa première dépêche, du 18 mai 1537. Sa dernière, du 25 mai 1538. (Note suiv.)

7. État des documents relatifs à cette ambassade de Georges de Selve à Rome. *Correspondance*, Arch. Aff. étr., Corr pol., Rome, vol. III et partie du vol. IV, et Bib. Nat., mss. fr. 3083, f° 23; 2968, f° 87. Quelques dépêches publiées dans Ribier, t. I, pp. 66-94; dans Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. I, p. 367.

8. Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. I, p. 370.

9. État des documents relatifs à cette ambassade de Georges de Selve auprès de l'Empereur. *Instructions*, datées d'Aumale, 4 avril 1540, Bib. Nat., mss. fr. 3916, f°s 289 et 297. *Correspondance*, août-octobre 1540, Arch. Aff. étr., Corr. pol., Rome, partie du vol. IV, et Bib. Nat., mss. fr. 3916, f° 302; 3114, f° 1.

10. Voir la notice que lui a consacrée Guillaume Ribier, t. I, p. 93.

occupé à Venise de réunir et de faire copier de nombreux manuscrits [1]. Emule et prédécesseur d'Amyot [2], il avait traduit plusieurs Vies de Plutarque [3], qui ont été conservées [4], et dont le style dénote un familier des lettres grecques.

Le seigneur de D'Huison, Jean-Francisque de Selve, panetier ordinaire du roi, accompagna son frère Odet en Angleterre, d'où il fut à plusieurs reprises envoyé en France comme porteur de dépêches importantes. C'est lui notamment qui alla transmettre à François Ier les nouvelles de l'accueil fait à l'ambassadeur à son arrivée à Londres [5], et qui fut chargé d'annoncer la mort de Henry VIII à la cour de France [6], d'où il rapporta à son frère les lettres de créance nécessitées par le changement de règne [7]. En août 1547 [8], on le voit envoyé auprès de M. d'Aramon, pendant sa seconde ambassade à Constantinople [9], avec des instructions secrètes ayant pour but de préparer une ligue contre l'Empereur, dans l'hypothèse, qui ne devait pas tarder à être justifiée, d'une rupture de la paix de Crépy.

L'évêque de Saint-Flour, Jean-Paul de Selve, premier aumônier du duc d'Anjou, depuis Henri III, fut ambassadeur à Rome, auprès de Paul IV, après son frère Odet, vers la fin de 1556 [10]. Il était le troisième

1. Léopold Delisle, *le Cabinet des mss. de la Bib. Nat.*, t. I, p. 153.
2. La traduction d'Amyot ne parut qu'en 1559.
3. Vies de Thémistocle, Périclès, Alcibiade, Timoléon, Camille, Fabius Maximus, Coriolan, Paul Émile.
4. Bib. Nat., mss. fr. 733.
5. Ci-dessous, Odet de Selve au roi, 18 juillet 1546.
6. Ci-dessous, Odet de Selve et le baron de la Garde au roi, 1er février 1547.
7. *Ibid.*, 21 février 1547.
8. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean-Francisque de Selve. Quelques dépêches, publiées par Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. II, pp. 11, 30, d'après Ribier, t. I.
9. Gabriel d'Aramon est, pour la seconde fois, ambassadeur de France en Turquie de 1547 à 1553. (Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. I, p. 622, t. II, p. 285.) — Sa première ambassade remontait à 1543. (Charrière, *Nég. de la Fr. dans le Levant*, t. I, p. 556.)
10. État des documents relatifs à cette ambassade de Jean-Paul de Selve. Quelques dépêches et mémoires, Bib. Nat., mss. fr. 3125, f° 52; 3897, f° 248 à 253, et manuscrit de la collection de M. de Kermaingant. — Un manuscrit de la collection d'Aguesseau est signalé dans les termes suivants dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. III, p. 52, n° 30044) : *Ambassade de Jean-Paul de Selve, évêque de Saint-Flour, à Rome, en 1557, in-fol.* : avec la mention additionnelle : Cette ambassade est conservée dans la bibliothèque de M. le chancelier d'Aguesseau. — Une dépêche, de novembre 1557 (Bib. Nat., mss. fr. 3897, f° 248), publiée par M. le comte Hector de la Ferrière dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 111; mais c'était son frère Odet et non lui (Id., p. 109), qui était ambassadeur à Rome en 1555 (voir ci-dessus, p. xx, n. 1 et 4.) — Le ms. fr. 3125 porte : « de Selve, ambassadeur à Rome », sans titre ni prénom. Le ms. fr. 3897 porte : « de Selve, evesque de Saint-Flour, ambassadeur à Rome », sans prénom, mais avec titre. Le ms. de M. de Kermaingant porte : « Ambassade à Rome de Monsieur de Selve, evesque de Lavaur (*sic*) en l'année 1557. » Outre la pièce relative à la mission de Jean-Paul de Selve (f°s 1-25), ce manuscrit, de la gracieuse communication duquel son possesseur ne saurait être trop remercié, contient diverses relations ou dépêches relatives aux relations de la France avec Rome, en 1601, 1605, 1617, 1619.

fils du président de Selve qui occupât cette charge. L'intervention pontificale venait de décider la rupture de la trêve de Vaucelles. Jean-Paul de Selve assista donc, en exécution du traité d'alliance conclu pendant la mission de son frère, à la campagne infructueuse du duc de Guise dans les Abbruzzes, à sa rentrée à Rome et à sa retraite, et ne put empêcher le pape de traiter avec le duc d'Albe victorieux. Son séjour ne se prolongea pas au delà du commencement de 1558, où il eut pour successeur M. de la Bourdaisière [1]. L'évêché de Saint-Flour lui fut donné deux ans plus tard : il eut dix années à y vivre, jusqu'en 1570, où il mourut à Limoges, sans avoir exercé d'autre charge [2].

Un seul des fils du président de Selve ne marqua pas sa place dans la carrière de son père et de ses frères, le dernier né, Claude de Selve, qui paraît avoir été conseiller et maître d'hôtel de Catherine de Médicis, et avoir porté le titre d'abbé ou de prieur de Saint-Vigor [3].

Par le nombre et l'importance de ses missions, Odet de Selve est celui de sa maison dont le rôle historique a laissé la trace la plus marquée. La publication de sa correspondance pendant son séjour à Londres, éditée dans ce volume, le mettra à la place et au rang qui lui conviennent dans l'histoire diplomatique de la France sous les Valois. Il y paraîtra, d'une extrémité de son ambassade à l'autre, un négociateur exact et scrupuleux, méthodique plus que de raison peut-être, et désireux, avant toutes choses, d'exécuter ponctuellement et dans leur ordre les instructions qu'il reçoit. Le ton de ses dépêches ne rappelle ni l'allure vive et dégagée, ni la justesse d'appréciation souvent cachée sous le tour spirituel, qui caractérisent la correspondance de Louis de Castillon ; il n'évoque pas davantage la hauteur de pensée et la pureté de forme qui signalent le style de Charles de Marillac, écrivain de race autant que diplomate de métier. Tel qu'il se révèle dans ses lettres à François Ier, à Henri II et à leurs ministres, son caractère décèle plus de soumission que d'initiative et plus de docilité que d'audace. Esprit profondément honnête, cultivé et éclairé, jugement de perception lente et minutieux dans ses prévisions, mais prudent et réfléchi, intelligence appliquée avant tout à s'acquitter des devoirs de sa fonction et à ne pas s'en écarter, il est bien l'expression assez juste et exacte de cette école de diplomates choisis par la monarchie des Valois dans les familles de robe, qui servirent avec tant de dévouement désintéressé les intérêts extérieurs de la France.

1. Philippe Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, est ambassadeur de France à Rome de 1558 à 1564. (Bib. Nat., mss. fr. 3102, 3104 à 3106.) Sur les circonstances qui amenèrent la fin de son ambassade, voir Brantôme, *Vies des grands capitaines français*, le Grand roi François.)

2. Voir la très courte notice que lui consacre la *Gallia Christiana* (t. II, col. 432).

3. Saint-Vigor-le-Grand (Calvados, arr. et cant. de Bayeux), ou Saint-Vigor-d'Imonville (Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain). Voir *Gallia Christiana*, t. XI, col. 404-406 et col. 261-267.

Tel il apparaît, dans le portrait contemporain que le temps a laissé subsister de lui [1], dans son costume noir à épaulettes rouges, la toque noire sur ses cheveux châtains grisonnant par places, la figure encadrée de courtes moustaches taillées selon la mode de l'époque, plus blanchies déjà, vers l'âge vraisemblable où il devait négocier à Londres avec Henry VIII mourant ou avec le tout-puissant Protecteur. Les yeux d'une nuance brun clair, souriants et accueillants, la bouche sérieuse et démentant la promesse du regard, une tension d'esprit manifeste se lit à travers la distraction contenue que reflète le visage. Répandu sur la physionomie, un air de gravité et de probité avenantes, avec une expression, qui se dégage, d'ironie et de réserve, plus préoccupée peut-être de ne rien livrer d'elle que d'observer et de pénétrer ce qui l'entoure.

Différents de lui d'allures et d'aspects, ses frères évoquent d'autres traits de caractère. Georges de Selve, dans sa tenue épiscopale, la main droite posée sur le dos d'une bible, les yeux à peine enfoncés sous l'orbite, les pommettes saillantes, le dessein du nez révélant la distinction de sa race, ne semble pas appartenir à son siècle : c'est bien, telle qu'on peut se l'imaginer, l'étrange expression de ce prélat lettré quittant à trente-trois ans la cour de François Ier pour la retraite de son diocèse, figure énigmatique de ce siècle si fécond en extrêmes [2]. Jean-Paul de Selve, dans le même costume, sa croix pastorale au cou, les mêmes traits réduits et moins marqués, ne provoque pas au même degré la même impression singulière : sa vie calme d'évêque, traversée par une mission à Rome, se reflète tout entière dans le repos de son regard. Contraste profond avec ses aînés, le seigneur de D'Huison, Jean-Francisque de Selve, dans la sévère élégance de son vêtement noir, est celui qui porte sur son visage le plus de traits caractéristiques de son temps. L'air intelligent et froid, résolu et indifférent, que trahit l'énergique maigreur du masque, est en harmonie naturelle avec sa vie plus hasar-

1. Ce portrait et ceux de Georges, Jean-Paul et Jean-Francisque de Selve sont conservés avec celui de leur père au château de Villiers, près de la Ferté-Alais, résidence continue des descendants du premier président, dont la biographie sommaire a été distinguée ci-dessus de celle de ses fils. Une libérale attention de M. le marquis de Selve m'a autorisé à en prendre connaissance. Qu'il me soit permis de lui en exprimer ici ma sincère gratitude.

2. Un autre portrait de Georges de Selve paraît avoir existé à Polisy, aux environs de Bar-sur-Seine, jusqu'en 1653. Il aurait été exécuté par un peintre hollandais en 1533 (nouveau style), pendant un voyage privé accompli par l'évêque de Lavaur en Angleterre. (Voir ci-dessus, p. XXII.) Ce tableau représentait Georges de Selve et son ami Jean de Dinteville, alors au cours de sa première ambassade à Londres. [Jean de Dinteville, seigneur de Polisy, bailli de Troyes, ambassadeur de France à Londres de 1533 à 1534, et de 1536 à 1537, immédiatement avant chacune des deux missions de Louis de Castillon en Angleterre. Armand Baschet, *Lists of Despatches, loc. cit.*, p. 584-5.] Voir la description sommaire de ce portrait, d'après une notice récemment passée en vente, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, chronique, avril 1888.

deuse et plus aventurée. Ainsi se figure-t-on cette pléiade de courriers négociateurs, souvent moitié diplomates, moitié capitaines ou chefs d'escadre, qui se succédaient ou se croisaient sur les routes d'Angleterre, d'Italie ou du Levant, porteurs d'instructions aux chefs de mission et chargés de les seconder eux-mêmes, brillante école dont les de la Forest, les d'Asnois, les d'Aramon, les Paulin de la Garde, sont demeurés avec lui les plus hardis représentants.

La mission d'Odet de Selve en Angleterre, comparée à la valeur de celle de son prédécesseur immédiat Charles de Marillac, et à l'éclat que le nom de Noailles a jeté sur les négociations conservées qui lui font suite, n'aura pas autant que l'on pourrait croire à souffrir de ces oppositions périlleuses. Son action s'exerce sur trois années de relations tendues jusqu'à danger constant et toujours imminent de rupture, années remplies par de minutieuses discussions d'intérêt, où des incidents vulgaires absorbent démesurément l'attention et défigurent l'optique des événements. Les derniers mois du règne de Henry VIII mourant ne voient plus s'ériger d'échafauds, et les sanglantes tragédies dont Marillac a gravé dans ses dépêches les impressionnants tableaux n'effrayent plus l'Angleterre. Sans la guerre d'Écosse, commencée dès le premier été de son règne, les premières années de la minorité d'Edouard VI seraient absolument calmes. Toutes les pensées du représentant de la France devaient donc être tendues vers le but unique de la restitution pacifique de Boulogne. Une incursion sur la frontière écossaise, une manœuvre militaire sur les limites provisoires du Boulonnais, un tir d'artillerie mal réglé dans les eaux de la Liane, accidents sans cesse renouvelés et dont la répétition remplit un si grand nombre des dépêches qui suivent, servent à chaque instant de prétexte pour entraver les préparatifs de rapprochement et le règlement des questions débattues. Un fait de guerre survenu près de Berwick ou de Carlyle arrête brusquement les négociations en cours près d'Ardres ou de Vieilmoutier, un acte de piraterie commis par les corsaires anglais de la Rye ou par des marins dieppois poussés à bout, interrompt les pourparlers engagés à Paris ou à Londres. Odet de Selve eut à porter le poids de cette tâche ingrate où le désaveu, venu d'une part ou de l'autre, était un péril toujours présent et toujours prêt à renaître. Quand s'ouvre la campagne d'Écosse, sa correspondance devient une chronique complète et détaillée des événements qui se succèdent à la côte et sur la frontière, récit qui devra désormais tenir sa place parmi les sources historiques de l'époque. Il sut, en toute circonstance, répondre à ce que sa charge exigeait de lui.

Au milieu même de ce XVIe siècle, tout en sauvages énergies de caractère, si riche en tempéraments incomparables, en saisissantes individualités qui forcent et conquièrent l'attention, Odet de Selve peut ne pas susciter le même éveil d'intérêt que les originales figures de maints personnages, mêlés côte à côte avec lui aux divers épisodes de sa négocia-

tion. Il ne provoque pas la même intense curiosité que l'évocation d'un Paulin de la Garde ou d'un baron de Saint-Blancard, d'amiraux devenant ambassadeurs, et passant du pont de leurs navires dans les salles d'audience des conseils pour y discuter à ses côtés. Mais en jugeant son ambassade au point de vue des intérêts de la France, de la persévérance avec laquelle il les défendit et de l'application qu'il mit à les faire triompher, ses trois années de résidence à Londres, les plus difficiles de tout un demi-siècle de relations entre les deux nations, sont singulièrement instructives et tout à son honneur. Il fut, en cette période critique, le négociateur qui convenait aux temps de sa mission.

AMBASSADE

D'ODET DE SELVE

1546 — 1549

1. — *Londres, 4 juillet.* — « Sire, après avoir receu le commandement qu'il vous pleust me faire à vostre partement de Chaulnes avec la depesche qui m'estoyt nécessaire pour l'exécution d'icelluy laquelle me feust depuis baillée vous estant à Barbeau [1], j'ay faict toute la dilligence qu'il m'a esté possible de m'apprester pour venir par deçà, où je n'ay peu me rendre plus tost que hyer au soyr, ayant trouvé les chevaulx de poste fort rompus et mal à propoz pour la course que le millort Chesnay [2] avoyt faicte vers vous [3] et ayant aussy perdu ung jour à Boullongne par faulte de chevaulx et ung aultre à Calays pour avoyr la marée à propos. » Arrivée de Selve à Londres

Le roi d'Angleterre a envoyé à sa rencontre, jusqu'à vingt cinq milles de Greenwich, un gentilhomme de sa chambre, Bellingham [4], avec quatre ou cinq autres gentilshommes, et l'a fait jusqu'ici constamment loger et défrayer de tout. Ce jourd'hui, l'ambassadeur est allé lui présenter ses lettres de créance. Il lui a fait part de l'espérance qu'avait le roi de France d'entretenir la paix nouvellement jurée et de voir le roi d'Angleterre en pareilles dispositions.

Le roi d'Angleterre a répondu en semblables termes, déclarant, répète Selve au roi, que la guerre qu'il avait faite « avoyt esté quasi maulgré luy et à la sollicitation d'autruy, imputant aussy en grande partie la dicte guerre aulx maulvais offices qu'il dict que les ministres de Vostre Majesté ont faictz par cy devant à l'endroict de luy ». Il a ensuite annoncé le prochain départ de l'amiral d'Angleterre [5] et d'autres gentilshommes Echange des ratifications.

1. Voir l'Instruction dans l'*Introduction* qui précède.

2. Sir Thomas Cheyne, trésorier de la maison du roi d'Angleterre de 1540 à 1547, gardien des Cinq-Ports de 1540 à 1558, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre en France et chargé de représenter Henry VIII au baptême du dauphin de France, depuis Henri II, en juin et juillet 1546. (Lettres de créance, en date du 15 juin 1546, *State Papers*, t. XI, p. 218, n. 2 et 3. Dépêches de Cheyne au secrétaire d'État Paget, en date des 2, 3 et 8 juillet. *Id.*, p. 227, 230, 232, 249, n. 2.) Il était de retour à Londres le 18 juillet. (Voir ci-dessous, Selve au Roi, 18 juillet.)

3. La dépêche de Cheyne à Paget, en date de Fontainebleau, 9 juillet, 9 heures du matin, contient cette mention significative : « Hast, Hast, Post, Hast, for thy lief, for thy lief. » (*State Papers*, t. XI, p. 229.)

4. Edward Bellingham, gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, depuis lieutenant de l'île de Wight.

5. Sir John Dudley, vicomte Lisle, comte de Warwick, puis duc de Northumber-

pour la cour de France, et exprimé son désir de voir le roi lui envoyer l'amiral de France [1] « me usant de ces propres termes », ajoute Selve, « qu'il luy ouvriroyt son cueur et qu'il falloyt ainsy le faire entre bons amis ». Il s'est en outre informé si l'on parlait de guerre en Piémont. A défaut d'instructions particulières, Selve a répondu en termes généraux qu'il ne pensait pas que le roi eût sujet de guerre avec quelque prince que ce fût, et, sur l'insinuation du roi d'Angleterre que l'empereur [2] se plaignît d'une infraction au traité, il a répété qu'il n'avait connaissance d'aucun fait de ce genre. « Depuys, Sire, » dit l'ambassadeur, « ledict seigneur roy d'Angleterre m'a dict que l'empereur faisoyt la guerre en Allemaigne contre les protestants et contre l'archevesque de Colloigne [3] et que d'autre côté le Turc [4] venoyt faire la guerre en Hongrye et que ces nouvelles luy venoyt de porter l'ambassadeur de l'empereur résident icy prez de luy auquel ambassadeur il venoyt de donner audience en sa chambre et estions entrés quasy ensemble en la maison dudit seigneur roy, lequel, Sire, m'a dict là dessus que sy ces nouvelles estoint vrayes, que l'empereur seroyt bien empesché en deux costés. Peu après m'a dict que qui laisseroyt faire ledict seigneur empereur il commanderoyt s'il pouvoyt à toute l'Alemaigne, et que s'il avoyt gaingné ce poinct là qu'il s'essayeroyt bien de commander alieurs et que le pape [5] qu'il ha appellé évesque de Romme et luy n'estoint qu'ung. Puis m'a demandé, Sire, si vous avez pas envoyé les prélatz de vostre royaulme au Concille [6]. Je luy ay respondu, Sire, que les cardinaulx et prélatz de vostre dict royaulme estoint encores en icelluy : bien est vray qu'il y pouvoyt avoyr quelques évesques de vostre dict royaulme qui y pouvoint estre allez et que les personnages que Vostre dicte Majesté avoyt envoyez audit Concille estoint envoyés pour l'advertir de ce qui la toucheroyt

Nouvelles d'Allemagne.

land, amiral d'Angleterre, de 1543 à 1547. Trois jours après la date de cette dépêche, le 7 juillet, lui, Cuthbert Tunstall, évêque de Durham, et Nicholas Wotton, doyen de Canterbury et d'York, furent accrédités comme ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre en France, à l'effet de recevoir la ratification du traité d'Ardres du 7 juin. (*State Papers*, t. XI, p. 246, n. 1.) Leur mission fut très courte, et paraît terminée au commencement d'août. (Leurs dépêches, *State Papers*, t. XI, pp. 246, 261.) Nicholas Wotton demeura en France comme ambassadeur ordinaire. Sa première dépêche est datée de Moulins, 21 août. (*Id.*, p. 270. Sur la date de son installation, *id.*, p. 262.)

1. Claude d'Annebaut, baron de Retz et de la Hunaudaye, amiral de France, de 1543 à 1552. Il était sur le point d'être accrédité comme ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre, à l'effet de recevoir la ratification du traité d'Ardres du 7 juin. mission correspondante à celle dont étaient chargés en France sir John Dudley, Cuthbert Tunstall et Nicholas Wotton. Il n'arriva en Angleterre qu'un mois plus tard, après le 4 août. (Selve au roi, 4 août.) Il en repartit entre le 25 et le 31. (Lettres de Henry VIII à François Ier et au dauphin, *State Papers*, t. XI, p. 279, 280, et ci-dessous, Selve à l'amiral, 3 septembre.)

2. Charles-Quint (1519-1556).

3. Hermann von Weide, archevêque et électeur de Cologne (1515-1547), déposséde en 1547, mort en 1553.

4. Soliman II le Magnifique (1520-1566).

5. Alexandre Farnèse, pape sous le nom de Paul III (1534-1550).

6. Le concile de Trente, ouvert l'année précédente.

et pour desduire et faire entendre voz droictz et interestz sy besoing estoyt. Et sur ce poinct il a faict fin et m'a dit qu'il s'en alloyt ouyr messe. »

Après cette audience, Selve a salué l'amiral [1], le chancelier [2], les évêques de Canterbury [3], de Winchester [4], le secrétaire Paget [5] et d'autres membres du conseil du roi d'Angleterre qui lui ont fait très bon accueil, et spécialement l'amiral et Paget auxquels il a trouvé occasion de dire à part et séparément ce dont le roi lui avait donné charge. « Ledict sieur Paget », dit l'ambassadeur au roi, « montre avoyr grande et bonne inclination à vous faire service, et m'a dict que l'accélération du voyage de monseigneur l'admiral par deçà estoyt très requise, m'usant de ses propres termes que tandisque le pot boulst il y faict bon mettre de l'eau. Il m'a dict aussy, Sire, que monseigneur l'admiral d'Angleterre estoyt prest à partir pour s'en aller et qu'il debvoyt ce jourd'huy prendre congé du roy d'Angleterre lequel a depputé avec ledict seigneur admiral, pour le faict de la réception de la rattification du traité de paix [6] laquelle doibt estre faicte de vostre part, messieurs l'évesque Duram [7] quy est de son conseil, le doyen de Cantorbry [8], lequel, Sire, doibt résider auprez de Vostre Majesté, et maistre Quevenet [9] ung des principaulx gentilzhommes de la chambre dudict seigneur roy. »

Le doyen de Canterbury est ensuite venu trouver l'ambassadeur en son logis, de la part du roi d'Angleterre, et l'a entretenu de l'importance qu'aurait la venue de l'amiral de France en Angleterre, ajoutant que de leur côté l'amiral d'Angleterre et l'évêque de Durham avaient déjà fait acheminer leur train par delà. Il a en outre parlé à l'ambassadeur du combat singulier entre un Anglais et un étranger, que le roi de France venait d'autoriser. Le roi d'Angleterre regarde comme préférable de ne pas laisser ce duel avoir lieu, en l'état d'amitié où sont les deux princes. Selve a répondu qu'il ne connaissait pas la cause de ce combat et qu'il avertirait le roi de ce qui venait de lui être objecté [10].

« *De Londres, le IIIIme juillet mil Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 3, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

1. Sir John Dudley, vicomte Lisle, amiral d'Angleterre de 1543 à 1547. (Voir ci-dessus.)
2. Thomas Wriothesley, chancelier d'Angleterre, de 1544 à 1547.
3. Thomas Cranmer, archevêque de Canterbury, de 1533 à 1555.
4. Étienne Gardyner, évêque de Winchester, de 1531 à 1550.
5. Sir William Paget, premier secrétaire d'État, de 1543 à 1556.
6. Le traité d'Ardres, du 7 juin 1546.
7. Cuthbert Tunstall, évêque de Durham, de 1530 à 1552, et, de nouveau, de 1553 à 1559. (Voir ci-dessus.)
8. Nicolas Wotton, doyen de Canterbury et d'York, de 1542 à 1566. (Voir ci-dessus.)
9. Sir Henry Knyvet, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre en France et chargé de représenter Henry VIII au combat singulier dont il est parlé ci-dessous. (Sa lettre de créance, en date du 11 juillet, *State Papers*, t. XI, p. 239, n. 2.) Il paraît être tombé malade à Melun pendant sa mission. (*Id.*, pp. 253, 263.)
10. Il s'agit du combat singulier qui eut lieu le 15 juillet 1546, à Fontainebleau,

SELVE A L'AMIRAL.

Echange des ratifications.

2. — *Londres, 5 juillet.* — Selve a présenté la veille au roi d'Angleterre les lettres que l'amiral lui a remises, en exposant les causes du retard de celui-ci qui ne pourra passer en Angleterre avant le 15 juillet, délai de neuf ou dix jours qui ne peut causer aucun préjudice aux négociations, le roi de France étant prêt à ratifier le traité dès qu'il en sera requis. Sur une objection du roi d'Angleterre, il a déclaré que l'amiral n'avait pas encore dû recevoir l'avis du départ imminent de l'amiral d'Angleterre.

La date si prochaine de ce départ et le mauvais accueil manifeste du roi d'Angleterre à la première ouverture faite par Selve, celle du retard de la venue de l'amiral, l'ont empêché de traiter la seconde question, celle du remplacement de l'amiral par un autre négociateur. Il était à craindre qu'elle ne fût encore plus mal prise.

Selve a exécuté les instructions de l'amiral au sujet de l'amiral d'Angleterre et de Paget, qui lui ont dit que la venue de l'amiral par deçà était grandement désirée. Les gentilshommes désignés pour faire partie de l'ambassade anglaise sont l'évêque de Durham, le doyen de Canterbury, qui doit ensuite résider auprès du roi, et sir Henry Knyvet, gentilhomme de la chambre. Selve croit utile d'avertir l'amiral que l'accueil qui lui a été fait en Angleterre a été des plus gracieux, afin qu'on use en France envers eux des mêmes procédés, s'il y a lieu. Comme il terminait la présente dépêche, un gentilhomme français est venu le trouver, disant avoir été chargé par le roi d'une mission en Écosse, et se plaignant d'avoir été à son retour arrêté en mer par deux navires anglais et mené prisonnier à Newcastle, — et cela le 18 juin, après la publication de la paix : il a prié l'ambassadeur d'en faire remontrance au conseil du roi d'Angleterre et lui a annoncé son intention d'aller porter ses doléances au roi en faisant entendre certaines affaires « desquelles il seroyt bien requis que le seigneur de Mandosse [1] feust bien informé avant qu'arriver en Escosse ».

« *De Londres, ce lundy matin v*me *juillet 1546.* »

Vol. 6, f° 5 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

devant François Ier et toute la cour de France, entre Antonio de Mora et Julian Romero, capitaines espagnols au service de Henry VIII. Romero avait défié publiquement son adversaire qui venait de passer au service de François Ier, et lui avait reproché de trahir son engagement au roi d'Angleterre. Une dépêche de Knyvet relate sa victoire. (*State Papers,* t. XI, pp. 239-245. Récit dans Brantôme, *Discours sur les duels,* et *Rodomontades espagnoles.*)

1. Diego de Mendoza, de la maison espagnole de ce nom, engagé au service de la France, naguère ambassadeur de France à Clèves. (Dépêche de Nicolas Wotton, ambassadeur d'Angleterre en Allemagne, à Henry VIII, du 6 septembre 1543. (*State Papers,* t. IX, p. 498. Cf. Extraits des anciens mémoriaux de la Chambre des comptes, 1550-1551.) — D'après le présent passage, il paraîtrait avoir été chargé d'une mission en Écosse, en 1546.

SELVE AU CHANCELIER [1].

3. — *Londres, 5 juillet 1546.* — Il a paru à Selve que, dans cette première entrevue, il ne serait pas à propos de parler au roi d'Angleterre, de désigner ses députés pour l'affaire de la partie des cinq cent mille écus encore due [2]. « Monsieur Bouchetel [3] me dist dernièrement sur cest article que ceulx de deçà n'auroynt pas agréable monsieur l'advocat Marillac [4] lequel il vous pleust dernièrement me commander de nommer pour ung des depputés de la part du roy, me disant ledit sieur Bouchetel qu'il vous en advertiroyt pour en nommer quelqu'autre en son lieu. » Affaire des 500 000 écus.

« *De Londres, ce lundy matin* vme *juillet 1546.* »

Vol. 6, f° 6, copie du xvie siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A BOCHETEL.

4. — *Londres, 5 juillet.* — Selve prie Bochetel de l'avertir de la façon dont ses dépêches auront été prises, afin, dit-il, « que mes faultes corrigées et requises de bonne heure me puissent servir d'adresse en la charge qui m'est commise ». Il demande à Bochetel de lui faire écrire par quelqu'un des siens ce qu'il en pense.

« *De Londres, ce lundy matin* vme *juillet 1546.* »

Vol. 6, f° 7 v°, copie du xvie siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

5. — *Londres, 8 juillet.* — « Sire, mardy dernier VIme de ce moys arriva icy le chevaulcheur qu'il vous ha pleu de depescher par deça avec les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du IIIme dudict présent moys. Après lesquelles veues, Syre, j'ay envoyé incontinent à Grenvys [5], où estoyt le roy d'Angleterre vostre frère, vers monsieur le secretaiyre Paget pour me faire avoyr audience dudit seigneur, pour le partement duquel, qui venoyt le mesme jour à Wuesmistre [6], l'audience me feust

1. François Olivier, chancelier de France, de 1545 à 1551, et de 1559 à 1560.
2. Le traité d'Ardres réservait à une commission de quatre membres, deux Français et deux Anglais, le règlement de la question des 500 000 écus que le roi d'Angleterre lui prétendait être dus par suite des lettres du roi de France du 29 janvier 1530, signées à la suite de la paix de Cambrai. La suite de cette correspondance contiendra de fréquentes allusions à cette négociation. (Voir la dépêche du 20 juillet.)
3. Guillaume Bochetel, secrétaire d'Etat, mort en 1558.
4. Gabriel de Marillac, avocat général au parlement de Paris, de 1545 à 1550.
5. Greenwich.
6. Westminster.

assignée à hyer après disner, à laquelle heure, Syre, je fuz adverty de la part dudict secrettayre Paget que ledict seigneur roy d'Angleterre s'estoyt mal trouvé toute la nuict précédente et qu'il avoyt ledict jour d'hyer prins médecine à l'occasion de quelque collicque qu'il avoyt eue. Sur quoy je prins occasion d'aller visitter ledit sieur Paget, lequel sy tost qu'il me veist me dist qu'il s'en voulloyt venir vers moy et que le roy son maistre luy avoyt commandé venir entendre de moy ce que j'avoys à luy dire de vostre part sy la chose n'estoyt de si grande importance qu'elle ne se peust dire qu'à la personne dudict seigneur. A quoy, Sire, je luy ay faict response que la fiance que son maistre et vous prennés en luy ne voulloyt pas que je luy celasse ce que vous m'aviez commandé faire entendre de vostre part à sondit maistre, luy déclairant les advertissementz que vous aviés d'Allemaigne contenuz en ladicte lettre qu'il vous a pleu m'escripre, ausquelz il m'en ha monstré d'aultres conformes que son maistre avoyt receuz aussy d'Allemaigne [1]. Et quant à faire prolonger le terme du voyage de monseigneur l'admiral par deçà, oultre ce que je vous en avoys auparavant dict comme je vous ay adverty par le chevaulcheur que je vous ay dernièrement renvoyé, Syre, j'en ay de rechef recordé ung mot audit sieur Paget, lequel m'a dict que je debvoys mectre peinne de vous remonstrer l'importance de l'accélération dudict voyage et faire tant qu'il feust bien tost par deçà, me conseillant de ne demander poinct d'audience que je ne peusse en icelle asseurer le roy du temps de la venue dudict seigneur admiral par deça, me disant que monsieur l'admiral d'Angleterre estoyt prest à partir demain ou sabmedy [2] pour aller vers Vostre Majesté.

Nouvelles d'Allemagne.

« Sire, ce que j'ay peu entendre de nouveau est que par lettres escriptes à Anvers du dernier du passé ung marchant florentin mande à ung aultre de ceste ville que par delà il ne se parle que d'armée et de chevaulx; que la royne de Hongrie [3] faisoyt lever sept mil hommes et qu'elle avoyt despesché le seigneur Hyppolite Palavicini [4] avec deux centz chevaulx pour aller vers l'empereur, pour le service duquel elle retenoyt semblablement les Italiens et Espagnolz qui estoient en Piccardie au service du roy d'Angleterre; que en Gueldres et en Phrysie [5] se lèvent dix mil hommes, que l'empereur en ha avec luy XXX^{mil} et que le pape luy fournsit XII^{m} hommes de pied et II^{m} chevaulx et qu'il faict compte de dix^{m} espagnols en sorte que son armée pourra estre de septente^{m}

1. L'ambassadeur d'Angleterre en Allemagne était, depuis 1545, Thomas Thirlby, successivement évêque de Westminster (1540-1550), de Warwich (1550-1554), d'Ely (1554-1559), mort en 1570. La dépêche à laquelle il fait ici allusion doit être celle de Thirlby à Paget, datée de Ratisbonne, 15 juin. (*State Papers*, t. XI, pp. 219-221.)

2. Le lendemain vendredi 9, ou le surlendemain samedi 10 juillet.

3. Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, veuve de Louis II, roi de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas (1531).

4. Hippolyte Pallavicini, de la maison italienne de ce nom.

5. Gueldre et Frise.

combatantz, que du costé des protestantz l'on dict qu'il sont bien déliberez de se deffendre et qu'ilz pourront estre en nombre de LX^{m}, et que sy aulchuns de leur ligne ne se rendoient de la part de l'empereur ilz pourroient estre deux foys autant. Par les mesmes lettres est porté que le conte Palatin [1] s'est submictz et offert à l'obéissance de l'empereur et que l'archevesque de Colloigne estoyt en délibération de faire de mesmes.

« Syre, par aultres lettres escriptes à Ratisbonne le XXme du passé le mesme advertissement de la guerre de l'empereur contre les protestants et des XII^{m} Italiens que luy souldoye le pape est confirmé. Bien est vray que par lesdictes lettres est porté que l'on estime que de Hongrie, d'Itallie et d'allieurs il ne pourra pas avoyr plus de VIII mil Espaignolz et qu'en la fin de ce présent moys toutes ces forces ensemble pourront estre de L^{m} hommes de pied et XV^{m} chevaulx. Le secrettayre Paget, Sire, me disoit hyer qu'ilz avoient eu ceste court advertissement que ledict seigneur empereur avoyt grosse guerre en Espaigne du costé d'Affricque et que pour cest effect se levoint gens en Espaigne de tous costés pour la deffence dudict pays.

« Sire, le seigneur Francisque Bernardo [2], Vénitien, lequel, Sire, Vostre Majesté peut congnoistre, me dict avant hyer qu'il estoyt quelque bruict que l'empereur s'estoyt party de Ratisbonne en poste et s'en estoyt allé en Itallye, et qu'il prenoyt du pape Parme et Plaisance et luy bailloyt Sennes [3] en récompense, à quoy il estoyt vray semblable que le pape ne prenoyt pas grand plaisir après avoiyr faict la despence qu'il avoyt desjà faicte à la fortiffication desdictes villes.

« Sire, c'est tout ce que je vous puis mander pour ceste heure, sinon que je vous puis advertir que Oysi [4] arriva en Escosse vers la royne il y ha ce jour d'huy huict jours ainsy comme ledict secrettayre Paget m'a dict qu'ilz en avoint heu advertissement par deçà où il me semble que je debvoys retenir encores le chevaulcheur qu'il vous a pleu m'envoyer et le réserver pour quelqu'aultre occasion de le vous despescher attendu que ce gentil homme présent porteur s'en alloyt vers vous en dilligence.

« Sire, je prie Nostre-Seigneur vous donner, Sire, en parfaicte santé et prospérité, très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce VIIIme juillet.* »

Vol. 6, f° 8, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

1. Frédéric II, comte et électeur Palatin (1544-1556), frère et successeur de Louis V.
2. Francesco Bernardo, agent vénitien à Londres, mêlé aux négociations du traité d'Ardres, en avril-juin 1546. (*State Papers*, t. XI, pp. 105-208.)
3. Sienne.
4. Henri Clutin, seigneur d'Oisy, ambassadeur de France en Écosse, de 1546 à 1560.

SELVE AU ROI.

6. — *Londres, 10 juillet.* — Le gentilhomme présent porteur et qui devait déjà porter au roi la dépêche précédente a été retenu par ses affaires. Le départ de l'amiral d'Angleterre est différé jusqu'à lundi [1] : la plus grande partie de son train est déjà expédiée. « Je me suis voullu enquérir », dit Selve, « sy ledict seigneur admiral prendroict la poste ou iroyt avec sondict train... et m'a l'on dict qu'il yroyt à ses journées. »

Selve a été la veille visiter le chancelier d'Angleterre « qui est homme... bien estimé et de grande aucthorité à l'entour de son maistre ». — « Et tumbant nostre propos », continue l'ambassadeur, « sur les entreprises de l'empereur du costé d'Allemaigne, il me dist que ledict seigneur faisoyt quelques foys des choses de sa teste sans le conseil de ses amys et qu'il pourroyt bien ne s'en trouver pas trop bien. Et me dist que le bruict que l'on faisoyt de la guerre qui se mouvoyt à l'encontre dudict seigneur empereur du costé d'Affricque, comme plusieurs estimoint, estoyt chose fainctе par l'empereur mesmes affin que s'il se voyoit contrainct de laisser l'entreprise d'Allemaigne il en eust quelque honneste couleur. »

« *De Londres, ce* Xme *juillet* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 9 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

7. — *Londres, 10 juillet.* — L'amiral recevra la dépêche du 8 en même temps que celle-ci. Selve tient seulement à l'avertir du retard apporté au départ de l'amiral d'Angleterre.

« *De Londres.* »

Vol. 6, f° 10, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

8. — *Londres, 14 juillet.* — Depuis son arrivée, Selve a écrit au roi, le 4 juillet, par un des chevaucheurs d'écurie du roi, et le 8 et le 10, par le sieur de Combas [2], gentilhomme revenant d'Écosse. Il renvoie actuellement le chevaucheur que le roi lui avait expédié et qu'il avait gardé quelques jours. L'amiral d'Angleterre s'est mis en route la veille

1. Le surlendemain lundi 12 juillet.

2. N. de Combas, chargé comme courrier de plusieurs missions en Écosse et en Angleterre, désigné sous le nom de *capitain Combas* dans une dépêche du 2 janvier 1547. (*State Papers*, t. X, p. 826.)

au soir et doit être le lendemain à Boulogne : il a souvent demandé des nouvelles de l'amiral de France et Selve a répondu qu'il pensait que l'intérêt du roi était de l'envoyer le plus tôt possible.

« Syre, je fuz avant hyer visitter le roy vostre bon frère pour ce que, depuis l'advertissement que vous luy donnez des choses d'Allemaigne par les lettres qu'il vous ha pleu dernièrement m'escripre, je n'avoys peu parler audit seigneur à cause de l'indisposition qu'il avoyt lors de laquelle je l'ay trouvé bien dehors et en très bonne santé Dieu mercy. Je luy feiz entendre comme j'avoys communiqué l'advertissement que j'avoys receu de vous pour luy faire entendre à maistre Paget son secrettayre pour autant que je n'avoys lors peu parler à luy à raison de son indisposition, auquel advertissement, Syre, il vous remercia sur l'heure et monstra de vous scavoyr grand gré, me disant que les advertissements qu'il avoyt aussy de sa part du costé d'Allemaigne estoint conformes aulx vostres et que les préparatifz de l'empereur et des protestantz estoient grandz et qu'il estoyt bien à craindre que ces forces-là ne se tournassent quelqu'aultre costé que du costé d'Allemaigne et que vous y debviés bien pencer et pourveoyr à voz affayres du costé de Piedmont comme il pençoyt bien que vous faisiés et qu'il avoyt fantaisie que s'il vous mouvoyt guerre ce seroit de ce costé là ou du costé de Lorrainne. » Il vint ensuite à parler de l'alliance du pape et de l'empereur. « Me disant oultre », continue Selve, « que l'on tenoyt pour certain que l'eschange de Parme et Plaisance avec Senne estoyt conclue et arrestée entre ledict pape et empereur et qu'il en avoyt bons advertissementz. Et en continuant nostre propos vint à me demander sy vous continuiez pas encore de présent la pension que vous soulliez donner au duc de Bavières [1]. A quoy, Sire, ma responce feust que de ce faict ne pouvoys je parler et que je ne sçavoys sy ledit duc avoyt aultrefoys en pencion de vous ou non, ne s'il en avoyt à présent. Il me réplicqua qu'il sçavoyt bien qu'il en avoyt heu de vous et qu'à présent à ce qu'il entendoyt ledict duc se mectoyt du costé de l'empereur. »

Nouvelles d'Allemagne.

Cette audience a été de la part du roi d'Angleterre « fort longue et bénigne et plus qu'il n'a accousteumé de la donner ». — « Et entre aultres choses », continue Selve, « me dict que voz gallères que vous aviés faict venir de Provence ne vous eussent sceu guères faire de service contre luy, d'aultant que ceste mer estoyt plus rude que celle de Levent ou Mydy et qu'en ung instant il s'y levoyt souvent grosses tempestes ausquelles lesdictes gallères n'estoint pas pour résister que quand telz accidens leur survenoint elles estoient perdeues s'elles estoint loing de port comme elles estoint contrainctes d'estre en luy venant faire la guerre icy où elles ne pouvoint avoyr port ny retraicte près d'eulx; mais qu'estantz Vos deux Magestez et terres d'icelles

1. Guillaume IV, le Constant, duc de Bavière (1508-1550).

amyes, s'il advenoyt que l'on se vousist ayder desdictes gallères du costé de Flandres, elles feront merveilles, car à toutes heures elles pourroint avoyr retraicte es portz seurs de quelque costé de la terre que le vent ou tempeste les sceust jecter. Ce sont, Sire, les choses que j'ay pour le présent dignes de vous faire entendre. Il est bien vray qu'il me feust hyer donné advis qu'il estoyt venu nouvelles en ceste court que le conte d'Angousse [1] estoyt devant le chasteau de Dombertrand [2] en Escosse et y avoyt donné quelqu'assault où il avoyt esté repoulsé et aulchuns de ses gens tués; que le conte de Lenos [3] qui est icy s'en alloyt audict chasteau avec seix navires pour secourir par mer ceulx qui sont dedans icelluy. Touteffoys, Sire, je n'ay aulchune certitude de la vérité de ceste nouvelle qui est tout ce que je vous puis mander, sinon que je vous envoye la coppie d'ung roole des armées de l'empereur et des protestantz tel que l'on m'a dict qu'il a esté envoyé en ceste ville à ung marchant allemand de qui je l'ay recouvert. »

« *De Londres, ce mercredy* XIIIIme *juillet* M V^c^ XLVI. »

Vol. 6, f° 10, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

9. — *Londres, 14 juillet.* — Selve a écrit à l'amiral les 4, 8 et 10 juillet. « Le secrettayre de la seigneurie de Venise résident icy auprès du roy d'Angleterre » vient de lui faire donner un avis dont il ne s'est souvenu qu'après avoir écrit au roi. « C'est, Monseigneur, que le Turc avoyt envoyé ung hérault vers ladicte seigneurie luy dénoncer qu'elle eust à luy bailler passage pour venir avec armée en certaines isles appartenantes au roy des Romains [4] situées en la mer asses près de Venise et voysines de la Dalmatie, pour venir faire vengence et avoyr raison des injures et deprédations qu'il prétend que les habitans desdictes isles font continuellement à ses subjectz en ladicte Dalmatie, et aussy pour summer ladicte seigneurie de luy faire payment des pentions qu'il dict luy estre deuez en vertu des traictés faictz entre eulx, ce qu'il m'a dict trouver estrange s'il estoyt véritable. »

« *De Londres, ce* XIIIIme *juillet* V^c^ XLVI. »

Vol. 6, f° 12, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

1. Archibald Douglas, sixième comte d'Angus (1514-1556).
2. Dumbarton.
3. Mathew Stuart, quatrième comte de Lennox (1526-1571).
4. Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, élu roi des Romains depuis 1531, empereur sous le nom de Ferdinand Ier.

SELVE AU ROI.

10. — *Londres, 18 juillet.* — Selve a reçu le 15 la dépêche du roi en date du 11. Son frère, présent porteur [1], exposera au roi de vive voix la réponse du roi d'Angleterre sur le propos touchant lequel, selon les instructions du roi, Selve a demandé et obtenu la veille une audience secrète du prince [2]. Il portera également au roi les provisions et expéditions demandées. Cette mission a l'approbation du roi d'Angleterre.

« Sire, ainsy que je vous faisoys ceste lettre est arrivé le chevaulcheur qu'il vous a plu m'envoyer avec vos lettres du XVme de ce moys suivant lesquelles, Syre, je feusse allé vers le roy d'Angleterre pour luy faire entendre l'ayse que pour l'amour de luy vous aves heu de la victoyre du cappitaine Julian [3], n'eust esté qu'il est prest de minuict. Je croy bien que demain quand je yray vers ledict seigneur je ne luy en conteray pas les premières nouvelles, car monseigneur de Chesnay, qui en sçavoyt les nouvelles comme m'a dict le chevaulcheur qui l'a trouvé en chemin, est arrivé une ou deux devant ledict chevaulcheur qui n'a peu faire diligence au moyen de ce dict seigneur de Chesnay lui ha rompeu et empesché les chevaulx comme il dict. »

« *A Londres, ce* XVIIIme *juillet* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 12 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

11. — *Londres, 18 juillet.* — Selve prie l'amiral de s'intéresser au baron de Saint-Blancard [4], gentilhomme français retenu prisonnier en Affaire du baron de Saint-Blancard.

1. Jean Francisque de Selve, seigneur de D'huyson, frère de l'ambassadeur, chargé à plusieurs reprises de missions en Angleterre pendant la négociation de son frère. Il était de retour à Londres le 30.
2. Voir la lettre de Selve au secrétaire d'état Paget, datée de Londres, 16 juillet, insérée dans les *State Papers* (t. XI, p. 237).
3. Julian Romero, le capitaine espagnol dont le combat singulier avec Antonio de Mora a été raconté dans la dépêche du 4 juillet.
4. Bernard d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, capitaine de galère. Fils de Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, général des galères de 1521 à 1528 et commandant de la flotte française qui fit dans les mers du Levant l'expédition célèbre de 1537-1538. (*Journal de la croisière du baron de Saint-Blancard*, par Juan de Vega, publié par Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, pp. 340-353 et 371-384.) Sa fille, Jeanne d'Ornesan, porta la seigneurie de Saint-Blancard dans la maison de Gontaut, par son mariage avec Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France. Il venait d'être fait prisonnier en mer, avec son lieutenant, le capitaine Pierre, sa galère et son équipage, par le capitaine anglais Clément Paston, sans doute au cours des négociations commencées pour la paix. La suite de la correspondance de Selve contient le récit des négociations engagées pour sa mise en liberté et celui de la mission spéciale confiée pour cet objet au baron de la Garde. (Voir l'*Introduction* qui précède.)

Angleterre et qui a demandé à l'ambassadeur de requérir l'amiral de prendre son affaire en main.

« *De Londres, ce XVIIIme juillet Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 13, copie du XVIe siècle, 1 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

12. — *Londres, 20 juillet.* — Le roi aura vu par la dépêche de Selve en date du 18 que l'ambassadeur accuse réception des lettres du roi en date du 11, arrivées à minuit. « Et le lendemain matin qui feust le jour d'hyer », dit-il, « j'envoyay vers le secrettayre Paget pour sçavoyr à quelle heure je pourroys avoyr audience du roy d'Angleterre pour luy faire entendre la victoyre du cappitaine Julian et l'ayse que vous en aviez eu. Sur quoy, Syre, me feust faict responce par ledict Paget que ledict seigneur roy son maistre ne me pouvoyt pour le jour donner audience et s'en alloyt à la chasse après disner, me mandant que ledict seigneur seroyt bien ayse d'entendre de voz nouvellez mais que sy ce que j'avoys à luy dire n'estoyt d'importance il luy pourroyt faire entendre sy je luy voulloys mander, laquelle responce entendeue, Syre, il m'a semblé qu'il ne pouvoyt estre que bon et à propos d'envoyer les lettres qu'il vous avoyt pleu m'escripre, ensemble celles de monseigneur l'admiral audict Paget pour les communiquer au roy son maistre. » Le contenu en a beaucoup plu au roi d'Angleterre, qui est très reconnaissant au roi de l'accueil fait à Cheyne qui s'en loue beaucoup.

Affaire des 500 000 écus.

Selon les ordres du roi, Selve a parlé à Paget à fin de savoir du roi d'Angleterre quels seraient ses commissaires dans l'affaire du reliquat des 500 000 écus. Selve a proposé pour commissaires français le procureur général au Parlement de Paris [1] et un des maîtres des Requêtes de l'Hôtel [2], et pour lieu de réunion, le lieu où avait été traitée la paix [3]. Paget, après en avoir référé au roi d'Angleterre, a répondu que les députés anglais seraient nommés dans les délais convenus [4]; et, quant au

1. Noël Brulart, procureur général au Parlement de Paris, de 1541 à 1557. En 1531, il figure en qualité d'avocat au Parlement de Paris, en compagnie de plusieurs de ses confrères, comme signataire d'une consultation juridique demandée par Henry VIII aux plus fameux légistes des universités de Paris et d'Orléans, lors de sa rupture avec Rome. (Pièce jointe à la dépêche de Henry VIII à William Benet, doyen de Salisbury, ambassadeur d'Angleterre à Rome, du 10 juillet 1531, *State Papers*, t. VII, p. 306.)

2. Sans doute Imbert de Saveuse, maître des requêtes à la Chambre des requêtes de l'hôtel du roi, commissaire français pour le règlement des frontières entre Ardres et Calais, en 1540-1541. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac.*) En réalité, les deux commissaires français paraissent avoir été Gilles Le Maistre et Nicolas du Pré. (Leurs instructions, du 21 août, *State Papers*, t. XI, p. 285, note.)

3. Entre Guines et Ardres. (Voir ci-dessous, Selve au roi, 14 septembre.)

4. Voir ci-dessous, Selve au roi, 8 septembre.

lieu de réunion, « qu'il luy sembloyt qu'il ne failloyt plus regarder entre vous aux cerymonies dont l'on avoyt usé au temps des guerres, qui estoyt d'eslire lieu neutre, et que le meilleur estoyt que entre amys et temps d'amytié les ungs allassent chez les aultres aulx villes et lieux qui seroint advisés. »

« *De Londres, ce* XXme *juillet* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 13 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

13. — *Londres, 20 juillet.* — Cheyne se loue beaucoup de l'accueil qu'il a reçu en France. Il est venu voir Selve la veille, n'étant arrivé que très tard le soir précédent. Au surplus, le roi d'Angleterre saurait grand gré à Selve de l'avertir si l'amiral arrivera par eau sur les galères jusque devant Londres ou s'il débarquera à Douvres, afin de lui faire à lui et à sa suite l'accueil qui lui est dû.

« *De Londres, ce* XXme *juillet* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 15, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

14. — *Londres, 25 juillet.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 18 et a exprimé ce jourd'hui au roi d'Angleterre les remerciements et avertissements que le roi désirait lui faire entendre. « Et vous voullant bien rendre la pareille, » raconte l'ambassadeur, « comme il m'a dict de vous faire entendre aussy les nouvelles qu'il peut sçavoyr, m'a dict que M. de Burres [1] estoyt encores en Flandres avec XIIII^{m} hommes de pied et environ IIII^{m} chevaulx qui ne pourront passer pour aller vers l'empereur par ce que le hansdegrave de Hesse [2] luy gardoit sy bien le passage qu'il estoyt fort malaisé qu'il se peust aller joindre audict seigneur empereur [3]; que le duc de Clèves [4] s'en allant vers l'empereur à son mandement pour espouser une des filles du roy des Romains [5] avoyt esté en chemin si bien dissuadé par l'ansdegrave et aulchuns autres princes d'Allemaigne qu'il s'estoyt désisté dudict voyage et que lesdicts princes d'Allemaigne pençoint l'avoyr gaingné de leur costé contre l'em-

Nouvelles d'Allemagne.

1. Maximilien d'Egmont, de la branche des comtes de Buren, dernier comte de Buren (1539-1548).
2. Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse (1509-1567).
3. D'Egmont rejoignit l'armée de Charles-Quint près d'Ingolstadt, le 16 septembre, avec 12000 fantassins et 8000 cavaliers, selon Thirlby. (Dépêche de Thirlby à Paget, *State Papers*, t. XI, pp. 314-316.)
4. Guillaume IV, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, duc de Gueldre (1539-1592).
5. Ferdinand, frère de Charles-Quint, avait sept filles, l'aînée, Élisabeth, née en 1525, la plus jeune, Marguerite, née en 1536.

pereur, lequel voyant son intention frustrée quant audict mariage en avoyt faict ung aultre de ladicte fille du roy des Romains avec le filz du duc de Bavières qui avoyt esté accompli avec grand feste et grand triumphe, et qu'il se tenoyt pour certain que le mariage d'une aultre fille du roy des Romains estoyt conclud avec le filz du duc de Savoye [1] auquel l'empereur a donné son ordre. Quelque temps après ce propos finy m'a dict, Syre, que vous feriez fort bien et vous et luy de penser de bonne heure aulx entreprises que l'on pourroyt faire et qu'il sçavoyt certainement que le pape et l'empereur avoint faict ligue qui avoyt esté publiée en Itallye, et par la publication d'icelle estoyt porté de faire guerre non seulement aulx princes allemantz, mais aussy à tous ceulx qui leur adhéreroint ou assisteroint en quelque manière que ce feust, et que ceste ligue estoyt entre les ducz de Ferrare [2] et de Mantoue [3] par une compréhension par laquelle ils estoint tenus de faire chaschun certaine contribution en ceste guerre d'Allemaigne, et que les Vénitiens estant grandement sollicités de la part du pape pour entrer dans ladite ligue contre les protestants que ledict Sainct-Père leur remonstroyt estre jugez héréticques avoint faict responce qu'ils ne sçavoint sy lesdicts protestants estoint hérétiques ou non et que au regard d'eulx ils ne les pouvoint estimer tels jusqu'à ce qu'ils en eussent veu la détermination d'ung concille général à laquelle ils adhèreroint et se conformeroint, et que avec telle response lesdicts Vénitiens s'estoint exemptés d'entrer en ladicte ligue. Me disant en oultre, Syre, qu'il estoyt bien asseuré que plusieurs desdits princes d'Allemaigne s'attendoint bien d'estre secouruz de vous à leur besoing et qu'il ne sçavoyt ce que vous délibériez de faire. » A quoi Selve a répondu que le roi n'avait pas coutume de refuser à ceux qu'il savait être ses amis les secours que ses alliances avec les autres princes lui permettaient de prêter. « Et après ceste response, » continue-t-il, « il m'a demandé sy vous teniés pas tousjours quelchun devers lesdits princes d'Allemaigne pour l'entretenement et amytié que vous aviés avec aulchuns d'eulx, me disant que vous y en aviés de présent ung qu'il ne pouvoyt nommer et qu'il pençoyt bien que vous en y pouvyez bien avoyr encores quelques aultres. » Après tous ces propos, le roi d'Angleterre a prié l'ambassadeur d'offrir de sa part au roi des lévriers pour la chasse et lui a demandé d'écrire au roi que les sujets anglais prisonniers à Harfleur et à Dieppe étaient très inhumainement traités et que plusieurs avaient même été mis sur les galères du roi : le roi d'Angleterre, si l'on adoucissait leur sort, serait prêt à faire meilleur traitement réciproque aux prisonniers français.

Nouvelles d'Ecosse.

« Syre, l'on m'a ces jours passés adverty qu'il estoyt venu nouvelles

1. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1553-1580), fils de Charles III, duc de Savoie (1504-1553).
2. Hercule d'Este, duc de Ferrare (1534-1558).
3. François III de Gonzague, duc de Mantoue (1540-1550).

secrectes en ceste court que le casteau de Dompbertrand en Escosse avoyt esté rendu au gouverneur du pays [1] et au compte d'Angousse qui le tenoyt assiégé et que pour ceste occasion avoyt esté rompu le voyage du comte de Lenox qui estoyt prest comme l'on m'a dict à partir d'ycy pour aller secourir ledict chasteau. Et depuis et le jour d'hyer l'on me dict que de la part dudict gouverneur avoyt esté envoyé exprès et en dilligence vers le roy d'Angleterre pour luy offrir son service avec les principaulx chasteaus du pays d'Escosse esquelz il disoyt avoyr mictz se prochains parens et alliés pour les tenir. Touteffoys, Syre, je ne tiens lesdictes nouvelles de lieu certain. »

« *De Londres, ce* XXVme *juillet* M V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 15 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

15. — *Londres, 25 juillet.* — Selve a reçu la dépêche de l'amiral en date du 18. On désire vivement ici la venue de l'amiral, de laquelle le roi d'Angleterre et la cour s'enquièrent auprès de Selve à chaque occasion. Affaire du baron de Saint-Blancard.

Selve espère que le roi d'Angleterre répondra aux bons offices dont on jugera convenable en France d'user envers les prisonniers anglais par un traitement analogue envers le baron de Saint-Blancard et ses compagnons, dont il a déjà exposé le sort.

« *De Londres, ce* XXVme *juillet* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 17, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ [2].

16. — *Londres, 25 juillet.* — Selve a reçu la veille au matin la dépêche du maréchal du Biez en date du 22, avec le paquet du roi. Il l'avise des bonnes dispositions du roi d'Angleterre pour le maintien de la paix.

« *De Londres, ce* XXVme *juillet* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 17 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

17. — *Londres, 2 août.* — « Syre, vendredy environ unze heures de soyr arrivèrent icy le gentilhomme que vous sçavés et mon frère [3], et

1. James Hamilton, second comte d'Arran (1530), régent d'Écosse depuis la mort de Jacques V jusqu'à l'attribution de la régence à Marie de Lorraine (1542-1555), créé duc de Châtelleraut par Henri II en 1549, mort en 1575. C'est toujours lui que désigne l'expression familière à de Selve, le *gouverneur*.

2. Oudart du Biez, maréchal de France, alors lieutenant général de Picardie.

3. Il était parti de Londres le 18 juillet, comme on a vu, et se trouvait de retour le 30.

sabmedy après-disner [1] feusmes mondict frère et moy vers le roy d'Angleterre envers lequel, Syre, nous nous acquictasmes le mieulx que nous peusmes des commandements que nous avions de vous, tant de bouche que par escript, vous pouvant asseurer que toutes choses feurent très bien prises de luy, de sorte qu'il demeura très content mesmes de ce que je luy deictz que vous n'entendiés aulchunement prendre le faict dudict gentilhomme en main ne vous en mesler, sinon autant que vous verriés qu'il le desireroyt et approuveroyt pour son honneur et adventaige, que vous avies à cueur comme luy mesme. Syre, ledict gentilhomme n'est party de mon logeis jusques à hyer que Paget le manda aller vers luy où il luy tint long propoz et feist grandz interrogatoyres, et feust la résolution qu'il le manderoyt ce jourd'huy pour le faire parler au roy son maistre. Ledict gentilhomme se contente fort des premiers propoz et est en bonne espérence de sa négotiation. Je ne fauldray, Syre, vous advertir par aultre lettre du rapport qu'il me fera aujourd'huy après l'audience qu'il avoit eue dudict seigneur roy, et à ceste fin je retiens ce courrier jusques à son retour.

Affaire des 500 000 écus.

« Syre, j'ay sceu de Paget suyvant vostre commandement les noms des desputés du roy d'Angleterre pour la partie des cinq cens M. escus. Et sont lesdicts depputés maistre Pietre, second secrétaire d'estat dudict seigneur et compaignon dudict Paget, et le doyen de Sainct-Pol qui est la grande esglise de Londres [2]. Et m'enquérent du temps de leur partement et de l'assemblée avec les vostres, m'a respondu ledict Paget que cela ne se resouldroict qu'à la venue de monseigneur l'admiral. Je ne veulx oublier, Syre, que le roy d'Angleterre m'a donné charge vous escripre qu'il sçavoyt certainement que le pape, l'empereur et les cardinaulx estantz au concille, se voyantz dissuadés de l'entreprise contre les Allemantz par aulchuns qui remonstroint que vous estiés bien pour les secourir, ont respondu qu'ils n'en avoint pas peur et que vous seriés assés empesché d'ung aultre costé. Syre, craignant de vous ennuyer de longue lettre, j'ay mictz les aultres choses que j'ay à vous mander en ung mémoyre au long et par le menu, auquel me remectant je vays prier Nostre-Seigneur qu'il vous doint, Syre, en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce IIme aoust M Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 18, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

[*Mémoire au roi sur les affaires d'Ecosse, de Boulonnais et d'Allemagne.*]

Nouvelles d'Ecosse, du Boulonnais et d'Allemagne.

Pièce jointe au no 17. — « Sabmedy dernier jour de juillet, l'ambassadeur du roy feust mandé au conseil du roy d'Angleterre auquel estoint

1. Vendredi 30 juillet, et samedi 31.

2. Sir William Petre, second secrétaire d'État, et William May, doyen de Saint-Paul, de 1545 à 1553. (Leurs Instructions, sans date, *State Papers*, t. XI, p. 285, note.)

les seigneurs duc de Norfoch [1], le Privésel [2], le Grand Maistre [3], le seigneur d'Essech [4], frère de la royne, le trésorier Chesnay, le secretaire Paget et aultres. Luy feust dict par ledict duc de Norfoch, portant la parolle qu'ilz avoint charge du roy leur maistre de faire entendre audict ambassadeur qu'il estoyt venu icy advertissement des frontières d'Escosse que les escossoys se préparent pour prendre par force quelques chasteaulx que ledict seigneur roy d'Angleterre a pris sur eulx durant le temps des dernières guerres; que ledict seigneur ne voulloyt aulchunement mouvoyr les armes à l'encontre desdicts escossoys qu'estoint compris au traicté de paix dernièrement faict avec le roy son bon frère, laquelle compréhension avoyt esté par lesdicts escossoys acceptée et publiée en leurs terres et qu'ilz ne voulloint en rien contrevenir audict traité; touteffoys, sy lesditcts escossoys luy voulloint oster ce qu'il avoyt pris de bonne guerre, qu'il estoyt contrainct et délibéré de se deffendre et qu'ilz avoint charge de par leurdict maistre d'en advertir ledict ambassadeur.

« Par ledict ambassadeur feust respondu qu'il sçavoyt bien la compréhension desdits escossoys contenue audict traicté, touteffoys qu'il n'avoyt encores entendu que aulchune publication en eust esté faicte dans le pays d'Escosse, et que moins avoyt il ouy parler d'aulchune entreprise contre le roy d'Angleterre; que la commission qu'il avoyt du roy son maistre ne s'estandoyt poinct à répondre des faits d'aultruy, mais quant au faict de sondict maistre qu'il en parleroyt certainement et assurément avec tesmoignage de vérité en disant que ledict seigneur roy son maistre ne voulloyt en aucune manière desvoyer des articles et conventions dudict traicté, et que, sy depuis la compréhension des escossoys acceptée et publiée ilz avoint faict ou faisoint nouvelle entreprise et donnoint nouvelle occasion de guerre audict roy d'Angleterre, qu'il pouvoyt asseurer que c'estoyt au desceu de sondict maistre lequel n'y consentoyt ny adheroyt, ains voulloyt perséverer en bonne paix et fraternelle amytié avec ledict seigneur roy d'Angleterre son bon frère, leur faisant ledict ambassadeur offre d'avertyr le roy son maistre et instance de nommer lesdicts chasteaulx et de quel costé lesdicts escossoys faisoint lesdicts préparatifz pour aussy l'en advertir, ce qu'ilz ne voullurent s'excusant qu'ilz n'avoint charge de dire aultre chose.

« Fault nolter que ledict ambassadeur, le mesme jour au partir de là, eust audience du roy d'Angleterre en laquelle il négotia avec ledit seigneur comme est contenu aulx lettres qu'il escript au roy, et ne luy feust onq parlé de ce que dessus, ains luy feust faict très bonne chère de visaige

1. Thomas Howard, troisième duc de Norfolk (1524-1554).
2. Sir John Russell, comte de Bedford, garde du Sceau privé, de 1542 à 1547.
3. Sir William Poulet, lord Saint-John, marquis de Winchester, grand maître d'Angleterre depuis 1545.
4. Sir William Parr, lord Parr, comte d'Essex, marquis de Northampton, frère de Catherine Parr, sixième femme de Henry VIII.

et de parolle, et luy sembla qu'il n'en debvoyt entamer aulchun propos audict seigneur puisque luy mesmes avoyt voullu évitter de l'ouvrir.

« A l'issue dudict conseil, Paget dict audict ambassadeur que lesdicts seigneurs avoint oublié de luy parler d'ung aultre poinct dont ilz avoint aussy charge de leur roy de luy parler, qui est que monseigneur le mareschal du Byez tient encores un chasteau qui est sans aulchune controverse dans les fins et limittes des terres délaissées au roy d'Angleterre par ledict traicté, et que cela n'estoyt raisonnable, et que dedans ledict chasteau y avoyt ung cappitaine nommé Pocco[1] qui courroyt sus aulx Angloiys et les destroussoyt comme en temps de guerre, et qu'il ne falloyt guère de telz serviteurs pour semer dissention entre les plus grandz amys du monde. Luy feust respondu par ledict ambassadeur qu'il en advertiroyt le roy son maistre qui y donneroyt prompte provision ou bonne ou raisonnable responce.

« Mardy IIIe d'aoust, Paget estant venu soupper avec ledict ambassadeur du roy luy compta qu'il venoyt de recepvoyr lettres de Flandres par lesquelles on luy mandoyt que certain numbre d'Ytalliens et Espaignolz qui se sont naguères retirés du service tant du roy que du roy d'Angleterre en voullant passer en Allemaigne pour aller servir l'empereur ont esté deffaictz au passage, et qu'il se disoyt en la court de la royne de Hongrye que du numbre de dix M. Ytalliens qui venoint d'Ytallye au service dudict seigneur empereur il s'en estoyt présenté seulement IIII^m au passage qui avoint passé en la barbe des Allemantz qui gardoint le passage, ce que ledict Pajet disoyt qu'il ne croyoyt pas et que sy ceste nouvelle avoyt quelque vérité en soy l'on ne disoyt pas tant à son advis et qu'il pouvoyt bien estre que de dix M. qu'ilz estoint il n'en estoyt sceu passer ny eschapper que quatre M. et à la vérité s'ilz estoint numbre de dix M. il semble mal croyable qu'ilz se feussent séparez en deux bandes pour passer plus seurement.

« Le mesme jour feust dict audict ambassadeur par ung marchant de Londres que les marchantz allemantz avoint icy nouvelles que ledict secours d'Itallye avoyt esté deffaict par les Allemantz qui gardoint le passage.

Vol. 6, f° 21, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

18. — *Londres, 3 août.* — Selve a su par son frère ce que l'amiral lui faisait dire. « Dont je vous rendz », dit-il à l'amiral, « le plus humble remerciement qu'il m'est possible, mesmement, monseigneur, des bons

1. Jean de Poco, capitaine au service de la France, figure en compagnie de Guillaume Bochetel dans les opérations du règlement des frontières du Boulonnais, en mai et novembre 1545. (*State Papers,* t. XI, pp. 181 et 346.)

advis et recordz qu'il vous plaist me donner de l'abréviation de mes lettres pour le contentement du roy. »

Il désire savoir l'intention du roi et celle de l'amiral sur l'adresse des paquets envoyés par lui en France, en l'absence de l'amiral. Il demande on outre s'il doit insérer dans le corps des lettres ou mettre dans un mémoire à part les avis qu'il veut envoyer au roi, quand ils dépassent une certaine longueur.

« *De Londres, ce* III*me* *aoust* M Vc XLVI. »

Vol. 6, fo 19, copie du XVIe siècle, 1 p. in-fo.

SELVE A L'AMIRAL.

19. — *Londres, 4 août.* — Selve prie l'amiral de faire remettre sûrement « au nunce résident près du roy » les lettres ci-jointes contenues en ce paquet et adressées au nonce et au cardinal Santa-Croce, après qu'elles auront passé sous ses yeux et sous ceux du roi.

« *De Londres, ce* IIII*me* *aoust* M Vc XLVI. »

Vol. 6, fo 19 vo, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

20. — *Londres, 4 août.* — « Syre, j'ay retenu ce courrier pour vous dire ce qui adviendroyt de l'audience que le roy d'Angleterre debvoyt donner lundy dernier au gentilhomme que bien congnoissés, laquelle luy feust différée jusques au lendemain qui feust hyer, et ledict jour de lundy il feust encores fort examiné de Paget et plus qu'il n'avoyt esté le jour précédent. Et pour ce, Syre, que leur propos feust long et tomba sur les disputtes que vous pouvés bien pencer, je ne vous en diray rien, sinon une chose que ledict gentilhomme me dict que Paget lui avoyt dicte qu'il me pria de tenir secrecte, laquelle, Syre, il me semble convenable que vous entendiés : c'est qu'il n'avoyt tenu au pape que le roy d'Angleterre n'eust esté ruyné et qu'il vous avoyt voullu incitter et vous fournir et gentz et argent pour luy faire la guerre et que la même office avoyt il faict envers l'empereur; ce que ledict gentilhomme voullut desnier, à quoy luy feust réplicqué par ledict Paget qu'il sçavoyt bien ce qu'il en disoyt et que l'empereur mesmes avoyt envoyé au roy d'Angleterre les lettres qu'il en avoyt eu du pape, qui est ung acte, Syre, qui ne doibt guère concillier le pape avec l'empereur s'il est rapporté audict Sainct-Père comme ce gentilhomme me l'a dict. Quant aulx propoz que ledict gentilhomme a euz avec le roi d'Angleterre, vous les sçaurez par les lettres que ledict gentilhomme escript à Romme, qu'il m'a promictz me bailler

pour vous envoyer toutes ouvertes affin de les veoyr et puis les bailler au nunce résident près Vostre Majesté. Et vous plaira entendre, Syre, que maistre Paget vint incontinent après ladicte audience vers moy par commandement du roy son maistre me récitter tous les propos qui estoint passés entre eulx, auxquelz je n'ay trouvé diversité avec ceulx dudict gentilhomme que en une chose, c'est que ledict Paget me dist que le roy son maistre avoyt dit qu'il estoyt content remectre ses affaires au concille pourveu qu'il feust assemblé en lieu convenable et non suspect et qu'il y peust envoyer commodément les prélatz et docteurs de son royaulme et qu'il feust congrégé par authorité de tous les princes chrestiens et que s'y l'on ne voulloyt mectre en France qu'il ne refusoyt poinct d'y envoyer. Et ledict gentilhomme m'a dict que l'on ne luy parla de remectre le concille en vostre royaulme, mais seullement d'envoyer en vostredict royaulme gentz lettrés de la part de tous les princes chrestiens, eulx estantz en bonne paix et union pour desmeller ledict négoce avec les depputés dudict roy d'Angleterre.

« Syre, Oysy arriva hyer au soyr d'Escosse et vous escript présentement qui me gardera de vous dire aultre chose, sinon qu'il m'a dict tout le contraire de ce que les seigneurs de ce royaulme me dirent sabmedy, que je vous ay mandé par ung advis à part.

« Syre, je vays icy faire fin de la présente en priant Nostre-Seigneur vous donner en santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce mercredy IIIIme aoust M Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 20, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL [1].

Mission de d'Annebaut.

21. — *Londres, 6-7 septembre.* — Selve a reçu la veille au soir la dépêche de l'amiral en date du 4 « avec les coppies des lettres de maistre Paget et monsieur Bouchetel ». Il a envoyé le matin même un de ses gens auprès de Paget pour savoir quand il pourrait lui parler de l'affaire d'un marchand de Paris nommé Le Gras au sujet duquel le roi a écrit, et pour pressentir sous ce prétexte quelque chose de ce que l'amiral désire con-

1. Interruption d'un mois dans la correspondance de l'ambassadeur. C'est à cette époque qu'eut lieu la mission de d'Annebaut, dont les dépêches ne paraissent pas avoir été conservées. (Baschet, *Lists of despatches of ambassadors from France to England.*) Une dépêche des ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre en France permet de reconstituer le personnel de sa mission. Il emmenait avec lui Jean d'Annebaut, son fils, Henri de Senoncourt, comte de Nanteuil, Jean de Créquy, seigneur de Canaples, Jean de Taix, maître de l'artillerie, Gabriel Le Veneur, évêque d'Évreux, Charles de Mouy, seigneur de la Meilleraye, gentilhomme de la Chambre du roi, Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, Charles de Soliers, seigneur de Morette, déjà chargé de missions particulières en Angleterre en 1526 et 1528 (Baschet, *Lists of despatches*), et MM. « de Pyné » et « de Vassey », capitaines de gens d'armes. (*State Papers*, t. XI, p. 252. Voir ci-dessus, Selve au roi, 4 juillet.)

naître. L'ambassadeur trouve la cour très inquiète de la nouvelle fortification qui vient d'être commencée par delà par le roi, « jusques à faire desjà gageures en plusieurs endroictz que la guerre sera ouverte plus forte que jamais avant qu'il soit huict moys d'ycy [1] ». Une dépêche relative à cette fortification vient d'être envoyée à l'ambassadeur d'Angleterre en France par un courrier exprès nommé Francisque [2]. « Du comte Fédéric palatin [3] et de l'ambassadeur du duc de Savoye [4] et des deux gentilhommes envoyés par l'empereur, je n'en puis rien trouver, et me doubte sy vous n'en avés aultres nouvelles que ce doibt estre ung faulx alarme qui a par adventure esté inventé par ceulx d'icy pour donner réputation de leur faict et essayer sy avec cela ilz pourroint tant gaingner que vous vousissiez de peur de rien innover faire superséder la fortiffication de laquelle ilz craignent infiniment la continuation, de sorte que au bransle où ils semblent estre, estant leur disposition naturellement assez muable et les choses encores récentes et mal confermés entre eulx et nous, il seroyt ce semble à craindre que le feu qui a esté mal aysé à estaindre ne feust aisé à rallumer par ceulx que vous sçavés qui désirent veoyr ceste feste et qui ne perdront pas les occasions de l'advancer à leur pouvoyr. Au surplus, monseigneur, je treuve bien que le duc Philippes de Bavyères [5] est deça et y estoyt encores à ce printemps dernier, et à ce que j'entendz a faict tous les deux voyages pour essayer d'avoyr en mariage la fille du roy d'Angleterre ou pour le moins luy faire croyre qu'il luy est affectionné serviteur affin d'en tirer quelque présent et quelque pension, ce qu'il obtint oncq puis n'y feust que ledict seigneur roy d'Angleterre luy donna présent de V^{m} angelotz et pention d'environ troys mil escus par an ainsy qu'on m'a dict, mais de sa fille à ce que j'entendz, quelque bonne chère qu'il luy face, il n'a nulle envye de la luy bailler et ledict duc peu d'espérance de la pouvoyr obtenir. Il y ha aussy icy ce m'a l'on dict ung président de Malignes envoyé par l'empereur pour remonstrer au conseil du roy d'Angleterre et débattre en icelluy plusieurs plainctes que les Flamantz et aultres subjectz de l'empereur font de quelques nouvelles impositions et grandes charges qu'ilz disent que ledict roy depuis peu leur a mises sus en ce pays, mais qu'il y ait charge du duc de Savoye je n'en ay rien sceu. »

Fortifications de Boulogne.

1. Cette nouvelle fortification était une longue tranchée de 700 pieds anglais environ de longueur, destinée à préserver la presqu'île du Portel et à commander le port anglais de Boulogne. (Dépêche de William Grey, gouverneur de Boulogne, à Henry VIII, 6 septembre, *State Papers*, t. XI, p. 289.)

2. Cette dépêche à laquelle Selve fait ici allusion est celle de Henry VIII à Nicholas Wotton, du 3 septembre. (*State Papers*, t. XI, p. 285.)

3. Frédéric II le Sage, comte et électeur Palatin (1544-1556).

4. Charles III, duc de Savoie (1508-1553).

5. Philippe (1503-1548), fils de Robert le Vertueux mort en 1504 et second fils de Philippe Ier le Sincère, comte et électeur Palatin. Son frère Othon-Henry succéda à Frédéric II le Sage. Il avait déjà été question d'un projet de mariage entre lui et Marie Tudor en 1540. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, pp. 148-244.)

Affaire du baron de Saint-Blancard.

M. de Saint-Martin [1] est venu ce matin trouver Selve et annoncer que Paget lui accordait les expéditions nécessaires pour rentrer dans ces biens à condition qu'il fit serment de fidélité au roi d'Angleterre : Selve n'a voulu lui conseiller ni lui déconseiller ce serment. Quant à la galère du baron de Saint-Blancard, la galère, l'équipage et les soldats, sans la chiourme, doivent être au premier jour renvoyés en France, le baron et son lieutenant retenus icy : M. de Morette, parti la veille après diner, en porte la nouvelle [2].

« *De Londres, ce* VI*me septembre* V*c* XLVI. »

Nouvelles d'Allemagne.

« Monseigneur, mon homme est présentement revenu de la court où il n'a aultre chose apris sinon qu'il y ha ung gentilhomme de l'empereur nommé Altobello Palvecin qu'est venu avec ung homme de Savoye, lequel touteffoys ainsy que l'on luy a dict n'est poinct ambassadeur du duc. Sy je sçay aultre nouvelles sabmedy ou dimanche [3] que l'on m'a assigné d'aller à la court je les vous manderé. L'on dit en beaucoup d'endroictz que l'empereur a perdu deux fortes villes que les protestantz ont prises et en d'aultres qu'il n'en est rien et que ses affayres prospèrent, que monsieur de Bures est passé le Rhin et trente lieues près de luy et de son camp, lequel camp marche droict contre les forces des protestanz. Ceste ville est desja pleinne de bruyt de guerre et dict on que l'on arme les navires sur ceste ryvière pour les mectre en mer; touteffoys de cela il ne s'en parle à la court ainsy que m'a dict mon homme. Au demeurant, monseigneur, l'affaire du baron de Sainct-Blanquard a pris aultre résolution que celle que vous portoyt monsieur de Morette ainsy que vous dira ce porteur qui sçayt comme il est passé. Ceste despesche m'acquictera s'il vous plaist et excusera envers le roy auquel je n'ay poinct escript estimant que ceste dicte despesche vous trouveroyt en chemin avant que feussiez vers ledict seigneur lequel par vous pourroit estre informé de toutes choses. »

« *Ceste addition est du* VII*me dudict moys.* »

Vol. 6, f° 22 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

22. — *Londres, 7 septembre.* — Le présent porteur donnera au maréchal du Biez, de vive voix, toutes les nouvelles qu'il désirera entendre.

« *De Londres, ce* VII*me septembre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 24, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. Nicolas de Marques, seigneur de Saint-Martin, qu'on trouve mêlé aux négociations ouvertes entre la France et l'Angleterre en 1544. (*State Papers*, t. X, pp. 1-25.)

2. Charles de Soliers, seigneur de Morette, chargé de missions particulières en Angleterre, de 1526 à 1528. Il venait de faire partie de l'ambassade extraordinaire de Claude d'Annebaut (*State Papers*, t. XI, p. 252, n. 1) et avait été sans doute retenu pour servir de courrier.

3. Le samedi 11, ou le dimanche 12 septembre.

SELVE AU ROI.

23. — *Londres, 8 septembre.* — Selve a écrit la veille à l'amiral tout ce qu'il avait appris depuis le départ de ce dernier pour le faire savoir au roi. Ce jourd'hui le chancelier d'Angleterre avec lequel il a été dîner lui a dit, en présence du grand maître et de l'évêque de Winchester, avoir reçu du roi d'Angleterre l'ordre de prier l'ambassadeur d'écrire au roi son maître sur trois choses. En premier lieu, au sujet de la fortification que le roi fait faire au Portel, qu'ils demandent au roi d'interrompre jusqu'à ce qu'il soit statué par voie gracieuse sur ce point. En second lieu, le roi d'Angleterre se plaint que ses commissaires sur le fait du reliquat des 300 000 écus attendent depuis longtemps à Calais la nomination de ceux du roi de France [1]. Enfin le maréchal du Biez aurait fait en Picardie, d'après leur dire, une proclamation défendant à tout sujet français de « porter bled, vin, ny aulchuns vivres ès villes et fortz dudict seigneur roy d'Angleterre [2] ». L'ambassadeur a répondu que le retard des commissaires français avait pour cause la déclaration de Paget même, qui avait dit que les commissaires anglais seraient nommés seulement après l'arrivée de l'amiral, tandis qu'en réalité on les avait fait partir un jour ou deux plus tôt. « Le roy d'Angleterre est tousjours aulx champs prenant le plaisir de la chasse » : il a désigné audience à de Selve pour le samedi prochain [3], à Guildford, où il arrivera ce jour même.

« *De Londres, ce* VIII*me septembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 24 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

24. — *Londres, 10 septembre.* — Selve a écrit à l'amiral les 6, 7 et 8 septembre. Il revient sur l'affaire du baron de Saint-Blancard. « Le cappitaine Paston [4] feist hyer monter à cheval le baron de Sainct-Blancqquard et le mena l'on ne sçayt où sans compaignie de son lieutenant ne d'homme de ses gentz lesquelz sont demeurez icy fors ung viel homme barbier de la gallayre dudict baron qui luy pençoyt une jambe qu'il a en très maulvais estat et pour la guérison de laquelle il auroyt

Affaire du baron de Saint-Blancard.

1. Sir William Petre et William May étaient depuis le 21 août au moins à Calais. (Dépêche du Conseil privé à Nicholas Wotton, du 31 avril, *State Papers*, t. XI, p. 285.)
2. Ce curieux essai de blocus continental appliqué dès le XVIe siècle à l'Angleterre est à relever soigneusement.
3. Le samedi 11 septembre.
4. Clément Paston, capitaine de la marine royale anglaise, figure en août 1545 dans l'état de la flotte en qualité de commandant du *Pélican*, de Dantzig. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

bien besoing du conseil de plusieurs bons cirurgiens. » Selve en a fait remontrance, la veille, au chancelier, au grand maître, et à l'évêque de Winchester en leur rappelant les promesses faites à l'amiral même, à M. de Morette, et les offres de caution proposées par M. de Saint-Blancard au capitaine Paston : il en reparlera le lendemain au roi d'Angleterre auquel ils ont promis d'en écrire de suite.

« Monseigneur, je ne vous veulx pas tayre une parolle que l'on m'a asseuré que le roy d'Angleterre a dict ces jours passés en plaine table laquelle je n'ay osay mectre en la lettre du roy de peur de l'aigrir et fascher, c'est que parlant de ceste fortiffication qu'il appellet nouvelle il dict que sy nous ne la faisions cesser qu'il la feroyt bien cesser ou qu'il luy cousteroyt son royaulme. En effect les murmures du peuple et des cappitaines ne sont icy que de guerres, laquelle la pluspart des hommes semblent tenir pour résolue sy les choses ne se paciffient bien tost. »

« *De Londres, ce x*me *septembre* v^c *xlvi.* »

Vol. 6, f° 25 v°, copie du xvie siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

25. — *Londres, 10 septembre.* — « Syre, je vous escripvis avant hyer ce que monseigneur le chancellier m'avoyt dict chez luy, et tout présentement je viens estre adverty que l'admiral d'Angleterre est ce matin à bonne heure allé visitter les navires qui sont sur ceste ryvière [1] que l'on faict esquipper à ce que j'entendz et armer à grande dilligence et approcher de la bouche de ceste dicte ryvière pour les mectre en mer [2]. Et me vient l'on de donner advis conforme de troys ou quatre endroictz qu'il se liévent quatre M. hommes icy près au pays de Quint [3] qui est le plus prochain du bord de la mer pour passer delà, et qu'il a esté faict cryée que tout soldat qui se vouldra retyrer à Boullongne y voyse et qu'il luy sera faict tel traictement que durant les guerres dernières. Syre, je feray fin en priant Dieu vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres ce x*me *septembre* v^c *xlvi.* »

Vol. 6, f° 27, copie du xvi° siècle, 1/2 p. in-f°.

1. L'expression de *cette rivière,* constamment usitée au cours de cette correspondance, ne désigne que la Tamise, de même que celle de *cette ville,* qui s'emploie couramment pour désigner Londres.

2. L'etat de la flotte anglaise à la date d'août 1545 est publié tout au long dans la collection des *State Papers,* t. I, pp. 810-814.

3. Kent.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

26. — *Londres, 10 septembre.* — Selve prie le maréchal du Biez de faire tenir cette dépêche au roi. Le porteur le renseignera de vive voix.

« *De Londres, ce x*me *septembre.* »

Vol. 6, f° 27, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI

27. — *Londres, 14 septembre.* — Selve a écrit le 8 et le 10 au roi par l'intermédiaire du maréchal du Biez qu'il a directement averti des préparatifs de guerre des Anglais. Dimanche dernier [1], il s'est rendu à l'audience du roi d'Angleterre à Guildford, où il était arrivé le jour précédent, et où le prince lui fit « assez bonne chère, touteffoys ung peu moindre... qu'il n'avoyt accousteumé ». Selve lui communiqua les avis d'Allemagne et la copie des lettres des protestants à l'empereur que le roi avait envoyés à l'amiral et que celui-ci avait adressés à Selve dans une de ses lettres datée de la Rye, le 8 septembre. Après en avoir remercié le roi, le roi d'Angleterre se mit à parler de la nouvelle fortification de Boulogne [2]. « Me disant quasy ces mesmes ou semblables parolles », dit Selve, « qu'il ne la pourroyt ne vouldroyt endurer et qu'il en avoyt adverty vostre admiral que c'estoyt directement contre le traicté que vous ne faisiez que venir de jurer l'ung et l'aultre avec sy grande démonstration d'amytié et grande solempnité; que ledict fort entreprenoyt tellement sur le hâvre qu'il m'apella sien que s'il estoyt parfaict ledict hâvre ne seroyt plus à luy mais à vous; qu'à la vérité ses gentz de Boullongne avoint desmoly ledict fort et en avoint plus deffaict en peu d'heure que les vostres n'en avoint faict en plusieurs jours, sans touteffoys faire aulchun dommaige à voz gentz ce qu'ilz eussent bien faict s'ilz eussent voullu; et qu'il y avoyt ung de vos cappitaines sans me le nommer qui avoyt escript à ung des syens qu'il luy mandast sy c'estoyt par commandement de luy ou du roy son maistre que ladicte démolition avoyt esté faicte, à quoy le cappitaine angloys avoyt faict responce qu'il s'esbahissoyt qu'il luy demandast par commandement de qui avoyt esté deffaict ung fort qui estoyt contre le traicté et que c'estoyt à luy plus tost à dire par commandement de qui

Fortifications de Boulogne.

Frontières du Boulonnais.

Affaire des 500 000 écus.

1. Dimanche 12 septembre,

2. L'attaque en pleine paix des fortifications françaises par la garnison anglaise de Boulogne avait eu lieu dans la nuit du 5 au 6 septembre. L'ordre d'attaque, prémédité depuis longtemps, avait été directement apporté d'Angleterre par sir Thomas Palmer, capitaine du fort de l'*Old Man*, qui passait constamment de Boulogne en Angleterre. (Dépêche de William Grey, gouverneur de Boulogne, à Henry VIII, 6 septembre, *State Papers*, t. XI, p. 289.)

ledict fort avoyt esté faict et entrepriz contre la teneur dudict traicté[1]. » Le roi d'Angleterre s'est ensuite plaint du retard de la nomination des commissaires des frontières du Boulonnais[2], ainsi que de la proclamation du maréchal du Biez, en se déclarant satisfait de l'arrivée des commissaires sur le fait du reliquat encore dû des 500 000 écus[3].

Selve ayant soutenu dans sa réponse le droit du roi à continuer la présente fortification, si elle avait été commencée avant le traité, et même son droit à la faire commencer tout à neuf, puisque le roi d'Angleterre en faisait autant de son côté, le roi d'Angleterre nia formellement qu'il se fortifiât de son côté, tout en déclarant « qu'il debvroyt à bonne raison faire des fortifications et non pas vous, car il n'avoyt aultre seureté ny ostaige de l'argent que vous luy aviez promictz pour Boullongne et qu'il debvoyt bien craindre de perdre son gage ». L'ambassadeur objecta que si le roi d'Angleterre était dans l'intention de rendre Boulogne comme il l'avait promis, il n'était pas besoin de fortifications, et lui rappela « la cryée et proclamation qu'il avoyt faict faire en sa ville de Londres au temps de la venue de monseigneur l'admiral par deça touchant la vente et aliénation à centz et rente des maisons et terres de la ville de Boullongne et pays de Boullenoys », résolution manifestement contraire à la teneur du traité. A quoi le prince répliqua que dans sa proclamation il n'était pas question de vendre lesdites terres du Boulonnais. « Me disant oultre », dit Selve, « qu'il n'eust pas prommictz restituer Boullongne pour six ne pour dix millions sans l'espérance et fundement qu'il faisoyt en vostre amytié et que le temps qu'il avoyt faict mectre à ladicte restitution n'estoyt pour aultre fin que pour veoyr et juger ce pendent sy vous aymeriés ou luy ou Boullongne et congnoistre comme vous vous porteriez avec l'empereur et le pape qu'il me nomma évesque de Romme, et que selon que vous feriez il feroyt... »

1. Lettre du maréchal du Biez à William Grey, et réponse, 7, 8 septembre. (*State Papers*, t. XI, p. 290, n. 1.) Cette lettre fait mention d'une correspondance antérieure entre William Grey et le capitaine Baron, commandant des ouvrages français.

2. D'après le traité d'Ardres, le règlement des frontières du Boulonnais devait être confié à une commission spéciale, qui devait notamment déterminer la source exacte de la Liane, rivière dont le cours devait servir de limite. Les commissaires anglais, sir Thomas Moyle, William Grey, gouverneur de Boulogne, sir Edward Wotton, trésorier de Calais, frère de l'ambassadeur en France, et sir Thomas Palmer, capitaine du fort de l'*Old Man*, à Boulogne, étaient à leur poste depuis le commencement d'août. (Leurs Instructions, du 7 août, *State Papers*, t. XI, p. 268, n. 1.) Les commissaires français, Adrien de Pisseleu, seigneur de Heilly, Claude Bouton, seigneur de Corberon, MM. de Lugy et de Framezelles, objectèrent, dès la première entrevue, l'insuffisance de leurs pouvoirs. (Dépêche des commissaires anglais au Conseil privé, du 17 août, *State Papers*, t. XI, pp. 268, 269.) Palmer et Moyle venaient de revenir en Angleterre le 6 et le 10 septembre et avaient apporté ces nouvelles au roi d'Angleterre. (Voir ci-dessus, Selve au roi, 12 octobre.)

3. Les conférences avaient commencé le 8 septembre, entre Guines et Ardres, au lieu même où s'était négocié le traité de paix, lieu proposé par Selve le 20 juillet. (Dépêches de Petre et May à Henry VIII, du 10 et du 25 septembre, *State Papers*, t. XI, pp. 290 et 312.)

Selve prie le roi de l'excuser s'il s'est avancé sans avoir autre commandement du roi : il lui a semblé que l'occasion lui commandait d'agir ainsi.

« Syre, le bruit continue icy de lever gentz pour envoyer à Boullongne, mectre navires en mer ainsy que je vous ay par cy-devant mandé, et se use en cela toute la dilligence qui est possible. »

« *Escript à Londres le* XIIIIme *septembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 27 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

28. — *Londres, 14 septembre.* — Selve a reçu la dépêche du maréchal du Biez en date du 10. Il l'avise du propos tenu la veille par le roi d'Angleterre et l'avertit « que ceste nuict se doibvent embarquer cinq M. hommes sur ceste ryvière pour passer à Boullongne ».

« *De Londres, ce* XIIIIme *septembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 30, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

29. — *Londres, 14 septembre.* — Selve a déclaré au roi d'Angleterre que l'amiral était le plus ferme soutien de la paix entre les deux princes. « Tout le monde murmure icy de la guerre, laquelle la plus part tiennent pour résolue sy ceste fortiffication continue laquelle ledict seigneur roy d'Angleterre m'a dict ouvertement qu'il ne pourroyt souffrir. Et se lièvent icy tous les jours gentz et desjà en est passé à ce que j'entendz bien deux M. de Douvres à Boullongne et quelque numbre de grandz chevaulx que l'on a veu embarquer audict Douvres. L'on m'avoyt dict que Berteville [1] estoyt despesché pour s'en aller en Allemaigne lever quelques gentz, mais je ne le puis croyre estant les choses d'Allemaigne comme elles sont, joinct que ledict Berteville n'a poinct faict grande diligence de partir depuis que on me l'a dict et est encores icy. Les grandz navires à ce que j'entendz sont desjà tous à la bouche de ceste ryvière, et se faict en ceste ville par moyen de marchantz estrangers

Nouvelles d'Allemagne.

1. Ce personnage singulier, dont il sera si souvent question dans la suite de cette correspondance, paraît avoir été un capitaine français passé au service du roi d'Angleterre et cherchant à rentrer en grâce auprès de François Ier et de Henri II. Son rôle est en tout cas des plus équivoques et il semble n'avoir cherché qu'à faire acheter au plus offrant ses prétendus services. Il trahissait déjà la France l'année précédente, et se trouvait en relations avec Paget à Douvres. (Dépêche de Paget au secrétaire d'État Petre, du 25 février 1545, *State Papers*, t. X, p. 307.) En mai 1549, on le retrouve en Danemark. (Dépêche de sir John Borthwick, ambassadeur d'Angleterre en Danemark, à Petre, *Calendar of State Papers, Foreign Series, Edward VI*, p. 36. — Cf. *Id.*, p. 20.)

provision de salepetres ainsy que l'on m'a dict de bon lieu, qui sont tous préparatifz maniffestez de guerre en laquelle, Monseigneur, j'ay oppinion quant à moy que ce prince rentrera avec moings de respect que le bien de son royaulme ne vouldroyt qu'il eust..... J'arrivay hyer à disner du retour de la court, et l'après disnée partist d'ycy comme l'on m'a dict l'ambassadeur de l'empereur pour y aller, lequel à ce que j'entendz avoyt receu nouvelles de son maistre par lesquelles il estoyt adverty que ledict seigneur avoyt levé le siège de devant Inglostat [1] et avoyt mictz deux M. Italliens et Espaignolz dedans et s'estoyt approché bien près du camp des protestantz qui se reculloint et desquelz avoyt esté priz et tué grand nombre par les chevaulx légers de l'empereur en quelque escarmouche; que monsieur de Bures estoyt arryvé au camp dudict seigneur empereur et avoyt en son chemin bruslé et destruict plusieurs groz villages et bourgades desdict protestantz où il avoyt faict tout mectre à mort hommes, femmes et enfantz : ces nouvelles, Monseigneur, m'ont esté dictes par ung Espaignol qui ne bouge de la maison dudict ambassadeur et me vient quelquefoys visitter et compter des nouvelles, mais ce n'est jamais au désadventaige de l'empereur. »

Affaire du baron de Saint-Blancard. Selve a parlé au roi d'Angleterre de l'affaire du baron de Saint-Blancard, dont on ne connaît toujours pas la retraite. Il lui a été répondu que le prisonnier devait d'abord se mettre à rançon, et Selve craint qu'il ne recouvre jamais sa liberté que par cette voie. L'amiral d'Angleterre est toujours à Londres, et ne parle pas de retourner à la cour : il vient d'envoyer à Selve une lettre adressée à l'amiral, en priant Selve de recommander le signataire. Selon les instructions du roi, Selve a parlé à l'amiral et au roi d'Angleterre de l'affaire de Guillaume Le Gras, de Paris, au sujet duquel le roi avait déjà écrit à tous deux. Il lui a été répondu que le roi d'Angleterre y pourvoirait quand on aurait fait justice à ses sujets et notamment qu'on leur aurait restitué les navires de grande valeur qui venaient de leur être pris. Selve avertit l'amiral de tous ces détails, n'en voulant pas ennuyer le roi.

« *De Londres, ce XIIIme septembre 1546.* »

« Monseigneur l'on m'a adverty que ceste nuict qui vient doibvent estre embarquez cinq M. angloys sur ceste ryvière pour passer la mer : j'advertis monseigneur le mareschal du Byez du tout. »

Vol. 6, fo 30 vo, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-fo.

SELVE A M. DE L'AUBESPINE.

30. — *Londres, 15 septembre.* — Selve avise M. de l'Aubespine que le courrier Guillaume, présent porteur, a été dépêché par lui une

1. Ingolstadt.

fois vers le maréchal du Biez, et qu'il a fait ce voyage et le voyage actuel à ses frais, n'ayant reçu de l'ambassadeur que 15 écus soleil.

« *De Londres, ce* XVIme *septembre* Vc XLVI *au matin.* »

Vol. 6, fo 32 vo, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

31. — *Londres, 19 septembre.* — « Sire, j'ay ce jourd'huy esté prié à disner chez l'ambassadeur de l'empereur où estoint le chancellyer et grand maistre d'Angleterre et l'évesque de Wincestre, lesquelz m'ont retiré avec eulx en une chambre à part et là m'ont dict qu'ilz venoint de recepvoyr une lettre du roy leur maistre par laquelle, Syre, il leur commande me faire entendre l'aise et le contentement qu'il a de la responce qu'il vous a pleu faire à son ambassadeur sur la plaincte qui vous a esté faicte par luy de la fortiffication du Portel devant Boullongne [1], ce qu'ilz m'ont requiz de la part dudict seigneur roy leur maistre vous faire entendre, ensemble que s'il plaisoyt à Vostre Majesté pour éviter despence faire superséder et arrester ladite fortiffication en l'estat où elle est de présent jusques à ce que par moyen de commissayres et depputez soyt amyablement advisé entre voz deux majestez s'elle a esté commencée devant ou après le traicté, le roy d'Angleterre offre semblablement faire de son costé superséder et arrester la fortiffication de Boullemberg en l'estat où elle est jusques à ce que par mesme voye soyt convenu du tort ou droict qu'il a heu de la commencer, m'asseurantz, Syre, que ledict seigneur roy leur maistre continue en aussy bonne ou meilleure disposition vers vous qu'il eust oncques, se confiant que Vostre Majesté faict de son costé le semblable [2]. Fortifications de Boulogne.

« Sire, le conte d'Arfolch [3] debvoyt ce jourd'huy partir d'ycy pour aller à Boullongne par commandemant du roy d'Angleterre. Je le feuz visitter avant hyer et le prié de ne voulloyr permectre pendent qu'il seroyt par delà qu'il feust rien innové ou attenté au préjudice de l'amitié

1. Audience du 10 septembre à Cuisery, près de Tournus. (Dépêche de Nicholas Wotton à Henry VIII, du 11 septembre, *State Papers*, t. XI, p. 294.)

2. A la suite de la destruction des ouvrages français, dans la nuit du 5 au 6 septembre, dont il a été parlé plus haut, les travaux avaient été immédiatement repris. Dès le 10 septembre, une dépêche de William Grey signale au Portel la présence des trois compagnies françaises des capitaines La Mayenne, Nicolas, et de Sainte-Marie, ainsi que la construction d'une grande tour. Les Anglais, en même temps, fortifiaient à l'est de Boulogne la hauteur aujourd'hui connue sous le nom de Mont-Lambert, appelée autrefois Bolemberg, et, dans les documents anglais contemporains, Boulogneberg ou Boulognebourg. L'arrêt réciproque des travaux commencés de part et d'autre allait, comme on voit, servir de base aux négociations et de but à la mission du baron de la Garde, qui eut lieu à la fin du mois.

3. Édouard Seymour, vicomte Beauchamp, comte de Hertford depuis 1537, créé duc de Somerset en 1547, décapité en 1552. Il passait alors des fonctions de lieutenant royal dans le Nord à celles de lieutenant royal delà la mer.

d'entre Voz deux Majestez, luy faisant plaincte des préparatifs et bruictz de guerres qui se faisoint en ce pays. Il me respondit, Syre, en substance, que ledict bruict luy desplaisoyt; que les préparatifz se faisoint plus tost pour renforcer les garnisons delà la mer que pour ryen attenter. Et, luy parlant des navires que l'on armoyt et envoyoyt en mer, il me feist responce que c'estoyt pour aller contre quelques navires escossoys qui tenoint la mer et pilloy[n]t les Angloys : aulchuns doubtent, Syre, que c'est plus tost pour aller secourir ceulx du chasteau Sainct-André en Escosse [1].

Nouvelles d'Ecosse.

« Syre, n'ayant pour le présent aultre chose dont je vous puisse donner advis, je feray icy fin, en priant Dieu vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce XIXme septembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 33, copie du XVIe siècle, 2 p. in-fo.

SELVE A L'AMIRAL.

32. — *Londres, 19 septembre.* — « Monseigneur,..... je vous mandoys par les miennes du XIIIe de ce moys que l'ambassadeur de l'empereur alloyt à la court : touteffoys à ce que j'ay sceu depuis, il n'y feust poinct, et m'a l'on dict que son voyage feust rumpu qu'il estoyt prest de monter à cheval : je ne sçay la cause pourquoy. L'on ha icy faict le roy d'Angleterre mallade ces jours passez, touteffoys monseigneur le chancellyer d'ycy m'a cejourd'huy dict que ce n'estoyt rien que quelque rume dont à présent il estoyt guéry. Ledict seigneur chancellyer me manda loger chez luy de la part du roy son maistre, et quand icy feuz, me requist veoyr et visitter l'original de l'obligation en vertu de laquelle le roy d'Angleterre prétend la partie de cinq cent mil escus et faire collation dudict original avec ung transumpt qu'il avoyt faict faire pour envoyer à leurs commissayres qui sont à Guynes pour le faict de ladicte partie, me disant que les commissayres qui avoint esté depputez de nostre part avoint requis veoyr ledict original et que ledict seigneur roy son maistre ne le pouvoyt envoyer monstrer pour le péril et hazard de la mer, à cause de quoy il avoyt ordonné que ledict original me feust monstré et que je feusse requis de sa part de le veoyr et escripre à nos commissayres ung mot de lettre pour monstrer que ladicte cohibition m'avoyt esté faicte. Sur lequel poinct, Monseigneur, je me suis gouverné selon que vous pourrés veoyr par le double de la lettre que j'ay escripte ausdicts commissayres, lequel je vous envoye. »

1. Depuis le 29 mai 1546, le château de Saint-Andrews était aux mains des presbytériens d'Écosse, qui s'en étaient emparés après l'assassinat du cardinal, David Betoun, chancelier d'Écosse. Ils s'y trouvaient alors assiégés par le gouvernement écossais. La suite de la Correspondance de Selve contient de nombreux détails sur les secours envoyés par l'Angleterre aux assiégés et par la France aux assiégeants.

On lui a dit, le jour précédent, qu'on travaillait à remettre en état la galère du baron de Saint-Blancard, à laquelle on n'avait pas touché depuis le départ de M. de Morette. Affaire du baron de Saint-Blancard.

« *De Londres, ce XX*me *septembre V*c *XLVI.* »

Il joint à ce paquet une lettre ouverte du « seigneur Grono » au nonce du pape en France. La veuve de « maistre Caumet » vient de lui envoyer demander de savoir si le roi avait remis à quelqu'un quelque présent destiné à son feu mari.

Vol. 6, f° 34, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

A MESSIEURS LES COMMYSSAIRES ET DEPPUTEZ DU ROY ESTANTZ A HARDRES POUR LA PARTYE DE Vc M. ESCUS[1].

Pièce jointe au n° 32. — « Messieurs, cejourd'hui monseigneur le chancellyer d'Angleterre m'a requis de la part du roy son maistre veoyr et visitter l'original de l'obligation en vertu de laquelle ledict seigneur roy son maistre fait demander au roy nostre maistre de la partie de cinqc tant de mil escus dont mention est faicte au dernier traité de paix, et faire dudict original collation avec ung transumpt que le roy d'Angleterre a ordonné estre envoyé aulx commissayres par luy depputez pour decidder avec vous aultres, Messieurs, ladicte partie. Ce que j'ay faict difficulté de faire, donnant à entendre que l'original mesme debvoyt estre envoyé ausdicts depputez pour vous estre monstré et exhibé, attendu que je n'avoys aulchune commission du roy nostre maistre pour faire ladicte collation et que à vous aultres, Messieurs, seulz appartenoyt icelle faire et examiner la vérité et autenticquité dudict original. Sur quoy ledict seigneur chancellier m'a réplicqué que le roy son maistre ne voulloyt envoyer ledict original par delà pour le péril et hazard de la mer, me priant instamment de la part de sondict maistre de le voulloir veoyr et vous en escripre seullement ce qu'il m'en sembloyt affin que vous eussiez tel esgard que vous verriez bon estre au transumpt qu'il vous en voulloyt envoyer. Lequel finablement pour luy satisfaire et audict seigneur roy son maistre je n'ay voulu reffuser de veoyr et iceluy conférer avec ledict original qui est signé : Francoys, et sur le repli : per regem Robertet [2], et scellé de cyre jaulne du grand seau. Et vous puis asseurer que ledict transumpt, qui n'est encores signé pour le présent d'aultre collationnayre que d'ung secretaire de chancellerye nommé Jehan Godsalve [3] combien que mondict seigneur le chan-

1. Gilles Le Maistre et Nicolas du Pré (?) (ci-dessus, lettre au roi, 20 juillet).
2. Florimond Robertet, secrétaire d'État sous François Ier, neveu de Florimond Robertet, secrétaire d'État sous Louis XII et François Ier.
3. John Godsalve, secrétaire de la chancellerie d'Angleterre, mentionné dans plusieurs documents contemporains. (*State Papers*, t. I, p. 868, et t. VIII, p. 110.)

cellyer m'a dict qu'il seroyt signé de luy et d'aultres, est du tout conforme audict original et semblablement à la copie dudict transumpt que je vous ay faict faire et laquelle je vous envoye enclose avec la présente, que je vous ay escripte à la requeste que dessus, et à ce que vous puissiez faire dudict transumpt tel jugement que le droict et la teneur de vos commissions requièrent et que vous congnoissiez les excuses que j'ay faictes de rien entreprendre en cest affaire qui vous est spéciallement commictz sans en avoyr charge ou commission du roy nostre maistre.

« Messieurs, je me recommande bien humblement et affectueusement à voz bonnes grâces et prie Dieu vous donner bonne et longue vie. »

« *De Londres, ce XVIII*me *septembre V*c *XVLI.* »

Vol. 6, f° 35 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

33. — *Londres, 19 septembre.* — Selve prie le maréchal du Biez de faire tenir au roi le paquet ci-joint. Il l'informe de l'intention qu'a le roi d'Angleterre d'interrompre les travaux commencés à Bulemberg si le roi fait cesser ceux du Portel et l'avise du passage du comte de Hertford sur le continent.

« *De Londres, ce XIX*me *septembre V*c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 35, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Fortifications de Boulogne.

34. — *Londres, 25 septembre.* — Après avoir reçu la dépêche du roi en date du 12, Selve s'est rendu, l'avant-veille, auprès du roi d'Angleterre qu'il a trouvé à la chasse, à 18 milles de Londres : il a reçu là la dépêche du roi en date du 16. Le roi d'Angleterre s'est montré fort satisfait de la démolition des fortifications du Portel, événement dont Selve ne savait encore rien, et à laquelle, d'après le prince, les gens du roi de France auraient eux-mêmes participé. Il s'en est suivi une discussion sur l'époque du commencement des travaux du Portel et de Bulemberg.

Le roi d'Angleterre a assuré l'ambassadeur « que la démolition qui avoyt esté faicte par ses gentz de vostredicte fortiffication du Portel n'avoyt jamais esté par luy commandée ny entendue qu'après le faict, duquel il ne feust pas content quand il le sceut. Bien dict il avoyr mandé au milord Grey [1] cappitaine de Boulongne prendre soigneuse-

1. William Grey, lord Grey de Wilton, gouverneur de Boulogne depuis 1546.

ment guarde aulx entreprisez de vos gentz par delà..... et que voyant sesdictes gentz que l'œuvre s'alloyt parachevant et leur estoyt de merveilleux préjudice ilz l'avoint deffaict, mais que ce avoyt esté sans furie et sans combat. » Selve ayant déclaré que si le conflit n'avait pas eu lieu c'était à cause des ordres exprès du roi, et que le roi s'en remettait au roi d'Angleterre pour la réparation nécessaire, n'a pu obtenir d'autre réponse que celle-ci « qu'il n'avoyt jamais trouvé le faict bon ». Paget assure que le roi d'Angleterre n'a été averti du fait qu'après le coup et qu'il dit alors « qu'il eust pencé le milord Grey ung peu plus sage et homme pour n'entreprendre telle chose sy soubdain ». Quant à l'affaire des foins enlevés par M. de Blérancourt [1], le roi d'Angleterre soutient que le terrain est dans les limites anglaises : néanmoins il approuve l'offre du roi de s'en remettre à des commissaires spéciaux qui se rendront sur les lieux.

« *De Londres, ce* XXVme *septembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 36 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

35. — *Londres, 25 septembre.* — Selve n'a pas encore eu de réponse aux dépêches écrites par lui à l'amiral depuis le départ de celui-ci. Parlant la veille avec Paget de l'affaire du baron de Saint-Blancard qui est toujours prisonnier on ne sait où et du triste état « des pauvres soldatz de galaire qui se meurent tous les jours ès prisons de ceste ville », celui-ci lui a déclaré que le roi d'Angleterre n'avait voulu rendre que le bâtiment, en échange du navire le *Sacre* [2] que le roi venait de lui restituer; mais qu'il gardait les prisonniers, l'amiral n'ayant pas parlé d'échange pendant sa venue. L'ambassadeur demande qu'il soit dressé un état des voyages des courriers de Montreuil à Londres. Les courriers disent qu'ils recevaient douze écus pour aller de Londres à Boulogne et autant pour leur retour. Selve a dû payer sur ce pied le retour de ceux que du Biez lui dépêchait. Il a quelquefois envoyé un de ses gens porter le paquet destiné au roi « jusques à la première poste

Affaire du baron de Saint-Blancard.

1. N. de Blérancourt, capitaine d'Ardres, qui venait de succéder dans ce poste à Jean de Sévicourt, seigneur de Saint-Seval. Une dépêche du conseil privé du roi d'Angleterre à Nicholas Wotton signale cette incursion comme ayant eu lieu dans les derniers jours d'août. (*State Papers*, t. XI, pp. 283-286.) M. de Blérancourt, à la tête de la garnison d'Ardres, avait été enlever une certaine quantité de foin coupé sur le territoire de Balinghem, place anglaise des limites du Calaisis, à mi-chemin environ d'Ardres à Guines, sur des prairies dont le capitaine anglais de Balinghem avait la jouissance du temps de M. de Saint-Seval. (Balinghem, cant. d'Ardre, arr. de Saint-Omer.)

2. Le *Sacre*, navire de guerre anglais de 60 tonneaux et de 60 hommes d'équipage, figure dans l'état de la flotte anglaise en août 1545. (*State Papers*, t. I, p. 812.)

qui est à Neufchasteau [1] entre Boullongne et Montreuil », sur le pied de douze écus pour l'aller et retour. L'amiral y pourvoira ainsi qu'à une autre difficulté au sujet de laquelle il écrit au maréchal du Biez.

« *De Londres, ce XXVme septembre V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 37 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

Fortifications de Boulogne.

36. — *Londres, 26 septembre.* — Selve a reçu les dépêches du maréchal du Biez en date du 17 et du 20. Il l'avise de l'attitude du roi d'Angleterre au sujet de la démolition des fortifications du Portel « dont le roy », dit-il, « ne me parle aulchunement par ses lettres, ains seulement de la surséance ». Les courriers que lui dépêche le maréchal lui demandent toujours douze écus; il n'a pu « eschapper à meilleur marché d'eulx » jusqu'ici. « J'envoye aussy quelquesfoys », dit-il, « pour évitter despense par quelch'un de mes gentz le pacquet du roy jusques à la première poste qui est entre Boullongne et Montreuil, lesquelz le maistre de la poste reffuse de prendre et faire courir jusques à Montreuil parce qu'il dict que le maistre de la poste de Montreuil ne faict pas courrir les pacquetz de France jusques à luy, mais les m'envoye jusques icy par homme exprès, qui est une practicque qu'il veut prétendre luy appartenir ». Selve en avertit le maréchal.

« *De Londres, le XXVme septembre M V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 39, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI [2].

Mission du baron de la Garde.

37. — *Londres, 30 septembre.* — Selve a écrit au roi le 19 et le 25. M. de la Garde, présent porteur, avisera le roi de « la licence qui a esté cejourd'huy donnée au seigneur Grono », qui doit être signifiée à Selve pour l'annoncer au roi. Selve, à cette occasion, ne manquera

1. Neufchâtel, sur la côte, à mi-chemin environ de la Liane à la Canche. (Cant. de Samer, arr. de Boulogne.)

2. A cette date se place la mission du baron de la Garde, dont les instructions n'ont pas été conservées, mais qui était chargé d'une triple négociation relative aux trois points en litige entre les deux cours, le règlement des frontières du Boulonnais, la démolition réciproque des forts du Portel et de Bolemberg, le payement du reliquat des 500 000 écus, et, en outre, du règlement de l'affaire du baron de Saint-Blancard. Le baron de la Garde était à Londres le 27 septembre. (*State Papers*, t. XI, p. 13.) Il en repartit entre le 1er et le 4 octobre. (Ci-dessous, Selve au roi, 5 octobre, et, pour le résultat de la négociation, 18 octobre.) Le baron de la Garde, désigné encore à cette date dans les dépêches anglaises sous le nom du *capitaine Paulin*, était le célèbre Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde, trois fois général des galères, de 1544 à 1578, dont Brantôme a écrit la vie. (*Vies des Grands Capitaines françois.*)

pas de chercher adroitement la cause de ce soudain changement : en tout cas, « ledict Grono s'attendoyt depuis quelques jours à ce qui luy est advenu, voyant la longue demeure de la responce qui luy debvoyt estre faicte pièça ».

« *De Londres, ce dernier septembre* Vc XLVI. »

Vol. 6, f° 39 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

38. — *Londres, 30 septembre.* — Selve a écrit à l'amiral le 19 et le 20. Le baron de la Garde, présent porteur, l'informera de vive voix.

« Monseigneur... j'ay prins hardiesse, Monseigneur, de vous faire une très humble et raysonnable prière pour évitter non pas la nécessité où je suis, mais celle en laquelle je prévoy certainement que je vays tumber s'il ne plaist à la bonté et libéralité du roy me concedder par vostre bon moyen l'estat et provision par jour que avoynt antérieurement les ambassadeurs qu'il luy a pleu tenir par deça auparavant monsieur de Marillac [1], au temps duquel feust faict le retrenchement dudict estat, lesquelz, Monseigneur, ainsy que vous diront plusieurs dignes de foy qui estoient lors et sont en ce pays pouvoint sans comparaison mieulx vivre pour la moytié de XX francz qu'ilz avoint par jour que je ne sçauroys maintenant faire pour ledict estat entier, estant toutes choses par deça à raison des dernières guerres et grandes impositions sy excessivement enchéries que l'estat qu'il plaist à Sa Majesté de me donner, avec tout le bien et crédit dont je sçauroys finer icy, ne me sçauroyt entretenir sy je ne vivoys fort pauvrement et mécaniquement. Et en vivant de ceste sorte parmy la nation où je suys qui est subjecte naturellement à contempner la nostre, je rendroys et ma négociation et moy si contemptible qu'ilz ne porteroint avec le temps à chose qui vint de moy respect quelconque, et sy penseroynt que l'on leur en portast encores moings de leur avoyr envoyé homme qui vesqueust de ceste façon. Ce que j'ose bien asseurer, Monseigneur, [c'est] que je n'ay poinct faict jusques icy pour l'honneur du maistre que je sers et ay envye de bien servir et ne suis délibéré de faire tant que sy peu que j'ay de bien se pourra estandre, me gardant touteffoys de despence superflue aultant qu'il est possible, mais je prévoy par l'expérience que j'en ay faicte jusques à présent qu'il est impossible que je y puisse fournir à la longue. Et à ce, Monseigneur, que j'ay peu entendre, le chancellyer Poyet [2] feust cause dudict retran-

1. Voir dans les dépêches de Marillac ses incessantes demandes de subsides, dès son arrivée à Londres. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, pp. 159-310.) Comparer la relation de Marino Cavalli, ambassadeur de Venise en France, en 1546. (Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, pp. 358-363.)
2. Guillaume Poyet, chancelier de France, de 1538 à 1542.

chement par lequel il espargna au roy quand tout est compté, environ troys francz XVII sols par jour, qui ayderoint à ung pauvre ambassadeur à honorer son ministère et le service de son maistre et à le garder de tumber en pauvreté... »

« *De Londres, ce dernier septembre* Ve XLVI. »

Vol. 6, f° 39 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

39. — *Londres, 5 octobre.* — Selve a reçu la veille au soir très tard les dépêches du roi en date du 27 et du 29 septembre et a ce matin envoyé à Windsor où est le roi d'Angleterre pour demander audience.

« Sire, sabmedy dernier [1] je feuz mandé à aller vers le chancelleir et grand maistre d'Angleterre en la maison dudict chancellier, lequel portant la parolle pour tous deux me tint quasy ces mesmes propoz, c'est qu'ilz avoint commission du roy leur maistre me faire entendre : que Sa Majesté avoyt depuis deux moys receu en son royaulme en contemplation de vous le seigneur Grono, homme de l'évesque de Romme, auquel pour l'amour de vous Elle avoyt donné bénigne audience; que, voyant qu'à cause de son long séjour par deça quelques ungs de sondict royaulme pourroint prendre oppinion que Sadite Majesté y voulsit quelque chose altérer ou innover et là dessus excitter quelque trouble, Elle avoyt bien voullu luy donner licence et faire dire qu'il se retirast, estant résolue de ne faire aulchune altération ou immutation, mais d'entretenir les choses en l'estat qu'elles sont, dont Elle vous voulloyt bien advertyr comme son bon frère. » Selve leur a répondu que l'amitié du roi pour le roi d'Angleterre l'avait seul porté à envoyer par deçà ce gentilhomme, qu'on avait trouvé, pendant son séjour en France, fort affectionné au roi d'Angleterre, et leur a demandé s'il s'était conduit discrètement dans sa mission. Il s'est également informé pourquoi le roi d'Angleterre ne voulait plus attendre « la réponse qui debvoyt venir de Romme audict gentilhomme », demandant si le prince en voulait communication, au cas où elle arriverait postérieurement.

La réponse fut que le gentilhomme s'était très bien comporté, mais « que desjà quelques ungs de ce pays disoint assés ouvertement que les choses de ce royaulme estoint en terme de se changer et que ce roy se voulloyt accorder avec le pape et telz bruictz estoint dangereux et pouvoint engendrer quelque émotion ». Ils ont promis d'écrire au roi d'Angleterre pour la communication de la réponse dont il s'agit. On équipe huit navires et une galère pour envoyer en Écosse, on ne sait encore où.

« *De Londres, ce mardy* Vme *octobre* V^c^ XLVI. »

Vol. 6, f° 40 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

1. Samedi 2 octobre.

SELVE A L'AMIRAL.

40. — *Londres, 5 octobre.* — Selve a reçu la veille au soir les dépêches de l'amiral en date du 25 et du 29 septembre, avec la lettre adressée au baron de la Garde qui était déjà parti et qui renseignera l'amiral. « Les nouvelles qui courrent icy sont que l'empereur estant joinct avec monsieur de Bures a deffaict l'armée de l'Andegrave et a prins son artilleryе, et dict l'on que l'ambassadeur de l'empereur ha eu certaines nouvelles. » Nouvelles d'Allemagne.

« *De Londres, ce mardy Ve octobre.* »

Vol. 6, f° 41 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

41. — *Londres, 6 octobre.* — La négociation pour laquelle « le seigneur Grono », présent porteur, était venu en Angleterre se trouvant expirée, Selve avise le roi qu'il n'a jamais découvert en lui qu'un très grand dévouement au roi, ce qui lui fait croire qu'il s'est fidèlement conduit pour le service du roi.

« *De Londres, ce VIme octobre M Ve XLVI.* »

Vol. 6, f° 42, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

42. — *Londres, 12 octobre.* — Selve s'est rendu à Windsor auprès du roi d'Angleterre auquel il a exposé le contenu du mémoire envoyé par le roi au baron de la Garde, mémoire arrivé après le départ de celui-ci et lu par l'ambassadeur lui-même : selon la teneur de ce document, il a montré au roi d'Angleterre la commission envoyée par le roi au maréchal du Biez pour traiter du différend des fortifications[1] et lui a fait part des griefs des marchands français à raison des navires anglais récemment mis en mer. La réponse du prince a été qu'il donnerait ordre à ses commissaires de s'aboucher au premier jour avec les commissaires français, et, sur le fait des navires, que cette flotte avait été armée seulement contre les écossais, qui pillent anglais, flamands et français. Paget a, depuis, certifié cette affirmation, et montré à l'homme que Selve lui envoyait la minute de la commission des capitaines des nouveaux navires, où deux articles leur recommandent expressément de respecter les navires français et ceux des amis du roi d'Angleterre.

Selve a vainement pressé le roi d'Angleterre décrire au moins au roi

1. Voir ci-dessous, 18 octobre.

« ung mot déclaratif de son intention sur ce que dessus » pour rassurer les marchands français qui n'osent reprendre leurs voyages en Angleterre, en Flandres et ailleurs : il n'a pu obtenir que la promesse d'une dépêche à l'ambassadeur d'Angleterre, où il serait prescrit à celui-ci de faire au roi cette déclaration : malgré la mauvaise volonté de Paget, Selve peut en envoyer au roi un double dans ce paquet.

Fortifications de Boulogne. Frontières du Boulonnais.

Après ce propos, le roi d'Angleterre s'est plaint des réponses que le roi venait de faire à son ambassadeur en France[1]. Après un long discours en termes généraux, il lui a précisé ses réclamations : « La première est touchant les foings que monsieur de Blérencourt a faict mener en vostre ville d'Ardres : il se plainct de ce que vous avés comme il dict respondu à son ambassadeur que vous sçaviés certainement que les pretz auxquelz ont esté pris lesdicts foings sont de vostre comté de Guinez et il dict qu'il vériffiera par tiltres et enseignementz antiens qu'ilz sont des terres de son obéissance et deça une ryvière qu'il me nomma ce me semble Mayne qui faict la séparation de voz limittes de ce costé là. La deuxiesme est de la source de la ryvière[2] passant au Pont de Bricque[3], laquelle il maintient avoyr esté véritablement accordée à Quesques[4] ou à Vielzmoustier[5]. La troysiesme est de la fortiffication de Boulemberg[6]; laquelle il dict avoyr esté commencée long temps avant le traicté comme il dict que monseigneur l'admiral et aultres voz depputez qui estoint lors avec luy sçavent bien, et qu'il trouve estrange que l'on luy veult maintenant mectre en disputte ladicte fortiffication sy long temps ha commencée, ne luy en ayant poinct parlé par cy devant. »

Un assez long échange de répliques s'en est suivi, au cours desquelles Selve a répondu pour ce qui concerne la source de la Liane suivant ce que le président de Rouen[7] lui avait appris.

« Sire, le susdict propos finy, il m'a dict qu'il trouvoyt estrange que l'on n'entendoyt poinct de nouvelles certaines des affaires d'Allemaigne, puis m'a dict qu'il avoyt advertissement certain que vous y aviés envoyé Strozy[8] et quelques aultres gentilshommes vostres. Je luy ay demandé sy son ambassadeur le luy avoyt mandé : il m'a dict que non. Et je luy ay

1. Audience du 20 septembre à Argilly, près de Beaune. (Dépêche de Nicolas Wotton à Henry VIII, du 22 septembre, *State Papers*, t. XI, p. 303.)

2. La Liane, qui se jette à Boulogne, est formée à Selles par la réunion de trois ruisseaux qui ont leur source, en passant du sud au nord, le premier au-dessus de Vieil-Moutier, le second à Quesques même, le troisième à Brunemberg. (Cant. de Desvres, arr. de Boulogne.)

3. Pont-de-Briques, sur la rive droite de la Liane, à 6 kil. en amont de Boulogne. (Comm. de Saint-Léonard et d'Isques, cant. de Samer, arr. de Boulogne.)

4. Quesques (cant. de Desvres, arr. de Boulogne).

5. Vieil-Moutier (cant. de Desvres, arr. de Boulogne).

6. Voir ci-dessus, Selve au roi, 19 septembre.

7. Pierre Raimon, président au parlement de Rouen, commissaire français lors des négociations de 1544 et de 1546.

8. Pierre Strozzi (1500-1558), de la maison florentine de ce nom, maréchal de France en 1556, alors colonel des bandes italiennes.

dict que je pençoy bien que Strozy pouvoit estre allé en Itallye pour ses affayres, mais en Allemaigne non, et mesmement par vostre commandement. Après, Syre, m'a dict que monsieur de Lignes [1], cappitaine de l'empereur demeurant en la frontière près Guynez, avoyt escript que vous aviés envoyé deux centz mil escus aulx allemantz et que l'empereur les avoyt prins : je luy ay dict que c'estoint nouvelles faictes à plaisir et qui n'avoint aulchune vérisimilitude. »

Il écrit ce qui lui reste à dire à l'amiral, pour ne pas ennuyer le roi. « Le seigneur Grono » ayant pris le chemin d'Anvers, comme Selve le voit par la lettre de ce dernier au nonce du pape qu'il a laissée ouverte pour envoyer au roi, et devant par conséquent rester plus longtemps en route, Selve renvoie au roi dans ce paquet la même dépêche qu'il lui avait donnée à porter.

« *De Londres, ce* XIIme *octobre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 42 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

43. — *Londres, 12 octobre.* — Selve émet l'avis que pour rendre plus authentique la déclaration que l'ambassadeur d'Angleterre fera au roi sur la paix maritime, il serait bon de lui donner audience en présence de l'amiral et d'autres membres du conseil et de faire tenir acte par un des secrétaires du roi de ce qu'il y dira. Il ne sait toujours pas où vont les navires. « Le roy d'Angleterre m'a dict », dit-il, « qu'il les envoyoit tout droict vers le Nort et le pays d'Escosse et qu'il pensoyt qu'ilz y feussent desjà. Aultres disent qu'il en envoye huict vers la coste de Bretaigne près des Rats Sainct-Mahu [2], auquel lieu il est adverty que le *Grand Lyon d'Escosse* [3] et aultres navires escossoys guettent et attendent les navires angloys qui se sont allez charger de vins à Bordeaulx et à la Rochelle, et que le reste de ses navires il l'envoye vers la coste d'Escosse pour garder les escossoys de sortir en mer et y venir piller les angloys. Aultres disent que lesdicts navyres sont envoyés en Irlande pour le secours du pays contre les escossoys saulvaiges qui ont faict quelque entreprise sur les irlandoys. Aulchuns aussy estiment que ce pourroyt bien estre pour aller secourir le chasteau de Sainct-André et le mectre en son obéissance s'il peult. Quelqu'ung m'a adverty qu'il avoyt entendu que lesdicts navires vont tous ensemble d'une flotte dans le havre de Boullongne pour y mectre forces vivres dans la ville pendant que le fort du Portel est abbattu

1. Jean de Ligne, seigneur de Barbanson, lieutenant du comte de Buren.
2. Cette expression doit sans doute se traduire par celle de raz Saint-Mathieu, et désigner l'un des passages situés près de la pointe du même nom, soit le *Four*, soit la *Helle*, qui se trouvent sur la route directe de Bordeaux en Angleterre.
3. Le *Grand Lion d'Écosse*, un des plus grands vaisseaux de la flotte de guerre écossaise, capturé plus tard par les Anglais.

de peur qu'ilz ont que ledict fort se remecte sus et qu'ilz ne puissent plus faire ledict envitaillement sy à leur ayse, et semble que ceste oppinion soyt asses vraysemblable. Et à toutes adventures j'en advertis monsieur le mareschal du Biez affin qu'il puisse prendre garde qu'ilz ne veuillent quelque autre chose entreprendre se trouvant fortz par delà d'envitailler Boullongne [1]. Du nombre des navires qui se mectent en mer, ce que je vous en puis dire, Monseigneur, est que au commencement il ne se parloyt que de XIIII; mais à présent l'on parle de XX et de XXV, et ceste oppinion est la plus commune et croyable combien que quelchun m'aye dict jusques à quarente : il est malaysé de le sçavoyr au seur, car ilz tirent leurs navires de divers portz à ce que j'entendz, comme de Germuc [2], Arrvych [3], Automne [4] et ceste ryvière [5]. Je me suys enquis de celuy qui est le chef et qui commande ausdicts navyres : aulchuns m'ont dict que c'estoyt le visadmiral, et aultres que c'est ung nommé maistre Hodoux qui est cappitaine d'ung navyre appelé la *Pensée* [6] qui est le plus grand aprez le *Grand Henry* [7], et dict l'on que c'est ung vaillant homme sur la mer. J'ay ouy dire que Jehan Ribauld, de Dieppe, va aussy sur lesdicts navyres lesquels sont prestz à partir et n'attendent que le vent qui est droict contrayre pour aller au Nort. »

Espions anglais en Cotentin.

Il fait part à l'amiral des soupçons qui lui sont venus sur le rôle de Berteville. « C'est, Monseigneur, que Berteville, quy a dict à monsieur de la Garde qu'il s'en alloyt en Allemaigne comme je pense qu'il vous a dict à son retour par delà, a escript de Calays une lettre à ung marchant de ceste ville, luy envoyant ung sien jeune filz et le priant de luy faire la despence jusques à son retour qui seroyt dans quinze jours ensemble à ung soldat estant avec sondict filz. Avec lequel soldat le cappitaine Pierre lieutenant du baron de Sainct-Blancquard s'estant mictz à deviser et pensent ledict soldat qu'il feust au service du roy d'Angleterre, luy a déclayré en tumbant de propoz en propoz qu'il venoyt de la basse Normandie, du pays de Coutantin, avec le filz dudict Berteville, et que le gentilhomme angloys qui y estoyt allé y avoyt bien demeuré ung moys et qu'il n'en faisoyt que revenir et que il estoyt bien informé de toutes choses et qu'il n'estoyt congneu que pour françoys et qu'il parloyt fort bon françoys, et

1. Voir ci-dessous.
2. Yarmouth.
3. Harwich.
4. Southampton.
5. La Tamise, comme au cours de toute la correspondance de Selve.
6. La *Pensée*, de 500 tonneaux et de 300 hommes d'équipage, ne vient qu'en septième rang dans l'état de la flotte anglaise d'août 1545. Elle était alors commandée par Edward Clinton, lord Clinton, plus tard comte de Lincoln et amiral d'Angleterre en 1550. (*State Papers*, t. I, p. 811.)
7. Le *Grand Henry*, plusieurs fois mentionné dans les dépêches de Marillac en 1542. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, pp. 227, 425, 442.) L'état de la flotte anglaise d'août 1545 l'appelle le *Henry-Grâce-à-Dieu*, et lui assigne 1000 tonneaux de jauge, au lieu des 1500 attribués par Marillac. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

lui a descript ledict gentilhomme. Ledict cappitaine Pierre a fainct d'entendre le propoz et luy dict qu'il le congnoissoyt bien, puis pensent qu'il avoyt aultreffoys veu en ceste court le cappitaine des isles de Gersay et Grenesay qui sont voysines dudict pays de Coutantin, lequel est de la stature de celluy qui luy avoyt esté descript et lequel parle fort bon françoys, a demandé audict soldat sy c'estoyt pas cestuy là. Et il luy a respondu que ouy. Ledict cappitaine Pierre luy ha réplicqué s'il y avoyt pas des belles descentes en ce pays de Coutantin, à quoy a respondu que ouy, et que le pays n'estoyt poinct fort, et mesmement ung chasteau qui est à madame d'Estouteville [1], et que ledict gentilhomme angloys sçavoyt bien tout. Et voylà tout le discours. J'ay faict depuis essayer de tyrer plus avant dudict soldat, mais il s'est gardé d'en parler aulchunement. Et me suys enquis du nom dudit cappitaine de Gersay et Grenesay qui s'appelle maistre Myrtis [2] et est de la chambre privée de ce roy et parle comme l'on m'a dict fort bon francoys. Il est à ce que l'on me l'a descript d'assés grande stature et ung peu trappu et porte la barbe ung petit longuette et blonde. Quelchun m'a dict depuis le susdit advertissement que ledict Myrtis estoyt allé quérir ledict filz de Berteville en Normandie lequel il avoyt desrobbé et mené par deçà quant et soy, mais je ne puis pencer que ung gentilhomme de la privée chambre dudict seigneur roy d'Angleterre feust aller quérir le filz de Berteville. Ainsy que je vous escripvoys ce que dessus, l'on m'a pour certain asseuré que Berteville venoyt d'arriver en ceste ville, et à ce compte son voyage d'Allemaigne a esté fort court. Quelchun m'a dict que l'homme dudict Berteville luy avoyt dict que son maistre et luy n'avoynt esté que jusques à Dunquerque, et comptoyt entre aultres nouvelles qu'il y avoyt entendues que Strozy estoyt allé vers les Allemantz et qu'il leur prestoyt deux centz mil escus de ses deniers.

« Monseigeur, vous ne sçauriez croyre les difficultés que j'ay à tyrer de certains advertissementz, car je n'ay icy trouvé personne devant moy qui m'ayst baillé ses addresses et est mal aysé que l'on puisse faire des congnoissances en peu de temps pour s'en servir en choses sy hazardeuses que telles matyères sont en cest pays où les gentz sont souspesonnés incontinent pour petite occasion et bien souvent pugnis par seul souspeçon. Je suys apprès à en gaygner quelchun ce qui ne se peult faire sans promectre quelque bien de la libéralité du roy, ce qu'il vous plaira me mander sy le roy sera content que je le face, comme il me semble estre nécessayre de faire qui pourra, en ce temps cy que l'on ne se peult asseurer de quel

1. Adrienne d'Estouteville, fille de Jean, sire d'Estouteville, veuve de François II de Bourbon-Vendôme, comte de Saint-Pol, créé duc d'Estouteville à l'occasion de son mariage. Elle était, en Cotentin, dame de Hambie, de Moyon et de Briquebec. C'est à ce dernier château, situé près de la mer, qu'il semble être fait ici allusion.

2. Très probablement sir Peter Mewtas, gentilhomme de la chambre privée du roi d'Angleterre (*State Papers*, Index of Persons), chargé de missions particulières en France en 1537. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac,* pp. 11-58.)

costé ces gentz icy branslent et qu'il faict bon se tenir informé et préparé de toutes partz, car quelque amytié qu'ilz monstrent de parolle, j'ay belle peur que l'occasion de faire leurs besongnes les gouvernera et non aultre chose. L'ambassadeur de l'empereur est maintenant plus souvent à la court[1] qu'il ne soulloyt. Il y estoyt quand monsieur de la Garde y feust et n'en partist que l'aultre jour quand je y allé et s'en revint en ceste ville dont il s'est party pour retourner à la court sy tost que j'en ay esté revenu, je n'ay sceu sçavoyr pourquoy sinon que l'on m'a dict que c'estoyt pour affayres des marchantz de Flandres, ce que je ne puys croyre car le chancellyer et les seigneurs du conseil du roy d'Angleterre sont revenus de la court icy en mesme temps qu'il y est allé. L'on me vient de dyre que le conte Douglaz[2] d'Escosse, et le gouverneur de la frontière d'Angleterre du costé d'Ouest[3] s'estant trouvés ensemble sur les confins d'Angleterre et Escosse pour adviser des affayres des deux royaulmes se sont départis fort mal contentz les ungs des aultres[4]. » Selve envoie à l'amiral la copie d'une lettre écrite à lui par le capitaine Pierre, lieutenant du baron de Saint-Blancard, auquel M. de la Garde avait envoyé un courrier, et celle de la lettre écrite par lui à Paget, avec la réponse de celui-ci et la réplique qu'il y a faite, le tout relatif à l'affaire du baron de Saint-Blancard sur laquelle le lieutenant du baron a déjà écrit à l'amiral.

Nouvelles d'Ecosse.

Affaire du baron de Saint-Blancard.

« *De Londres, ce XII*me *octobre M V*c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 45, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

44. — *Londres, 18 octobre.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 5 et s'est rendu à Windsor auprès du roi d'Angleterre pour lui faire entendre l'avis que le roi le charge de communiquer, sans rien laisser par écrit.

L'ambassadeur de l'empereur séjourne à la cour plus assidument qu'il ne l'a encore fait depuis le voyage du roi d'Angleterre à Windsor. Selve, pour en savoir la cause, ayant fait allusion à sa présence, le roi d'Angleterre lui a répondu « qu'il ne veoyt poinct ledict ambassadeur et, s'esbahissoyt pourquoy il se tenoyt là, et croyoyt que ce n'estoyt que pour

1. Windsor.
2. Archibald Douglas, sixième comte d'Angus, ou sir James Douglas, baron de Drumlanrig, gardien des marches occidentales d'Angleterre en 1520, mort en 1578.
3. Sir James Warthon, lord Warthon, gardien des marches occidentales d'Écosse, de 1537 à 1548.
4. Les marches d'Angleterre et d'Écosse étaient, dans chacun des deux royaumes, divisées en trois sections, ayant chacune leur gouverneur particulier anglais et écossais, sous la direction d'un gouverneur général, appelé en Angleterre Warden of the Scottish Border. C'étaient, d'après leur situation géographique, les marches de l'Ouest, du Centre et de l'Est.

mine et donner oppinions diverses au monde ou bien pour essayer de descouvrir affayres et entendre nouvelles, ce qu'il pensoyt à l'adventure pouvoyr faire plus aysément en se tenant prez de luy, me disant qu'il luy avoyt faict demander s'il avoyt quelque chose affayre à luy ou nouvelles de son maistre à luy faire entendre, et qu'il avoyt respondu que non ». « Oultre, Sire, » continue Selve, « m'a dict qu'il avoyt envoyé ung hérault en Allemaigne qui ne faisoyt que revenir, qui luy avoyt porté quasy les mesmes nouvelles que je luy venoys de dyre et avoyt veu les camps de toutes les deux armées et que celuy des protestantz arrivoyt tous les jours quelque nouveau secours, et que pour vray Strozy y estoyt avec deux centz mil escuz d'argent que vous luy debviés et dont vous l'aviés remboursé pour le porter là. » A quoi Selve a répondu qu'il ne savait rien de ces faits, et que si Strozzi y était avec son argent, c'est qu'il pouvait faire ce qui lui semblait bon, étant étranger et homme de guerre. Le roi d'Angleterre a dit ensuite « que l'empereur avoyt grand faulte de vivres quelque chose que l'on die et sy fuyoyt tant qu'il pouvoyt la bataille, et que les Allemantz avoynt force vivres et faisoint tout ce qu'ilz pouvoint pour venir au combat... » Nouvelles d'Allemagne.

« *De Londres, ce lundy au soyr* XVIII*me* *octobre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 47 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

45. — *Londres, 18 octobre.* — Selve a reçu la dépêche de l'amiral en date du 3 et lui a écrit le 12. « Monseigneur, quant au faict des courriers et voye de faire porter les pacquetz du roy, je n'ay pour le présent encores osé exécutter le commandement que j'ai receu de Sa Majesté et de vous par ceste dernière despesche sans premièrement vous avoyr adverty que bien tost après vostre partement j'ai sollicité les seigneurs du conseil du roy d'Angleterre de faire fayre commandement à leur maistre des postes de faire courir les pacquetz du roy dans leurs terres et que vous donneriez ordre de faire fayre le semblable dans le royaulme de France des pacquetz du roy leur maistre suyvant ce qui avoyt esté advisé entre vous et eulx, ce qu'ilz m'ont dict trouver bon me promectant d'en advertir leur maistre incontinent et m'y faire responce, à quoi ilz n'ont depuis satisfaict. Et ay une foys voullu essayer en quelque despesche qui n'estoyt pas de grande conséquence de faire faire ledict commandement par le chancellyer d'Angleterre qui s'en est excusé, me mandant que ledict seigneur roy son maistre n'y avoyt poinct encores pourveu. A ce que j'ay entendu, Monseigneur, l'on en ha tousjours usé par cy devant comme l'on faict de présent et faisoyt l'on porter les pacquetz d'y cy à Boullongne et de Boullongne icy, et croy que sy l'on le fait à présent aultrement, ilz ne se soucieront guères par deça de

faire courir les pacquetz du roy quand il n'y aura poinct de pacquet du roy d'Angleterre, et quand il y en aura ilz donneront ordre que le leur arrivera tousjours le premier, et sy seroyt à craindre que sy l'on les accoustume à faire porter nos pacquetz qu'ilz ne preignent quel que souspesson et maulvaise oppinion s'ilz voyent que quelquefoys l'on face despescher par courryers exprès...

« Monseigneur, il n'y ha icy rien de nouveau sinon que le comte Ringrave [1], frère du capitaine Ringrave qui estoyt en ces dernières guerres au service du roy, a esté vers ce roy et revint hyer au soir de la cour en ceste ville pour s'en retourner comme l'on m'a dict bien tost en son pays. Je n'ay encores peu scavoyr la cause de son voyage, ce que j'essayeray d'entendre. Il se dict par deça que le duc Philippes de Bavyères lequel est encores en ceste ville a perdu tout le bien qu'il avoyt en son pays et que l'empereur le luy ha confisqué [2]. »

Affaire du baron de Saint-Blancard.

Selve a réclamé, en cette audience, l'exécution de la promesse faite au baron de la Garde au sujet du baron de Saint-Blancard, et selon laquelle il devait être mis en liberté « en baillant caution de payer rançon ou se représenter s'il estoyt jugé prisonnier par les depputez de la part du roy et de luy ». On lui a répondu en lui objectant une obligation écrite du baron de Saint-Blancard envers le capitaine Paston qui le détient prisonnier, obligation montant à sept mille écus, et résultant d'un prétendu engagement oral antérieur à la promesse faite au baron de la Garde. Selve a répliqué très vivement qu'un tel engagement ne pouvait avoir été arraché que par violence, mais n'a pu obtenir d'autre réponse, même en offrant de soumettre le litige aux députés qu'on était précédemment convenu de nommer, sinon qu'il en serait parlé au conseil. Il envoie à l'amiral une attestation qu'il a fait signer par trois témoins, et portant que l'obligation écrite, exhibée actuellement par Paston, et seule valable, est bien postérieure à la promesse faite au baron de la Garde.

« *De Londres, ce lundy au soyr* XVIIIme *octobre.* »

Vol. 6, f° 48 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE LA GARDE.

46. — *Londres, 19 octobre.* — Selve a reçu la veille au soir fort tard la dépêche du roi, avec celle de M. de la Garde en date du 16. Il le remercie de s'être entremis pour son affaire et regrette que les lettres que lui et le capitaine Pierre ont écrites à M. de la Garde par le courrier Guillaume aillent le chercher jusqu'à la cour de France, ayant été encloses

1. Philippe-François (1521-1561). Une dépêche de sir Henry Knyvet, ambassadeur d'Angleterre en France, à Henry VIII, mentionne son passage en France, en juillet 1546. (*State Papers*, t. XI, p. 244.)

2. Voir ci-dessus.

dans le paquet de l'amiral. Le présent porteur le renseignera sur le changement survenu dans les affaires du baron de Saint-Blancard, dont il lui fait part dans les mêmes termes que dans sa dépêche à l'amiral.

« *De Londres, ce XIXme octobre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 50, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

47. — *Londres, 28 octobre.* — « Syre, suivant vostre commandement contenu en celles qu'il vous a pleu m'escripre des x et XIIIes de ce moys, j'ay esté vers le roy d'Angleterre auquel je n'ay peu parler pour quelque indisposition qu'il avoyt à cause de laquelle il a commictz maistre Paget pour entendre de moy ce que j'avoys à lui dire. Fortifications de Boulogne. Frontières du Boulonnais.

« Sire, par la responce que depuis m'a faict ledict Paget ledict seigneur monstre d'estre fort content des honnestez propoz qu'il vous a pleu me commander luy tenir et a depputé de sa part messieurs de Seimel [1], frère du conte d'Arfolch, le Debitis de Calaiz [2] et le seigneur de Wotton [3], frère de l'ambassadeur résident près Vostre Majesté, pour les mesmes fins qu'il vous a pleu de vostre part en depputer d'aultres [4]. Quant aulx navires armés, Sire, ilz sont encores en l'embouchеure de ceste ryvière comme l'on m'a dict, et m'a asseuré ledict Paget que ilz n'estoint là que pour envoyer vers Escosse et que le maulvais temps et vent contrayre qu'il a faict ces jours cy les ont gardez de partir encores. Touteffoys il semble que leur partement soyt refroydy à présent en ceste ville où l'on n'en parle plus guère.

« Sire, ce que je sçay de nouveau est que l'on m'a dict que ce roy faict delivrer secrettement cent mil escus contentz entre mains des marchantz d'ycy pour faire rendre à Anvers dans la Chandelleur et contrainct lesdicts marchantz de les prendre en ses escus qu'il ha nouvellement faictz battre en ce pays qui n'ont pas cours par delà au poiz qu'ilz vallent icy affin que les marchantz portent les fraictz du port et du change et que la chose se face couvertement soubz nom des marchantz; aulchuns estiment que c'est pour ayder aulx allemantz et leur donner ceur

1. Sir Thomas Seymour, gentilhomme de la Chambre privée du roi d'Angleterre, frère du comte de Hertford.
2. George Brooke, lord Cobham, lord député de Calais depuis 1544.
3. Sir Edward Wotton, trésorier de Calais depuis 1540, frère de Nicholas Wotton, alors ambassadeur résident d'Angleterre en France.
4. Les commissaires français étaient le maréchal du Biez, Jean de Taix, maître de l'artillerie, et M. de Saint-Germain. (*State Papers*, t. XI, pp. 327 et 355.) La nomination de cette commission avait été décidée à la suite de la mission du baron de la Garde. Elle avait pour objet le règlement des frontières du Bourbonnais, des forts de Boulogne, et de l'affaire du baron de Saint-Blancard. La première réunion des commissaires eut lieu le 15 novembre. (Dépêche des commissaires anglais, Guines, 18 novembre, *State Papers*, t. XI, p. 346.) Sir John Wallop, capitaine de Guines, paraît avoir également figuré parmi eux. (*Id.*, p. 349.)

de n'accepter ny offrir appoinctement avec l'empereur après les grandes despences qu'ilz ont portées en ceste guerre. Reingrave, frère de celuy qui estoyt en vostre service, à ce que j'entendz, Sire, a prins party avec ce roy auquel l'on m'a dict qu'il a faict serment et en pension de luy de deux mil escus par an. J'ay aussy entendu, Sire, du secrettaire de la Seigneurie de Venise quy est icy résident, que les Allemantz pour tyrer ce roy à leur ayde, ont icy envoyé la cappitulation que l'empereur a dernièrement faicte avec le pape qu'ilz se vantent d'avoyr originaillement recouverte, par laquelle le conseil de ce roy a comprins et jugé que l'empereur se soyt généralement obligé à la réduction des désobéissantz au Sainct-Siège, dont ceulx cy se tiennent fort offensés. Quelque chose qu'il y ayt, Sire, je voy icy faire plus grande démonstration de bonne chaire à l'ambassadeur de l'empereur que l'on ne luy soulloyt ce me semble fayre au commencement que je vins par deçà : je ne sçay si cela vient d'affection ou dissimulation.

« Sire, n'ayant chose qui mérite de tenir Vostre Majesté occuppée de plus longue lettre, je feray fin de la présente en priant Dieu, Sire, vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce XXVIII*me *octobre* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 51, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

Affaire du baron de Saint-Blancard.

48. — *Londres, 28 octobre.* — Selve a écrit à l'amiral le 12 et le 18. Voyant que le baron de Saint-Blancard, qui est très malade, était toujours retenu prisonnier, et qu'on voulait lui extorquer 4000 écus comptants avec une obligation pour les 3000 autres, Selve a fait à ce sujet à Paget une ouverture par écrit, dont il envoie la copie à l'amiral. Paget vient de lui faire répondre par un de ses clercs que le roi d'Angleterre ordonne au capitaine Paston de n'exiger que 2000 écus comptants et permet au baron de donner caution pour les 5000 autres, lesquels ne seront payés terme par terme que s'il est reconnu de bonne prise par les commissaires spéciaux. Ayant fait remarquer les contradictions de cette décision, qui faisait payer au baron 2000 écus, même s'il n'était pas reconnu prisonnier, l'envoyé de Paget a répliqué qu'en cette somme étaient compris 800 écus de dépenses et de prêts au nom de M. de Saint-Blancard et a promis de faire observer à Paget l'énormité de la somme demandée. « De moy, Monseigneur, » écrit Selve, « j'estime par les termes que m'a tousjours tenuz ce roy et ledict Paget qu'ilz n'ont aulchune envye de laisser aller ledict baron qu'ilz n'ayent seureté de toute ladicte somme de sept mil escus et bonne partie d'ycelle en argent comptant, et tiens pour certain que sy les choses se passent entre les commissayres dez deux Magestez au gré de ceulx de deça, ils seront gentz pour traicter ledict

baron plus mal que jamais s'il est encores entre leurs mains dont il est en très grande crainte. »

« *De Londres, ce* XXVIII*me* *d'octobre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 52, copie du XVI*e* siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

49. — *Londres, 4 novembre.* — Le 1er novembre, Selve a eu audience du roi d'Angleterre, qui était encore à Windsor, et lui a fait entendre les nouvelles contenues dans les dépêches du roi en date du 20 octobre. Le roi d'Angleterre en a paru peu content ou plutôt étonné, surtout de ce que le roi ait ordonné à Strozzi de quitter le camp des Allemands. Selve ayant répondu en protestant de la sincérité du roi, le roi d'Angleterre lui dit qu'il se pourrait bien que le roi n'en mandât pas ce qu'il en pensait, ou que l'empereur, tout au moins, continuait à croire qu'il se mêlait des affaires des Allemands, à quoi l'ambassadeur a répliqué que si le roi tenait l'empereur pour son ennemi, il avait « de plus beaulx moyens de luy nuyre que d'envoyer deux centz mil escus aux allemantz ». Il demanda encore pourquoi le roi prenait tant d'argent aux foires de Lyon et faisait tant fortifier ses frontières. Pour que cet argent restât dans le royaume que le roi voulait défendre contre tous les assaillants, a répondu l'ambassadeur. « Il me dict que c'estoyt sagement faict, » continue Selve, « mais qu'il croyoyt plus tost que c'estoyt pour faire entreprinse du costé de Milen à ce prochain temps nouveau, et que l'on sçavoyt bien que vous teniez secrettement ung ministre en Allemaigne pour solliciter les Allemantz d'y faire descente en cedict temps..... que vous prétendiez droict audict Milen et que vous ne seriez jamais content que vous ne l'eussiez. » Nouvelles d'Allemagne

Après avoir rappelé au roi d'Angleterre les égards que le roi lui témoignait par le choix des commissaires chargés de vider les différends entre les deux pays, Selve s'est vu questionner s'il n'avait pas entendu parler de mariage. « Je luy dictz », dit-il, « que pourroyt estre que j'en auroys ouy parler et qu'il luy pleust me déclairer quel. Lors me dict que c'estoyt de madame de Lorraine [1] veufve du feu duc. Je luy demanday avec quy, ce qu'il ne me voullut dyre, me disant qu'il n'en sçavoyt rien. »

« Sire [2]..... je me suis suyvant vostre commandement informé avec Recherche de manuscrits grecs.

1. Renée de Montpensier, veuve d'Antoine, duc de Lorraine (1508-1544).

2. Cette mention de recherches de manuscrits grecs opérées en Angleterre par les soins de François Ier est intéressante à constater. Le personnage nommé Olivarino dans cette dépêche, et Olivarius dans celle du 10 novembre, ci-dessous, était peut-être un de ces copistes en titre comme ceux que l'évêque de Lavaur, frère d'Odet de Selve, entretenait à Venise pendant son ambassade de 1534 à 1547. (Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* t. I, p. 153.) Comme on le voit par cette dépêche et par celle du 10 novembre, il avait parlé au baron de la Garde des manuscrits de Plotin et de *Damascius* conservés à Oxford, et Fran-

Olivarino des deux livres dont il vouz a pleu m'escripre et ay trouvé qu'il ne sçayt poinct que Damascenus soyt en ce pays. Du Plautinus il m'a dict qu'il est en la ville d'Auxfort en ce royaulme où il dict qu'il y ha plusieurs aultres livres singuliers, desquelz, Sire, j'essayeray de vous recouvrer une liste. Et quant au Plautinus je verrai sy je le pourray avoyr sans en faire requeste au roy d'Angleterre en vostre nom, laquelle touteffoys je luy feré comme vous me commandez sy besoing est. Bien est vray, Sire, qu'à peinne pourra l'on obtenir à mon advis de rien transporter d'ycy; au moyen de quoy fauldra envoyer ung escripvain pour le faire transcripre, car il ne s'en treuve poinct icy. »

« *De Londres, ce IIIIme novembre V^c XLVI.* »

Le roi d'Angleterre l'a prié d'écrire au roi qu'on avait arrêté à Turin « ung sien serviteur nommé le cavalier Boa, Albanoys [1] », pris alors qu'il passait son chemin, et depuis la signature de la paix.

Vol. 6, f° 53, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

Nouvelles d'Écosse.

50. — *Londres, 4 novembre.* — Selon les ordres contenus dans la dernière dépêche du roi, il s'est enquis du but des armements maritimes du roi d'Angleterre, et les avis qui lui viennent confirment qu'ils ont pour objet l'Écosse, où chaque jour les Anglais subissent quelque dommage. « Et de fraiche mémoyre », dit-il, « dict l'on pour vray qu'ilz ont pris ces jours cy cinq beaulx navyres angloys. Aulchuns m'ont dict qu'ilz sont en peinne par deça d'une flotte qui estoyt allée en Irlande pour les pescheries et que pour ceste raison le roy d'Angleterre a faict armer et mectre siz navires en mer, ce que je ne croy pas et estime plus tost que ce soyt pour aller faire quelque entreprise sur le chasteau de Saint-André ou ailleurs en Escosse, à quoy d'ung aultre costé semble que le temps et saizon de l'armée répugnent fort, qui faict dyre à plusieurs que tous ces préparatifz qui se font maintenant fort grandz ne se mectront en œuvre qu'à ce temps nouveau auquel le bruict est que l'on fera grande entre-

çois Ier, sur une confusion commise par celui-ci, avait parlé, dans sa lettre à Selve, de Plotin et de *Damascène*. L'erreur ne fut éclaircie que par la suite. — Les manuscrits visés par Olivarino sont ceux des *Ennéades* de Plotin et des *Principes* de Damascius, que la bibliothèque de Corpus Christi College à Oxford avait acquis en 1501 des héritiers de William Grocin, collectionneur célèbre du XVe siècle, et conservés aujourd'hui encore dans cette bibliothèque. (N°s 117 et 158. Coxe, *Catalogus codicum mss. qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie adservantur*, part II.) Le fonds grec de la Bibliothèque nationale ne contient aucun manuscrit susceptible d'être identifié avec les copies qui auraient été exécutées en cette circonstance. (Voir ci-dessous, 10 novembre.)

1. Le capitaine Bua, capitaine albanais passé du service du roi d'Angleterre au service du roi de France, arrêté à Turin pour malversations. (Dépêche de Wotton à Paget, 28 novembre 1546, *State Papers*, t. XI, p. 358.)

prise et par mer et par terre sur ledict pays d'Escosse. Tant y ha, Monseigneur, que j'entendz pour chose certaine que lesdicts navires armés sont encores le long de ceste coste et que dès ceste heure se liènent gentz publicquement et à son de tambourin tant icy que sur la frontière d'Escosse pour aller audict pays comme la criée porte; je ne sçay sy c'est pour deffendre ou pour assaillyr. Et se donne comme l'on m'a dict grande provision pour les biscuitz et aultres victuailles et munitions. Le hérauld d'Escosse qui estoyt icy venu avec monsieur de Mandosse s'en retourna peu après vostre partement avec le sauf conduict qu'il demandoyt pour les depputez que les escossoys debvoint icy envoyer, lesquelz depuis, comme j'entendz, les escossoys n'ont voullu envoyer, de quoy ce roy ainsi que l'on m'a dit se tient très mal content, estimant que par telle façon on l'ay voullu ou mespriser ou decepvoyr. Je viens tout présentement d'estre adverty que l'admiral d'Angleterre s'estoyt laissé entendre à quelques capitaines estrangers sez amys qu'ilz se tinssent prestz pour aller luy faire compaignye à servir ce roy en ladicte entreprise d'Escosse dedans cez prochaynes festes de Noel. Et de mesme lieu ay en ceste mesme heure entendu que deux navires angloys ont depuis peu de jours trouvé moyen de s'approcher tellement du chasteau de Sainct-André qu'ils ont mictz des vivres et des gentz dedans. Je suys fort après à essayer de trouver moyen d'advertir l'ambassadeur du roy estant en Escosse, mais vous ne sçauriez croyre, Monseigneur, comme il est malaysé d'exéculter icy telles entreprises, touteffoys je verray de satisfaire en cest endroyt à mon debvoyr et au commandement qu'il a pleu au roy de m'en faire et vous advertiray incontinent de l'ordre que je y auray donné. Ce qui me faict croyre, Monseigneur, que l'on se veult servir de cest admiral est que depuis peu de jours il est à la court où il n'avoyt esté il y ha plus d'ung moys à l'occasion d'ung soufflet qu'il avoyt comme l'on m'a dict donné en plain conseil à l'évesque de Winchestre, je ne sçay pas bien pourquoy, à cause de quoy il ha esté fort empesché et en danger et à présent semble qu'on luy face bonne chère.

Espions anglais en Cotentin.

« Monseigneur, j'ay mictz gentz après pour descouvrir la vérité du voyage quy a esté faict en Coustantin [1], mais il est malaysé d'en descouvrir plus avant par le personnage qui en avoyt parlé au lieutenant du baron de Sainct-Blancquard, car il c'est mainctenant mictz au service de celuy que je vous mandoys avoyr faict ledict voyage, lequel l'a incontinent fort bien et honorablement vestu et mictz en ordre, mais d'allieurs ay je entendu que pour vray ledict maistre Myotys dont je vous mandoys a faict ledict voyage et esté presque tout le long de la coste de Normandye, visitant les portz et lieux de descente. Sy j'en puis apprendre plus avant je ne fauldray d'en advertyr le roi dilligemment. »

Les remontrances qu'il avait adressées au sujet du refus de libération

1. Ci-dessus.

du baron de Saint-Blancard n'ont pas été acceptées, le roi d'Angleterre n'entendant délivrer que la galère et les soldats et non la personne du baron qu'il dit avoir donnée au capitaine Paston.

« *De Londres, ce IIIme novembre M V^c XLVI.*

Vol. 6, f° 55, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

51. — *Londres, 4 novembre.* — « Monsieur, je ne receus que hyer la gracieuse et honneste lettre qu'il vous a pleu m'escripre du XVme du passé plaine de démonstration de plus grande affection et amytié vers moy que je ne sçauroys mériter quand je seroys tel qu'il vous plaist de m'estimer, de quoy je me sentz très fort tenir à vous et encores plus de ce que vous me voullés faire successeur de l'amytié que vous avez eue avec feu monsieur de Lavaur [1] mon frère, qui est ung offre que j'accepte très vouluntiers et tiens bien chair, vous osant bien asseurer et proumectre de moy toute la correspondance d'affectionnée servitude et amytié vers vous qui sçauroyt partir d'homme de sy peu de valleur et de puissance que moy. Et quant à vous tenir informé des choses de deça qui concerneront le service du roy, j'espoyre que vous n'y trouverés poinct de faulte de ma part, mesmement en m'advertissant par foys de ce que vous désirés sçavoyr de moy.

« Pour le présent je n'ay advis à vous donner qui ne soyt asses vieulx, car les dernières lettres que jay eues du roy estoint du XXme du passé par lesquelles il m'advertissoyt des nouvelles qu'il avoyt d'Allemaigne du XIIIme dudict moys, qui estoint en summe que l'empereur avoyt faict prendre par XVIII enseignes de ses gentz ung fort que les protestantz avoint faict sur ugne montaigne au dessus de Tonnert [2], lequel ilz avoint habandonné pour aller secourir la ville de Nurlingue [3] devant laquelle l'empereur estoyt allé, et que par le moyen de quelque partialité qui estoyt en la ville de Tonnert lesdictz XVIII enseignes estoint entrées dedans et que l'empereur y alloyt loger avec toute son armée. Je ne faictz doubte que vous ne sçachez dès ceste heure lesdictes nouvelles et d'aultres plus fraisches dont je vous feroys aussi tost part sy j'en avoys, comme je pense que vous vouldriez à moy, ce qui me viendroict souvent à propoz estant icy où la pluspart des nouvelles qui courent sont alléguées pour nouvelles de la court où vous estes auxquelles je sçauroys parfoys bien que respondre sy j'estoys bien informé de la vérité des choses. L'on me dict icy que le bruict de la court où vous estes est que l'empereur s'en vient hyverner en Flandres, et les

1. Georges de Selve, évêque de Lavaur, né en 1506, mort en 1541.
2. Donauwörth.
3. Nordlingen.

advertissementz que l'on m'escript d'aillieurs portent le contrayre et qu'il hyvernera en Allemaigne. D'ugne chose vous veuil je bien advertir, que ce roy icy baille secrettement comme j'entendz environ cent mil escus aulx marchantz de ceste ville pour les rendre et faire délivrer à Anvers dans la Chandelleur. Je ne sçay en quelles mains ne à quelle fin ladicte somme doibt estre distribuée, et pourroyt estre que de là en pourriés vous mieulx sçavoyr la vérité. Je ne veulx pas celer aussy qu'il n'importeroyt pas peu en la conduicte de ma charge de sçavoyr comme vous estimés que ceulx de deçà soint avec ceulx de delà, car de moy je ne sçay qu'en juger par parolles ny démonstrations extérieures que oye et voye icy, car elles me semblent conclure quelquefoys à ugne fin et quelquefoys à ugne aultre, qui est tout ce que je vous puis dyre pour cest heure, sinon que les préparatifz se font icy grandz par mer et par terre pour mener, comme ceulx d'icy disent, la guerre contre Escosse. Et à tant, Monsieur, je feray fin, me recommandant humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner bonne et longue vie. »

« *De Londres, ce* IIII*me novembre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 56 v°, copie du XVI*e* siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

52. — *Londres, 10 novembre.* — Selve a reçu le 7 la dépêche du roi en date du 29 octobre. Le lendemain 8 au soir, le roi d'Angleterre arriva à Westminster. « Et le lendemain IX*me*, Sire, qui feust le jour d'hyer, ledict seigneur print quelques préparatifz d'une médecine qu'il doibt ce jourd'hui prendre pour après se mectre en quelques baings dont l'on dict qu'il ha accousteumé d'user tous les ans environ ceste saizon. »

Le roi d'Angleterre envoya Paget l'excuser de cet empêchement. Selve fit à cette occasion connaître à celui-ci les nouvelles qu'il venait de recevoir du roi au sujet des protestants d'Allemagne, ce dont Paget a remercié le roi au nom du prince son maître. « Après, Sire, » dit Selve, « me dict qu'il avoyt nouvelles de bon lieu que le roy des Roumains avoyt faict quelque assemblée de gentz et avoyt entrepris d'invader le pays de Saxe, et que le duc Maurice [1] qui a espousé la fille de l'Andegrave [2] s'estoyt avec sa trouppe révolté contre les protestantz et mictz du costé dudict roy des Roumains contre ledict pays où il avoyt desjà faict quelque dommaige. Puis, Sire, me compta que le bruict estoyt en Flandres que vous prépariez une grosse entreprise du costé de Luxembourg... » Nouvelles d'Allemagne.

« Sire, avant hyer arriva icy ung gentilhomme qui est à vostre ambassadeur résident en Escosse, lequel est venu par deçà en compaignie de Nouvelles d'Ecosse.

1. Maurice, duc de Meissen, duc et électeur de Saxe (1548-1553), successeur de son cousin Jean-Frédéric, dépouillé de ses États en sa faveur.
2. Agnès, fille de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse.

deux ambassadeurs que la royne d'Escosse et le gouverneur envoyent vers ce roy pour le faict de la compréhension qu'il vous ha pleu faire d'eulx en vostre dernier traicté et aultres commissions qu'ilz ont charge de me communiquer, ainsy que ladicte dame et vostre dict ambassadeur m'ont mandé par ce gentilhomme, lequel, Sire, a charge de passer devers vous pour vous advertir des affayres d'Escosse après que j'auray communicqué avec lesdictz ambassadeurs et veu quel train leur négotiation prendra. Lesdictz ambassadeurs, Sire, sont maistre David Panter, premyer secretaire d'Escosse et évesque de Rosse [1], et maistre Adam Hotbourne [2], lesquelz sont demeurés à XIII ou XIIII milles d'icy en attendent que leurs logeis feussent faictz icy où je pense qu'ilz seront aujourd'huy. Sire, à ce que j'ay entendu tant par ugne instruction secrette que porte le susdict gentilhomme que par ses propoz, il semble que la royne et vostre ambassadeur ont deffiance dudict évesque de Rosse qui est facture du gouverneur et qu'ilz craignent qu'il ayt quelque charge dudict gouverneur particulière et secrette, oultre celle qu'il ha du conseil et du pays commugne avec son compaignon, et m'a dict cedict gentilhomme que le gouverneur seul, au grand regret de ladicte dame et de tout le conseil, a mictz ledict personnage en ceste commission..... »

« Sire, à ce que j'ay entendu par cedict gentilhomme, il y ha envyron XVIII jours qu'ilz sont partis d'Escosse et lors le chasteau de Sainct-André estoyt tellement assyégé qu'il est impossible qu'il puisse estre secouru par mer quelque chose que l'on ayt dict par deça. Et avoyt dès ledict temps le gouverneur faict miner jusques au pied d'ugne tour par où il esperoyt le prendre, combien que ceulx de dedans essayoint de contreminer et ne faisoint pas semblant d'avoyr grand peur. »

« *De Londres, ce* Xme *novembre* M V^c XLVI. »

Recherche de manuscrits grecs.

« Sire [3], je vous escripvis dernièrement que Olivarius ne sçavoyt poinct que Damascenus feust en ce pays et ainsy me l'avoyt dict, mais depuis en devisant ensemble il s'est advisé qu'il avoyt nommé à monsieur de la Garde dernièrement qu'il estoyt icy Damascius et que l'on avoyt pris l'ung pour l'aultre en la lettre qu'il vous a pleu m'escrire. J'ay parlé à monsieur de Winchestre qui est fundateur à cause de son évesché du collége où sont les livres que vous demandés, qui m'a promictz,

1. David Paniter, évêque de Ross (1545-1558), naguère ambassadeur d'Écosse en Allemagne.

2. Sir Adam Otterburn, seigneur d'Auldham et de Reidhalte, prévôt d'Édimbourg.

3. La bibliothèque de Corpus Christi College avait eu pour fondateur Richard Fox, évêque de Winchester (1500-1528), évêché dont les titulaires se trouvaient protecteurs de ce collège. Le catalogue dont Selve parlait dans sa dépêche du 4 novembre, paraît avoir été remis à l'ambassadeur pour être corrigé en France : aucune trace n'en est conservée dans la correspondance des ambassadeurs de France en Angleterre.

Syre, pour l'honneur de vous, de les envoyer quérir ensemble la liste de tous ceulx qui peuvent estre audict collége dont il me baillera ugne coppie. Bien est vray, Sire, qu'à ce que je voy l'on ne les laissera transporter d'ycy où il fauldra que Vostre Majesté envoye quelchun pour les transcripre. S'il vous plaisoyt par vos premières lettres me commander de dire quelque mot audict évesque par où il peust congnoistre que vous luy sçavés gré de ce que je vous escriptz, cela, Syre, luy donneroyt ung grand coup d'esperon pour vous faire service en cest endroict. »

Vol. 6, f° 57 v°, copie du XVI° siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

53. — *Londres, 10 novembre.* — En écrivant la dépêche au roi, Selve a été averti de l'arrivée des ambassadeurs d'Écosse à Londres et a envoyé vers eux leur faire ses offres de bon service. Ils essayeront de parler le lendemain au roi d'Angleterre et feront savoir à l'ambassadeur le résultat de l'entrevue. Otterburn lui a mandé que « s'il se pouvoyt desrober de son compaignon », il viendrait parler à Selve qui en avertira le roi.

« Au surplus, Monseigneur, il court icy ung grand bruict de quelques dissention et mutations d'estatz entre les principaulx de ce royaume. Et m'a l'on asseuré qu'il feust avant hyer commandé tant au mayre de ceste ville [1] qu'à certains aultres magistratz nommés Justice à Payx qui ont leurs jurisdictions divises par les provinces de ce royaulme de s'enquérir secrettement de tous ceulx qui tenoint propos de trahison contre ce roy ou qui sçavoynt que l'on eust parlé ou conspiré quelque chose contre luy, ce que je vous dictz pour ne vous rien celer et non pour vous en asseurer comme de chose certaine. »

Il n'a pu encore envoyer personne en Ecosse et va s'occuper de chercher à prix d'argent quelque moyen de faire passer et repasser la frontière aux paquets du roi, précaution de grande importance au cas où la guerre viendrait à éclater entre anglais et écossais.

« *De Londres, ce* Xme *novembre* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 59, copie du XVI° siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

54. — *Londres, 10 novembre.* — Selve avise le maréchal du Biez de l'arrivée à Londres du roi d'Angleterre, qui en était absent depuis trois mois et va repartir, dit-on, pour Oatlands; il lui fait part de la venue

1. Sir Richard Gresham, lord maire de Londres, de 1537 à 1538.

des ambassadeurs écossais et de la continuation des préparatifs de guerre contre l'Ecosse.

« *De Londres, ce xme novembre V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 60, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Affaire du baron de Saint-Blancard.

55. — *Londres, 15 novembre.* — Selve a écrit au roi le 10 et n'a rien à lui faire savoir sinon ce qu'il plaira au roi d'entendre par le baron de Saint-Blancard, qui dit avoir des choses de grande importance à confier[1].

« *De Londres, ce XVme novembre V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 60, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

56. — *Londres, 15 novembre.* — Le baron de Saint-Blancard renseignera l'amiral de vive voix. « Au surplus, Monseigneur, je vous envoye par ledict seigneur de Sainct-Blancquard ugne douzaine et demye de chaussettes dont la demye douzaine me semblent bien courtes encores qu'elles soint des plus longues que les femmes usent en ce pays ainsy que l'on m'a dict, et les autres qui sont plus longues me semblent si larges qu'à peine les femmes s'en pourroint servir qui est la cause qui m'a gardé de vous en envoyer davantaige, ce que touteffoys je feray sy vous trouvés celles-là telles que vous les demandés. »

« *De Londres, ce XVme novembre V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 60 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

57. — *Londres, 17 novembre.* — Selve a reçu le 14 la dépêche du roi en date du 4, et depuis, selon les ordres du roi, s'est mis en peine de savoir le montant exact, la destination et l'emploi de l'argent envoyé d'Angleterre à Anvers; l'ambassadeur du roi en Flandres, auquel il a écrit, en fait autant de son côté. Cette somme est de 40 000 livres sterling qui valent 160 000 écus : elle doit être rendue à Anvers à la fin de janvier ou au commencement de février. Elle a été remise, en partie entre les mains d'un grand nombre de marchands anglais, et, pour cinquante mille écus, entre les mains de marchands italiens de Londres que le roi

1. Il faut admettre que le baron de Saint-Blancard se rendit en France sur parole et revint se constituer prisonnier, puisqu'on le retrouve présent à Londres plus tard, et qu'il paraît n'avoir définitivement quitté l'Angleterre qu'au milieu de janvier. (Selve au roi, 17 janvier.)

d'Angleterre a été contraint d'employer malgré lui : les deux marchands qui recoivent l'argent à Anvers sont « maistre Thomas Chamberlan [1] maistre des marchantz angloys qui trafiquent en Flandres » et « maistre Domrysel [2] ». Quant au troisième point, l'emploi de cet argent, Selve ne peut faire que des conjectures.

Comme le roi l'estime, ce ne peut être pour secourir les protestants, vu la saison et les démonstrations qui se font journellement à l'ambassadeur de l'empereur. Il est faux, d'après les avis recueillis par de Selve, que ce soit pour payer les dettes du roi d'Angleterre : celui-ci a emprunté à Anvers pendant les dernières guerres, mais le remboursement a été effectué depuis la paix. L'hypothèse d'un secours destiné à l'empereur n'est pas plus admissible. Reste la supposition d'achat de munitions, qui est la plus vraisemblable.

« Sire, s'il vient à propoz de parler de la capitulation, je ne fauldray d'en dire ce qu'il vous ha pleu me commander. Au demeurant, Sire, le roy d'Angleterre partist avant hyer de ceste ville pour aller à Ottelan et ne se sçayt le temps de son retour. Et hyer me vindrent veoyr les ambassadeurs d'Escosse qui n'ont encores sceu avoyr audience dudict seigneur ne d'homme de son conseil et sy ont esté et sont assés mal recueillis et traictés en ce pays ainsy qu'ilz m'ont dict et que je me suys apperceu depuis qu'ilz sont icy. Vray est, Sire, qu'ilz n'attendent pas mieulx que ce roy n'aist heu nouvelles de l'exécution qu'auront faict douze navires portantz environ cinq mil hommes de guerre qu'il a envoyés au secours du chasteau de Sainct-André et partirent d'ung port d'Angleterre nommé Germut [3] sabmedy dernier XIIIe de ce moys. » Il n'a pas voulu retenir plus longtemps ce porteur, qui renseignera le roi sur le reste.

« *De Londres, ce* XVIIme *novembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 60 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

58. — *Londres, 17 novembre.* — Selve a reçu le 14 la dépêche de l'amiral en date du 3. Il adresse à l'amiral le double d'un mémoire qu'il envoie par exprès à l'ambassadeur du roi en Flandre, et dans lequel il satisfait aux questions du roi. Nouvelles d'Ecosse.

Les ambassadeurs d'Écosse, « qui sont deux personnes de bon esprit », sont venus le voir hier. Selve les a assurés de la protection que le roi entendait exercer sur l'Écosse et les a remerciés de leur fidélité au roi.

1. Thomas Chamberlain, titulaire de la charge de prévôt des marchands anglais d'Anvers, en fonctions dès 1545. (*State Papers,* Index of Persons.)
2. William Damesell, chargé de missions particulières en Flandre, dès 1545. (*State Papers,* t. X, p. 214.)
3. Yarmouth.

Ceux-ci se sont excusés du retard de leur visite : ils avaient craint que le roi d'Angleterre ne leur reprochât d'avoir vu l'ambassadeur du roi avant lui, et pourtant ils n'ont pu obtenir audience. « Et leur avoyt l'on faict excuse sur quelque indisposition dudict seigneur, lequel touteffoys s'en estoyt allé aulx champs les laissant icy, et que de là ilz prenoint argument qu'il ne les voulloyt ouyr qu'il n'eust quelque nouvelle du chasteau de Sainct-André. » Selve leur a communiqué les réponses faites dernièrement par le conseil du roi d'Angleterre aux articles portés par M. de Mandosse, réponses dont il envoie copie à l'amiral. Ils ont déclaré pouvoir y satisfaire. Ils ont avec eux « la procuration que ceulx cy demandent pour leur présenter les lettres de l'acceptation faicte par la royne et pays d'Escosse de la compréhension en la paix », et, en outre, « semblables lettres patentes de ladicte acceptation que celles que porta monsieur de Mandosse ». Quant aux accusations de pillage de la part des Écossais, ils ont charge d'offrir restitution de toutes les déprédations faites depuis la compréhension, si les Anglais consentent à la réciprocité. Enfin les ambassadeurs ont prié Selve de remontrer au conseil du roi d'Angleterre qu'il n'était pas raisonnable de déclarer la guerre pour des déprédations faites par des particuliers, ce que Selve n'a pu leur refuser et ce dont il parlera demain au chancelier et au conseil.

« Ainsy que lesdictz ambassadeurs se départoint de moy, maistre Adam Hotbourne, l'unz d'iceulx, me dict en latin en l'oreille qu'il voulloyt parler à moy sans tesmoings et je luy dictz que je le voulloys bien; je ne fauldray d'advertir le roy que ce sera, mais que je l'aye sceu.

« Monseigneur, c'est chose certaine que les préparations des choses nécessayres pour la guerre se font icy si grandez que je ne puis penser que pour la guerre des escossoys il feust besoing les faire telles s'il n'y avoyt aultre chose, mais je croy que ils ont envye de faire quelque aultre entreprise ou bien ont peur que l'on la face sur eulx; je ne sçauroys bonnement dyre lequel c'est. L'on faict par ceste ville bruict que le secours de ce roy est entré dans le chasteau de Sainct-André et que le filz du roy d'Annemarch [1] espouse la royne d'Escosse [2], mais j'estime faulx et l'üng et l'aultre comme font plusieurs aultres. »

« *Londres, ce XVII*me *novembre V*c *XLVI.* »

Vol. 6, fo 64, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU ROI.

59. — *Londres, 18 novembre.* — Selve a écrit au roi le 17 par un gentilhomme de l'ambassadeur du roi en Ecosse et l'avise qu'il écrit présente-

1. Frédéric, fils de Christian III (1534-1559), roi lui-même sous le nom de Frédéric II (1559-1588).

2. Marie de Lorraine, fille de Claude, premier duc de Guise, veuve en premières noces de Louis, duc de Longueville, et en secondes noces de Jacques V, roi d'Écosse.

ment à l'amiral au sujet d'une importante affaire. « Les ambassadeurs d'Escosse m'ont cejourd'huy adverty que le roy d'Angleterre leur ha assigné l'audience à dimanche prochain [1] à Ottelan où il est de présent. Auquel lieu, Sire, j'envoye demain ung de mes gentz porter ugne lettre que j'ay escripte à Paget à la requeste desdictz ambassadeurs, de laquelle, Sire, je vous envoye la coppie [2], vous advisant que j'ay tenu cejourd'huy les mesmes propoz contenuz en ladicte lettre au chancellyer d'Angleterre, lequel enfin m'a dict, Syre, qu'il ne pensoit ni sçavoyt que les gentz qui estoint sur les navyres du roy son maistre eussent charge de faire descente en la terre d'Escosse combien qu'il ayt voullu soustenir avec d'assés foybles raysons qu'il se peult licitement faire. »

« *De Londres, ce XVIII*[me] *novembre M V*[c] *XLVI.* »

Vol. 6, f° 66, copie du XVI[e] siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

60. — *Londres, 18 novembre.* — « Monseigneur, depuis la despeche que je feiz hyer au roy il m'a semblé que je debvoys faire encore la présente en dilligence pour l'advertir que le baron de Saint-Blancquard me vient tout maintenant de dire qu'il trouva hyer un jeune gentilhomme de Normandie, qui ne faisoyt qu'arriver et disoyt à N... [3] en présence dudict baron qu'il congnoissoyt qu'il venoyt de Dieppe où le vicomte l'avoyt faict mectre prisonnier pour ce qu'il estoy allé visitter le chasteau et forteressez de Dieppe avec quelques Angloys en sa compaignye et depuis l'avoyt faict eslargir par la ville, au moyen de quoy il s'en estoyt venu icy trouvant ung navire angloys à propoz qui s'en venoyt, requérent ledict N... de le faire parler à ce roy et qu'il y avoyt plus d'ugne vingtaine de gentilshommes en Normandye qui avoint bonne voulunté de luy faire service dont il luy portoyt les noms et que le voyage que maistre Myotis y avoyt faict ne luy avoyt pas servy de peu. Lequel propoz il continua jusques là parce que ledict N... l'entretenoyt sans faire semblant de se deffier dudict baron auquel il voulloyt bien laisser entendre ce propoz luy en ayant tenu beaucoup d'aultres, à ce que ledict baron m'a récité, en termes ung peu généraulx qui sont que ledict N... desire fort que le roy entende qu'il luy ha esté tousjours et est encores bon serviteur, et qu'il

Espions anglais en Cotentin.

1. Dimanche 21 novembre.
2. Cette lettre de Selve à Paget, datée du 18 novembre, est publié dans les *State Papers*, t. XI, p. 348.
3. Berteville, dont il a déjà été parlé. (Selve à l'amiral, 14 septembre.) Dans toute cette dépêche, son nom, originairement, écrit en toutes lettres, est effacé et remplacé partout par la lettre ou le chiffre N... La rature, très épaisse, a évidemment pour but, non pas la correction d'une erreur, mais l'intention de cacher un nom imprudemment écrit. Dans celle du 25 novembre, on ne rencontre plus que le chiffre N..., sans correction préalable.

ha des choses à luy faire entendre de la plus grande importance qu'il est possible, et qu'il y ha ung grand personnaige de delà qui advertist deçà et duquel le serviteur va et vient ordinayrement delà icy secrettement et passe et rapasse par la Normandye et s'embarque et désembarque là, et que sy l'on veult il mettra le doigt dessus de sorte que l'on ne sçauroyt faillyr à le trouver, oultre, que sy l'on veult qu'il gaingnera ung clerc du premier secrétaire [1] par lequel l'on sçaura toutes les affayres de deçà, qui sont propoz que ledict baron m'a récités luy avoyr esté dictz ainsy en l'ayr sans luy rien spéciffier..... Il y ha assés longtemps qu'il m'a semblé que ledict N... avoyt envie de m'aborder et que j'ay pour vous dire vérité tousjours évité le plus que j'ay peu ne sçachant comme le roy le prendroyt... Je n'ay pas eu loisyr de sçavoyr le nom de ce jeune gentilhomme qui vient de Dieppe, mais à ce que j'entendz il n'a pas plus de XX ans ou XX et ung an et est assés grand et fort beau et se dict parent de N... et dict l'on que son père qui se tient en Normandie est riche de deux ou troys M livres de rente. Il est venu asses mal vestu de saye et cappe comme j'entendz, mais les accoustrementz de dessoubz et le bonnet monstrent qu'il a accousteumé d'aller bien en poinct, et a six valletz icy après luy, et doibt ainsy que l'on m'a dict retourner bien tost en Normandie, je ne sçay en quel port il yra descendre. Voylà tout ce que j'en sçay, et vous pouvés asseurer, Monseigneur, que sy j'en puis apprendre davantaige que je ne garderay pas ugne heure au roy telles nouvelles, car je seray en perpétuelle inquiétude jusques à ce que je voye ceste nuée esclarcye. En quoy, Monseigneur, il est grand besoing d'user d'extrême dilligence deçà et delà et de silence encores plus que de nulle aultre chose, lequel, Monseigneur, il fault bien commander à ceulx par les mains desquelz cest affaire passera, mesmement sy l'on veult servir dudictz personnaige qui est deçà [2]... »

« *De Londres, ce* XVIIIme *novembre* V^c^ XLVI. »

« Monseigneur, je oublioys à vous dire que celuy qui s'offre tant à faire service a compté que le secretaire de l'ambassadeur de l'empereur qui est icy résident ne faisoyt que de revenir du camp dudict seigneur empereur et avoyt passé par celluy des protestantz soubz tiltre de serviteur de ce roy. »

Vol. 6, f° 62 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

61. — *Londres, 25 novembre.* — L'évêque de Ross, un des ambassadeurs d'Écosse, est venu le jour précédent trouver Selve et lui a raconté son entrevue du dimanche dernier [3] avec le roi d'Angleterre. Le roi s'est

Nouvelles d'Écosse.

1. Sir William Paget, premier secrétaire d'État.
2. Cette affaire assez obscure remplira plusieurs dépêches sans être éclaircie.
3. Dimanche 21 novembre.

montré assez mécontent de ce que les ambassadeurs lui aient dit que l'objet de leur mission était de lui présenter l'acceptation de la clause du traité y comprenant les écossais. « Et lors soubdain commença d'entrer en cholère, disant que ladicte compréhension vous avoyt esté accordée avec conditions et qu'ilz avoint contrevenu ausdictes conditions comme il leur feroyt bien monstrer par son conseil, blasmant fort les Escossoys d'estre de peu de foy et de ne tenir pas leurs promesses et les menassant que il en seroyt vengé. Et en fin sans les voulloyr escoutter en leurs deffences, les remict à son conseil auquel l'on leur a prommictz de leur donner audience ung jour de ceste sepmaine. » Les ambassadeurs désirent, comme le roi d'Angleterre, que Selve y assiste; le roi pourra le voir par la réponse de Paget à de Selve, dont copie été envoyée au roi.

Selve a eu sur les affaires d'Écosse une assez longue conférence avec l'évêque de Ross, qui lui a dit que l'attitude du roi d'Angleterre montrait sa résolution de faire la guerre aux écossais, « lesquelz ne le craignoint guères s'il ne menoyt aultres gentz contre eulx qu'angloys ». Si le roi de France veut les aider, ils disent « qu'ils ont moyen de plus faire de dommaige en ce royaulme du costé d'Escosse pour deux centz mil escus que l'on n'en feroyt en ung aultre endroict pour ung milion ». — « Et m'a dict, Sire, avoyr charge de me requérir de la part de la royne douayrière et du gouverneur d'Escosse de vous faire entendre la grande nécessité qu'ilz ont de pouldres n'en pouvant pour argent recouvrer de Flandres à raison de la guerre qu'ilz ont avec les flamentz, qui est la chose dont ils sont, à ce qu'il m'a dict, pour ceste heure le plus en payne par delà.

« Sire, devisant avec le susdict personnaige d'une sublevation de peuple qui s'est faict en Irlande contre le roy et sez ministres beaucoup plus grande, à ce que j'entendz, que l'on n'en ose faire la feste par deçà, il m'a confirmé que ladicte sublevation estoyt véritable, et que se le gouverneur d'Escosse voulloyt seullement permettre aulx escossoys des Isles de secourir les irlandoys qui les en avoint requis et requéroint tous les jours, il leur seroyt aisé d'executter leur entreprise, et que sy le roy d'Angleterre commençoyt la guerre en Escosse il seroit par adventure bien empesché dudict costé d'Yrlande. » Il mande à l'amiral les détails des préparatifs de guerre contre l'Écosse.

« *De Londres, ce* XXVme *novembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 66, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

62. — *Londres, 25 novembre.* — Monseigneur, le jeune gentilhomme dont je vous escripvoys par mes dernières lettres du XVIIIe de ce moys est icy venu vers moy depuis dimanche [1] deux foys, et à la première

Espions anglais en Cotentin.

1. Dimanche 21 novembre.

m'a faict ugne grande harangue tendente pour conclusion à m'emprunter de l'argent dont il ne m'a poinct parlé à la seconde foys qu'il m'a dict estre seullement venu pour prendre congé de moy. Et sont en substance les principaulx propoz qu'il m'a tenuz en toutes les deux foys que je l'ay veu ceulx qu'il s'ensuivent; que son père l'avoyt envoyé par deçà pour veoyr le pays avec quatre valletz et quatre centz escus et qu'en la forest d'Ardelot [1] les soldats dudict Hardelot [2] luy avoint pillé et chevaulx et argent et qu'il n'en avoyt sceu avoyr raison par delà et que monsieur du Ryou [3] en passant par le fort luy avoyt presté dix escus dont il s'estoyt conduict par deçà luy et ses gentz. Je luy ay remontré que je trouvoys estrange qu'il feust venu par deçà où il n'avoyt aulchune congnoissance avec quatre valletz et sans argent. À quoy il ne m'a donné aultre solution sinon qu'il avoyt envye de veoyr le pays. Et en fin pour congnoistre s'il estoyt vray qu'il feust en telle nécessité et myeulx entendre qui le mène icy, je luy ay offert le loger et deffrayer honnestement chez moy luy et ses gentz jusques à ce qu'il eust nouvelles de sa maison et que s'il y voulloyt escripre je y envoyeroys homme exprez pour porter de ses nouvelles et que ce pendent il pourroyt veoyr le pays, et quand je sçauroys quy il estoit je luy presteroys argent ce que je ne pouvoys ne debvoys faire sans le congnoistre, luy promettant oultre d'escripre à monseigneur le mareschal du Biez pour luy faire fayre raisons des soldatz qui l'avoint pillé. Lesquelz offres il n'a jamays voullu accepter, me disant qu'il estoyt conseillé de s'en retourner en sa maison pour se remettre en esquippage et puis revenir icy pour veoyr ceste court et ce pays. Je luy ay replicqué qu'il n'y avoyt pas grand plaisir à passer et rapasser la mer sy souvent et mesmement en ceste sayson. Et luy m'a dict qu'il ne la craignoyt poinct. Je luy ay demandé s'il avoyt poinct veu N... [4] icy de qui il m'a dict tous les maulx du monde, me disant qu'il le fuyoyt le plus qu'il pouvoyt, et néanlmoings que l'aultre l'estoyt venu trouver jusques en son logeis et qu'il triumphoyt de luy compter du bon traictement qu'il avoyt par deçà et qu'il luy faisoyt les plus belles proumesses du monde s'il y voulloyt demeurer et qu'il luy avoyt bien tost faict congnoistre qu'il estoyt mal arrivé. Je luy ay dict qu'il debvoyt faire semblant d'entendre ausdictes proumesses que l'aultre luy faisoyt et essayer soubz ceste coulleur de descouvrir quelque chose pour le service du roy et que par adventure l'aultre se fieroyt à luy et luy tiendroit propoz ou bailleroyt lettres à porter en France, et qu'il pourroyt advenir qu'il feroyt tel service qu'il n'auroyt

1. La forêt d'Hardelot, sur la côte, entre la Liane et la mer.
2. Le château d'Hardelot, sur la côte, au nord de la forêt du même nom, dominant le vallon de l'étang de Claire-Eau. (Comm. de Condette, cant. de Samer, arr. de Boulogne.)
3. N... du Ryou, capitaine du fort français d'Outreau, constamment désigné dans cette correspondance par l'expression : le fort.
4. Berteville. Voir ci-dessus, 18 novembre.

pas perdu son voyage. A quoi il m'a répondu qu'il estoyt bien marry d'avoyr prins congé dudict N... et qu'il n'y avoyt plus ordre de retourner parler à luy et que cela le mectroyt en souspesson, mais qu'il esperoyt revenir icy à ce Noël et qu'il sçauroyt qu'il avoyt au ventre et qu'après il verroyt sy le roy luy vouldroict donner M escus aussy bien qu'au vallet qui avoyt décelé le frère dudict N... Je lui respondictz que luy qui estoyt gentilhomme debvoyt bien espérer aultre présent que n'estoyt celuy qui avoyt esté faict à ung vallet. Après je luy demande qu'il congnoissoyt en la court du roy. Il me respondict en ces propres termes qu'il ne luy falloyt poinct parler de la court et qu'il n'y avoyt poinct esté et qu'il estoyt sot comme ung escollier et qu'il ne faisoyt que sortir des estudes où il avoyt bien mangé du pain perdu. Et en fin prinst congé de moy et me dist qu'il s'en retournoyt en France avec un petit orfeuvre de Paris nommé maistre Pierre et qu'il iroyt passer au fort et veoyr si monsieur de Ryou luy vouldroict faire quelque ayde pour recouvrer l'argent qu'on luy avoyt desrobé, et s'en alla. Hyer au matin il m'envoya deux valletz avec une lettre pour m'emprunter six escus, laquelle, Monseigneur, je retins et la vous envoye. La responce que je feiz feust de bouche, disant auxdicts valletz que je trouvoys estrange que leur maistre me demande VI escus après avoir reffuzé de moy de beaucoup plus grandz offres et que je luy offroys encores, mais que je voulloys sçavoyr à qui je faisoys plaisir et que je ne sçavoys s'il avoyt escript ou signé ladicte lettre. Sur quoy ilz s'en allèrent sans avoyr de moy aultre chose. Cejourd'huy matin j'ay trouvé moyen d'envoyer quelchun à son logeis soubz une occasion faincte pour entendre s'il y estoyt, quand il partiroyt et par où il passoyt. Et estant audict logeis il n'i ha trouvé qu'ung des valletz dudict jeune homme, qui luy ha dict que son maistre s'en estoyt allé à la court du roy d'Angleterre qui est à XV ou XVI mil d'icy et qu'il reviendroyt bien tost pour s'en aller en France et qu'il retourneroyt par Boulloigne. Tout ce que j'ay peu sçavoyr de la maison dudict gentilhomme est qu'il se dict filz d'ung gentilhomme de Normandye qu'il nomme monsieur de Mesdany et dict qu'il est parent du baillif d'Allenson. Voilà, Monseigneur, ung fort long discours, et de matière, par adventure, qui en fin se trouvera n'estre paz de grande importance; mais toutesfoys telles choses me semblent dangereuses à tayre. »

Ce jourd'hui N... est venu voir Selve sans être appelé, et après de nouvelles offres de service, bien que le roi d'Angleterre lui donnât 1400 écus par an, a proposé de découvrir des choses de grande importance. « Et m'a dict que ce roy avoyt de grandz avertissementz de delà, et par personnes du conseil mesmes du roy qu'il nommeroyt à celuy que le roy vouldroict, et quand besoing seroyt fourniroyt des lettres signées et des chiffres ou contrechiffres par lesquelz telles choses se vériffieront, et que tout homme qui venoyt par deçà pour faire offres à ce roy estoyt

bien venu encores que la pluspart feussent gentz qui n'avoint aulchun moyen de rien exécutter de ce qu'ilz promectoint. » Selve lui a demandé s'il connaissait le jeune gentilhomme dont il s'agissait. « Il m'a dict que ouy et qu'il estoyt fils de monsieur de Medany et que son père estoyt ung fort honneste gentilhomme, mais que cestuy cy estoyt ung pauvre jeune enfant qui avoyt esté desbauché par plus fines et meschantes personnes que luy qui luy faisoint jouer un rolle qu'ilz n'osoint jouer eulx mesmes, et que cestuy cy ne sçavoyt qu'il faisoyt et que c'estoyt grand dommaige et que ce seroit bien faict de le faire prendre par son père mesmes quand il seroyt par delà soubz coulleur de ce qu'il s'estoyt desrobbé de luy sans faire semblant qu'il y eust autre cause, et que l'on tyreroyt de luy tout ce qu'il sçauroyt et qu'il en accuseroyt qui estoint plus fins que luy et que il y falloyt aller finement..... d'aultant que pour le moindre souspesson de telles choses l'on le feroyt mourir par deçà. » N... a dit à Selve avoir donné cent écus de la part du roi d'Angleterre à ce jeune homme, qui voulait absolument parler à Henry VIII en personne : adressé par N... à Lartigue [1], et par celui-ci à Paget, il avait reçu de ce dernier cette réponse : « qu'il s'adressast à d'aultres et qu'il [Paget] ne tenoyt pas ce roy en sa manche ». Ce doit être la cause de la présence actuelle de ce jeune homme à la cour. « Ledict jeune homme », dit Selve, « est beau et blond n'ayant poinct de barbe et porte ung saye de mattelot faict de ces mantes à long poil qui sont barrées de diverses coulleurs et ung bonnet de velour noyr. Et voylà tout ce que je sçay de ceste hystoyre. »

« Monseigneur, il s'entend de quelques endroictz que les préparatifz que le roy d'Angleterre dict voulloyr faire pour la guerre d'Escosse à ce temps nouveau et desquelz il se tient desjà asseuré sont XII^{m} lansquenetz, II^{c} chevaulx clevoys et XV^{c} albanoys, sans ce qu'il lèvera de son pays dont l'on faict le compte par les paroisses qu'ils disent estre en nombre de XL^{m} ou environ qui pourront faire pour le moins ung homme chaschune, et qu'il a envoyé par voyes de marchantz faire achapter grande quantité de bledz en Danemarch pour mener et conduyre en la frontière du costé d'Escosse où il faict faire aussy à ce que l'on dict grande provision de bestial et de chairs sallées. Et estiment plusieurs que du costé de la mer les flamentz se joincdront aulx angloys contre ledict pays d'Escosse. Au demeurant l'on dict que l'on besongne fort aux fortiffications de l'isle de Ouich et de Porcemut et de l'isle de Anglisay qui est tyrant vers Escosse.

Nouvelles d'Allemagne. « Monseigneur, j'ay particulièrement voulu examiner N... sur lesdictz préparatifz, mais il m'a fort asseuré quant aulx XII^{m} allemants qu'il n'en estoyt rien et qu'il estoyt impossible et que tout ce que le roy

1. Personnage mentionné sous le nom d' « Artigo » dans les depêches de Paget à Henry VIII en 1543. (*State Papers*, t. XI, pp. 265, 300, 309.)

d'Angleterre en avoyt peu finir estoyt XVII ou XVIII^c chevaulx par le moyen de Ringrave qui estoyt dernièrement icy qui luy avoint proumictz de les luy mener, mais que l'on doubtoyt encores fort qu'il ne pourroyt tenir proumesse. Quant aulx Albanoys, il m'a dict que dès le temps des dernières guerres ledict seigneur roy d'Angleterre en avoyt faict arrester IIII^c en Hungrye, quy estoint encores là parce qu'ilz n'avoint jamays voulu entreprendre de passer sinon à la fisle, désarmés et à pied, et sy demandoint cinq payes d'advance. Oultre m'a dict que le secours des estrangers dont ce roy se voulloyt asseurer n'estoyt poinct pour mener en Escosse, mais pour se tenir prest sy le roy luy voulloyt ce pendent mouvoyr la guerre en Piccardie ou de ce costé de deçà, et qu'à ceste fin faisoyt l'on tenir deniers à Anvers pour les paymentz quand il seroyt besoing de les faire pour avoyr les gentz plus tost prestz. » N... a déclaré qu'il n'aurait pu en savoir davantage, même pour vingt mille écus qu'on lui eut donnés à dépenser à cet effet. Il parle de mauvaises nouvelles reçues de l'armée de l'empereur. Selve a dépêché néanmoins ce porteur exprès, chargé d'un paquet contenant les « camisolles de laine » que l'amiral a commandées au sieur Barthélemy Compaigne de lui envoyer.

« *De Londres, ce* XXVme *novembre* V^c XLVI. »

« Monseigneur, j'obmectoys à vous dire qu'il s'est faict ces jours passés en ceste ville monstres de quelque nombre de gentz et s'en faict encores chaschun jour dedans ce pays par les villaiges affin comme l'on estime de faire l'estat et le compte des gentz de guerre qui sy pourroint trouver. L'on m'a aussy dict pour chose certaine que les navires de ce roy sont bien prez du chasteau de Sainct-André sans y pouvoyr aborder et qu'il y ha un soldat françoys qui est fort homme de guerre et de grand service qui ha trouvé moyen par subtillité d'entrer dans ledict chasteau par le commandement de ce roy auquel il a esté présenté et addressé par Lartigue. Et aultre chose n'ay peu entendre du nom ny de la personne dudict soldat. » Nouvelles d'Ecosse.

Vol. 6, f° 67 v°, copie du XVIe siècle, 9 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

63. — *Londres, 19 septembre.* — Selve avise l'ambassadeur du roi en Flandre que la somme d'argent envoyée d'Angleterre à Anvers est de 40000 livres sterling, soit 160000 écus, et lui dépêche ce porteur chargé de lui remettre le mémoire ci-joint. Il l'advertit des bruits de guerre contre l'Écosse et de la présence des ambassadeurs écossais à Londres.

« *De Londres, ce* XIXme *novembre* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 72 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE L'AUBESPINE [1].

64. — *Londres, 26 novembre.* — Les dépêches que Selve envoie par ce courrier sont si importantes, qu'il a cru devoir les remettre à un porteur spécial auquel il n'a remis que 30 écus. Il en avertit M. de l'Aubespine en le priant de lui faire savoir si celui-ci a fait payer ce courrier tant pour l'aller que pour le retour, auquel cas il n'inscrirait pas cette dépense dans les rôles de ses frais extraordinaires.

« *De Londres, ce* XXVI*me novembre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 72 v°, copie du XVI° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

65. — *Londres, 28 novembre.* — Selve a écrit au roi le 25 et vient de recevoir les dépêches du roi en date des 21 et 24. Les ambassadeurs d'Écosse ont été reçus la veille après dîner au conseil. Selve a été présent, avec l'ambassadeur de l'empereur, à la durée de l'audience qui a été très agitée, comme le roi le verra par le mémoire qui lui est envoyé. En fin de compte, le roi d'Angleterre se prétend quitte de la clause comprenant les écossais dans le traité de paix, et cela tant à cause des traités qu'il dit exister entre lui et l'empereur qu'en raison des nouveaux motifs de guerre intervenus entre lui et les écossais. Le but poursuivi par la cour d'Angleterre est de faire abandonner aux écossais la clause de compréhension dans la paix et de les obliger à rechercher l'alliance anglaise par d'autres voies, ce que ceux-ci ont déclaré à Selve ne jamais devoir consentir à faire.

« Sire, il y ha icy nouvelles d'hyer que les navires du roy d'Angleterre ont esté au secours du chasteau de Sainct-André et sont venuz jusques au combat de l'artillerye contre ceulx qui le tiennent assiégé, pendent lequel celui qui tua feu monseigneur le cardinal de Sainct-André [2], nommé Normont [3], est sorty par ugne poterne qui est au pied dudict chasteau du costé de la mer et s'est saulvé en ce pays icy, et disent aulchuns qu'il ha amené le filz du gouverneur quant et soy, dont l'évesque de Rosse m'a dict qu'il sçaura bien tost la vérité, et que cestuy là qui est sorty estoyt son frère d'ung costé, et que s'il estoyt sorty il se doubtoyt bien de la manière et que ce n'avoyt poinct esté par poterne car il n'y en avoyt poinct, mais que ce debvoyt estre par ugne fenestre qui respond sur la mer à troys ou quatre brasses près quand la mer est haulte et plaine, et

1. Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, secrétaire d'État, mort en 1567.
2. David Betoun, abbé d'Aberbrothwick, archevêque et cardinal de Saint-André, lord chancelier d'Écosse, assassiné le 29 mai 1546.
3. Norman Leslie, fils aîné de George Leslie troisième comte de Rothes, chef des seize conjurés qui avaient assassiné le cardinal de Saint-André.

que dès l'heure qu'il estoyt party d'Escosse le gouverneur avoyt advertissement que dedans le chasteau il avoyt faict et fabricqué ung petit bateau pour porter III ou IIII remes et qu'il se debvoyt estre saulvé dedans ledict bateau. Qui est, Sire, tout ce que je sçay pour le présent, sinon que lesdictz ambassadeurs m'ont prié de vous faire tenir ung mot de lettre qu'ilz vous escripvent. »

« *De Londres, ce XXVIII*me *novembre* Vc *XLVI.* »

Vol. 6, fo 72 vo, copie du XVIe siècle, 3 p. in-fo.

SELVE A L'AMIRAL.

66. — *Londres, 29 novembre.* — Selve a reçu la veille au soir très tard la depêche de l'amiral en date du 24, à laquelle il fera plus ample réponse dès qu'il en aura exécuté les prescriptions. Les présentes dépêches au roi et à l'amiral seraient parties cette nuit, sans le retard causé par la dépêche des ambassadeurs d'Écosse au roi. « Maistre Adam Hotbourne, l'ung d'iceulx ambassadeurs, » ajoute-t-il, « me dist hyer en latin en l'oreille, se départant d'avec moy, que le roy feroyt bien de monstrer tant en ce pays qu'en Escosse qu'il faisoyt caz de l'amytié des escossoys, lesquelz plusieurs grandz personnaiges du pays avoint bonne envye de faire devenir angloys. » Selve a répondu qu'on ne pouvait souhaiter meilleure disposition à leur égard que celle du roi.

« Monseigneur, il est ces jours passés arrivé ung hérauld d'Angleterre qui revient du camp de l'empereur [1], lequel à ce que j'ay peu entendre de maistre Paget a porté nouvelles que ledict seigneur empereur estoyt dans ugne ville nommée Guingan et que les Allemantz estoint auprès du costé du Danube pour luy cuyder empescher les vivres et que la plus part des itallyens s'estoint retirés et départis d'avec luy en ceste ville. Il s'en parle diversement d'aultant que les marchantz allemantz disent que leurs advertissements portent que sa personne et ses affaires sont en poyne et danger et les flamantz disent avoyr certaines nouvelles du contrayre. Nouvelles d'Allemagne.

« Monseigneur, je viens tout présentement en fermant ceste lettre d'estre adverty que pour vray celluy qui tua le feu cardinal Sainct-André est arryvé en ceste ville. Il se nomme comme j'entendz Normont Peslay [2] et a mené quand et soy ung homme de loix et de practicque du pays d'Escosse que l'on appelle maistre Henry Penez [3] qui estoyt avec luy dans le chasteau Sainct-André dont ils sont tous deux sortis à la faveur de l'artillerie de dix navires angloys dans les schifz desquelz ilz sont descendus dudict chasteau avec des cordes en très grand danger de leurs Nouvelles d'Écosse.

1. Dépêche de Thirlby à Paget, datée de Tillingen, 8 et 11 novembre 1566. (*State Papers*, t. XI, pp. 339 et 344.)
2. Erreur de copiste. Lire Normont Leslay. Voir ci-dessus.
3. Henry Balneves (?), plus tard lord de la Cour de session (1538), mort en 1570.

personnes. Et m'a l'on dict que desdicts schifz la plupart ont esté gectés en fondz par ceulz qui tiennent ledict chasteau assiégé, lesquelz avec l'artillerye ont blessé aulchuns desdictz navires et tué plusieurs gentz dedans iceulx, tellement qu'ilz ont esté contrainctz de se retirer avec dommaige d'auprès dudict chasteau auquel le filz du gouverneur est encores demeuré comme j'entendz. »

« *De Londres, ce XXIXme novembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 74, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE L'AUPESPINE.

67. — *Londres, 29 novembre.* — Selve espère obtenir les bons offices de M. de l'Aubespine pour une chose qu'il a prié le porteur de la présente de poursuivre pour lui.

« *De Londres, ce XXIXme novembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 75, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

68. — *Londres, 29 novembre.* — Selve croit devoir faire tenir immédiatement au roi une lettre que l'évêque de Ross vient de lui écrire.

« *De Londres, ce XXIXme novembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 75 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

69. — *Londres, 29 novembre.* — Selve avertit l'amiral qu'il a chargé le porteur de cette présente dépêche de prendre en route celle qu'il a écrite au roi précédemment et qui n'est partie qu'il y a environ deux heures.

« *De Londres, ce XXIXme novembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 75 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

70. — *Londres, 1er décembre.* — Selve a écrit au roi les 25, 28 et 29 novembre, et envoie présentement « ugne longue lettre en chiffre » à l'amiral, où il instruit celui-ci de tout ce qui vient de survenir.

« *De Londres, ce premier décembre Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 76, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

Espions anglais dans le Cotentin.

71. — *Londres, 1er décembre.* — Selve a écrit à l'amiral une dépêche en date du 25 et deux datées du 29 novembre. La présente a pour objet de signaler la visite que lui a faite la veille le jeune homme

dont il s'agit. Ce personnage, raconte avec de longs détails l'ambassadeur, est venu deux fois le voir, lui a redit sa visite à la cour d'Angleterre, sa conversation avec le roi et a déclaré qu'il voulait s'en retourner en France. Pour lui ôter le soupçon qu'on eut fait sur lui des rapports défavorables, Selve lui a fait craindre qu'il le croyait coupable de quelque querelle en France, et finalement, lui a offert de l'argent. « Ce que je feitz incontinent après par ung de mes gentz », dit-il, « auquel je donnay charge de luy en faire escripre devant luy ung récépissé pour le vous envoyer comme je faictz présentement, affin que vous puissiez veoyr si le seing et escriptures sont semblables à la lettre que je vous ay envoyée de luy. Et m'a raporté mon homme qu'il avoyt prins garde à la façon de ses valletz avec leur maistre avec lequel ilz font les compaignons, et ont contenance de soldatz. Et luy a dict ledict jeune homme qu'il en avoyt bien ugne vinctaine quand il partist pour venir par deçà, et qu'il passoyt par Boulloigne et la Piccardye pour s'en retourner comme je vous ay jà mandé. »

Sur le soir, assez tard, vint également « celluy qui s'offre tant à faire service [1] ». Il raconta à Selve comment Paget avait conseillé à ce jeune homme de revenir emprunter de l'argent à l'ambassadeur pour découvrir par là si de Selve savait que le roi d'Angleterre lui eut fait donner cent écus, « et me loua fort, » dit Selve, « le tour que j'avoys faict de luy en prester et que certainement sans cela les choses tumboint en quelque souspesson ». Il a fait encore de nouvelles offres de service, et quant au « personnaige qui advertissoyt par deçà » qu'il avait offert de désigner, a déclaré la crainte qu'il avait qu'il ne lui coûtât la vie de le dénoncer. « Celluy qui se mesloyt de cela », a-t-il dit à l'ambassadeur en parlant de cet espion inconnu, « faisoyt ce mestier advant qu'il feust en ce pays et le continuoyt tous les jours et le continueroyt encores, de sorte qu'il seroyt aise de l'y prendre qui y vouldroict avoyr l'œil sans faire aulchune mention des choses passées... Il advertissoyt ordinayrement de toutes choses et y estoyt sy dilligent que quelquesfoys ceulx cy estoint entrez en souspesson qu'il ne feust double et que l'on luy feist par delà jouer ce jeu. Ce n'estoyt poinct ung homme qui fust telles choses pour avarice ne pour pauvreté qui feust en luy, car il n'avoyt ny l'ung ny l'aultre, mais ce qu'il en faisoyt estoyt par mal contentement qu'il avoyt de delà. » Selve lui demanda alors s'il n'avait pas les « lettres et chiffres et moyens de vérifier les choses » dont il lui avait parlé lors de leur première conversation. A quoi il répondit « qu'il luy avoyt bien passé par les mains, mais qu'il ne les avoyt plus et que l'on ne lui laissoyt pas telles choses en main, et que l'on luy avoyt tousjours dissimulées jusques à ce que de luy mesmes il les avoyt descouvertes et que depuis on ne luy en avoyt rien celé. Et m'a dict qu'il en avoyt baillé amples mémoyres au baron de Saint-Blanc-

1. Evidemment Berteville. Voir les dépêches du 18 et du 25 novembre.

quard qui luy avoyt dict qu'il pensoyt que le roy le renvoyeroyt icy pour celà, et que sy ledict seigneur le renvoyoit il lui descouvriroyt tout, ou bien sy après avoyr entendu lesdictz mémoires Sa Majesté voulloyt que j'entendisse que c'estoyt qu'il le me diroyt et que dans quatre ou cinq jours la résolution en pourroyt venir. » Il s'est ensuite vanté, entre autres services, d'avoir fait délivrer des français prisonniers, dont un certain Léonard, marinier de Saint-Valery-en-Caux, de leur avoir donné de l'argent, des passeports et des avertissements à porter au roi; puis il a assuré à Selve qu'il gagnerait un des clercs de Paget, que l'ambassadeur connait bien, mais sous couleur d'affaires particulières et non pas en parlant de celles du roi. Le roi d'Angleterre, a-t-il encore dit, ne tend qu'à surprendre une place en Normandie, afin de faire abandonner au roi de France le nouveau fort construit après de Boulogne. « Et m'a compté », dit Selve en terminant, après s'être longuement étendu sur ce récit, « qu'il n'y avoyt guère que Paget luy avoyt dict en devisant que sy la guerre retournoyt entre les deux Majestés qu'il luy sembloyt qu'il n'y avoyt plus guère d'acquest de la tenir en Picardie où les places estoint trop fortes, et qu'elle seroyt bien mieulx du costé de Normandye, luy en demandent son advis. A quoy il avoyt respondu qu'il fauldroict sçavoir sur quel lieu l'on vouldroict faire entreprise. Et lors l'aultre luy dist qu'il n'en sçavoyt rien et qu'il pensoyt que telles choses n'adviendroint pas, mais qu'il en parloyt par manière de deviz... »

[« *De Londres, ce premier décembre* V^c *XLVI.* »]

Vol. 6, f° 76 v°, copie du XVIe siècle, 7 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

72. — *Londres, 4 décembre.* — Selve a reçu la dépêche de l'ambassadeur en date du 27 novembre et lui renvoie présentement la copie de sa réponse à la première dépêche de l'ambassadeur datée du 15 octobre, réponse en date du 4 novembre : il regrette bien la faute du marchand auquel avait été confié l'original.

Il avise de nouveau l'ambassadeur que la somme d'argent dont il a été question doit plutôt avoir pour objet l'achat de munitions, et non pas le payement des dettes du roi d'Angleterre, comme semble le croire l'ambassadeur, l'argent ne devant être envoyé qu'à la fin de janvier ou au commencement de février. Il l'avertit de l'issue de l'audience des ambassadeurs écossais. « Et sy semble que ceulx cy ayent envye que l'empereur soyt de la partye contre lesdictz escossoys, à quoy l'ambassadeur dudict seigneur ne se montre guère moings affectionné que eulx, entre lesquelz vous eussiez dict à ouyr parler tous les deux que les roolles et personnaiges avoint esté estudiez. »

« *De Londres, ce IIII*^me *décembre* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 80, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE A LA REINE D'ÉCOSSE.

73. — *Londres, 5 décembre.* — « Madame, j'ay receu long temps ha les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XIX[e] du moys d'octobre dernier passé, ausquelles je n'ay plus tost heu le moyen de vous faire responce et tesmoigner le desir que j'ay de vous rendre très humble obéissance en tout ce qu'il vous plaira me commander tant pour voz affayres que pour ceulx de la royne vostre fille, desquelz, Madame, je ne vous feray poinct long discours, estimant que vous entendrez la disposition en laquelle ilz sont du costé de deçà par messieurs vos ambassadeurs avec lesquelz j'ay assisté en l'audience qu'ilz ont eue au conseil du roy d'Angleterre, et incontinent après j'ay adverty le roy en dilligence des difficultez qui nous ont esté faictes par deça sur l'article de la compréhension, sur quoy j'attendz dans quatre ou cinq jours ample responce dudict seigneur suyvant le commandement et intention duquel, Madame, je ne fauldray de m'employer pour ma part avec messieurs vos ambassadeurs pour vosdictes affayres tout ainsy comme pour ceulx dudict seigneur roy mon maistre.

« Madame, il y ha environ XV jours que le gentilhomme par lequel il vous a pleu m'escripre est passé en France, depuis l'arrivée duquel le roy m'a escript du XXIII[e] du passé et estoyt pour lors à Folembray [1] en bonne santé, Dieu mercy, et debvoit estre à Villiers Costray [2] au commencement de ce moys, qui sont toutes les nouvelles que je vous manderay de peur de vous ennuyer de trop longue lettre.

« Madame, je supplie Nostre Seigneur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie. »

« *De Londres, ce v[me] décembre v[c] XLVI.* »

Vol. 6, f° 80, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN ÉCOSSE.

74. — *Londres, 5 décembre.* — Selve a reçu depuis longtemps la dépêche de l'ambassadeur en date du 19 octobre, et n'a pu trouver plus tôt moyen de répondre. Il lui fait savoir l'issue de l'audience accordée aux ambassadeurs d'Écosse et lui rend compte de l'entrevue. « Les deux personnages qui sont sortys du chasteau Sainct-André sont à présent par deçà fort caressés comme l'on m'a dict, et ne se parle icy que d'aller faire la guerre par delà et par terre... » Nouvelles d'Écosse.

« *De Londres, ce v[me] décembre v[c] XLVI.* »

1. Folembray.
2. Villers-Cotterets.

« J'entendz que ce porteur revient icy en diligence, qui m'a faict vous adviser si vous aves chose d'importance à son retour pour mander au roy qu'il sera bon de le me faire tenir par luy et je l'envoyerai incontinent en dilligence audict seigneur qui est comme je pense quelques foys en peine pour n'avoyr souvent de voz nouvelles comme il vouldroit. Vous trouverez icy ung mot de lettre que j'escriptz à la royne d'Escosse; il vous plaira luy faire tenir ensemble ugne aultre lettre que maistre Adam Hotebourne luy escript qui m'a faict porter pour mectre dedans mon pacquet. »

Vol. 6, f° 81, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

75. — *Londres, 10 décembre.* — Selve a reçu, le 7, les dépêches du roi en date du 1er et du 2, apportées par le sieur d'Auzis et par le gentilhomme naguère envoyé en France par de Selve, lequel sera porteur de la présente, et, le 8, la dépêche du roi en date du 5 contenant des mémoires et des instructions pour l'affaire d'Écosse. Il en a conféré avec les ambassadeurs d'Écosse qui se sont montrés fort contents de ce que le roi a bien voulu faire. L'audience de Selve a été remise à dimanche [1] ou lundi [2], car il n'a pas voulu communiquer à Paget ce qu'il avait à dire, sa lettre de créance étant spéciale pour le roi. « L'on m'a dict, Sire, et allégué pour excuse que ledict seigneur roy d'Angleterre avoyt ung sy grand reume qu'il ne pouvoyt parler, mais à ce que j'entendz il n'est poinct plus mal qu'il a accousteumé et va tous les jours aulx champs. »

Il n'a pu obtenir que ce jourd'hui même la provision nécessaire à M. d'Auzis pour passer en Écosse et avoir des chevaux de poste; encore a-t-il fallu alléguer que le roi l'y envoyait à cause des déprédations commises par des pirates écossais sur des Flamands et des Anglais auprès des côtes de France. Il envoie au roi le double de l'instruction dont il a muni M. d'Auzis à son départ. Selve y expose à l'ambassadeur du roi en Écosse le désir du roi que les ambassadeurs d'Écosse à Londres ne passent pas en France l'un sans l'autre et le prie d'agir auprès d'eux dans ce sens. Selve en avait déjà parlé directement aux ambassadeurs d'Écosse, en leur faisant valoir diverses raisons, et l'évêque de Ross lui avait répondu qu'au retour d'un héraut qu'ils avaient dépêché en Écosse dès le 5 décembre, l'un d'eux pourrait recevoir charge de passer en France. « Sur lequel propoz, Sire, » ajoute Selve, « je vous veuil bien aduiser que maistre Adam Hotbourne, l'unz d'iceulx, me feist dire le Ve de ce moys par ung de mes gentz que son compaignon estoyt grand impérial

1. Dimanche 12 décembre.
2. Lundi 13 décembre.

et qu'il se failloyt garder de luy, et bailla à mondict homme ugne lettre addressante à la royne d'Escosse pour la me bailler et mectre dans le pacquet que j'envoyois à vostre ambassadeur par le susdict hérauld. Laquelle, Sire, je présumay debvoyr contenir quelque chose d'importance et qu'il voulloyt estre celée à son compaignon, et ne sçachant que ce pourroyt estre et aussy pour ce qu'il m'avoyt dict qu'il avoyt lettres de créance de la royne d'Escosse adressantes au roy d'Angleterre lesquelles il n'avoyt encores eu moyen de présenter sans que jamais je puisse tirer de luy que la créance fust aultre que d'offices communes, choses qui se pouvoynt et debvoinct dire à la première audience en présence de sondict compaignon, à cez causes, Sire, je me suis adventuré pour le bien de voz affayres et de vostre service d'ouvrir lesdictes lettres, lesquels toutesfoys après les avoyr faict traduyre par homme fidelle d'escossoys en françoys j'ay très bien refermées et mises dans ledict paquet que j'ay envoyé à vostre ambassadeur ainsy que j'avoys esté requis. Et à vous, Sire, j'envoye maintenant la traduction, vous suppliant très humblement qu'il vous plaise me pardonner sy en cest endroict j'ay fait faulte. » Cette lettre donne à Selve quatre présomptions : l'intérêt d'Otterburn à brouiller la reine et le gouverneur d'Écosse; la mission particulière qu'il aurait reçue de la reine pour le roi d'Angleterre; l'absence de tout soupçon de sa part sur une menée particulière que pourrait cacher l'autre ambassadeur son compagnon; enfin un projet d'alliance avec l'empereur, « laquelle il semble par aultres propoz... qu'aulchuns Escossoys vouldroint » et qui se cacherait, d'après Selve, sous ces mots de la lettre interceptée : *de chercher nostre pire alliance.*

« *De Londres, ce* x*me décembre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 82 v°, copie du XVI*e* siècle, 4 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

76. — *Londres, 10 décembre.* — « Monseigneur, j'ay monstré à l'Italien [1] ce que vous m'avés mandé, et en fin après longues harengues et discours que je laisseray, il m'a faict plus de difficultés que jamays sur lez dangerz qui luy pouvoint advenir de nommer personne, mais qu'il feroyt service deça en ce qu'il pourroyt et que l'on s'en appercevroyt. A quoy il me semble qu'il n'y ha pas grande fiance attendu la qualité du personnaige..... Sy ne me puis-je garder de penser, Monseigneur, que ceulx de deçà ont quelque maulvaise fantaisie de nous faire surprise en quelque endroict et que cestuy cy la sçayt bien s'il la voulloyt dire..... Au surplus, Monseigneur, j'ay veu les instructions qu'il a pleu au roy faire bailler au sieur d'Auzis et vous puis bien asseurer que

1. Encore Berteville. Voir ci-dessus, 1er décembre. Il est désigné par ce terme dans les dépêches suivantes, du 10 janvier, du 31 janvier.

ce que le roy luy commande tenir secret touchant la voulunté du roy d'Annemarch a esté il y ha plus de dix jours divulgué par le bruict des marchantz en ceste ville dont je ne tenoys compte pensent que ce feust invention de quelque compteur de nouvelles. Et par là me doubte que les ambassadeurs qui sont icy en ont peu advertir le gouverneur d'Escosse lequel pourroyt entrer en quelque maulvaise fantaisie s'il se peust appercevoyr que l'on voulsist quelque chose entreprendre en cest endroict à son desceu. Auquel cas seroyt à craindre que le despit de se veoyr mespriser, la crainte de rendre ung compte à quoy tuteurs et gouverneurs peuvent estre subjects, et les partis et offres dont ceulx de deça ne seront que trop libéraulx avec la hayne que j'entendz qu'il porte à la royne quelque mine qu'il face du contraire ne luy puisse faire fayre en ung temps doubteux comme cestuy cy quelque chose qui ne vauldroict guères je n'ose croyre ce qui se peust penser et craindre voyant le long temps qu'il y ha qu'il est devant ung chasteau où il y ha peu de gentz dedans qu'il leur a permictz comme l'on m'a adverty et ce roy a esté informé par moy de parlementer avec les navires angloys en la barbe de luy et de son armée et que soubz ceste coulleur en sont sortis deux dudict chasteau. »

Nouvelle mission du baron de la Garde. M. de la Garde est arrivé la veille au soir [1] : Paget a mandé ce jourd'hui qu'il ferait connaître le jour de son audience qui serait commune à Selve. L'amiral d'Angleterre a dit que les ambassadeurs d'Écosse auraient audience du conseil le lendemain : ceux-ci n'en ont pas encore entendu parler.

« [*De Londres*], *du X*me *décembre V*c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 84 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE L'AUBESPINE.

77. — *Londres, 10 décembre.* — Selve a reçu la lettre de M. de l'Aubespine en date du 2. Il n'a jamais pensé « qu'il y eust guères de fidélité en l'Ytalyen et beaucoup moings en la nation ». Il a toujours, dès le commencement, craint les hasards contre lesquels l'Aubespine le met en garde. Mais il n'a jamais été garant des mensonges dont on pourrait le rendre responsable et estime que le danger d'omettre quelque chose dans sa charge est plus grand que celui dans lequel il a pu tomber.

« *De Londres, ce X*me *décembre V*c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 85 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Cette nouvelle mission du baron de la Garde se prolongea jusqu'au 14 mars 1547. (Selve au roi, 16 mars.) Elle avait pour objet le règlement des deux questions encore pendantes entre les deux cours, celle des fortifications de Boulogne et des limites du Boulonnais, et, en outre, celle de la galère du baron de Saint-Blancard. Voir le récit de son ambassade dans les dépêches suivantes, du 24 décembre 1546 au 16 mars 1547.

SELVE AU ROI.

78. — *Londres, 12 décembre.* — Selve rappelle au roi qu'il lui a écrit le 10. Les ambassadeurs d'Écosse ont eu leur audience la veille. Le roi leur a déclaré qu'il serait bientôt à Londres, où il prendrait résolution sur leurs affaires, mais que dans l'intervalle il avait décidé d'envoyer un gentilhomme au gouverneur d'Écosse pour le prier de lever le siège du château de Saint-André. Il a même prié les ambassadeurs d'écrire à celui-ci dans ce sens, ce que ceux-ci ont refusé de faire. Ce gentilhomme, qu'on vient de mander de quarante milles d'ici, a été autrefois en Écosse, et cette ambassade, de l'avis de Selve, « ne doibt estre sans quelque grande cause en ce temps icy ». Un des évadés du château de Saint-André entreprend d'y conduire quatre navires chargés de vivres et de les y faire entrer de nuit.

M. de la Garde et Selve sont mandés mardi soir à Nonsuch [1], où le roi doit leur donner audience le lendemain mercredi.

« *De Londres, ce* XII*me décembre* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 86, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 In-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

79. — *Londres, 12 décembre.* — Selve demande des instructions sur le fait suivant. Un marchand de Bayonne, qui poursuit ici la délivrance de son frère fait prisonnier, est venu ce jourd'hui lui parler de la part de plusieurs capitaines et gentilshommes espagnols au service du roi d'Angleterre, qui s'offrent au nombre de soixante et plus, avec huit cents soldats espagnols et quatre ou cinq cents italiens, à passer dans le délai d'un mois en Écosse, si les ambassadeurs écossais veulent signer une capitulation avec eux. Ils ne se plaignent ni de l'argent ni du traitement, mais sont irrités que le roi d'Angleterre « les estimoyt moings que ung nommé Gamboa [2] qu'il ha faict mestre de son camp, auquel ilz n'estoint poinct délibérés d'obéir en rien tant pour ce que le moindre d'eulx estoyt de meilleure maison que luy que pour ce aussy que ilz estoint tous aultant ou plus gentz de guerre que luy ». Selve les a fait prier de tenir leur projet secret vis-à-vis des ambassadeurs d'Écosse, promettant de faire de même, et leur a dit que si la guerre survenait, il serait temps d'y penser. Il demande à ce sujet les intentions du roi.

« Monseigneur, quelchun m'a ce matin adverty que il avoyt entendu que les causes pour lesquelles milord Seurré [3], filz du duc de Norfolche, est pri- Procès du comte de Surrey.

1. Nonsuch, Surrey. Henry VIII y était encore le 20 décembre. (*State Papers*, t. V, p. 577.)
2. Pedro de Gamboa, capitaine général des Espagnols au service de l'Angleterre.
3. Henry Howard, comte de Surrey, capitaine général de Guines et Calais, puis

sonnier en la Tour sont deux principalles, l'ugne que l'on l'accuse d'avoyr heu moyen de practiquer le chasteau de Hardelot pendent qu'il estoyt à Boullongne et n'en avoyr tenu compte, l'aultre est pour avoyr dict comme l'on luy impute qu'il y en avoyt qui ne tenoint pas grand compte de luy, mais qu'il esperoyt ung jour les faire bien petis. De quoy ayant été accusés par maistre Sodrel, gentilhomme de la chambre de ce roy[1], tous deux ont esté mictz en prison dont toutesfoys ledict Sodrel a esté mictz hors comme l'on m'a dict, et tiennent plusieurs que ledict milord Seurré n'en eschappera qu'il ne luy couste la vie. »

« *De Londres, ce* XII*me* *décembre* [Vc XLVI]. »

Espions anglais dans le Cotentin. « Je viens d'estre adverty tout présentement qu'il y a icy ung seigneur de Guyebert qui est venu en ce pays quand et le baillif des Islez de Grenesay, qui est lieutenant du conte de Harfolch et est renvoyé par delà en dilligence : il va descendre à Pourbail, ung port près Valloignes. Il seroyt bien que monsieur de Mattignon espyast quand il arrivera et le feist prendre non paz comme venant d'Angleterre, mais soubz umbre d'ung crime dont il s'entend qu'il ha esté chargé par le seigneur de Guyumic en Bretaigne qui a saysy son bien, et estant prins on le pourroyt examiner de ce qu'il ha prommictz faire deçà et des complices. Il part mardy au matin et s'en va passer par lesdictes isles. »

Vol. 6, f° 87 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

80. — *Londres, 24 décembre.* — M. de la Garde est encore à Londres, n'ayant encore pu avoir sa dépêche du roy d'Angleterre, qu'il attend tous les jours. Dans l'audience qu'ils ont eue il y a huit jours, Selve et lui ont été remis à une nouvelle audience[2] qui a eu lieu dimanche dernier[3]. Le roi d'Angleterre est arrivé la veille, nouvelle qui a fait l'objet de l'envoi de cette dépêche.

« *De Londres, ce* XXIII*me* *décembre* Vc XLVI. »

Vol. 6, f° 88 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

capitaine de Boulogne (1545), décapité à l'avènement d'Édouard VI. Il était emprisonné avec son père, Thomas Howard, troisième duc de Norfolk, et son frère, Thomas Howard, lord Bindon, qui furent relâchés, comme on le verra dans la suite de cette correspondance.

1. Robert Southwell (?), conseiller privé, l'un des commissaires désignés pour la délimitation du comte de Guines en 1541. (*State Papers*, t. VIII, p. 601.)

2. Récit de cette audience dans la dépêche du Conseil privé à Wotton, 26 décembre 1546. (*State Papers*, t. XI, p. 394.) Voir ci-dessous, dépêche du 1er janvier.

3. Dimanche 18 décembre.

SELVE A L'AMIRAL.

81. — *Londres, 24 décembre.* — « Monseigneur, je viens tout présentement d'estre adverty que l'on despescha hyer icy ung grand homme portant ugne barbe noyre et ung manteau gris et estant marqué d'ung coup sur le coing du sourcil gauche, lequel comme l'on m'a asseuré a commandement de aller vers le personnage que vous sçavez luy porter quelque despesche d'importance. Il debvoyt partir dès hyer au soyr ou à ce matin et s'en va embarquer à Hantonne et par les islez de Gersay et va descendre en la Normandie l'on ne sçayt bonnement où, mais l'on pence que ce sera à Granville ou à Pourbail ou à Coustances ou quelques ungs des portz du costé desdictes isles, et qu'il ne sçauroyt faillyr de passer à Camp ou à Bayeulx ou Lisieux pour aller à Paris ou à la court, et que sy monsieur de Matignon y faisoyt prendre garde et mettoyt quelque homme d'esprit après qui le suivist ou accompaignast jusques au lieu où il va trouver ledict personnage et lors se saizir de l'homme et de co qu'il porte soubz quelque coulleur ou occasion faincte l'on pourroyt descouvrir quelque chose. Vous pourvoyrés, Monseigneur, secrettement et discrettement aynsy que le roy et vous sçaurez bien adviser. Ledict homme qui porte ladicte despeche est angloys, mais il parle aussy bon françoys que s'il estoyt né en France et se dict marchant et va soubz ceste umbre. Je ne sçay aultre chose pour ceste heure, Monseigneur, que le duc de Norfolch et ses deux filz et quelques seigneurs sont prisonniers en la grosse Tour de ceste ville, dont l'on tient qu'ilz ne sortiront que pour perdre la vie, leur estant faict imputation de grandez conspirations, comme le bruict est, contre ce roy et le prince son filz.

« Monseigneur, après, etc. »

« *De Londres, ce vendredy* XXIIIIme *décembre, devant jour heure de deux après minuict* M Vc XLVI. »

Vol. 6, fo 89, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

82. — *Londres, 27 décembre.* — Selve a reçu il y a deux ou trois jours la dépêche de l'ambassadeur en date du 11 et vu par elle que l'ambassadeur n'avait pas encore reçu la sienne datée du 4. Il regrette de ne pas avoir de meilleur moyen de communication que la voie des marchands.

Il avise l'ambassadeur de la présence à Londres de M. de la Garde, arrivé depuis dix-huit jours, des bruits de guerre contre l'Écosse, de l'arrestation du duc de Norfolk et de ses fils et de la prochaine tenue du Parlement, qui aura lieu vers le 15 janvier, « où l'on pense qu'il se pourra

bien traicter encores de quelques aultres grandes mutations en ce royaulme... »

« *De Londres, ce XXVIIme décembre V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 90, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Forti-fications de Boulogne.

Limites du Boulonnais.

Affaires du baron de Saint-Blancard.

83. — *Londres, 1er janvier 1547.* — MM. de Selve et de la Garde ont reçu la veille au soir et ce jourd'hui matin les dépêches du roi en date des 23 et 28 décembre. Après avoir attendu de jour en jour l'occasion de parler au roi d'Angleterre, sur la foi de Paget qui alléguait pour excuse « quelque indisposition de jambes dudict seigneur », ils ont reçu la veille assignation de se trouver cette après-dînée chez le comte de Hertford.

Ils envoient au roi un mémoire contenant les propos échangés sur le fait de la compréhension des Écossais pendant les trois audiences du jeudi 16, du dimanche suivant et de ce jour même. Quant au fait des fortifications, « la résolution que nous avons peu tirer », disent-ils, « est que Vostre Majesté pourra continuer sans aulchune difficulté celles qu'Elle a faict commencer au Mont Sainct-Estienne [1] et sy pourra faire réparer et amander le port et havre du Portel ainsy que bon luy semblera pour la commodité d'y recepvoyr et tenir sy gallayrez, navires et aultres vesseaulx sans toutes foys faire fortiffication audict Portel ny semblablement sur la poincte ». Au regard des limites, il a été impossible d'obtenir « que le chef de la ryvière passant au Pont de Bricque feust deffiny et arresté à la fontaine de Nebangam ni semblablement à la fosse de la Creuse, bien qu'ilz se pourront bien condescendre que ledict chef soyt arresté à Quesques combien qu'ilz se soint toujours tenus fermes que ce feust à Vielmoustier ». Quant à l'affaire de la galère du baron de Saint-Blancard, la réponse a été remise à deux ou trois jours, en même temps que la solution du litige de la Liane. Selon les instructions de la dernière lettre du roi, de la Garde se hâtera le moins possible. Mais ayant déjà instamment sollicité la dépêche que le roi d'Angleterre doit lui remettre, il ne sait comment il fera pour ne pas éveiller les soupçons en prolongeant son séjour, si cette dépêche lui est envoyée d'ici peu.

« Sire, quelque chose que l'on nous ayt dict, nous voyons continuer les préparatifz de guerre aussy chauldement que jamais et avons advertissements que tous les navires flamentz ont esté icy arrestéz pour porter vivres, qu'il se liève grand nombre de cavallerye dont l'on doibt bien tost faire la monstre, et que les commissions sont données par les portz de préparer des navyres qui peuvent servir en guerre jusques au nombre de XL qui soint prestz à la fin d'apvril ou commencement de may, et se

1. Le Mont-Saint-Etienne, hauteur dominant le cours de la Liane en face Pont-de-Briques et fermant la presqu'île comprise entre la Liane et la mer.

charge en ceste ville sur des navyres grande quantité d'artillerie, de collyers de chevaulx, de charroy, de biscuitz, qui sont choses qui ne peuvent servir ainsy que la plus part estiment que contre lesdicts escossoys ou bien comme aulchuns disent pour envoyer à Callayz et Boullongne... »

Avant la réception de la dépêche du roi en date du 23, Selve avait déjà exécuté les instructions du roi sur l'affaire des ambassadeurs d'Écosse et fait remontrance des empêchements apportés aux courriers passant par Douvres, dont il a été fait réparation convenable. Le gentilhomme chargé de requérir le gouverneur d'Écosse en faveur des assiégés de Saint-André est parti la veille de Noël. Bien que l'instruction sur le fait de la compréhension des écossais ne s'adressât qu'à Selve, ils pensent n'avoir pas mal agi en négociant tous deux en commun. Nouvelles d'Écosse.

« Sire, nous ne voullons obmectre à vous dire que nous avons parlé ensemble à l'Itallyen qui asseure fort qu'il vous satisfera à ce qu'il a proumictz au retour de moy de la Garde. Dieu veuille qu'il tienne quelque partie de ce qu'il en sçayt bien dire. »

« *De Londres, ce primier janvier* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 91, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

84. — *Londres, 1er janvier 1547.* — Selve a reçu la dépêche de l'amiral en date du 28 décembre et a vu comment le roi et l'amiral avaient été étonnés de ne pas recevoir de leurs nouvelles. Ce retard a eu pour cause l'imminence du départ de M. de la Garde, qui attendait l'audience de jour en jour et a appris plusieurs choses de nature à être dites de vive voix plutôt qu'écrites. Un seul des fils du duc de Norfolk est prisonnier avec lui : c'est le comte de Surrey; l'autre, lord Thomas Howard, n'est pas arrêté, bien qu'on le crût lorsque Selve a écrit à l'amiral, le 24 décembre.

« *De Londres, ce primier janvyer* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 93, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

85. — *Londres, 4 janvier.* — Ils rappellent au roi qu'ils lui ont écrit le 1er et lui accusent réception de sa dépêche en date du 30 décembre arrivée ce jourd'hui.

Ils ont eu audience du conseil ce jour même chez le comte de Hertford, chez lequel ils ont dîné. Le roi d'Angleterre consent et accorde « que le chef et fontayne de la rivyère passante au Pont de Bricque soyt déterminé et arresté au bout du ruisseau ou braz qui vient de Quesques, pourveu que ce qui se trouvera du villaige dudit Quesques estre de leur

costé plus avant que ledict bras ou ruisseau leur demeure durant le temps qui doibvent jouyr du Boullenoys, et l'aultre portion dudict villaige, sy aulchune en y ha qui se trouvera de vostre costé au delà et plus avant que ledict ruisseau, demeurera vostre ». Quant à la galère du baron de Saint-Blancard, il ne consent toujours à rendre que l'artillerie et l'équipage avec le corps même du bâtiment, mais sans la chiourme, « de la restitution de laquelle il s'excuse sur la liberté qu'il a desjà donnée à tous les forsayres alleguant que ce ne luy seroyt pas honneur de faire maintenant acte qui contrevinst à cestuy-là ». Toutefois, la galère ne pouvant être ramenée en France sans la chiourme, les gens du conseil ont promis de parler au roi pour trouver un moyen de la faire partir en assurant le retour des mariniers et soldats.

De Selve a fait entendre aux ambassadeurs d'Écosse le contenu de la dépêche du roi en date du 23 décembre. « Dont il semble qu'ilz ne sont ny aises ny marrys », dit-il, « monstrant de craindre sy peu la guerre du costé de Flandres qu'il est à croyre que d'eulx mesmes ilz ne se vouldroinct pas trop mectre en peinne pour y avoyr la paix, à laquelle toutesfoys ilz jugent qu'il ne sera que bon pour eulx de tendre, pourveu qu'on leur veuille confirmer de nouveau les antiens traictés que la maison de Bourgoigne avoyt avec le royaulme d'Escosse et que cela leur feust accordé promptement par delà en Flandres sans aulchune remise au roy d'Angleterre en cest affayre ainsy que l'evesque de Rosse se plainct luy avoyr esté faict aultresfoys sur ceste mesme négotiation. »

« Sire, les advis que nous avons deça des préparatifz de guerre que faict ce roy continuent toujours jusques à charger tous les jours sur les navyres en ceste rivyère artilleries, boulletz, pouldres, picques, hallebardes dont ilz ont icy faict provision en grand nombre. Et ont à moy de Selve cejourd'huy mandé lesdictz ambassadeurs d'Escosse avoyr en certain advertissement de XIIII navyres chargés de munitions, armes et harnoys de guerres qui sont partys d'ung des portz de ce royaulme pour aller à Barwich [1], qui sont, Sire, toutes démonstrations qui menassent l'Escosse, combien qu'elles pourroint aussy estre employées et converties en aultre endroict... Et pourroyt estre, Sire, s'il estoyt vray que le chasteau de Sainct-André se feust rendu au gouverneur d'Escosse comme il en est quelque bruict... qu'ilz ne voulsissent s'essayer d'approffiter la despence qu'ilz ont jà faicte... en quelque endroict de vostre royaulme pour y pouvoyr faire quelque chose... Au surplus, Sire, nous sommes advertys que le roy d'Angleterre a despesché ung gentilhomme de sa chambre nommé maistre Norrys [2] vers les protestantz et disent aulchuns que c'est pour les secourir d'argent et aultres que c'est pour moyenner quelque accord entre l'empereur et eux s'il est possible. Il nous ha aussy

1. Berwick.
2. Sir Henry Norris, gentilhomme de la Chambre privée du roi d'Angleterre (?).

esté dict que ledict seigneur roy d'Angleterre y envoyoyt pour faire arrester et tenir prestz quelque numbre d'Allemantz gentz de guerre pour s'en servir quand il les mandera. Quant à la santé dudict seigneur roy d'Angleterre nous ne vous en pouvons, Sire, donner certain advertissement par personnes qui l'ayent veu sinon par lesdicts seigneurs de son conseil qui nous disent qu'il se porte maintenant bien, ayant esté fort mal disposé d'ugne doulleur de jambe qui luy avoyt causé ugne grande fiebvre dont il est à présent délivré, Dieu mercy. »

Paget a parlé à part à de la Garde, chez le comte de Hertford même, et a fait allusion aux préparatifs de l'empereur, à ses levées d'hommes et d'argent, ainsi qu'aux préparatifs du roi que les impériaux disent dirigés contre le roi d'Angleterre : le roi, a-t-il dit, fait rechercher l'alliance de l'empereur par le moyen de la reine de Hongrie. Sur la réponse de de la Garde, Paget lui a déclaré qu'il partirait content de la réponse que voulait lui faire le roi d'Angleterre.

« *De Londres, ce IIIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 94, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-fo.

SELVE A L'AMIRAL.

86. — *Londres, 4 janvier.* — MM. de la Garde et de Selve viennent d'écrire au roi.

« *De Londres, ce IIIIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 96, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

87. — *Londres, 4 janvier.* — Le secrétaire du maréchal du Biez l'aura amplement informé. Ils l'avisent que depuis son départ ils ont terminé l'affaire de la source de la Liane et lui en disent que les termes, pensant que son secrétaire l'aura averti de ce qu'ils ont obtenu quant aux fortifications, résultat qu'ils lui répètent.

« *De Londres, ce IIIIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 96, copie du XVIe siècle, 1 p. in-fo.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

88. — *Londres, 8 janvier.* — Selve rappelle à l'ambassadeur qu'il lui a écrit le 28 décembre et lui accuse réception de sa dépêche en date du 14. Il lui donne des nouvelles du roi d'Angleterre, qui a retenu M. de la Garde. « Ce roy », dit-il, « s'est sy mal porté depuis quinze jours en ça que l'on l'a faict mort en ceste ville où plusieurs sont encores en ceste

oppinion, d'aultant qu'ilz voyent, quelque amendemement que l'on die estre en sa maladie, que peu de personnes ont accès en son logeis ne en sa chambre. De moy je croy, quelque chose qu'il y aits, que ledict seigneur a esté bien mallade et qu'il n'est encores guères bien. » Il a fait entendre aux ambassadeurs d'Écosse ce que l'ambassadeur lui mande concernant leurs affaires, ce que d'ailleurs le roi lui prescrit de faire par ses dépêches du 28 et du 30 décembre : ceux-ci ne semblent pas craindre la guerre du côté de Flandre et approuveront l'intervention du roi pour rétablir les anciens traités entre l'Écosse et les Flamands, pourvu que la reine de Hongrie n'intervienne pas, comme ils disent qu'elle fit quand l'empereur était naguère par delà. Il avise l'ambassadeur des préparatifs de guerre.

« *De Londres, ce VIIIme janvyer V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 96 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

Espions anglais dans le Cotentin.

89. — *Londres, 10 janvier.* — « Monseigneur, nous avons faict tout ce qui nous a esté possible pour sçavoyr dudict Italyen ce qu'il avoyt donné espérance au baron de Saint-Blancquard de descouvrir au roy. A quoy il a faict grande difficulté, disant avoyr juré ne le dire jamais à aultre. Nous luy avons renconstré ce qu'il nous a semblé à propoz pour le faire déclairer à moy de la Garde à ce qu'en puisse faire le rapport au roy ou bien qu'il l'escripveit luy mesme audict seigneur, ce qu'il a faict soubz le nom de madame de Mareul pour tenir la chose plus secrette. Et voyant que pourroys estre encores quelques jours par deçà nous a semblé vous debvoyr envoyer la lettre à toutes adventures, s'il y avoyt aulchune chose concernant le service du roy. Ledict Italyen escript à sa femme et audict seigneur de Saint-Blancquard monstrant n'estre content de ce que luy ont mandé, et seroyt d'oppinion qu'il pleust au roy commander audict seigneur de Saint-Blancquard laisser ceste practique jusques à ung aultre temps que Sa Majesté luy ordonnera ce qu'il aura à faire, luy commendent ce pendent qu'il envoye la lettre dudict Italien à sadicte femme, à laquelle il fera entendre qu'elle luy a esté addressée pour luy faire seurement tenir et faire mectre de la cyre à ladicte lettre affin qu'il ne semble poinct qu'elle ayt esté envoyée pour est reveue, et supplie le roy s'il le treuve bon voulloyr faire conduire sa femme par deçà par le protonotayre la Boissière son beau frère pour asseurer de tant plus ces seigneurs qui l'en sollicitent journellement et luy semble que cela se peult faire sans aulchune souspeçon pour la proumesse qu'il dict que vous, Monseigneur, en avés faicte à l'admiral d'Angleterre quand il estoyt en France aussy que dernièrement maistre Paget et tout le conseil nous prièrent escripre au roy à ce qu'il luy pleust la laisser venir, sur

quoy Sa Majesté et vous, Monseigneur, pourrés adviser ce qui se debvra faire.

« Au surplus, Monseigneur, nous sommes advertys qu'il y ha des soldatz françoys jusques au nombre de IIII ou V^c tant du fort que d'Estaaples et aultres lieux delà la mer qui ont esté sy bien practiqués qu'ilz ont proumictz venir au service de ce roy et ont desjà receu quelque argent pour cest effect dont nous advertissons présentement monseigneur le mareschal du Biez. Des ambassadeurs qui debvoint venir ainsy que le roy nous avoyt mandé nous n'en avons encores aultres nouvelles sinon qu'il est arrivé ung gentilhomme de leur compaignie qui a porté nouvelles comme nous entendons qu'ilz viennent. »

« *De Londres, ce Xme janvyer V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 97 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

90. — *Londres, 10 janvier.* — Ils rappellent au roi qu'ils lui ont écrit le 1er et le 4. Paget vien de leur mander qu'ils seraient satisfaits de la résolution que le roi d'Angleterre avait prise sur l'affaire de la galère et des soldats prisonniers. Quant aux deux autres points en litige, l'affaire des fortifications et celle des limites, les gens du conseil ont pressé de la Garde de rédiger par écrit la conclusion prise dans la dernière audience, et dont le roi a été avisé : ce que de la Garde s'est refusé à faire sans l'ordre exprès du roi, dont il attend les instructions, et qu'il prie d'avertir l'ambassadeur d'Angleterre en France.

« Sire, le sieur de Combatz présent porteur arriva hyer d'Escosse où il ha laissé les affayres en l'estat qu'il vous comptera [1], et estimons, Sire, par ce qu'il nous dict que lez ambassadeurs d'Escosse auroint bien tost leur hérauld qui estoyt allé audict pays avec la résolution pour mectre fin à leur négotiation par deça et passer devers vous l'ung d'eulx tant seulement, ne s'estant peu obtenir du gouverneur que l'aultre luy tînt compaignie ainsy que vous desiriez. Nouvelles d'Écosse.

« Sire, les préparatifz de guerre par mer principallement se font de jour en jour plus grandz, et dict l'on tousjours que c'est contre les escossoys, combien qu'à ce que nous entendons il y ha grande quantité d'armes et de picques et pailez qui a esté chargée pour Boulloigne et Ambleteuse. » On peut croire que les anglais tiennent une occasion d'entreprendre quelque chose soit sur le fort près de Boulogne, soit sur Ardres, soit en Normandie, bien qu'il semble peu probable qu'ils ne tentent rien sans l'alliance de l'empereur, qu'ils viennent d'envoyer sonder. « Lequel, Sire, a envoyé cez jours passés en Danemarck ung nommé Morison [2] prier le

1. Ci-dessous, Selve à du Biez.
2. Sir Richard Morisyne, gentilhomme de la chambre privée du roi d'Angleterre, ambassadeur d'Angleterre en Danemark en 1546.

roy de luy laisser lever et ambarquer quelque numbre de gentz qui s'estoint accordés à luy long temps et a envoyé ung aultre nommé Grenade[1] en Allemaigne vers Ringrave l'advertyr de tenir luy et ses gentz qu'il a proumictz prestz. Et sy entendons aussy que du costé d'Itallye Ludovico de le Arme a charge de faire quelques gentz et a icy envoyé en dilligence ung nommé Ludovico Mutio l'on ne sçayt bonnement pourquoy[2].

« Au surplus, Sire, sy quelque entreprise s'addressoyt du costé de la Normandie, les entrepreneurs ne demoureroint pas à faulte de mariniers et pillotez de vostre royaulme dont il en est venu ainsy que nous sommes advertys soixante au service de ce roy qui sont tous à Hantonne et entre aultres ung nommé Scalard homme fort entendu en son mestier lequel, Sire, moy de la Garde suis après à faire venir parler à moy affin que s'il est possible je le vous puisse faire retourner en vostredict royaulme avec ses compaignons pour y recepvoyr la récompense qu'ils méritent.

« Sire, quant au personnaige qui a parlé à vous et vous a semblé estonné en ses propoz nous avons sceu que incontinent qu'il feust icy arryvé le roy d'Angleterre l'envoya quérir combien qu'il nous aist dict qu'il ne parla poinct audict seigneur, auquel nous sommes bien informés qu'il a accoustumé parler plusieurs foys en secret seul à seul, et est impossible, Sire, vous mander de quelles choses. Bien vous puis, Sire, moy de Selve advertyr que l'on m'a asseuré que luy et ung aultre marchant de Paris nommé Alard se sont faictz serviteurs de ce roy, portantz les sayes de livrées que portent les domestiques dudict seigneur, et me l'a dict celuy qui dict avoyr faict lesdictes sayes, lequel ne m'a sceu respondre s'ilz avoint gaiges ou non. Vray est, Sire, que à ce dernier voyage m'a demandé le susdict personnaige sy je voulloys recepvoyr de l'argent de luy par deçà pour luy et faire délivrer aultant par delà, et m'enquérent de luy s'il avoyt grande summe à remectre par delà m'a dict qu'il y avoyt dix mil escus qu'il avoyt receu de cedict roy pour partie du payment d'ugne bien grosse summe qu'il luy doibt pour ventes de bagues dont à la vérité il a encores grande quantité par deça que je pense qui y sont long temps ha. De luy il va et vient souvent d'icy en France et toujours en poste, et entendons qu'il est homme secret et couvert lequel se laisse peu entendre à ceux mesmes qui le fréquentent..... Pour dire vérité nous croyons qu'il y ha aussy peu de fidelité que Vostre Majesté juge et estime. » Ils avertissent le roi des lettres écrites par

1. Gilles Granado, Français d'origine, mentionné en 1543 comme faisant partie de la maison de sir Henry Knyvet, alors ambassadeur d'Angleterre en Allemagne. (*State Papers*, t. IX, pp. 286-287.)

2. Un personnage du nom de Mocenico est mentionné vers la même époque, dans les dépêches de Edmond Harvel, ambassadeur d'Angleterre à Venise. (*State Papers*, t. XI, p. 382.) Ludovico dell' Armi, désigné dans les dépêches anglaises sous le nom de « signor Ludovico », était chargé d'opérer en Italie des levées pour Henry VIII. (*Ibid.*, *id.*)

« l'Italyen » à sa femme, au baron de Saint-Blancard, et au roi, cette dernière « adressée à ugne dame du royaume pour couvrir d'aultant plus la chose laquelle il désire fort estre tenue secrette », lettres dont ils ont parlé en détail à l'amiral.

« De la santé du roi d'Angleterre nous entendons de plusieurs et bons endroictz, Sire, qu'elle est beaucoup meilleure qu'elle n'a esté il y ha plus de XV jours, depuis lequel temps il a esté à ce que nous pouvons juger très mal et en très grand danger à cause de ses jambes qu'il luy a fallu cauthériser, durant lequel temps ne s'est ledict seigneur laissé veoyr qu'à fort peu de personnes, de sorte que la royne ne madame Marye ne l'ont sceu veoyr; nous ne sçavons qu'elles feront à présent. Bien avons nous, Sire, de grandz argumentz pour conjecturer en quelque santé qu'il puisse estre qu'elle ne sçauroyt estre que mal et pour durer peu de temps.

« *De Londres, ce Xme janvyer Vc XLVI.* »

En fermant cette dépêche, ils reçoivent celle du roi en date du 7 et demandent au roi un pouvoir spécial, « pour en bailler aultant que nous en recepvrons ».

Vol. 6, f° 99, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

91. — *Londres, 11 janvier.* — Un Dieppois nommé Jean Roze, actuellement au service du roi d'Angleterre qui lui donne 160 écus par an, « homme de très bon esprit et fort entendu au faict de la marine et de la navigation », a demandé à Selve d'écrire au roi pour obtenir de rentrer en France avec sa femme et ses enfants, offrant de payer « les deniers et finances qui ont accoustumé d'estre payés pour telles provisions ». Selve en avertit l'amiral, en faisant remarquer qu'il serait utile de s'assurer des services de ce personnage, qui paraît très expérimenté, ou tout au moins d'en priver le roi d'Angleterre.

« *De Londres, ce XIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 101, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

92. — *Londres, 11 janvier.* — Ils avertissent le maréchal du Biez des nouvelles que M. de Combas, présent porteur, va annoncer au roi, à savoir « la composition du chasteau Sainct-André qui s'est rendu au gouverneur d'Escosse soubz certaines charges et conditions jusques à l'accomplissement desquelles ceulx qui estoint dedans y demeurent[1] ». Nouvelles d'Écosse.

1. Cette feinte capitulation fut presque immédiatement violée, comme le prouve, dès l'avènement d'Édouard VI, le renouvellement du traité conclu précédemment

Ils lui signalent également les approvisionnements envoyés à Boulogne et Ambleteuse, leurs craintes d'une surprise préparée contre le fort français de Boulogne ou Ardres et l'embauchage de 400 et 500 soldats français à Étaples et au fort de Boulogne.

« *De Londres, ce XIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 102, copie du XVIe siècle, 1 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

93. — *Londres, 15 janvier.* — **Ils ont écrit au roi les 10 et 11 par M. de Combas.** « Les préparatifz de guerre continuent et se dilligentent de jour en jour tant par mer que par terre pour l'entreprise d'Escosse ainsy que le bruict est, et pour cest effect se liévent et gentz de pied et gentz de cheval et chevaulz d'artyllerye icy autour et dans le pays ainsy que nous sommes advertys et que moy de la Garde me suis apperceu par avoyr veu aulchuns desdictz gentz de pied et gentz de cheval et chevaulx d'artyllerye entour ceste ville. Et sy entendons que par tous les portz se font et chargent byères et vivres en grande quantité sur les navires qui se tiennent ausdicts portz, lesquelz doibvent le plus tost que faire se pourra venir trouver les aultres grandz navyres de guerre qui sont tous comme l'on dict en l'embouchеure de ceste rivyère et aulx dunes d'entre ladicte emboucheure et Douvres, dont nous avons eu advis par Scalard qui est le pillote que nous vous nommions par nostre dernière despesche, lequel, Sire, moy de la Garde vous renvoye présentement en vostre royaulme avec ses compaignons qu'il va prendre à Hantonne pour les remener quand et quand comme il m'a proumictz. »

Nouvelles d'Écosse. **Le personnage envoyé par le roi d'Angleterre au gouverneur d'Escosse en faveur des assiégés de Saint-André est de retour : la continuation des préparatifz, qui se poursuivent depuis son arrivée et bien que la nouvelle de la reddition du château doive être connue, fait croire que le roi d'Angleterre est décidé à la guerre.** « Et ne pouvons, Sire, imaginer chose qui le puisse desmouvoyr de ladicte entreprise sy ce n'est qui se face quelque chose avec luy par les ambassadeurs des princes protestantz. Desquelz, Sire, le principal duquel il vous a pleu nous faire mention par voz lettres du XXXme du passé nous est cejourd'huy venu visitter secrettement affin d'arrester avec nous les moyens tant de négotier les affaires dont il a charge que de nous entreadvertir du succez d'iceulz. Pour lequel effect, Sire, nous avons envoyé dès hyer vers luy ung personnaige fidelle et latin par lequel il nous a proumictz nous informer de tout ce qu'il entendra concernant vostre service suivant la proumesse qu'il vous en a faicte... nous disant qu'il esperoyt que ce roy non seullement condes-

entre Henry VIII et les assiégés. (*Calendar of State Papers relating to Scotland.* t. I, p. 62.) Voir ci-dessous, 31 mars.

cendra à faire quelque ayde aulx princes d'Allemaigne, mais pourra entrer en quelque bonne amytié et confédération; combien que luy ne ses compaignons n'ont encores parlé à luy ne à sez ministres ainsy qu'il nous a dict, ce qu'il espoyre faire dedans deux jours. » Pour éviter toute perte de temps, il a prié les ambassadeurs du roi de demander un pouvoir spécial pour signifier au roi d'Angleterre les intentions du roi, au cas où le roi d'Angleterre divulguerait les siennes, et s'est même avancé jusqu'à dire que le roi n'avait pas désapprouvé l'envoi de ce pouvoir, lorsqu'il lui en avait parlé à son passage en France. Ils attendent que le roi leur mande ses ordres.

Jeudi dernier [1] Adam Otterburn est venu les trouver pour leur dire que le héraut récemment envoyé par lui et son compagnon en Écosse venait de revenir et de rapporter l'ordre intimé à l'évêque de Ross de passer en France, et à lui de demeurer à Londres. Il a déclaré pour sa part ne pas comprendre cette disjonction, et serait prêt ou à faire le voyage de France avec l'évêque de Ross, ou à retourner en Écosse avec lui, mais ce dernier n'y veut pas consentir. L'audience du baron de Saint-Blancard est fixée au lendemain; de Selve et de la Garde ont été mandés pour y assister, ce qu'ils feront « sy la santé du roy d'Angleterre que l'on dict estre maintenant assés bonne ne change ». « C'est, Sire, » disent-ils, « tout ce que pour le présent nous vous pouvons dire des affayres de deçà, sinon que millord Seurré feust jeudy dernier condempné à mort, dont l'exécution n'est encores faicte, et disent aulchuns que lorsque le père doibve estre condempné à pareille poyne qu'il ne la souffrira poinct et que le roy d'Angleterre la moderera et convertira en prison perpétuelle. » Libération du baron de Saint-Blancard.

« *De Londres, ce XVme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 102 vo, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU CHANCELIER.

94. — *Londres, 15 janvier.* — Si le roi est décidé à leur envoyer un pouvoir « sur la négotiation que vous sçavés qui se traicte maintenant », disent-ils au chancelier, ils le prient de bien les instruire de la volonté du roi sur chacun des points.

« *De Londres, ce XVme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 105, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

95. — *Londres, 15 janvier.* — Ils écrivent longuement au roi.

« *De Londres, ce XVme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 105, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

1. Jeudi 13 janvier 1547.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Retour en France du baron de Saint-Blancard.

96. — *Londres, 17 janvier.* — Ils ont reçu la veille au soir la dépêche du roi en date du 12, et, dans la matinée, celles du 13. Ils se rendaient justement auprès du roi d'Angleterre à Westminster, où ils ont dîné avec l'ambassadeur de l'empereur et le commissaire naguère envoyé par l'empereur pour l'affaire des marchands flamands. Ceux-ci ont eu la première audience, qui a été assez courte et au cours de laquelle le commissaire a pris congé, sans avoir rien pu obtenir, à ce qu'il ressort de certains propos du chancelier. Puis est venu le tour des ambassadeurs du roi. M. de Saint-Blancard fera entendre au roi la gracieuse réponse qu'il a obtenue du roi d'Angleterre, « lequel se porte maintenant assés bien », à ce qu'ils ont pu voir. De Selve et de la Garde ont ensuite exposé l'état des affaires d'Allemagne et de Gênes. Au moment où de la Garde prenait congé de lui, il s'est excusé envers lui de n'avoir pu encore le dépêcher, à cause de sa maladie, et, l'ambassadeur lui ayant dit qu'il attendait le pouvoir du roi de France nécessaire pour arrêter par écrit les conventions verbales intervenues récemment au sujet des limites et des fortifications, il a manifesté sa crainte de déclarer le premier ses intentions sur le sujet dont il s'agit, disant qu'avant de faire connaître sa volonté il voudrait être assuré par écrit et par lettres de celle du roi. « Venant de propos en propoz jusques à parler des moyens qui se pourroint trouver entre vos deux majestés pour faire qu'elles s'asseurassent l'une de l'aultre en ceste déclairation n'en a trouvé aulchun bon sinon d'ugne plus estroicte amytié comme d'ugne ligue deffensive [1]. » Il a ensuite accordé la délivrance des prisonniers et mariniers de la galère et promis de donner charge à son conseil sur le reste des questions de cette affaire.

Selve, se trouvant à part avec Paget, lui a parlé de l'entreprise faite sur l'église et le clocher de Boursin [2], village situé dans le comté de Guines, disant que de la Garde et lui avaient ordre d'en parler au roi d'Angleterre. Paget les en a dissuadés, à cause de la maladie dont il relève, et les a assurés que si le lieu dépend du comté de Guines, le roi d'Angleterre n'y a aucune prétention, mais que ce fait serait tranché avec les autres contestations relatives aux limites et fortifications. Paget a ensuite parlé des préparatifs du roi de France, disant que les impériaux faisaient

1. C'est dans cette audience que fut pour la première fois prononcée cette formule de *ligue défensive*, dont la conclusion devint bientôt le principal objet de la mission extraordinaire du baron de la Garde. (Ci-dessous, 21 février.)

2. Boursin, village situé vers la source de la Slack, sur les limites du comté d'Ardres, du comté de Guines et de la partie du Boulonnais cédée temporairement à l'Angleterre. (Cant. de Guines, arr. de Boulogne.) Voir les Instructions envoyées plus tard en avril 1547, par Édouard VI, aux commissaires anglais. (*Calendars of State Papers, Foreign Series, Edward VI,* Calais Papers, p. 319.)

courir le bruit qu'ils étaient dirigés contre l'Angleterre : sur une question réciproque de Selve, il a juré bien haut que le roi d'Angleterre n'avait aucun projet de guerre contre l'Écosse. « Puis, Sire, » continue Selve, « m'a demandé sy vous aviez moyen avec le Turcq de le destourner de ses entreprises quand vous l'en vouldriés requérir. A quoi je luy ay dict que il estoyt mal aysé à luy respondre là-dessus, et que c'estoyt un puissant prince dont l'on ne se pouvoyt pas promectre ce que l'on voulloyt. Bien est vray qu'il vous avoyt toujours de soy mesme porté grande affection et respect en toutez choses où il vous pensoyt gratiffier. Et mectant poyne de sçavoyr pourquoy il me faisoyt ceste demande je n'en ay peu tyrer aulchune chose, qui me faict, Sire, oser entreprendre de vous dyre ce qui m'est venu en fantaysie là-dessus, qui est que les ambassadeurs d'Allemaigne voullantz persuader leur ligue à ce roy ont par adventure entre aultres biens et effectz d'icelle mictz en avant que par tel moyen leurs terres pourroint estre délivrés de l'infestation du Turc et que ses entreprises pourroint estre convertyes allyeurs. » Paget ne sait pas encore quelle est la charge de l'ambassadeur de Portugal [1], qui n'a pas encore parlé au roi d'Angleterre. Le secrétaire de Venise a bien averti de Selve qu'il avait entendu dire que cette mission avait pour cause quelques affaires de marchands et de blés, mais que l'ambassadeur ne s'en retournerait pas aussitôt après les avoir terminées.

Ils ont remis le paquet envoyé par le roi aux ambassadeurs d'Allemagne, qui y ont trouvé des nouvelles conformes à celles que Selve et de la Garde leur avaient déjà communiquées de la part du roi. Ils ont déjà parlé à Paget et à d'autres membres du conseil, mais non au chancelier ou à l'évêque de Winchester, et continuent à bien augurer de leur affaire.

Ils envoient ce courrier exprès, qui voyagera plus vite que M. de Saint-Blancard ou que M. d'Oisy qui est arrivé ce jourd'hui.

« *De Londres, ce XVII*me *janvyer* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 105 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

97. — *Londres, 17 janvier.* — Ils ont reçu les dépêches de l'amiral en date des 12 et 13, dont la première les a inquiétés et la seconde rassurés sur l'arrivée de leurs dépêches au roi.

« *De Londres, ce XVII*me *janvyer* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 108, copie du XVIe siècle, 2/3 p. in-f°.

1. L'ambassadeur de Portugal en Angleterre était, à la fin de 1548, Gaspard de Figueredo. (*Calendars of State Papers, Foreign Series, Edward VI*, p. 28.)

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Retour en France du baron de Saint-Blancard.

98. — *Londres, 18 janvier.* — Le baron de Saint-Blancard, présent porteur, rendra compte au roi des propos tenus par le roi d'Angleterre relativement à son affaire dans l'audience de la veille [1].

« *De Londres, ce XVIIIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 108, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

99. — *Londres, 18 janvier.* — Le baron de Saint-Blancard, présent porteur, rendra compte à l'amiral des propos tenus par le roi d'Angleterre relativement à son affaire dans l'audience de la veille.

[« *De Londres, ce XVIIIme janvyer Vc XLVI.* »]

Vol. 6, fo 107 vo, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

100. — *Londres, 18 janvier.* — Un gentilhomme italien, nommé « Jehan Bernardino [2] », ayant autrefois suivi la cour du roi pour le service du comte de Pitigliano [3], et actuellement au service du roi d'Angleterre, pour le compte duquel il vient de revenir d'une mission auprès de l'empereur, est venu trouver Selve en donnant pour prétexte à sa visite l'affection qu'il portait à feu l'évêque de Lavaur, et disant que Paget avait trouvé bon qu'il vînt quelquefois voir l'ambassadeur. Selve croit qu'il venait tirer quelque chose de lui, mais au cours de la conversation celui-ci lui a dit le but du voyage de l'ambassadeur de Portugal, dont il avise immédiatement le roi. « Il m'a confessé », dit Selve, « que ledict ambassadeur venoyt icy pour parler de quelque mariage et faire de grandz offres, comme il entendoyt, de navires et gallayres si l'on en avoyt besoing et qu'il en avoyt bien ung an que cela se menoyt et qu'il se disoyt que ledict ambassadeur debvoyt icy venir... »

« *De Londres, ce XVIIIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 108, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-fo.

1. Le passeport du baron de Saint-Blancard, libéré définitivement, figure parmi les pièces présentées par Paget à la signature de Henry VIII pendant le courant de janvier 1547. Il emmenait avec lui en France : « his servauntes, two horses, and 12 mastyves dogges ». (*State Papers,* t. I, p. 894.) Il revint à Londres au commencement de mars. (Ci-dessous, 4 mars.)

2. Giovanni Bernardino, agent italien, plusieurs fois mentionné à cette même époque dans les dépêches de Wotton, et de Thirlby, alors ambassadeurs d'Angleterre en France et en Allemagne, à Paget. (*State Papers,* t. IX, pp. 365-402.)

3. Giovanni Francesco Ursino, comte de Pitigliano, un des principaux représentants du parti français en Italie.

SELVE AU ROI.

101. — *Londres, 20 janvier.* — Après avoir reçu la dépêche du roi en date du 15, de la Garde est allé trouver Paget pour obtenir de lui la résolution finale du conseil sur le fait de la galère et reparler avec lui des propos de ligue défensive dont le roi d'Angleterre l'avait déjà entretenu. Paget, abordant le sujet de lui-même, lui a dit d'avoir charge du roi d'Angleterre de lui communiquer les nouvelles des ambassadeurs anglais auprès de l'empereur[1] et en Flandre[2], bien différentes, a-t-il dit, de celles que donnaient les ambassadeurs français. « Qu'estoint comme le duc de Wistemberg[3] avoyt accordé avec ledict empereur de luy bailler III^c M livres sterlin pour les fraiz de la guerre et se séparer de la ligue dez protestantz, et que pour seureté de cela avoyt baillé quatre des principalles villes de son estat. » — « Sur quoy luy ay respondu », dit de la Garde, « que n'y avoyt apparence de vérité qu'il eust convenu à ungne sy grande summe d'argent, et, quand ainsy seroyt, falloyt croyre que ledict duc de Vuistemberg voyant les forces de l'empereur sur ses pays et le duc de Saxe suivre sa victoyre contre le duc Maurice[4] et de l'aultre costé l'Angrave[5] empesché sans luy pouvoyr donner secours sy promptement, comme prince saige, pour eviter la ruyne de son pays, pouroyt avoyr accordé quelque chose, mais pour cela quand l'occasion se présenteroyt il ne se gardera faire son debvoyr. » Là-dessus Paget s'est mis à discourir sur les protestants, demandant pourquoi le roi ne leur portait pas secours, et reconnaissant que le roi d'Angleterre avait signé un traité avec eux, au temps de la ligue qu'ils avaient faite, traité qui était expiré et que l'amitié du roi d'Angleterre et de l'empereur empêchait de renouveler. Sur la remarque de M. de la Garde, que l'empereur ne recherchait pas moins le roi de France, Paget déclare qu'il y avait là « ung aultre inconvénient lequel son maistre et tout son conseil craignent le plus » : c'est l'offre du duché de Milan que l'empereur pourrait faire au roi par quelque projet de mariage, ce qui ferait demeurer le roi d'Angleterre en grand danger d'isolement. A quoi de la Garde répond que les moyens d'empêcher toute altération d'amitié entre les deux rois ne manquent pas, et parle de l'anticipation de la restitution de Boulogne, qui serait un moyen honorable de raffermir leur union. Finalement il fait allusion au mot de ligue défensive prononcé l'avant-veille par le roi d'Angleterre, priant Paget, dit-il, « qu'il voulsist aller franchement envers moy tout ainsy

Nouvelles d'Allemagne.

1. Nicolas Thirlby, ambassadeur d'Angleterre en Allemagne depuis 1545.
2. Edward Carne, ambassadeur d'Angleterre en Flandre, de 1541 à 1546.
3. Ulric V, duc de Wurtemberg (1496-1550).
4. Jean-Frédéric le Magnanime, duc et électeur de Saxe, de la ligne Ernestine (1542-1547), dépouillé de ses États en 1547, en faveur de son cousin Maurice, de la ligne Albertine (1547-1553).
5. Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse (1506-1567).

que je faisoys envers luy et qui ne perdist le moyen que la fortune luy présentoyt de se faire beaucoup plus grand qu'il n'estoyt ». Paget répondit en faisant valoir les bonnes dispositions qu'il avait eues de tout temps pour l'alliance française, rappelant son rôle dans le projet de mariage de madame Marie avec un fils de France, disant entre autres propos « que les Françoys ont cela de nature, mesmement les Parisiens de demander XX escus de ce qui ne vault quelquesfoys cinq, qu'est cause le plus souvent pour le haut priz ou longueur de marchander que l'on n'achepte rien ». Enfin Paget a conclu en disant à de la Garde d'en écrire au roi son maître, mais qu'il était préférable que l'ambassadeur ne retournât pas en France, car d'aussi fréquentes allées et venues ne manqueraient pas d'éveiller les soupçons. Raison qui retient à Londres de la Garde, qui n'a pas encore obtenu, d'ailleurs, de réponse définitive sur l'affaire de la galère.

Tel a été l'entretien de M. de la Garde et de Paget. Les ambassadeurs n'ont pas été d'avis de s'avancer davantage sur les ouvertures concernant Boulogne, tant que les ambassadeurs des princes allemands n'ont pas parlé au roi d'Angleterre comme ils doivent le faire. En outre il vaut mieux confirmer le roi d'Angleterre dans le désir qu'il semble montrer d'entrer dans la ligue défensive, avant de lui en proposer les conditions sur lesquelles des difficultés pourront s'élever, car si le roi paraît porté à l'alliance, « il y a pour contrepoids tant d'oppinions de ministres et conseillers et tant de sollicitations des impériaulx au contraire, qu'il seroyt à craindre que ungne bien petite difficulté ne luy feist aisément laisser son oppinion ».

En conséquence, les ambassadeurs du roi demandent une ample instruction, leur signifiant les premiers, seconds et derniers moyens que le roi tient en réserve pour réussir. Ce qu'ils craignent le plus, c'est la découverte de l'entreprise par les impériaux, inconvénient qu'un retard pourrait aisément amener.

« *De Londres, ce* XXme *janvyer* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 109, copie du XVIe siècle, 7 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

102. — *Londres, 20 janvier.* — Ils rappellent qu'ils ont écrit au roi par MM. de Combas, de Velleron, d'Auzis, et par Guillaume, chevaucheur d'écurie du roi. Ils n'ajoutent rien à ce que M. de Saint-Blancard pourra dire.

« *De Londres, ce* XXme *janvyer* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 113 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Nouvelles d'Écosse. **103.** — *Londres, 25 janvier.* — Ils ont reçu ce jour même les dépêches du roi en date du 16 et du 20 apportées par M. de Combas, pour

lequel ils ont immédiatement envoyé demander à Paget le passeport nécessaire afin de se rendre en Écosse. Ce passeport arrivera demain et M. de Combas montera immédiatement à cheval pour poursuivre son voyage.

Ils ont vu par la dépêche du roi en date du 20 les propos qu'a tenus au roi le pilote portugais, qui est depuis deux jours de retour en ce pays et a répété à de la Garde ce qu'il avait dit au roi.

L'évêque de Ross est venu ce jourd'huy leur raconter l'audience que Adam Otterburn et lui ont eue jeudi dernier[1] au conseil. On a refusé de recevoir leurs « lettres patentes de ratiffication et confirmation de la compréhension en la paix », en alléguant que l'article de compréhension n'oblige le roi d'Angleterre ni à l'une ni à l'autre de ces deux choses, et en les pressant de rechercher par d'autres moyens l'alliance anglaise. Ils ont formellement refusé d'abandonner ladite compréhension. En outre, l'évêque de Ross a demandé audience pour présenter les lettres du gouverneur d'Écosse lui donnant charge à lui seul de passer en France. Selve et de la Garde en envoient du roi la traduction d'écossais en latin « telle que l'a secrettement baillée le compaignon dudict evesque ».

« Au demeurant, Sire, nous a compté ledict sieur de Ross pour chose très certaine que ce roy avoyt envoyé soixante mil livres sterlin qui vallent deux centz quarante mil escus à Neuf Chastel[2] qui est sur la frontière d'Escosse et que ledict argent partist sabmedy dernier de ceste ville, nous disant qu'il a entendu que le dessaing dudit seigneur est de mectre deux armées par mer pour faire descente audict pays d'Escosse tant du costé de Sainct-André que du costé de Dumbertrand et mectre en terre envyron douze ou quinze mil hommes de chasque part, et néanlmoings faire ce pendent marcher par terre ugne aultre armée d'envyron trente mil hommes dont il dict avoyr de bons advis par des escossoys renyés qui sont par deçà. De nom, Sire, nous voyons bien et avons advertissements que ce roy continue tousjours en toute dilligence à faire préparatifz de toutes choses nécessayres pour la guerre, nous ne pouvons bonnement penser la fin sy ce n'estoyt pour ladicte entreprise d'Escosse. Ledict seigneur de Rosse nous a aussy dict que les deux personnaiges qui estoint sortys du chasteau Sainct-André et venuz par deçà avoint esté mictz prisonnyers après que l'on avoyt icy sur la composition dudict chasteau dont ceulx de deça sont fort mal contentz à ce qu'il nous veult fayre croyre. »

L'avant-veille, Paget a mandé à de la Garde que le roi d'Angleterre avait donné ordre à l'amiral d'Angleterre de délivrer la galère avec ses agrès, artilleries, équipage et soldats, sans toutefois la chiourme à laquelle la liberté avait été promise, exception faite également du capi-

1. Jeudi 20 janvier 1547.
2. Newcastle.

taine Pierre et de trois autres gentilshommes dont la rançon avait été promise à ceux qui les avaient faits prisonniers. Le messager, qui était un des secretaires du Conseil, demanda à de la Garde, de la part de Paget, s'il avait écrit au roi pour parler de la ligue défensive, et le prier, au cas où il n'aurait pas fait mention de ligue offensive, d'ajouter cette proposition, ce dont, dit de la Garde, « considérantz les advis des préparatifz susdictz, nous ne sçavons bonnement que pencer ». Quant aux ambassadeurs protestants, le chancelier de Saxe [1] dit que Paget leur a promis une ligue défensive si le roi de France voulait y entrer : leur audience a été remise jusqu'à la réponse des ambassadeurs français sur ce sujet, réponse que le chancelier de Saxe sollicite instamment, disant qu'il ne tient qu'à elle que son ambassade ait un heureux succès. Il n'a encore rien mis en avant au sujet de Boulogne, n'ayant pas vu, dit-il, l'opportunité d'en parler.

« *De Londres, ce XXVme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 113, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

104. — *Londres, 25 janvier.* — Ils ont reçu ce jour même la dépêche de l'amiral envoyée par M. de Combas. « Nous avons esté advertys qu'il est icy arrivé en poste ung cappitaine italyen nommé Johan Agnolo Mariano [2] venant de la part du seigneur Loys de Gonzaga [3] qui ne peult estre à nostre advis pour aultre cause que pour faire passer icy quelque compaignie d'Italiens ou bien pour faire fayre quelque menée ou entreprise du costé de Piedmont sy d'aventure nous entrions en guerre par deça. »

« *De Londres, le XXVme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 114 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN ÉCOSSE.

105. — *Londres, 26 janvier.* — Selve accuse réception à M. d'Oysy des dépêches qu'il a reçues de lui il y a longtemps déjà par MM. de Combas et d'Auzis. Il s'en remet actuellement à M. de Combas, présent porteur. Celui-ci lui dira comment on a certifié ici à Selve qu'il ne serait

1. Frantz Burckhardt, déjà chargé d'une mission en Angleterre en 1538. (*State Papers*, t. I, pp. 279-280.)
2. Giovanni-Angelo Mariano (?), de Crémone, chargé en 1545 et 1546 d'opérer diverses levées en Italie au nom de Henry VIII. (*State Papers*, t. X, pp. 399-400, et t. XI, p. 122.)
3. Louis de Gonzague, marquis de Castiglione, qu'une dépêche de Paget à Henry VIII montre en relation avec l'Angleterre, l'année précédente encore. (*State Papers*, t. XI, p. 122.)

rien tenté contre la compréhension des écossais, tandis qu'on tient un langage tout contraire aux ambassadeurs d'Ecosse.

« *De Londres, ce XXVIme janvyer Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 115, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

106. — *Londres, 31 janvier.* — Ils ont reçu, le 28 au soir, la dépêche du roi envoyée par le capitaine Velleron, et, cette nuit même environ une heure après minuit, celle apportée par le chevaucheur. Ils ont vu par cette dernière comment le roi les fait avertir de la dépêche de Scepperus, aux entreprises duquel ils mettront tout le soin qu'ils pourront[1]. L'ambassadeur de l'empereur fait aussi tout ce qu'il peut et vient d'envoyer, ces jours passés, son secrétaire vers l'empereur, à la suite d'une conférence de trois ou quatre heures avec Paget.

« Sire, nous envoyasmes dès sabmedy matin pour avoyr nostre audience et nous remict l'on à cejourd'huy à nous en faire responce que nous avons envoyé poursuivre. Les ambassadeurs des protestans n'oublient rien de leur costé pour advancer les choses, ne nous en leur endroict. Les préparatifs de guerre continuent plus grandz que jamais, et sont desjà plusieurs gentz de guerre embarcqués dans les navires, et dès jeudy l'on a icy faict arrester toutz navires tant françoys que espaignolz, flamantz et aultres. Nous ne sçavons sy c'est de peur que la mort du roy d'Angleterre ne soyt divulguée, de laquelle, Sire, nous venons présentement d'estre asseurés, tant de l'Italyen[2] que de cinq ou six autres endroys, combien que la chose soyt encores tenue sy secrette qu'il n'y a homme qui ose quasi ouvrir la bouche pour en parler, et ne sçait l'on bonnement encores quand advint ladicte mort[3]. Bien est vray, Sire, qu'en vous faisant la présente le filz du secretaire de Venise est venu dire à moy de Selve de la part de son père que ladicte mort feust dès jeudy dernier au soyr[4] et que ledict seigneur roy d'Angleterre avoyt laissé et nommé vingt commissayres et gouverneurs de son fils et de ce royaulme desquelz le conte d'Arfolch est le principal et des aultres ne se sçavent encores les noms, ce qui vient d'estre confirmé à moy de la Garde par ung médecin angloys qui a aultresfois esté à moy et qui maintenant estoyt audict seigneur roy d'Angleterre. De quoy, Sire, nous vous advertirons plus particulièrement et certainement le plus tost que nous pour-

Mort de Henry VIII.

1. Cornelis Skepper, connu sous le nom de Cornelius Scepperus, seigneur d'Ecke, membre du conseil d'État des Pays-Bas, chargé, en 1545, d'une mission à Londres. Il était à cette époque auprès de Charles-Quint en Allemagne, et les dépêches de Thirlby à Paget font de fréquentes mentions de leurs entretiens. (*State Papers*, t. XI, pp. 373-405.)
2. Voir ci-dessus, 10 décembre.
3. Henry VIII mourut dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 janvier 1547.
4. Jeudi 27 janvier.

rons. Et encores que nous craignons, Sire, que ceste despesche ne vous soyt arrestée aulx passages qui sont fermés, comme nous entendons, nous n'avons voullu faillyr la voūs faire en dilligence, vous advisant oultre, Sire, que le prince doibt cejourd'huy estre en ceste ville avec le conte d'Arfolch qui l'alla quérir dez vendredy et va loger comme l'on dict en la grosse Tour pour estre plus asseuré contre quelque émotion sy elle advenoyt. »

Ils demandent au roy quel langage ils devront tenir au sujet des propositions de ligue offensive, ainsi que sur la question du traité avec les protestants. Il est possible que les Anglais ne veuillent entrer avec le roi en ligue, même simplement défensive, que si le roi traite avec les protestants.

« *De Londres, ce lundi dernier janvyer* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 115, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Mort de Henry VIII et proclamation d'Édouard VI.

107. — *Londres, 31 janvier.* — « Sire, nous venons d'entendre que le prince vient d'estre présentement publié par les hérauldz roy d'Angleterre et d'Irlande et hérityer du feu roy son père en tous ses pays, terres et seigneuries, et que hyer fust tranché la teste au duc de Norfolch secrettement dans la Tour [1].

« Sire, etc.

« [*De Londres,*] *ce dernier janvyer* [V^c *XLVI.*] »

Vol. 6, f° 116, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

108. — *Londres, 31 janvier.* — Ils ont reçu la dépêche de l'amiral apportée par le chevaucheur qu'ils renvoient avec la présente. Ils prient l'amiral de bien les informer de la volonté du roi sur la question de la ligue offensive et du traité avec les protestants.

« *De Londres, le dernier janvyer* V^c *XLVI.* »

Le sécretaire de Venise a prié de faire tenir sûrement à destination la lettre et le paquet inclus dans le paquet adressé au roi.

Vol. 6, f° 116 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

1. Nouvelle inexacte. Il s'agit du comte de Surrey. Ci-dessus, 12 décembre et ci-dessous, 8 février.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

109. — *Londres, 31 janvier.* — Ils avisent le maréchal du Biez de la mort du roi d'Angleterre, survenue dès jeudi dernier au soir et tenue cachée jusqu'à ce jour, ainsi que de la proclamation du prince son fils.

« *De Londres, ce dernier janvyer* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 116 v°, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

110. — *Londres, 1er février.* — Ils envoient au roi le sieur de D'huison [1], présent porteur qui leur rapportera les instructions que les circonstances rendent nécessaires.

« *De Londres, ce premier febvrier* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 117, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

111. — *Londres, 1er février.* — Ils prient l'amiral de les faire informer exactement des volontés du roi par le sieur de D'huison, présent porteur.

[« *De Londres, ce premier febvrier* V^c XLVI. »]

Vol. 6, f° 117, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU CARDINAL DE TOURNON [2].

112. — *Londres, 1er février.* — Ils prient le cardinal de Tournon de les faire informer exactement des volontés du roi par le sieur de D'huison, présent porteur.

« [*De Londres, ce premier febvrier* V^c XLVI. »]

Vol. 6, f° 117, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU CHANCELIER.

113. — *Londres, 1er février.* — Ils accréditent auprès du chancelier le présent porteur, le sieur de D'huison, qui le renseignera de vive voix.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

114. — *Londres, 4 février.* — Les ambassadeurs d'Écosse leur ont fait entendre qu'ils ont eu la veille audience du comte de Hertford, que l'on

Le comte de Hertford protecteur du royaume.

1. Jean-Francisque de Selve, seigneur de D'huison, frère cadet d'Odet de Selve, déjà chargé d'une mission antérieure. Il était de retour dès le 21.
2. François de Tournon, cardinal et archevêque d'Auch.

appelle maintenant ici monseigneur le Protecteur[1], avec lequel était Paget. Il leur a été dit « que leurs dictes lettres et commissions estoint expirées et qu'il leur en failloyt de nouvelles comme à tous aultres ambassadeurs qui sont icy ». Le congé que l'évêque de Ross demandait pour passer auprès du roi de France comme il en avait la charge lui a été refusé jusqu'à l'arrivée de cette nouvelle commission, et il ne lui a été proposé qu'un sauf-conduit pour retourner en Écosse avec son compagnon. Il leur a été encore répété qu'ils ne s'attendissent pas à obtenir la paix par le moyen de la compréhension, s'ils n'en venaient à d'autres offres et conditions. Paget a même allégué que le roi de France, lors du dernier traité, n'avait demandé pour eux qu'une compréhension verbale et que c'était lui, Paget, qui avait exigé qu'elle fût écrite. L'évêque de Ross vient d'envoyer en Écosse une dépêche dont il attend la réponse: il pense qu'une autre personne est déjà arrivée auprès du roi avec la même charge que celle dont il devait avoir commission.

Les préparatifs de guerre continuent toujours. « Nous ne sçavons bonnement », disent-ils, « sy c'est pour assaillir ou pour peur d'estre assailly. Bien nous a l'on dict que dans les villaiges par le pays se faict guet depuis six heures du soyr jusques à six heures du matin, qui est, Sire, tout ce que nous sçavons digne de vous en dernier advis. »

« *De Londres, le IIII*me *febvrier* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, 117 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

115. — *Londres, 4 février.* — Ils viennent d'écrire amplement au roi.

« *De Londres, ce IIII*me *febvrier* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 118, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

116. — *Londres, 8 février.* — Selve a reçu ce jour même la dépêche de l'ambassadeur en date du 26 janvier et a appris avec peine les nouvelles de son indisposition.

« Je vous suys grandement obligé, Monsieur, de la poyne que vous pressés à m'advertir de ce que vous sçavés par delà et vous en mercye bien fort. Et pour vous rendre la pareille je vous advise que j'estoys adverty longtemps a du voyage de Morisson et Grenade et de l'argent qui est entre les mains des facteurs à Anvers pour les munitions de guerre dont vous m'escripvés, desquellez ceulz cy n'auront par adventure pas tant affayre pour assaillyr les escossoys comme ilz eussent eu sy le feu

1. Depuis cette date, Edward Seymour, comte de Hertford, est continuellement désigné par de Selve sous le nom de Protecteur.

roy d'Angleterre eust plus longuement vescu. De qui je pense que dès ceste heure vous sçavés la mort qui feust la nuict d'entre le jeudy XXVII[e] du passé et le vendredy ensuyvant et feust tenue secrette jusques au lundy d'apprès que le filz feust publié par les hérauldz roy et héritier dudict feu seigneur roy son père et arryva dès l'après disnée de ceste publication en ceste ville et vint loger en la grosse Tour où il est encores. Et dict l'on que le corps du deffunct sera enterré la sepmaine prochaine à Windsors en la cappelle des chevallyers de l'ordre de la Jartyère où il a esleu sa sépulture. Pour le gouvernement de sondict filz, qui est aagé envyron de IX à X ans, et du royaulme, ledict seigneur a laissé le conte de Harfort uncle maternel dudict jeune roy, qui a tiltre de Protecteur et Deffenseur du roy et du royaulme, et ce doibt conduyre en la dicte administration par le conseil de XV ou XVI aultres qui ont esté aussy nommés et esleus par le testament dudict feu roy, lequel toutesfoys comme j'entends a restrainct les principaulx affaires d'estat et de la guerre à IIII ou V tant seulement avec ledict comte de Harfort. Depuis ladicte mort ilz se sont monstrés par delà plus affectionnés et mieulx disposez que jamais à conserver et entretenir la paix et amytié avec le roy, s'offrant là dessus à tous les plus honnestes offices que l'on sçauroyt desirer, et disent en avoyr receu commandement dudict feu roy en ses derniers propoz. Bien est vray qu'aultant en peuvent ilz faire en aultres endroicts, et ainsy se font, comme je pense, sçachant qu'ilz ont despesché monsieur de Belimgembe gentilhomme de la chambre privée vers l'empereur [1] tout ainsy qu'ilz ont faict monsieur Myotys qui est de ladicte chambre privée vers le roy [2], et croy que la leçon de l'ung est celle de l'aultre ne tendentz toutes les deux qu'à une fin qui est d'asseurer les amytiés de tous costés à ce nouveau roy pour son commencement. »

Selve avise l'ambassadeur de la conduite contradictoire que l'on tient envers les ambassadeurs d'Écosse et ceux de France, de la continuation des préparatifs de guerre, de la solution de l'affaire de la galère. « Je croy que vous avez sceu », termine-t-il, « l'exécution de milord Soré, filz du duc de Norfolch, qui me gardera de vous en dire aultre chose. Plusieurs disent que ledict duc père a esté aussy exécutté et décappité secrettement, toutesfoys dedans la Tour, mais la plus part tiennent qu'il est encores en vye. Voilà tout ce que je sçay, sinon que l'on dit que le dimanche gras se doibt faire le couronnement de ce roy... »

« *De Londres, ce* VIII[me] *febvrier* V[e] XLVI. »

« J'entendz que Sceperius est par delà avec charge de l'empereur de passer icy pour quelque chose d'importance. Je ne sçay sy la mort du feu roy d'Angleterre aura rompu ou retardé son voyage. »

Vol. 6, f° 118, copie du XVI[e] siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

1. Ses Instructions, *Calendars of State Papers, Foreign Series, Edward VI*, p. 2.
2. *Ibid.*, *id.*

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Nouvelles d'Allemagne.

117. — *Londres, 9 février.* — Ils ont reçu dimanche dernier[1] la dépêche du roi en date du 1er, et, selon l'ordre du roi, ont immédiatement fait entendre les nouvelles d'Allemagne au chancelier de Saxe, qui en a été très heureux, en lui recommandant le silence « sur le secours des IIc M escus ». Ils ont de même communiqué au protecteur et à Paget ce qui leur en a semblé à propos, leur disant qu'ils avaient ordre du roi de le faire entendre au roi d'Angleterre, dont le roi ne savait pas la mort. Ceux-ci ont répondu « que les impériaulx en semoint icy d'aultres toutes contraires et que les affayres de l'empereur prosperoint fort et entre aultres nouvelles dict Paget qu'il avoyt lettres du dernier du passé par lesquelles l'on luy mandoyt que Auspurg[2] et Strasbourg s'estoint rendues audict empereur ». Nouvelles qui semblent aux ambassadeurs inventées ou envoyées exprès de Bruxelles ou d'Anvers. Ils attendent les instructions du roi sur ce qu'ils lui ont mandé par M. de D'huison, car le chancelier de Saxe ne cesse de les solliciter et de leur dire que les anglais lui remettent leur réponse jusqu'à ce que les ambassadeurs du roi leur aient donné la leur. « Si est-ce, Sire, » disent-ils au roi, « que les ministres font maintenant icy telle démonstration en nostre endroict qu'il nous sembleroyt estre à propoz pour vostre service, sy vous, Sire, jugés que le bien de vos affayres requiert d'estraindre quelque amytié par deçà, d'y entendre à présent à bon essyant plus tost que différer en ung aultre temps. »

« Sire, les préparatifz de guerre continuent tousjours autant ou plus que jamais. Et de faict depuis III ou IIII jours se voyt en ceste ville force soldatz d'une levée qui s'est faicte d'environ VII ou VIIIc, et disent plusieurs que l'entreprinse d'Escosse se fera, et aultres que non et que lesdictz préparatifz se font seullement pour contenir le peuple en son debvoyr et en crainte par deçà et aussy pour la conservation de ce qui est delà la mer où l'on dict pour certain que lesdictz soldats sont envoyés. De quoy nous ne sçavons bonnement que penser, quelques bons propoz que nous ayent tenus et tiennent les principaulx ministres d'ycy, sinon qu'il nous semble y avoyr apparence que, sy par le moyen de quelque estroicte intelligence avec Vostre Majesté lesditz préparatifz et despences ne peuvent estre convertyes et approfytées allyeurs, que l'on les pourra bien employer contre les escossoys. »

De la Garde a été ces jours passés conférer avec l'amiral d'Angleterre pour la délivrance de la galère et de son équipage. « Quant aulx soldatz de ladicte gallayre, je les ay renvoyez en France et faictz partyr d'ycy il

1. Dimanche 13 février.
2. Augsbourg.

y ha III ou IIII jours, et aussy le cappitaine Guérin qui estoyt enseigne d'une des compaignies ordonnées sur les gallayres, et ung gentilhomme nommé Puisaguel. Lequel, ainsy que m'a dict l'Ytallien[1], quant s'en partist, laissa une lettre à son hoste pour bailler à cest admiral, l'advertissant que je luy avoys dict que s'en allast aultrement que luy feroys faire ung maulvays tour, et que n'avoyt peu faire de moins que de se mectre en chemin avec la compaignie que luy avoys baillée de quoy ledict Puisaguel l'avoyt bien voullu advertyr et supplier que mande après luy pour le retenir, et que diroyt choses qui seroint grandement pour le service de son maistre, en attendent feroyt tout ce qu'il pourroyt pour retarder en chemin. Sur quoy ledict seigneur admiral envoya quérir Jehan Ribauld et ledict Itallien, ausquelz il montra la lettre, y adjoustant qu'il luy avoyt donné beaucoup d'advis depuis qu'il estoyt par deçà et entre les aultres que ledict Itallyen avoyt esté conduict par le cappitaine Pierre lieutenant de monsieur le baron de Sainct-Blancquard deux foys à minuict céans au logis de monsieur l'ambassadeur pour me parler, ce que l'Ytallyen a très bien nyé, disant que tous les françoys feroint tout ce que leur seroyt possible pour le mectre en souspesson, y adjoustant toutes les aultres raisons qu'il a peu pour s'en justiffier. A la fin ledict amiral luy a dict qu'il n'en croyoit rien et encores que ledict Puisaguel ne soyt guère saige qu'estoyt l'occasion pourquoy l'en aye faict aller. Si n'avons nous voulu faillir vous en advertyr, et que s'ilz ne l'ont renvoyé quérir il s'en va droict à Rouen. »

Ils n'ont rien d'important à ajouter, « sinon que l'enterrement du feu roy se doibt faire comme l'on dict lundy ou mardy prochain à Windsortz en la chappelle des chevallyers de l'ordre de la Jartyère où il a esleu sa sépulture, et le couronnement du roy son filz en ceste ville à Wesmester le dimanche gras ».

« *De Londres, le IXme febvrier Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 119 vo, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

118. — *Londres, 9 février.* — Ils écrivent longuement au roi.

Vol. 6, fo 121 vo, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

119. — *Londres, 13 février.* — Ils ont reçu l'avant-veille fort tard la dépêche du roi en date du 7 et ont envoyé le jour précédent demander leur audience au conseil, qui leur a été accordée ce jourd'hui « en la Tour où le roy d'Angleterre qu'est à présent est encores logé ».

1. Ci-dessus, 10 décembre.

Ils ont exprimé au protecteur et aux autres seigneurs du conseil les condoléances du roi au sujet de la mort du roi d'Angleterre et Paget leur a répondu par ordre du protecteur.

Projets de mariage.

« Et après, Sire,... nous sommes levés pour prendre congé et par mesme moyen essayer de dire quelque mot à part à monsieur d'Arfort et Paget ce que nous avons faict sans qu'aulcun s'y soyt approché fors l'admiral d'Angleterre qui y a esté appellé. Et venant, Sire, avec les dessusdictz en propoz de continuer et poursuivre les moyens mictz en avant avec le feu roy de perpétuer ladicte amytié, nous avons ramentu à Paget, comme de nous mesmes et par manière de devis, qu'il avoyt comme nous avions sceu mictz en advant à monseigneur l'admiral estant icy du mariage du roy d'Angleterre qui est à présent avec madame la duchesse vostre fille [1], ayantz estimé pour le myeulz, Sire, de ne monstrer aulcunement les lettres de monseigneur l'admiral sur ce propoz ne faire mention que nous en eussions aulcune charge de luy affin que de tant moings ilz souspesonnassent que vous en ayez ouy parler, ce qu'ils eussent faict facillement comme nous avons crainct sy nous eussions monstré les dictes lettres ou donné à cognoistre que nous eussions charge d'en parler. A ce propoz, Sire, nous a dict Paget qu'il avoyt la mesme voulenté qu'il avoyt lorsqu'il avoyt parlé dudict mariage, qui est de regarder à perpétuer ladicte amytié. Sur quoy a demandé le conte d'Arfort quel aage avoyt madicte dame votre fille. Nous luy avons dict, Sire, qu'elle avoyt ung an et que nous entendions que le roy d'Angleterre n'avoyt pas plus de IX ou X ans, et qu'il estoyt malaisé de trouver mariage plus convenable entre ung prince et une princesse sy grandz et de sy grand bien que ceulx là sont, et que toutes choses sembloint estre fort correspondantes en ce mariage. Ledict conte d'Arfort, après avoyr ung peu pensé sans dire mot, a dict qu'il estoyt vray et qu'il luy sembloyt bon que les marrys feussent toujours plus aagés que les femmes et que ledict party estoyt très honorable et méritoyt bien d'y penser. Et aultant en a dict Paget, mectant toutesfoys en avant que une foys avoyt esté traicté et conclud celluy de feu monseigneur le Daulphin avec madame Marie d'Angleterre [2] et qu'il n'avoyt poinct sorty d'effet. Et a d'aultre part dict ledict seigneur admiral d'Angleterre que madicte dame la duchesse estoyt bien jeune et que le roy d'Angleterre se faisoyt grand et seroyt bien tost homme. A quoy Paget a réplicqué que toutes choses venoint plus tost à maturité en France que par deçà. Et après, Sire, nous leur avons dict qu'il y avoyt des mariages grandz en France, pour des filz et pour des filles, et entre aultre monsieur le duc de Vendosme [3] que vous aymiés et estimés comme l'ung

1. Élisabeth de Valois, fille aînée de Henri II, née en 1545, fiancée à Édouard VI, puis, après la mort de celui-ci, à don Carlos, fils de Philippe II, mariée enfin à Philippe II, devenu veuf de Marie Tudor.
2. François, dauphin de France, fils aîné de François I[er].
3. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre.

de voz enffantz, et qu'il nous sembloyt que le mariage en seroyt bien fort sortable avec madame Marrye d'Angleterre, mais que ce que nous leur disions la-dessus estoyt pour le grand désir que nous avions d'avoyr cest honneur d'estre les premiers à vous mectre par le moyen de monseigneur l'admiral de telles et sy grandes ouvertures d'amytié et allyance en avant, et principallement moy de la Garde qui désiroys fort de faire congnoistre que je n'avoys poinct esté sans rien faire en sy longtemps que j'ay demeuré icy, mais que nous n'oserions pas nous advancer d'escripre de telles choses à mondict seigneur l'admiral pour vous en parler que nous n'eussions quelque coulleur venante du costé de deçà. A quoy Paget a dict. Sire, ces propres termes que de ce costé là il y avoyt bien ung fer chauld à battre, disant beaucoup de bien de mondict seigneur de Vendosme et que l'on ne sçauroyt marier madicte dame Marie à ung sy grand prince sinon qu'il feust souverain. Ce que ledict conte d'Arfort et admiral ont monstré de confirmer et trouver fort bon, faysantz semblent de trouver beaucoup plus d'apparence à cedict mariage qu'au premier. Bien est vray, Sire, que ledict seigneur admiral a dict qu'il avoyt entendu que mondict seigneur de Vendosme estoyt encores fort mal disposé de sa personne. A quoy nous avons respondu que c'estoyt tout le contrayre et qu'il estoyt en fort bonne santé et estoyt de présent en vostre court prez de Vostre Majesté faisant très bonne chère. Finablement, Sire, ilz ont trouvé très bons lesdictz propoz et nous ont fort honnestement respondu à tous, disantz qu'ils y adviseroint et nous en feroint entendre leur intention incontinent après le couronnement du roy d'Angleterre qui doibt estre d'aujourd'huy en huict jours, auquel temps ilz nous ont aussy remictz pour les choses qui estoint commencées touchant la ligue deffensive, nous priant fort d'avoyr patience jusques là,.... trouvant ce pendent très bon que nous mections quelque chose desdictz mariages en avant à mondict seigneur l'admiral pour vous faire entendre. Voilà, Sire, tout ce que nous avons faict pour ceste heure. Demain au matin le corps de ce feu roy se porte en pompe funèbre jusques à Windsortz qui est à XX mil d'ycy. Et l'accompaignent en deuil tous les ambassadeurs, à quoy, Sire, de nostre costé nous ne voullons pas faillyr, estimantz que ainsy est le bon plaisir de Vostre Majesté que nous facions. »

« *De Londres, le* XIII*me* *febvrier* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 121 v°, copie du XVI*e* siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

120. — *Londres, 13 février.* — Ils ont reçu la dépêche de l'amiral en date du 7 et ont mis en avant dans leur dernière audience les propos que

l'amiral leur prescrivait de tenir. Ils demandent à être toujours bien instruits de la volonté du roi.

« *De Londres, ce XIIIme febvrier Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 123 vo, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-fo.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

121. — *Londres, 21 février.* — Ils ont écrit au roi le 13 en partant pour aller aux honneurs du feu roi d'Angleterre. Ils viennent de recevoir la dépêche que le roi leur envoie par le sieur de D'huison, selon laquelle ils auront soin de se conduire [1]. Les ministres impériaux « n'oublient pas leurs traitz accoustumés » et font courir des nouvelles à leur avantage. Selve et de la Garde entrevoient de grandes difficultés pour mener les choses à la fin que désire le roi.

Avènement d'Édouard VI.

« Sire, pour vous dyre sumayrement dez nouvelles de l'enterrement du feu roy et du nouveau règne de cestuy cy. Le corps dudict feu seigneur partist de ceste ville lundy XIIIe de ce moys et feust mené en pompe grande et honorable jusques à Windsortz où il n'arriva que le lendemain. Le convoy des seigneurs de l'ordre et du conseil estoyt en petit numbre, car la plus part tous les grandz estoint demeurés icy avec le jeune roy. Nous nous y trouvasmes, sy feirent tous les aultres ambassadeurs, hors mictz celluy de l'empereur qui n'arriva que le jour de l'enterrement qui se feist le jour d'apprès ladicte arrivée à Windsortz où furent dictes vespres des mortz et vigilles, le soyr de ladicte arrivée, et, le lendemain matin, trois messes à la troizième desquelles se feist l'enterrement. Et à la fin feust par les hérauldz publié le roy Edouart VIe qui est celluy qui est à présent. Et dez l'après disnée s'en vint tout le monde en ceste ville. Jeudy dernier XVIIe de ce moys monsieur le protecteur feust faict duc de Sumerset et grand trésorier d'Angleterre qu'estoyt le duc de Norfort [2], monseigneur l'admiral d'Angleterre conte de Varvich et grand chamberlan d'Angleterre qui est ung estat que soulloyt tenir ledict seigneur protecteur [3], et maistre Semel fust faict admiral

1. Parti de Londres le 1er février, comme on a vu, il n'avait eu que le temps strict d'aller de Londres en France et d'en revenir. Il était cette fois porteur de la lettre de condoléance de François Ier à Edouard VI, datée de la Muette, 14 février, par laquelle le roi de France exprimait sa satisfaction du maintien de Nicholas Wotton comme ambassadeur d'Angleterre en France, et de la lettre de créance donnant pouvoir au baron de la Garde et à de Selve de traiter d'une ligue défensive avec le nouveau roi d'Angleterre. (*Calendar of St. P., Edward VI,* p. 4.)

2. Edward Seymour, comte de Hertford, Protecteur du royaume depuis la mort de Henry VIII, créé duc de Somerset, échange sa charge de grand chambellan d'Angleterre qu'il occupait depuis 1542 pour celle de grand trésorier, occupée précédemment par Thomas Howard, duc de Norfolk.

3. Sir John Dudley, vicomte Lisle, créé comte de Warwick, échange sa charge d'amiral d'Angleterre qu'il occupait depuis 1543 contre celle de grand chambellan, laissée vacante par le Protecteur.

et chevallyer de l'ordre [1], et le chancellyer d'Angleterre conte de quelque autre conté [2], et le frère de la dernière royne d'Angleterre qui s'appelloyt le conte d'Essex feust faict marquis de Nordaunton [3]. Feurent faictz chevallyers de l'ordre le marquis de Cester [4], le conte d'Arby [5] et maistre Paget [6]. Sabmedy après disner le jeune roy d'Angleterre feist entrée en ceste ville et feust mené en grand triomphe soubz le poisle comme il est accoustumé par les grandes rues de ceste ville depuis la Tour jusques à Wesmester accompaigné des ducz, marquiz, contes et barons, seigneurs et évesques de ce royaulme, et de tous les ambassadeurs qui sont icy. Et hyer feust ledict seigneur couronné et sacré à Wesmester avec le plus grand triumphe et solennité qu'il est possible, où assistèrent semblablement tous les ambassadeurs sinon celluy de l'empereur qui s'excusa pour se estre trouvé mal. Et après s'en alla ledict seigneur roy disner en public en la grande salle dudict Wesmester où l'on a de coustume de faire ceste feste. Et après disnée feist plusieurs chevallyers. Et cejourd'huy se doibt commencer le tournoy. Le jour de l'entrée, voyant que l'ambassadeur de l'empereur feist la révérence et parla au roy d'Angleterre, nous ne voulusmes pas faire moings et luy dismes en latin, pour ce qu'il n'entend encores bien françoys et ne faict que commencer à l'apprendre, que trouvant ceste occasion de luy faire la révérence et luy offrir la mesme servitude que Vostre Majesté nous avoyt commandé de rendre au feu roy son père, nous n'y avons pas voullu faillyr sçaichantz la grande amytié et affection que vous luy portiés, de laquelle nous l'asseurerions encores d'adventaige par vostre commandement après les premières lettres qui nous viendroint de Vostre Majesté. De quoy il nous dict en latin qui nous mercieoyt grandement avec la plus honneste façon et le meilleur visayge qu'il estoyt possible. Après le saluèrent les ambassadeurs d'Escosse ausquelz il feist bon recueil et leur dict en angloys comme l'ung d'eulx interpreta à moy de Selve que s'ilz estoint telz qu'ilz debvoint ilz seroint ses amys. »

Les ambassadeurs d'Écosse ont reçu du gouverneur d'Écosse leur nouvelle commission semblable à la première et portant charge à l'évêque de Ross de passer seul en France, soit directement d'Angleterre si le congé lui est accordé, soit en repassant par l'Écosse pour s'y embarquer, s'il lui est refusé. Son compagnon reste icy sans qu'on puisse entendre pourquoi.

1. Thomas, lord Seymour, frère du Protecteur, devient amiral d'Angleterre en remplacement de sir John Dudley.
2. Thomas Wriothesley, demeuré chancelier d'Angleterre, créé comte de Southampton.
3. Sir William Parr, comte d'Essex, frère de Catharine Parr, sixième et dernière femme de Henry VIII, créé marquis de Northampton.
4. N... Courtenay, marquis d'Exeter.
5. Edward Stanley, second comte de Derby.
6. Sir William Paget, alors encore premier secrétaire d'état, promu peu après au titre de grand-contrôleur, et remplacé par sir William Petre.

« Sire, nous vous avons par cy devant adverty que l'on avoyt renforcé les garnisons delà la mer, et depuis entendons qu'il se continue de lever force gentz de guerre par deçà, et pensent aulchuns que ce soyt pour envoyer à Boulloigne. Dont nous avons parlé à part quasy à chascun des seigneurs de ce conseil pour regarder sy nous pourrions tirer quelque chose de la cause de ladicte levée, mais finablement tous nous asseurèrent sur leurs honneurs que ce n'est que pour contenir le peuple en son debvoyr et distribuer par les lyeux de frontière de ceste isle, et qu'ilz n'ont voulenté de rien innover ne delà la mer contre vous ne contre voz amys. Quant à milord Guillaume [1] nous l'avons toujours veu tant à l'enterrement du feu roy qu'au couronnement et entrée de cestuy cy, et nous semble que les choses sont à présent en termes telz que luy ne aultre de deça ne sçauroyt guères gaigner à faire émotion, de sorte, Sire, que nous vous pouvons asseurer qu'il n'est rien de ce que l'on vous en a mandé de Flandres. De son frère l'on ne sçayt bonnement qu'il en a esté faict, et de deux, l'ung par deçà asseure qu'il est mort, aultres le contrayre, toutesfoys ses estatz sont donnés. Les dames sont encore en deuil par deça et ne se sont poinct trouvées à tous ces triumphes. Voylà, Sire, tout ce que nous sçavons de nouveau pour le présent. »

« *De Londres, ce* XXIme *febvrier* V^c LXVI. »

Vol. 6, f° 124, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

122. — *Londres, 26 février.* — Ils ont écrit au roi le 21. Peu après. le sieur de D'huison a eu audience du protecteur et lui a présenté les lettres du roi [2], auxquelles le protecteur a fait très gracieuse réponse, en n'usant toutefois que de termes généraux. Le sieur de D'huison a fait de même auprès de Paget, auquel il n'a pas présenté les lettres du roi, sur l'avis de de Selve et de de la Garde, afin que le grand chambellan, naguère amiral d'Angleterre, auquel le roi n'écrit pas, n'en prît pas ombrage. M. de D'huison a tenu les mêmes propos à ce dernier « pour autant qu'il semble avoyr à présent plus d'authorité que du vivant du feu roy et qu'il eust facillement descouvert sy Paget avoyt eu lettres, car ilz ne se cellent telz affayres entre eulx, ledict protecteur, chamberlan, et Paget.

Nouvelles d'Allemagne. « Sire, lundy dernier l'on coureust icy la lance en lice devant le roy, et le mardy l'on combatist à l'espée, et le soyr y eust festin où feurent jouées des farses telles que le sieur de Combatz vous aura dict [3]. Et depuis l'on a

1. Lord William Howard, frère de Thomas Howard troisième duc de Norfolk, créé lord Howard of Effingham.

2. Voir la dépêche précédente.

3. Cette mention de représentations dramatiques pendant le carnaval de 1547 est à ajouter à celles qui semblent connues jusqu'ici. Les *Annals of the Stage* citent seulement celles de l'année suivante, qui eurent lieu à Greenwich pendant trois jours de

tous les jours tenu conseil et dict l'on que dimanche se doibt encores fayre ung combat de picques à la barryère, combien qu'à ce mesme jour sont assignés les ambassadeurs d'Escosse pour se trouver au conseil pour avoyr expédition de ce que nous vous avons escript qu'ilz poursuivent. Et nous devons estre appelés lundy audict conseil et les ambassadeurs des protestantz mardy. Lesquelz, Sire, à ce que nous avons peu descouvrir ne sont pas allés par deçà sy reservez et retenuz en leur négotiation comme ilz vous avoint proumictz et que leur avions bien et souvent recordé de fayre, et nous doubtons qu'ilz ont plus manifesté par deçà de l'asseurance qu'ilz avoint de vous qu'il n'en estoyt de besoing, cuydantz que cela deust aultant servir à leur cause, comme, nous, estimions qu'il y pourroyt bien nuyre. Toutesfoys, Sire, nous sommes bien délibérez sy ceux là ont bien gasté de leur costé de ne les suyvre paz, et espérons bien faire entendre à ceulx cy, en négotiant avecques eulx, que vous ne feustes oncques en voulonté d'adhérer aulcunement aux allemantz sinon pour gratiffier et complaire au feu roy d'Angleterre, et que de vous vous ne voullés ne prétendés traicter avecques aultres qu'avec le roy d'Angleterre qui est à présent, et cela faict què vous luy accorderez toutes choses raisonnables et convenables à vostre amytié s'il vous en veult requérir. Et, s'ilz nous disent en avoyr bien ouy dire plus avant ausdictz allemantz, nous respondrons que par les effectz ilz congnoistront que nous leur disons vérité et que les aultres leur ont parlé comme gentz qui sont en nécessité et qui mectent en avant tout ce qu'ilz pensent pouvoyr apporter quelque faveur à leurs affayres. Et en summe, Sire, ferons tant s'il nous est possible que ceulx cy quand ilz ne vouldroint rien faire ne se pourroint aulcunement adventaiger sur vous comme ilz ne sçauroint jusques icy raisonnablement faire. Et pour ceste fin nous a semblé estre à propoz, nous trouvant le jour de l'entrée avec l'ambassadeur de l'empereur, de prendre résolution avec luy de nous entrevoyr ces jours graz comme nous avions faict à disner une foys chez luy et l'aultre foys chez nous, et néantmoings, dès l'heure de ladicte résolution prinse et avant qu'y aller, feismes dyre à Paget que nous avions esté tellement priés dudict ambassadeur que nous ne luy avions peu refuzer. En effect, Sire, nous ne pouvions concepvoyr trop bonne oppinion des dillations dont ceulx cy usent, mesmement que nous voyons tousjours les préparatifz de guerre continuer, et de fraische datte hyer arryva icy ung navyre venant de Flandres chargé de harcquebutz à croq et ne voyt l'on que armes à plaines charrettes sortir de la Tour et mectre en navires. Bien est vray que nous espérons veoyr bien tost où tendent ces dissimulations et dequel costé ceulx cy peuvent, mesmement sy Scaperius arryve icy bien tost comme nous entendons par aulcuns qu'il doibt faire, qui ne fauldra paz

suite. (*The history of english dramatic poetry to the time of Shakespeare and annals of the Stage to the restoration,* by J. Payne Collier. Londres, 1831, 3 vol. in-8°.)

à les tanter comme nous pensons par tous les moyens et effortz qu'il pourra et en public et en particulier pour esbranler ceulx qu'il pourra. Et sy ainsy est, nous, Sire, pour vostre service et pour le bien de voz affayres prendrons hardyesse, sans attendre vostre commandement ne faire pas trop les renchériés à promectre de vostre libéralité là où nous verrions qu'il en seroyt besoing comme il en pourroyt bien estre à ceste heure plus que jamays, d'aultant que le prince est jeune et que l'authorité est en plusieurs qui ne sont pas asseurés qu'elle leur demeure telle quand il sera grand, au moyen de quoy ceulx qui ayment le gaing y vouldront entendre ce pendent que le temps leur dure. Toutesfoys en cela nous adviserons bien de ne nous advancer à rien proumectre qu'il ne soyt très nécessayre, et sy ne parlerons que en termes généraulx sans vous obbliger à rien de spécial. C'est, Sire, tout ce que nous pensons qu'il fault que Vostre Majesté entende jusques à présent, sinon que nous entendons qu'il est icy arryvé quelcun venant de l'évesque de Wesmester [1], ambassadeur près l'empereur, et n'avons peu scavoyr qu'il porte. Ce qui surviendra vous sera incontinent escript au jour et à la journée. »

« *De Londres, ce XXVIme febvrier Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 126, copie du XVIe siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

123. — *Londres, 26 février*. — Ils ont entendu et l'amiral pourra dire au roi « que avant hyer milord Thomas frère du feu conte de Sorré feust publié et déclairé roturier et innoble, privé dez tiltres de milord et de gentilhomme, avec inhibitions et deffences de ne luy plus donner ne attribuer lesdictz tiltres ».

« *De Londres, ce XXVIme febvrier Vc LXVI.* »

Vol. 6, f° 128, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

124. — *Londres, 26 février*. — Ils racontent au maréchal du Biez les cérémonies funèbres auxquelles ils ont assisté, les promotions du nouveau règne et les fêtes du couronnement, citant le festin du mardi gras au soir « où furent jouées des farses où il y avoyt des papes et des cardinaulx ». Ils l'avisent des préparatifs de guerre et de la dégradation de lord Thomas.

« *De Londres, ce XXVIme febvrier Vc XLVI.* »

Vol. 6, f° 128 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

1. Dépêches de Thirlby envoyées en Angleterre par Edward Carne, ambassadeur d'Angleterre en Flandre. (*Calendar of St. P., Edward VI*, p. 5.)

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

125. — *Londres, 28 février.* — « Sire, nous vous avons adverty par nostre dernière depesche du XXVIe de ce moys du jour de l'audience assigné tant aulx ambassadeurs d'Escosse que aulx ambassadeurs des protestantz et à nous, suyvant laquelle assignation, Sire, feurent hyer ouys lesdictz ambassadeurs d'Escosse, ausquelz feust accordé ce qu'ilz demandoint, qui estoyt le congé et sauf conduict de l'évesque de Rosse pour passer devers Vostre Majesté, où nous espérons que ledict évesque se rendra en bref. Et cejourd'huy nous avons eu nostre audience en plain conseil où nous eussions bien voullu pour la multitude des assistants n'estre pas les premiers à entamer propoz, ce que toutesfoys le silence des aultres nous a contrainctz de faire, mais nous vous pouvons asseurer, Sire, que ce a esté en sorte que Vostre Majesté n'en sçauroyt estre que adventaigée sur eulx quand noz propoz se publieroint par tout le monde. Car nous n'avons rien faict sinon neument et simplement réciter l'occasion de la venue par deça de moy de la Garde, la fundant seullement sur la pacification des difficultés qui estoint touchant les limittez et fortiffications et la gallayre..... Et estantz retournez et assis en noz premières places, Paget, par commandement de M. le protecteur nous a faict responce. Qui a esté en substance..... qu'en premier lieu il falloyt rédiger par escript et conclure les articles qui avoint esté accordés entre nous sur la paciffication des différendz des limittes et fortiffications, après, que sy nous avions commissions qui passassent plus avant pour restraindre ladicte amytié qu'ilz depputeroint personnaiges d'entre eulx avec semblables pouvoyrs pour en adviser avec nous, mais qu'il falloyt qu'ils vissent noz commissions pour faire les leur conformes[1]..... A quoy, Sire, pour ne vous faire ce discours plus long, nous leur avons dict qu'ilz ne pouvoint faillyr à faire à leurs depputez une commission pour accorder et paciffier les difficultés des limittes et fortiffications et une aultre pour traicter une ligue deffensive, et qu'après, nous trouvantz avec leursdicts depputés, s'ilz mectoint quelques aultres partiz en avant pour l'augmentation de l'honneur et estat de vos deux Majestés, nous y entendrions, et que s'ilz faisoint ung paz en avant au devant de nous nous en ferions aultant pour les rencontrer. Et là-dessus nous a M. le protecteur nommé leurs depputez qui sont le privésel[2], le grand chamberlan qui soulloyt estre admiral[3], maistre Semer de présent admiral frère dudict seigneur protecteur[4], et maistre Paget[5], avec lesquelz[6], Sire, nous avons arresté

Ligue défensive.

Choix des commissaires.

1. On a vu (ci-dessus, 21 février) que la lettre de créance de Selve et du baron de la Garde datée de la Muette, 15 février, venait de leur être apportée de France.
2. John lord Russell, demeuré garde du Sceau privé.
3. Sir John Dudley, comte de Warwick.
4. Thomas, lord Seymour, amiral d'Angleterre.
5. Sir William Paget, encore premier secrétaire d'État.
6. Tous quatre, désignés pour traiter avec Selve et de la Garde la question de

de nous trouver après-demain qui sera mercredy pour vacquer et entendre au faict de noz commissions [1]...., vous suppliant très humblement, Sire, que le plaisir de Vostre Majesté soyt ordonner que nous sçaichyons aussy son intention de jour en jour..... Ugne parole y a, Sire, qui a esté jectée par Paget en devisant de ce que dessus, laquelle nous ne nous voullons pas obmectre, qui est que vous, Sire, en mesme temps aviés des ambassadeurs par deçà qui ont puissance de traicter et d'aultres du costé de l'empereur qui ont pareil pouvoyr. A quoy moy de la Garde ay replicqué que j'avoys eu cest heur de ne m'estre jamais meslé de marché qui n'ayt esté bien entretenu.....

Nouvelles d'Ecosse.

« Sire, ayantz eu advertissement que ceulx de deçà avoint armé dix navires et mictz six mil hommes de guerre dessus dont est chef le frère du grand chamberlan [2], et que cela partoyt pour s'en aller en Escosse et mectre gentz et vivres dans le chasteau Sainct-André, moy de la Garde pour en entendre la vérité en devisay hyer avec plusieurs et des principaulx de ces seigneurs, faignant d'estre allé veoyr ung tournoy qui se faisoyt. Et parlant à chascun d'eulx à part je les trouvé, Sire, tous accordantz en cecy que le numbre desdictz navyres n'est que de six et des gentz qui sont dessus envyron de VIII^c hommes de guerre. Et me dirent qu'ilz n'alloyent pour faire aulcune descente en Escosse ne pour mectre vivres ne gentz dans ledict chasteau Sainct-André, me disant qui ceulx qui sont dedans n'en ont que faire et qu'ilz sont en liberté et n'ont aulchun siège qui les empesche de mectre ne vivres ne gentz dans ledict chasteau, et que leurs dictz navires ne vont que pour tenir la mer et les passeiges seurs pour les angloys que les escossoys pillent encores chascun jour, et m'asseurent que l'on ne veult faire aulcune entreprise en Escosse [3]. C'est en effect, Sire, tout ce que nous avons à vous mander, sinon que le seigneur de Belimgembe qui avoyt esté envoyé vers l'empereur, est revenu cejourd'huy, nous n'avons encores sceu qu'il porte ne semblablement sy Scaperius est arryvé quand et luy.

« Sire, etc. »

« *De Londres, ce dernier febvrier* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 129, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

la ligue défensive, reçurent leur pouvoir le 4 mars. (*Calendar of St. P., Edward VI*, p. 5.) La dépêche du 21 février a relaté leurs changements de titres.

1. Fixée au surlendemain 2 mars, l'audience fut remise au 4. (Ci-dessous, 2 et 4 mars.)

2. André Dudley, frère de sir John Dudley, capitaine dans la flotte anglaise en août 1546. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

3. Les instructions relatives à la conduite de six navires anglais au secours du château de Saint-André avaient été données, dès le mois d'octobre 1546, à l'amiral Andrew Tyrrell. (*State Papers*, t. V, p. 563.) Andrew Dudley l'avait remplacé dans ce commandement. (*Ibid.*, p. 565, n. 1.) Les six navires, désignés dès cette date, étaient : la *Pensée*, la *Mignonne*, la *Jeannette*, le *Lion*, le *Dragon*, et « *the Hart* ». (Cf. l'état de la flotte anglaise d'août 1545. *Ibid.*, t. I, p. 811.)

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

126 — *Londres, 28 février.* — Ils ont écrit au roi les 21 et 26 et n'ont pas encore de réponse : ils demandent toujours à être exactement informés des intentions du roi et de celles de l'amiral.

« *De Londres, ce dernier febvrier* Ve XLVI. »

Vol. 6, f° 131, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

127. — *Londres, 2 mars.* — Ils ont reçu la veille la dépêche du roi apportée par M. de Saint-Blancard. On lui a assigné audience pour le lendemain 3 mars, en même temps qu'au duc Philippe de Bavière qui est encore ici; aujourd'hui est donné audience aux ambassadeurs des protestants; les ambassadeurs du roi sont remis au surlendemain pour leur conférence avec les commissaires anglais.

Les ambassadeurs des protestants viennent d'avertir Selve et de la Garde du résultat de leur audience de ce jour. On leur promet toujours bonne issue « de l'affaire pour laquelle ils sont icy », mais on remet la réponse jusqu'après la première conférence entre les ambassadeurs du roi et les commissaires anglais. « En cest dicte audience... le chancellyer d'Angleterre ne s'est poinct trouvé, ny semblablement en celle que nous eusmes l'aultre jour, qui est chose que lesdicts ambassadeurs prennent en bonne part, d'aultant que plusieurs estiment par deça ledict chancellyer impérial et fort amy de l'évesque de Winchestre lequel n'est plus du conseil ny apelé aux affaires depuis la mort du feu roy d'Angleterre. »

« *De Londres, ce* IIme *mars* Ve XLVI. »

Vol. 6, f° 131 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

128. — *Londres, 4 mars.* — Selve et M. de Saint-Blancard se sont rendus la veille auprès du roi d'Angleterre; M. de Saint-Blancard, qui part le lendemain ou dimanche [1], rendra compte au roi de la façon dont il a rempli sa charge. Selon les prescriptions de la dépêche du roi en date du 16 février, Selve a interrogé Paget sur le mode de signer les lettres royales du nouveau règne. Paget lui a dit « que ledict roy mesmes les signoit, toutesfoys que la lettre envoyée [au roi] par M. Meautis avoyt esté signée par ledict protecteur, d'aultant que le roy son maistre aprenoyt lors à faire son seing en aultre forme qu'il ne le soulloyt faire

1. Dimanche 6 mars.

devant qu'il feust roy, mais que maintenant il sçavoyt très bien faire sondict seing et seigneroit toutes lettres qui viendroint de luy. »

Ligue défensive.

« Sire, ce jour d'huy ont disné céans avec nous messieurs les privésel. grand chamberlan, admiral d'Angleterre et Paget, depputés du roy leur maistre et de son conseil pour traicter avec nous [1]. Et incontinent après disner avons commencé d'entrer en négotiation et de lire et entrevoyr noz pouvoyrs qui se sont en substance trouvé conformes, c'est à dyre les deux premiers qu'il vous a pleu nous envoyer à deux aultres qu'ilz nous ont monstrés signés de la main du roy et de monsieur le protecteur et scellées du grand sceau d'Angleterre. Et quant au faict des limittes et fortiffications ne nous y sommes aultrement arrestés, estimant cela décidé parce qui en a par cy devant esté advisé entre nous qui a esté trouvé bon par Vostre Majesté que nous regarderons de faire rédiger par escript conformément à ce que nous vous avons mandé avoyr esté accordé entre nous. Au regard de la ligue deffensive, Sire, lesdicts depputés nous ont proposé le peu de besoing qu'ilz en avoint, nous alléguant la force de la situation de leur pays... oultre qu'ilz estoint en ligue et estroicte amytié avec l'empereur... A quoy, Sire, nous leur avons respondu que beaucoup moins de besoing avyez vous de ladicte ligue qu'eulx, et qu'elle avoyt esté premièrement mise en avant par le feu roy d'Angleterre qui monstroyt bien d'avoyr envye de vous faire passer encorez plus avant... et qu'il sembloyt que ladicte ligue seroyt plus tost ung moyen d'empescher que ledict empereur ne aultre ne leur feust ennemy qu'autrement. »

Les commissaires anglais ont ensuite, sur les conditions défensives seules, objecté diverses difficultés : l'inégalité des obligations entre les deux rois, s'il fallait que le roi d'Angleterre secourût le roi de France d'un bout à l'autre de son royaume, tandis que le roi de France aurait beaucoup moins de difficultés à défendre le royaume d'Angleterre qui est plus petit; les doutes qui s'élèveraient, si un prince attaqué par un seul des deux contractants venait à envahir un pays ou une terre protégée par la ligue qu'il s'agissait de conclure. Objections que les ambassadeurs ont écartées le mieux possible.

« Ce propoz finy, nous ont demandé, s'ilz entroint en ligue deffensive généralle avec vous, et qu'après vous feissiés la guerre à l'empereur et que de son costé il la vous feist en voz pays à raison de quoy ilz seroint tenuz suyvant la ligue vous deffendre, quel moyen nous leur pourrions enseigner de saulver le bien et marchandise que les angloys ont ordinairement en Flandres qui est grand comme ilz disent, et quelle voye lesdictz angloys marchantz pourroint prendre par le royaulme de France de débiter leurs marchandises de draps et laynes en Allemaigne comme ilz font maintenant par la voye de Flandres dont ilz disent que vient la

1. Ci-dessus, 2 mars et 28 février.

plus part de la richesse de ce pays. A quoy, Sire, nous avons dict que pour responce au premier poinct le moyen de saulver les biens et marchandises estoyt de prévoyr et pourvoyr à la sayzie qui s'en pourroyt faire de bonne heure et d'arrester par deçà les flaments comme l'on feroyt les angloys par delà. Et quant au secund poinct, il y avoyt force beaulx portz en France, force belles et grosses rivières et force marchantz pour débiter marchandises, et que les françoys et les angloys bons amys ensemble se pourront mieux passer des flamentz que les flamentz d'eulx... Et nous ont priés à lundy prochain à disner chez le privésel pour passer plus avant audit affaire. Ce que leur avons accordé et ainsy, Sire, nous sommes départis pour ce jour sans aultre chose faire, sinon que moy de la Garde, Sire, devisent avec le grand chamberlan et maistre Paget ay trouvé le moyen venant à propoz de rabiller ce qui avoyt esté dict de l'aage de madame la duchesse votre petite fille laquelle j'ay dict avoyr près de troys ans qu'il ont estimé aage fort sortable et convenable à celuy du roy d'Angleterre, monstrantz aussy de trouver grande correspondance au mariage de monseigneur de Vendosme avec madame Marie, dont ledict grand chamberlan m'a remictz à deviser plus amplement avec luy ung de ces jours [1]. »

Les ambassadeurs du roi lui demandent ses instructions sur les réponses à faire aux deux objections posées par les commissaires anglais, et sollicitent un pouvoir pour signer les articles sans les envoyer au roi, « affin que Scaperius qui doibt estre icy dans deux jours comme nous ont mandé les ambassadeurs des protestantz ne puisse mectre ceulx cy en souspesson dont ilz pourroint bien prendre occasion en dix ou douze jours que nous mectrions à avoyr responce de Votre Majesté sur lesdictes articles sy nous les vous envoyons avant rien conclure. Il ne leur a pas été parlé des protestants dans cette conférence. L'évêque de Ross part le lendemain matin pour la France « et va à ses journées ». Adam Otterburn reste ici pour donner en Écosse des nouvelles d'Angleterre, prétend l'évêque, et pour ne pas perdre tout moyen de traiter avec les anglais.

« *De Londres, le* IIIIme *mars* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 132 v°, copie du XVIe siècle, 7 p. in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

129. — *Londres, 4 mars.* — Ils demandent à l'amiral de les informer des intentions du roi sur les conditions de la ligue défensive, pour hâter la signature du traité et le retour de M. de la Garde.

« *Londres, ce* IIIIme *mars* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 136, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. Selve et de la Garde au roi, 13 février. Voir ci-dessus.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE AU ROI.

Ligue défensive.

130. — *Londres*, 7 *mars*. — « Sire, nous receumes hyer les lettres qu'il vous a pleu nous escripre par le sieur de Combatz et cejourd'huy avons esté disner chez le privésel où se sont trouvés messieurs les grand chamberlan, admiral, et Paget. Et incontinent après disner nous sommes retirés tous ensemble en ugne chambre à part où nous avons eu de très longues et très grandes disputtes sur le faict de la ligue deffensive. »

Après avoir parlé du peu d'utilité de la ligue pour l'un comme pour l'autre des deux princes, les commissaires anglais ont développé le désavantage qu'ils auraient à rompre avec l'empereur, « avec lequel ilz avoint ligue non seullement deffensive pour aulcuns pays, mais encores offensive en certains caz et conditions », disant qu'ils y contreviendraient en signant avec le roi une ligue générale; ils ont en outre refusé de consentir à la clause qui rend les contributions égales. Enfin ils ont conclu « ou à ne faire du tout point ladicte ligue comme chose ne trop nécessayre ne pressée pour cest heure, ou à la faire tellement limitée que les traictz tant deffensifz que offensifz qu'ils ont avec l'empereur se peussent saulver ». Selve et de la Garde ont répondu à ces deux points, leur démontrant « que l'empereur n'avoyt que dire ne que se plaindre de la ligue deffensive dont estoyt question sinon qu'il feust mal content que par là luy feust couppé le chemin de addresser ses entreprinses du costé de deçà ce que l'on disoyt qu'il voulloyt faire après avoir faict en Allemaigne ». Il a semblé enfin aux ambassadeurs du roi qu'ils sont demeurés sans réponse sur les points de la généralité de la ligue et de l'égalité et réciprocité des conditions, dont Selve et de la Garde ont dressé par écrit les articles provisoires. Jeudi prochain aura lieu chez l'amiral une nouvelle conférence. Néanmoins, les commissaires anglais ont continuellement soutenu, disent-ils au roi, « qu'ils veullent que par ce traicté de ligue deffensifve se face nomméement réservation que vous ne ferez la guerre au Baz Pays de Flandres ny en certains aultres endroits pour lesquelz ilz ont ligue deffensifve avec l'empereur, d'aultant qu'ilz disent estre obligés, non seullement à deffendre lesdicts pays, mais à déclayrer ennemys de quiconques les assauldra, ainsy qu'ils ont promicts nous monstrer par les traictés qui en ont esté faictz, de laquelle réservation, Sire, nous ne leur avons poinct voullu faire de refuz manifeste, de peur que par là ilz prinssent oppinion que vous feussiés pour voulloyr faire la guerre ausdictz pays, mais bien leur avons tousjours dict que ladicte réservation estoyt maintenant superflue et inutile, d'aultant que traictant ligue deffensifve il ne se parle aulcunement de l'offensive ne agression desdictz pays qu'ils veullent réserver ne d'aulcuns aultres que tienne l'empereur ne aultre prince. » La conclusion des ambassadeurs du roi est en somme celle-ci. « Le poinct principal, Sire, à quoy il nous semble qu'il fault

regarder c'est qu'en faisant ladicte réservation, sy faire la fault et que nous ne la puissions éviter, il est bien requiz de la mectre et coucher par escript en sorte que par ladicte exception ni ceulx cy ny ceulx ausquelz ilz pourroint monstrer le traicté ne puissent estimer que vous avez envye de faire la guerre audict empereur aulx pays non exceptés, car l'on dict voulentiers que l'exception conferme la règle aulx caz non exceptés... »

Le sieur de Chantonnay [1], fils de Granvelle et gentilhomme de la chambre de l'empereur, est arrivé le jour précédent pour apporter au nouveau roi les condoléances de l'empereur. Avec lui est venu quelqu'un dont on ne sait le nom ni la commission. M. de Saint-Blancard rendra compte au roi de plusieurs autres choses, mais il semble aux ambassadeurs du roi nécessaire de prendre une résolution définitive, « voyants les practiques et menées grandes quy se sont faictes et se font encores par deça par les impériaulx pour rompre le coup de ceste ligue, jusques à en faire des querelles en plain conseil et à en déposer le chancellyer de son estat... »

« *De Londres, ce lundy* VIIme *mars* V^c^ XLVI. »

Vol. 6, 136, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/2 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE LA GARDE A L'AMIRAL.

131. — *Londres, 7 mars.* — Ils ont reçu la veille les dépêches du roi et de l'amiral envoyées par M. de Combas. Ils sont toujours décidés à ne rien accorder par écrit relativement à la négociation dont a été chargé M. de la Garde, avant d'avoir reçu plus ample information des intentions du roi.

« *De Londres, ce* VIIme *mars* V^c^ XLVI. »

Vol. 6, f° 139, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

132. — *Londres, 16 mars.* — « Sire, je receus avant hyer incontinent après le partement de monsieur de la Garde [2] les lettres qu'il vous a pleu

Mission du baron de la Garde.

1. Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay, comte de Sainte-Croix, gentilhomme de la chambre de Charles-Quint, second fils de Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, garde des sceaux de l'Empereur, et frère du cardinal de Granvelle.

2. Le baron de la Garde, pour la seconde fois en mission à Londres, depuis le mois de décembre comme on a vu, venait de repartir et de rapporter en France le traité de Londres conclu entre Edouard VI et François Ier au sujet des limites du Boulonnais (*Calendar of St. P.*, p. 10), et très certainement aussi le traité de ligue défensive préparé déjà entre François Ier et Henry VIII, et retardé par la mort du roi d'Angleterre. Une dépêche du conseil privé à Nicholas Wotton, du 1er avril, contient même une créance spéciale pour recevoir la ratification du roi de France au traité de ligue défensive : elle annonce la nomination de Cobham, député de Calais, de sir John Wallop, gouverneur de Guines, et de sir Edward Wotton, tréso-

escripre à luy et à moy du Xe de ce moys, et présentement je viens de recepvoyr par ce porteur celles du XIIe. Ausquelles, Sire, je ne vous feray plus longue response, estimant que par ledit sieur de la Garde Vostre Majesté aura veu comme toutes choses sont passées du costé de deçà et entendu les causes qui nous ont meu de conclure ce qui a esté conclud, dont nous appercevyons l'évidente rupture devant nos yeulx en usant de la moindre dilation du monde, de laquelle la seulle oppinion que ceulx de deçà avoint prinse que nous voulsissions user a cuydé ruyner toute nostre négotiation, quy a, ce me semble, Sire, veu les répugnances qui s'y sont trouvées, esté conduicte aultant à vostre advantaige qu'il a esté possible, ainsy que Vostre Majesté mesme comme je pense eust jugé s'il eust esté possible de luy faire veoir à l'oil ce quy y a esté faict d'ugne part et d'aultre.

« Sire, etc. »

« *De Londres, le* XVIme *martz* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 139 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

Nouvelles d'Allemagne.

133. — *Londres*, *16 mars*. — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche de l'amiral datée du 18 et vient de recevoir celle datée du 12. Il a communiqué le jour précédent à Paget les nouvelles d'Allemagne contenues dans la dépêche du roi en date du 10, à savoir la reddition de Strasbourg à l'empereur le 26 février. Les ambassadeurs des princes d'Allemagne sont repartis le même jour que M. de la Garde. Le duc Philippe de Bavière repart au premier jour et traverse la France : Selve a été prié par les membres du conseil d'écrire au maréchal du Biez pour son passage, ce qu'il n'a pas cru devoir leur refuser.

« Monseigneur, ce matin est venu céans à moy ung Espaignol qui m'a dict se nommer dom Michel de Perpignan et que le roy et monseigneur le dauphin et vous le cognoissiés bien, me faisant entendre qu'il estoyt dedans ledict Perpignan quand monseigneur le daulphin et que depuis il a passé par le royaulme de France et par la court le roy estant pour lors à Villiers Costerez, et qu'il y a envyron XV moys qu'il est detenu prisonnier par deçà dedans la grosse Tour dont il n'est sorty qu'à présent au nouvel advenement de ce roy quy luy a donné liberté, non paz touteffoys entière, d'aultant qu'il [le] tient encores pour les despens qu'il a faictes durant le temps de sa prison au moyen de quoy il a encores gardé quand il va par la ville qui le remène tousjours en ladicte tour.

rier de Calais, frère de l'ambassadeur, en qualité de commissaires désignés pour vérifier les limites du Boulonnais. (*Ibid.*, *id.*) La mort de François Ier, qui survient en même temps, et l'avènement de Henri II allaient infirmer cette convention, dont le renouvellement donna lieu à de nouvelles négociations.

Et m'a demandé sy quand vous estiés dernièrement icy vous m'avyés poinct donné de charge de luy fournir aulcune chose. Et je luy ay dict que non, qu'il m'en souvienne. Après m'a dict qu'il avoyt délibéré de dire au cappitaine Pierre lieutenant du baron de Sainct-Blancquard aulcunes choses d'importance pour vous dyre, mais qu'il s'en est allé avec sa gallayre sans prendre les lettres qu'il vous escripvoyt lesquelles il m'a prié luy voulloyr faire tenir ensemble d'aultres qu'il luy escript que je vous envoye, affin, Monseigneur, que vous voyez que c'est et qu'il vous plaise mander que j'auray à dire audict Espaignol s'il revient plus vers moy [1]. »

« *De Londres, ce XIIIme martz V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 140, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

134. — *Londres, 18 mars.* — « Sire, je ne vous ay plus tost sceu advertir comme est advenue la prinse que les angloys ont faicte de troys navyres escossoys dont je pense que monsieur de la Garde vous aura peu dyre quelque chose. De quoy, Sire, j'ai cejourd'huy esté informé par ung painctre françoys que ledict sieur de la Garde congnoist bien [2], lequel estoyt sur ung navyre angloys nommé la *Pensée* qui portoyt le frère du grand chamberlan d'Angleterre lequel servoyt de vice admiral en ceste entreprinse [3]. Combat naval entre écossais et anglais.

1. Les documents anglais contemporains ne fournissent aucun renseignement sur ce personnage, qu'on trouvera bien souvent mentionné dans la suite de cette correspondance.

2. Ce personnage paraît le même que celui désigné l'année suivante, dans une dépêche de Nicholas Wotton au Conseil privé, en ces termes « a french painter named Nicholas », que Wotton dénonce comme ayant envoyé en France les plans de tous les ports de la Grande-Bretagne et préparé le passage de Montalembert d'Essé et des troupes françaises en Ecosse. (Wotton au conseil, Paris, 7 mars 1548, *Calendar of St. P., Edward VI*, p. 15.) Il est appelé par les éditeurs « Nicholay d'Arfeuille ». (*Id.*, Index of persons.) Il faudrait alors l'identifier avec l'auteur d'un traité de navigation contemporaine relatif à la côte d'Ecosse et aux Hébrides, dont il est assez singulier de lui voir recueillir les éléments à bord du vaisseau amiral anglais. (La navigation du roy d'Escosse Jaques cinquiesme du nom autour de son royaume et isles Hébrides et Orchades soubz la conduicte d'Alexandre Lyndsay, excellent pilote escossois, recueillie et rédigée..... par Nicolay d'Arfeville, seigneur dudict lieu et de Bel-Air, Daulphinois, premier cosmographe du roy, commissaire ordinaire de son artillerie et à la visitation et description généralle du royaume de France, dédiée à très illustre et très vertueux seigneur Anne duc de Joyeuse, pair et admiral de France. Paris, 1583, in-4°.) L'auteur explique, dans sa préface, comment il entra en relations avec sir John Dudley, amiral d'Angleterre, pendant l'ambassade de celui-ci en France, en août 1546, comment il revint avec lui en Angleterre et reçut de lui « un petit livret escrit à la main en langage escossois », comment enfin cet ouvrage, traduit et envoyé en France, servit plus tard de guide à Léon Strozzi dans son expédition navale en Ecosse, au mois d'août suivant.

3. Andrew Dudley, frère de sir John Dudley naguère amiral d'Angleterre, commandant de l'*Hirondelle* en 1545. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

« Sire, ladicte prinse, ainsy que ledict painctre m'a compté, feust faicte à ung mardy VIIe de ce moys, lequel jour ledict vice admiral sortist du port de Germut [1] sur ledict vaisseau nommé la *Pensée* accompaigné de troys aultres vaisseaulx, et estant allé envyron XXX ou XL mil en mer descouvrist quatre aultres vaisseaulx escossoys vers lesquelz il tyra droict leur gaignant tousjours le dessus du vent. Et semblablement lesdictes vaisseaulx escossoys vindrent droict aux angloys préparés et délibérés au combat, et mesmement le *Lyon d'Escosse* qui se vint joindre à la *Pensée* qui n'estoyt pas à beaulcoup prez sy bien fournie de gentz de guerre et ceulx qui y estoint mal armés. Vray est qu'elle se trouva ung peu plus haulte que ledict *Lyon* et mieulx fournie d'artylleryе par hault, qui donna comme cestuy cy m'a dict la victoyre aulx angloys, car ladicte artyllerye rumpit d'arrivée les pontz de corde et les matz et tua bien six XX hommes dedans ledict navire lequel en fin feust contrainct de se rendre, et semblablement deux aultres navyres dont l'ung se nomme la *Lyonnesse*, l'aultre la *Marye Gallante*, qui sont petitz vaisseaulx comme j'entendz de cent ou III^xx tonneaulx. Le quatriesme s'est saulvé et sy eussent bien faict les aultres fort aysément s'ilz eussent voullu, ainsy que m'a dict ledict painctre. Depuis en voullant mener ladicte prinse audict port de Germut s'est perdu le dict *Lyon* par la fautte des anglois qui estoint dedans qui l'on faict donner en terre sur un bancq de sable où l'on envoya soubdain une barcque pour quérir les hommes qui estoint dedans lesquelz se sont perduz avec ladicte barcque.

« Sire, je vous envoye les noms d'aulcuns de ceulx qui ont esté prins dans ledict *Lyon* lesquelz arrivèrent hyer en ceste ville et furent mictz en la grosse Tour en prison, et dict l'on que l'ung d'eulx qui estoyt depesché pour aller à Romme a esté tué de l'artillerye dans ledict navire. Et cejourd'huy ay envoyé advertyr l'ambassadeur d'Escosse de ce que dessus, luy mandant que j'en advertissoys Vostre Majesté et que j'estoys seur qu'elle me commanderoyt d'y faire comme en sez proprez affayres, à quoy je ne feroys poinct de faulte, cependant que luy feroit bien d'en parler et faire ugne bonne et vive remonstrance et que selon la responce qui luy seroyt faicte nous adviserions après luy et moy ce qu'il fauldroict que je feisse pour luy assister en cest affaire.

« Sire, j'ay entendu par ledict painctre que l'on a trouvé aulsdictz escossoys quelque lettre de marque qu'ilz avoint contre les espaignolz et portugoys. Et oultre m'a dict, Sire, que ledict frère du grand chambelan qui estoyt icy venu s'en retourne audict Germut dès cejourd'huy ou demain, en intention de guetter et prendre au passaige quatorze aultres navires escossoys qu'il a entendues estre en France, me donnant aussy, Sire, à entendre qu'il a ouy dyre audict frère du grand chamberlan que avant qu'il feust deux moys les angloys feroint ugne grande armée

1. Yarmouth.

par terre contre les escossoys. Ce qui ne me semble croyable d'aultant qu'il se parle moins de préparatifz de guerre pour ce costé-là que jamays. Et sy m'a l'on dict que l'on donnoyt congé aulx espaignolz et italiens qui sont par deçà, qui ne sont poinct signes de guerre. Pareillement, Sire, j'ay entendu que l'on a licencié l'Ytalyen et que l'on lui a donné cinq c escus, et que l'on a aussy donné congé à Jehan Ribauld de Dieppe et diminué de la moyctié les gaiges de Jehan Roze dont je ne sçay encores paz bien la vérité. Il est aussy quelque bruict que le cappitaine Julian estoyt accusé d'avoyr dict quelque maulvaise parolle de ce roy, je ne sçay qu'il s'entrouvera. Voylà, Sire, tout ce que je sçay pour le présent.

« Sire, etc. »

« *De Londres, ce* XVIIIme *mars* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 141, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

135. — *Londres, 18 mars.* — Le protecteur a prié Selve de lui donner les lettres adressées à M. de Matignon et au capitaine de Caen « pour luy permectre de charger de la pierre dudict Can pour ung bastiment qu'il faict faire par deçà », ce que l'ambassadeur n'a pas cru devoir lui refuser.

« *De Londres, ce* XVIIIme *mars* V^{c} XLVI. »

Vol. 6, f° 142 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

136. — *Londres, 21 mars.* — Selve vient de recevoir la dépêche du roi en date du 27 adressée à M. de la Garde et à lui et n'a pas manqué de faire entendre au protecteur les nouvelles que le roi lui a mandées et dont celui-ci remercie grandement le roi.

« Sire, présentement est venu vers moy l'ambassadeur d'Escosse qui est icy demeuré [1] me faire entendre la responce qu'il a eue de monseigneur le protecteur et aultres de ce conseil sur la plaincte qu'il leur a faict de la prinse des navyres escossoys. Qui est en summayre, Sire, que lesdictz navyres sont de pyrates et quy ne faisoint aultre mestier sur la mer que piller toutes manières de marchantz et entre aultres les angloys, oultre qu'ilz ont esté assaillantz et ont donné aulx angloys occasion de leur faire ce qui leur a esté faict, luy refuzant de mectre lesdicts prisonniers desdicts navires en liberté, desquelz il n'y a ung seul ainsy que m'a dict ledict ambassadeur qui aist vaillant vingt escus hors mictz ung abbé qui y est [2]. Après, Sire, m'a dict ledict ambassadeur que ledict protecteur luy

1. Adam Otterburn, demeuré à Londres depuis le passage de David Paniter, évêque de Ross, en France, annoncé dans la dépêche du 3.

2. James Stewart, abbé de Dryburgh, signataire de la convention de Stirling, en

avoyt demandé pourquoy les escossoys ne voulloint traicter quelque paix et amytié avec le roy d'Angleterre, et qu'ilz s'arestoint trop à la compréhension que vous avés faicte d'eulx, et que vous, Sire, ne pensiés paz tant à eulx comme ilz cuydoint et que vous aviés de plus grandez entreprinses du costé d'Italye et auxquelles vous seriés sy ententif que vous ne vous soucieryés guères de ce quy se feroyt en Escosse. Et puys luy a demandé quel traicté lesdictz escossoys avoint avec vous qu'ilz faisoint tant de difficulté de contracter sans vous. A quoy, Sire, il luy a respondu, comme il m'a dict, que ilz estoint tenuz toutes les foys que vous seriés en guerre de leur costé et qu'ilz ne pouvoint traicter paix sans vous, ne vous semblablement sans les comprendre. »

Selve a répondu que le roi regardait les affaires d'Écosse comme les siennes propres, et qu'il recevrait certainement un ordre particulier du roi pour assister les écossais dans l'affaire des vaisseaux capturés.

« *De Londres, ce XXIme martz Vc XLVI.* »

Vol. 6, fo 142 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-fo.

SELVE A L'AMIRAL.

137. — *Londres, 21 mars.* — Selve vient de recevoir la dépêche de l'amiral en date du 17, adressée à M. de la Garde et à lui, et a communiqué au protecteur les nouvelles d'Allemagne envoyées par le roi.

Le protecteur et d'autres membres du conseil lui ont envoyé dans la matinée un secrétaire du conseil pour demander la délivrance des anglais prisonniers sur les galères du roi et pour le prier d'en écrire à M. de la Garde.

« Au surplus, Monseigneur, il est présentement venu vers moy ung Espaignol quy se dict appeler le cappitaine Villafanyo [1] et avoyr servy le feu roy d'Angleterre très bien et loyaulment jusques à son trespaz, et mainctenant il est contrainct prendre licence des seigneurs de deçà ainsy que font la plus part des aultres cappitaines espaignolz quy estoint audict feu roy et chercher aultre party, ce qu'il ne peust faire avec l'empereur pour quelque meurtre qu'il a faict en Espaigne à raison duquel il dict s'être absenté de là. Au moyen de quoy il m'a prié voulloyr escripre à quelcun des seigneurs d'entour la personne du roy pour luy donner accez à Sa Majesté, à laquelle s'il sçavoyt faire la moytié des services dont il se sçayt bien vanter et dont il dict qu'il luy fera veoyr les preuves il me semble que ce seroyt assés pour mériter plus de bien qu'il n'a myne d'en avoyr laissé de quelque part qu'il vienne. Il m'a dict que son bien et sa

juin 1544. (*State Papers*, t. V, p. 394, et ci-dessus, dépêche du 6 mai.) Avec lui était John Hay, mentionné ci-dessous dans la dépêche du 15 juin.

1. Les documents anglais contemporains ne fournissent aucun renseignement sur ce personnage souvent mentionné dans la suite de cette correspondance.

maison estoint sur les confins du royaulme de France et des terres de l'empereur du costé de Navarre, et qu'il avoyt de sez prochains parentz et allyés gardez de quelques places de frontière oudict royaulme de Navarre. » Selve lui a donné un mot de lettre avec lequel il part le lendemain pour se rendre auprès de l'amiral, de qui il dit être connu depuis le voyage de celui-ci à Venise.

« *De Londres, ce XXI*me *martz* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 144 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

138. — *Londres, 27 mars.* — Selve a écrit au roi les 16, 18, 21 mars, et l'avertit qu'il écrit à l'amiral au sujet de quelques avis qui viennent de lui être donnés par un certain personnage.

« *De Londres, ce XXVII*me *mars* V^c *XLVI.* »

Vol. 6, f° 145, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

139. — *Londres, 27 mars.* — Selve a écrit à l'amiral les 16, 18 et 21 mars. L'Espagnol don Michel de Perpignan vient encore de venir le voir accompagné de sa garde accoutumée, pour demander réponse. « Aprez m'a compté », dit Selve, « qu'il avoyt hyer parlé à ung gentilhomme de la chambre privée du roy d'Angleterre nommé Obby [1], lequel estoyt venu en la Tour pour parler aulx escossoys qui y sont depuis naguères prisonniers, et que entre aultres nouvelles le dict Obby lui avoyt compté que ces seigneurs de deçà avoient nouvelles que le roy avoyt faict quelque ligue avec le Pape et les Vénitiens à l'encontre de l'empereur et que ledict seigneur roy avoyt grandes forces prestes par mer et par terre qui faisoint doubter lesdicts seigneurs de deça qu'il ne feust pour entreprendre quelque chose contre eulx, toutesfoys que la vérité s'en sçavoyt bien tost et que dans quatre ou cinq jours l'on pourroyt veoyr sy la paix dureroyt ou non, d'aultant que l'on alloyt commencer du costé de deçà à faire ugne fortiffication sur l'entrée du port de Boulloigne et qu'il croyoit que dès le jour mesmes d'hyer se y mestoyt la première pierre, et que sy les françoys laissoint faire ladicte fortiffication la paix dureroyt, mais que s'ilz l'empeschoint certainement certainement il y auroyt guerre [2]. Nouvelles fortifications de Boulogne.

1. Sir Philip Hobby, gentilhomme de la chambre privée du roi d'Angleterre.

2. Il s'agit ici de l'ensemble des nouveaux travaux de fortification entrepris dans les ports anglais du Boulonnais, sans doute à la suite d'ordres donnés par le nouveau gouvernement anglais. Comme on le verra dans l'analyse sommaire de l'Instruction de M. de Vielleville, envoyé spécialement à cet effet, contenue dans la dépêche du 29 mai, ces travaux étaient simultanément commencés à Bolemberg,

Oultre m'a dict ledict Espaignol qu'il a dès cejourd'huy veu tirer de la Tour où il est logé et charger dans des navires force artyllerie et aultres munitions de guerre, ne sçayt où l'on les portoyt. » Selve en avertit à tout hasard l'amiral et écrit à ce sujet au maréchal du Biez. « Quelque aultre m'a adverty », continue-t-il, « qu'il est party grande quantité de vivres des portz de Arrvich et de Germut que l'on porte par mer à Barvich quy est en la frontière d'Escosse, et m'a l'on dict que parmy cela il y a force cheriotz et charettes deffaictz et en pièces pour estre plus portatifz, et est là retourné pour cest effect monsieur du Delay[1] frère de monseigneur le grand chamberlan et aussy pour donner quelque aultre estraincte aulx escossoys s'ilz les trouvent en mer à leur adventaige comme ilz ont faict dernièrement... J'entendz aussy que lesdictz escossoys qui sont depuis naguères prisonniers en la Tour doibvent estre cejourd'huy eslargis par la ville de Londres. Au surplus, Monseigneur, l'on faict icy ung grand bruict merveilleusement fascheux et qui me met en grande poyne de la disposition du roy. Je prie à Dieu que les nouvelles que l'on en publie soint aussy faulces comme je les ay tousjours dictes et estimées et encores beaucoup plus désirées. »

Bruit de la mort de François Ier.

« *De Londres, ce* XXVII*me* *martz* V*c* XLVI. »

Vol. 6, f° 145, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

140. — *Londres, 27 mars.* — Selve prie le maréchal du Biez de faire tenir immédiatement ce paquet au roi et lui demande de l'avertir de la santé du roi dont on publie ici de très mauvaises nouvelles.

Il avertit le maréchal des avis qu'on luy a donnés sur les fortifications anglaises de Boulogne et sur les préparatifs de guerre[2].

« *De Londres, ce* XXVII*me* [*mars* V*c* XLVI]. »

Vol. 6, f° 146, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

dans le port de Boulogne, et au fort anglais de Blackness, construit près du cap Gris-Nez, et qu'il était question de transformer en îlot, en le coupant du continent. (Voir la correspondance des capitaines anglais de ces forteresses dans les *Calais Papers, Calendar of St. P., Edward VI*, et notamment les dépêches datées de Blackness, 27 mars, et de Boulogne, 7 avril, de Blackness, 7 mai, 15 mai.)

1. Andrew Dudley, mentionné plus haut.

2. Tout ce courrier de Selve, en date du 27 mars (dépêche au maréchal du Biez, dépêches au roi et à l'amiral enfermées dans le même paquet à l'adresse de l'amiral), fut saisi et intercepté. Il avait été confié par l'ambassadeur à Jean Le Roy, sujet français se rendant de Londres à Calais, qui fut arrêté à son débarquement par sir Richard Cavendish, capitaine anglais du fort de Blackness. La dépêche de Selve à du Biez, qui était chiffrée, fut néanmoins lue en partie par sir Richard Cavendish, qui reconnut qu'il y était question de la mort de quelqu'un qu'on espérait n'être pas vraie. Le Roy fut successivement envoyé de Blackness à Calais et à Ambleteuse, où il fut remis en liberté et recouvra ses dépêches. (Dépêche de lord Stourton, gouverneur d'Ambleteuse, au conseil privé, du 2 avril, *Calendar of St. P., Edward VI, Calais Papers*, p. 323.)

SELVE AU ROI.

141. — *Londres, 31 mars.* — Depuis le départ de M. de la Garde, Selve a écrit les 16, 18, 21 et 27 mars. L'avant-veille, l'ambassadeur d'Écosse est venu lui annoncer l'arrivée d'un courrier. « Et hyer au soyr fort tard, Sire, ledict ambassadeur m'envoya un petit escript en latin qui est encloz en la présente par lequel, Sire, Vostre Majesté pourra veoyr que selon cela ceulx du chasteau de Sainct-André ont aussy bien gardé la foy qu'ils ont donnée pour la restitution dudict chasteau comme ilz feirent celle qu'ils donnèrent au feu cardinal qu'ils tuèrent. Toutesfois sy ainsy est qu'ilz ayent tout à plat reffuzé ladicte restitution et qu'il n'y eust aulcune espérance, je croirois, Sire, que vostre ambassadeur ou le sieur de Combatz vous en avoint adverty à toute dilligence par la voye de deçà ou par celle de la mer [1]. »

« Sire, ledict ambassadeur d'Escosse, avant hyer qui me vint veoyr, ne me compta aultres nouvelles sinon qu'il avoyt tant faict avec le protecteur que l'abbé escossoys qui a esté prins dans le *Lyon d'Escosse* avoyt en congé d'aller de jour par ceste ville où bon luy sembleroyt avec gardes, à la charge de se rendre le soyr à coucher à la Tour. Après m'a dict qu'il entendoyt que la royne d'Escosse et le gouverneur ne se pouvoint bien accorder et que le gouverneur foisoit toutes les menées qu'il pouvoyt pour faire condescendre les seigneurs du pays au mariage de la petite royne avec son fils et que sy ugne foys il avoyt peu gaigner ce poinct de la faire trouver bon ausdicts seigneurs qu'il vouldroict avoyr la garde de la personne de ladicte dame et feroyt tant qu'il l'auroyt et que c'estoyt chose à quoy la royne ne consentiroyt jamays qu'audict mariage. Je luy dicts que encores que ladicte dame l'eust à contrecœur, toutesfois qu'il me sembloyt que pour le bien des affayres du royaulme de sa fille et pour le repoz d'elle et de sadite fille et maintenir les seigneurs en union ce qui estoyt fort requis en ce temps il n'estoyt pas bon qu'elle fust semblant d'avoyr ce mariage sy peu à gré et que de là par adventure venoyt que ledict gouverneur faisoyt et feroyt des menées qu'il ne feroyt paz sy elle luy laissoyt tant seullement espérer pour l'advenir quelque chose d'elle en ce faict là, ce qui se pouvoyt ce me sembloyt prudemment et dextrement faire sans s'obliger en rien de la moindre parolle ou proumesse du monde. A quoy, Sire, il m'a réplicqué qu'elle ne le feroyt jamays et qu'il luy sembloyt qu'elle avoyt raison et qu'il n'estoyt pas bon de laisser continuer de sy vagues espérances audict gouverneur et que c'estoyt ugne folle fantaisie que luy par le conseil d'aulcuns s'estoyt mise en la teste et que le plus tost que l'on luy pourroyt oster estoyt le meilleur.

Nouvelles d'Écosse.

« *De Londres, ce dernier mars* V^c XLVI. »

Vol. 6, f° 146 v°, copie du xvie siècle, 2 p. in-f°.

1. Voir ci-dessus, dépêche du 11 janvier.

SELVE A L'AMIRAL.

Bruit de la mort de François I[er].

142. — *Londres, 31 mars.* — C'est la cinquième fois que Selve écrit au roi et à l'amiral, depuis le départ de M. de la Garde, sans recevoir de réponse. « L'on faict icy courir ung bruict que l'empereur envoye par deçà monseigneur de Grandvelle [1] ou quelque aultre grand personnaige vers ces seigneurs. Et croy que ledict bruyt vient des impériaulx qui ne faillent pas de semer icy tous les jours d'aultres plus fascheuses nouvelles et qui me mectent en très grande poyne encores que je ne les croye paz et que je les tienne pour mensonges dont ilz ne cessent d'abrever ces seigneurs de deçà. »

« *De Londres, ce dernier mars V^c XLVI.* »

Vol. 6, f° 147 v°, copie du XVI[e] siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Nouvelles d'Écosse.

143. — *Londres, 1[er] avril.* — Le protecteur a envoyé ce jour même à Selve un secrétaire du conseil pour se plaindre que des navires écossais chargent à Dieppe et au Havre des vivres, des munitions et des gens de guerre français pour venir attaquer les anglais. « Encores depuis peu ilz ont eu advertissement de leur gardien des marches et frontyères du costé d'Escosse aulx parties Oest [2] que les escossoys ont faict ugne course et invasion sur ladicte frontyère où ils ont bruslé et pillé quatre ou cinq villaiges, et estoint comme ilz ont oy dire à aulcuns en numbre de bien VIII ou IX[c] hommes dont toutesfois ilz n'ont paz eu encores bien certain advertissement quant audict numbre, et que ce sont choses trop insuportables [3]. »

Selve a répondu qu'il en avertirait immédiatement le roi, mais qu'il pourrait répliquer de par lui-même que le roi ne contrevenait en rien à l'amitié jurée en laissant les écossais se procurer à prix d'argent des munitions dans ses ports, et d'ailleurs que si les écossais commettaient des pillages, il fallait « garder la forme du traicté de l'an V[c] XV ». Le secretaire ayant observé que dans le dernier combat naval les écossais avaient été les agresseurs, et que Selve, s'il était anglais, saurait bien qu'en dire, « je luy ay dict, » écrit l'ambassadeur, « que je n'estoys

1. Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, garde des sceaux de l'empereur, mort en 1550, père du cardinal.

2. Sir Thomas Warthon, lord Warthon, gardien des marches occidentales d'Écosse, de 1537 à 1548.

3. Détails sur cette affaire dans la dépêche de Selve du 14 avril et dans la dépêche du conseil privé à Wotton du 12 avril. (*Calendar of St. P., Edward VI*, p. 15.) Ce premier fait de guerre fut relevé soigneusement par le gouvernement anglais et il y sera fait dans la suite de cette correspondance de nombreuses allusions.

ny angloys ni escossoys et que j'estoys françoys et partant moins partial et passionné en cest affaire que luy qui penseroyt tousjours avoyr raison encores qu'il soubstint ugne maulvaise cause pour sa nation...

« Sire, il est grand bruict en ceste cour de deçà que voz gallayres et navyres se préparent en grande dilligence, et semble que ces seigneurs pensent que de vray il soit ainsy, car de leur costé ilz font grande dilligence de préparer tous leurs navyres de guerre. Et se dict en plusieurs endroicts par le commun peuple qu'à l'occasion de ceste dernière prinse qui a esté faicte sur les escossoys il y aura guerre. Depuis laquelle prinse j'ay entendu que lesdicts escossoys ont bien prins XV ou XVI navyres anglois chargés de marchandise...

« Sire, je viens d'entendre que ces seigneurs de deçà disent avoyr advertissement certain que le baron de Sainct-Blancquard et son lieutenant le capitaine Pierre s'en vont avec quelques gallayres et aultres vaisseaulx en Escosse et qu'ils donnent ordre de les faire guetter aulx passaiges. »

« *De Londres, ce premier d'apvril V^c XLVI avant Pasques.* »

Vol. 6, f° 148, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

144. — *Londres, 1er avril.* — C'est la sixième dépêche que Selve envoie tant au roi qu'à l'amiral sans avoir encore de réponse. « Seullement vous diray que ce prisonnier espaignol dont je vous ay par deux foys escript est revenu cejourd'huy à moy sçavoir si j'avoys poinct de responce de vous. Et m'a dict qu'il venoyt d'arryver ung courrier de l'empereur qui faisoyt ledict seigneur bien puissant en Allemaigne et ses affaires en fort bon état. Après m'a demandé sy je sçavoys où estoyt allé Paget qui est party d'icy depuys quatre ou cinq jours. Je luy ay dict que j'entendoys qu'il estoyt allé en une sienne maison. Et luy m'a réplicqué qu'ainsy le disoyt l'un par tout, mais que quelques Espaignols luy avoint asseuré qu'il estoyt passé delà la mer pour aller en France ou en Flandres. Oultre m'a dict ledict Espaignol qu'il y avoyt icy ung cappitaine biscayn qui avoyt esté aultres fois au service de l'empereur et avoyt charge d'ugne des gallayres d'Espaigne soubz dom Bernardin de Mandosse [1], quy estoyt ung fort vaillant homme et entendu en la marine où il avoyt esté nourry toute sa vie, et avoyt esté prins par le feu roy d'Angleterre pour luy faire faire quatre gallayres dont il luy proumectoyt luy donner la charge, et à présent qu'il se veoyt sy mal traicté par deçà qu'il avoyt envye de faire à ceulx de deçà quelque bon tour en récompense et de trouver moyen de leur emmener leur

1. Bernardino de Mendoza, frère de Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de l'empereur à Venise et à Rome.

gallayre et s'en aller au service du roy ou des escossoys, et qu'il estoyt homme qui pourroyt beaulcoup faire de service au roy et à ung besoing luy fineroyt de cinquante ou cent bons navyres biscayns en despit de l'empereur quand il vouldroict pour le crédit qu'il a en Biscaye. » Selve ne lui a répondu que par des conseils de prudence.

Un marchand français a entendu dire au courrier de l'empereur qui vient d'arriver « que l'on avoyt faict l'empereur bien petit, mais que il monstreroyt bien tost qu'il n'estoyt sy baz que l'on disoyt ». L'ambassadeur d'Écosse lui a assuré que le bruit d'incursion écossaise dont on a parlé à Selve était faux.

« *De Londres, ce 1er apvril Vc XLVI avant Pasques.* »

Vol. 6, f° 149 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI HENRI II [1].

Mort de François Ier et avènement de Henri II.

145. — *Londres, 3 avril.* — « Sire, j'ay cejourd'huy reçeu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du premier de ce moys et par icelle entendu la piteuse nouvelle du trespaz du feu roy à qui Dieu pardoint, auquel, Sire, j'ay infiny regret et desplaisir d'avoyr esté sy inutille serviteur que je confesse luy avoyr esté depuis le temps qu'il luy avoyt pleu me faire cest honneur de m'employer en son service duquel ne me pouvant estre acquitté comme ung sy grand et sy digne roy et maistre méritoyt, et n'ayant en cest heur de réparer et amender les faultes en son endroict, il ne me reste, Sire, que ung seul moyen de pouvoyr en cela aulcunement satisfaire à mon debvoyr qui est d'en demander pardon à Dieu et à vous, Sire, le suppliant de me faire la grâce de vous pouvoir faire service qui vous soyt agréable aulx endroicts où il vous plaira vous servir de moy, auxquelz, Sire, j'espoyre pour le moins vous rendre l'humble et fidelle subjection et obéissance que je vous doy, de quoy, Sire, vostre bon plaisir sera croyre mon frère porteur et des aultres choses concernantes l'estat de voz affayres du costé de deçà dont il vous rendra compte. Sire, etc. »

[« *De Londres, ce IIIe apvril Vc XLVII.* »]

Vol. 6, f° 150 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

146. — *Londres, 3 avril.* — « Monseigneur, puis qu'il a pleu à Dieu que je soys outre infinitz aultres qui vallent mieulx que moy sy malheureux d'avoyr perdu ung sy grand maistre qu'estoyt le feu roy, à qui Dieu pardoint, avant quasy qu'il me congneust ne que je luy eusse faict

1. Mort de François Ier, 31 mars 1547.

service que de voulenté, je ne sçay à quoy me consoller sinon à prier Dieu tant que je vivray pour l'âme dudict feu seigneur, auquel ne pouvant demander pardon d'infinies faultes que je luy puis avoyr faictes en son service auquel il vous avoyt pleu de me mectre, il fault que je le demande à Dieu et après Dieu au roy qui est à présent et à vous, Monseigneur, qui les aviés congneues et supportées par vostre bénignité plus et mieulx que je ne mérite, vous suppliant très humblement, Monseigneur, qu'il vous plaise de m'estre pour l'advenir tel seigneur qu'il vous a tousjours pleu de me estre que de moy je vous suis et seray tant que je vivray aussy humble et fidelle serviteur comme je y suys et m'y sentz très obligé. Monseigneur, etc [1]. »

« *De Londres, le* III[me] *apvril* V[c]XLVII. »

Vol. 6, f° 151, copie du XVI[e] siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

147. — *Londres*, *5 avril.* — Selve a eu ce jour même audience du roi d'Angleterre et du protecteur et s'est chargé pour eux de ce que le roi lui prescrit par sa dépêche du 1[er]. Le roi d'Angleterre lui a fait répondre, « parce qu'il ne parle encores guères bien françoys, qu'il avoyt beaulcoup perdu, car il avoyt perdu deux pères l'ung après l'aultre, toutesfoys qu'il estoyt grandement consolé d'entendre la bonne disposition de Sa Majesté envers luy et qu'il esperoyt de son costé donner occasion de la continuer et augmenter ». Quant au protecteur, Selve a jugé bon de lui parler à part. Celui-ci lui a dit ensuite « que il avoyt nouvelles d'Allemaigne [2], lesquelles portoint que l'empereur faisoyt venir gentz de guerre de tous costés et se renforçoyt tant qu'il pouvoyt, qu'il avoyt révocqué de Francfort monsieur de Bures parce qu'il l'avoyt trouvé ung peu affectionné à ceulx de la ville pour le bon traictement qu'ilz luy ont faict sur lesquels il luy avoyt commandé lever la somme de cent cinquante mil florins, ce que ledict sieur de Bures avoyt différé de faire alléguant des difficultés à la levée de ladicte summe, au moyen de quoy l'on en avoyt donné la charge à ung aultre et de luy l'empereur l'avoyt envoyé à l'encontre du Langrave duquel il ne voulloyt recepvoyr aulcunes conditions ne cappitulations de paix. Quant au duc de Saxe... que par lesdictes nouvelles il estoyt bien fort en la campaigne et que ses affaires prosperoint, et que du costé de Bohême mesmement ilz alloint fort bien d'aultant que

Nouvelles d'Allemagne.

1. Cette dépêche du 3 avril est la dernière que l'ambassadeur ait eu à adresser à Claude d'Annebaut, amiral de France, avec lequel il correspondait régulièrement depuis le commencement de sa mission. C'est avec le connétable Anne de Montmorency, disgracié depuis 1541, et rentré en faveur à l'avènement de Henri II, que Selve aura désormais à échanger ses dépêches.

2. Dépêches de Thirlby, mentionnées dans celles de Carne à Paget des 20 et 22 mars. (*Calendar of St. P., Edward VI*, p. 8.)

lesdicts bohémiens n'estoint pas trop affectionnés au roy des Rommains. »

Les préparatifs de guerre maritime continuent, et les impériaux cherchent plus que jamais à ébranler l'alliance du roi d'Angleterre. Il a semblé bon à de Selve et à de la Garde d'attendre pour parler au protecteur et au grand chambellan et pour leur présenter les lettres du roi apportées par M. de la Garde, jusqu'à réception de nouveaux ordres du roi.

« *De Londres, ce Vme apvril Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 151 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

Correspondance de Selve avec du Biez.

148. — *Londres, 5 avril.* — Selve a reçu le jour même la dépêche du maréchal du Biez en date du 2 : il avait déjà appris la mort du roi dès dimanche après dîner, par le courrier qui lui avait été envoyé. Il avisera désormais le maréchal de tout ce qui intéresse le service du roi, comme le lui recommande du Biez, et l'avertit du bruit du passage de l'amiral d'Angleterre sur le continent.

« *De Londres, ce Vme apvril Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 152 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

149. — *Londres, 8 avril.* — Selve rappelle au roi qu'il lui a écrit le 4. « Cejourd'huy est venu ung Italyen qui se dict estre lucquoys parler à Monsieur de la Garde et à moy. Et nous a dict cez propres termes qu'il luy estoyt venu aulx aureilles ugne pratique et entreprinse que quatre des principaulx de ce royaulme font, qui vous est, Sire, comme il dict, de très grande importance et en laquelle la diligence estoyt requise pour y obvier, nous requérant de le faire guyder et conduyre vers Vostre Majesté jusques en France où il dict qu'il ne feust jamais et néanlmoins se faict terriblement affectionné à vostre service. Ledict sieur de la Garde et moy, Sire, avons faict tout ce que ce pouvoyt estre. Et en fin n'en avons sceu tirer aultre chose sinon que c'est ung advertissement qu'il ne déclairera qu'à Vostre Majesté laquelle à payne de sa vie le jugera de plus grande importance que ung million d'or. » Les ambassadeurs du roi font conduire ce personnage au maréchal du Biez qui l'enverra au roi, la dépense n'étant pas grande. L'avis leur paraît sans fondement, « attendu la condition du personnaige », dit Selve, « qui monstre en son langaige quelque légèreté et dict qu'il est marchant et que aultresfoys a esté escollyer et homme de lettres, qui ne sont poinct mestiers qui le puissent avoyr rendu sy recommandable à ceulx de deça qu'ilz l'ayent laissé

pénétrer sy avant en leurs secretz, chose qui ne font qu'à bien peu dez leurs propres [1]. »

Selve a envoyé réclamer au protecteur un paquet de lettres du feu roi à l'ambassadeur de France en Écosse, qui avait été enlevé à un jeune gentilhomme écossais qui est au vidame de Chartres [2], fait prisonnier par un navire anglais et libéré par le protecteur il y a deux ou trois jours. Le protecteur a envoyé chercher ce paquet à Yarmouth et promis de le rendre tel quel.

Il s'est enquis du but du voyage de l'amiral d'Angleterre, et on lui a assuré que celui-ci est parti le mardi 5 pour visiter les ports de l'Ouest et faire tenir prêts les navires qui s'y trouvent. On a arrêté douze navires marchands, flamands et anglais, que l'on charge de munitions pour Boulogne. Le 19 doit se payer « ugne grosse imposition sur tout ce royaulme laquelle avoyt esté mise sus et accordée du vivant du feu roy d'Angleterre, qui est de IIII sols pour livre de l'estimation du bien d'ung chascun des estrangers et de II sols VIII deniers pour livre de celluy de chascun angloys ». Selve envoie au roi une commission et un paquet que l'ambassadeur d'Écosse resté à Londres adresse à l'évêque de Ross.

« *De Londres, ce VIIIme apvril Vc XLVII.* »

Vol. 6, fo 153, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

150. — *Londres, 8 avril.* — Selve prie le maréchal du Biez de faire parvenir au roi le paquet ci-joint et de lui faire secrètement conduire le Lucquois qui lui est envoyé avec ce courrier. Il avise le maréchal du voyage de l'amiral d'Angleterre aux ports de l'Ouest et des armements maritimes.

« *De Londres, ce VIIIme apvril Vc XLVII.* »

Vol. 6, fo 154 vo, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

151. — *Londres, 14 avril.* — Selve a écrit au roi le 4 et le 8 et résume le contenu de cette dernière dépêche. Le protecteur a permis au gentilhomme écossais qui est au vidame de Chartres de retourner en France où il doit être déjà, et a rendu à Selve le paquet de dépêches du feu roi à l'ambassadeur de France en Écosse qui avait été saisi. Selve le renvoie au roi, ne voulant pas le faire tenir au destinataire sans que le roi

Départ du baron de la Garde.

1. Cet « Italyen » est à distinguer de Berteville, mentionné si souvent plus haut.
2. François de Vendôme, vidame de Chartres (1526-1560).

en ait pris connaissance. M. de la Garde informera le roi des autres nouvelles.

« *De Londres, ce XIIIIme apvril Vc XLVII.* »

Il reçoit à l'instant la dépêche du roi en date du 9.

Vol. 6, fo 154 vo, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-fo.

Advis portés par M. de la Garde.

Nouvelles de la flotte, d'Allemagne, et d'Ecosse.

Pièce jointe au no 151. — Londres, 14 avril. — « Ung nommé Thommessin, angloys, demeurant à Calais, ayant eu licence quelque temps a de ces seigneurs de deça d'esquipper quelques vaisseaulx en guerre pour aller tenir la mer et asseurer les passaiges le long de ceste coste, a tellement abbusé de ceste permission, qu'au lieu de courir suz aulx corsayres, luy mesmes s'est rendu le plus grand pirate du monde et a prins plusieurs navires marchantz tant angloys que flamentz et escossoys, et en fin voyant que cesdits seigneurs le vouIloint faire poursuivre pour le prendre s'est retiré avec cinq ou six navires et bien sept ou huict c hommes de guerre ramassés de diverses nations en ugne petite isle au prez de Cornouaille et s'est mictz dans un antien chasteau ruyné où il s'est fortiffié[1], auquel lieu se dict qu'a esté envoyé l'admiral d'Angleterre avec dix ou douze navyres pour le prendre.

« Depuis quelques jours ença est icy arrivé ung gentilhomme de la part du duc de Clèves, lequel après avoyr eu audience du seigneur protecteur et du conseil s'en est allé vers la seur dudict duc qui est icy en ugne maison aulx champs où elle s'est tousjours tenue[2], et ne peust l'on encores entendre la cause de sa venue sinon que aulcuns souspessonnent qu'il vient jouer par deça quelque personnaige au nom du duc de Clèves à l'instigation de l'empereur.

« Les escossoys ont cez jours passés receu ugne deffaicte par terre en leur frontière d'environ six ou sept XX hommes qui ont esté tués ou prins prisonniers par les angloys qui en font grande feste, et disent qu'il y a en ce nombre plusieurs milords et personnaige d'estoffe dudict pays d'Escosse. Toutefoys l'ambassadeur d'Escosse qui est par deçà dict tout le contraire et que ce sont tous paisantz et qu'il n'y a que ung seul gentilhomme prins qui de soy mesmes avoyt faict quelque amatz desdictz paisantz escossoys cuydant pouvoir reprendre ugne maison qui estoyt à luy, laquelle a esté occupée par les angloys durant ces dernières guerres et qu'en ceste entreprinse ledict gentilhomme avec sa trouppe s'est trouvé enveloppé de quelque embuscade d'angloys où il a esté prins avec plusieurs desdicts paisantz. »

« *Faict à Londres, le XIIIIme apvril Vc XLVII.* »

Vol. 6, fo 155, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

1. Une des îles Sorlingues. (Voir ci-dessous, 25 avril.)
2. Anne de Clèves, répudiée par Henry VIII depuis 1540, morte à Chelsea en 1557.

SELVE AU CONNÉTABLE.

152. — *Londres, 14 avril.* — Selve a reçu les dépêches du roi et du connétable en date du 9 et vu ce qu'il aurait désormais à faire pour le service du roi. Il remercie le connétable des bons offices qu'il a toujours bien voulu porter à sa maison et espère en mériter continuation [1]. Correspondance de Selve avec Montmorency.

« *De Londres, le* XIIIIme *apvril* [V^c XLVII]. »

Vol. 6, f° 156, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

153. — *Londres, 21 avril.* — Selve rappelle au roi l'affaire de l'Espagnol dom Michel, de Perpignan, qui l'a chargé de faire parvenir de nouvelles lettres au roi, et dont il avait déjà parlé au feu roi dans des dépêches précédentes.

« Sire, il y a icy ung aultre personnaige nommé Jehan Bodon natif de vostre ville de Raims qui a faict sa résidence en la ville d'Anvers fort long temps a, lequel durant les dernières guerres d'antre le feu roy à qui Dieu pardoint et ce feu roy d'Angleterre feust icy conduict par ung françoys nommé le cappitaine Laborde [2], nivernoys, avec ung aultre nommé Joseph Chevalyer [3], pour quelque practique qui se menoyt lors par eulx en ce pays pour le service dudict feu seigneur roy, pour souspesson de laquelle ledict Bodon [4] feust prins pour espie par ceulx de deçà et a esté detenu prisonnier en la grosse Tour de ceste ville plus de deux ans, et en fin au couronnement de ce nouveau roy pour ce que l'on n'a rien sceu veriffier contre luy a eu grâce et esté eslargy pour aller avec garde par la ville jusques à ce qu'il ayt payé ses despens soubz coulleur desquels l'on le veult detenir perpétuellement et le faire mourir en prison où il dict que l'on le veult remectre pource que l'on sçayt qu'il n'a de quoy payer. Ledict personnaige, Sire, est venu céans secrettement devers moy et m'a compté tout ce discours et dict qu'il avoyt aprins en prison des affayres de deçà plus que ceulx qui estoint dehors n'en sçavoint, et que s'il sortoyt il esperoyt bien trouver moyen de se venger des inhumanités que ceulx de deçà luy ont faictes. Je l'ay voulu mectre en propoz et essayer à le faire desgorger, et à ceste fin l'ay mictz en termes de diverses choses, mais je l'ay trouvé assés retenu et réservé.

1. Cette dépêche du 14 avril est la première adressée par l'ambassadeur au connétable avec lequel il correspondra désormais.

2. François de la Borde, capitaine français, se disant originaire de Genève, sur lequel une dépêche de Stephen Vaughan, ambassadeur d'Angleterre en Flandre, à Henry VIII, donne de curieux détails, à la date du 21 février 1545. (*State Papers*, t. X, p. 303.)

3. Joseph Chevalier, Lorrain d'origine. (*Ibid.*, *id.*)

4. Jean Bodon, marchand de Reims, fixé à Anvers. (*Ibid.*, *id.*)

Bien m'a dict, Sire, qu'il avoyt mictz sus de grandes practicques avec des personnaiges de deçà qui estoint encores icy et qui n'avoint poinct esté descouvertz, et que s'il n'eust esté prins le feu roy se feust apperceu qu'il luy eust faict service... Il parle bien quatre ou cinq langues et monstre d'estre homme ruzé et asseure qu'il sçauroyt bien faire service s'il voulloyt. » Selve lui a dit d'écrire au roi et qu'il transmettrait la lettre : les dépens à couvrir pour son élargissement seraient de **120** écus.

« *De Londres, le XXI*me *d'apvril V*e *XLVII.* »

Vol. 6, fo 156 vo, copie du XVIe siècle, 3 p. in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

154. — *Londres, 21 avril.* — Depuis le départ de M. de la Garde, « le bruict a esté et est merveilleusement grand que le roy est résolu de faire la guerre aulx angloys, et n'y a ordre d'oster ceste fantaizie au peuple ny à la plus part des grandz de ceste court, quelque couleur que l'on puisse donner au partement dudict sieur de la Garde ». Pour savoir quelle opinion on en avait, Selve a envoyé un de ses gens vers le protecteur et le grand chambellan sous prétexte de demander quelques passeports pour des Français retournant en France. Tous deux lui laissèrent voir qu'ils pensaient que M. de la Garde avait été révoqué et que le roi ne voulait pas conserver l'alliance du roi d'Angleterre. A quoi l'envoyé de Selve a répondu dans les termes de la dernière dépêche du roi.

« Au surplus, Monseigneur, il n'y a icy aultres nouvelles sinon que l'on faict apprestz et provision de force chairs et biscuitz pour Bouloigne et aultres lieux delà la mer. Et m'a dict quelcun cejourd'hui que secrettement ceulx cy faisoint par moyens advertir les marchantz qui sont en France de se retirer avec leurs marchandises par deçà le plus tost qu'ilz pourront. Le secretaire Paget qui estoyt en ugne maison aulx champs qu'il a à cent cinquante mille d'icy est de retour depuis troys jours en ceste court. Semblablement depuis troys ou quatre jours l'ambassadeur de l'empereur est revenu des champs où il estoyt allé au commencement de ceste prime vère et disoyt l'on qu'il n'en bougeroyt comme il n'a guères accoustumé de faire en ce temps cy. Le secretaire de Venise qui est icy résident m'a dict que le conte d'Arondel [1], le seigneur de Chesnay [2], et quelques aultres qui avoint esté mictz hors du conseil du roy d'Angleterre au commencement de ce règne estoint rappellez et remictz en leurs estatz. J'ay aussy entendu qu'il avoyt esté descouvert que quelques personnaiges d'estoffe de ce pays jusques au numbre de XVII ou XVIII avoint entreprins de s'aller rendre avec ce pirate de Calais qui s'est

1. Henry Fitzalan, lord Maltravers, comte d'Arundel. (1543-1579.)
2. Sir Thomas Cheyne.

rebellé et a occuppé ugne isle auprès de Cournouaille dont je vous ay donné advertissement par monsieur de la Garde. »

Le capitaine Julian, cet Espagnol qui soutint en France le combat dont il a été parlé, est venu secrètement le voir pour lui annoncer son intention de quitter le service du roi d'Angleterre à cause des difficultés survenues avec Pedro de Gamboa, colonel des Espagnols, qui a l'état de mestre de camp. Selve, sur sa prière, lui a promis d'en écrire au roi, tout en le dissuadant de cette entreprise. Il prie le connétable de faire parvenir à leur adresse les lettres que ce personnage écrit au vidame de Chartres et envoie en même temps au connétable les nouvelles lettres que l'Espagnol dom Michel de Perpignan écrit au roi.

« *De Londres, du XXIme apvril V^c XLVII.* »

Vol. 6, f° 158, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

155. — *Londres, 24 avril.* — Selve a écrit au roi le 21. Le présent porteur est ce gentilhomme écossais qui est au vidame de Chartres et qui n'a pas encore pu repasser en France, comme Selve croyait qu'il avait fait : il renseignera le roi sur les affaires d'Angleterre.

« *De Londres, le XXIIIIme d'apvril* [*V^c XLVII*]. »

Vol. 6, f° 160, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

156. — *Londres, 24 avril.* — Selve rappelle au Connétable qu'il lui a écrit le 21 et lui reparle de l'affaire de l'Espagnol dom Michel de Perpignan qui demande une réponse.

Les envois secrets de gens de guerre à Boulogne et dans d'autres places continuent sans interruption. Tous les navires pouvant servir en guerre sont frétés dans tous les havres, dans la crainte d'une déclaration de guerre venant du roi.

« Mouseigneur, cejourd'huy les ambassadeurs des protestantz qui sont pardeçà ont envoyé quérir ung de mes gentz que j'avoys par cy devant esleu par le commandement du feu roy pour aller et venir vers eulx quand il en seroyt besoing durant la négotiation qui se menoyt pour lors par deçà. Et m'a semblé, Monseigneur, qu'il n'estoyt que bon qu'il allast vers eulx, faignant toutesfoys d'y estre allé sans mon sceu et sans m'en avoyr dict aulcune chose, ce qu'il a faict. Et estant là, luy a demandé le chancellyer du duc de Saxe sy je n'avoys poinct eu de nouvelles de France depuis que monsieur de la Garde y estoyt. A quoy luy a esté respondu que non et que j'en attendoys d'heure à aultre. Sur quoy a réplicqué ledict chancellyer que sy luy et ses compaignons n'avoint nou-

velles du roy sur l'affaire pour lequel ilz sont venus par deçà, dans aujourd'huy ou demain ilz estoint résolus de s'en partir d'icy le jour ensuyvant.

Nouvelles d'Écosse.

« Monseigneur, j'ay entendu par ce gentilhomme présent porteur que venant des portz de ce pays où il a esté pour le recouvrement des besoignes qui luy ont esté prinses, il a trouvé quelques ungs du chasteau de Sainct-André en Escosse qui revenoint icy en poste ayantz esté naguères envoyés par ces seigneurs de deçà vers ceulx qui sont dans ledict chasteau desquelz il est vraysemblable qu'ils apportent quelque bonne nouvelle pour ceulx cy puisqu'ilz sont revenus vers eulx en sy grande diligence. Et pourroyt estre, Monseigneur, que ceulx dudict chasteau ont refusé de le rendre et n'ont voulu recepvoyr l'absolution du pape que le sieur de Combatz comme je croy que vous avés sceu leur estoyt allé porter dès le vivant du feu roy dont ceulx cy se sont hastés de porter les nouvelles par deçà. Toutesfoys, sy ainsy estoyt et qu'il n'y eust plus d'espérance à la restitution dudict chasteau, je m'esbahiroys fort que ledict sieur de Combatz ne feust déjà icy aussy tost que les dessusdictz pour en aller rendre la response au roy pour le service duquel ce seroyt ung très grand dommaige que ladicte place de Sainct-André vint entre les mains des angloys ausquelz il seroyt très malaisé de lever ce pied de l'Escosse s'ilz luy avoint ugne foiz mictz, car vous sçavés, Monseigneur, comme ilz tiennent et fortiffient ce que ilz peuvent prendre, et à ce que j'entendz dès ceste heure ladicte place n'est pas foyble et sy a la commodité d'estre rendue merveilleusement forte avec peu de temps et de despence. »

Les capitaines espagnols dont il a déjà parlé à l'amiral dans sa dépêche du 12 décembre sont revenus faire leurs offres à l'ambassadeur d'Écosse.

« Monseigneur... l'on me vient d'adviser que cejourd'huy publicquement en la grande esglise de Sainct-Pol qui est l'esglise cathédralle de ceste ville, ung prescheur qui avoyt presché ce caresme dernier contre ceulx qui mangeoint chayr et qui n'observoint ledict caresme selon le commandement de l'esglise s'est desdict et a presché tout le contraire au peuple remectant ledict caresme et aultres jours à la discrétion et conscience d'ung chascun par commandement comme il disoyt du roy d'Angleterre et de son conseil... »

« *De Londres, ce* XXIIIIme *apvril* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 160, copie du XVI° siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

157. — *Londres, 25 avril.* — Le Protecteur vient de faire avertir Selve que sir Francis Bryan [1], gentilhomme de la chambre privée du roi

1. Sir Francis Bryan, gentilhomme de la chambre privée du roi d'Angleterre, déjà ambassadeur d'Angleterre en France au commencement de 1538. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, pp. 11-84.)

d'Angleterre, partait dans un jour ou deux pour se rendre vers le roi. Selve en avertit par ce courrier exprès le roi et le maréchal du Biez pour qu'il puisse trouver des chevaux aux postes.

Un gentilhomme envoyé par le duc de Ferrare [1] est arrivé à Londres. Le bruit court qu'il est venu apporter au jeune roi les condoléances du duc de Ferrare « et soubz ceste coulleur pour avoyr permission de tirer de ce pays quelque numbre de bestes d'amblez ».

« *De Londres, le* XXVme *apvril* [Vc XLVII]. »

Vol. 6, f° 162, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

158. — *Londres, 25 avril.* — Selve a écrit la veille au connétable, mais outre l'occasion dont il parle au roi, il y a une autre cause à la présente dépêche qu'il fait porter par le chevaucheur qu'il envoie.

Le protecteur lui a fait dire qu'il s'étonnait que le roi n'ait encore envoyé à son ambassadeur aucune « lettres de créance ne de commission d'ambassadeur ordinaire » adressées au nouveau roi d'Angleterre, et que ces lettres étaient nécessaires à de Selve si le roi ne voulait pas le remplacer. Selve a répondu qu'il avait une charge suffisante d'après les lettres du roi qui l'accréditaient comme ambassadeur auprès du roi d'Angleterre. Il avertit le connétable de cet incident.

« Monseigneur, j'ay entendu que d'hyer et avant hyer ce feust quelques monstres de gentz de guerre hors les faulxbourgs de ceste ville et ne puis sçavoyr certainement le numbre sinon que ce n'est pas grand chose. J'ay aussy ouy dire que le conte d'Arondel a en charge de faire quelque levée de gentz en ses terres, mais l'on dict que c'est pour envoyer contre ce corsayre qui s'est rebellé et a occupé l'isle de Surlingues que je vous ay mandé par monsieur de la Garde en laquelle il se tient fort et deliberé se deffendre comme l'on dict. Il m'a aussy esté dict, Monseigneur, que ces seigneurs ont renvoyé au gouvernement de l'isle d'Ouych [2] ung cappitaine florentin qui y estoyt durant les dernières guerres... » Préparatifs de guerre.

« *De Londres, le* XXVme *apvril* [Vc XLVII]. »

Vol. 6, f° 162 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU MARÉCHAL DU BIEZ.

159. — *Londres, 25 avril.* — Selve avise le maréchal du Biez du départ de sir Francis Bryan et des armements qu'on prétend dirigés contre le corsaire réfugié aux îles Sorlingues.

« *De Londres, le* XXVme *apvril* Vc XLVII. »

Vol. 6, f° 163 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

1. Hercule d'Este, duc de Ferrare. (1534-1558.)
2. Wight.

SELVE AU ROI.

Nouvelles d'Allemagne.

160. — *Londres, 27 avril.* — Selve a reçu le matin même la dépêche du roi en date du 22, faisant mention du sieur d'Auzis, qui n'est pas encore arrivé le soir; selon les ordres du roi, il a fait entendre au chancelier de Saxe les intentions du roi relativement à l'aide secrète de 200000 écus que le roi compte donner aux princes protestants d'Allemagne au cas où les anglais leur fourniraient eux-mêmes 150000 écus. Le chancelier, qui a paru fort troublé à cette communication, a affirmé que le feu roi de France n'avait pas promis d'aide conditionnelle, mais à son voyage en France lui avait garanti un secours formel et absolu, et que, d'ailleurs, les anglais ne voudraient non plus jamais s'engager avant de connaître l'aide promise par le roi de France. « En sorte, comme il m'a dict en latin, » dit Selve, « que il pourroit intervenir aulx princes d'Allemaigne ce qui intervint aulx Saguntins qui furent ruinés de Hanibal cependant que l'on disputoyt à Romme s'il les falloyt secourir ou non, et que sy lesdicts princes estoint ruinés il n'y auroit prince de la chrestienté quy y gaignast et qu'encores y gaigneroyt moins Vostre Majesté que nul aultre. Et m'a tenu plus de deux heures sur telz propoz ». Malgré les conseils de Selve, qui le pressait d'écrire au roi et lui promettait d'envoyer les lettres par voie sûre, le chancelier a préféré partir en poste pour aller trouver le roi et lui parler. Son départ a lieu le lendemain.

« Sire, j'ay ce jourd'huy entendu qu'il a esté chargé à V mille[s] d'icy sur la rivyère deux navires d'artillerye, boulletz et pouldres pour porter a Boulloigne, et m'a l'on dict pour certain que il se faict monstres universellement par tout ce royaulme et description du numbre de gentz de guerre qui se trouveront en chasque lieu. Du partement de maistre Briant j'ay entendu, Sire, qu'il debvoyt estre à ce soyr... »

« *De Londres, ce* XXVII*me apvril V^c* XLVII. »

L'envoyé du duc de Ferrare dont il a parlé au roi dans sa dernière dépêche a parlé dimanche dernier avril au roi d'Angleterre et au protecteur, et a été longuement lundi au conseil. On dit qu'il est venu pour faire entrer au service du roi d'Angleterre un jeune frère du duc de Ferrare [1].

Vol. 6, f° 164, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

161. — *Londres, 27 avril.* — Le chancelier de Saxe, qui s'est décidé à aller trouver le roi, a paru très troublé de ce qui lui a été communiqué. Selve en avise le connétable.

« *De Londres, ce* XXVII*me apvril V^c* XLVII. »

Vol. 6, f° 165 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. Francesco d'Este, frère cadet d'Hercule, duc de Ferrare, alors au service de l'Empereur (?).

SELVE AU ROI.

162. — *Londres, 4 mai.* — Selve a reçu le 28 avril très tard la dépêche du roi datée du 19. « Et depuis », dit-il, « n'ay cessé suivant vostre commandement de vous faire escripre les doubles des lettres et instructions mentionnés en vos dictes lettres, lesquelles, Sire, je vous envoye présentement par ce porteur avec le traicté de ligue deffensive, car de celluy des limittes et fortiffications je ne l'ay veu depuis que monsieur de la Garde l'emporta au feu roy à Rambouillet, au retour duquel voyage il ne m'a raporté sinon ce que je vous renvoye, qui est ledict traicté de ligue deffensive, la commission du roy d'Angleterre sur icelluy, et le transumpt du pouvoyr de monsieur le protecteur d'Angleterre avec ung pouvoyr que le feu roy envoya pour traicter tant ligue deffensive que offensive qui est ce que à présent je vous envoye, ensemble ung ample discours par lequel, Sire, je vous rendz compte fidèlement et à la vérité depuis le commancement jusques à la fin de ceste négotiation en laquelle, Sire, je prie Dieu de me faire la grâce d'estre trouvé par Vostre Majesté aussy exempt de faulte et coulpe qui ne soyt excusable et supportable comme j'ay toujours desiré et tasché d'estre aulx choses de vostre service. » Ligue défensive.

Selve se justifie longuement du faux rapport fait au roi de France par l'ambassadeur d'Angleterre, à savoir qu'il aurait déclaré que l'intention du roi de France était d'entretenir les deux traités. Depuis la mort du feu roi François Ier, Selve n'a parlé qu'une fois au roi d'Angleterre, au protecteur et aux membres du conseil; cette audience a eu lieu le 5 avril et l'ambassadeur y a seulement notifié la mort du roi en montrant les lettres que le nouveau roi venait de lui écrire, sans en excéder d'un mot la teneur. D'ailleurs les anglais continuent à exiger qu'il ait de nouvelles lettres de créance et auraient jugé eux-mêmes, s'il avait tenu le propos qu'on lui prête, qu'il parlait sans mandat.

Il écrit au connétable les nouvelles dont il est informé.

« *De Londres, ce IIIme may Vc XLVII.* »

Il reçoit à l'instant les dépêches du roi en date des 28 et 30 avril.

Vol. 6, fo 165 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

163. — *Londres, 4 mai.* — Selve a reçu le 28 avril au soir très tard la dépêche du connétable en date du 19 et demande au connétable de le justifier auprès du roi. Préparatifs de guerre.

« Des nouvelles de deçà, ces seigneurs continuent à monstrer tous les

signes du monde de deffiance de l'amytié du roy, car, comme je vous ay par cy devant mandé, les monstres se font par tout ce royaulme de gentz qui peuvent porter armes. La plus part des navires de guerre sont prestz en divers portz et les aultres se préparent. J'entendz qu'ilz ont envoyé pour fortiffier à Porcemut[1] et aulx aultres descentes du costé de la Normandye et font reddresser sur les lieux haultz par tout ce pays les fanalz, car aultrement ne puis-je nommer cez tabernacles dont ilz usent en ce pays pour faire feuz affin d'assembler en ung instant tous ceulx dudict pays et leur monstrer quelle partie ils doibvent aller secourir et deffendre. Ilz ont grande quantité de bouletz faictz en la Tour de ceste ville, et néanlmoins m'a l'on dict qu'ilz en ont ces jours icy ordonné faire encores grand numbre, et font faire aussy grande quantité d'artillerye, vray est que c'est de fer. De pouldres j'entendz qu'ilz en sont plus mal pourvus icy que de tout le reste, toutesfoys l'on m'a dict qu'ilz ont moyen d'en recouvrer de Flandres à toute heure. De deniers ilz font courir le bruict entre eulx qu'ilz en ont beaucoup trouvé au feu roy d'Angleterre, mais l'altération et détérioration de leurs monoyes tant d'or que d'argent montre ce me semble le contraire. Bien est vray que ce roy, si l'on ne luy en faict tort, en pourroyt assembler, pour le peu de despence ordinaire qu'il faict, joinct le retranchement de plusieurs despences voluntayres que le feu roy son père souloyt faire en bastimentz, achapt de bagues, et pensions qu'il donnoyt à estrangers.

« Sabmedy dernier, monsieur le protecteur accompaigné de plusieurs grandz seigneurs de ce royaulme leva sur les fonz pour le roy d'Angleterre ung filz dont la femme de l'ambassadeur de l'empereur est accouchée. Et fust ledict protecteur au logeis dudict ambassadeur où y eust grand triomphe. Madame Marye qui estoyt la commère y envoya aussy tenir son lieu, qui est, Monseigneur, tout ce que je sçay de nouveau.

« Monseigneur, j'ay entendu le commandement qu'il vous a pleu de me faire par Auzis touchant le port de la Rie[2]. Il y a ung painctre françoys[3] par lequel je vous ay escript ung mot de lettre, qui m'a proumictz aller passer par là et vous en porter des nouvelles. C'est ung homme d'entendement et qui sçaura très bien faire celà s'il veult. De ce que j'en ay congnu j'ay occasion de le penser fidelle et affectionné au service de son prince, toutesfoys je n'en vouldroys rien asseurer ne d'homme que j'aye sy peu congneu et hanté que luy. Et monsieur de la Garde qui l'a congneu icy comme moy vous en pourra tesmoigner ce qu'il en sçayt. »

Selve rappelle au connétable l'offre du Dieppois Jean Roze dont il avait déjà parlé au feu roi, et qui saurait bien rendre compte de tous les ports et lieux de descente de la côte d'Angleterre.

« *De Londres, ce* IIIme *may* V^c XLVII. »

1. Portsmouth.
2. La Rye.
3. Voir la dépêche du 18 mars.

« Monseigneur, la présente escripte j'ay reçeu celles qu'il vous a pleu m'escripre des XXVIIIe et dernier du passé. Ce qui m'avoyt meu dernièrement de dépescher courrier exprès estoyt, Monseigneur, qu'il se disoyt icy que le roy envoyoyt deçà ung gentilhomme et il me sembloyt estre bon devant que cestuy là partist que ledict seigneur fust informé de l'allée de maistre Briant, et doubtoys que le pacquet ne feust arresté ou longuement retenu en chemin s'il estoyt porté par l'ordinaire; car ainsy l'ay-je veu advenir souvent depuis que je suis icy. »

Vol. 6, f° 167, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

164. — *Londres, 6 mai.* — Selve a eu la veille audience du protecteur au conseil et lui a remontré ce dont le roi lui avait donné ordre par ses dépêches du 28 et du 30 avril, au sujet des incursions récemment faites par les anglais dans le comté de Guines. Le protecteur a répondu qu'il n'avait pas entendu parler de faits de ce genre et qu'il en référerait au député de Calais. Le protecteur ayant ensuite demandé si le roi de France voulait entretenir les deux traités d'alliance, Selve a répondu conformément à l'acte du conseil privé du roi de France qui lui a été envoyé, acte qui contenait la réponse faite sur ce sujet par le conseil privé à l'ambassadeur d'Angleterre. A quoi le protecteur a répliqué qu'il avait reçu le texte de cette réponse envoyé par ledit ambassadeur, qui lui annonçait aussi la venue d'un envoyé spécial du roi de France. Ligue défensive.

Le protecteur a voulu savoir quelle obscurité ou difficulté le roi trouvait aux deux traités pour ne pas vouloir les ratifier. Puis, revenant sur le récent voyage de M. de la Garde en Angleterre, il a insinué que celui-ci n'avait pas été envoyé par le feu roi de France pour trancher quelque difficulté inhérente aux traités, mais bien pour savoir quel secours le roi d'Angleterre voulait prêter aux princes protestants d'Allemagne. Selve l'ayant nié, le protecteur lui a raconté la nouvelle qu'il venait de recevoir de la défaite et de la prise du duc de Saxe [1]. « Me disant », ajoute l'ambassadeur, « que l'empereur seroyt bien tost et aysément à bout de son entreprise d'Allemaigne et qu'il avoyt reprins desjà ce que le duc Maurice avoyt perdu et avoyt envoyé summer les villes du duc de Saxe. » Enfin le protecteur a déclaré qu'on trouvait très étrange en Angleterre que le roi de France n'eût pas envoyé au roi d'Angleterre un ambassadeur spécial à l'occasion de la mort du feu roi François Ier, comme il lui en avait été envoyé un à lui lors de la mort du feu roi Henry VIII, et, en outre, que le roi de France n'eût pas renouvelé les lettres de créance de son ambassadeur à Londres, depuis son avènement au trône. Selve a Nouvelles d'Allemagne.

1. Bataille de Mühlberg (24 avril 1547), où Jean Frédéric, duc de Saxe, fut défait et pris par Charles-Quint.

répliqué qu'en réalité l'ambassadeur anglais qui avait notifié la mort du feu roi Henry VIII n'avait pas eu seulement cette mission spéciale, et que, quant aux lettres de créance, le nouveau roi de France, selon « l'usance de France », ne les avait renouvelées à aucun de ses ambassadeurs. Ce dont le protecteur s'est déclaré satisfait.

Minorité d'Édouard VI. « Sire, je n'ay failly de parler audict sieur protecteur du saufconduit dont il vous a pleu m'escripre et n'ay peu avoyr de luy aultre responce sinon que le feu roy d'Angleterre à son trespaz avoyt très expressément commandé à luy et à tous aultres de son conseil de garder durant la minorité de son filz tant les loix que tout le demeurant de l'estat du royaulme en la sorte qu'il l'avoyt laissé sans y rien changer, et qu'il n'y avoyt chose que tout le peuple de ce pays eust tant à cueur que l'exemption de la puissance du pape, et que accordant saufconduit pour venir deça à quelcun de ses ministres le peuple penseroyt que l'on voulsist faire quelque mutation et se pourroyt esmouvoyr ou eslever à ceste occasion. Et en fin m'a dict que c'estoyt chose qu'il ne pouvoyt faire que d'octroyer ledict saufconduit et qu'il vous mercieoyt grandement pour la part du roi son maistre d'en avoyr faict faire la requeste ainsy modestement et gratieusement... »

« *De Londres, ce VIme may Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 168 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

165. — *Londres, 6 mai.* — Selve craint de n'avoir pu ôter toute défiance aux gens du conseil du roi d'Angleterre au sujet de la guerre dont ils se croient menacés.

M. de Combas lui a apporté une lettre de la reine d'Écosse par laquelle celle-ci lui donne charge de requérir la délivrance de l'abbé de Dryburgh, naguère fait prisonnier à bord du *Lion d'Écosse*. Selve a déclaré au protecteur que l'intention du roi comme celle du feu roi était qu'il s'employât aux affaires de la reine d'Écosse comme à celles du roi, mais il n'a rien pu obtenir. Le personnage nommé Jean Bodon qui devait lui remettre des lettres destinées au roi est toujours à la Tour et cherche une caution parmi les marchands anglais pour répondre de ses dettes et quitter Londres.

« *De Londres, ce VIme may Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 170 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Nouvelles d'Écosse. **166.** — *Londres, 9 mai.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 2, et, depuis sa dépêche du 6, a été informé de nouvelles importantes de

l'Écosse. Un des courriers venus du château de Saint-André vient d'y être renvoyé. Le Dieppois Jean Roze est venu avertir l'ambassadeur « qu'il luy avoyt esté dict en grand secret par ung escossoys renyé qui est long temps a au service du roy d'Angleterre et qui guydoit les Angloys durant les dernières guerres quand ilz allèrent brusler la ville de Lislebourg [1] que dans peu de temps il esperoyt se trouver encores au bruslement de ladicte ville, et que monsieur le protecteur estoyt desjà saisy de XXVII scellées d'aulcuns personnaiges dudict pays d'Escosse par lesquelles ilz s'obligeoint de faire bon service aulx angloys s'ilz venoint avec armée audict pays, ce qu'ilz les prioint de faire le plus tost que faire se pouroyt et user de diligence et que lesdictes scellées et obligations avoint esté apportéz par ceulx qui estoint dernièrement venuz dudict chasteau. » Selve lui a recommandé de tâcher de découvrir ces noms et a averti de ce fait l'ambassadeur d'Écosse.

Selve croit que, sous prétexte d'une guerre à craindre de la part du roi de France, les anglais ne préparent une guerre contre l'Écosse. Des munitions ont été depuis longtemps envoyées à Berwick, comme il en a averti le feu roi. Les allées et venues de Londres au château de Saint-André et les bruits continuels de pillages attribués aux écossais montrent que les anglais ne cherchent qu'un prétexte de guerre. Ils auraient plutôt l'intention de la déclarer à la fin de l'été, pour pouvoir prendre pied en un instant à Saint-André avant que le roi secourût les écossais.

Il a entendu dire qu'il y a deux jours on a enfermé à la Tour « ung qui avoyt prédict véritablement la mort du feu roy d'Angleterre parce qu'il a dict que le roy son filz qui est à présent ne seroyt paz en vye dans ung an et demy ou deux ans ». Les anglais se montrent très affligés de la victoire de l'empereur sur le duc de Saxe.

« *De Londres, le* IXme *may* Ve XLVII. »

« Sire, depuis ma lettre escripte, Jehan Roze me vient tout présentement d'envoyer les noms qu'il a entenduz de quatre des XXVII Escossoys qui ont baillé leurs scellées, qui sont le scheray d'Ayr [2], le conte de Caseles [3], le comte de Marschall [4], le lord de Dun [5]. Et à ce que j'entendz pour vray celluy qui a esté renvoyé en Escosse qui se nomme Henry Benoist ne partist qu'hyer de ceste ville et porte présentz à chascun desdictz XXVII personnaiges.

« Sire, je ne veulx oublier à vous dire que ce gentilhomme du duc de Ferrare duquel je vous ay escript par cy devant a esté depesché pour

1. Expression couramment employée pour désigner Edimbourg, dans la suite de cette correspondance. Allusion à l'incendie d'Edimbourg pendant la dernière guerre, en 1543.
2. Sir Hugh Campbell de Loudon, shériff héréditaire d'Ayr.
3. Gilbert Kennedy, troisième comte de Cassillis.
4. William Keith, quatrième comte Marishall, maréchal héréditaire d'Ecosse.
5. Erskine, Laird de Dun, l'un des compagnons de John Knox.

s'en retourner et part demain. Et m'est venu visitter céans deux foys et la dernière, il y a deux jours, luy ayant demandé s'il passoyt paz par France à son retour m'a dict qu'il ne sçavoyt encores s'il feroyt le chemin de France ou d'Allemaigne. Et depuis ayant mictz gentz après tant que j'ay peu pour sçavoyr quelle commission il avoyt icy, je n'en puis rien descouvrir. Toutefoys, Sire, pour ne vous rien celer de tout ce que j'ay sceu de luy, j'entendz qu'estant naguère en compagnie privée de quelques italiens où il se parloyt de vous, Sire, et de l'union de vostre duché de Bretaigne à vostre couronne, ledict gentilhomme dict que ledict duché ne pouvoyt estre uny et que le vray droict en appartenoyt à Madame la duchesse de Ferrare sa maîtresse [1], qui faict que je ne puys rien penser qui vaille de sa légation, attendu l'honneur que l'on luy faict icy, les longues et secrettes audiences qu'il a euez et le séjour qu'il y a faict, joinct que d'avoyr passé en venant par Paris à cinq lieues de Sainct-Germain où vous, Sire, estiés, sans vous faire la révérence et saluer de la part de son maître, il est assés estrange. Et ne l'est gùere moins ce qu'il m'a confessé de n'avoyr aussy veu monseigneur le cardinal de Ferrare [2] en passant sy prez de luy, combien il m'est dict qu'il luy portoyt des lettres lesquelles il n'avoit eu loysir luy bailler et les luy voulloyt envoyer ainsy qu'il disoyt, de quoy je me suis esbahy trouvant assés nouveau qu'il ayst porté des lettres jusques icy pour les renvoyer en France dont il ne faict que venir et où il doibt retourner comme il m'a mandé tout présentement envoyant sçavoir sy je y voulloys escripre et qu'il s'estoyt résolu de prendre son retour par là. Et pourroyt l'on penser, Sire, qui vouldroict prendre les choses au piz, que ceulx cy pourroint estre entrez en quelque capitulation avec le duc de Ferrare pour vous esmouvoyr quelque trouble en Piedmont et leur faire quelque ayde de ce costé là le caz advenant que vous entrassiez en guerre avec eulx suscitans ledict duc par l'espérance de faire quelque chose pour luy du costé de Bretaigne, ou bien que ledict duc mesme leur auroyt par adventure envoyé icy faire offre à bon marché de quelque maulvaise querelle pour tirer quelque chose d'eulx, dont toutesfoys je ne parle ny puis parler que par conjecture et souspesson avec par adventure assés débile fundement. »

« *De Londres, ce* IXme *may* V^c^ XLVII. »

Vol. 6, f° 171 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

167. — *Londres, 9 mai.* — La dépêche au roi terminée, Selve vient d'être averti par l'ambassadeur d'Ecosse « que les scellés doibvent estre d'aulcuns qui ne sont paz gentz de grande authorité en leur pays

1. Renée de Valois, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, mariée en 1527 à Hercule d'Este, duc de Ferrare.

2. Hippolyte d'Este, archevêque de Milan, cardinal, dit le cardinal de Ferrare.

qui se sont retirez au chasteau de Sainct-André pour évitter la pugnition des oppinions nouvelles qu'ilz ont touchant la foy desquelles il m'a mandé que l'evesque de Rosse qui est en France et le frère du gouverneur d'Escosse[1] sont fort entaschés et que pour cette raison ilz ont tousjours favorisé tant qu'ilz ont peu secrettement les dessusdicts personnaiges et les ont aydés à se saulver et garder d'estre pugnitz ».

Les fortifications du port de Boulogne sont continuées avec beaucoup d'activité. « Sy telles choses se font de la perfection et durée que j'ay ouy dire, » dit Selve, « c'est bien mauvais signe que ceulx cy nous veullent rendre Boulloigne comme ilz sont tenuz et nous veullent faire croyre, car s'ilz en avoint envye ilz n'y vouldroint consumer le temps ne la despence qu'ilz y employent. Et est l'oppinion de ceulx de deçà qui sont affectionnés au service du roy que jamais les angloys ne feront la restitution vouluntairement pour argent que l'on leur sache offrir quelque chose qu'ilz en proumectent s'ilz la peuvent mectre en estat de la pouvoyr garder et deffendre, ce qu'ilz ont presque faict et parachèveront aysément sinon que le roy face fortiffier la poincte à l'entrée du port de Boulloigne qui est le seul moyen au jugement de ceulx de deçà de faire perdre ausdictz anglois l'espérance de garder et deffendre ladicte ville. »

Il rend compte d'une nouvelle visite du dieppois Jean Roze. « Et m'a dict qu'il avoyt ugne carte de tout cedict pays et ugne aultre d'Escosse très bien faictes lesquelles il m'a proumictz de porter au roy et à vous s'il s'en va en France. » Selve l'y a beaucoup exhorté et s'est enquis de la vérité de ses récits sur sa présence en Angleterre, qui lui a été confirmée. Ce personnage demande qu'il lui soit permis de rentrer en France chez son père, ce qu'il attendra l'autorisation du roi pour faire, bien que Selve lui ait dict qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce qu'il passât dès maintenant en France pour porter au connétable les cartes qu'il possède.

Selve a fait entendre à l'espagnol don Michel, de Perpignan, que le roi n'avait aucun souvenir de services rendus par lui. « Néanlmoins », ajoute Selve, « il a esté encorez sy eshonté qu'il m'a envoyé par ung de mes gentz qu'il a trouvé par la ville ung pacquet pour vous faire tenir, ce que je n'ay voulu faire ne feray qu'il ne me soyt par vous commandé, vous pouvant bien certiffier, Monseigneur, qu'après les lettres que le roy m'a escriptes de luy je me fusse très bien gardé de recepvoyr ledict pacquet s'il me l'eust porté ou que je luy eusse peu faire rendre[2]. »

« *De Londres, ce* IXme *may* Vc XLVII. »

Vol. 6, f° 173 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

1. John Hamilton, frère naturel du comte d'Arran, trésorier d'Ecosse et archevèque de Saint-André (?).

2. Le recueil intitulé : *Calendar of State Papers, Foreign Series, Edward VI*, est interrompu de mai à décembre. La correspondance de Nicholas Wotton, en particulier, offre une lacune qui va du 16 mai 1547 au 6 mars 1548. Cette interruption empêche le contrôle des dépêches de Selve par celles de Wotton, qui ne pourra avoir lieu pendant toute cette période.

SELVE AU ROI.

168. — *Londres, 23 mai.* — Selve envoie au roi dans ce paquet une dépêche adressée à l'évêque de Ross par le gouverneur d'Écosse, comme ce dernier l'a prié de faire par une lettre que vient de lui apporter l'ambassadeur d'Écosse.

Ligue défensive.

L'ambassadeur d'Écosse vient de lui raconter qu'il a été la veille demander au protecteur son congé pour s'en retourner en Écosse, autorisation qui lui a été refusée en l'absence de toute lettre de rappel émanée de la reine ou du gouverneur. Le protecteur lui a en outre longuement parlé des maux que la guerre ferait éprouver aux écossais, disant qu'il était mieux informé des affaires de France que ceux du conseil du roi, et que d'ailleurs si le roi voulait faire la guerre à un enfant il n'y gagnerait rien, car Boulogne avait été tellement fortifié que le roi ne l'aurait jamais. Sur une question de Selve, l'ambassadeur d'Écosse avoua que le ton du protecteur laissait entendre que le roi n'aurait jamais Boulogne en anticipant sur les délais du traité. L'ambassadeur d'Ecosse doit retourner le lendemain vers le protecteur pour lui parler, selon l'ordre de la reine et du gouverneur, de la délivrance des prisonniers écossais faits depuis la compréhension de l'Écosse dans le traité de paix, et pour l'entretenir des autres griefs des écossais contre les anglais, « dont il s'asseure de n'obtenir aulcune raison ».

Nouvelles d'Écosse.

« Sire, ce qui s'entend de nouveau par deçà est que le commun bruict est que l'on fera de bref quelque entreprise en Escosse et par mer et par terre et que monsieur le conte de Warvich quy est le grand chamberlan en sera le principal chef. De moy, Sire, sy entreprinse se faict je croyroys que ce seroyt plus tost par mer que par terre, car lez plus grandz préparatifz quy se sont faictz dont j'aye ouy parler jusques icy sont de navires et sy entendz que les munitions et vivres ont esté conduictz à Barwich et aulx aultres lieux maritimes, joinct que la voye de la mer semble estre plus propre que celle de la terre pour faire en ung instant quelque soubdain exploict par surprinse dans ledict pays d'Escosse, ce que je ne trouve apparent ny vray semblable qu'ilz soint pour entreprendre de ceste année sy ce n'est par quelque bonne intelligence avec ceulx du chasteau de Sainct-André ou aultres dudict pays, ce que l'on m'a fort asseuré qu'ilz ont, ainsy, Sire, que je vous ay adverty par nos lettres du IX[e] de ce moys, lequel advertissement toutesfoys, Sire, l'ambassadeur d'Escosse estime n'estre véritable combien qu'il m'aye confessé que les quatre dont je vous ay mandé les noms sont de ceste nouvelle doctrine que l'on punist en Escosse et que l'on favorise par deçà, et que l'ung d'iceulx estoyt obligé par son seing et scellé au feu roy d'Angleterre, quy sont argumentz qui conferment plus ledict advertissement que ilz ne fortiffient l'oppinion contraire qu'a icelluy ambassadeur.

« Au surplus, Sire, il est icy bruict de quelque sublevation de peuple faicte de nouveau au pays d'Yrlande contre ce roy, et parlent aulcuns de quelque murmure populaire dans ce royaulme du costé de North à cause des nouvelles choses qui s'attentent tous les jours par ces nouveaulx gouverneurs contre l'ancienne religion approuvée. Et à ce propoz, Sire, vous puys dire que ces jours passés y a eu ung prescheur lequel publicquement comme m'a esté récité s'est desdict en la grande église d'icy des choses qu'il avoyt autresfoys preschées selon la tradition de l'Église et a parlé le plus irrévéremment des sacrementz et des sainctz et le plus licentieusement du caresme et de toutes les constitutions ecclésiastiques qu'il est possible, et incontinent a esté icy imprimé ce beau sermon en angloys et se vend publicquement en ceste ville et aux seigneurs de ceste court. Du protecteur, Sire, plusieurs estiment que non seulement il favorise telles choses, mais qu'il les introduit. Ugne chose, Sire, vous puis asseurer pour véritable, qu'en ung bastiment qu'il faict faire en ceste ville l'on n'y intermect la besoigne ne dimanches ny festes et encores y besoignoyt l'on le propre jour de l'Assention dernier. » Nouvelles d'Irlande.

Selve envoie au roi un écrit que lui a apporté Jean Bodon, de Reims, dont Selve a déjà parlé au roi. Ce personnage, qui attend des secours de marchands d'Anvers ses amis, s'offre toujours à servir le roi, mais plusieurs marchands français affirment que ses récits sont mensongers.

« *De Londres, ce* XXIII*me* *de may* V*c* XLVII. »

« Sire, celluy qui s'appelle Claudio de Franco en l'escript de Jehan Bodon est celluy mesmes qu'il nomme au commencement Jacques de la Borde [1] quy estoyt comme il dict ung soldat ou cappitaine natif de Nevers quy l'invita à venir par deçà pour le service du roy soubz couleur de faire marchandize de quelques touelles de canevatz pour douze centz escus lesquelles avoint esté achaptées mesmes des deniers du feu roy par ung nommé Joseph Chevalier. Et pour couvrir mieulx les menées qu'ilz venoint faire icy pour y gaigner quelques intelligences et sçavoyr des nouvelles des portz et havres de ce pays, ilz faignoint que ledict de la Borde estoyt marchant compaignon dudict Bodon et l'appelloint Claudio de Franco, ainsy, Sire, que ledict Bodon m'a déclairé, me disant que ledict la Borde l'envoya icy devant avec lesdictz canevatz et debvoit venir après et depuis n'en ouyt parler à cause de son emprisonnement.

« Sire, je vous envoye quelques cartes et ung livre de la navigation d'Escosse que j'ay eues d'ung painctre françoys dont j'ay aultresfoys escript à monseigneur le connestable [2]. Bien est vray, Sire, que ledict livre qui estoyt en langaige escossoys ne se trouvera paz comme je crains des mieulx traduitz, car celluy quy s'en est meslé est ung Escossoys qui

1. Voir ci-dessus, 21 avril.
2. Voir ci-dessus, 18 mars. C'est le traité de navigation dont le titre a été cité et qui nous a été conservé.

n'entend paz trop bien la langue françoyse et ne m'a esté possible d'en recouvrer d'aultre fidelle icy ne de garder l'original dudict livre en escossoys lequel je vous eusse envoyé quand et quand, mais ledict painctre l'a retiré et porté en France, comme je croy. »

Vol. 6, f° 175 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Nouvelles d'Irlande.

169. — *Londres, 23 mai.* — « Monseigneur,... j'ay ouy dyre pour vray que l'esmotion en Irlande est grande contre les angloys et est l'on après pour y envoyer, et entendz qu'il a esté arresté et ordonné icy que tous ceulx qui tiennent terres noblement en ce pays seront d'hors en avant tenuz de faire ung homme d'armes durant les guerres pour chasque cent livres sterlin de rente qu'ils tiendront. Et oultre m'a l'on dict que cez seigneurs de deçà tollèrent et supportent secrettement ce pirate de Calaiz, lequel, Monseigneur, je vous ay par cy devant mandé s'estre rebellé, ce qu'ilz font, comme l'on pense, ou en intention de prendre tousjours quelque chose par les mains de cestuy là sur leurs voysins sans que l'on leur puisse imputer ou bien pour oppinion qu'ilz ont de se prévaloyr et servir de luy en la marine s'il leur survient guerre. Quelque chose qu'il y aist il est certain que l'admiral d'Angleterre est revenu de ceste entreprinse sans faire aulcun dommaige audict pirate. Et est la plaincte grande par deça des marchants françoys pillés par les angloys dont l'on faict icy très maulvaise justice quelque remonstrance que j'en sçaiche faire, et n'y a ordre que lesdictz pauvres marchantz ayant raison, car ou ilz sont pillés par pirattes quy sont incontinent désadvouez publicquement combien qu'en secret ilz soint supportés et favorisés de sorte que ilz ne sçavent à qui se prendre de leurs pertes, ou bien l'on leur faict acroyre que leur marchandize appartient à escossoys et qu'ilz ne font que prester le nom au moyen de quoy l'on la maintient estre de bonne prinse. Et sy ay ouy dire ausdictz marchantz qu'ilz ne sont guères mieulx traictés par les escossoys quand ilz sont trouvez d'eux en la mer, pour ce que lesdictz escossoys les pillent tout de mesmes comme prestantz le nom aulx angloys et aulx flamentz, quelque chose qu'ilz sçaichent alléguer au contrayre. Bien est vray, Monseigneur, qu'à ce que j'entendz les subjectz de l'empereur ne reçoipvent paz meilleur traictement ne meilleure justice ny de ceulx cy ny des escossoys, lesquelz ont perdu naguères ung beau navire de guerre nommé l'*Espaignolle* quy a esté prins par les angloys, et dict l'on y avoyr esté trouvé dedans dez prinses jusques à la valleur de quarente ou cinquante mil escus. Vray est que lesditz escossoys ont eu comme l'on m'a dict leur revenche sur deux aultres beaulx et riches navyres espaignolz ou portugoys qu'ilz ont prins.

« Monseigneur, j'avoys entendu que le chancellyer d'Angleterre quy soulloyt estre avoyt depuis troys ou quatre jours par arrest du conseil esté du tout privé du seau et de l'entrée dudict conseil. Toutesfoys je ne sçay que croyre, sçaichant certainement qu'encores hyer il feust veu parlant en secret au protecteur en son jardin avec très bonne et joyeuse contenance et faveur aussy grande et privée que l'on luy feist oncques, et n'a aulcunes gardes au tour de luy ce qu'il soulloyt avoyr au paravant comme l'on m'a dict. Et sy me semble que je voy de jour en jour diminuer l'authorité de Paget qui est celluy que j'ay trouvé le plus affectionné à la part du roy par deçà. L'on faict icy ung bruict que monsieur de Burez ou quelque aultre grand seigneur de Flandres vient, dont toutesfoys, Monseigneur, je n'ay rien de bien certain. » Affaires intérieures.

Jean Bodon vient de revenir le trouver, au retour d'une entrevue qu'il avait eue avec le protecteur. « Et m'a dict qu'il l'avoyt trouvé merveilleusement triste et qu'il pensoyt que c'estoyt pour cez nouvelles d'Yrlande desquelles il avoyt ouy parler à aulcuns serviteurs dudict protecteur en langaige angloys qu'il entend fort bien, disant entre eulz qu'il se failloyt préparer à délibérer d'aller faire la guerre ausdictz irlandoys. Et oultre m'a dict que quelques flamentz luy avoint compté que l'empereur avoyt sceu que ceulx cy avoint secouru lez protestantz de grandes sommez de deniers dont il avoyt monstré d'estre très mal content, toutesfoys que les seigneurs de deçà avoinct mictz poyne d'appaiser ce mescontentement en alléguant l'innocence de ce jeune roy et de son conseil quant à ce faict et remectant la faulte sy aulcune en y a sur le feu roy d'Angleterre seul. » Il a promis de s'enquérir de la venue de monsieur de Bures et de plusieurs autres choses.

« *De Londres, le* XXIIme *may* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 178 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE VIEILLEVILLE [1] AU ROI.

170. *Londres, 29 mai.* — Ils ont reçu le mardi 24, jour de l'arrivée de Vieilleville, la dépêche du roi en date du 18. Le jeudi suivant 26 mai, ils eurent audience du protecteur, auquel Vieilleville présenta les lettres du roi et fit entendre le contenu de l'instruction qui lui a été donnée, notamment au sujet de la démolition par les Anglais des fortifications de Bolemberg, Blackness, de la digue de Boulogne [2], et de la réception « des lettres d'acceptation de la compréhension des escossoys », qui furent laissées entre ses mains et renvoyées par lui dans la soirée. Le protecteur a Mission de M. de Vieilleville.

1. François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, comte de Duretal, maréchal de France. Comme on le voit par cette dépêche, sa mission avait trait à la démolition des nouvelles fortifications anglaises de Boulogne et à la compréhension des écossais dans le traité d'Ardres. Il repartit immédiatement pour la France.

2. Voir ci-dessus, 27 mars.

répondu qu'il tenait à en parler d'abord au conseil, faisant toutefois l'étonné que le roi ne voulût pas ratifier les deux derniers traités. Puis, abordant les points particuliers de la discussion, il a déclaré que le traité permettait aux anglais d'achever les fortifications de Bolemberg et de Blackness, qui avaient été commencées avant la conclusion de la paix, et par lui-même, qui était alors lieutenant du feu roi d'Angleterre par delà la mer. Quant à la digue, il a assuré « que ce n'estoyt point fortiffication, mais seullement ugne simple jectée de muraille toute droicte sans aulcune apparence ne fundement de forteresse et que cela n'est faict que pour la conservation du port et des navires quy y arrivent dont ilz ont perdu desjà quelques ungs, et que cela se faict à peu de despence, car la pierre dont ladicte muraille se bastit se trouve près du lieu, et que là mesme l'on faict la chau sans aultre despence que de charbon quy est à grand marché en ce pays et que les manuvres ne coustent rien, car ce sont les soldatz mesmes qui sont aulx garnisons delà la mer lesquelz l'on occupe à cest œuvre durant la paix ». Au regard des écossais, il a représenté qu'ils avaient les premiers rompu la compréhension et avaient fait invasion avec sept ou huit cents hommes en Angleterre. Finalement il a fixé leur audience du roi d'Angleterre au dimanche 29, qui est ce jour même où ils écrivent au roi. « Ce que nous avons faict, Sire », ajoutent-ils. « Et luy ay moy de Vieilleville présenté les lettres qu'il vous a pleu luy escripre qu'il a luy mesme leues et prononcées tout hault devant nous, s'enquèrent de voz nouvelles et à quoy vous preniés plaisr, nous disant qu'il désireroyt fort vous gratiffier et complaire en quelque chose qui vous feust agréable. » La résolution définitive du conseil leur sera transmise lundi prochain 30 mai.

Selve, selon l'ordre du roi, a parlé au dieppois Jean Roze, qui a promis de partir dans trois ou quatre jours pour aller porter au roi ses cartes. Il a enfin obtenu son congé, mais demande que le vicomte royal de Dieppe ou un autre des officiers du roi fasse le simulacre de le mener au roi contre son gré, pour qu'il ne soit pas soupçonné de trahison en Angleterre. « Au surplus... la nouvelle de l'esmotion d'Yrlande continue et dict l'on qu'il y va deux ou troys mil hommes de guerre de ce pays. Quant aulx nouvelles d'Escosse, le sieur d'Auzis, Sire, vous sçaura bien dire ce qu'il en a apprins tant au lieu dont il vient que par deçà en passant. De la venue de monsieur de Bures se parle encore par quelques ungs quy disent qu'il vient pour faire plaincte du secours que ceulx-cy ont donné au duc de Saxe, dans les coffres duquel ilz disent que l'empereur a trouvé lettres quy font preuve et foy suffisante dudict secours, mais cez nouvelles, Sire, n'ont origine ny autheur certains, car ce sont bruictz et peust estre inventions de marchantz de ceste ville. Jehan Bodon depuis deux jours a esté restrainct en la Tour, et ne puis croyre, Sire, que ce dom Michel espaignol quy a longuement esté en la Tour quand et luy dont ilz avoint été eslargis ensemble n'aye descouvert quelque chose de ses nouvelles

desquelles à mon advis il avoyt mictz poyne d'entendre, et doubte que de là vient son remprisonnement. »

« *De Londres, ce* XXIXme *may* V^{c} XLVII. »

Vol. 6, f° 179 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

MM. DE SELVE ET DE VIEILLEVILLE AU CONNÉTABLE.

171. — *Londres, 29 mai.* — Ils ont reçu le 24 la dépêche du connétable en date du 18 et en ont exécuté le contenu.

« *De Londres, ce* XXIXme *may* V^{c} XLVII. »

Vol. 6, f° 182, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

172. — *Londres, 1er juin.* — M. de Vieilleville, présent porteur, rendra compte au roi de sa mission, dont il s'est acquitté avec prudence et diligence.

« *De Londres,* [*ce 1er juing* V^{c} XLVII]. »

Vol. 6, f° 182, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

173. — *Londres, 1er juin.* — M. de Vieilleville, présent porteur, renseignera le connétable de vive voix.

« *De Londres,* [*ce 1er juing* V^{c} XLVII]. »

Vol. 6, f° 182 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

174. — *Londres, 15 juin.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du roi datée du 9. Il n'a pu avoir audience du protecteur que pour cette après-dînée, l'ambassadeur de l'empereur étant la veille en conférence avec les gens du conseil pour affaires de pillage commis en mer sur des marchands sujets de l'empereur. Négociations de Selve après le départ de M. de Vieilleville.

Selon l'ordre du roi, Selve a fait de vives instances pour la compréhension des Écossais et la délivrance des prisonniers de cette nation, en se fondant sur les réclamations de l'ambassadeur d'Écosse auprès du roi de France au sujet de la compréhension. Le protecteur a renouvelé les défaites déjà alléguées « quy sont que en ceste compréhension il y a ugne restriction par laquelle il ne doibt poinct estre préjudicié aulx traictés que les deux princes contrahentz ont, ce qui s'entend tant des traictés faictz avec l'empereur que des traictés faictz avec les escossoys, or dict-il que les escossoys sont en guerre avec l'empereur et prennent journellement ce qu'ilz peuvent sur ses subjectz, et que par les traictés

que les angloys ont avec le dict sieur empereur ilz ne peuvent faire paix avec les escossoys sans luy, oultre que par la dicte compréhension est dict que les angloys ne feront guerre aulx escossoys sy ce n'est en cas de nouvelle occasion donnée, lequel cas dict ledict protecteur estre advenu et la dicte occasion avoyr esté donnée plus que suffisante comme il seroyt prest de vériffier toutes les foys qu'il se trouveroyt juges neustres devant lesquelz cela peust estre terminé ». Selve a répliqué « que la dicte restriction ne s'entendoyt poinct des traictés faictz avec l'empereur, et quand ainsy seroyt que l'empereur avoyt tousjours eu paix avec les escossoys et n'avoyt eu guerre à eulx que dans pour l'adhérence qu'il avoyt eue avec le roy d'Angleterre, duquel ayant entendu la paix avec le feu roy et que les escossoys y estoint comprins il n'avoyt pensé dès l'heure plus avoyr de guerre à eulx », ainsi que le roi en a été averti par son ambassadeur auprès de la reine de Hongrie. Quant aux nouveaux griefs des anglais contre les écossais, Selve a répondu que le roi ne les jugeait que d'après les effets, et non d'après les paroles, et a longuement développé ce thème. Le protecteur alors a déclaré que le roi d'Angleterre, bien que n'y étant pas obligé par le traité de paix, nommerait des députés chargés de s'entendre avec ceux des écossais au sujet des réparations à intervenir depuis la compréhension, mais que le roi d'Angleterre devrait auparavant demander à l'empereur son consentement. Selve a répliqué que ce consentement n'avait pas été jugé nécessaire pour la compréhension elle-même, à quoi le protecteur objecta que le traité de compréhension même contenait une classe restrictive subordonnée à l'acceptation de l'empereur. Quant aux prisonniers écossais, ils seront conduits de Londres à la frontière, où ils donneront caution, l'abbé de Dryurgh pour 2000 écus et John Hay [1] pour 1000, à déduire des réparations que les commissaires pourront mettre à la charge de l'Écosse.

Négociations. Au moment où Selve prenait congé du protecteur, celui-ci l'a retenu pour lui dire qu'il s'étonnait que l'on eût dit à l'ambassadeur d'Angleterre, dans le conseil du roi de France, que les travaux du port de Boulogne fussent des fortifications nouvelles entreprises depuis le traité. Il a encore offert de nommer des commissaires pour régler les différends relatifs aux limites du Boulonnais et au reliquat des 500 000 écus, si le roi de France en prenait l'initiative. Selve l'a invité à négocier cette question avec l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, disant qu'il n'avait lui-même aucun pouvoir pour la résoudre [2].

« *De Londres, ce XVme juing V^c XLVII.* »

Vol. 6, f° 182 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-f°.

1. John Hay, fait prisonnier en même temps que l'abbé de Dryburgh. (Voir la dépêche du 21 mars.)

2. Il s'agit ici d'une négociation engagée sur de toutes nouvelles bases, entre Henri II et le gouvernement d'Edouard VI. L'interruption de la correspondance de Wotton ne permettra de les suivre que dans les dépêches de Selve, jusqu'au milieu de 1548 : cet avis est donné ici une fois pour toutes.

SELVE AU CONNÉTABLE.

175. — *Londres, 16 juin.* — Selve a reçu le 13 la dépêche du connétable en date du 9.

Le matin du 13, avant l'arrivée de la dépêche du roi, était arrivée une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France par laquelle celui-ci donnait avis de ce qui lui avait été dit au conseil du roi, à la réception de laquelle l'envoi d'un courrier vers l'empereur a été décidé de suite. « Car dès le mesme jour et à l'heure que je ne faisoys que recepvoir ledict pacquet du roy », dit Selve, « vint vers moy ung Italien nommé Johan Bernardin, que le feu roi d'Angleterre voulloyt quasy tousjours tenir en compaignie de son ambassadeur estant près l'empereur et a esté aultresfoys assés longuement en France suyvant la court du feu roy pour les affaires du conte Pétillan, lequel, Monseigneur, soubz une coulleur fort loing cherchée de la congnoissance qu'il dict avoyr eue avec le feu évesque de Lavaur mon frère et du désir qu'il avoyt de la continuer avec moy me vint demander si je voulloys mander quelque chose en la court de l'empereur à l'ambassadeur du roy ou aultre qu'il feroyt seurement le messaige et qu'il partoyt le lendemain, estant dépesché par monsieur le protecteur vers ledict seigneur empereur, et qu'il eust bien plus voulentiers receu ugne commission d'aller vers le roy sy l'occasion s'en feust offerte, mais qu'il les failloyt prendre telles que les maistres les bailloint ». Selve s'étend longuement sur les présomptions qu'il y a à ce que les anglais excitent l'empereur à continuer la guerre contre l'Écosse, et revient sur l'attitude de l'ambassadeur de l'empereur envers les écossais dans la séance du conseil du roi d'Angleterre du 27 novembre dernier.

« Monseigneur, milord Grey debytis de Boulloigne [1] est encores icy où il arriva le XIII[e] de ce moys et dès l'heure de son arryvée luy et ung ingénieur et entrepreneur qui a la superintendence des fortiffications qui se font delà la mer estantz encores tous bottez furent longuement retirés et enserrés avec le protecteur où depuis ilz se sont retrouvés par plusieurs foys comme j'ai entendu. Préparatifs de guerre.

« Icy se dépeschent tous les jours quelques massons et pionniers que l'on envoye delà la mer. Aussi envoye l'on gentz et navyres en Hyrlande comme je croy, Monseigneur, que vous avés sceu par monsieur de Vieilleville, et est le chef de ceste entreprinse comme j'entendz le seigneur de Belingembe gentilhomme de la chambre du roy d'Angleterre, et dict l'on que le numbre des gentz que l'on y envoye est d'envyron deux ou troys mil hommes et qu'ung grand seigneur dudict pays d'Yrlande nommé Garret quy est frère de la femme du grand escuyer d'Angleterre

1. William Grey, lord Grey de Wilton, capitaine de Boulogne en 1543, puis lord député de Boulogne depuis 1546.

est ung des principaulx autheurs de la rébellyon que ont faicte les hyrlandoys. Il semble, Monseigneur, que l'on se refroydisse et repsente icy des innovations qui se commençoint à faire aulx choses de la religion ayant esté faict quelque commandement de ne parler ny prescher d'icelles aultrement que l'on faisoyt du vivant du feu roi d'Angleterre et ayant esté révocqués et reprins comme j'entends quelques sermons naguères faicts ausquels avoyt esté mal parlé des sacrementz et des saincts et du charesme. Il y a icy nouvelles que le seigneur de Baudouel admiral d'Escosse a esté prins prisonnier par le gouverneur dudict pays luy mectant sus qu'il a eu quelque secrette intelligence avec ceulx de deçà [1]. Le secrettayre de Venise quy est icy résident lequel me vient veoyr quelques foys me dist avant hyer, Monseigneur, que depuis peu de jours il avoyt sceu qu'estoyt icy venu faire le gentilhomme du duc de Ferrare quy en est party naguères, lequel se nomme El Sala et estoyt sa commission comme il dict de parler du mariage d'ung fils dudict duc son maistre de l'aage envyron de treize ans avec Madame Elizabet secunde fille du roy d'Angleterre quy est envyron de mesme aage, dont ne se sçait quelle responce il a eue ne quelles conditions ont esté mises en avant d'ugne part et d'aultre. Quy est, Monseigneur, tout ce que je sçay de nouveau sinon que avant hyer me feust signiffié par ung hérauld de me trouver dimanche prochain à troys heures après mydy en la grande esglise de ceste ville pour assister aulx services que l'on commencera de faire pour les honneurs funèbres du feu roy que Dieu absoille, et en cest endroict, Monseigneur, me semble n'estre pas hors de propoz de vous demander jusques à quand j'attendray à laisser le deuil, ayant ce me semble à me conduyre en cela selon le commandement qu'il playra au roy et à vous, Monseigneur, de me faire. »

Nouvelles d'Irlande.

Nouvelles d'Écosse.

Jean Roze est parti il y a deux jours avec une lettre de Selve pour le connétable, qui trouvera en lui un homme de savoir et d'expérience. Jean Bodon, de Reims, lui écrit de sa prison par l'intermédiaire des écossais qui ont liberté d'aller et de venir, pour demander au roi le payement de ses dettes, qui montent à 100 ou 120 écus.

« *De Londres, ce* XVIme *juing* V^{c} XLVII. »

Vol. 6, f° 185 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Cérémonies funèbres.

176. — *Londres, 22 juin.* — « Sire, dimanche dernier XIXe de ce moys, l'après disnée, en la grande esglise de Sainct-Pol de ceste ville furent dictes et célébrées pour le feu roy que Dieu absoille vespres des mortz et vigilles avec solemnité aussy grande ou plus quy ayst esté

1. Patrick Hepburn, troisième comte de Bothwell, amiral d'Ecosse, père du célèbre James, comte de Bothwell, qui fut le troisième époux de Marie Stuart.

veue en ce pays en semblable caz, et le lendemain, Sire, feust dicte la grande messe et faict le service en la manière accoustumée par l'arcevesque de Canterbéry [1] et y assistèrent l'arcevesque d'Yorch [2], et sept ou huict evesques. Ceulx quy faisoint le grand deuil estoint le marquys de Nordanton frère de la royne d'Angleterre [3], le conte de Vuarvich grand chambellan [4], le conte d'Arondel [5], le conte d'Arby [6], tous quatre chevalyers de cest ordre, et oultre le conte de Chirosbery [7] et le conte de Rentlan [8] qui faisoint en tout le nombre de six. Et sy se trouvèrent les ambassadeurs de l'empereur et de Venise revestus en deuil. »

Pendant que se disaient vigiles, le protecteur fit mander à Selve par un héraut que l'ambassadeur d'Écosse, invité à la cérémonie comme les autres, s'était excusé en disant que son compagnon, actuellement ambassadeur d'Écosse en France, n'avait pas été convié aux honneurs funèbres qui ont eu lieu en France pour le feu roi. Selve l'a envoyé visiter dans la journée, en lui faisant savoir le rapport du héraut, dont il nia de point en point la vérité, en donnant seulement sa santé pour excuse. « Toutesfoys, Sire », ajoute-t-il, « l'homme que j'envoyay vers luy ne peust comprendre en sa fasson ny en son visaige aultre maladie que ung esbahissement et estonnement plus grand que ne debvoyt avoyr ung homme qui se sentiroyt net et exempt de coulpe... Et depuis peu m'a esté conformé la souspesson que j'en avoys par aulcuns quy m'ont asseuré avoyr esté par luy revelez au protecteur aulcuns advertissementz concernantz les affayres d'Escosse que je luy avoys secrettement descouvertz pour mander à la royne et au gouverneur... Et sy ainsy estoyt que son compaignon quy est par delà luy aye faict plaincte par lettre de n'avoyr poinct esté appellé à l'enterrement du feu roy il y a quelque aparence qu'il n'est guères plus discret ny mieulx affectionné à vostre service que cestuy-cy.

« Sire, quelque responce que m'aye dernièrement faicte le protecteur sur ce que par vostre commandement je luy ay remonstré de la compréhension des escossoys l'on me dict de plusieurs lieux que dans ce moys d'aoust au plus tard il est résolu de leur faire la guerre, et par mer du costé de Sainct-André, et par terre. Et ay sceu, Sire, que ledict protecteur il y a envyron sept ou huict jours, parlant à ung gentilhomme escossoys nommé monsieur de Maxouel [9] quy est icy prisonnier en hous- Nouvelles d'Écosse.

1. Thomas Cranmer, archevêque de Canterbury de 1533 à 1555.
2. Robert Holgate, archevêque d'York de 1545 à 1553.
3. William Parr, comte d'Essex, créé marquis de Northampton à l'avènement d'Edward VI, frère de Catherine Parr.
4. Sir John Dudley, vicomte Lisle, naguère amiral d'Angleterre, créé comte de Warwick et devenu grand chambellan d'Angleterre à l'avènement d'Edward VI.
5. Henry Fitz-Alan, lord Maltravers, comte d'Arundel, mort en 1579.
6. Edward Stanley, comte de Derby (1521-1574).
7. Francis, lord Talbot, huitième comte de Shrewsbury.
8. Henry Manners, lord Roos, second comte de Rutland.
9. Robert Maxwell, sixième lord Maxwell.

taige fort long temps a et ne peust estre mietz à rançon quelque requeste qu'il en face, luy discouroyt la manière qu'il voulloyt tenir de faire la guerre en Escosse pour y conquérir, quy estoyt de deffendre le feu à ses gentz dont ilz avoint accoustumé d'uzer dès qu'ilz entroint dans le pays, d'aventaige faire crier et publier non seullement impunité et immunité à tout ceulx qu'il appelle évangélicques, mais en oultre bonne récompense s'ilz veullent suyvre le party du roy d'Angleterre et la mesme publication et promesse faire faire à tous ceulx qui vouldront entretenir et soubstenir les contractz et traictés par lesquelz ilz disent la petite royne avoyr esté proumise en mariage au roy d'Angleterre par les estatz du pays. Et disoyt ledict protecteur qu'il tireroyt par cez moyens beaucoup de gentz du pays au service du roy d'Angleterre et qu'il ne s'amuseroyt poinct à aller chercher les places fortes pour les assiéger, mais que là où il trouveroyt le pays à propoz il en feroyt de fortes pour prendre et tenir tousjours pied dans ledict pays. » Il semble cependant à Selve que ces préparatifs pourraient n'avoir pour objet que d'effrayer les écossais. Néanmoins on tient ici cette guerre pour résolue. Car si le roi de France entre en lutte avec l'empereur, les anglais auront le champ libre, et s'il devient au contraire son allié, comme il leur fera inévitablement la guerre, il est préférable pour eux de prévenir cet événement par un soudain effort. « Quant à ce qui se voyt, Sire », termine-t-il, « je vous puis bien asseurer que cejourd'huy de grand matin ung de mes gentz a veu tyrer de la Tour de ceste ville grande quantité de picques et hallebardes et aultres harnoys que l'on envoye delà la mer comme il est vray semblable, et hyer à mesme heure l'on chargea de paisles et picques deux grandes barques toutes plaines du port envyron de XXV tonneaulx chascune. Au surplus, Sire, l'on dict que tous les principaulx navires de guerre sont tous prestz et en esquippage et que l'on va faire la monstre des gentilshommes de la maison du roy d'Angleterre, quy sont d'ancienneté, comme j'entendz, cinquante hommes d'armes et aultant de crue que le feu roy d'Angleterre avoyt faicte à cez dernières guerres, et oultre des gentilshommes estrangers pensionnayres quy ne peuvent pas monter comme l'on m'a dict à plus d'aultre cinquante hommes d'armes, quy est à ce que j'entendz tout ce qu'il y a en ce pays de gensdarmes ordinayres et d'ordonnances. Et disent plusieurs que incontinent après ladicte monstre l'on les envoyera secrettement sur la frontière d'Escosse où l'on a desjà donné ordre de longue main d'avoyr prestz IX ou X mil hommes de pied et quelques aultres gentz de cheval que l'on fera encores, et qu'avec cela se fera ugne invasion et entreprinse soubdaine par terre dans ledict pays d'Escosse dont se dict que le conte de Warvich sera chef, et que par mer d'ung aultre costé ira l'admiral d'Angleterre avec ungne aultre armée. Je ne fauldray, Sire, de vous advertyr au jour et à la journée des apparences que j'en voyrray. L'on tient icy pour certain que ledict admiral a espouzé la royne d'Angleterre douairyère depuis

dix ou douze jours en çà, et me l'asseurer l'ambassadeur de l'empereur pour chose vraye le jour que nous nous trouvasmes au service du feu roy. Toutesfoys sy ainsy est c'est chose quy a esté faicte assés secrettement. Aulcuns m'ont dict qu'il n'a paz tenu à luy qu'il n'aist espouzé madame Marie ou la seur du duc de Clèvez qui est icy, mais ny l'ugne ny l'aultre n'y ont voulu entendre. C'est, Sire, tout ce que je sçay de nouveau pour cest heure[1]. »

« *De Londres, ce* XXIIIme *juing* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 188, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

177. — *Londres, 23 juin.* — Selve rappelle au connétable qu'il lui a écrit le 16 et lui résume l'affaire de l'Italien Jean Bernardino. Ce personnage a encore été vu à Londres il y a deux jours, ce qui confirme la présomption que sa visite avait un but d'espionnage.

« Au surplus, Monseigneur, milord Grey gouverneur de Boulloigne estoyt encores hyer icy et n'ay poinct sceu quand il s'en retourne. Il est icy grand bruict par la ville et entre les marchantz que le roy a assemblé grandez forces et de Suisses et de gentz de pied de son royaulme. Et viennent la plus part de telles nouvelles d'Anvers en ceste ville ou puys après elles sont interprétées diversement, car aulcuns disent que cez préparatifz se font contre l'empereur et aultres que c'est contre les angloys. L'ambassadeur dudict seigneur empereur, avec lequel je me trouvay cez jours passés au service que l'on feist icy pour le feu roy, me demanda à quelle fin cez grandes forces avoint esté mises suz. A quoy je luy respondeiz que je n'avoys aulcunes nouvelles que le roy eust faict levée de gentz ne qu'il eust aulcune occasion d'en faire avant la paix par tout... Après m'a dict que les angloys craignoint que cest appareil se dressast contre eulx pource que le roy estoyt mal content des fortiffications qu'ilz font en Boullenoys. Je luy replicquay que je n'avoys ouy parler d'aulcun appareil de guerre... Ce propoz finy me demanda quand nous viendrions icy quérir la fiancée ou accordée pour la mener en France. Je luy demanday quelle. Et il me respondit madame Marie, me disant que toute ceste court et ceste ville ne parloyt d'aultre chose. Je luy dictz que sy ainsy estoyt c'estoyt signe que l'on y avoyt plus pensé en Angleterre qu'en France dont je n'en avoys entendu aulcune nouvelles... »

Préparatifs de guerre.

« *De Londres, le* XXIIIme *juing* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 191, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

1. Mariage de Thomas, lord Seymour, frère du protecteur, amiral d'Angleterre depuis l'avènement d'Edward III, avec Catherine Parr, veuve de Henry VIII, morte l'année suivante. Il paraît par cette dépêche qu'il avait inutilement demandé la main d'Anne de Clèves ou de Marie Tudor.

SELVE AU ROI.

Nouvelles d'Allemagne.

178. — *Londres, 24 juin.* — Depuis sa dépêche au roi datée de la veille, Selve a su que le protecteur avait fait mander à l'empereur, par l'ambassadeur de celui-ci, que les discours tenus en France à l'ambassadeur d'Angleterre prouvaient le dessein arrêté du roi de commencer la guerre : cet avertissement a été donné à Selve par quelqu'un à qui l'ambassadeur de l'empereur l'avait répeté. Selve croit que cette démarche n'a été faite que pour sonder l'empereur. « Car de ce que j'ay peu congnoistre, Sire, depuis le règne de ce jeune roy tant les ministres de ce royaulme que l'ambassadeur de l'empereur faisoint ouvertement semblant d'estre peu contentz les ungs des aultres. Je ne sçay sy à présent ceulx cy vouldroint essayer de rabiller les choses et rentre sur le propoz des mariages que le filz de Grantvelle mict en avant quand il vint icy au nouvel advènement de ce roy. Pour certain, Sire, Paget disna hyer chez l'ambassadeur dudict empereur et y feust longuement, quy est ung lieu où ledict Paget a moins accoustumé de fréquenter que nul aultre de ces seigneurs. Et sy ay sceu que ledict ambassadeur avoyt dict il y a quelques jours à ung personnaige d'estoffe estranger quy fréquente quelques foys chez luy qu'il ne s'estonnast poinct s'il le voyoit les jours ensuivantz fréquenter et négotier avec Paget et que c'estoyt seullement pour affayres particuliers de marchantz, et se faisoyt par ledict ambassadeur ceste préoccupation d'excuse et purgation sans qu'elle vint à aulcun propoz ne qu'il feust mention dudict Paget. Au surplus, Sire, j'ay aussy entendu que ung Italien ingénieur que ceulx cy avoint envoyé dans le chasteau de Sainct-André est icy de retour et n'ay peu encores sçavoyr quelles nouvelles il en a portées, sinon que l'on m'a dict luy avoyr ouy dire que ceulx de dedans y vivent non seullement en luthériens, mais en sacramentaires...

« *De Londres, ce XXIIIme juing Vc XLVII.* »

Vol. 6, fo 192, copie du XVIe siècle, 2 p. in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

179. — *Londres, 24 juin.* — Depuis sa dépêche de la veille au connétable, Selve a été conduit à croire que le retard de l'Italien Bernardino a eu pour cause la dépêche que l'ambassadeur de l'empereur a dû écrire à son souverain, comme l'explique la présente dépêche au roi.

« *De Londres,* [*ce XXIIIIme juing Vc XLVII.* »]

Vol. 6, fo 193, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

180. — *Londres, 28 juin.* — Selve a reçu par M. de Combas la dépêche du roi en date du 24 et entendu ses instructions orales. Il envoie

avec la présente deux dépêches adressées au roi par l'ambassadeur de France en Ecosse. Le protecteur l'a fait prier ces jours-ci d'avertir le roi que des pirates anglais, dont les principaux sont les nommés William Percy, Thomas Freeman et Michel James, trouvent asile et protection dans plusieurs ports de France, et surtout à Cherbourg, en se faisant passer pour écossais. Le protecteur demande qu'on leur interdise cet asile, d'où ils sortent pour piller français, anglais et écossais.

De Londres, le XXVIIIme juing Vc XLVII. »

Il envoie au roi la copie du mémoire qu'il a remis à M. de Combas, lequel ne peut avoir avant le lendemain son passeport pour l'Écosse.

Vol. 6, fo 193, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

181. — *Londres, 28 juin.* — Selve a reçu par M. de Combas la dépêche du connétable et entendu ses instructions orales. Nouvelles d'Écosse. Tour de Langholm.

« Monseigneur, vous verrés à mon advis par les dépesches de l'ambassadeur du roy résident en Escosse qu'à présent j'envoye audict seigneur l'entreprinse du gouverneur dudict pays sur la Tour de Langoume qu'il cuyde estre fort secrette de laquelle toutesfoys le bruict est longtemps ha par deçà, de sorte que monsieur le protecteur mict dernièrement ladicte entreprinse au numbre des aultres plainctes qu'il feict des escossoys à monsieur de Vieilleville et à moy. Ladicte Tour estoyt comme j'entendz entre les mains des angloys avant que la paix et la compréhension des escossoys se feissent, au moyen de quoy sy lesdictz escossoys s'efforcent de la recouvrer par armes, oultre ce que les angloys auront occasion de dire que c'est innovation et ouverture de guerre. J'ay belle peur qu'ilz trouveront ceulx-cy bien advertys de toutes leurs délibérations et sy bien pourveus que je ne sçay s'ilz auront du meilleur. Et au mieulx aller, quand la chose réuscyroit comme ilz désirent, ce sera tousjours perdre ung beuf pour gaigner ung euf, car le gaing de ceste tour quy ne vault pas ung coullombyer comme j'entendz leur fera perdre le bénéfice de la paix et se tyrer ugne guerre à doz que je ne sçay s'ilz ont bien pensé et sont bien préparés de soustenir [1]. »

Selve a donné charge à M. de Combas de dissuader le plus possible les écossais de cette entreprise.

« *De Londres, le XXVIIIme juing Vc XLVII.* »

Vol. 6, fo 194, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

1. La tour de Langholm, située dans la vallée de l'Esk, sur la frontière des deux royaumes, avait été conquise par les Anglais en 1545 (*State Papers*, t. V, pp. 554-556). Elle était revendiquée, comme on voit, par les écossais : le litige sera le prétexte de la nouvelle guerre déjà prête à éclater.

SELVE AU ROI.

182. — *Londres, 7 juillet.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 3. Ce même jour est arrivée une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre en France adressée au protecteur. Ce jourd'hui, Selve s'est rendu auprès du protecteur, selon l'ordre du connétable, pour le détourner de ses soupçons sur les préparatifs de guerre du roi. Le protecteur ayant fait allusion à la nécessité de ces préparatifs au cas où l'empereur renouvellerait sa récente invasion en France, Selve s'est contenté de répliquer que ce dernier n'en avait pas retiré grand fruit, et que d'ailleurs le roi était à l'heure qu'il est certain de son amitié.

Selve a également parlé au protecteur, selon l'ordre du roi, pour lui recommander la pétition des marchands français pillés en mer depuis la paix.

Après ces propos préliminaires, et sur la demande de Selve, le protecteur lui a dit qu'il lui communiquerait la réponse du conseil, dont le roi de France devrait raisonnablement se contenter, et que le conseil délibérerait sur cette question dès que le roi d'Angleterre serait à Hamptoncourt, où il se rend dans un jour ou deux.

Passage des galères de France en Ecosse.

« Sire, j'ay baillé le pacquet que vous escripvés à vostre ambassadeur en Escosse à ung homme qui s'y en va dépesché par l'évesque de Rosse, lequel comme j'entendz a porté quelques lettres de son maistre à monsieur le protecteur, mais à ce que je puis entendre ce n'estoyt que pour aller et revenir audict Escosse. Ledict homme dict avoyr veu lundy dernier IIIe de ce moys au soyr voz gallayres au destroict de ceste mer entre Bouloigne et Calays qui tiroint du costé du North, dont toutesfoys il ne se parle poinct encores icy et n'en est aultre bruict sinon qu'elles s'en vont en Bretaigne pour se charger de gentz de guerre et de munitions pour porter en Escosse [1]... »

« *De Londres, le* VIIme *juillet* V^{c} XLVII. »

Vol. 6, f° 194 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

1. Première mention faite par Selve de l'expédition maritime dont les Guise venaient de faire décider l'envoi au secours des troupes écossaises qui faisaient le siège du château de Saint-André, et dont il avait été certainement averti par le roi dans une des dépêches qui manquent à cette correspondance. La flotte française comprenait 10 galères sous le commandement du nouveau lieutenant général qui venait de succéder au baron de la Garde, compromis dans l'affaire des Vaudois et destitué de sa charge le mois précédent. C'était Léon Strozzi, frère du maréchal, désigné sous le nom de *Prieur de Capoue,* bénéfice dont il était titulaire, dont Brantôme a écrit la vie, « le plus grand capitaine de mer de son temps » (*Vie des grands capitaines françois*). On verra les détails que Selve donne au fur et à mesure sur son passage en Ecosse. Le château de Saint-André fut pris le 30 juillet : John Knox et ses compagnons, faits prisonniers, furent gardés sur les galères de Strozzi.

SELVE AU CONNÉTABLE.

183. — *Londres, 7 juillet.* — Selve a reçu la veille la dépêche du connétable en date du 3. « L'on feist hyer à Grenvys la monstre des gentishommes de la maison du roy d'Angleterre où il n'y avoyt paz grande compaignie ainsy que j'ay entendu d'aulcuns quy disent y avoyr esté présentz et qu'il n'y avoyt pas plus de cent cinq ou six chevaulx. L'on dict que par les villaiges et paroisses de ce pays se feront aussy monstres des gentz de pied qui se pourront trouver pour faire service, dont l'on faict icy publier le nombre jusques à trente mil que l'on faict bruict de voulloyr envoyer en Escosse, mais aulcuns quy doibvent sçavoyr quelque chose des forces d'icy et qui en parlent avec quelques argumentz apparentz asseurent que ce seroyt beaucoup faict sy l'on pouvoyt à présent lever en ce pays la tierce partie de ce nombre de gentz de guerre et de service, quy faict croyre que quelque menace qu'ilz facent ilz ne feront paz sy tost entreprinse ny du costé d'Escosse ny ailleurs, sy ce n'est pour deffendre et par contrainete. Préparatifs de guerre.

« L'ambassadeur d'Escosse m'a cez jours mandé que le gouverneur avoyt rompu l'entreprinse de la tour de Langoume à cause du maulvais temps qu'il faict audict pays. Toutesfoys, Monseigneur, m'en voulant plus avant enquérir de luy j'ay trouvé qu'il n'en a eu ne veu aulcunes lettres et n'en sçayt rien que par ouy dire, quy faict que je ne vous en puis aultre chose asseurer. L'on m'a dict au surplus, Monseigneur, pour chose vraye que ung couronnel des italyens du feu roy d'Angleterre nommé Agnolo Mariano et certains aultres cappitaines quy estoint icy sont licentiés et renvoyés en leurs pays, mais j'entendz que c'est après leur avoyr payé et avancé ugne année de leurs pensions et les avoyr instruits des levées et aultres services que l'on entend qu'ilz facent pour ce roy en Italye s'il en est besoing. » Tour de Langholm.

Le protecteur a encore prié Selve d'écrire au roi pour la délivrance des prisonniers anglais, qu'il dit avoir été accordée par M. de la Garde en échange de la galère du baron de Saint-Blancard et de son équipage : Selve ajoute qu'il y a un mois il a pu faire délivrer cinq ou six français gardés comme prisonniers de guerre.

« *De Londres, ce* VIIme *juillet* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 196 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

184. — *Londres, 11 juillet.* — Selve a été mandé cette après-dînée auprès du protecteur, qui lui a fait énoncer de nouveau les questions dont il avait déjà été parlé entre eux, à savoir le passage de commis- Négociations.

saires anglais en France pour régler les différends relatifs aux limites et fortifications du Boulonnais; la nomination de personnages neutres pour régler la question du reliquat des 500 000 écus; enfin la nomination de députés spéciaux pour fixer les réparations mutuelles entre anglais et écossais et assurer le maintien de la compréhension des écossais dans le traité de paix.

Sur le premier point, le protecteur a objecté la jeunesse du nouveau roi d'Angleterre, qui, une fois parvenu à l'âge de gouverner, pourrait trouver mauvais que l'on eût conduit les affaires de son royaume avec aussi peu de considération, inconvénient qui n'existerait pas du côté du roi de France, s'il voulait nommer le premier ses députés et les envoyer en Angleterre; mais, s'il convenait au roi d'envoyer simplement ses députés sur les confins, le roi d'Angleterre enverrait immédiatement les siens. — Quant au reliquat des 500 000 écus, il a proposé que ces mêmes députés nommés de part et d'autre eussent pouvoir de trancher la question, ou que, s'ils ne tombaient pas d'accord, on eût recours à des personnages neutres. Touchant la question des écossais, il s'est déclaré prêt à nommer des délégués spéciaux chargés de régler les réparations, dès que le consentement de l'empereur à cette mesure lui serait arrivé, désignant d'avance l'évêque de Durham, que le roi a pu connaître en France quand il y vint avec l'amiral d'Angleterre[1] : l'empereur pourra avoir donné réponse dans six ou sept jours.

Selve a répliqué que pour sa part il ne voyait pas que l'honneur du jeune roi d'Angleterre pût être lésé parce que les commissaires anglais qu'on trouvait bien d'envoyer sur les confins pousseraient leur voyage jusqu'à la cour de France, et qu'il craignait fort que ces difficultés ne fissent croire au roi que l'on voulait seulement retarder la fin du différend. Il a insisté aussi sur les fortifications de Boulogne, que les anglais continuent si activement et qui ne prouvent pas le dessein de restituer la ville et son territoire à l'époque fixée par les traités. Finalement le protecteur a déclaré que le conseil se refuserait formellement à envoyer des commissaires ailleurs que sur les confins, mais que ceux qu'il députerait seraient les personnages les plus conciliants possibles.

Voyant qu'il n'en pouvait tirer autre chose, Selve l'a prié de faire avertir le roi par l'ambassadeur d'Angleterre en France, ce qu'il a promis de faire. « Et après, Sire, m'a dict qu'il estoyt certainement adverty que le gouverneur d'Escosse se debvoyt dès le X ou XIe de ce moys trouver avec ugne fort grosse armée preste pour venir faire ugne entreprinse dans ce pays où il avoyt donné ordre qu'il seroyt bien recueilly et vous prioyt de n'en estre poinct marry comme la raison ne voulloyt que vous feussiez... Et là dessus m'a dict qu'il trouvoyt toutesfoys bien estrange

Passage des galères de France en Ecosse.

1. Cuthbert Tunstall, évêque de Durham, l'un des trois ambassadeurs extraordinaires envoyés avec Dudley en France pour échanger les ratifications du traité d'Ardres, l'année précédente.

que voz gallayres estoint passées par delà et ne sçavoyt sy c'estoyt pour favoriser ou faire faire ladicte entreprinse aulx escossoys et qu'il estoyt bien certain qu'elles estoint allées audict Escosse, car de là mesmes le luy avoit l'on escript et mandé sy tost que Combatz y avoyt esté arryvé, me disant qu'il me voulloyt confesser vérité et qu'il estoyt plus certainement adverty de jour en jour des nouvelles dudict pays d'Escosse que je ne cuydoys. Je l'ay asseuré, Sire, que vos gallayres ne feroint aulcun dommaige aulx angloys... Ce propoz finy, Sire, m'a dict que dans XVIII ou XX jours y avoyt ugne foyre à Fyennez où il craignoit à cause du différend des lymittes du Boullenoys et de Guisnes qu'il n'y eust quelque scandalle et débat de voz gentz et de ceulx du roy d'Angleterre et que vostre cappitaine d'Ardres y pourroyt envoyer quelque numbre de gentz et que le semblable pourroyt estre faict par lez cappitaines du roy d'Angleterre, et que pour éviter cest inconvénient le meilleur seroyt sy vous le trouviés bon, Sire, de deffendre pour ceste foys que personne de voz subjectz ne se trouve à ceste foyre et que le roy d'Angleterre fera de mesmes. En oultre, Sire, ledict protecteur s'est plainct d'aulcuns françoys qu'il dict estre venuz et arrivés en ung port de ce royaulme où ilz ont employé et faict courir parmy les subjectz de ce pays plusieurs escus faulx n'estantz que d'argent ou letton doré dont il m'en a monstré ung quy porte le coing et impression telz que les derniers escus battus en vostre royaulme durant la vie du feu roy, me demandant, Sire, ledict protecteur qu'il avoyt à faire là dessus. A quoy, Sire, je luy ay respondu qu'il feist faire ugne bonne information de ce qu'il disoyt, et sy par icelle il trouvoyt aulcun de voz subjetz chargé qui feust en ce pays, qu'il le feist prendre prisonnier et vous l'envoyast avec ses charges et informations et que vous le feriés pugnir comme il mériteroyt et en feriés faire bonne et rigoreuse justice ainsy que de tout temps l'on faict de tous crimes en vostre royaulme et principalement du crime de faulce monnoye... »

« *De Londres, ce* XIme *juillet* Vc XLVII. »

Vol. 6, f° 197 v°, copie du XVIe siècle, 7 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

185. — *Londres, 11 juillet.* — « Monseigneur,... l'on est en très grande souspesson du voyage des gallayres lesquelles l'on pense estre allés en Escosse pour lever la petite royne et la porter en France. Et à ce que je puys entendre l'on a prins délibération de faire secrettement et diligemment armer et esquipper tous les navires de ce roy pour les mectre en mer affin de guetter au retour lesdictes gallayres et leur courir sus sy caz estoyt qu'elles eussent enlevé ladicte royne, auquel caz il s'estime qu'ilz sont résolus se hazarder au combat, et s'ilz voyent que lesdictes gallayres s'en retournent comme elles sont venues l'on pense qu'il ne leur sera rien

Passage des galères de France en Écosse.

demandé, de quoy toutesfoys il ne se feroyt pas trop bon fier sy ceulx cy se trouvantz en mer voyoint quelque grand et certain adventaige. Je ne fauldray, Monseigneur, par tous les moyens que je pourray de tenir adverty l'ambassadeur du roy estant en Escosse de tout ce que je descouvriray servant à la seureté des dictes gallayres tant durant le temps qu'elles seront par delà que pour leur retour. Ugne chose y a, Monseigneur, que je ne me puis garder de souspessonner et craindre, pensant au naturel de cez gentz icy et aux intelligences qu'ilz ont en Escosse, qu'ilz seroint bien gentz de chercher s'il estoyt possible par practicques de faire faire quelque dommaige ausdictes gallayres par les escossoys mesmes en leur y mectant quelque sinistre oppinion en fantaisie. Et sy ne sçay sy le gouverneur seroyt poinct susceptible de quelque maulvayse impression, attendu le désir qu'il a du mariage de la royne avec son filz et le peu d'envye qu'il a à mon jugement que l'on vienne à bout du chasteau de Sainct-André où luy mesmes n'a sceu ou voullu rien faire. Pour le moins croys-je qu'il seroyt très marry qu'il vînt en puissance et en main de la royne, et aultant, ce semble, doibt craindre la royne qu'il soyt entre les mains du gouverneur quy tient desjà presque toutes les principales [places] fortes du pays dans lesquelles il tient ses parents ou alliés, en sorte que ayant encores ceste cy sa puissance seroyt bien à craindre à ladicte dame. Quy sont argumentz, Monseigneur, pour craindre qu'il se perde pour telles occasions à faire quelque chose de bon audict chasteau de Sainct-André, ce que je crains encores d'aultant plus que il semble que le gouverneur divertissant sez forces d'ung aultre costé n'y veuille pas entendre à bon escient. Et ne puys croyre que ceulx quy le persuadent et conseillent de précipiter tellement et sy hors de temps et de propoz ceste entreprinse de la Tour de Langoume ne soint gentz quy vouldroint par adventure bien avoyr mictz entre mains aulx angloys ugne belle occasion de bien faire leurs besoignes en ce pays-là. De faict, Monseigneur, j'entendz que les angloys y envoyent et y ont desjà bon nombre de gentz, et y doibvent aller, ce dict l'on, le conte de Vuarvych[1], le conte d'Arby[2] et milord Talebot[3] et aultres sieurs dont ceulx-là sont les principaulx. Et estiment aulcuns que les angloys ne se hasteront pas fort d'obvier à ceste entreprinse et qu'ilz la laisseront faire, sçaichant que la façon des escossoys est de se rumpre et séparer incontinent qu'ilz ont esté troys sepmaines en campaigne, au moyen de quoy, sy tost qu'ilz se seront retyrés, lesdictz angloys s'essayeront de faire quelque soubdain et grand effort et d'entrer dans le pays le plus avant qu'ilz pourront et prendre leur revenche.

Tour de Langholm.

« Monseigneur, avant hyer après disner l'ambassadeur de l'empereur fust seul et estroictement plus de troys heures avec monsieur le protec-

1. Sir John Dudley, comte de Warwick, grand chambellan d'Angleterre.
2. Edward Stanley, comte de Derby (1521-1574).
3. Francis, lord Talbot, huitième comte de Shrewsbury.

teur, dont il est mal aysé de sçavoir la cause. Ce matin, ledict sieur protecteur a mandé quérir l'ambassadeur d'Escosse, et croy que c'est pour l'advertyr de la response qu'il me fict hyer touchant le faict des escossoys, laquelle il me déclaira voulloyr faire entendre audict ambassadeur. Sy je puis aultre chose entendre de ceste audience, je ne fauldray, Monseigneur, à vous le mander incontinent. »

« Monseigneur, etc. »

« *De Londres, ce XIIme juillet V^c XLVII.* »

Vol. 6, f° 201, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

186. — *Londres, 14 juillet.* — Le roi d'Angleterre est depuis une semaine à Hamptoncourt, et le protecteur, depuis hier, dans une de ses résidences entre Londres et Hamptoncourt. Selve lui a envoyé demander, la veille dans la soirée, de diminuer la rançon d'un français nommé Saint-Ouen, de Blois, capitaine d'arquebuziers sous M. de Lorges [1] et fait prisonnier pendant la dernière guerre d'Écosse. Le protecteur s'est vivement plaint à l'envoyé de l'ambassadeur d'un fait qui venait de se passer dans le Nord. « Mardy dernier le seigneur prieur de Capua [2] avoyt faict mectre en terre quelques ungs de sez gentz pour prendre de l'eaue, desquelz par fortune avoyt esté retenu deux par les angloys, à raison de quoy ledict seigneur prieur avoyt requis que l'on envoyast deux gentishommes pour parlementer avec luy dans les gallayres et qu'il en envoyeroyt deux aultres en terre, à quoy les angloys s'estoint accordés et avoint envoyé vers luy deux gentilshommes d'estoffe et de qualité ayant bien de quoy, et luy en eschange avoyt envoyé des gentz de basse et ville condition qu'il avoyt faictz bien vestir comme il est vraysemblable, car soubdain qu'il avoit tenuz les angloys il avoyt levé l'ancre et faict voyle et s'en estoyt allé ayant mandé aux françoys qu'ils s'assurassent que tel traictement qu'il leur seroyt fait seroit fait aulx autres. » Le protecteur s'est plaint très vivement de cet attentat. Selve a préféré laisser la plainte aller jusqu'au roi avant de réfuter l'argument du protecteur que la première injure fût venue des gens du roi.

Passage des galères de France en Écosse.

L'entretien que le protecteur a eu il y a deux jours avec l'ambassadeur d'Écosse a été conforme à ceux que Selve a déjà eus avec lui. Le protecteur a seulement parlé de l'archevêque d'York au lieu de l'évêque de Durham, comme député à nommer [3], et a terminé l'audience par un long

Négociations

1. Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, capitaine de la garde écossaise de François Ier, mort en 1562, commandant des troupes françaises envoyées en Écosse pendant la dernière guerre.

2. Léon Strozzi, général des galères de France, successeur du baron de la Garde, désigné sous le nom de prieur de Capoue, bénéfice dont il était titulaire.

3. Robert Holgate, archevêque d'York, et Cuthbert Tunstall, avaient été tous les deux présidents du Conseil du Nord en 1538 et 1537.

discours sur la présence en Écosse des galères du roi, disant à l'ambassadeur d'Écosse d'avertir le gouverneur des projets d'enlèvement de la reine. Cette conversation a été rapportée à Selve, non par l'ambassadeur, mais par un écossais auquel celui-ci en avait fait le récit.

« Au surplus, Sire, vous plaira entendre qu'ilz font icy armer et esquipper à grande diligence tous les grandz navyres de guerre de ce roy, quy sont la plus part et les principaulx comme j'entendz le long et en la bouche de ceste rivière et prennent mariniers partout, dont j'entendz qu'ilz ont grande faulte. Et est l'oppinion de plusieurs qu'ilz tiendront ugne armée de mer preste pour le retour desdictes gallayres à Arrvich près de Germut quy est le lieu où ilz attendoint dernièrement les navires d'Escosse lors qu'ilz prindrent le *Grand Lyon* et deux aultres navyres escossoys, ou bien à l'entrée de ceste rivière affin de les trouver au Paz de Calays. Et en summe feront tant s'ilz peuvent qu'ilz seront en lieu où ilz seront bien advertys de la routte que tiendront lesdictes gallayres pour avoyr adventaige s'il leur est possible de gaigner le vent les premiers affin d'avoyr le prendre ou le laisser. De moy, Sire, je me doubte que s'ilz pouvoint gagner ce poinct il ne se fauldroit pas trop asseurer de leur foy, car leur façon est de ne laisser jamais prendre ung adventaige quand ilz le trouvent, soyt à droict soyt à tort, et quand ilz ont esté les plus fortz leur semble qu'ilz feront tousjours leur cause bonne en se plaignant les premiers et disant qu'ilz ont esté assaillys et qu'ilz ne se sont que deffenduz. Encores y a icy ung bruict de quelques ungs quy disent que ceulx cy attiltreront du costé de Flandres et de leurs navires et de ceulx des flamentz, affin que lesdictes gallayres à leur retour cuydant éviter les ungs tombent entre mains aulx aultres et se trouvent circonvenuz des deux costés. Par terre, Sire, ilz se tiennent résoluz d'avoyr guerre avec les escossoys, ainsi que l'on peut évidemment juger par les gentz de guerre qu'ilz lèvent par tout et aultres préparatifz qu'ilz font à grande diligence, et m'ont dit aulcuns qu'ilz envoyent milord Grey audict Escosse et quelque aultre en son lieu pour estre gouverneur de Boulloigne en son absence... »

« *De Londres, ce jeudy* XIIIIme *juillet* V^{c} XLVII. »

Vol. 6, f° 202 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

187. — *Londres, 14 juillet.* — Les anglais ont signifié aux capitaines italiens qui sont dans le royaume de prendre du service contre les écossais, ce que les uns ont accordé et les autres refusé. Le soir précédent, l'un d'eux est venu trouver Selve. Il se nomme Hieronymo Onardo, de Bergame, et a été longtemps au service de Venise d'où il vient de passer à celui de l'Angleterre. Ce personnage a dit que les anglais avaient fait

remettre à chacun de ces capitaines un an de gages et que lui pour sa part avait reçu 400 écus qu'il n'avait voulu accepter que comme remboursement de solde antérieure. Il a fait en outre entendre qu'il était instruit des menées des anglais en Italie et que, quand il plairait au roi de l'employer, il se tenait à son service, ce dont Selve a promis d'avertir le roi. Il se trouve également ici un marquis Pallavicini, un autre Italien nommé Morgat, un Français nommé Jean Ribauld, « le plus entendu qui soit pour ceste heure en ce pays au faict de la marine », et plusieurs capitaines italiens, qui ne demanderaient qu'à changer de maître.

« Monseigneur, je vous puis certiffier que ces jours icy a esté mictz en la Tour de ceste ville la valleur de plus de IIII^c tonneaulx de fin salpestre venant d'Envers par le moyen d'ung marchant florentin de ceste ville nommé Cavalcanti quy dict l'avoyr tiré avec bonne licence, et que je ne puys croyre attendre la jalouzie que tous princes ont communément de la traicte de telle marchandize hors de leurs pays, et sy ainsy estoyt il sembleroyt y avoyr apparence de prendre cette gratiffication pour signe de grande amytié. Quelcun m'a dict ne sçavoyr paz la quantité de tonneaulx, mais avoyr ouy dire d'ung officier de ce roy qu'ilz appellent clerc des ordonnances que l'on avoyt faict l'achapt de mil miliers à raison de XX livres esterlin pour milier, quy vallent quatre vingtz escus, et partant reviendront les mille millyers à IIII^xx escus quy ne payent paz contentz comme j'entendz, mais pour l'attente et interest l'on donne quelque chose davantaige au marchant. Voylà, Monseigneur, tout ce que j'en ay peu descouvrir. Quoy que ce soyt, je vous puis asseurer qu'il en est arryvé ugne bien grande quantité, et sy dict l'on qu'il en doibt encores venyr sans celluy quy se faict icy dont j'ay ouy dire qu'ilz ont trouvé la mode depuis peu de faire grande quantité. Préparatifs de guerre.

« Au surplus, Monseigneur, pour ne vous rien celer de chose que j'aye ouye, ung de mes gentz m'a dict que estant allé n'a paz longtemps porter le pacquet du roy jusques à Neufchastel il se trouva présent que le maistre de la poste de Boulloigne [quy] devisoyt avec ung courryer françoys quy se tient en ceste ville luy jecta ceste parolle entre aultres que les angloys n'avoint pas grande peur de la guerre du costé de delà et qu'elle ne dureroyt jamays quinze jours qu'ilz ne tinssent le fort à leur commandement, usant de ces propres termes qu'ilz s'en tenoint asseurés et qu'ilz en avoint desjà la clef, qui ne sont à mon advis que menasses de taverne dictes après avoyr bien beu par ung homme de nulle foy et estime, lesquelles toutesfoys, Monseigneur, et aultres semblables, quand je les entendray vous ne trouvrez s'il vous plaist poinct maulvays que je vous mande par ma descharge... »

« *De Londres, ce* XIIIme *juillet* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 204, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f^o.

SELVE AU ROI.

188. — *Londres*, *16 juillet*. — Selve a été averti cette nuit que le sieur de Courtery, envoyé au roi par l'ambassadeur de France en Écosse, avait été arrêté à Douvres, malgré le passeport que Selve lui avait fait obtenir. Selve en a fait plainte dès ce matin au protecteur, qui lui a envoyé une lettre adressée au maire de Douvres et portant ordre de laisser le courrier continuer sa route. En somme, il faut que tous les courriers d'Ecosse attendent à Londres pendant deux ou trois jours le passeport du conseil privé, tandis que les anglais vont et viennent librement en France. Journellement, en outre, les marchands français sont pillés, et le protecteur, à toutes les réclamations, oppose défaites sur défaites, renvoyant les plaignants plaider devant la cour de l'Amirauté d'Angleterre, où on leur refuse justice. Les anglais, par contre, retirent sans cesse tous leurs biens du royaume de France, par le conseil de l'ambassadeur d'Angleterre, dit-on.

Passage des galères de France en Écosse.

« Sire, ledict protecteur me vient aussy de mander que le seigneur prieur de Capoue avec la réalle et ung brigantin avoyt entré et tournoyé dans le port de Tynemut [1] lequel l'on leur avoyt veu sonder, et qu'il ne sçavoyt à quelle fin cela se faisoyt, mais qu'il luy sembloyt puisque vous n'envoyés lesdictes gallayres pour aulcune chose entreprendre contre les angloys que vous debviés advertir le roy d'Angleterre de leur venue et passage. Quoi qu'il y aist, Sire, ilz font icy grande diligence de faire armée sur mer, et par terre du costé d'Escosse se préparent et envoyent grand nombre de gentz. Et m'a esté dit pour chose vraye qu'en ceste seulle rivyère s'arment XVIII grandz navires de guerre et prent l'on mariniers par tout, et oultre voyt l'on icy rabiller vieulx pavillons et tentes et en faire d'aultres à grande haste. Quy est, Sire, tout ce que j'ay à vous dire sinon que j'entendz pour certain qu'il y a icy nouvelles de l'arrivée de voz gallayres en Escosse ce qui est assés croyable au beau temps qu'elles ont eu.

« *De Londres, ce XVIme juillet Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 206, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

189. — *Londres*, *16 juillet*. — Selve envoie un porteur à Douvres pour remettre au maire la lettre du protecteur destinée à faire partir le sieur de Courtery.

« *De Londres, le XVIme juillet Vc XLVII.* »

1. Tynemouth.

« Je viens d'entendre, Monseigneur, qu'il est cejourd'huy party d'icy ung messager envoyé par ung marchant angloys de ceste ville nommé Raphil vers ung marchant de Rouen facteur dudict Raphil nommé Berthelemy Lesselin pour trouver moyen de retirer diligemment de delà plusieurs marchandizes appartenantes audict Raphil, ensemble donner advertissementz à tous aultres marchantz angloys de faire le semblable, et sy m'a esté dict que ledict Lesselin faict bien ce plaisir audict Angloys de luy prester son nom pour luy saulver son bien. »

Vol. 6, f° 207, copie du xvi° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

190. — *Londres, 16 juillet.* — Selve demande à M. de la Rochepot ses instructions sur la manière de correspondre avec lui, n'ayant pas de chiffre à cet effet.

« *De Londres, ce XVIme juillet VcXLVII.* »

Vol. 6, f° 207, copie du xvi° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

191. — *Londres, 22 juillet.* — Selve rappelle au roi qu'il lui a écrit les 11, 14 et 16, et l'avise qu'il a reçu ce jour même la dépêche du roi en date du 17.

Le protecteur, revenu la veille de Sbyness à Londres, a fait très froid accueil à l'envoyé de Selve, qui l'entretenait des affaires des marchands français, et ne lui a répondu que par des plaintes sur l'aide accordée aux écossais. Ce matin il a fait encore réponse plus disgracieuse au dépôt d'un mémoire relatif aux doléances des marchands, que Selve lui faisait remettre et dont il envoie copie au roi. L'ambassadeur de l'empereur venait d'avoir de lui une longue audience.

« Sire, les préparatifz se font merveilleusement grandz par deçà et à extrême diligence contre les escossoys et par mer et par terre, mais plus aysément se découvrent icy les apparencez de l'appareil de mer, car celuy de terre se faict loing vers la frontière d'Escosse et sy se faict fort secrettement. Sy tient l'on pour certain qu'il est grand et que ceulx cy ont résolu de ne rien obmectre de leur pouvoyr pour faire quelque grand et soubdain exploict dans ledict pays d'Escosse, ayantz eu nouvelles comme il m'a esté dict que les escossoys sont en armes en nombre de plus de XXX mil hommes et qu'ilz ont desjà prins et razé la tour de Langome et couru dedans ce pays bien avant, au moyen de quoy, Sire, s'estima que pour le plus tard au commencement du prochain moys les angloys se trouveront en aussy grand numbre pour le moins sur la frontière dudict Escosse où le conte de Vuarvich s'en va comme l'on dict dans

Préparatifs de guerre.

Nouvelles d'Écosse.

deux jours. Et se tient qu'aussy tost ou plus sera preste leur armée de mer, combien que quelcun quy en debvroyt sçavoyr des nouvelles a dict qu'il iroyt bien encores XV jours avant qu'elle feust en poinct. Plusieurs disent qu'elle sera aussy grande que le feu roy d'Angleterre en aye poinct mictz sur mer durant cez dernières guerres, et aultres tiennent qu'il est impossible et que en tout ce pays l'on ne sçauroyt finer des mariniers quy y seroint nécessayres. En summe, Sire, la plus commune et apparente oppinion est qu'il y aura XXVIII ou XXX grandz navyres de guerre les mieulx armez et ecquippez qu'ilz pourront et envyron XVIII ou XX de ces petitz vaisseaulx en fasson de brigantins dont ilz usent en ce pays qu'ilz appellent espinasses, et d'aultres navires le plus qu'ilz pourront pour servir de numbre et de parade et aussy pour porter vivres et munitions dont l'armée de terre puisse estre secoureue quand elle sera dans le pays d'Escosse. Et m'ont dict aulcuns, Sire, que le dessaing desdicts angloys est de faire marcher droict au Petit Leich [1] leur armée de terre, faisant quand et quand tyrer l'armée de mer audict lieu, de laquelle les navires de vivres et munitions s'esloigneront de la coste le moins qu'ilz pourront pour le secours de l'armée de terre, mais les vaisseaulx de guerre se jecteront plus avant en mer vers Sainct-André pour y rencontrer voz gallayres s'ils peuvent à leur adventaige, et s'ilz voyent n'y faire pas bon pour eulx se retireront droict audict lieu du Petit Leich lequel ilz feront leur effort et par mer et par terre de prendre et l'ayant prins de le fortiffier le plus diligemment qu'ilz pourront pour y avoyr ung pied ferme pour l'advenir. Aultres sont d'oppinion, Sire, que la principalle fin d'avoyr mictz suz ceste armée de mer est pour rencontrer et ruyner voz gallayres sy faire se peust et que pour parvenir à ceste fin lesdictz navyres angloys guecteront leur retour auprès de Barvich envyron Holyland [2], ou auprès de Germut à Arrvich ou Hul [3], ou bien en la bouche de ceste rivyère au Paz-de-Calais. Et pour ce, Sire, que vos dictes gallayres pourroint bien à leur retour faire aultre chemin qu'elles n'ont faict à l'aller et s'en retourner par le costé du Ouest, seroyt assés croyable sy ceulx cy ont sy grande envye de les trouver qu'ilz iront jusques là où elles sont maintenant ou bien qu'ellez tiendront quelque partie de leur armée de mer dudict costé du Ouest. Quoy qu'il y aist, le bruict et voix du commun est que l'on va droict contre les gallayres, et ceulx quy peuvent sentir je ne sçay quoy de ce qui s'en dict entre les grandz concordent assés à cela. De moy, Sire, pour quelque fin que ceulx cy facent ladicte armée je croy fermement que s'ilz leur peuvent nuyre qu'ilz le feront, car leur voyage leur desplaist infiniment et les craignent en sorte qu'il leur semble que par là doibt advenir la ruyne de ce pays et que

1. Leith, le port d'Edimbourg, continuellement désigné par ce terme dans la suite de cette correspondance, comme Edimbourg par celui de Lislebourg.
2. Holy Island.
3. Hull.

vous ne les tenés deçà que pour ceste fin. Et me vient l'on de dire, Sire, qu'ilz ont secrettement faict attiltrer gentz en Escosse pour corrumpre et persuader les forsaires des gallayres de se faire prendre au combat, leur mectant devant la liberté et le bon traictement qu'ont icy ceulx du baron de Sainct-Blancquard qu'ilz trouvent moyen de leur faire tesmoigner soyt par lettres soyt de bouche par ceulx mesmes quy sont icy, ce que je trouve fort malaysé de pouvoyr exécutter, toutesfoys, Sire, je vous en mande tout ce que j'en puys entendre comme je feray à vostre ambassadeur en Escosse s'il m'est possible. Pour sçavoyr plus certainement le temps que ladicte armée de mer pourra estre preste, j'ay envoyé homme exprès incongnu tout le long de ceste rivyère où j'entendz que s'esquippent les principaulx grandz navires affin de vous pouvoyr mander en quel estat les choses y sont. Quy est, Sire, tout ce que pour ceste heure je vous puis mander.

« *De Londres, ce* XXIIme *juillet* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 207 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

192. — *Londres, 23 juillet.* — Selve envoie au roi le double du mémoire relatif aux marchands français auquel il faisait allusion : le protecteur est reparti ce jourd'hui pour Shyness sans lui parler. « Le conte de Vuarvich est aussy party ceste après disnée et s'en va droict en la frontyère d'Escosse, et combien qu'il faigne se trouver mal et aller en charriot en sa maison de Vuarvich et aist faict publier le bruict tel, la vérité est au contraire. A ce que j'entendz, Sire, il y a icy nouvelles d'aujourd'huy que voz gentz des gallayres sont en terre devant Sainct-André et ont commencé de battre ledict chasteau [1]. L'on me vient aussy de dire que l'on a secrettement porté en la grosse Tour de ceste ville toutes les bagues, joyaulx et plus précieulx meubles de ce roy, quy sont signes de peu d'asseurance, quy est ugne maladie, Sire, de laquelle je voy icy ce me semble les grandz aussy mallades que les petitz à ceste heure, quelques bravades qu'ilz monstrent de voulloyr faire. »

Siège du château de Saint-André.

« *De Londres, ce* XXIIIme *juillet* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 209, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

193. — *Londres, 23 juillet.* — Selve cherche à employer tous les moyens qu'il peut imaginer pour découvrir quelque chose sur les prépa-

Nouvelles d'Écosse.

1. Le château de Saint-André ne fut en réalité attaqué que le 30 juillet, et pris le premier jour du siège. (Voir ci-dessous, 5 août.)

ratifs de guerre, « voyant que ceulx-cy courrent ce semble à furie à la guerre, non seulement contre les escossois, mais contre le roy mesmes en voullant s'ilz peuvent endommaiger sez gallayres ». Il a fait venir un français, nommé Jean Ribauld, plus au courant que tout autre étranger des choses de la marine et de la guerre. Ce personnage est venu le trouver ce matin au point du jour et lui a exposé comment il n'avait pu payer sa rançon pendant les dernières guerres et avait dû, pour se libérer, accepter contre son gré les offres du feu roi d'Angleterre, ayant perdu par suite de procès tout son bien en France. Selve lui a promis de s'entremettre pour lui obtenir sa grâce du roi en raison des services qu'il lui rendrait, et voici ce que Jean Ribauld a révélé. « Il m'a dict qu'il estoyt certain qu'ilz voulloint aller rencontrer [les gallayres du roy] en la mer et que s'il faisoit vent et qu'ilz les trouvassent en la haulte mer qu'ilz estoint résolus de les aller aborder, et qu'il le sçavoyt pour ce qu'il debvoyt aller en ceste entreprinse et que l'on la luy avoyt communicquée et demandé sy lesdictes gallayres pourroint paz bien faire le tour d'Escosse et s'en retourner par le Ouest, à quoy il avoyt respondu que ouy, mais que le chemin seroyt bien plus long et plus malaisé d'aultant qu'elles auroint la mer de ce costé-là beaulcoup plus haulte et plus rude, et que la vérité estoyt telle. Au moyen de quoy il pense que les angloys mectront toute leur force du costé du North quy pourra bien estre, ce dict-il, d'ung LX navyres, mais qu'il n'y en aura pas plus de trente de guerre, lesquelles seront comme il dict fort bien esquippées d'artillerie et de toutes aultres choses fors que d'hommes dont ilz ont grande faulte et n'en peuvent quasy finer à demy de ce qu'il en faudroit pour mectre dedans. Et sera comme il dit ladicte armée à la voyle d'icy à douze jours et ira droict vers Neufchastel où l'armée de terre doibt se trouver preste à marcher dans ledict pays d'Escosse le XXIIIIe du prochain moys sy l'on ne s'advise de la haster plus tost. Et pense que l'on ira droict au Petit Leich et par mer et par terre, d'aultant que ceulx-cy en feirent ainsy durant les dernières guerres avec les escossoys esquelles ilz prindrent ledict Petit Leich lequel il les a ouys maintesfoys repentir qu'ilz n'avoint fortiffié, car c'est chose comme il dict fort aysée à faire, et dict qu'ilz embarquèrent leurs gentz de pied en la frontière et que la cavallerie seulle avec quelque leigère artillerie feist le chemin par terre en ung jour jusques audict Petit Leich en sorte que quasy en mesme temps eulx et ceulx qui alloint par mer se trouvèrent audict lieu, et qu'il pense qu'à présent ilz pourroint bien faire des mesmes pour ce que ce ne sont paz gentz quy changent voulentiers leurs fassons de faire et mesmement à la guerre. Sy a il opinion, ainsy qu'il m'a dict, que sy les gallayres se treuvent audict Petit Leich qu'elles sont suffisantes de garder ledict port contre toute l'armée du roy d'Angleterre, car l'entrée du for d'Escosse est estroicte de sorte que les gallayres la peuvent aysément deffendre et se tenyr là dedans comme dans ugne rivyère. Et dict que sy les escossoys

font par terre tant soyt peu leur debvoyr que ceulx-cy ne leur sçauront nuyre en cest endroict. Bien pense il que sy les gallayres sont à Sainct-André que l'armée de mer du roy d'Angleterre se yra monstrer pour donner cueur à ceulx du chasteau et mesmes pour endommaiger et faire reculler les gallayres sy elle les treuve à l'adventaige, et sy elles ne sont rencontrées là il estime qu'elles seront guettées à Holilande [1] du costé du North par l'armée angloyse, et du costé du Ouest m'a dict que l'on tiendra XV ou XX navyres à Bristoch [2] esquippées en guerre pour leur donner la chasse, me disant d'adventaige qu'il pensoyt que sy le vent ne venoyt fort impétueuz sur la mer que lesdictes gallayres se saulveront tousjours devant ladicte armée angloyse et qu'il falloyt qu'elles feissent ainsy ou qu'elles hyvernassent en Escosse ou bien que l'on leur envoyast quelque numbre de navires au devant, mais comme il me semble, Monseigneur, ne fauldroit paz que ledict numbre feust foyble, aultrement ceulx-cy servont gentz pour addresser leurs forces là. Au demeurant, Monseigneur, je vous advise qu'il m'a asseuré qu'il n'y a forteresse en port ne descente de ce pays qu'il n'aist visitée et qu'il ne congnoisse dedans et dehors et quel numbre de gentz et d'artillerye il y a et en paix et en guerre, et qu'il sçayt deux ou troys descentes qu'il oseroyt asseurer estre seurres en les faisant, comme il diroyt bien et monstreroyt au doigt et à l'œil. Et à vous dire, Monseigneur, ce que j'en ay apperceu de ceste seulle foys que je l'ay jamais veu, c'est ung homme de très grand esprit et quy sçayt beaulcoup de la force de ce pays et mesmement de celle de mer et croy que vous prendriés plaisir à l'en ouyr deviser ainsy mesmement comme il a faict avec moy quy ne vous en mande à cause de briefveté pas la tierce partie de ce qu'il m'en a dict. » Le connétable avisera s'il veut que Selve lui envoie ce personnage.

Nouvelles d'Italie.

« Monseigneur, j'ay entendu pour chose certaine que le duc de Plaisance [3] faist icy mener ugne practique d'entrer en quelque estroicte ligue et amytié avec le roy d'Angleterre pour la conservation de son estat lequel il tient mal asseuré de posséder pour l'advenir sans quelque trouble du costé des successeurs du pape et semblablement de la part de l'empereur et du roy mesmes s'il venoyst à avoyr l'estat de Milan, et propose, ce m'a l'on dict aydes d'artillerye et de gentz jusques à la concurrence de III^{c} M escus de despence quand il en seroyt besoing, requérant aussy en caz semblables aultres faveurs et assistences pour la conservation de sondict estat. Laquelle practicque estoyt suz piedz, comme j'entendz, dès le vivant du feu roy d'Angleterre qui monstroit à ce que j'ay ouy dire d'y prester l'oreille beaulcoup plus voulentiers que ne font ceulx cy à présent et donna au premier quy luy en parla présent de

1. Holy Island.
2. Bristol.
3. Pierre-Louis Farnèse, fils naturel de Paul III, duc de Parme, Plaisance et Castro.

V[c] escus, mais à ceste heure combien que ceulx-cy la tiennent tousjours unie avec bonnes parolles, le mieulx qu'ilz peuvent, sy monstrent ilz de n'y estre pas fort affectionnés. Au demeurant, Monseigneur, l'on m'a dict que milord Grey quy est cappitaine de Boulloigne s'en va en ceste guerre contre les escossoys [1], aulcuns disent par terre ayant charge de la cavallerye, et aultres disent par mer et qu'il sera faict admiral, et celuy quy est de présent lequel a espousé la royne sera faict duc de Richemont [2], et qu'à Boulloigne sera cappitaine maistre Hoyet [3] lieutenant dudict milord Grey ou bien maistre Wallop [4] quy est cappitaine de Guynes, desquelles nouvelles, Monseigneur, je n'ay aulcun advis de bien certain. »

L'Italien du nom de Pallavicini, dont il a déjà parlé, est venu le trouver la veille et lui a raconté qu'il avait longtemps servi en France dans les chevau-légers et avait passé de Paris en Angleterre pendant la dernière guerre, mais sans emporter ni argent ni armes. Ce personnage demande à rentrer en grâce auprès du roi de France et à revenir dans le royaume.

« *De Londres, ce XXIII*[me] *juillet* V[c] *XLVII.* »

« Monseigneur, le secrétaire de Venise quy estoyt icy pour la Seigneurie mourust il y aura demain huict jours, et m'a prié son filz qui est icy demeuré bien désolé de faire tenir ung pacquet quy est avec la présente à l'ambassadeur de Venise quy est par delà. Au surplus, Monseigneur, je vous oublioys à vous dire que j'espoyre que quand vous verrés qu'il en sera temps vous ne m'oublierés poinct icy encores que je ne vaille pas que vous en ayés souvenance. »

Vol. 6, f° 209 v°, copie du XVI[e] siècle, 5 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Affaire des 500 000 écus.

194. — *Londres, 27 juillet.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 22 et a été immédiatement voir le protecteur à Shyness. Il l'a prié de vouloir bien lui faire connaître ses décisions sur les points au sujet desquels le roi de France avait manifesté sa volonté à l'ambassadeur d'Angleterre. Le protecteur a déclaré ne pouvoir donner réponse avant d'avoir assemblé le conseil, qui ne pourrait être avant trois ou quatre jours, disant que la négociation se trouvait gravement compliquée par le refus du roi de laisser traiter la question du reliquat des 500 000 écus

1. William Grey, lord Grey de Wilton, alors capitaine de Boulogne.
2. Thomas Seymour, dont Selve a déjà annoncé le mariage avec Catherine Parr, veuve de Henry VIII.
3. Sir Thomas Wyat, depuis 1545 lieutenant de lord William Grey.
4. Sir John Wallop, gentilhomme de la Chambre privée du roi d'Angleterre, capitaine de Guines depuis 1541.

et celle de la restitution autrement que par des commissaires délibérant à la cour de France même [1].

Selve a de même requis du protecteur de lui donner une réponse définitive sur le fait de la compréhension des écossais, objectant que tout cet appareil de guerre s'accordait assez mal avec les promesses pacifiques du protecteur. A quoi celui-ci a répliqué que les commissaires qu'il s'était engagé pour sa part à envoyer sur les frontières d'Écosse étaient prêts à partir, mais qu'ayant entendu dire que le gouverneur d'Écosse était à deux ou trois milles de la frontière d'Angleterre avec une armée de dix-huit mille écossais « et sept mil saulvaiges », joint à ce que les galères du roi avaient passé la mer, il était en droit de prévoir une invasion écossaise plutôt qu'une négociation pacifique. Selve ayant ensuite expliqué selon les ordres du roi la cause des sondages exécutés par le prieur de Capoue dans le port de Tynemouth, le protecteur répondit que, lorsque les navires anglais se présentaient dans un port français, il leur fallait prendre des pilotes pour y entrer, sans opérer de sondages, et que jusque-là, en temps de paix du moins, les français faisaient de même en Angleterre. Ce que Selve n'a pas laissé sans réponse.

Selve a remis les mémoires de marchands français envoyés par le roi au protecteur, qui propose la nomination de commissaires français qui siégeraient à Rouen, et des députés anglais siégeant à Londres, qui décideraient sommairement des différends des anglais en France et des français en Angleterre, comme par le passé. Il a prié Selve d'en référer au roi.

« Sire, l'homme que j'avoys envoyé visilter les navires qui se préparent à ung port près de la bouche de ceste rivière lequel néanlmoins est dans ung aultre rivyère qui va à Rochestre [2] m'a dict qu'il y a XXII grandz navyres et XIII espinasses dont l'on n'appreste que XVIII navyres et VI espinasses. Vray est que à Germut il y a VI aultres grandz navires tous prestz qui se joindront aulx XVIII en passant par ledict Germut, et se dict qu'il y en a quelques aultres aussy prestz plus avant au North, en sorte que le tout ensemble fera bien le numbre de XXX navires de guerre. Et à ce que j'entendz celluy qui a la conduicte de cest armée c'est ung nommé milord Clinton [3] et non milord Grey comme l'on m'avoyt dict, lequel l'on attend icy aujourd'huy ou demain revenant de Boulloigne avec la plus grande partie des gentz de cheval quy estoint aulx garnisons delà la mer qu'il doibt conduyre en Escosse et avoyr la charge de toute la cavallerie qui sera en l'armée de terre. Il a esté icy

Préparatifs de guerre.

1. Les négociations relatives à la nomination de cette nouvelle commission ne peuvent être que constatées dans cette dépêche de Selve. La lacune signalée dans la correspondance de Nicholas Wotton ne permet pas de les éclaircir davantage.

2. Rochester.

3. Edward Clinton, lord Clinton, comte de Lincoln, plus tard amiral d'Angleterre (1550).

quelque bruict que ledict milord Grey seroyt faict admiral, et l'admiral duc ou de Richemont ou de Norfolch, toutesfoys il semble que cela soyt ou changé ou différé. En effect, Sire, les préparatifz sont grandz plus qu'il ne sembleroyt nécessayre s'ilz se faisoint seullement pour la deffence, et sont plusieurs d'oppinion que l'armée de mer quy sera preste d'icy à VIII jours ne se met suz que pour nuyre à voz gallaires sy le temps et l'occasion se treuvent à propoz pour leur faire dommaige, combien que ledict protecteur m'aist fort asseuré du contraire. Voilà, Sire, le summayre de ce que je vous puis dire pour le présent. »

« *De Londres, ce* XXVIIme *juillet* V^c XLVII. »

Vol. 6, f° 212, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

195. — *Londres, 27 juillet.* — Selve a fait au capitaine italien la réponse que le connétable lui a prescrite par sa dépêche du 22. Ce dernier s'est départi avec de vagues protestations.

Selve avise le connétable que journellement les français sont arrêtés à Douvres, à la Rye et dans d'autres ports. Le messager d'un marchand français qui portait à Paris quelques lettres particulières de l'ambassadeur a été saisi le jour précédent et mené au grand maître, garde des sceaux, qui a refusé de le délivrer et a même envoyé les lettres saisies sur lui au protecteur, lequel a dit qu'il les renverrait au grand maître pour les rendre à Selve. En outre, le protecteur vient de faire arrêter un certain nombre de navires français, et, sur la réclamation de Selve, a déclaré « que le roy d'Angleterre les retenoyt pour son service en son besoing et qu'estant le roy son amy comme il est il ne le trouveroyt poinct maulvays et que c'estoyt chose qui se pouvoyt licitement faire entre amys et que quand il en auroyt faict il les renvoyroyt ». En fait d'autres nouvelles, Jean Bodon est libéré, et s'il n'est pas arrêté en chemin il doit aller remercier le connétable de ses bons offices envers lui. Il ne porte pas de lettres, à cause du danger de les faire saisir, mais se fera connaître pour dire qu'il a reçu de Selve les cent écus soleil qui lui ont été remis de la part du connétable.

« *De Londres, ce* XXVIIme *juillet* V^c XLVII. »

Préparatifs de guerre. « Monseigneur, depuis ceste lettre escripte l'on m'a adverty que pour vray le protecteur délibère de se trouver en personne à cette entreprinse contre les escossoys et y aller incontinent que l'armée de terre sera preste, ce que l'on juge par de fort grandz préparatifz et esquippages de guerre qu'il faict faire le plus secrettement qu'il peust pour soy et pour sa maison. A quoy il y pourroyt bien avoyr quelque vérisimilitude attendu qu'il n'est pas aymé ny estimé de tous en ce pays, au moyen de

quoy pourroyt bien estre qu'il ne vouldroict pas mectre la puissance de ce royaulme en armes soubz aultre main et conduicte que la sienne. L'on me vient aussy, Monseigneur, d'advertyr que la femme de Jehan Roze s'en allant à la Rye avec deux de sez enfantz pour passer en France a esté arrestée et remenée icy et sez meubles qu'elle avoyt saizis. Je ne veulx pas aussy, Monseigneur, obmectre à vous dire que je doubte que le bruict quy s'est faict ces jours passés de la prinse de la tour de Langoulme par les escossoys ne soyt faulx, d'aultant que je ne voy poinct qu'il continue et que le protecteur quy m'a faict prou d'aultres plainctes desdicts escossoys à sa manière accoustumée ne m'a poinct faict mention de ceste là. »

Vol. 6, f° 214, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

196. — *Londres, 29 juillet.* — Le sieur d'Auzis, présent porteur, informera le roi des affaires d'Ecosse. Selve rappelle au roi qu'il lui a écrit l'avant-veille.

« *De Londres, [le XXIXme juillet Vc XLVII].* »

Vol. 6, f° 215, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

197. — *Londres, 29 juillet.* — Selve a écrit l'avant-veille au connétable et s'en remet au sieur d'Auzis, présent porteur.

« *De Londres, ce XXIXme juillet Vc XLVII.* »

Vol. 6, f° 215, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

« *Advitz portez par le sieur d'Auzis.* »

Pièce jointe au n° 196. — « Le XXVIIIe juillet arrivèrent à Londres troys ou quatre navyres chargés de munitions qui viennent de delà la mer, quy semble estre signe, ou qu'il y en avoyt excessive et superflue quantité par delà ou qu'il y en avoyt grand faulte icy. Préparatifs de guerre.

« Pour tout vray l'armée de terre se doibt trouver preste à Barwich le XXIIIIe du moys prochain, et ont aulcuns ferme oppinion que le protecteur ira en personne.

« Ledict XXVIIIe est venu vers l'ambassadeur du roy ung grand jeune homme habillé en soldat lequel dict estre de Normandie et se nommer La Chapelle et estre venu par deçà quand monseigneur l'admiral y vint et avoyr depuys icy suyvy quelque temps Berteville mais à présent n'estre plus avec luy, donnant à entendre que le cappitaine Gamboa espaignol quy est icy maistre de camp le veult retirer en son service

et que s'il y va ce n'est que pour regarder s'il aura moyen de faire quelque bon service au roy duquel il dict estre affectionné comme subjet doibt estre à son prince naturel. Et que pour en faire foy il venoyt advertir ledict ambassadeur qu'il venoyt de veoyr ugne lettre adressante audict Gamboa laquelle luy avoyt esté baillée pour lire d'aultant qu'elle estoyt escripte en françoys et contenoyt que sy ceulx de deçà voulloint l'on leur distrairoyt asseurément des garnisons de France jusques au numbre de troys centz chevaulx quy viendroint servir le roy d'Angleterre. Luy a esté demandé quy escripvoyt ladicte lettre, de quel lieu elle estoyt escripte et quy l'avoyt portée, et s'il s'en retournoyt, et sy ladicte lettre faisoyt mention de quels chevaux et de quelles garnisons. A quoy a répondu que ladicte lettre portoyt estre escripte à Hayres, mais qu'il doubtoyt que ce ne feust à Ardres car elle estoyt en bon françoys et que celluy quy l'escripvoyt s'appelloyt Charles de Navarre, et ne sçavoyt le nom de celluy quy l'a portée lequel il dict parler françoys et avoyr passé par France en venant car il en compte des nouvelles, et semble qu'il soyt espion car il dict que on les a donnés icy, toutesfoys ne sçayt son nom ne quand il s'en retourne mais a dict qu'il s'en enquéroyt. Aussy ne sçayt de quelles garnisons se doibvent distraire lesdicts III^c chevaulx, bien pense que ce sont chevaulx leigers et arquebuziers à cheval. Auquel advertissement ne semble paz y avoyr trop de vérisimilitude.

« Toutesfoys, n'est rien sy vray que ledict Gamboa a proumictz à ceulx cy de faire ung bon numbre des gentz de guerre ou espaignolz ou italyens ou d'aultre nation, et pour ce faire a envoyé en Flandres, où il a peu ou rien advencé comme l'on dict, au moyen de quoy pourroyt estre qu'il voulsist essayer d'en recouvrer d'ailleurs. »

Vol. 6, f° 215, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Siège du château de Saint-André.

198. — *Londres, 2 août.* — « Sire, j'ay ce jourd'huy eu audience de monsieur le protecteur et en icelle m'ont esté tenuz les propoz dont je vous ay faict ung recueil à part à la vérité que je vous envoye. Ledict protecteur, Sire, après lesdictes propoz m'a prommené en devisant deux ou troys tours me demandant sy j'avoys poinct de nouvelles de Sainct-André et qu'il pensoyt qu'il fust prins à ceste heure, ce néanlmoins qu'il avoyt eu nouvelles certaines qu'il y avoyt eu cinquante hommes des vostres tués dans les tranchées par l'artillerie du chasteau et que entre aultres l'on luy mandoyt qu'il y en avoyt deux des princippaulx qui feussent autour du prieur de Cappua, et que on luy avoyt aussy dict que ugne de voz gallayres estoit périe à cause d'ugne pièce d'artillerye quy s'estoyt rumpue dedans. Je luy ay asseuré que ceste nouvelle estoyt faulce

et que cela me faisoyt penser que la première n'estoyt guères plus vraye, laquelle première il m'a toutesfoys de rechief confirmée pour certain.

« Sire, les navyres partent comme l'on dict demain ou après demain et pense l'on que dans quatre jours sy le vent tient où il est et a esté tous ces jours passés ils seront devant Sainct-André. Monsieur le protecteur m'a dit que le conte de Vuarvych estoyt général de l'armée par terre et que luy n'yroit poinct, mais la plus part tient pour certain qu'il yra en personne. Au surplus, Sire, il est venu à moy ung jeune homme pied-montoys, m'alléguant que vous l'avié icy envoyé pour vostre service sur quoi vous luy avyés dict que vous me manderiés vostre intention, sans laquelle entendres, Sire, je ne suys paz délibéré de me fier à chose quy me dye. Je vous ay faict advertyr, Sire, par le sieur d'Auzis, de quelques practiques qui se meinnent pour vous distrayre de voz gentz de guerre, lesquelles choses, Sire, j'ay encores entendu depuis estre véritables, mais je ne puys descouvrir quy se mesle desdictes menéez ny où elles s'addressent sinon que l'on m'a asseuré que ceulx cy désirent et espèrent de vous tyrer les albanoys quy sont en vostre service par le moyen de quelques ungs de ceste nation qui sont icy. Il est par deça quelque bruict que l'un a envoyé arrester quelque levée d'allemantz dont je ne vous puis rien mander à la vérité.

« Sire, etc. »

« *De Londres, ce IIme d'aoust Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 4, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

199. — *Londres, 3 août.* — « Monseigneur, vous verrés par ceste depesche les propoz quy me furent hyer tenuz par le protecteur en sa maison de Shines après m'y avoir faict attendre deux heures avant que pouvoyr parler à luy, me donnant pour compaignie ung sien secrétaire et ung medecin qui me sont recueilz qui n'ont poinct acccoustumé de m'estre faictz. Et ont je ne sçay quoy de braverie de laquelle il me semble que l'on n'a encores usé en contenance et en maintien... En summe, Monseigneur, cez sieurs icy monstrent de tenir pour résolue la guerre avec le roy et s'y font les asseurés plus que je n'eusse cuydé et qu'ilz ne monstroint de faire il y a bien peu de jours, de laquelle asseurance néanlmoins le fundement me semble fort débile s'ilz ne proceddent d'allieurs que de leurs propres forces lesquelles auront à mon advis bon besoing d'ung bon repos et refraichissement s'il ne se faict rien au voyage qui va se faire en Escosse comme je croyroys certainement qu'il ne se feroyt sy les escossoys estoint tous bien uniz et fidelles. De quoy je ne sçay que penser, voyant l'assurance que ces gentz icy prennent quy n'est paz de moins à ce que j'entendz que d'avoyr la petite royne sans combat ne

perte de genz au moyen de leurs intelligencez, et s'ilz faillent à cela, ilz pensent pour le moins avec la force de mer et de terre qu'ilz y mennent y prendre ung sy bon pied que l'on ne les ostera paz de là quand l'on vouldra. Il leur vint avant hyer quelcun d'Escosse à l'arrivée duquel tout le conseil quy estoyt assemblé se leva et luy feust faict ugne fort grande chaire, et se publioyt et cryoyt par les angloys quy estoint chez ledict protecteur : bonnes nouvelles, bonnes nouvelles. Toutesfoys le protecteur m'en dict hyer quy ne mériteroint paz d'en faire sy grande feste s'il n'y avoyt autre chose. »

Le gentilhomme italien auquel Selve a fait la response prescrite par le connétable est revenu voir l'ambassadeur pour lui dire qu'il avait son passeport et verrait le connétable en traversant la France.

« *De Londres, le* III*me* *aoust* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 4 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

200. — *Londres, 5 août.* — Selve a reçu le matin la dépêche du roi en date du 30 juillet et a immédiatement fait demander au protecteur le passeport du gentilhomme qui l'a apportée et qui doit continuer son voyage jusqu'en Ecosse.

Prise du château de Saint-André.

« Sire, ledict protecteur m'a mandé qu'il avoyt eu certaines nouvelles de la prinse du chasteau de Sainct-André lequel ceulx qui estoient dedans ont rendu entre les mains de voz gentz dès le premier jour que la batterie y feust faicte[1], voyantz y avoyr desjà bresche bien grande combien que la muraille feust fort espaisse en l'endroict où ladicte bresche feust faicte, et n'ont voulu à ce que j'entendz se rendre aulx escossoys, mais à vous seul, Sire, et à ceulx quy estoint là pour vous. Lesquelles nouvelles, Sire, sy elles sont vrayes, pourront bien mectre ceulx cy hors de poyne d'aller trouver là voz gallayres, lesquelles ont de présent le plus beau temps du monde pour s'en revenir s'il tient tel qu'il est. Et pense que de ladicte prinse se pourroyt bien ensuyre ugne aultre commodité encores, quy est de descouvrir les intelligences que ceulx-cy se ventent tant d'avoyr par delà desquelles il n'est possible que ceulx ci qui estoint dans ledict chasteau ne feussent consententz et particippans, et sy elles sont descouvertez et que l'on y pourvoye par delà comme l'on doibt et que les escossoys avec cela tiennent quelque bonne force preste sur l'entrée de leurs frontières quy puisse garder ceulx cy d'entrer en pays ainsy aysément comme ilz cuydent faire sans y trouver résistance les angloys seront en grand danger d'avoyr commencé ung jeu quy ne leur vauldra paz la chandelle, c'est à dire la despence qu'ilz y font..... Quy est, Sire,

1. Le château de Saint-André fut pris le 30 juillet 1546 par les troupes françaises.

tout ce que je vous puys mander pour le présent, sinon que le protecteur part bien tost comme l'on tient pour certain, pour aller en personne sur la frontière d'Escosse, l'on ne sçayt bonnement sy c'est pour conduyre et mener l'armée luy mesmes ou sy c'est pour y faire ung tour et revenir incontinent icy. Milord Grey est encores comme j'entendz à Boulloigne faisant embarquer les soldatz que l'on faict venir par deçà au lieu desquelz se dict que l'on envoyra quelques aultres, et luy est attendu icy dans peu de jours. Le numbre des gentz de ceste armée de terre ne se peust certaynement sçavoyr encores; bien dict l'on qu'il y aura bien IIII^{M} chevaulx, et de gentz de pied aulcuns disent XV^{M} et aultres XX^{M}... »

« *De Londres, ce Vme aoust V^c^ XLVII.* »

Vol. 7, f° 5 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

201. — *Londres, 5 août.* — Selve rappelle au connétable qu'il lui a dernièrement demandé de ne pas l'oublier en Angleterre, paroles qui étaient seulement, dit-il, « affin que le commencement et extrémité des maulvais temps s'ilz surviennent ne me preigne poinct icy s'il vous plaist, car je craindroys la miséricorde de ce pays aultant que tous les dangers d'ung aultre... »

« *De Londres, ce Vme aoust V^c^ XLVII.* »

Vol. 7, f° 6 v°, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

202. — *Londres, 8 août.* — M. de Combas, présent porteur, informera de vive voix le roi.

[« *De Londres, ce VIIIme aoust V^c^ XLVII.* »]

Vol. 7, f° 7, copie du XVI° siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

203. — *Londres, 8 août.* — M. de Combas, présent porteur, informera de vive voix le connétable.

« *De Londres, le VIIIme aoust [V^c^ XLVII].* »

Vol. 7, f° 7, copie du XVI° siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

204. — *Londres, 10 août.* — L'ambassadeur d'Écosse est venu raconter à Selve comment, après avoir été rappelé de Londres, il y a été renvoyé, Nouvelles d'Écosse

et lui a fait le récit de son entrevue de la veille avec le protecteur à Shyness. Le protecteur a déclaré l'avoir fait mander pour lui dire que si le gouverneur d'Écosse voulait envoyer George Douglas ou quelque autre député à Newcastle, le 27 août, il se trouverait bien un moyen d'empêcher la guerre entre les deux pays. Selve est d'avis que cette ouverture tend à endormir le gouverneur d'Écosse ou à préparer les armes à la main quelque traité avantageux pour les anglais, au préjudice de celui que les écossais ont avec le roi.

Préparatifs de guerre.

« Sire, il n'y a icy aultres nouvelles sinon que l'on voyt tous les jours gentz de guerre faire monstres et marches droict vers ledict païs d'Escosse. J'ay entendu que de ceulx qui venoint de Boulloigne pour s'embarcquer aulx navyres en est péry ung vaisseau près d'Arrvich où il y en avoyt envyron deux ou troys centz. L'on me vient de dire que le grand maistre [1] d'icy a esté envoyé en grande haste à Hantonne et Porcemut et aultres lieux de ceste contrée du Ouest, je ne sçay pourquoy sy n'est qu'ils craignent quelque allarme de ce costé là, car l'on faict icy ung grand bruict que vous, Sire, faictes àrmer force navires en France et avés grande armée preste desjà autour de Hesdin pour venir sur le Boullenoys, quy seroint choses quy feroint fort penser à mon advis cez sieurs à leur conscience, quelque brave mine qu'ilz facent. »

« *De Londres, le* x

Vol. 7, f° 7, copie du xvi

SELVE AU CONNÉTABLE.

205. — *Londres, 10 août.* — Selve écrit au roi les nouvelles qu'il a pu réunir.

« *De Londres, le* x[me] *d'aoust* v[c] *XLVII.* »

Vol. 7, f° 8, copie du xvi[e] siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

206. — *Londres, 12 août.* — Selve vient de recevoir la dépêche du roi en date du 9 et a immédiatement été faire savoir au protecteur qui passait la journée à Londres la teneur des réponses que le roi a envoyées par écrit à son ambassadeur.

Limites du Boulonnais. Fortifications de Boulogne. Affaire des 500 000 écus.

Sur les questions des limites du Boulonnais, des fortifications de Boulogne, et du reliquat des 500 000 écus, le protecteur a répondu qu'il donnerait ordre que Cobham et Wallop, avec un personnage de qualité égale à celle de maître des requêtes de l'hôtel du roi, qualité qui

1. Sir William Poulet, lord Saint-John, comte de Wiltshire, marquis de Winchester, grand maître de la maison du roi depuis 1545.

est celle de M. de Saveuse, eussent à se trouver sur les lieux le 20 août pour régler les différends relatifs aux fortifications et à la source de la Liane; quant au reliquat des 500 000 écus, il a promis de soumettre au conseil la date de la nomination des « personnages neutres » qui doivent prendre une décision sur ce point, approuvant fort la résolution du roi de nommer ceux qu'il avait à choisir pour cette négociation. Il a promis également de faire connaître les noms et la date d'envoi des commissaires anglais sur le fait de la restitution du Boulonnais, au sujet desquels le conseil doit délibérer le dimanche prochain [1], disant qu'il eût bien préféré que le roi de France eût commencé par choisir les siens de son côté [2].

Nouvelles d'Écosse.

Quant au fait des écossais, il a répondu par ses plaintes habituelles sur leurs déprédations, sur leurs invasions en Irlande et sur leur agression contre la tour de Langholm, « de laquelle il dict que la prinse... est grandement préjudiciable à l'honneur du roy d'Angleterre sy elle estoyt soufferte et endurée et que desjà s'en publient des bruictz aultres qu'il ne vouldroict jusques en Allemaigne et en Itallye et aultres lieux de la chrestienté comme il est adverty ». Selve répondit que, quant aux faits de pillage, le roi n'avait jamais voulu parler que de réparations réciproques, et, quant à la tour de Langholm, « que les escossoys ne l'avoint poinct prinse par forme de conqueste ou invasion sur le roy d'Angleterre, mais seullement pour ce que c'estoyt le refuge des rebelles et transfuges d'Escosse, lesquels ayants ceste retraicte faisoint tous les jours pilleries et larcins dans ledict pays, et que lesdictz escossoys s'estoint voullu lever ceste vermine de gentz d'auprès d'eux sans aultre chose entreprendre. » A quoi le protecteur a répliqué en disant que, avant cette entreprise du gouverneur d'Écosse sur la tour de Langholm, il l'avait fait requérir par l'ambassadeur d'Écosse de s'en abstenir, représentation dont le gouverneur n'avait pas paru tenir compte. Quant à l'envoi secret des galères du roi au château de Saint-André, il ne pou-

1. Le surlendemain, dimanche 14 août.

2. Cette dépêche de Selve montre l'état des négociations relatives aux trois points demeurés en litige : limites du Boulonnais, fortifications de Boulogne, reliquat des 500 000 écus. Les commissaires anglais qui avaient pris part à la négociation relative aux deux questions des limites et des fortifications, entamée dès l'année précédente et demeurée pendante, étaient lord Cobham, député de Calais, sir John Wallop, capitaine de Guines, sir Edward Wotton, trésorier de Calais, frère de l'ambassadeur, et lord Thomas Seymour, créé depuis amiral d'Angleterre (ci-dessous, 28 octobre 1546) : la nouvelle commission était, comme on le voit, composée des deux premiers et d'un troisième membre seulement. Quant à la troisième question, le reliquat des 500 000 écus, on constate par ce passage que les deux gouvernements poursuivaient d'un commun accord la nomination des arbitres neutres, opération prévue et devenue nécessaire depuis le désaccord constaté des commissaires des deux nations. La question de la restitution anticipée du Boulonnais était d'un ordre tout différent et nécessitait l'engagement de pourparlers tout nouveaux : dans sa dépêche du 17 août, Selve annonce la nomination des commissaires anglais, dont on suivra les négociations dans la suite de cette correspondance.

vait blâmer, a-t-il dit, cette entreprise, que le roi avait faite par point d'honneur et pour remettre cette place aux mains de la reine d'Écosse, mais croyait que le roi n'était pas informé que les défenseurs du château tenaient pour l'observation de la foi jurée au roi d'Angleterre. Il a fait ensuite plainte de la saisie de plusieurs navires marchands anglais arrêtés à Caudebec, Rouen, et dans plusieurs autres ports. Selve a répondu que les plaignants pouvaient s'adresser à la cour de l'Amirauté de France, mais que cette saisie avait dû être opérée à l'insu du roi par des marchands français désireux de récupérer la valeur de leurs marchandises saisies de la même façon en Angleterre.

Comme Selve s'apprêtait à se retirer, le protecteur lui dit que dès la dernière audience il avait envie de lui tenir un propos dont il voulait à présent s'ouvrir à lui. « Et s'est donné au diable s'il ne disoit de bonne et droicte intention ce qu'il me voulloyt dire et pour le bien universel de toute la christienté ensemble de vostre royaulme et du royaulme d'Angleterre. » Il voulait parler des grands maux que ne manquerait pas de causer une guerre du roi avec le roi d'Angleterre, thème qu'il a longuement développé, en insistant sur les préparatifs de défense du roi d'Angleterre. A quoi Selve n'a voulu répondre qu'en termes généraux.

Nouvelles d'Allemagne.

Après ces propos, le protecteur demanda si le roi n'avait pas de nouvelles de l'empereur. La réponse de Selve a été que le roi en avait à toute heure, mais qu'il ne savait lesquelles, sinon que l'amitié entre les deux princes était telle qu'on la pouvait souhaiter. « A quoy, Sire, » dit l'ambassadeur, « il m'a réplicqué que l'on avoyt par deçà nouvelles que l'empereur avec les princes d'Allemagne alloint faire ugne ligue qu'il m'a nommée Suénique pour la réunion et réduction à l'obéissance de l'empire de toutes les terres et seigneuries quy en sont mouventes ou dépendentes, et qu'il y en a quy veullent dire que ladicte ligue se faict principalement contre le Piedmont que vous, Sire, tennés et possédés par les Suisses, et que sy ainsy estoit vous seriés pour avoyr quelques affaires du costé dudict Piedmont. » Selve lui a objecté l'invraisemblance de ces bruits.

« Voylà, Sire, le sommaire des propos de ceste audience quy a bien duré trois grosses heures, à la fin de laquelle m'a dict ledict protecteur qu'il avoyt advisé aulx affayres de ceste guerre, mais que quant à luy il ne pensoyt poinct de passer oultre et que sy je y voulloys venyr je y seroys le bien venu et verroys quel debvoyr il feroyt envers lesdicts escossoys s'ilz se vouloint mectre à la raison. A quoi je lui ay dict, Sire, que vous me teniés par deçà pour négotier avec luy et les aultres sieurs ayantz l'administration de ce royaulme et qu'en cela j'avoys à faire ce qu'il me seroyt par luy et eulx ordonné. En quoy, Sire, il vous plaira me commander vostre voulenté et sy vous entendés que je me gouverne en cest endroict comme les aultres ambassadeurs quy sont icy feront ou bien que je face ce que ledict protecteur m'ordonnera, lequel

doibt partir en poste comme j'entendz de dimanche prochain en huict jours. Ugne longueur et difficulté y aura, Sire, à mon advis, à cause de ce voyage aulx choses que l'on aura à négotier par deçà quy est que le conseil quy demeure icy près le roy d'Angleterre fera difficulté de résouldre les choses sans l'advis dudict protecteur quy sera à deux centz mil d'icy et icelluy protecteur pourra faire semblable difficulté de ne voulloyr déterminer les affayres seul à ceulx qui de prime face s'adresseront à luy où il sera. »

« *De Londres, ce XIIme aoust Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 8, copie du XVIe siècle, 8 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

207. — *Londres, 13 août.* — « Monseigneur,... le grand maistre d'icy est allé en grande diligence revisiter toute la coste du Ouest opposite à celle de Normandie, à commencer depuys Hantonne et Porcemut. Et hyer arriva icy l'admiral venant de là mesmes. Le protecteur part de demain en huict jours pour aller en personne à la frontière d'Escosse vers laquelle tous les gentz de guerre tant de pied que de cheval sont desjà acheminés, et en avons veu en ceste ville passer et partir plusieurs bendes. L'on dict qu'il y aura bien cinq mil chevaulx dont les deux mil seront bien armés et montés et en bon esquippage. Le nombre des gentz de pied ne se dict poinct encores certainement. Bien se publie partout que c'est le plus grand appareil que l'on ayt jamais faict en Angleterre, et de ce quy se peut juger à l'œil il semble que l'on ne veuille à ce coup rien prétermectre de l'effort quy se pourra faire de ce costé là. Par mer se dict semblablement qu'il y a grande armée, et disent aulcuns qu'elle ira descendre à Sainct-André prendre la ville que l'on dict estre aysée à garder et fortiffier. Aultres disent que de la part du Ouest l'on s'essayra de faire aussy quelque aultre descente dans ledict pays d'Escosse lequel l'on veult à ceste foys assaillyr par plusieurs endroictz pource que les escossoys ne pourront comme les angloys estiment soustenir l'effort en divers lieux. Ce que j'ay dernièrement escript des deux ou troys centz soldats noyés et péris est comme j'entendz de nouveau véritable. » Préparatifs de guerre.

Jean Ribault n'a encore pu s'échapper, à cause du guet qui se fait dans tous les ports, où il est très connu. « Et s'est monté et esquippé de je ne sçay quantz chevaulx et faict recepvoyr parmy les gentz de cheval avec lesquelz par commandement il a esté contrainct de partir, m'ayant donné la foy que le plus tost qu'il pourra trouver occasion d'eschapper il s'en ira à vous, ce qu'il m'a proumictz de faire ou par Escosse ou par la frontière où il va quand il debvroit perdre la vie. » Quant à Berteville, il ne cesse depuis un mois de presser Selve, soit par des marchands, soit par d'autres intermédiaires, d'écrire au roi pour lui con-

seiller d'accepter ses services en échange de sa grâce. Il a fait parler à Selve d'une grande entreprise qui devait avoir lieu au printemps prochain et qu'il s'engageait à découvrir au roi. Selve à tout hasard en avise le connétable pour décharger sa responsabilité.

« *De Londres, ce* XIII*me* *aoust* Vc XLVII. »

Vol. 6, fo 12 vo, copie de xvie siècle, 2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

Restitution du Boulonnais et autres négociations.

208. — *Londres, 17 août.* — Selve a été mandé la veille par le protecteur à Shyness et n'a été de retour que très tard dans la soirée. Le protecteur lui a communiqué l'avis du conseil du roi d'Angleterre sur les deux questions du reliquat des 500 000 écus et de la restitution de Boulogne. Sur le premier point, le conseil a décidé de choisir quelques personnages neutres, gens de bien et de savoir, avant le délai de la Chandeleur [1]. Quant au second point, il a arrêté de députer les personnages envoyés jadis par le feu roi pour traiter de la paix, qui sont le comte de Warwick, chevalier de l'ordre de la Jarretière, alors amiral, à présent grand chambellan, Paget, alors premier secrétaire d'État, actuellement grand contrôleur et chevalier de l'ordre de la Jarretière, et le docteur Wotton, doyen de Canterbury et d'York, aujourd'hui ambassadeur d'Angleterre auprès du roi, dont le successeur en France n'est pas encore désigné; la conférence n'aura pas lieu avant la Chandeleur, le comte de Warwick ayant le commandement de l'armée d'Écosse [2]. Au regard des autres différends relatifs aux limites et fortifications du Boulonnais, le protecteur a assuré à Selve que les commissaires anglais seraient au rendez-vous le 20 août [3].

Sur le premier point, Selve a simplement répondu qu'il avertirait le roi. Mais, sur le second, il a fait entendre au protecteur que, s'il désirait si vivement la fin de ce désaccord, il convenait d'en remettre la solution à un temps moins incertain et moins éloigné.

Le protecteur s'est ensuite plaint de la saisie de navires anglais dans divers ports de France, bien que ces navires ne fussent que du port de 25 à 30 tonneaux. Il a fait ensuite remarquer que le roi avait accordé des lettres de marque à plusieurs dieppois contre tout sujet anglais, « quy est chose laquelle il dict estre contre la teneur du traicté de paix

1. Sur ce point des négociations, voir ci-dessus, dépêche du 12 août.

2. Ces trois personnages, sir John Dudley, alors vicomte Lisle et amiral d'Angleterre, créé depuis comte de Warwick et grand chambellan, sir William Paget et Nicholas Wotton, avaient, en compagnie d'Edward Seymour, comte de Hertford, créé depuis protecteur, pris part aux négociations du traité d'Ardres du 7 juin 1546, en qualité de commissaires du gouvernement anglais. C'est à cette mission antérieure que Selve fait ici allusion.

3. Sur ce point des négociations, voir ci-dessus, dépêche du 12 août.

par lequel lettres de marque ne se doibvent octroyer sinon contre les principaulx délinquentz et en cas de manifeste dénégation de justice ». Il a ajouté que plusieurs navires français venaient d'être saisis par les maires et baillis de certains ports d'Angleterre, en représailles de ces prises. Selve a répondu que l'excuse du roi de France était son ignorance à l'égard de ces prétendues lettres de marque, tandis que le protecteur, qui connaissait et maintenait les saisies de navires français, n'avait rien de tel à faire valoir. Selve mande au connétable les autres propos qui lui ont été ensuite tenus.

« *De Londres, ce* XVIIme *aoust* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 13 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

209. — *Londres, 17 août.* — A la fin de l'entretien dont il fait le récit au roi, Selve a entendu de nouveau le protecteur lui parler des préparatifs de défense exécutés en Angleterre et des inconvénients d'une guerre entre les deux rois. Selve feignant de ne pas comprendre, il s'est laissé aller jusqu'à lui dire « que l'on pourroyt bien trouver quelque bon moyen de rendre Boulloigne au roy devant le temps mentionné au traicté avec des conditions qui pourroint estre advisées honorables et commodes à tous les deux princes ». Selve lui ayant répondu que quelquefois telles choses se mettaient en avant afin qu'elles fussent redites et répétées, sans qu'on eût pour cela grand désir de les exécuter, le protecteur lui dit d'en faire, après tout, ce qu'il voudrait. « Et, après avoyr esté ung peu là dessus sans parler, » dit Selve, « m'a dict qu'il n'y avoyt pas grand lieu d'en escripre au roy, mais que sy je le trouvoys bon il luy sembloyt n'y avoyr poinct de mal de vous mander ce qu'il m'en avoyt déclairé, me répétant encores que s'il pouvoyt deviser avec vous il parleroyt plus avant... » Restitution du Boulonnais.

Le protecteur a prié Selve de demander au roi par l'intermédiaire du connétable la délivrance des anglais pris dans le château de Saint-André qui n'ont commis aucun crime [1], et la mise à rançon de cinq écossais pris avec eux, proposant en échange cinq écossais prisonniers en Angleterre, dont le moindre vaudrait plus que le plus riche des cinq dont il désire la libération. Selve a répondu qu'il en référerait au roi, mais qu'il pensait que le roi ferait quelque difficulté de s'y employer, les anglais s'étant laissé prendre en compagnie de rebelles et de meurtriers, et les écossais ayant été saisis, non comme prisonniers de guerre, mais comme crimi-

1. Parmi ces prisonniers était le célèbre John Knox, le principal propagateur de la Réforme en Ecosse. (Mac-Crie, *The Life of John Knox*, Edimbourg, 1814.) Sa délivrance et celle de ses compagnons donneront lieu à de longues négociations, dont on suivra les phases dans la correspondance de Selve.

nels. Puis, changeant de propos, le protecteur s'est plaint qu'on eût arrêté à Montreuil, pendant une nuit et une demi-journée, un courrier de l'ambassadeur d'Angleterre : M. de la Rochepot était alors absent, de l'aveu même du protecteur.

« Au surplus, Monseigneur, hyer fort tard ainsy que je revenoys de la maison dudict protecteur à VII ou VIII mil d'icy me vint rencontrer le sieur Ludovico de Monte quy me monstra ung passeport de vous pour venir icy et me dict avoyr eu sa depesche par deçà pour s'en retourner devers vous par quy il espère d'estre bien tost renvoyé icy. Et m'a bien dict qu'il avoyt eu longue conférence avec Paget, mais qu'il ne me pouvoyt rien dire ny parler plus avant qu'il n'eust esté vers vous où je croy qu'il sera aussy tost ou plus que ceste depesche s'il est ce matin party comme il disoyt de voulloyr faire. »

« *De Londres, ce XVII*me *aoust V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 15 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

210. — *Londres, 21 août.* — Le protecteur est arrivé la veille à Londres et a mandé à Selve de venir le trouver dans l'après-dîner.

Fortifications de Boulogne.

Restitution du Boulonnais.

Il a averti l'ambassadeur qu'il partait le lendemain, laissant auprès du jeune roi, en son absence, l'archevêque de Canterbury [1], le grand maître [2], le garde du Sceau privé [3], le grand contrôleur [4], le grand écuyer [5], le premier secrétaire d'État Petre [6], auxquels Selve pourrait s'adresser en toute confiance [7]. Puis il a exprimé ses craintes sur ce qu'il avait entendu dire que le roi allait en personne visiter son fort près de Boulogne et la frontière du Boulonnais et qu'il avait laissé les ambassadeurs à Abbeville. Sur la réponse de Selve, qui déclarait n'en rien savoir, le protecteur a dit avoir entendu un bruit qui lui déplairait bien davantage, à savoir le projet qu'aurait le roi de fortifier la pointe de l'entrée du havre de Boulogne. Le roi d'Angleterre, a répliqué Selve, fortifie tous les jours un territoire qu'il avoue être obligé de restituer au roi de France; on ne peut donc imposer à ce dernier de laisser son propre domaine sans défense. « A quoy, Sire, » dit Selve, « il m'a réplicqué que les fortiffications que le roy d'Angleterre faisoyt n'estoint sans grande raison, d'aultant qu'il

1. Thomas Cranmer, archevêque de Canterbury (1533-1555).
2. Sir William Poulet, lord Saint-John, marquis de Winchester, demeuré grand maître.
3. John, lord Russell, demeuré garde du sceau privé.
4. Sir William Paget, devenu grand contrôleur depuis l'avènement d'Edouard VI.
5. Sir Antony Browne, demeuré grand écuyer.
6. Sir William Petre, devenu premier secrétaire d'État.
7. Ils formaient le conseil laissé par le protecteur à Londres pour administrer le royaume en son absence.

n'estoyt pas seur que vous luy voulsissiez payer son argent, au moyen de quoy il avoyt interest de posséder son gaige seurement jusques au payment de ses deniers, ce qu'il ne pouvoyt faire sans fortiffications attendu que ledict gaige estoit à vostre porte et en lieu où le roy d'Angleterre ne le pouvoyt secourir sans passer la mer. » Après une longue discussion sur ce sujet, au cours de laquelle le protecteur a encore répété qu'il était prêt à rendre Boulogne au roi, si le roi était prêt à lui payer l'argent, et après s'être étonné de l'appui prêté par Henri II aux plaintes des écossais, le protecteur en est venu à parler des anglais pris en France. « Il avoyt ouy dire que l'on avoyt mictz à la chaîne dans voz gallayres les angloys qui avoint esté prins au chasteau de Sainct-André et que sy ainsy estoyt que tous les françoys et escossoys qu'il prendroyt en Escosse il les feroyt pendre car il n'y avoyt poinct en Angleterre de gallayres pour les mectre, et que sy la guerre revenoyt avec vous qu'il en feroyt de mesmes de voz subjectz qu'il prendroyt, parce que l'on tenoyt encores à la chayne dans vosdictes gallayres les angloys qui avoint esté prins durant les dernières guerres. A quoy, Sire, je luy ay respondu... quant aulx escossoys que je pensoys qu'ilz ne se laisseroint ne prendre ne pendre et qu'ilz avoint bonne cause et de bons amys. Sur quoy il m'a interrogé comme j'entendoys cez amys. Je luy ay respondu que j'entendoys de Dieu et de toute la court céleste quy avoyt en recommandation spéciale les veufves, pupilles et orphelins et que les princesses contre lesquelles il alloyt faire guerre estoint de ceste qualité..... Finablement, Sire, il m'a dict, quelque chose qu'il y aist qu'il joue au seur en l'entreprinse qu'il va faire audict Escosse et qu'il gaigera mil contre cent d'en venir à bout...

« Sire, voylà ung long dialogue des propoz que j'ay euz avec ledict protecteur. A quoy, Sire, il m'a semblé bon et à propoz pour vostre service de ne me monstrer ny mol ny muet en tellez matières ausquelles selon mon oppinion, ne parlant que comme de moy mesmes et avec la raison en la main, je ne sçauroys rien gaster de respondre ung peu vifvement car c'est quelquesfoys le meilleur moyen que l'on aist de faire desgorger les gentz de ceste nation... »

« *De Londres, ce dimanche* XXIme *d'aoust* Vc XLVII. »

Vol. 7, fo 18, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

211. — *Londres, 21 août.* — Le protecteur, à la fin de l'entretien que Selve raconte au roi, a recommandé à Selve de ne faire parvenir qu'à lui seul la réponse que le connétable pourrait envoyer touchant les moyens de restituer Boulogne avant l'époque fixée par le traité, dont Selve a parlé au connétable dans sa précédente dépêche.

Préparatifs de guerre.

« Monseigneur, je croy que vous entendés par ce que je vous ay escript par cy devant le grand appareil qui s'est faict contre les escossoys et comme dans troys ou quatre jours toute la trouppe se doibt trouver ensemble sur la frontière où le protecteur s'en va demain en diligence, et m'a dict que son voyage sera d'ung moys ou six sepmaines. De l'armée de mer, ugne partie est desjà aulx portz de ladicte frontière d'Escosse, mais les principaulx navires jusques au numbre de XVIII ou XX estoint encores il y a quatre ou cinq jours à Germut et Arrvich prestz et en chemin pour aller trouver les aultres. Et m'a l'on dict que du costé du Ouest il y a quelque aultre numbre de navyres esquippez et entre aultres ceulx de Thommesson de Calais quy est le pirate rebelle quy a tenu fort contre le roy d'Angleterre en l'isle de Surlingues, lequel l'on dict estre maintenant revenu au service dudict roy avec XVII navires et bien cinq ou six centz bons mariniers et qu'il a eu son pardon, ce que je croy facillement s'il est voullu revenir, mais je ne croy rien du numbre de navires et mariniers. Aulcuns disent que lesdicts navyres du Ouest ne bougeront pour la deffence de celle coste et aultres estiment que c'est pour aller encores par ledict costé du Ouest faire ugne descente dans le pays d'Escosse et que l'on en fera ugne aultre du costé du North prez Sainct-André ou au Petit Leich. Il y a commandement tant en ceste ville que en toutes les villes et villaiges de ce royaulme par chascune paroisse de faire monstres de tous ceulx quy peuvent porter armès le mieulx empoinct qu'ilz peuvent estre, et à ladicte monstre sont enroollés et leur faict l'on commandement de ne s'esloigner de leurs maisons et de se trouver prestz et armez à toutes heures au lieu et soubz le cappitaine quy leur est nommé, et disent que par les roolles qui s'en portent à monsieur le protecteur s'en trouve ung grand nombre nonobstant ceulx qui sont allez en Escosse. Au surplus, Monseigneur, je suys adverty que il y a envyron quinze jours qu'il est arrivé icy quelque espion venant de Bretaigne lequel l'on faict tenir fort secrettement à quinze mil d'icy en la maison d'ung gentilhomme quy est au roy d'Angleterre, nommé maistre Cardin, duquel ung des serviteurs s'est laissé eschapper qu'il y avoyt un breton chez son maistre auquel sondict maistre faisoyt fort grande chère et qu'il proumectoyt de faire de grandes choses...

« Monseigneur, il y a icy ung horrologien francoys que le feu roy d'Angleterre avoyt nourry jeune et en faisoyt grand compte, et de faict il est homme de fort bon esprit et excellent en son art. Il m'est venu quelquesfoys visitter et monstrer de ses ouvraiges, et entre aultres choses en devisant de plusieurs inventions m'a dict que depuis ung an il en avoyt trouvé ugne qu'il est seur n'avoyr jamais esté veue ne practiquée par homme du monde pour mectre le feu à jour et poinct nommé et heure précise en quelque lieu tel que l'on vouldroict, feust en ville ou villaige ou maison, ou en camp ou navires, et que de soy mesmes le feu se prendroit en endroict où homme vivant ne se sçauroyt donner de

garde. Et m'a faict de grandz sermentz d'en avoyr faict des preuves secrettes à par soy, et que jamais ne s'en estoyt descouvert à homme ne feroyt que pour le service du roy qui estoyt son prince naturel et que sy je le voulloys asseurer que il ne demeureroyt poinct despourveu et que le roy le prendroyt en son service qu'il estoyt prest à laisser tout quant qu'il a icy pour aller vers Sa Majesté et luy monstrer à sez despentz la preuve de ce qu'il dict, laquelle il fera pour moins de cinquante escus. »

Selve demande des instructions à ce sujet.

« *De Londres, ce XXIme aoust Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 20 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

212. — *Londres, 23 août.* — Selve a reçu à la fois les dépêches du roi en date du 16 et du 19. Selon le contenu de celle du 16, il est allé la veille voir le protecteur qu'il a trouvé prêt à partir pour l'Ecosse, et lui a fait entendre en détail l'affaire des marchands français dont le roi fait mention, en lui remettant en mains propres la requête même présentée au roi par les plaignants, que le roi a jointe à sa lettre. Le protecteur a déclaré que les anglais arrêtés naguère à l'instance des marchands français plaignants, et élargis par autorité de l'amiral d'Angleterre, seraient repris quelque part où ils seront trouvés. Selve en a profité pour lui représenter de nouveau la longueur des instances entamées en Angleterre par les français. « En somme, Sire, » dit-il au roi, « ilz prennent tous les jours icy de voz subjects ce qu'ilz peuvent à bon compte. Et de fraische datte ont prins et arrêté à Douvrez XXI ou XXII navires bretons dont je feictz hyer la plaincte audict protecteur quy pour toute résolution me deist que vous aviés faict semblablement arrester les angloys par tous les portz et lieus de vostre royaulme et que sy vous les faisiés délivrer par delà l'on feroyt de mesmes. » Selve lui a proposé une restitution mutuelle, à laquelle les sujets du roi auraient plus à gagner, dit-il, vu le nombre de leurs navires saisis : le protecteur a répondu en proposant à cette opération un délai d'un mois, ce qui montre son peu d'empressement.

Restitution du Boulonnais.

Le protecteur a encore voulu reparler de ses ouvertures précédentes. Selve estime qu'on peut interpréter ces propos de trois manières différentes, comme destinés ou à tromper le roi et à l'empêcher de les troubler dans leur entreprise, ou à faire croire à l'empereur que leur alliance est recherchée par le roi et s'en prévaloir auprès de lui, ou bien à obtenir du roi les conditions les plus avantageuses possibles, s'ils ont envie de restituer le Boulonnais. « Quy sont poinctz, Sire, » conclut Selve, « ausquelz la prudence de Vostre Majesté et de ceulx quy sont prez d'elle ont l'œil trop plus cler voyant que ma rude ignorance. Quelque chose qu'il

y aist, Sire, il semble au contraire qu'ilz craignent grandement comme ilz doivent craindre d'entrer en guerre avec vous....., mais je pense, Sire, que toute leur assurance est en la faveur de l'empereur et aussy que pour ceste année il seroyt malaisé que vous puissiés faire dommaige à leurs places delà la mer... Quant à ce royaulme ils estiment la saison trop tardifve pour y faire entreprinse, et sy ne peuvent penser que vous ayéz assez navires armez et prestz à présent pour y rien entreprendre de cest esté mesmement, faisant leur compte que voz gallayres, quy est ce que plus ilz craignent quelque mine qu'ilz en facent, venant le maulvais temps, ne vous serviront en ceste mer. » Telle est l'appréciation de l'ambassadeur.

Préparatifs de guerre.

« Sire, il est malaisé de vous pouvoyr dyre à la vérité quelle est l'armée que les angloys envoyent en Escosse, car elle a esté assemblée en divers endroictz de ce royaulme et le plus secrettement que l'on a peu et ne se doibt trouver ensemble qu'à Neufchastel le XXIIIIme de ce moys quy est le jour de demain. Par ainsy, jusques à ce qu'elle soyt assemblée, ne se parle certainement encores du numbre, lequel aulcuns font merveilleusement grand comme de XL ou L^{M} hommes dont ilz disent y avoyr X^{M} gentz de cheval ce quy n'est aulcunement croyable pour beaulcoup de raisons et entre aultres pour ce que je sçay qu'ils sont en doubte du costé de l'isle d'Ouych et de la part du Ouest où ilz ont envoyé grandes quantités d'armes et munitions de guerre et laissé numbre de gentz de guerre et de navyres et ordonné la garde de ce costé là à l'admiral d'Angleterre. Et oultre fault nécessayrement que [pour] leur armée de mer du costé du North laquelle l'on dict estre, pour le moins d'ung, [de] XXX navires de guerre, ilz ayent faict distraction de quelque nombre de gentz de guerre, au moyen de quoy ne se peust faire que le numbre par terre soyt sy grand que l'on le faict. Et de faict, Sire, maistre Briant devisant à ung de mes gentz auquel il n'est pas à croyre qu'il ayst faict les choses moindres qu'elles ne sont luy a dict qu'il y avoyt XXV mil d'hommes de pied et V mil gentz de cheval, dont il me semble que l'on pourroyt plus tost rabattre que y adjouster. Vray est, Sire, que à faire le compte de cez gentz de cheval l'on regarde en ce pays seullement au nombre des chevaulx, encores qu'il n'y aist que des valletz sur la plus part desquelz les ungs sont armés et les aultres poinct ainsy comme moy mesmes ay veu en aulcunes trouppes et comme il m'a esté dict par ceulx quy le sçavent encores mieulx. Bien est vray que la dernière compaignie quy est partie d'icy quy est celle de milord Grey en nombre d'envyron deux centz chevaulx comme l'on disoyt estoyt bien armée et bien montée etnassez bon e squippage... Quant à ce quy se dict de la prinse de Sainct-André, je vous puys asseurer, Sire, qu'ilz en sont par deçà plus marrys et esbahys qu'ilz n'en font le semblant estantz estonnez que cela se soyt si secrettement conduict et sy soubdainement et bien exécutté... Aulcuns estiment que l'armée de mer ira audict chasteau pour regarder

de le fortiffier et que l'on assauldra ledict pays d'Escosse par divers endroictz pour diviser les forces d'icelluy. »

« *De Londres, ce* XXIIIme *d'aoust* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 22, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

213. — *Londres, 23 août.* — Selve a reçu la dépêche du connétable en date du 19 et remercie le roi des vingt francs par jour de provision qui lui sont accordés à titre de don. « Et de ce bien de libéralité du roy, Monseigneur », dit-il au connétable, « je vous suys infiniment obligé à vous estre perpétuellement très humble serviteur comme je vous suys de père en filz et de frère en frère et quasy à manière de parler dez le berceau. »

Le protecteur s'est plaint à Selve, la veille, de la réponse un peu rude faite par le connétable à l'envoyé de l'ambassadeur d'Angleterre en France qui lui demandait si l'ambassadeur devrait suivre le roi dans son présent voyage à la frontière. Selve expose quelles explications il en a données. Les saisies de navires marchands français continuent. Selve s'en est encore plaint au grand maître d'Angleterre, garde des sceaux, qui lui a répondu en se plaignant à son tour des arrêts de navires anglais opérés à Bordeaux, en Bretagne et en Normandie : réponse définitive doit être donnée le lendemain au conseil qui se tiendra à Hamptoncourt, où réside actuellement le roi d'Angleterre. « Au demeurant », ajoute-t-il, « tous les prisonniers escossoys quy estoient icy en quelque peu de liberté sont bien fort restrains depuis deux jours, et entre aultres le seigneur de Maxouel [1] et ung nommé maistre Jehan Hay nepveu du feu cardinal de Sainct-André quy estoyt ambassadeur en France il y a XIII ou XIIII moys, lequel feust prins dans le navire du *Lyon d'Escosse* et lequel j'avoys trouvé moyen de faire eslargir par ceste ville et modérer sa rançon à V^c escus, et néantmoins ilz le remirent hyer au soyr bien tard en la Tour [2] et me doubte que cela ne se faict que pour vengence de ceulx quy ont esté prins dans le chasteau Sainct-André [3]. »

Saisies de navires.

« *De Londres, le* XXIIIme *d'aoust* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 25, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

1. Robert Maxwell, sixième lord Maxwell, depuis longtemps déjà captif à Londres en qualité d'otage (Selve au roi, 22 juin.)
2. John Hay, dont la captivité a été mentionnée par Selve, dans ses dépêches des 18 et 21 mars et dans celle du 15 juin.
3. On verra dans la suite de cette correspondance les relations de lord Maxwell et de John Hay avec Selve devenir de plus en plus fréquentes.

SELVE AU ROI.

214. — *Londres, 25 août.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 21 et a immédiatement envoyé à Hamptoncourt pour demander une audience, qui lui a été assignée au dimanche prochain [1].

Préparatifs de guerre.

« Sire, j'ay depuis mez dernières lettres, faict diligence de sçavoyr le nombre des gentz de ceste armée quy va en Escosse laquelle plusieurs font fort grosse, mais ung angloys mesmes quy a grande conversation avec les principaulx seigneurs de ceste court asseure qu'elle n'est poinct de plus de XVIm hommes de pied et quatre ou cinq mil chevaulx. Et quant aulx navires dict qu'il y a bien fort peu de gentz de guerre dedans et que lesdictz navires sont plus pour porter vivres pour le secours de l'armée de terre que pour aulcune aultre entreprinse, et que monsieur de Vuarvych avec dix mil hommes de pied et deux ou troys mil chevaulx marchera et entrera le premier dans ledict pays d'Escosse, et monsieur le protecteur le doibt suivre de prez avec six mil hommes de pied et deux mil chevaulx. »

Selve n'a pas fait le voyage d'Écosse avec le protecteur. Tous les autres ambassadeurs sont demeurés à Londres, et il pense mieux servir le roi en y restant, car il est à croire qu'il eût toujours fait loger l'ambassadeur du roi en quelque lieu à l'écart où il n'aurait eu connaissance de rien.

« *De Londres, ce* XXVme *d'aoust* Vc XLVII. »

Vol. 7, f° 26, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

215. — *Londres, 25 août.* — Ludovic de Monts est venu trouver Selve la veille au soir très tard et lui a demandé des instructions, d'après l'ordre du connétable même, a-t-il dit, au sujet de la négociation pour laquelle il venait de se rendre auprès de ce dernier. Selve lui a répondu qu'il devait mieux savoir que personne ce qui touchait à son office et que, pour sa part, il ne pouvait que l'encourager à faire son devoir. « Il me sembloyt », dit Selve, « ou peu content de ce qu'il vous avoyt pleu luy ordonner de s'addresser à moy ou en quelque oppinion que je feusse de ceulx qui ne sçavent trouver moyen d'acheminer ugne bonne chose d'eulx mesmes et sy ne peuvent souffrir que aultre y mecte la main qu'eulx. » Il doit aller trouver Paget et le bien disposer, a-t-il dit, à gagner les autres ; il a engagé Selve à parler à Paget comme de lui-

1. Dimanche 28 août.

même. L'ambassadeur lui a dit qu'il avait occasion de tomber indirectement sur ce propos et ne lui a laissé entendre rien de plus de l'entretien qu'il a eu avec le protecteur. Paget est allé conduire le protecteur et ne sera de retour que le dimanche prochain : « Je m'attendz », dit Selve, « de pouvoyr parler à luy de quy je feray ce que je pourray pour descouvrir l'intention, après laquelle se pourra bien faire jugement de celle du protecteur de quy cestuy cy est l'esprit et l'âme. »

« *De Londres, le XXV*me *aoust V*c *XLVII.* »

« L'admiral d'Angleterre que l'on dict avoyr la charge des parties d'Ouest et de l'isle d'Ouich a esté encores cejourd'huy veu à la court par mon homme, combien que l'on face icy quelque bruict par la ville que de ladicte isle d'Ouich a esté descouvert certain grand nombre de navires françoys! »

Vol. 7, f° 26 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

216. — *Londres, 29 août.* — L'audience demandée a été accordée à Selve, la veille, à Hamptoncourt. Au conseil assistaient l'archevêque de Canterbury, le grand maître, le garde du Sceau Privé, l'amiral, le grand écuyer, le contrôleur Paget et d'autres. Selve leur a exposé les quatre points dont le roi lui parle dans ses dépêches des 21, 23 et 25 août, à savoir les préparatifs de guerre du gouvernement anglais contre l'Écosse, la question des saisies de navires français en Angleterre et de navires anglais en France, le reliquat des 500 000 écus, et les différends relatifs aux frontières du Boulonnais.

Préparatifs de guerre.

Saisie de navires.

Affaire des 500 000 écus.

Frontières du Boulonnais.

« Sire, après avoyr finy lez propoz que j'avoys de vostre part et par vostre commandement à tenir audict conseil, les seigneurs dessus dictz m'ont laissé accompaigné d'ung secrétaire du roy d'Angleterre et se sont retirés en ugne aultre chambre pour délibérer sur ce que j'avoys proposé, où ilz ont quelque peu demeuré, et après sont rentrés, et s'estantz remictz en leur ordre et placez précédentz, Paget a prins la parolle et m'a faict la responce au nom de toute la compaignie. » Il a d'abord objecté que la question des prisonniers tant anglais que français faits au château de Saint-André n'était pas comprise dans les quatre points précités. A quoi Selve a répondu qu'il estimait que le roi ne pouvait traiter ces prisonniers que comme des criminels. Puis après avoir représenté que les anglais pris dans le château ne pouvaient en tous cas être jugés comme tels, Paget s'est plaint du traitement subi par les prisonniers anglais, faits au cours de la dernière guerre, et a longuement discuté sur la restitution de la galère du baron de Saint-Blancard.

Paget a ensuite abordé la véritable discussion. Il a justifié les prépa-

ratifs de guerre contre l'Écosse par les mêmes raisons déjà tant de fois données, ajoutant que le protecteur se contenterait d'une réparation suffisante pour l'agression de la tour de Langholm. Il a assuré que la saisie des navires français en Angleterre n'avait pas lieu du gré du roi, se plaignant en retour des saisies pratiquées sur les anglais en Bretagne, et priant Selve de retarder le départ du gentilhomme français venu à Londres pour cette affaire. Enfin, quant aux deux derniers points, il a manifesté le contentement du conseil de ce que le roi fut satisfait, et de ce qu'il lui plut de nommer des commissaires pour s'entendre avec les députés anglais.

« *De Londres, le* XXIXme *août* V^c^ XLVII. »

Vol. 7, f° 27 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Restitution de Boulogne.

217. — *Londres, 29 août.* — Après l'audience du conseil, Selve a eu une longue conférence avec Paget auquel il a fait entendre le contenu des dépêches du connétable en date du 21. Paget lui a répondu en laissant voir son étonnement du retour de Ludovic de Montz dont le départ d'Angleterre pour l'Italie était encore si récent : ce personnage, avant son départ, avait été trouver Paget et lui avait parlé du bien qui résulterait de l'aplanissement des difficultés entre le roi et le roi d'Angleterre, à quoi Paget avait répondu qu'il ne pouvait mettre en avant une telle entreprise sans savoir quelque chose des dispositions du roi de France : sur ce, Ludovic de Montz était parti pour se rendre près du roi, et de retour en Angleterre, avait déclaré à Paget que le roi avait écrit à son ambassadeur ses instructions avec charge d'en communiquer la teneur. Selve a répliqué à Paget qu'il ne devait pas lui parler aussi à couvert, et que l'on pouvait se fonder davantage sur les propos que le protecteur en avait précédemment entamés plutôt que sur les allées et venues de ce personnage. Au cours de ce dialogue, Paget trouva moyen d'assurer l'ambassadeur, avec de grands serments « qu'il estoyt seul cause de la paix dernièrement faicte et de la promesse que le feu roy d'Angleterre avoyt faict de rendre Boulloigne et que là où tous ceux de son conseil n'eussent osé ouvrir la bouche pour luy en parler, il avoyt luy seul soustenu par raison contre luy et contre tous ceulx de sondict conseil qu'elle se debvoyt rendre, et oultre, depuis ladicte paix, avoyt tellement manié cest affaire petit à petit avec sondict maistre qu'il m'asseuroyt sur la confusion et péril de son corps et de son âme que s'il eust vescu il n'eust tenu à luy que ladicte Boulloigne ne feust dès ceste heure restituée et qu'il n'y eust ugne bonne et grande union entre les deux royaulmes,.. faisant là-dessus ugne digression qu'il avoyt eu avec ledict feu roy d'Angleterre plus de privaulté et de liberté que l'on ne sçauroyt

croyre ne que le munde ne voyoit ne pensoyt, et que il osoyt bien dire que jamais cardinal d'York ny Cramouel n'avoient eu la liberté de luy parler à part telle qu'il avoyt lors de son trespaz, et que parlant franchement audict seigneur de ceste restitution de Boulloigne il se mectoyt par foys en cholère, à quoy il luy respondoyt... qu'il luy faudroist desmeller avec ung roy de France qui allégueroyt des raisons de son costé et qui se mectroyt aussy en cholère de sa part et que de là naistroit ugne guerre qui seroyt dommaigeable à l'ung et à l'aultre et à toute la chrestienté. » Enfin, faisant allusion à l'influence qu'il gardait sur le protecteur, dont il savait le conseil et la puissance mieux qu'homme de ce royaume, il a déclaré « que c'estoyt à nous qui demandions et désirions Boulloigne avant le temps à mectre moyens et partis en avant pour l'obtenir et que du costé de deça il suffisoyt de dire : que me voullez-vous donner? ce qu'il m'a dict en latin m'usant de cez motz : quid vultis mihi dare? » Selve s'est contenté de lui répliquer que c'était au protecteur à découvrir et à déclarer au roi les moyens qu'il pensait être propres à cette fin, réponse dont Paget a promis d'avertir le protecteur, demandant seulement que l'on fît en France quelque démonstration de bonne volonté aux commissaires anglais actuellement en fonctions. En prenant congé, il a dit à Selve que l'empereur était malade et en très grand danger, ce que l'ambassadeur savait déjà par des marchands de la ville. Puis il s'est mis à lire une lettre qui l'avertissait d'armements maritimes faits par l'empereur.

Ludovic de Montz est venu le revoir et lui a dit que ce matin même l'ambassadeur de l'empereur était resté assez longtemps au conseil, et que Paget lui avait dit avoir envoyé au protecteur une longue dépêche de six pages où il relatait l'entretien de la veille avec Selve. Selve lui a fait entendre qu'il n'avait pour le présent aucun office à lui ordonner de remplir. Selve n'a pas oublié de parler au conseil du sauf-conduit de l'évêque de Ross : il doit en être référé au protecteur, souverain juge en ces matières.

« *De Londres, ce* XXIXme *aoust* V^{c} XLVII. »

Vol. 7, f° 30 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

218. — *Londres, 6 septembre.* — Le chevaucheur que Selve renvoie au roi vient d'arriver avec la dépêche du roi datée du 1er. Selve essaye de se procurer un passeport pour faire porter ouvertement en Écosse par un de ses gens le paquet que le roi le prie de faire parvenir à l'ambassadeur de France en ce pays, en donnant pour prétexte que le roi, dans sa lettre, ne fait qu'avertir son ambassadeur des propros pacifiques du protecteur. Mais il désespère de l'obtenir et craint tout au moins de voir

Préparatifs de guerre.

Communications avec l'Ecosse.

sa demande remise jusqu'au retour du protecteur, qu'on dit en route pour Londres, ayant laissé le comte de Warwick comme lieutenant général. Selve expose comment il a paré à ce contre-temps. « A l'inconvénient que dessus, je n'ay sceu trouver autre moyen de pourveoyr que d'envoyer ung homme exprez au camp d'Angleterre, qui est desjà dans le pays d'Escosse, avec ung pacquet à monsieur le protecteur et ung aultre à monsieur de Vuarvich sy ledict protecteur estoyt party, par où je les prie de donner passaige audict porteur pour aller quérir la rançon d'ung gentilhomme escossoys auquel pour l'amour de moy tous deux l'avoint par cy devant taxée à V^{c} escus. Et ay instruict ledict porteur sy tost qu'il entrera dans ledict pays d'Escosse de se faire prendre par les escossoys et mener à vostre ambassadeur auquel j'escriptz ugne lettre sans superscription ne soubscription et toute entièrement en chiffre dont je vous envoye le double, laquelle je luy ay faict mectre à couldre entre la semelle de sez bottes, l'advisant à son retour de passer par ledict camp et de s'addresser droict audict protecteur ou audict seigneur de Warvich et leur compter comme il a esté en allant prins par les escossoys et que pour se saulver il a dict qu'il estoyt françoys et depesché par moy pour voz affaires et prié qu'on le menast à vostre ambassadeur par delà, devant lequel estant conduict et ledict ambassadeur ayant congneu par son langaige qu'il estoyt françoys et par le dessus des pacquetz qu'ilz estoint de moy et depeschés pour voz affaires l'a faict laisser revenir audict camp luy baillant néanlmoins quelque pacquet adressant à vous pour me porter qui sera escript en chiffre et néanlmoins ne servira que de présenter ausdicts seigneurs affin de les amuser et de leur faire croyre que le porteur qui le leur mectra entre mains leur est fort fidelle : vray est que ce que vostre ambassadeur vous vouldra mander d'importance sera mictz en aultre lieu secret et en peu d'espace affin qu'il puisse estre seurement porté icy. C'est, sire, la leçon que j'ay donnée audict porteur. De sez qualités il est françoys natif et néanlmoins naturalizé icy, fin, asseuré et advisé, et quy a esté au pays où il va et en parle et entend le langaige très bien. Il monstre d'avoyr grande envye et bonne affection de bien exécutter ceste entreprinse, pour laquelle je luy ay proumictz à son retour pour ses poynes cinquante escus oultre sa despence s'il faict ce que luy ay dict et qu'il m'a proumictz. Au piz aller, il ne sçauroyt rien gaster car je me suys très bien gardé de luy rien déclairer de ce qu'il porte et luy ay donné à entendre que je ne le depeschoys sinon pour sçavoyr nouvelles de vostre ambassadeur affin de vous en mander. Il me déplaist bien, Sire, de ne pouvoyr trouver meilleur moyen de vous servir en cest endroict, mais il n'y a aultre ordre. »

Guerre d'Ecosse. Passage de la frontière.

Selve n'a cessé de solliciter la délivrance des navires et des marchands français arrêtés en Angleterre. On lui rendra réponse définitive quand l'ambassadeur d'Angleterre aura fait savoir quel traitement le roi compte faire aux anglais arrêtés en France. Les anglais se plaignent en

oultre de la prise d'un vaisseau de guerre anglais par les galères du roi, le long de la côte d'Écosse. Selve leur répondra selon les instructions du roi dans l'audience qui lui est assignée pour le lendemain au conseil. « Ce pendent, Sire, je ne vous ay poinct voullu retenir ce chevaulcheur ne attendre plus longuement à vous advertir de ce que dessus, et aussy de ce que ceulx cy font armer et esquipper comme je suys adverty à toute diligence neuf ou dix navires avec toutes leurs espinasses quy peuvent estre en numbre de XVIII ou XX pour aller rencontrer voz gallayres, et est chose vraye que dès sabmedy dernier [1] incontinent après l'advertissement de la prinse de leurdict navire furent en diligence depeschés le long de ceste rivyère XX grandes barques chargées de vivres, bières et munitions pour lesdictz navires et espinasses que l'on pense debvoyr estre prestz dans ceste sepmaine. Et a l'on faict mectre monsieur de Chesnay dans le chasteau de Douvres pour la garde d'icelluy où sont tenuz prisonniers voz marchantz et mariniers desquelz les navires sont au port dudict lieu desnuez de voyles et cordaiges affin qu'ilz ne s'en puissent aller, et dans chascun l'on a mictz comme m'a esté dict six angloys et laissé troys françois. Quant aux choses d'Escosse, Sire, il ne s'en entend aultres nouvelles, sinon que l'on dict que dez vendredy ou sabmedy [2] l'armée angloise commença d'entrer dans la terre d'Escosse. Aulcuns néanlmoins m'ont fort asseuré qu'il n'est rien de plus vray qu'il y a eu quelque escarmouche où les angloys n'ont paz eu du meilleur, et qu'il y a eu beaulcoup de gentz tuez de monsieur de Vuarvich avant que monsieur le protecteur y arrivast... Je vous envoye ugne proclamation qui a esté faicte, imprimée et publiée en ceste ville avec la translation que j'en ay faict faire le moins mal et plus fidèlement que j'ay peu par où vous congnoistrez le vray fondz de la louable intention du protecteur et des aultres sieurs de deçà. Et à ce propoz, Sire, me souvient de vous avoyr assez long temps a adverty que la voye que ledict protecteur voulloyt user entrant dans le pays d'Escosse estoyt de commencer par ugne proclamation : vray estque j'eusse pensé qu'elle eust deu estre ung peu plus persuasive et mieux bastie que je croy que vous ne trouverez ceste-cy. »

« *De Londres, ce VI*me *septembre V*c *XVLII.* »

Vol. 7, f° 33, copie du XVI° siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

219. — *Londres, 6 septembre.* — Selve n'a encore pu obtenir le sauf-conduit de l'évêque de Ross et espère que la réponse du protecteur arrivera le lendemain au conseil.

« *De Londres,* [*ce VI*me *septembre V*c *XLVII.* »]

1. Samedi 3 septembre.
2. Vendredi 2, ou samedi 3 septembre. Désormais les nouvelles de la guerre d'Ecosse rempliront une partie de la correspondance de l'ambassadeur.

« Monseigneur, ayant veu par vostre dernière lettre que vous m'envoyrés bien tost ung mien cousin je suys entré en quelque doubte que ce ne soyt ung qui est si leiger de cerveau et de langaige qu'il se pourroyt bien estre vanté à vous, Monseigneur, de faire chose qui passe sa portée laquelle je congnoys sçaichant ce qu'il peust et vault mieulx que luy mesmes, de quy j'ay voulu faire preuve par deux ou troys voyages que je luy ay faict faire à la court du vivant du feu roy, ne luy commectant toutesfoys aultre chose que le port d'ung pacquet sans aulcune créance, et néanlmoins j'ay depuis peu entendu qu'il s'est en cela monstré assez mal saige et discret et l'ayant conneu tel en quelques aultres petites choses près de moy je luy avoys ordonné de se retirer à Tholose en sa maison prez de son frère aisné quy est là secrétaire du roy pour y laisser meurrir son cerveau et sez conditions avec son aage, mais je me doubte qu'il aura de sa teste faict ung aultre discours et voullu prendre quelque autre chemin [1]. »

Vol. 7, f° 35 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Frontières du Boulonnais. **220.** — *Londres, 8 septembre.* — Selve s'est trouvé la veille au conseil du roi d'Angleterre à Hamptoncourt, où Paget a porté la parole. Il a rendu compte de la discussion qui venait de s'élever, a-t-il dit, entre les commissaires anglais et français, dès leur seconde entrevue, au sujet de la source de la Liane, les français voulant qu'elle fût fixée à Nabringhem ou Saint-Marquet, points que les anglais confondent, les anglais prétendant au contraire qu'il devait être arrêté à Vieil-Moutier ou au moins à Quesques, suivant le traité du 11 mars [2]. Puis il a fait part à Selve de son étonnement du départ des commissaires français et de leur refus de se prêter à aucune conciliation, chose étrange et inouïe, a-t-il dit, et qu'il était impossible de croire ordonnée par le roi, si le roi n'avait pas d'ores et déjà l'intention arrêtée de rompre la paix.

Selve a répondu qu'il ne pouvait apprécier la conduite des commissaires français, n'ayant eu pour sa part aucune nouvelle de ces faits, mais que les instructions à eux données par le roi n'avaient pu être fondées que sur le droit et la raison. En tout cas, il les a fort approuvés d'avoir refusé de reconnaître le traité du 11 mars que le roi avait depuis longtemps déjà dénoncé, comme Paget le savait bien.

Saisie de navires. Paget lui a fait ensuite des représentations au sujet du passage des galères du roi en Écosse et de la capture d'une pinasse anglaise de 40 tonneaux prise par la flotte française. Selve a répondu en protestant

1. Sur ce personnage, voir l'*Introduction* qui précède.

2. On voit que les divergences qui s'étaient produites entre les commissaires français et anglais, au mois de septembre précédent, se renouvelaient encore. (Voir la dépêche du 14 septembre.)

des intentions pacifiques du roi, et en les assurant que ces secours aux écossais n'avaient aucun caractère d'hostilité.

« Là-dessus, Sire, arrivèrent deux gros pacquetz, l'ung du protecteur, et l'aultre de l'ambassadeur du roy d'Angleterre vers l'empereur, ainsy que l'on m'a dict, qui feirent lever lesdictz seigneurs du conseil, lesquelz par bien longtemps en ma présence vacquèrent à la lecture de leurs lettres et puys me menèrent disner avec eulx.

« Sire, sur l'issue du disner, Paget envoya plusieurs des lettres qui s'addressoient à luy aux aultres seigneurs du conseil avec lesquelz je disnois, et luy qui avoit disné à part vint bien tost après en la salle où nous estions, et estantz occupez les aultres à la lecture desdictes lettres luy feust ordonné de m'accompaigner ce pendent et mener en la chambre du conseil, ce qu'il feist, où estantz tous deux seuls me furent par luy tenus plusieurs propoz que j'escriptz par le menu à monseigneur le connestable, pour vous faire entendre, au meillieu desquelz, Sire, survindrent les aultres seigneurs du conseil pour parler encores à moy qui interrumpirent les propoz dudict Paget, qu'il m'acheva depuis leur département, monstrant par la contenance quand il les veist entrer de n'estre paz trop content de ceste interruption et cachant en sa poche soubdainement ugne lettre du protecteur qu'il me monstroit lors et en tirant ugne aultre qu'il montra tout à l'heure aulx aultres seigneurs du conseil, leur disant tout hault en françoys dès qu'il les veist entrer cy propres parolles : Messieurs, monsieur l'ambassadeur me demandoyt icy des nouvelles de monsieur le protecteur, et je luy monstroys comment des lundy dernier il entra en personne dans le pays d'Escosse dans lequel son armée avoyt commencé à marcher dez le sabmedy et le dimanche, et comme il n'avoyt trouvé ne trouvoyt aulcun empeschement et emperoyt bien tost parachever son entreprinse et néanlmoins avoyt mandé au gouverneur d'Escosse que s'il se voulloyt mectre à raison pour les oultraiges et dommaiges qu'il avoyt faictz au roy d'Angleterre qu'il seroyt prest d'y entendre. Après lesquelles parolles, Sire, se meirent ung peu à deviser ensemble en leur langaige angloys, puys me feirent faire responce au faict des articles de vos subjectz par ledict Paget qui s'excusoyt fort de porter la parolle, requérant messieurs les grand maistre et admiral l'ung après l'aultre de ce faire ce que tous deux remirent sur luy. »

Cette réponse finale a été que si le roi voulait faire ramener à Douvres la pinasse anglaise prise par les galères du roi, le roi d'Angleterre libérerait tous les navires de marchands français séquestrés à Douvres où ils sont au nombre de 22 ou 23 : quant aux navires arrêtés dans le reste du royaulme d'Angleterre, les anglais offrent de les mettre en liberté le même jour où le roi de France libérerait les navires anglais saisis en France, réserve faite des actions réciproques déjà intentées. Selve a fait toutes les réserves nécessaires sur la ratification du roi.

Il a pu envoyer jusqu'au protecteur le paquet du roi adressé à l'am-

bassadeur de France en Écosse, en demandant au protecteur libre passage pour le porteur par une lettre dont il envoie le double au roi. Il a choisi pour cet office le gentilhomme que le roi lui a récemment envoyé, qui entend bien l'anglais et pourra en tout cas rapporter des nouvelles. Selve lui a bien recommandé d'avertir les écossais de la crainte où le roi tient les anglais par ses préparatifs de guerre maritime. Depuis trois jours un Allemand est venu trouver Selve, se disant établi à Lubeck, et se prétendant connu de MM. de Guise et d'Aumale. Il se dit à même de rendre au roi « un service si grand que cent par adventure de sa nation n'en sçauroint tant faire » et a prié Selve de témoigner seulement au roi de sa visite à lui : ce dont celui-ci avertit le roi.

« *De Londres, ce* VIII[me] *septembre* V[c] XLVII. »

Vol. 7, f° 35 v°, copie du XVIe siècle, 8 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

221. — *Londres, 9 septembre.* — Selve a écrit au roi une partie de son entretien avec Paget.

Restitution de Boulogne.

En outre, celui-ci lui a notifié le contenu de la lettre qu'il venait de recevoir du protecteur. Ce dernier reconnaît avoir tenu à Selve les propos que celui-ci a mandés au roi par sa dépêche en date du 17, et recommande à Paget de faire savoir à Selve qu'il reconnaît les avoir tenus. Il désire rendre Boulogne au roi de France, mais ne peut entamer cette affaire sans avoir gagné les autres membres du conseil, ce qu'il espère pouvoir faire dès son retour, qui aura lieu dans un mois. Il lui semble donc bon qu'il plaise au roi de mettre le premier en avant les termes de la négociation, ce qui lui faciliterait les ouvertures qu'il compte faire à cet effet aux membres du conseil et empêcherait de croire qu'il a fait les premières avances. « Voylà, Monseigneur, » conclut Selve, « ce que j'ay recueilly de la response du protecteur par les parolles dudict Paget, lequel m'a en certains endroictz monstré et interprété la lettre qu'il avoyt receue dudict protecteur qui estoyt escripte en angloys et fort longue, laquelle il m'a juré et asseuré que personne des aultres du conseil n'avoyt veue ne verroyt, me disant qu'il me parloyt comme Paget et amy, et non comme du conseil du roy d'Angleterre et qu'il me prioyt que ce qu'il me disoyt ne fust jamais qu'entre luy et moy, mais qu'il estoyt par adventure seulle cause et autheur des propoz premiers que m'avoyt tenuz ledict protecteur et du langaige qu'il parloyt et de la voulenté qu'il avoyt touchant ceste restitution de Boulloigne. » C'est le grand maître et l'amiral d'Angleterre qu'il s'agit de gagner, a dit Paget ; mais, pour bien mener cette affaire, a-t-il encore repété de lui-même, il faut que le roi ouvre le premier les négociations, « se donnant à tous les diables qu'il voudroit qu'elle eust esté au fondz

de la mer quand elle fust prinse. » Puis il demanda à Selve si celui-ci était bien assuré de la volonté du roi, et si on ne lui faisait pas parler un langage que l'on était prêt à désavouer en lui en laissant toute la faute. L'ambassadeur lui ayant à son tour exprimé des doutes sur sa propre sincérité, il s'empressa de protester et de déclarer qu'il ne parlait pas pour gagner du temps, car il savait bien que le roi de France devrait en tout cas attendre quelques mois pour déclarer la guerre, « jusques à la primevère et au temps que l'on commence à remuer mesnaige de tous costés. » Paget a enfin promis d'envoyer un exprès au protecteur pour réclamer le sauf-conduit de l'évêque de Ross.

« *De Londres, ce IXme septembre Vc XLVII.* »

Ludovic de Montz vient de venir trouver Selve pour dire qu'il était obligé de rentrer en France à la suite de l'entretien qu'il avait eu il y a deux jours avec Paget, et où celui-ci lui a dit que le roi mettait entre les mains de Selve l'affaire pour laquelle il était venu en Angleterre en lui faisant entendre qu'il eût à repartir; Paget était sans doute mécontent de ce qu'il n'eût pas voulu reconnaître avoir été envoyé par le roi.

Vol. 7, fo 39 vo, copie du XVIe siècle, 5 p. 3/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

222. — *Londres, 10 septembre.* — Selve envoie au roi les dépêches ci-jointes de l'ambassadeur de France en Écosse, qui viennent de lui être apportées par un Français qui sert de messager aux marchands de Londres. Le protecteur qui était le samedi précédent [1] à Berwick sur le point d'entrer en Écosse, l'a fait retenir deux jours, mais sans le fouiller et en lui donnant un passeport pour se rendre en France, sur son affirmation qu'il ne portait aucune dépêche. « Dont je ne sçay, Sire, que l'on doibt croyre; » dit Selve; « il m'a fait les forces angloyses fort grandes, et pour me le faire mieulx croyre m'a allégué que le protecteur les luy avoyt comptées. En summe, Sire, j'ay oppinion que c'est ung rustre quy n'a paz eu grande peine à passer et qui ne compte rien de véritable, qui me gardera de vous dire aultre chose des belles nouvelles dont il faict merveilles de compter lesquelles je pense n'estre que leçons estudiées qu'on luy a aprinses. »

Guerre d'Écosse.

Forces de l'armée anglaise.

« *De Londres, ce Xme septembre Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 42 vo, copie du XVIe siècle, 1 p. in-fo.

1. Samedi 3 septembre.

SELVE AU CONNÉTABLE.

223. — *Londres, 10 septembre.* — Selve n'écrit au roi que pour expliquer l'envoi des dépêches de l'ambassadeur de France en Écosse.

« *De Londres, ce* x*me* *septembre* v*c* xlvii. »

Vol. 7, f° 42 v°, copie du xvie siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

224. — *Londres, 15 septembre.* — Paget est venu trouver Selve, le jour précédent, entre neuf et dix heures du matin, pour le prier d'avertir le roi que le conseil venait d'être informé de la publication de la foire de Fiennes, faite par M. de Blérencourt, gouverneur d'Ardres, et pour lui faire part de son étonnement au sujet de ce fait, le roi ayant précédemment approuvé le projet de remise de cette assemblée jusqu'à la décision des commissaires, afin d'éviter les débats qui pourraient survenir entre les habitants du pays. Selve vient de recevoir la dépêche du roi en date du 10 et en exécutera le contenu : il envoie le présent porteur pour les causes que le roi entendra de lui.

« *De Londres,* xv*me* *septembre* v*c* xlvii. »

Vol. 7, f° 43, copie du xvie siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

225. — *Londres, 15 septembre.* — Selve vient de recevoir la dépêche du connétable en date du 10. Il retient le chevaucheur qui l'a apportée jusqu'à ce qu'il sache l'intention du conseil. Il envoie cependant en hâte le présent porteur, aux dires duquel il prie le connétable d'ajouter foi.

« *De Londres, ce* xv*me* *septembre* v*c* xlvii. »

Vol. 7, f° 43 v°, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT [1].

Correspondance de Selve avec La Rochepot.

226. — *Londres, 17 septembre.* — Selve a donné charge au présent porteur, en qui il se fie comme en lui-même, d'avertir M. de la Rochepot des nouvelles d'Angleterre, et lui a recommandé de rapporter à son retour un chiffre pour correspondre avec M. de la Rochepot selon l'ordre du connétable.

« *De Londres, ce* xv*me* *septembre* v*c* xlvii. »

Vol. 7, f° 44, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-f°.

1. M. de la Rochepot venait de remplacer en Picardie Oudart du Biez, dont le procès s'instruisait. C'est avec lui que Selve aura désormais à correspondre.

SELVE AU ROI.

227. — *Londres, 17 septembre.* — Selve a fait demander son audience pour y exposer la teneur des lettres du roi en date du 10, et malgré tous ses efforts n'a pu encore se la faire assigner. Il n'a pas voulu cependant retenir plus longtemps le chevaucheur du roi.

« Sire, maistre Paget me vient demander qu'il y a aujourd'huy huict jours qu'il y eust ugne rencontre en Escosse [1] entre les escossoys et les angloys qui estoient en nombre de IX^M hommes de pied et IIII^M chevaulx escossoys, et IIII^M hommes de pied [et] VI^M chevaulx angloys, qui furent commencez d'assaillyr par lesdictz escossoys, lesquels pour fin de l'histoyre ont esté deffaictz comme il dict jusques au nombre de XV^M hommes et la plus part tués, durant ainsy qu'il m'a mandé et tenant la tuerie et les corps des mortz bien l'espace d'environ IIII mil de pays le long duquel il dict qu'on ne voyt que des corps mortz gizant en terre, et que des angloys n'en est poinct mort plus de IIII^c aiantz lesdictz escossoys perdu leur artillerie et baguage qu'ilz avoint avec eulx, et que de celà sont cejourd'hui venues nouvelles certaines par ung gentilhomme qui estoyt à la deffaicte, m'ayant mandé ledict Paget qu'il me compteroyt le caz plus en particulier et par le menu quand il me verra, mais s'il me faict son compte de ceste sorte, j'ay délibéré, Sire, de luy respondre que c'est trop tué d'escossoys aux angloys d'en tuer XV^M où il n'y en avoyt que XIII. Voylà, Sire, ce que ledict Paget m'en a mandé. Quant à moy j'ay mictz poyne d'en entendre quelque chose d'aillieurs, et ay sceu que ledict gentilhomme qui est venu confesse luy mesmes des angloys mortz jusqu'au nombre de deux ou troys mil des plus aguerris et meilleurs soldatz qui fussent en l'armée angloyse, estantz la plus part de ceulx qui ont esté tués des garnisons de delà la mer, et dict que le conte de Hontelay [2] y a esté prins qui estoyt celluy qui avoyt la charge de ceste trouppe d'escossoys deffaictz, de laquelle deffaicte se donne la principalle louenge au comte de Vuarvich par lequel disent avoyr esté gaigné l'artillerie desdictz escossoys qui avoint comme l'on dict sans cest inconvénient du meilleur et avoint commencé de reculler bien fort les angloys et leur cavallerie mesmes combien que celle des escossoys se feust toute jetée à pied comme l'on dict estre leur coustume de faire. Il se dict aussy, Sire, que par mer lesdictz escossoys ont esté contrainctz se retirer avec leurs navires de devant l'armée de mer angloyse par laquelle ont esté prins deux navires escossoys avec perte d'ung navire angloys jecté au fondz par lesdictz escossoys. Il s'estoyt faict bruict hyer et avant hyer que le gouverneur d'Escosse avoyt esté prins, mais il n'en

Guerre d'Ecosse.

Bataille de Pinkie.

1. Récit de la bataille de Pinkie, livrée le 10 septembre 1547, et gagnée par le comte de Warwick sur l'armée écossaise.

2. Georges Gordon, quatrième comte de Huntley, chancelier d'Écosse depuis 1546.

est rien et ne se parle d'homme de nom prins que dudict conte de Hontelay. Bien est vray qu'aulcuns disent le seigneur de Humes [1] et son fils aisné [2] avoyr esté tué. Du demeurant des deux armées ne se parle aultrement sinon que ce peuple faict miles discours. Les ungs disent que la ville de Lislebourg est assiégée, aultres que l'on est desjà devant le chasteau d'Estrelin [3], et aultres que la royne et le conte d'Arguelle [4] emmenoient la petite royne bien avant dans le pays des saulvaiges [5] et que l'on l'yra chercher jusques là et que le protecteur ne reviendra jamais qu'il ne l'ayt. Quelque chose qu'il y aist, je ne voy poinct ce me semble faire fort grande feste ny démonstration de joye publicque de ceste victoyre. Et de moy je ne puis penser qu'elle puisse avoyr esté telle sans ugne grande perte, et qu'estant l'armée escossoyse de XL^M hommes comme on la faisoyt par deça, le reste qui ne s'est trouvé à ceste deffaicte ne dessaigne de faire et entreprendre quelque chose. Quy est, Sire, tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que pour vray se liėvent en ce pays VI^M hommes, et dict l'on que c'est pour Escosse, mais je ne le croy pas ou il fault dire qu'ilz en ont plus perdu des leurs qu'ilz n'en confessent. »

« *De Londres, ce 17me septembre 1547.* »

Vol. 7, f° 44, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

228. — *Londres, 17 septembre.* — Selve n'a pas voulu retenir plus longtemps le chevaucheur du roi.

« *De Londres, ce 17me septembre 1547.* »

On vient de l'avertir que le protecteur a décidé de ne laisser aller et venir aucun courrier en Écosse.

Vol. 7, f° 45 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Saisie de navires.

229. — *Londres, 22 septembre.* — Selve n'a pas pu obtenir son audience plus tôt que la veille après-dîner, à Hamptoncourt. Il a fait entendre aux gens du conseil tout ce que le roi lui mandait par ses lettres en date du 10. Après avoir délibéré dans une chambre voisine, ceux-ci sont rentrés en séance et Paget a porté la parole pour tous. Il a

1. George, quatrième lord Home, gardien des marches orientales d'Angleterre.
2. Alexandre Home, fils aîné de lord Home.
3. Stirling.
4. Archibald Campbell, quatrième comte d'Argyle.
5. Les Highlands.

dit, notamment : qu'il avait charge de déclarer à Selve que le conseil trouvait très aigre et étrange l'accusation qu'il venait de porter contre les anglais, de la part du roi, en leur imputant d'avoir rompu la paix par des saisies de navires et des arrestations de sujets français, tandis qu'il semblait au contraire que c'était le roi de France même qui désirait plutôt la guerre que la paix, déclarant en propres termes « que quy a envye de batre le chien l'occasion et le baston se treuve bien tost et que jamais occasion ne failloint aulx princes de faire guerre quand ilz en avoint voulenté » ; — que le traité de paix portait que le roi payerait de terme en terme la pension, dont, en fait, il ne paye pas un écu ; — que l'on voyait bien, par la rupture des négociations commencées sur les confins du Boulonnais, l'intention du roi de ne rien entretenir du traité, tout en en parlant toujours ; — que le rapport de l'envoyé de l'ambassadeur d'Angleterre auquel Selve avait fait allusion, et selon lequel il ne se trouverait pas dans les ports de France un écu de marchandises anglaises saisies, était notoirement tout différent, et que, si l'on eût su l'objet de l'audience, on eût fait comparaître devant Selve les anglais dont les biens sont encore détenus en Normandie et en Bretagne. Paget a terminé par ces propres paroles : « Par ainsy, sy vous y pensez acquest, rumpez quand il vous plaira ; nous sommes prestz. »

Selve a répondu qu'il n'avait charge de parler ni de rupture ni de guerre, mais seulement de l'entretien de la paix, leur remontrant, dit-il au roi, « qu'à Douvres comme j'entendz y a XXVII navires de vos subjectz retenuz dont les mariniers qui sont en numbre de deux ou troys centz meurent de faim, qu'à Neufchastel y en a sept ou huict arrestéez par commandement de monsieur le protecteur dont les marchantz et mariniers en nombre de plus de six vingtz avoint eu passeport dudict protecteur pour s'en aller en France [et] estoint venus chez moy mourantz de faim, en sorte qu'il avoyt faillu que je leur feisse donner à vivre et de l'argent pour s'en aller comme il est vray, et que quand ilz avoint esté à la Rie et à Douvres pour passer l'on avoyt retenu la plus part d'entre eulx avec leurdict passeport priant lesdictz seigneurs du conseil de les voulloyr laisser aller attendu que ce sont pauvres personnes quy n'ont que leurs corps. » A quoi ils ont répliqué qu'ils n'avaient d'autre réponse à donner sinon de mettre de nouveau en avant l'offre qu'ils avaient précédemment faite.

« Sire, il n'y a pour ceste heure aultres nouvelles sinon que mardy dernier se feict icy la procession générale selon la nouvelle mode de ce pays [1] et les feuz de joye par toute ceste ville de la victoyre que ceulx cy disent avoyr eue en Escosse, laquelle leur prescheur au sermon public quy feust faict en la grande esglise de cestedicte ville exalta fort, disant

Guerre d'Ecosse. Bataille de Pinkie.

1. Allusion à la révolution religieuse accomplie à l'avènement d'Édouard VI et sur laquelle la correspondance de Selve donne si peu de renseignements.

qu'il y avoyt eu XV^M escossoys tués et deux mil prins avec perte d'environ cent angloys, usant pour se faire croyre de ceste protestation qu'il estoyt en la chayre de Moyse quy estoyt chayre de vérité où il aymeroyt mieulx mourir que d'avoyr dict mensonge. Toutesfoys, Sire, il y a prou de gentz qui pensent que toute ceste belle farce n'a esté jouée par les grandz que pour paistre le pauvre peuple d'ung peu de bonne chère à leurs despens, voyunt que desjà l'on commençoyt de bruyre et publier des nouvelles contraires aux dessusdictes et dire que sy la chose estoyt vraye ainsy que l'on la comptoyt l'on n'oublieroyt paz d'en faire les feuz et de divulguer, ce que pour ceste raison ilz ont bien voulu faire. Et de moy, Sire, je seray de ceste oppinion jusques à ce que j'aye bonne preuve du contraire, car pour dire la vérité je ne puis appercevoyr aulx visaiges des grandz où j'ay prins guarde qu'ilz ayent en sy grande victoyre ne à sy bon marché qu'ilz disent, joinct que les gentz qu'ilz font lever, jusques au nombre de V ou VI^M comme l'on disoyt cez jours passez et maintenant se parle de dix mil, sont maulvays argumentz d'aulcunes bonnes nouvelles pour eulx. Et sy ay ouy dire qu'il ne vient angloys du camp par deçà que le protecteur ne parle à luy et luy donne sa leçon qu'il doibt dire icy sur sa vie qui est ugne aultre conjecture qu'il n'y a rien de bien pour lesdictz angloys, dont vous, Sire, serés bien tost esclaircy par le gentilhomme par lequel j'ay envoyé vostre pacquet en Escosse que j'attendz d'heure en heure, et s'il tarde plus guères il me semble qu'il fault croyre qu'il soyt retenu par le protecteur, qui sera ung aultre grand signe que l'on ne veult poinct que la vérité soyt sceue. Il se dict icy que l'armée angloyse estoyt divisée en troys et celle d'Escosse de mesmes, et par ainsy à leur compte n'ayant combatu que l'ugne des trouppes les aultres deux demeureroint encores entières, et toutesfoys ilz se vantent d'avoyr tout gaigné et qu'ilz peuvent passer par toute Escosse. Oultre m'a esté dict que les harquebouziers angloys sont la plus part demeurés à ceste rencontre et des meilleurs hommes d'armes de leur cavallerye grand numbre, et que les angloys et escossoys estoint sy meslés ensemble que l'artillerie ne servit de rien, et que sans monsieur le protecteur que aulcuns disent avoyr esté blessé les angloys tournoint le doz, qui sont choses qui se disent de par ceulx mesmes quy magniffient et louent ceste victoyre, lesquelles, Sire, sy elles sont vrayes, me semble impossible parlant comme clerc d'armes qu'il n'y aist eu très grande perte du costé de deça. Au demeurant, Sire, aulcuns disent pour vray que la petite royne a esté retiré bien avant dans le pays des saulvaiges, qui est chose si elle est véritable qui seroyt bien pour ravaller le cueur à ceulx cy et leur monstrer que les escossoys seroint résolus de se bien deffendre. »

« *De Londres, ce* XXIIme *septembre* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 45 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

230. — *Londres, 22 septembre.* — « Monseigneur, je viens d'estre adverty qu'il y a icy quelque ambassadeur de roy de Polloigne [1], et m'a l'on dict que des allemantz que je veictz hyer à la court sont de ses gentz et que les angloys luy font menée avec son maistre de leur fournir de dix ^{M} hommes s'ilz en ont besoing, ce que toutesfoys je ne tiens pas de fort bon lieu et croy plus tost que lesdictz allemantz sont gentz venus icy chercher party et qu'il n'i a aucun ambassadeur entre eulx. Je verray d'entendre plus seurement s'yl y en a et la cause de sa venue et ce qu'il faict icy et vous en advertiray incontinent. L'on me vient aussy de dire pour chose certaine que auprès de Hul du costé du North les gallaires ont jecté en fonds ung des grands navyres du roy d'Angleterre, et selon cela fauldroict que lesdictes gallaires eussent passé le Paz-de-Calaiz. Sy elles trouvoint à leur retour la flotte des laines quy se chargent pour aller bien tost audict Calaiz, elles trouveroient bien la revanche des navyres quy sont arrestez par deçà, car il n'y va pour moins de deux ou troys centz ^{M} escus de ceste marchandize ordinairement ainsy que j'entends : vray est qu'elle va tousjours assés bien accompaignée. L'on faict icy du jourd'huy quelque bruict entre les marchantz d'une nouvelle deffaicte qu'ilz disent que le conte de Lenox a faicte de dix ^{M} escossoys, dont je ne croyray rien non plus que de la premières y je n'en ay de meilleurs tesmoings que les angloys. Je viens aussy d'estre adverty qu'il est cejourd'huy arrivé homme de Porcemut quy dict que quelques navires françoys qui s'estoient monstrez aulcuns jours le long de ceste coste du Ouest se sont soubdain disparus et évanouys et que l'on pense qu'ilz soint allés en Escosse. Qui est, Monseigneur, tout ce dont je vous puis adviser pour le présent, sinon que j'entendz pour certain que desjà quelques marchantz angloys ont convenu avec quelques espaignolz et flamentz de leur charger en leurs noms et en leurs navires au pays de Bourdeloys et aultres lieux de France ugne bonne quantité de vins dont il y a desjà grande faulte en ce pays et que lesdictz navires estantz chargés comme pour Flandres tourneront tout court deçà quand ilz seront au Paz-de-Calaiz.

Guerre d'Ecosse.

« Monseigneur, en vous achevant la présente, maistre Paget me vient demander que depuis hyer sont venues nouvelles de France de l'ambassadeur du roy d'Angleterre quy escript que le roy a trouvé bon qu'à certain jour qui sera advisé tous navires arrestez tant françoys que angloys soint délivrés de chascun costé, et qu'à ceste cause j'advisasse quel terme seroyt bon pour ce faire. A quoy je ne me suys advencé ne

Saisie de navires.

1. Sigismond Ier, roi de Pologne (1506-1548).

advenceray de faire aultre responce sinon que je verray ce que le roy m'en mandera...

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce 22me septembre Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 48 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

231. — *Londres, 23 septembre.* — Selve rend compte à M. de la Rochepot, comme il en a reçu l'ordre par les lettres du connétable datées du 10, de la réponse qu'il a obtenue du protecteur sur le fait des marchands français arrêtés; il lui envoie aussi la copie du passage de sa dépêche au roi datée de la veille relatif à cet objet. Il l'avise de la victoire des anglais en Écosse et lui réitère sa demande d'un chiffre pour correspondre avec lui.

« *De Londres, ce XXIIme de septembre Vc XLVII.* »

Il avise M. de la Rochepot de ce que Paget vient de lui mander.

Vol. 7, f° 49 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

232. — *Londres, 27 septembre.* — « Sire, voyant qu'il ne revient personne de ceux que j'ay envoyez en Escosse pour vostre service, je ne puys croire qu'ilz ne soint arrestés en quelque lieu par les angloys, et sy ainsy est il est à croyre que leurs affaires ne vont paz sy bien comme ilz publient. De faict, Sire, quelques ungs m'ont secrettement adverty que pour vray partie de l'armée angloise quy est devant Lislebourg est entièrement encloze par les escossoys du costé de terre de sorte que dudict costé ne passe ne vivres ne aulcunes nouvelles pour lesdictz angloys. Bien est vray que l'aultre partie de ladicte armée est au Petit Leich quy peust aulcunement ayder et fournyr ausdictz vivres par eaue tant seullement, et m'a l'on asseuré quelque chose que lesdictz angloys dyent icy qu'ilz n'ont et ne peuvent avoyr aulcunes nouvelles d'Escosse sy ce n'est par mer et par la voye dudict Petit Leich. Et à ce que j'entendz il y a desjà eu troys grandes rencontres entre lesdictz escossoys et angloyz en toutes lesquelles les angloys se vantent d'avoyr tousjours eu du meilleur. Vray est que de la tierce ne font paz fort grande feste quy a esté à leur très grand desadventaige et perte, comme aulcuns m'ont asseuré quy disent que les deux premières mesmes n'ont paz esté sans grand meurtre des angloys; c'est, Sire, ce que quelques ungs desquelz je me sertz par deçà à entendre nouvelles pour le bien de voz affaires m'ont affermé en avoyr ouy secrettement parler et raisonner

entre dez domestiques mesmes de ce roy. Et de moy, Sire, je me persuade plus voulentiers et plus facillement cez nouvelles que les contraires et aussy me semble qu'il y eu a de meilleurs argumentz, car les gentz que l'on liève et envoye tous les jours de nouveau en Escosse en grande haste à mesure qu'ilz sont levés monstrent que l'on en a faulte par delà, toutesfoys, Sire, que les advertissementz que Villeneufve[1] m'a donnés semblent estre répugnantz à ce que dessus, desquelz je ne vous diray rien pource qu'il les vous mande bien au long comme il m'a dict et semblablement à monsieur le mareschal de la Marche[2]. Il m'a dict, Sire, qu'il avoyt grand besoing d'argent et qu'il n'y avoyt poinct de voye plus seure et prompte de luy faire tenir ce qu'il vous plaira qu'il aye de vous que de me commander que je le luy baille de quartier en quartier, dont il m'a prié, Sire, vous voulloyr escripre affin qu'il vous plaise luy en faire entendre vostre volunté.

« Sire, j'entendz que vendredy dernier arriva icy ce secretaire de l'ambassadeur d'Angleterre résident prez Vostre Magesté, et depuis son arrivée cez seigneurs n'ont cessé d'estre restrainctz ensemble en conseilz fort longs vacquantz nuict et jour aulx expéditions et monstrantz d'estre merveilleusement empeschez comme il me semble, Sire, qu'il se leict en leurs visaiges qu'ilz sont, et sy ne sçay pourquoy sinon que je me doubte qu'ilz sentent de la pauvreté en leur faict bien grande quelque brave mine qu'ilz ayent faict jusques icy. Pour tout vray, Sire, ceste guerre d'Escosse leur couste beaucoup..., et s'ilz sont ugne foys réduictz à imposer quelque chose sur le peuple et à s'ayder d'emprunctz et de leurs subjectz il y a bien grande apparence d'ugne sullevation contre ceulx quy gouvernent maintenant, et mesmement s'ilz ne font rien en Escosse et que ce peuple quy est mutin se trouve enfin mocqué et deceu avec cez beaux feuz de joye qu'on luy aura faict faire à crédit, auquel caz je pense qu'il seroyt bien aise de veoir bien tost ugne grande ruyne et ung grand trouble en ce pays. L'on faict icy bruict, Sire, que pour vray vous avés envoyé la plus part de voz gallaires en Escosse avec ung bon nombre de navires et qu'il y a jà huict ou neuf jours qu'elles ont passé le Paz-de-Calaiz, et que le demeurant de vosdictes gallaires avec quelques navyres est de l'aultre costé de la mer de la part du Ouest où ilz ont prins ces jours icy ung gallion de ce roy venant des isles de Jersay et Grenesay chargé de vins pour le protecteur et de quelques toilles. Des navires de voz subjectz, Sire, ce qui s'en peust trouver en quelque port que ce soyt se prent et arreste tous les jours, et n'est quasy jour qu'il ne m'en vienne quelque nouvelle plaincte, de Bretons mesmement quy sont icy à grandez trouppes de mariniers qui meurent de faim et n'ont de quoy vivre la plus part. Quy est, Sire, tout ce que pour ceste

1. Ce personnage qu'on trouvera désormais mentionné continuellement par de Selve paraît être un espion au service de la France.
2. Robert de la Marck, duc de Bouillon, maréchal de France depuis 1547.

heure j'ay à vous mander, sinon que je suys pour certain adverty qu'il y a en ceste rivière cinq ou seix navires de guerre prestz à sortir que l'on a esquippez cez jours icy, et n'y fault que dez hommes à mectre dedans dont l'on ne recouvre paz à ceste heure comme l'on vouldroict en ce pays.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce 27*[me] *septembre* V[e] *XLVII.* »

Vol. 7, f° 50, copie du XVI[e] siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

233. — *Londres, 27 septembre.* — Selve a écrit au connétable le 22 et attend toujours la réponse définitive de Paget sur le fait des navires français arrêtés.

« Au surplus, Monseigneur, j'ay mictz poyne d'entendre la vérité de ce qui m'avoyt esté dict de cest ambassadeur de Polloigne, et trouvé par aulcuns qu'il n'y a poinct d'ambassadeur et que cez allemantz qui sont icy depuis peu sont de Bohême et ne peust l'on sçavoyr encores bonnement la cause de leur venue sy ce n'est pour chercher party; sy avec le temps je puis descouvrir quelque aultre chose je le vous manderay. Quelcun me dict hyer au soyr que ugne des gallaires du baron de Sainct-Blancquard avoyt rencontré en mer la gallaire d'Angleterre de laquelle elle avoyt recouvré tous les forsayres et aultres esquippages quy feurent retenuz icy audict baron quand sa gallaire luy feust rendue et néanlmoins avoyt laissé aller le corps de ladicte gallaire angloise, dont je ne sçay aultrement la vérité et estime, Monseigneur, que vous la sçaurés trop mieulx par delà. Aulcuns m'ont aussy dict que de cez gentz qui se lièvent tous les jours secrettement en ce royaulme ugne partie est pour envoyer aux isles de Jarsay et Grenesay, à cause qu'aucuns venantz desdictes isles disent l'invasion d'icelles avoyr esté promise et abbandonnée par le roy à sez gallayres et navires. J'entends aussy, Monseigneur, que l'évesque de Winchestre [1] est mictz prisonnier en ceste ville depuis deux jours et que celluy de Londres [2] quy y avoyt esté mictz naguères en est délivré. En quelque sorte que les choses voysent sy voyt l'on ceste furie d'abbatre images dont l'on usoyt cez jours passés refroydie, et mesmes ont esté emprisonnés aulcuns des commissayres qui avoint eu ceste charge, leur mectant sus qu'ilz ont excédé leur commission et qu'ilz n'ont eu commandement de lever aultres images que ceulx ausquelz le peuple portoyt chandelles et dont il abbusoyt comme disent cez nouveaulx théologiens, et néanlmoins ilz les ostoint tous indifféremment et

Affaires religieuses.

1. Étienne Gardyner, évêque de Winchester depuis 1531, déposé en 1550, rétabli en 1553.

2. Edmond Boner, évêque de Londres (1539-1549).

avec ugne grande desrision, de quoy je croy quelque chose comme l'on dye qu'ilz avoint très bonne et générale commission et que leur exécution eust passé oultre sy l'on n'y eust trouvé quelque contradiction, pour à laquelle obvier je me doubte que l'on s'estoyt réservé le refuge de ceste belle et subtile distinction et différence entre les sainctz ausquelz l'on offre chandelles et ceulx ausquelz ne s'en offre poinct. Mais je suys seur que sy le protecteur a voix en chappitre tout sera bien tost d'ugne livrée. Il ne s'allègue aultre cause que l'on sçaiche de l'emprisonnement dudict évesque de Winchestre, sinon qu'il a reffuzé d'escripre ou soubscripre en approbation de ceste abolition d'images et de telles aultres belles et nouvelles réformations que ceulx cy ont faictes naguères [1]. »

« *De Londres, ce 27me septembre 1547.* »

Vol. 7, f° 51 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

234. — *Londres, 1er octobre.* — Selve a reçu à la fois, il y a trois jours, les deux dépêches du roi en date du 20 et du 21. Audience lui a été assignée pour le lendemain à Hamptoncourt.

« Sire, je vous faictz ceste depesche pour continuer à vous tenir d'heure à aultre adverty de tout ce que je puis icy apprendre tant des affayres d'Escosse que de tous aultres, combien que desdictes choses d'Escosse est quasy impossible de rien entendre icy que par les mains de ceulx de deçà quy me sont fort suspectz en ceste matière en laquelle je me doubte tousjours qu'ilz donnent du vert pour du sec. Car ilz ne faillent poinct de mectre encores à présent l'adventaige de leur costé comme ilz ont faict dès le commencement, et disent que le protecteur a bruslé le Petit Leich et qu'il fortiffie là autour et en quelques aultres lieux à grande diligence, qu'il a prins plusieurs chasteaulx et places fortes dans le pays et entre autres le chasteau de Humes [2] avec le seigneur et la dame dudict lieu [3], que le vice admiral d'Escosse s'est venu rendre audict protecteur avec quinze ou seize navires escossoys bien esquippés et que ugne bonne partie d'escossoys de la part du Ouest se sont aussy venuz présenter et offrir à luy, et que luy et son armée ont esté aydés et secouruz des habitans de la ville de Lislebourg tant de vivres que de toutes aultres choses à raison desquelles gratieusetés il s'est abstenu de leur user aulcune hostilité et de leur faire dommaige. Et disent aulcuns qu'il s'en revient dans peu de jours laissant par delà le conte de War-

Guerre d'Escosse.

1. Allusion aux discussions religieuses de Gardyner avec Thomas Cranmer, archevêque de Canterbury, qui devaient se terminer par sa déposition.

2. Home Castle, dans le Berwickshire, sur la frontière anglaise. (Ci-dessous, 20 oct.)

3. George, quatrième lord Home et sa femme, ou bien sir John Hamilton, fils naturel du comte d'Arran, et Alison Home sa femme, fille et héritière d'Alexandre, troisième lord Home et frère de George.

vich avec bon nombre de gentz pour faire continuer les fortiffications encommencées et conserver les places et pays conquis pour recommencer de plus belle à la primevère, et que son retour par deçà est affin d'assembler les Estatz de ce royaulme qu'ilz appellent icy Parlement pour adviser aulx affaires d'icelluy et mesmement au faict de la guerre contre vous, car se dict icy publicquement et résolument que vous, Sire, estes délibéré de la mouvoyr et déclairer ouvertement aulx angloys. Voylà, Sire, les nouvelles qui sont en la bouche de la plus part de ceulx de ce pays. De quelques aultres endroictz, Sire, desquels j'ay souvent tiré advertissementz véritables, j'entends que le vice admiral d'Escosse, estant venu devers le protecteur soubz umbre de luy rendre ung certain port et plusieurs des principaulx navires escossoys quy estoient en icelluy, a sy bien sceu jouer son personnaige qu'il a persuadé ledict protecteur d'envoyer par mer bon nombre de navires audict port, et luy s'en est allé par terre faignant de s'aller mectre dans ung chasteau et place forte quy domine sur ledict port affin de la mectre en main des angloys à leur arrivée, lesquelz pour conclusion, Sire, estantz en ce havre, ont esté tellement recueillis et dudict chasteau et des navires escossoys quy expressément les attendoint à leur advantaige qu'ilz ne cuydèrent jamais assés à temps trouver moyen de s'oster de là où il est demeuré six desdictz navires angloys prins ou enfondrés en mer par les escossoys, et que de ceste venue le protecteur infiniment indigné pour se venger a faict ce qu'il a peu et n'a sceu piz faire que de mectre le feu audict Petit Leich auquel ou au tour duquel disent que le vice admiral d'Escosse ou quelques ungs de sez parentz avoint maisons et qu'encores ledict feu n'a bruslé que certaines maisons dudict Petit Leich et non paz toutes. Et de ce mesme endroict m'est confirmé pour vray, Sire, ce que je vous ay par cy devant mandé d'ugne tierce rencontre quy avoyt esté en Escosse où les angloys avoint receu grande perte de gentz, et qu'aulx précédentes s'en fault beaucoup que les escossoys n'ayent receu le dommaige dont ceulx cy ont faict la feste, de quoy, Sire, je ne me puys garder quant à moy de croyre quelque chose, voyant que l'on a icy levé des gentz pour y envoyer à sy grande diligence et que de ces deux M prisonniers escossoys que l'on a icy preschés n'en a esté mené paz ung par deçà pour servir au moins de quelque enseigne au peuple de ceste grande desconfiture, chose qui se debvoyt faire ce me semble, attendu mesmement que ces deux mil prisonniers ne peuvent servir en l'armée angloise que de consumer vivres et occupper beaulcoup de gentz à les garder comme il en est besoing les tenant dans leur pays où ilz pourroint plus tost estre rescoux ou faire quelque machination pour évader qu'estantz par deçà. Et puis, Sire, voyant que le gentilhomme que j'ay envoyé par delà pour porter vostre pacquet est arresté comme il doibt estre puisqu'il n'est revenu, je ne puys croyre que ce soyt signe que les nouvelles qu'il vous rapporteroyt s'il venoyt soint bonnes pour ceulx-cy.

Quant au retour dudict protecteur, Sire, je ne le croys poinct dans sy bref temps sy ainsy est que sez affayres ne soint poinct bien allez en Escosse, car d'estre allé là en sy grande diligence et avec tel appareil et despence pour retourner tout soubdain en arrière et ne rapporter que honte à sa maison, et avec ce beau chef d'œuvre aller faire son entrée aux estatz et parlement de ce royaulme que l'on dict qu'il veult assembler, ce ne seroyt paz pour y estre le mieulx venu du monde. Bien est vray que s'il avoyt faict quelque exécution notable et d'importance, voyant le maulvays temps quy vient et la crainte où l'on est que vous, Sire, veuillés entreprendre quelque chose, il pourroyt bien laisser par delà le conte de Warvich et s'en revenir. Quelque délibération qu'il ayst, je vous advise, Sire, que l'on luy envoya d'icy il n'y a paz encores troys jours diz M livres sterling qui sont XL mil escuz, et que l'on luy envoye quelque renfort de gentz comme je vous ay par cy devant mandé, qui n'est poinct signe que l'on en aye tant seullement besoing pour fournir quelques places et pour s'en revenir, car pour cest effect ledict protecteur en auroyt assés s'il est vray qu'il aye sy peu perdu que l'on dict de ceulx qu'il y a menés.

« Sire, depuis ma dernière depesche l'on a veu fort souvent et quasy continuellement aulcuns des seigneurs de ce conseil aller et venir chez l'ambassadeur de l'empereur qui est icy, et me suys mictz en poyne d'en voulloyr entendre la cause, mais il est quasy impossible d'y pénétrer avec certitude. Ce que j'en ay peu descouvrir est que j'ay sceu par homme qui l'a tiré d'ung quy a quelque accès chez ledict ambassadeur que ces seigneurs le recherchent d'avoyr permission de l'empereur de faire ugne levée et d'avoyr passaige pour XX^{M} lansquenetz; vray est que celluy qui me l'a dict ne sçayt sy c'est présentement qu'on les demande ou pour le temps nouveau. Je treuve le numbre fort grand et ne puis penser que ces gentz ayent besoing ny envye d'entrer en ugne telle despence sans grandz propoz et à ugne grande nécessité de guerre en laquelle ilz ne sont paz pour ceste heure. Bien pourroyt estre que pour la crainte où ilz sont de vous, Sire, ilz veullent s'asseurer de bonne heure des gentz qu'ilz pourroint bien avoyr et faire s'ilz en avoint besoing. L'on m'a aussy dict que pour vray au pays d'Yrlande ilz ont mandé de faire tenir prestz le plus de gentz de guerre que l'on pourra trouver pour les faire passer ou icy ou en Escosse selon le besoing et les affayres quy leur surviendront. Au demeurant, Sire, ce bruict quy s'estoyt faict que voz gallaires avoient passé le Paz-de-Calaiz et tiroint vers Escosse est refroydy et ne s'en parle plus. Quy est, Sire, tout ce que pour cest heure je sçay digne de vous estre mandé. »

Nouvelles d'Allemagne.

Nouvelles d'Irlande.

« *De Londres, ce premier d'octobre* V^{c} *XLVII.* »

« Sire, Villeneufve m'a envoyé ces jours icy le mémoyre encluz en la présente, par lequel je voy qu'il est mal informé à tout le moins de la

mort de Lartigue, car je sçay certainement et long temps a que ledict Lartigue s'en allant en Escosse n'a poinct passé Yorch où il est mort de maladie, pauvreté et vieillesse, abbandonné de tout le monde et faisant la fin digne d'ung traytre. Sire, en fermant ceste lettre le conseil me vient d'envoyer remectre l'audience que je debvoys avoyr demain à lundy prochain qui est au lendemain. »

Vol. 7, f° 52 v°, copie du XVI° siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

235. — *Londres, 1er octobre.* — Selve informera le connétable du résultat de l'audience prochaine qu'il doit avoir au conseil, selon l'ordre contenu dans la dépêche du connétable datée du 20. « Tout présentement l'on me vient d'advertir qu'il se dict icy entre quelques marchantz italyens que les angloys ont prins Dondy [1] en Escosse, qui seroyt ce me semble s'il estoyt vray, pour aller à Sainct-André. Et oultre dict l'on que le protecteur faict ugne grande forteresse sur l'entrée et la bouche du havre du Petit Leich dont je verray d'estre plus amplement informé. »

« *De Londres, Ier octobre Vc XLVII.* »

« Monseigneur, mon homme s'en revenant rencontra ung secretaire de l'ambassadeur d'Angleterre vers l'empereur qui venoyt vers cez seigneurs et menoyt ung aultre en compaignie qu'il disoyt estre marchant. Toutesfoys l'ambassadeur de Venise vient de dire à mondict homme que j'avoys envoyé vers luy qu'il estoyt venu ung homme de l'empereur quand et ledict secrétaire. Je verray d'entendre que c'est. »

Vol. 7, f° 54 v°, copie du XVI° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

236. — *Londres, 4 octobre.* — L'audience promise a eu lieu la veille après dîner, devant le conseil, à Hamptoncourt. « Je trouvé à mon arrivée », dit Selve, « l'ambassadeur du roy de Portugal quy avoyt là conduit ung gentilhomme venant de la part dudict roy son maistre vers le roi d'Angleterre auquel ilz furent menez par les seigneurs dudict conseil, m'ayant laissé pour compaignie ce pendent le chancellyer des augmentations l'ung d'entre eux, et bien peu après s'en revindrent à moy et me menèrent avec eulx en la chambre dudict conseil. » Selve leur a fait entendre la teneur de la dépêche du roi concernant le départ des commissaires, la restitution des navires français, et la foire de Fiennes.

Il lui a été répondu que précisément l'ambassadeur d'Angleterre en

1. Dundee.

France mandait les mêmes propos, sauf une différence relative à la foire de Fiennes, l'ambassadeur d'Angleterre disant tenir du connétable que le roi de France consentait à interdire pour cette année la foire de Fiennes parce qu'il reconnaissait que Fiennes était dans les limites contestées, et Selve assurant que l'ambassadeur d'Angleterre aurait avoué au roi de France que ladite foire était mixte entre Français et Anglais. Quant au départ des commissaires, ils ont reproché à Selve de passer sous silence la réquisition qui avait été faite aux commissaires français d'attendre l'arrivée de la réponse envoyée d'Angleterre, réponse qu'ils s'étaient refusés à attendre. A l'égard de la restitution des navires, ils ont déclaré ne pouvoir donner de réponse en l'absence du protecteur, qui d'ailleurs devait être de retour dans la semaine.

Frontières du Boulonnais.

Selve leur a répliqué qu'il avait relaté l'entretien du roi de France et de l'ambassadeur d'Angleterre tel qu'il s'était passé et tel que le roi le lui avait mandé par sa dépêche du 21 ; que le récit du départ des commissaires qu'il venait de faire était exactement conforme à celui que M. de Saveuse, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et un des commissaires anglais, avaient prononcé au conseil du roi de France, devant l'ambassadeur d'Angleterre lui-même; et qu'enfin le roi n'avait que des intentions amicales.

Aussitôt que le protecteur sera de retour, ce qui doit avoir lieu le lendemain ou le surlendemain, ainsi que l'a assuré Paget, Selve avertira le roi par le chevaucheur qu'il a retenu à cet effet. Le présent porteur l'avisera de tous les bruits semés par les anglais sur les affaires d'Écosse. Il est à croire que les levées faites depuis la bataille seront envoyées à l'Ouest et non pas en Écosse, comme le bruit en courait.

« *De Londres, ce mardy IIII*me *d'octobre V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 55, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

237. — *Londres, 4 octobre.* — Un secrétaire du conseil vient de lui être envoyé, très tard dans la soirée, pour l'avertir que le protecteur venait de mander qu'il approuvait le projet de libération réciproque à jour fixe des navires et marchands anglais et français arrêtés. Selve a répondu qu'il fallait que le roi d'Angleterre écrivît à son ambassadeur de traiter avec le roi de France, n'ayant pour sa part qu'à faire connaître l'intention du roi sans pouvoir pour ratifier cet accord.

« *De Londres, ce mardy IIII*me *octobre V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 56 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Restitution du Boulonnais.

238. — *Londres, 4 octobre.* — « Monseigneur, je parlay hyer à part à Paget de ce que vous sçavez et luy faisant entendre de par vous ce qu'il vous a pleu me commander par voz lettres du XXme du passé il monstra fort de dresser l'oreille et ce me sembla sur la fin ainsy que je luy disoys que ce seroyt par adventure le plus grand service qu'il sçauroyt faire à son maistre et dont il rapporteroyt le plus grand bien qu'il sçauroyt espérer. Après lesquelz propoz il m'asseura que le protecteur seroyt icy demain ou jeudy auquel il diroyt tous les propoz qui estoint là dessus passés entre luy et moy en son absence me priant de luy en voulloyr dire aultant et que je verroys que j'en raporteroys bonne responce. Je luy ay fainct, pour tirer plus avant de luy, d'estre en très grande craincte de vous enfoncer ce propoz plus avant ne de vous en parler sy souvent sans aultre et plus apparent fundement que des parolles quy m'en avoint esté dictes jusques icy luy disant que j'entendoys bien qu'il ne chailloyt guères à monsieur le protecteur ne à luy d'inconvénient qui m'en peust advenir pourveu qu'ilz peussent servir à leur intention, laquelle quant à moy je pensoys bonne, mais que quy vouldroict vous en faire avoyr ceste mesme oppinion il y falloyt aultres choses que parolles généralles. Sur quoy, Monseigneur, m'a dict en l'oreille qu'il seroyt aussy marry que de son propre frère qu'il m'en advint inconvénient, mais que je ne me repentiroys jamais d'avoyr faict ce que j'avoys faict et feroys en cest endroict et que je laissasse faire et dire tout ce que l'on vouldroict, mais que feust paix feust guerre il seroyt en la fin nécessayre que le roy et le roy d'Angleterre s'accordassent et feussent bons amys pour le bien et conservation de tous deux, et que tout le monde ne luy osteroyt paz ce discours de la teste. Et après tout soubdain et pour conclusion m'a faict grand serment que uncques anglois ne fust si bon françoys que luy et qu'il ne me voulloyt plus dire de parolles là-dessus, mais que je verroys les effetz et jugeroys s'ilz estoint différentz de sesdictes parolles ou non. Ce sont, Monseigneur, tous les propoz que j'ay eu avec ledict Paget sur cest affaire.

« Monseigneur, je me suys enquis de plusieurs endroictz s'il y avoyt icy eu quelque ambassadeur de Polloigne comme je vous ay par cy devant mandé, et ay trouvé enfin par quelques marchantz allemantz des austrelins qui soint icy demeurantz qu'il y en a eu ung ces jours passés quy s'en est retourné en son pays n'ayant demeuré que deux ou troys jours icy où il a esté bien tost depesché, et, combien qu'il ne se donnait tiltre d'ambassadeur et feust peu accompaigné, ce néanlmoins qu'il estoyt venu par deçà de la part du roy dudict Polloigne, l'on ne sçayt pourquoy. De l'homme que je vous ay dernièrement mandé estre venu ainsy que disoyt l'ambassadeur de Venise de la part de l'empereur, j'ay

Nouvelles d'Allemagne.

trouvé qu'il n'en est rien et qu'il n'est arrivé aultre que le secretaire de l'ambassadeur d'Angleterre vers l'empereur depesché par deçà, comme l'on estime, pour porter nouvelles de ce qui s'est peu entendre de la négotiation de monsieur de Brisac [1]. Toutes aultres nouvelles, Monseigneur, je les remectray sur la suffisance de ce porteur qui s'est bien voulentiers hazardé à faire le voyage qu'yl vient de faire pour le service du roy, du quel voyage je croy, Monseigneur, que vous trouverés qu'il s'est très bien acquitté de son debvoyr ne voullant pas oublier à vous dire, Monseigneur, qu'il en a faict l'avance à sez despens dont il vous plaira le faire rembourser.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce IIIIme octobre Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 56 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

239. — *Londres, 13 octobre.* — M. de Gordes [2], présent porteur, rendra compte au roi de la charge qui lui a été confiée et dont il s'est très prudemment acquitté.

« *De Londres, ce XIIIme octobre Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 57 v°, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

240. — *Londres, 13 octobre.* — Selve n'a pas encore obtenu de réponse du protecteur sur ce que le connétable sait, et craint de mettre trop d'insistance à cette négociation, pour les raisons que M. de Gordes, présent porteur, exposera au connétable.

« *De Londres, ce XIIIme octobre Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 57 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

241. — *Londres, 14 octobre.* — Le retour de M. de Gordes ne laisse à Selve aucune nouvelle à faire donner par le présent porteur [qu'il vient de recevoir et qu'il renvoie immédiatement en France].

« *De Londres, ce XIIIIme octobre Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 58, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

1. Charles de Cossé, seigneur de Brissac, maréchal de France, alors colonel général de la cavalerie légère de France, ambassadeur de France en Allemagne.

2. N... de Simiane, baron de Gordes, sur lequel la correspondance de Selve ne fournit pas d'autre mention.

SELVE AU ROI.

Captivité du comte de Huntley.

242. — *Londres, 18 octobre.* — « Sire, depuis le partement de monsieur de Gordes est arrivé en ceste ville le conte de Hontelay d'Escosse [1], pris par les angloys en ceste dernière bataille, lequel n'a esté mictz ne logé en la Tour ne en aulcune autre prison, mais au contraire est traicté et caressé gratieusement et humainement aultant qu'il est possible ayant liberté d'aller et venir par tout où bon luy semble en la compaignie toutesfoys d'ung chevallyer angloys de quy il est prisonnier. J'ai faict parler à luy pour sçavoir de sez nouvelles ung escossoys nommé maistre Jehan Hay [2], quy aultresfoys a esté ambassadeur vers le feu roy vostre père et fust prins dans le navyre du *Lyon d'Escosse* estant depesché vers ledict feu seigneur et depuis n'a bougé d'icy ayant toutesfoys obtenu à ma requeste liberté d'aller par ceste ville après s'estre mictz à V^{c} escus de rançon que j'ay asseuré pour luy qu'il payeroyt avant partir d'icy, au moyen de quoy il va et vient sans aulcune garde. Et pour ce, Sire, que j'avoys entendu que dimanche dernier ledict conte de Hontelay avoyt esté mandé aller à la court de ce roy, j'ay bien voullu essayer d'entendre ce qu'il y avoyt faict par le moyen dudict Hay quy m'en est cejourd'huy venu faire le rapport [3], m'advertissant, Sire, qu'il avoyt esté visitter ledict conte de Hontelay à ung soupper auquel s'estoyt trouvé milord Guillaume, frère du duc de Norfolch, et milord Thomas, fils dudict duc, et aultres seigneurs de ce royaulme, faisant fort bonne chaire ensemble, et qu'après le conte de Hontelay avoyt longuement devisé avec luy à part, luy comptant de ceste dernière bataille et de sa prinse et mectant la faulte de cest inconvénient sur le gouverneur quy avoyt esté d'oppinion que l'on assaillist lez angloys, et que luy n'avoyt uncques esté de cest advis, mais plus tost de se tenir dans le fort et temporiser ung peu, et que sy l'on eust faict ainsy et qu'il eust esté creu les escossoys avoint la victoyre en la main sans danger, mais que ledict gouverneur ne l'avoyt voullu croyre et luy avoyt dict lorsqu'il sembloyt qu'il eust paour, de quoy il avoyt bien voullu monstrer le contraire et y avoyt esté prins avec plusieurs autres et bien quatre mil gentilshommes tués et environ deux mil d'aultres soldatz et gentz de guerre faisant en tout le numbre d'environ VI^{M} hommes mortz des meilleures gentz de guerre qui feussent en l'armée des escossoys laquelle n'estoyt paz comme il

Récit de la bataille de Pinkie, par le comte de Huntley.

1. George Gordon, quatrième comte de Huntley, chancelier d'Écosse depuis 1546, fait prisonnier par les anglais à la bataille de Pinkie.

2. John Hay, dont Selve a raconté la capture, au mois de mars précédent, à bord du *Lion d'Ecosse*, en compagnie de l'abbé de Dryburgh.

3. Les rapports de Selve avec le comte de Huntley et John Hay deviennent désormais presque quotidiens et forment le fonds de presque toutes ses dépêches relatives aux affaires d'Écosse. On en trouvera ce détail dans la suite de la correspondance de l'ambassadeur.

dict de plus d'environ XXII ou XXIII^M hommes. Après, Sire, luy a compté plusieurs propoz que le protecteur luy tinst ledict jour de dimanche dernier, luy estant à la court de ce roy, qui sont en substance, Sire, à ce que j'en ay peu comprendre infinies belles remonstrances pour l'induyre à proumectre son service et sa fidélité à ce roy et de faire ce qu'il pourroyt pour le mariage dudict seigneur avec la royne d'Escosse, luy alléguant que combien qu'il eust prins tel pied et adventaige en peu d'heure dans le pays d'Escosse qu'il se pouvoyt asseurer de venir à bout facillement l'esté qui vient du demeurant, au moyen de quoy il n'avoyt aulcun besoing de rechercher ne la royne ne le gouverneur ne les seigneurs du pays d'aulcun appoinctement, toutesfoys que pour préférer la paix à la guerre et affin d'évitter la destruction de ladicte dame et du gouverneur et de ce royaulme il vouldroict bien que ilz feissent par voye gratieuse et traicte d'appoinctement ce qu'ilz voyent bien qu'ilz seroint contraintz de faire par force de laquelle s'il failloyt user ilz ne recouvriront paz après comme ilz vouldroint les moyens ne les conditions telles qu'ilz les pouvoint avoyr à présent, et que de luy s'il voulloyt proumectre de loyaulement servir en cest effect le roy d'Angleterre de tout son pouvoyr l'on luy quicteroyt sa rançon et luy donneroyt l'on aultant et plus de bien par deçà qu'il n'en avoyt en Escosse, et que venant le roy d'Angleterre à la jouissance du royaulme d'Escosse comme il esperoyt oultre tout cela sez biens luy seroint rendus et sy seroyt faict gouverneur et lieutenant pour le roy d'Angleterre aulx pays où sesdicts biens sont assis, et sy cez traictementz ne lui suffisoint en auroyt encores d'aultres telz qu'il vouldroit, et quant au gouverneur que s'il voulloyt tenir la main à ce mariage qu'il demeureroyt tousjours durant la minorité de la royne gouverneur du royaulme d'Escosse comme il est et oultre que l'on luy donneroyt avec le bien qu'il ha aultant de bien par deçà qu'il en ha par delà et que on le luy erigeroyt en duché en sorte qu'il demeureroyt tousjours grand luy et les siens, et que ce qu'il en disoyt n'estoit poinct pour manière de prière dont le roy d'Angleterre n'avoyt que faire d'user pour avoyr ugne chose qu'il tenoyt en la main comme ceste là, mais seullement pour la conservation et le repoz de ce pauvre royaulme dont la ruyne estoyt évidente sy ceulx mesmes du pays n'y voulloint remédier par le moyen que dessus, par ainsy que luy et les aultres seigneurs debvoint de bonne heure adviser à leurs affaires et prendre ugne bonne résolution en leur faict qui alloyt et iroyt très mal s'ilz n'y prenoint garde, et que de vous, Sire, il ne s'y failloyt poinct attendre et qu'ilz voyent bien quel compte vous aviés faict et faisiés d'eulx et quel secours vous y aviés envoyé et que vous ne pensiés qu'à voz affaires quy estoint telz que l'esté qui vient vous penseriés à aultre chose qu'à envoyer secours en Escosse, et pour conclusion que sy luy et les aultres seigneurs ne voulloint entendre à quelque bon appoinctement qu'ilz s'en trouveroint tous très mal. A quoy, Sire, ainsy

que m'a récité ledict Hay, le comte de Hontelay a respondu qu'il estoyt gentilhomme qui avoit esté prins à la guerre en homme de bien et que quand le protecteur le traicteroyt en gentilhomme et prisonnier de guerre il feroyt son honneur et celluy du roy d'Angleterre tout ainsy que ce seroyt le déshonneur de l'ung et de l'aultre quand il en useroyt aultrement, et qu'en le tenant l'on n'avoyt qu'ung homme, mais que sy ledict protecteur avoyt oppinion qu'il eust quelque puissance dans son pays qu'il le laissast aller en mectant icy ung de sez enfants en oustaige et qu'estant là retourné il feroyt son plain pouvoyr envers la royne et le gouverneur pour leur persuader le mariage que l'on désire et que s'il n'en pouvoyt venir à bout qu'il s'en viendroict icy remectre et rendre prisonnier comme il est dans le temps qui luy seroyt pour ce préfix, de quoy il dict que le protecteur ne s'est voullu contenter, luy usant de parolles braves et plaines de menasses et luy disant en fin qu'il n'avoyt que faire du consentement de luy ne de personne pour faire ce qu'il voulloyt faire et que luy et le conseil du roy d'Angleterre viendroint bien à bout de leurs entreprinses sans luy ne le gouverneur d'Escosse, et là dessus le renvoya en ceste ville l'asseurant neanlmoins qu'il y seroyt honnestement traicté et en gentilhomme. Et estime ledict conte de Hontelay comme il dict que ceulx qui sont en Escosse favorisantz le party de deçà ont icy adverty que c'est luy quy a tousjours esté par delà le plus contraire à la part des angloys et que de là proceddent les rudes parolles que le protecteur luy a usez, lequel nonobstant tost après comme il a dict luy a envoyé ung homme jusque en ceste ville luy dire qu'il le prioyt de se trouver cejourd'huy matin en sa maison de Schines où il est allé ayant proumictz audict Hay de luy faire entendre à son retour ce qui sera là passé entre eulx, le priant de me porter sez recommandations et me requérir de vous faire tenir ugne lettre, qu'il vous voulloyt escripre et luy en faire avoyr responce bien tost, et nouvelles d'ung sien frère quy estoyt allé vers vous, Sire, par la part du Ouest deux ou troys jours devant la bataille. Ce que je luy proumictz, Sire, l'asseurant que vous luy scauriés merveilleusement grand gré des advertissementz qu'il vous donneroyt..., m'offrant à parler à luy s'il voyoyt que bon feust et qu'il ne lui portast dommaige. Sur quoy, Sire, ledict Hay m'a respondu qu'il luy avoyt dict qu'il parleroyt voulentiers à moy sy c'estoyt pour quelque chose d'importance, car aultrement cela ne serviroyt que de le mectre en suspition, joinct qu'il ne parloyt ne françoys ne latin ne aultre langue que la sienne et fauldroit user de truchement, au moyen de quoy, Sire, les advertissementz qu'il entend de vous mander par delà ne sont comme j'entendz que par lettres qu'il doibt escripre à son frère lesquelles, Sire, je vous envoyeray sy tost qu'il les aura mises entre mes mains. Sire, j'ay longuement arraisonné ledict Hay des affayres d'Escosse, et de propoz en propoz s'est laissé eschapper de la bouche qu'il doubtoyt que le conte de Hontelay avoyt receu ugne

commission de la royne et du gouverneur d'Escosse pour traicter avec les angloys combien qu'il n'en sçavoyt rien à la vérité. Je l'ay tant interrogué sur les arguments et les conjectures qu'il en avoyt qu'en fin il m'a confessé que ledict conte le luy avoyt dict, mais qu'il luy avoyt faict proumectre de n'en parler à homme du monde et qu'il n'en avoyt rien descouvert ne descouvriroyt ausdictz angloys qu'il n'eust nouvelles de vous, Sire. Qui sont deux choses qui s'accordent assés mal, ce me semble, avoyr ugne commission pour traicter dont il ne se veult ayder sans vostre sceu et consentement, et neanlmoins ne voulloyr que vous et voz ministres en soint advertys. Ce que toutesfoys je n'ay paz faict semblant d'entendre, mais suivant tousjours nostre propoz je luy ai dict que je me garderoys très bien d'en parler à personne, mais que je le prioys de me dire en amy touchant quoy il pensoyt que ladicte commission feust... A quoy, Sire, il m'a respondu qu'il estimoyt que c'estoyt pour traicter paix et appoinctement par le moyen du mariage de la royne sy l'on ne pouvoyt aultrement, au caz toutesfoys que vous ne vous déclairissiez contre lez angloys et que vous ne donnissiés secours suffisant aulx escossoys. Je luy ay replicqué que ce caz et ceste condition n'adviendroit poinct, mais que quand ainsy seroyt que ledict conte de Hontelay et les aultres seigneurs d'Escosse qui avoint quelque chose à perdre en leur pays debvoint plus tost faire toute aultre chose que de prester le col au joug des angloys,... le priant de temporiser constamment, ce qu'il m'a proumictz et m'advertyr de ce qu'il aura faict avec le protecteur cejourd'hui à Shiness. Dont ung de mes gentz, Sire, ne faict tout présentement que revenir lequel j'avoys envoyé vers ledict protecteur pour le requérir d'octroyer commission aulx marchantz voz subjectz arrestés à Douvres pour chercher et arrester entre les mains de ceulx qu'ilz trouveront saizis quelques marchandises qu'ilz se plaignent leur avoyr esté desrobbéez et enlevées dans leurs navires, ce qu'il m'a reffuzé tout à plat me mandant qu'il observeroyt ce qu'il avoyt naguères proumictz au jour pour ce ordonné et non aultre chose, sinon que comme vous feriés par delà aulx angloys il feroyt par deça aulx vostres. Et m'a dict, Sire, mondict homme qu'il avoyt là veu le conte de Hontelay fort caressé qui avoyt disné avec le protecteur. Je suys attendent ce qu'il en rapportera que je ne fauldray, Sire, de vous mander comme je le pourray entendre.

Récit de la bataille de Pinkie, par Jean Ribauld.

« Sire, sy tost que Jehan Ribauld a esté de retour de ceste guerre d'Escosse il n'a failly de chercher et trouver secret moyen de me venir parler pour se venir excuser à moy de ce qu'il n'avoyt peu s'aller rendre à vous, Sire, comme il desiroyt infiniment, et que Berteville avoyt par deçà imprimé telle souspesson de luy que l'on n'avoyt jamays perdu l'œil de dessus,... de laquelle il m'a asseuré que ledict Berteville seul estoyt cause auquel il avoyt descouvert ugne partie de son desir estimant qu'il luy seroyt fidèle et mesmes qu'il luy ayderoyt à se saulver comme il luy proumecttoyt d'aultant mesmement qu'il monstroyt d'avoyr semblable

voulenté de se retirer à vostre service s'il pouvoyt et le prioyt de s'employer pour luy en cela quand il seroyt en vostre royaulme, soubz umbre de quoy il l'avoyt cuydé ruyner s'estant par le rapport de ceste nouvelle voulu remectre en grâce avec le conte de Warvich avec lequel il estoit pour lors assés mal. Après, Sire, m'a compté tout le discours de ceste bataille différemment d'assés d'aultres, m'asseurant que les angloys n'estoint poinct plus de XII^M^ hommes de pied et quatre M hommes à cheval avec deux ou troys grosses pièces d'artillerie et XV ou XVI aultres pièces de leigère artillerie de camp, et que leur force par mer n'estoyt que de LX voylles dont il y avoyt tant seullement douze navires de guerre et le reste vaisseaulx chargez de vivres et munitions pour l'armée, et que les escossoys pouvoint estre à son advis ung XXIII ou XXV^M^ hommes dont il y avoyt bien eu de VI à sept mile tuez et prins et pas plus d'environ deux centz des angloys mortz, et que ladicte deffaicte avoyt esté par ung malheur incroyable et qu'il croyoit qu'il n'y avoyt homme vivant qui sceust rendre bonne raison comme cela estoyt advenu, car de luy il ne veist uncques plus beaulx hommes mieulx armés ne mieulx faisantz leur debvoyr ne plus hardiment que lesdictz escossoys feyrent pour le commencement. Car encores qu'ilz eussent prins le desadventaige de venir au grand trot contremont la montaigne que les angloys avoint gaignée, toutesfoys toute l'avantgarde ne s'estoyt jamays desbendée et estoyt si joincte et serrée qu'il feust impossible à toute la cavallerie des angloys qui donna dedans d'y mal faire et feust repoulsée et encores ung peu suyvie sans que lesdictz escossoys se missent hors d'ordre, de sorte qu'il veit à ce qu'il m'a juré bien l'espace d'ugne heure la victoyre entre les mains desdicts escossoys qu'il n'y avoyt homme de cheval angloys qu'il ne leur tornast le doz depuis qu'ils eurent esté repoulsés. En fasson qu'ilz s'en alloint eulx mesmes rumpre leurs gentz de pied contre lesquelz ils fuyoint, n'eust esté qu'à ung soubdain cry qui se leva, il ne sçauroyt dire de quel costé, par lequel on cria : ils s'en fuyent, ils s'en fuyent, tous les escossoys laissèrent aller leurs picques et se mirent en fuicte. Et lors la cavallerie angloise reprint cueur et retourna sur eulx, mais que de cela, il ne fault poinct que les angloys se donnent louenge, car il ne veit uncques gentz plus mal faire leur debvoyr, et mesmement la cavallerie parmy laquelle il estoyt et en laquelle l'on avoyt plus d'espérance qui s'en fuyoit le plus couhardement que l'on sçauroyt penser jusques à ce qu'ilz veirent lesdictz escossoys effrayez et prendre la fuitte d'eulx mesmes. Et allègue plusieurs faultes desdictz escossoys. La première, qu'ilz n'avoint rien gasté des fourraiges ne des avoynes et vivres pour les chevaulx par tout le chemin que l'armée angloyse debvoyt faire dont ilz avoint laissé telle quantité et sur la terre et par toutes les granches, que l'on en trouvoyt avec plus de facillité et commodité que l'on n'eust faict en Angleterre, là où s'ilz eussent pourveu comme ilz debvoint lesditz chevaulx angloys n'eussent sceu passer jusques là où ilz sont allés

sans mourir de fain, car par mer ilz ne portoint vivres que pour les hommes. La secunde, qu'ilz ne s'essayèrent jamays de donner allarme ne de travailler aulcunement ou surprendre ladicte armée angloyse par le chemin, laquelle marchoyt sans se donner garde ne plus ne moins que dans ce pays. La tierce, qu'ilz n'avoint ung peu temporisé estantz seurement et sur le leur ce que s'ilz eussent faict ladicte armée angloyse estoit contraincte de se retirer par faulte de vivres qui luy commençoint dès lors à faillyr. La quatriesme, qu'ilz estoint courrus de furie au combat contremont la montagne à leur desadventaige. Et la dernière et la plus grande, qu'ayant gaigné la victoyre comme il se pouvoyt dire certainement et voyant leurs ennemys fuyr devant eulx, ilz s'estoint effrayés d'eux mesmes et s'en estoint fuys [1]. Au demeurant, Sire, il m'a dict qu'il se doubtoyt merveilleusement que le conte de Hontelay ne feist icy quelque chose quy ne vauldroit guères et que je y prinse garde, et qu'il m'asseuroyt que deux ou troys jours après sa prinse le conte de Warvich et quelques aultres de cez seigneurs qui le festoyoint, lui avoint dict pourquoy il avoit tousjours esté sy contraire aulx angloys et au mariage de ce roy avec la royne d'Escosse, luy remonstrant le grand bien que c'estoyt pour tous les deux royaulmes, à quoy il avoyt respondu... que tous ceulx à quy les angloys s'en estoint addressés n'en sçauroint venir à bout et n'y avoint aulchune puissance, mais que de luy ce qu'il proumectroyt quand on s'en addresseroyt à luy, il monstreroyt qu'il avoyt moyen de le tenir. Et oultre, Sire, m'a adverty que pour certain ledict conte pourchasse luy mesme d'estre renvoyé en Escosse pour manier cela, offrant en oustaige sa femme, quelques ungs de ses enfantz, ung baron et dix chevallyers. J'ay belle peur, Sire, qu'il y ait en cela je ne sçay quoi qui ne vaille guères, ce qu'il m'a proumictz de mectre toutes les poynes qu'il pourra de descouvrir. Et oultre je luy ay dict qu'il regardast de me sçavoyr dire à la vérité quelle force de mer les angloys tiendront prestez tout cest hyver tant du costé du Ouest que du costé du North, affin, Sire, que sy voullés envoyer en Escosse quelque chose vous sçaichez lequel costé sera le plus seur. De luy il estime que le plus seur seroyt, à ceste heure que les nuictz sont longues, de passer de nuict par ung bon vent le Paz-de-Calaiz, et puis se jecter ung peu avant en la haulte mer à veue de terre et ainsy gaigner le pays d'Escosse, car le costé du Ouest est dangereux comme il dict, et mesmement sy vous y voulliés envoyer gallayres. Voyla, Sire, ce que pour ceste heure je vous puis dire, sinon que monsieur le protecteur a dict à mon homme que l'admiral d'Angleterre son frère l'avoyt adverty qu'on luy avoyt mandé de Hantonne qui est ung

1. Ce curieux récit, ainsi que la relation plus sommaire du comte de Huntley, citée plus haut dans cette dépêche, et celle donnée par Selve même dans sa dépêche du 17 septembre, sont à rapprocher de la chronique latine de Starker, publiée avec un plan contemporain du champ de bataille, dans les *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au XVI[e] siècle*, de M. Teulet (t. I, p. 124-158).

port de ce royaulme qu'il estoyt là arrivé quelque vaisseau flament qui venoyt [chargé] du sel de Brouaige [1], lequel, Sire, avoyt porté nouvelles qu'en vostre ville de la Rochelle la guerre avoyt esté publiée et criée contre les angloys, dont j'ay asseuré et asseureray le contraire.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce mardy* XVIII*me octobre* Vc XLVII. »

Vol. 7, fo 58, copie du XVIe siècle, 11 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

Négociations avec le comte de Huntley et lord Maxwell.

243. — *Londres, 19 octobre.* — Jean Hay est venu ce matin même rendre compte à Selve de l'entretien que le comte de Huntley avait eu la veille au soir vers huit heures avec le protecteur à Shyness. Requis de promettre service et fidélité au roi d'Angleterre, il s'est refusé à le faire. Mais il a consenti à donner des otages, à savoir sa femme, ses quatre fils et quatre gentilshommes « de son seurnom [2] », afin de s'en retourner en Écosse pour y négocier le mariage de la reine d'Écosse avec le roi d'Angleterre [3], moyennant lequel un de ses fils épouserait une fille du protecteur et le fils du gouverneur d'Écosse une sœur du roi d'Angleterre [4]. Il prétend qu'il n'en fera rien si le roi de France témoigne le désir du contraire et dit qu'il attendra ses instructions en restant à Londres sous prétexte de réunir ses otages. « J'ay belle peur », dit Selve, « qu'il en a plus accordé qu'on ne luy a demandé et qu'il vous demande conseil de chose dont il a desjà donné la résolution sans vous. Et quy plus me confirme ceste oppinion, c'est que maistre Jehan Hay qui m'a faict tout ce discours de par ledict conte m'a dict par mesgarde, à ung aultre propoz, que ledict conte avoyt demandé au protecteur sa délivrance quand et la sienne et que par tant je seroys deschargé de la responce que j'ay faicte pour luy jusques Vc escus, et que ledict protecteur luy avoyt respondu qu'il ne tiendroit poinct audict Hay ne aulx meilleurs prisonniers qui soint en ce royaulme qu'il ne s'en allast content, qui monstre bien qu'il se sent fort prest à partir. » Le protecteur a fait mander le seigneur de Maxwell, prisonnier à la Tour [5], pour lui faire les mêmes offres. « Et dudict conte il a cejourd'huy esté festoyé en festin solempnel chez le mayre

1. Brouage, port de mer au sud de l'embouchure de la Charente, entre Rochefort et Marennes.
2. De son clan, le clan des Gordon.
3. Il s'agit d'un mariage, projeté comme on le voit, entre Édouard VI et Marie Stuart. Le mot reine d'Écosse doit être entendu dans le sens de l'expression : la petite reine, plus généralement employée par l'ambassadeur.
4. Mariage projeté entre James Hamilton, fils aîné du comte d'Arran, régent d'Écosse sous Marie de Lorraine, et Marie ou Elizabeth Tudor, sœurs d'Édouard VI.
5. Robert, sixième lord Maxwell, fils de Robert, cinquième lord Maxwell, qui avait été fait prisonnier à Solway-Moss et venait de mourir après quatre ans de captivité (1546). Il était lui-même captif à la Tour.

de ceste ville, et par commandement du protecteur comme j'entendz il m'a mandé que ce soir il m'envoyroyt ugne lettre pour son frère qui est par delà auquel il mandera de vous advertir de toutes choses, ce qu'il n'a faict. S'il la m'envoye dans demain au matin je la vous mectray en ceste despesche, sinon, Sire, je ne laisseray de vous faire partir ceste depesche sy tost qu'elle sera au nect. »

« *De Londres, ce mercredy XIXme d'octobre Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 63 vo, copie du XVIe siècle, 3 p. in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

244. — *Londres, 20 octobre.* — L'opinion de Selve est que les écossais ont grand besoin d'un rapide secours, étant donnés tous les préparatifs qu'il voit s'accomplir pour la prochaine campagne. On dit en Angleterre que le roi envoie Pierre Strozzi en Italie, que le roi et le pape vont entrer en guerre contre l'empereur l'été prochain, que l'empereur fait revenir son fils d'Espagne en Italie, que M. de Brissac est revenu d'Allemagne sans y avoir rien fait, et que par suite la guerre d'Écosse pourra s'exécuter sans empêchement de la part du roi. Paget et le protecteur ne lui ont encore donné réponse sur les derniers propos qu'il leur a tenus touchant ce que le connétable sait.

État des forces anglaises en Écosse.

« Monseigneur, je me suys bien voullu enquérir des fortz que ceulx cy tiennent en Escosse et des garnisons qui ont esté laissés dedans. Premièrement y a ugne tour à l'entrée de la rivière de Dondy [1] que les ungs m'ont nommée Portincrag et les aultres Pancrag [2], où ilz ont laissé cappitaine le frère du conte de Warvich nommé maistre André du Delay [3] avec troys centz hommes de guerre sans les pionniers qui y fortiffient et deux brigantins ou espinasses pour aller et venir par mer selon qu'il en sera besoing. Aprez, à l'entrée de la rivyère du Petit Leich [4] ont prins ugne isle qu'est appellée l'isle Sainct-Cosme et par les mariniers françoys communément l'Islet [5], où il y a ugne esglise dont ilz font ung fort où ilz ont laissé pour cappitaine ung nommé maistre Lutrel [6] avec IIIc hommes sans les pionniers et deux ou troys brigantins. Au chas-

1. Le Firth of Tay.
2. Broughty Craig Castle, à l'embouchure du Firth of Tay. Cette place avait été prise le 24 septembre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 66.)
3. Andrew Dudley, frère de sir John Dudley, comte de Warwick, déjà mentionné lui-même plusieurs fois dans cette correspondance.
4. Firth of Forth.
5. Saint-Combe's Inch (auj. Inch Keith), île située au milieu du Firth of Forth, en face de Leith. On trouve cette place aux mains des Anglais, le 25 octobre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 60.)
6. Sir John Luttrell, capitaine de vaisseau, qui figure dans l'état de la flotte anglaise d'août 1545. (*State Papers*, t. I, p. 810.)

teau de Humes [1], pour cappitaine ung nommé Edouard du Delay [2], cousin du conte de Warvich avec envyron cent ou deux centz hommes ou plus sans les pionniers quy y fortiffient. A Roxbourg [3] où ilz font ung aultre fort, pour cappitaine ung nommé maistre Edouard Boumer [4] avec envyron III^c hommes sans les pionniers. En ugne abbaye nommée Gedouard [5], le maistre de la maison qui est frère du seigneur de Humes [6] avec ses moynes de quy ilz ont prins et receu le serment de fidélité, et oultre deux lordz du pays, l'ung nommé Dancarre, l'aultre nommé Ouatrescot de Barcloyt [7] avec deux centz angloys dedans. Et puis ont laissé milord Grey à Barrvich qui est la prochaine ville d'Escosse, pour donner ordre aulx affayres qui pourront survenir [8]. Quy est, Monseigneur, tout ce que je vous puis mander pour ceste heure sinon que l'ambassadeur de Venise m'envoya il y a deux ou troys jours demander par le secrétaire de la Seigneurie sy j'avoys poinct entendu nouvelles de quelque traicté qui s'estoyt manié par les impériaulx sur Bresse et sur Creme [9] lequel avoyt esté descouvert, dont il n'avoyt advis d'allieurs que par les marchantz qui avoint eu ceste nouvelle de Flandres et est fort en poyne d'en sçavoir la vérité. »

« *De Londres, ce XXme d'octobre V^c XLVII.* »

Vol. 7, f° 65, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Négociations avec le comte de Huntley et lord Maxwell.

245. — *Londres, 20 octobre.* — Selve envoie en France le paquet ci-joint, adressé par le comte de Huntley à son frère [10] qui communiquera au roi les avis dont le comte de Huntley a parlé. Celui-ci ne prendra aucune résolution avant l'arrivée de la réponse du roi, et il déclare toujours décidé à refuser les conditions qu'on lui propose si le roi a l'inten-

1. Home Castle, dans le Berwickshire. Cette place avait capitulé le 23 septembre. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 66.)
2. Edward Dudley, qui s'était récemment signalé en Irlande. (*State Papers,* Index of Persons.)
3. Roxburg, sur la Tweed. On trouve cette place aux mains de l'armée anglaise, le 15 octobre. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 68.)
4. Sir Ralph Bulmer. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 70.)
5. L'abbaye de Jedburgh, dans le Roxburghshire, incendiée dans la campagne précédente de 1545.
6. David Home, abbé de Jedburgh, frère d'Alexandre, troisième lord Home, et de George, quatrième lord Home.
7. Il est difficile d'établir l'identité de ces deux personnages, aux noms évidemment défigurés. Il s'agit peut-être d'un Duncan et d'un Barclay.
8. Depuis le 1er octobre, William, lord Grey de Wilton, entretient de Berwick une correspondance suivie avec le protecteur. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, pp. 67 et suivantes.)
9. Brescia et Crème.
10. Alexandre Gordon, évêque désigné de Caithness, frère de George Gordon, quatrième comte de Huntley.

tion de secourir l'Écosse, mais en ce cas seulement. Le seigneur de Maxwell, au dire de Jean Hay, a obtenu seulement de faire envoyer un homme en Écosse pour prendre conseil de la reine et de ses parents, entre autres du comte d'Angus qui a épousé sa sœur [1]. Ce messager doit être de retour de mardi prochain [2] en huit. Cette menée semble suspecte, car si ce personnage avait refusé net les demandes du protecteur, il ne serait pas besoin d'envoyer chercher conseil en Écosse.

« *De Londres, ce* XXme *d'octobre* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 66, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

246. — *Londres, 20 octobre.* — Selve n'envoie au roi cette dépêche, si rapprochée de la précédente, que pour lui faire parvenir le paquet du comte de Huntley.

« *De Londres, le* XXme *d'octobre* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 67, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

247. — *Londres, 26 octobre.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 21. Il y a deux jours, le protecteur avait envoyé lui demander s'il avait reçu du roi quelque réponse relative à la délivrance des prisonniers anglais et lui notifier que les navires français arrêtés à Londres venaient d'être relâchés, dans la confiance que le roi agirait de même. Le protecteur a pris en très bonne part la réponse du roi et annoncé que le 30 octobre tous les navires et tous les biens des sujets français seraient libérés. Il a demandé à Selve, qui a cru bien de le lui remettre, un double du passage de la dépêche du roi annonçant pour cette date du 30 la mise en liberté du navire anglais afin de faire rédiger dans les mêmes termes l'ordonnance relative à la libération des navires français. Il avait reçu d'ailleurs une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre conçue dans le même sens. *Saisies de navires.*

En assurant Selve de son désir de maintenir la paix, le protecteur s'est ensuite plaint de ce que le gouverneur d'Ardres eût fait faire une proclamation intimant aux habitants de Fiennes d'aller plaider en la juridiction d'Ardres, ce qu'il trouvait étrange, Fiennes ayant été de tout temps du bailliage de Boulonnais, ainsi du reste qu'il se vérifierait par les anciens titres, et devant ressortir de Boulogne. Il s'étonnait également « que monsieur de la Rochepot il y avoyt hyer VIII jours avoyt *Limites de la juridiction de Fiennes.*

1. Margaret Maxwell, fille de Robert, cinquième lord Maxwell, mariée à Archibald Douglas, sixième comte d'Angus.
2. Mardi 25 octobre.

faict faire deffence que nul de voz subjectz soubz son gouvernement n'eust à aller ne converser sur les pays et limittes des angloys sur poyne de la hart sans congé de luy, pareillement de ne wyder aulcun bestial vif hors sondict gouvernement sur poyne de confiscation dudict bestial [1]. » Selve s'est contenté de répondre qu'il avait toujours vu placer Fiennes dans les limites du comté de Guines, mais que d'ailleurs le roi possédait, en Boulonnais même, des terres ne ressortissant pas pour cela de Boulogne. Quant aux prohibitions de M. de la Rochepot, il a objecté qu'elles ne s'adressaient qu'à des sujets du roi de France et non à des anglais, et que d'ailleurs les soupçons qu'elles avaient pu faire naître devaient être effacés par les lettres du roi en date du 21, adressées aux gouverneurs et lieutenants de Picardie, Normandie, Bretagne et Guyenne. Le protecteur s'est montré satisfait de cette dernière réponse, tout en continuant à faire des objections sur la question de Fiennes. Selve lui a conseillé d'en faire parler au roi de France par l'ambassadeur d'Angleterre, ce à quoi il s'est résolu.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Au demeurant, Sire, j'ay esté adverty pour certain que ceulx-cy n'ont aultres navires armés en Escosse oultre les quatre espinasses ou brigantins qu'ilz tiennent à l'entrée des rivières de Dondy et du Petit Leich [2] comme je vous ay naguères mandé, sinon troys vaisseaulx de guerre de ce roy qu'ilz tiennent à l'entrée du For d'Escosse [3] pour le garder et empescher les vivres qui pourroint aller par là, dont l'ung est ugne grande hourcque l'aultre ung navire de III^{c} tonneaulx et l'aultre ung gallion, et n'est poinct nouvelles que de cest hyver ilz arment aultres navires ne de la part du Ouest ne de la part du North, dont je mectray poyne, Sire, d'estre le mieulx adverty que je pourray pour vous en tenir bien informé. Il y a deux ou troys jours que d'icy est party ung des gentz du chancellyer de Saxe quy a comme j'entendz passé par France à sa venue, ayant demeuré icy fort secrettement environ quinze jours ou troys sepmaines et encores plus. Je n'ay rien peu descouvrir de ce qu'il a faict icy et à peine ai je peu sçavoyr qu'il y fust. Bien vous puis-je asseurer, Sire, qu'il a esté fort bien venu comme j'entendz et mesmement de Paget et luy a l'on donné cent escus à son partement. Cez jours passés, ledict Paget a esté chez l'ambassadeur de l'empereur demeurant fort longuement et estroictement en conférence et négotiation de quelque chose avec luy, dont il ne m'a esté possible de rien sçavoyr sinon que je suis adverty que ce n'est poinct pour affaire de marchantz, et disent aulcuns que ce n'est que pour avoyr permission et passaige de quelques allemantz pour ce temps nouveau s'il en est besoing. Quoy que ce soyt, Sire, je n'ay voullu faillir de vous en advertir.

1. Ce fait est à rapprocher de l'interdiction signalée par l'ambassadeur dans sa dépêche du 8 septembre 1546.
2. Firth of Tay et Firth of Forth, comme on vient de le voir.
3. Firth of Forth.

J'entendz que ce gentilhomme du roy de Portugal duquel je vous ay par cy devant faict mention est encores icy et ne se peust bonnement sçavoyr la cause de sa venue ne de son sesjour, sinon que ce soyt pour affaires de marchandises [1]. »

« *De Londres, ce* XXVI*me* *octobre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 67, copie du XVIe siècle, 6 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

248. — *Londres, 26 octobre.* — Le protecteur, après l'entretien que Selve raconte au roi, est revenu sur les propos qu'il avait tenus à Selve avant de partir pour l'Écosse et qu'il avait continué depuis à lui faire tenir par Paget en le priant de les communiquer au connétable. Selve ayant répondu qu'il en avait constamment entretenu le connétable et que quatre ou cinq jours avant le retour du protecteur il avait fait entendre à Paget la réponse de celui-ci, le protecteur a manifesté son étonnement des difficultés que le roi mettait à ouvrir le premier les négociations relatives à la restitution anticipée de Boulogne, jurant pour sa part qu'il était prêt à commencer lui-même les ouvertures, n'était la gravité de la responsabilité qu'il encourrait. Il ne peut en effet mener la négociation à bien sans la communiquer à trois ou quatre des principaux membres du conseil, et il ne manquerait pas d'éveiller leurs soupçons en s'en ouvrant à eux comme de son propre mouvement et sans fondement, ce qui gâterait tout. « Il ne pouvoyt entrer en termes », dit Selve, « sy vous ne luy voulliés subministrer quelque petit fundement quelque coulleur si légère que vous vouldriés dont il peust prendre commencement, comme seroyt ce m'a il dict sy vous me voulliés tant seullement commander de luy dire de bouche de vostre part, prenant occasion sur cez petits différentz qui surviennent journellement, qu'il vous sembleroyt bon de regarder d'en oster la source et la racine d'ugne part et d'aultre et d'adviser d'esclaircir ce point de la restitution de Boulloigne et de rendre le roy satisfaict de cela, puisqu'aussy bien faut-il qu'il le soyt quelque jour, et d'adviser des moyens honnestes et convenables pour ce faire d'ugne part et d'aultre ou par mariages ou par argent ou par aultres voyes telles que vous vouldriés dire et proposer ou quelques aultres telles parolles sy générallcs et universelles ou sy réservéez et retenues qu'il vous plaira. Car de luy il ne les demande sinon pour commencer soubz ceste umbre d'en parler aulx troys ou quatre qu'il désire, et qu'ayant ceux-là de son advis comme il s'asseure d'avoyr après leur avoyr exposé sa conception il mectra la chose en termes aulx estatz de ce royaulme qu'ilz appellent icy Parlement qui

Restitution de Boulogne.

Réunion du Parlement.

1. Voir la dépêche de Selve et de la Garde en date du 17 janvier 1547.

s'assemblent en ceste ville en ceste Toussainctz, et que là il est asseuré faire sy bien qu'il aura et par le conseil et par lesdictz estatz non seullement puissance mais bonne et expresse charge d'entrer en ceste négotiation et de la conclure comme bon luy semblera. » Le protecteur demande qu'il n'en soit parlé au roi de France en son nom, et ne veut du connétable ni lettre ni écrit « se donnant au diable sy aultre chose l'avoyt meu de mectre cecy en avant sinon le jugement qu'il faisoyt que c'estoyt le bien et repoz de la chrestienté. » Pas d'autre nouvelle, sinon le bruit d'une surprise des anglais par les écossais qui auraient repris l'île de l'entrée du Petit Leich [1], et la nouvelle de la prise de Sienne par le pape répandue par des marchands italiens. »

« *De Londres, ce* XXVI*me octobre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 70, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

249. — *Londres, 27 octobre.* — Berteville, revenu d'Écosse depuis quatre ou cinq jours, s'est rendu ce jourd'hui auprès de Selve et lui a répété les mêmes offres de service. Selve lui a communiqué la réponse du connétable, dont il s'est montré reconnaissant, en demandant si le roi et le connétable persistaient dans les mêmes intentions. « Entre aultres choses m'a faict le discours de la guerre d'Escosse conforme à ce que j'ay dernièrement mandé, et oultre m'a asseuré que le conte Baudouel d'Escosse [2] avoyt faict serment au protecteur, conduict secrettement vers luy pendant qu'il estoyt audict pays d'Escosse par ung nommé Bronston [3], qui se mesle fort des practicques des angloys par delà. »

« *De Londres, ce* XXVII*me octobre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 72 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

250. — *Londres, 27 octobre.* — Selve accuse réception de la dépêche que M. de la Rochepot lui a envoyée par son courrier à lui, et envoie à M. de la Rochepot un double de la dépêche qu'il adresse au roi touchant les prohibitions dont se plaignent les anglais. Il ne leur fera de réponse que lorsqu'il sera directement informé de l'affaire.

« *De Londres, ce* XXVII*me octobre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 73, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

1. L'île de Saint-Combe's Inch, signalée par de Selve dans sa dépêche du 2 octobre. Elle était encore aux mains des Anglais, au moins le 30 novembre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 71.)

2. Patrick Hepburn, quatrième comte de Bothwell, déjà mentionné plusieurs fois par l'ambassadeur.

3. Alexandre Crichton, laird de Brunston, qu'on trouve en correspondance continuelle avec lord William Grey. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, pp. 71 et suivantes.)

SELVE AU ROI.

251. — *Londres, 9 novembre.* — Selve rappelle au roi qu'il lui a écrit les 18, 19, 20 et 26 octobre, et qu'il n'a pas encore reçu d'instructions sur la conduite à tenir, ce qui l'a empêché de répondre au comte de Huntley par l'intermédiaire de Jean Hay autrement qu'en termes généraux sur la bonne volonté du roi à son égard. Le comte de Huntley, auquel le protecteur et le conseil doivent ce jour même assigner la date de son départ pour l'Écosse, craint de se voir obligé d'aller attendre à Newcastle la communication des intentions du roi, qu'il affecte de désirer vivement connaître. « En somme, Sire, » conclut Selve, « je croy que Vostre Majesté peut juger par le langaige dudict conte ce qu'il a au cueur. De moy, Sire, je crains que sa résolution ne soyt desjà toute prinse et manifestée à ceulx cy et que ce qu'il diffère pour entendre vostre intention ne soyt que pour servir et gratiffier par deçà quand il l'aura sceue, et par adventure mesmes luy faict l'on icy jouer ce roolle. D'ugne chose, Sire, pouvés vous estre certain, qu'on luy faict icy tous les honorables et gratieux traictementz et bonnes chaires qu'il est possible, et semble qu'il s'y complaist et trouve merveilleusement bien. Luy et le seigneur de Maxwell furent il y a troys jours tout le long du jour avec le protecteur, et le lendemain de grand matin, comme j'ay sceu depuis, ledict Maxwell depescha en poste ung de sez gentz en Escosse dont il s'est très bien gardé de me faire advertir ne maistre Jehan Hay aussy quy dict n'en avoir rien sceu qu'après le partement dudict courryer, ce que je ne croy paz. Quand tout est dict, Sire, j'ay belle peur que tout y va d'ung bransle et qu'il n'y a guère de fiance en cez gentz, j'entendz de ceulx que je voys icy, car des aultres ne puis ne veulx je parler. L'homme que je avoys escript, Sire, avoyr esté par cy devant depesché par ledict Maxwell qui debvoit revenir dans huict jours n'est encores de retour comme m'a dict maistre Jehan Hay, dont je ne sçay que croyre, et sy suys en doubte sy les lettres que par luy j'escripvoys à vostre ambassadeur en Escosse auront esté seurement portées; au piz aller elles estoint toutes très bien en chiffre.

Négociations avec le comte de Huntley.

« Sire, le IIIIe de ce moys commencèrent en ceste ville les estatz qu'ilz appellent icy le Parlement, et s'y trouva le roy d'Angleterre en grande cérémonie vestu de son manteau réal avec les hermines mouchetéez et accompaigné des ducz, marquiz, contes et barons et seigneurs de ce royaume aussy vestuz de leurs habitz solempnelz telz qu'ilz les portoint le jour du couronnement dudict seigneur, aussy y estoint les prélatz de cedict royaume, et ainsy accompaigné alla ouyr la messe à Wesmester comme l'on dict qu'il est accoustumé faire icy à l'entrée et ouverture des parlementz, où ledict seigneur a de coustume ce dict l'on de se trouver le premier jour et le dernier, aussy à la closture et fin d'icelluy dont l'on

Réunion du Parlement.

ne sçayt encores le jour ne le temps. Des nouvelles d'Escosse, ceulx cy en tiennent en cela leurs choses sy secrettes qu'il n'est possible d'en rien entendre. Bien y a apparence que les escossoys leur doibvent avoyr donné quelque estraincte ou faict quelque dommaige depuis peu, ou bien qu'ilz se remuent et appareillent pour leur en faire. Car ceulx cy dès ceste heure font gentz le plus secrettement et diligemment qu'ils peuvent et ont donné charge à Gamboa leur maistre de camp de leur recouvrer des estrangers par tout où il pourra jusques au numbre de deux mille. Et sy m'a l'on dict qu'ilz arment et envictuaillent leurs navires qui ne peust estre sans grande occasion... »

Les navires français arrêtés ont été délivrés à Douvres, à Londres : on a assuré Selve qu'il en était de même dans le royaume; un navire breton chargé de vins qui est en procès à l'amirauté sous prétexte de piraterie a seul été retenu à Londres. Le protecteur a promis de faire prompte justice à tous les plaignants encore de procès à raison de ces saisies.

« *De Londres, ce IXme novembre 1547.* »

Selve reçoit à l'instant par un chevaucheur la dépêche du roi en date du 3. Il s'y conformera et parlera au protecteur dès qu'il lui sera possible. Jean Hay vient de venir le trouver, et Selve a cru bon de lui communiquer la réponse du roi au comte de Huntley que contenait précisément la dépêche. Le roi, a-t-il dit, ne doute pas que le comte de Huntley n'ait plus d'égards pour son honneur que pour toutes les vaines espérances dont on cherche à le repaître, mais ne voit pas la nécessité d'informer de ses intentions d'autres personnes que la reine, le gouverneur et le conseil d'Écosse. Jean Hay lui ayant demandé s'il ne voulait pas requérir le protecteur de libérer le comte de Huntley pour une rançon raisonnable, Selve a répondu que cet élargissement était en somme déjà accordé, puisqu'il ne restait plus qu'à choisir les otages, et, pour conclusion, ne s'en est tenu qu'à des encouragements généraux. Entretien que Jean Hay doit répéter au comte de Huntley. Le bruit court que quelques-uns des grands navires du roi d'Angleterre sont au guet autour de l'île de Wight et sur les côtes de l'ouest pour empêcher le passage de la flotte française en Écosse.

Vol. 7, f° 73 v°, copie du XVIe siècle, 7 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

252. — *Londres, 9 novembre.* — Selve rappelle au connétable qu'il lui a écrit les 18, 19, 20 et 26 octobre et qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

« *De Londres, ce IXme novembre 1547.* »

Vol. 7, f° 77, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

253. — *Londres, 16 novembre.* — Selve a eu le 10 une audience du protecteur auquel il a fait entendre les remerciements du roi pour ses bons offices et les réponses du roi aux plaintes des anglais sur les prohibitions de M. de la Rochepot. Le protecteur ayant dans sa réplique détourné la discussion sur l'affaire de Fiennes et allégué que cette ville faisait partie du Boulonnais, Selve a soutenu énergiquement que Fiennes dépendait du comté de Guines, et que d'ailleurs les prohibitions ne s'adressaient qu'à des sujets français, et, sur de nouvelles répliques du protecteur, a coupé court à l'entretien en disant que ce n'était qu'un incident et une dépendance du principal et qu'à ce propos il pouvait lui communiquer la dépêche que le connétable lui avait écrite à ce sujet, en date du 4. Il écrit directement au connétable leur entretien spécial à cet égard.

Limites de la juridiction de Fiennes.

Le protecteur alors exhiba à Selve une dépêche qu'il venait de recevoir de l'ambassadeur d'Angleterre en France dans laquelle était rapportée la conversation du roi avec l'ambassadeur, en date du 10, sur l'affaire de Fiennes. Il a fait entendre que dans la réponse qui serait faicte sous peu à cet ambassadeur, avant deux ou trois jours, il serait prouvé que le roi d'Angleterre a eu la possession de Fiennes depuis les dernières guerres, y a installé des habitants et a reçu le serment de ceux qui y ont résidé comme ses sujets. « Et ainsy que je départoys d'avec luy, m'a dict, Sire, que le gallyon du roy d'Angleterre que vous avés naguères faict délivrer s'estoyt perdu et rompu en vostre coste de Picardye où il avoyt esté contrainct par tormente de donner en terre pource qu'il faisoyt eaue de toutes partz, et que quelques ungs disoint que ledict navire avoyt esté expressément percé par dessoubz et plusieurs endroictz et les trous estouppés d'estouppes couvertes d'ung peu de poix pour le faire perdre et que cela avoyt esté faict à Dieppe par quelques malicieuses personnes de voz subjetz de ladicte ville ou bien de vos gallayres, ce que toutesfoys il ne pouvoyt croyre et n'en voulloyt aultrement faire plaincte qu'il n'en entendict la vérité. Après, Sire, m'a requis vous advertir qu'il estoit encore demeuré sur voz gallaires deux hommes de ceulx qui avoint esté prins dans ledict gallyon qu'il vous prie voulloyr faire délivrer suyvant l'accord dernièrement faict. » Selve lui a demandé leurs noms et l'a assuré que le roi ferait rigoureusement justice de la perte du galion, s'il était prouvé qu'elle fût due à des manœuvres criminelles.

Jean Hay lui a dit il y a deux jours qu'il avait trouvé le comte de Huntley fort troublé de ce que le roi ne lui faisait aucune communication particulière et décidé à faire venir ses quatre fils à Berwick où il se rendrait la semaine prochaine afin de pouvoir aller passer quelque temps en Écosse; le protecteur réclame en outre de lui comme otage, paraît-il, le

Négociations avec le comte de Huntley.

fils du gouverneur d'Écosse. En entrant aujourd'hui chez le protecteur, Selve a trouvé le comte de Huntley qui en sortait, et qui, ce soir encore, vient de lui faire mander par Jean Hay le résultat de son entretien : le protecteur, dit-il, l'a pressé de partir pour l'Écosse et de livrer ses otages, cherchant à le dissuader de l'alliance française et se montrant sûr de conquérir tout le pays avant Pâques; le comte de Huntley fait prier Selve de demander au roi s'il vaut décidément mieux qu'il demeure à Londres ou parte pour l'Écosse, départ qu'il peut encore retarder de dix à douze jours. « Voylà, Sire, » conclut Selve, « ce qui vient de luy. Aulcuns m'ont adverty qu'il s'est accordé de sa délivrance avec ceulx cy en leur livrant sez terres et les tenant pour eulx et tout ainsy qu'ilz ont demandé et voullu, leur proumectant ostaiges qu'il envoye quérir par ung sien homme qu'il dépesche en Escosse, laquelle depesche d'homme, Sire, est vraye ainsy que j'ay esté adverty par maistre Jehan Hay à qui j'ay baillé ung mot de chiffre pour vostre ambassadeur auquel il m'a proumictz le faire tenir par ceste voye. Et aultres m'ont dict que ledict conte n'avoyt rien voullu proumectre par deçà combien qu'il en aist esté fort pressé et qu'on luy aye à ceste fin monstré ces jours passés lez traictés faictz par cy devant soubz les grandz seaulx d'Escosse touchant le mariage de la royne. Je ne sçay qu'en croyre, mais j'ay peur qu'il y a plus de mal que de bien.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Sire, la levée d'estrangers que je vous ay dernièrement escript que ceulx de deçà font faire est à ce que j'entendz de mille hommes de pied espaignolz tant seullement, et sy n'est pas chose preste ne fort asseurée car comme l'on m'a dict ilz ne sont encores icy et les fault faire venir d'Espaigne ou de Flandres où je ne pense paz qu'il s'en trouve tant à poinct nommé au commandement des angloys. L'on m'a aussy adverty qu'ils ont quelque espérance et font poursuite d'avoyr mille chevaulx clevois pour ce renouveau. Au demeurant, depuis deux ou troys jours l'on lève à grande haste des harquebusiers, je ne sçay bonnement quel nombre, et disent aulcuns que c'est pour envoyer sur les frontières d'Escosse pour favoriser quelque révolte que les nouveaulx évangélistes escossoys ont proumictz faire leur pays, aultres disent que c'est pour mectre dans les navires du roy d'Angleterre. A quoy il y auroyt plus d'apparence sy la nouvelle que me manda Berteville dimanche dernier estoy vraye, qui est que monsieur de Warvich lui venoyt de dire que l'on avoyt descouvert au Pas-de-Calais six de voz galliaires, accompaignées de six gallions et de quelques navires, qui passoint tenantz la routte d'Escosse et du North [1], et que l'on envoyoit à toute diligence après huict grands navires du roy d'Angleterre et ung vice admiral qu'ilz appellent Windent

1. Nouvelle prématurée seulement, comme on le verra plus loin, mais dont le bruit anticipé montre l'inquiétude des Anglais à cet égard. C'est seulement dans l'été suivant que les galères de France accomplirent, en contournant l'Écosse, la périlleuse expédition qui permit à Marie Stuart de passer de Dumbarton en France.

qu'on dict aultresfoys avoyr esté à l'empereur et avoyr faict quelque faulte à son service pour la quelle il s'est icy retiré et l'estiment à ce m'a l'on dict grand homme de marine [1]. Depuis, Sire, et encores aujourd'huy, ledict Berteville a confermé ceste nouvelle à mon homme que j'ay faict parler à luy, et oultre luy a dict qu'il ne pouvoyt penser que ceulx cy feussent guères bien avec l'empereur, car il avoyt il n'y avoyt que deux jours ouy parler en assés maulvays termes de ces seigneurs à l'ambassadeur dudict empereur et qu'encores piz avoyt il ouy dire de l'empereur à monsieur de Warvich qui luy avoyt privéement dict comme à ung des meilleurs angloys du monde tous les maulx qu'il est possible du dict empereur, l'appellant le plus ingrat prince du monde, et que le feu roy d'Angleterre avoyt faict infinies choses pour luy qu'il avoyt très mal recongneues, et que sy l'amitié estoyt ugne foys bien asseurée avec vous qu'on luy monstreroyt bien qu'on ne l'aymoyt guères icy et qu'il vouldroit que cela feust bien faict et que vous voulsissiez le mariage de la royne d'Escosse avec le roy d'Angleterre et que l'on vous rendist Boulloigne sans payer l'argent pour ce proumictz. J'ay faict interroger ledict Berteville s'il sçavoit que voulloint dire des allées et venues que Paget et aultres de cez seigneurs faisoint ces jours passés chez ledict ambassadeur de l'empereur, et m'a mandé que c'estoyt pour des plainctes que madame Marie avoyt faict audict seigneur des innovations qui s'estoint faictes par deçà au fait de la religion depuis la mort de son feu père dont ledict empereur avoyt fait quelque remonstrance assés aigre à ce conseil et que l'on estoyt après à radoulcir cela, quy est chose, Sire, qui ne me semble poinct croyable; davantage m'est advis qu'il ne faudroit point tant de conférences pour ung tel radoulcissement, au moyen de quoy je croyroys plus tost que ce fust comme aultres m'ont dict pour la liquidation de quelques interestz et dommaiges de marchants et marchandises prinses par cy devant dont la poursuitte se foisoyt dès le vivant du feu roy d'Angleterre qui ne voullut uncques entendre à en faire raison pource que cela montoyt à ugne grande summe de deniers, laquelle comme j'entendz a esté ces jours cy accordée à payer à quatre termes et partie en laynes et draps et aultres marchandises de ce pays, qui monstre bien que ladicte summe est grande ou que les eaues sont fort basses par deçà comme il est aysé à croyre par le mauvays payment et contentement que l'on a faict à ceulx qui ont servy en ceste dernière guerre d'Escosse quy n'ont la plus part poinct esté payés. »

Nouvelles d'Allemagne.

« *De Londres, ce XVIme novembre Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 77 vo, copie du XVIe siècle, 8 p. 1/2 in-fo.

1. Thomas Wyndham. (Voir sa correspondance avec le protecteur dans les *Calendars of St. P., Scotland,* t. I, p. 72 et suiv.)

SELVE AU CONNÉTABLE.

Restitution de Boulogne.

254. — *Londres, 16 novembre.* — Selve rend compte au connétable de la partie de son entretien du 10 avec le protecteur relative à la restitution de Boulogne. Le protecteur a lu deux ou trois fois la dépêche du connétable en date du 4, que Selve venait de lui communiquer, et a fait remarquer que le connétable n'y parlait pas d'anticipation de restitution, mais seulement de la forme de ladite restitution, cas qui devait être décidé par la commission que l'on était convenu de nommer de part et d'autre avant la Chandeleur. Selve lui fit alors observer que l'intention du roi d'avancer la restitution était suffisamment marquée par les mots suivants, tirés du texte même de la dépêche du connétable, à savoir le passage : « esclaircissant ce point de la restitution de Boulloigne et rendent le roy satisfaict de cela puisqu'aussy bien fault il qu'il le soyt dedans le temps contenu par le dict traicté. » Il remontra ensuite au protecteur que le connétable lui fournissait pour ouvrir les négociations une occasion plus évidente que le protecteur ne l'avait lui-même demandé. A quoi celui-ci répondit qu'il ferait entendre, après réflexion, son avis dans deux ou trois jours.

Le protecteur promène ensuite Selve dans une longue galerie et lui demande s'il pensait que le roy eût prêt l'argent nécessaire pour la restitution de Boulogne. Sur la réponse affirmative qui lui est faite, il insinue que peut-être le roi aimerait mieux employer ailleurs une si forte somme, à la conquête du duché de Milan par exemple, demandant si le roi n'y avait pas droit. A quoi Selve répond seulement que le roi ne pense qu'à vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins.

L'entretien du 10 finit ainsi et a repris ce jourd'hui 16, où il a duré toute l'après-midi jusqu'à la nuit. Après s'être excusé d'avoir dépassé le terme de deux ou trois jours, et s'être plaint du peu d'empressement des termes de la lettre du connétable, — réserve si excessive qu'elle l'empêchait de s'en ouvrir au conseil, — le protecteur a déclaré « qu'en premier lieu il failloyt faire ces présuppositions qu'il y avoyt ung traicté entre le roy et le roy d'Angleterre par lequel la possession de Boulloigne debvoyt demeurer encores environ sept ans un peu moins audict roy d'Angleterre et qu'au bout de ce temps luy debvoyt estre baillée la summe spécifiée audict traicté qui est grande et oultre V^{c} mil escus ».

Oui, a répondu Selve, s'ils sont dus. A quoi il a riposté « que ceste partie estoyt trop chère. » Puis, continuant son discours, après de longues considérations sur l'excellence de ce traité, il a dit qu' « il estoyt encores prest d'entendre à la décision de la forme de la restitution de Boulloigne et du payment des deniers ainsy que par cy devant il avoyt dict et déclairé, mais... qu'il est bien raisonnable que luy présente quelque commodité et adventaige qui contrepoyse à l'adventaige que le

roy reçoyt de ladicte restitution. » En outre, il pense faire beaucoup pour le roi de France en traitant cette affaire pendant la minorité du roi d'Angleterre, qui, une fois devenu majeur, pourrait vouloir garder cette belle ville et ce beau havre cédés par un traité dont il n'aura pas eu connaissance.

État des forts de Boulogne.

Le protecteur confie alors à Selve que puisque le roi de France ne mettait le premier aucun moyen en avant, il en trouverait un lui-même « se donnant au diable s'il n'avoyt regardé de plus près au bien du roy qu'à celluy de son maistre ». — « Lesquelz préambules finiz, » continue l'ambassadeur, « m'a dict qu'il avoyt pensé que ce seroyt grandement l'avantaige du roy d'avoyr dans demy an ou ung an ou tel temps qui seroyt advisé la ville et havre de Boulloigne en l'estat et fortiffication qu'il est de présent, avec les fortz d'entour, qui sont en très bon poinct, car il y a la Basse Boulloigne qu'il appelle la Citadelle [1], il a le fort de la Tour d'Ordre [2] et ung aultre qu'on nomme le Petit Paradis entre ladicte Tour et Citadelle [3], et puys de l'aultre costé le fort du Boulemberg [4], et qu'en cela consiste toute l'importance du pays de Boullenoys car tout le demeurant n'est rien, de sorte que le roy ayant cela auroyt tout ce qui est de bon en ce quartier et sy auroyt son royaulme plus fort de ce costé là que de part du monde, oultre auroyt tout le pays contigu jusques près d'Ambleteux qu'il appelle le Hable Neuf [5] à certaine limitte qui seroyt la désignée, en laissant toutesfoys audict roy d'Angleterre le fort et hâvre dudict Ambleteux qu'il dict estre de nulle valleur et semblablement la rivière qui va à Marquize [6] avec ledict lieu de Marquize [7] et de

1. Les fortifications de Boulogne comprenaient la Haute-Boulogne, correspondant à la Haute Ville d'aujourd'hui, quadrilatère de murailles à peu près régulier dont un angle était occupé par le château, et la Basse-Boulogne. Les documents anglais contemporains désignent ces deux groupes sous les noms, toujours plus ou moins défigurés, de *High-Boulogne* et de *Base-Boulogne*. (Voir *Calais Papers*, et notamment la note remise aux plénipotentiaires français lors des conférences d'Ardres, le 2 juin 1546, *State Papers*, t. I, p. 193.) High-Boulogne, ou Boulogne-Haute, est souvent confondu avec le fort de *Bolemberg* ou *Boulemberg*, fautivement appelé *Boulogneberg* ou *Boulognebourg*. (Voir la dépêche de Selve au roi, du 19 septembre 1546, note 2.) On peut se demander si, dans ce présent passage, Selve ne confond pas, de son côté, la Basse-Boulogne avec la Haute-Boulogne, à laquelle semble mieux convenir l'expression de la *Citadelle*.

2. La Tour d'Ordre, au N.-O. de Boulogne, immédiatement près de la côte, désignée par les documents anglais sous le nom de Tower of Order. (*Calais Papers*, p. 337.)

3. Le fort dit du Petit-Paradis, dont les dépêches anglaises ne font aucune mention, à moins qu'on ne veuille l'identifier avec l'un des deux forts de l'Old Man et du Young Man, dont l'emplacement exact est difficile à définir. (Voir notamment la dépêche de lord William Grey de Wilton, capitaine de Boulogne, au Conseil Privé, du 4 février 1547, *Calais Papers*, p. 294.)

4. Le fort de Bolemberg, sur la hauteur connue aujourd'hui sous le nom de Mont-Lambert. (Voir Selve au roi, 19 septembre 1546.)

5. Ambleteuse, appelée par les Anglais Newhaven, ou Havre-Neuf, à l'embouchure de la Slack.

6. La Slack.

7. Marquise, ch.-l. de cant. de l'arr. de Boulogne, située à la jonction de la Slack avec son principal affluent.

là suyvant certains fossés et tranchéez tirant vers Fiennes et retournantz à Guisnes le pays au dedans d'iceuls y comprenant ledict Fyennes, et en baillant audict seigneur son maistre avec ce que dessus la ville d'Ardres et ce que le roy tient du conté de Guisnes, toutes lesquelles choses il dict contenir peu de pays et ne valloyr paz troys mil escus de rente pour lesquelles seroyt rabbatu et diminué au roy de la summe proumise pour la restitution de Boulloigne aultant dix foys voyre XX que les dictes choses vallent [1]. En quoy ledict seigneur ainsy qu'il dict auroyt très grand proffit car il n'auroyt quasy de rien moins que ce qui luy doibt estre restitué quant au revenu et territoyre. Et quant aulx places fortes il les auroyt toutes fors Ambleteux et Ardres qui aussi bien sont esloignées de luy et ne luy sont paz de grande importance, car de Marquize et Fyennes cela ne vault paz d'en parler, se dict il. Et cy auroyt ledict seigneur ce qu'il doibt avoyr promptement et à beaulcoup meilleur marché et moindre priz qu'il ne le doibt avoyr par le traicté quy porte ugne si grande summe qu'il ne croyt pas que le roy soyt jamais sy hors d'affaires qu'il l'aye de réserve pour mectre en cela, et qu'en faisant ce que dessus les terres de leurs deux Majestés seroint sy bien distinctes et bournéez que la paix d'entre eulx et leurs subjectz demeurera perdurable et inviolable et le pays du roy en bonne fortiffication et deffense en luy laissant lesdictz fortz d'entour Boulloigne comme ilz sont de présent lesquelz pourront estre démolis et destruys sy le roy d'Angleterre veult quand le temps dudict traicté viendra ou devant icelluy. Et que sy telle chose s'accordoyt fauldroit par mesme voye que le roy favorisast et aydast par lettres et telz aultres moyens gratieulx et honnestes qu'il pourroyt le mariage de la royne d'Escosse [2]. » Selve lui a objecté qu'il présupposait deux choses, l'une que l'argent ne serait pas payé au terme fixé et que Boulogne dût rester au roi d'Angleterre, ce qui ne serait pas, l'autre que le roi d'Angleterre eût le droit de démolir, à la fin du terme fixé, les fortifications existantes; « au demeurant, qu'il sembloyt par l'ouverture qu'il faisoyt qu'il pensast le roy maulvays mesnager de le requérir de vendre du sien, car en bon langaige c'estoyt ce qu'il demandoyt en offrant rabaiz et diminution de l'argent proumictz et demandant en lieu de cela le territoyre et placez qu'il demandoyt au roy auquel il ne failloyt pas mectre en contrepoix ni en eschange la restitution de Boulloigne comme chose nouvellement et maintenant

1. Il s'agissait, en résumé, d'acheter l'*anticipation de la restitution* de Boulogne en cédant au roi d'Agleterre, *à titre définitif*, un territoire contigu aux possessions anglaises du Calaisis et du comté de Guines. La frontière anglaise eût été reportée, au sud, jusqu'au cours et à l'embouchure de la Slack, y compris Guines, Hames, Fiennes, Hardinghem, Boursin, Marquise, Ambleteuse, le fort de Blackness, lieux au sujet desquels on a vu naître de continuels litiges, et eût découpé ainsi sur le territoire français un carré profond.

2. Le terme de reine d'Écosse doit s'entendre, ici et plus loin, dans le sens de Marie Stuart. (Voir la dépêche du 19 octobre.)

accordée pour les choses que l'on luy demandoyt, car ladicte restitution lui estoyt desjà deue en payant et estoyt l'on tenu de la luy faire combien que l'exécution en feust suspendue et différée pour quelque temps ». D'autre part, a dit Selve en terminant, le mariage de la reine d'Écosse ne serait rien moins que l'acquisition d'un royaume. La réplique du protecteur a été qu'il avait parlé de la cession des places fortes afin d'échapper à l'accusation de changer les termes du traité en cédant tout au roi de France sans rien réclamer en échange au profit du roi son maître. Quant au mariage de la reine d'Écosse, il vaudrait certes au roi de France une réduction de la somme à payer : d'ailleurs il ne voyait que ce moyen de sauver ce royaume dont le roi d'Angleterre serait maître avant trois ans en entier et avant six mois en partie, et où déjà quatre mille habitants de l'Ouest, région où l'armée anglaise n'a pas encore paru, ainsi que deux mille cinq cents cavaliers, sur trois mille que comptait l'armée écossaise, sont venus lui faire leur soumission. Somme toute, il vaudrait beaucoup mieux pour le roi de recouvrer Boulogne à bon marché et d'employer ses finances à quelque grande entreprise du côté de l'Italie ou ailleurs. Selve a dit qu'il avertirait le connétable de tout ce long entretien.

Quant à Berteville, Selve l'a fait avertir de ce que le connétable a mandé de lui faire savoir. Il a conseillé à Jean Ribauld de se rendre en France le plus tôt possible, car il paraît homme à rendre beaucoup de services en Écosse.

« *De Londres, ce XVIme novembre 1547.* »

Vol. 7, f° 81 v°, copie du XVIe siècle, 12 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

255. — *Londres, 21 novembre.* — Immédiatement après avoir reçu la dépêche du roi en date du 12, Selve s'est rendu auprès du protecteur, en son logis de Londres, où le conseil était réuni, et lui a fait part de la naissance de Madame, seconde fille du roi [1]. Après échange de compliments, le protecteur s'est excusé de n'avoir pas encore répondu sur la foire de Fiennes, et, sur une question de Selve, a déclaré qu'il trouvait mal fondée la réponse du roi à l'ambassadeur d'Angleterre au sujet de cette affaire. Il s'est ensuite plaint qu'il restât encore cinq à six anglais prisonniers de guerre sur les galères du roi, en faisant remarquer « que quelque chose que les prisonniers escossoys eussent déposé et temoigné, que la vérité se trouveroyt telle et que lesdicts escossoys aydoint bien faire ausdicts angloys et les saulver par les dire escossoys comme eulx et leur nuysoint au lieu de leur ayder. » Sept ou huit

Limites de la juridiction de Fiennes.

Saisies de navires.

1. Claude de France, née le 12 novembre 1547, mariée à Charles II, duc de Lorraine, morte en 1575.

navires écossais, montés en grande partie par des français, a-t-il ajouté, pillent journellement les anglais sur les côtes de l'Ouest et vont vendre leurs prises en Normandie d'où les habitants des ports viennent les leur acheter en pleine mer : des écossais naturalisés font notamment ce métier à Dieppe; une flotte de navires anglais prêts à charger des vins à Bordeaux se trouve arrêtée par ces pirates. Ce dont Selve a promis d'avertir le roi, en rejetant le fait sur des vagabonds sans patrie déterminée.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Sire, les nouvelles que je vous puis mander d'icy sont que la plus part des grandz navires sont à l'entour l'isle d'Ouych et Porcemut, pour garder comme aulcuns disent et empescher le passaige en Escosse, et comme aultres estiment pour attendre la flotte des marchantz françoys portantz des vins de Bordeaulx et donner dessus pour y faire ugne bonne main et puys se retirer, prenant conjecture de ceste oppinion sur ce que l'on n'a voullu laisser partir d'icy les marchantz angloys qui voulloint aller audict Bourdeaulx leur disant que l'on n'estoyt poinct encores asseuré comme les choses passeroint avec vous... Il n'est rien sy vray, Sire, que l'on faict icy quelques gentz pour envoyer sur les navires, mais je ne voy paz qu'il y aist pour encores grande chose. Et pourroyt estre que c'est seullement pour envoyer contre lesdicts escossoys qui tiennent la mer, à quoy il y a quelque apparence, car ilz y envoyent ung angloys nommé Windent qui est homme dont l'on ne faict paz fort grande estime sinon que l'on le tient pour homme fort expert en la piracticque qu'il a excercée aultres foys et n'est rien de ce que Berteville m'avoyt mandé qu'il avoyt esté à l'empereur car il ne bougea uncques comme j'entendz de ce pays et aussy peu est il véritable qu'il soyt envoyé après gallaire ne gallion des vostres car il est encores icy. De sorte, Sire, que je me doubte par là que les advertissements dudict Berteville ne soint mal seurs. Aulcuns disent, Sire, que ce qu'on lève de gentz maintenant pour mectre sur mer est pour envoyer rafreschir et renforcyr les garnisons des fortz du Petit Leich et de Dondy où les soldatz sont ce disent presque tous mortz combien qu'aultres tiennent que lesdicts fortz ont esté recouverz par les escossoys et tout ce qui estoyt dedans tué dont il y a merveilleusement incertitude par deçà sy ce n'est entre les grandz qui tiennent cez affayres d'Escosse fort secrettes [1].

Négociations avec le comte de Huntley.

Au surplus, Sire, j'ay faict bailler les lettres qu'il vous a pleu m'envoyer au conte de Hontelay qui y faict la responce que je vous envoye. Ce jourd'huy m'a mandé ung gentilhomme escossoys nommé Stuard prins en ceste dernière bataille qu'il désiroyt fort parler à moy et ce pendent qu'il m'avoyt bien voullu adviser que je prinse garde au conte de Hon-

1. Saint-Combe's Inch et Broughty Craig étaient encore aux mains des Anglais, qui les gardèrent pendant toute cette campagne, mais avaient à essuyer des assauts continuels. (Dépêches de sir John Luttrell, du 2 novembre, et d'Andrew Dudley, du 30 novembre. *Calendar of St. P., Scotland,* p. 71.)

telay et que j'advertisse que l'on ne se fyast poinct en luy. Sy je puis trouver moyen, Sire, de parler ou faire parler quelcun dez miens audict Stuard je verray d'entendre qu'il veult dire et vous en advertiray incontinent. Je vous avoys, Sire, par cy devant escript que l'on avoyt veu chez le protecteur ung hérauld d'Escosse attendant sa dépesche pour s'en retourner et ainsy me l'avoyt affermé et asseuré ung homme qui me disoyt l'avoyr veu et avoyr parlé à luy et le bien congnoistre, mais depuis maistre Jehan Hay m'a dict que c'estoyt ung trompette du conte de Hontelay qui estoyt icy venu et attendoyt son passeport et sauf conduit pour s'en retourner en Escosse où ledict conte l'a renvoyé. Quy est, Sire, tout ce que je sçay de nouveau, sinon que le roy d'Angleterre s'est remué de sa maison de Wesmester en ugne aultre sienne maison hors la ville nommée Sainct James pour la crainte que l'on a eue de quelque danger à cause de l'assemblée des estatz qui se tiennent icy maintenant. Cez jours passés en ugne nuict l'on a faict abbatre le crucifix et touz les images de la grande esglise de ceste ville et ainsy avoyt l'on faict au paravant à toutes les aultres desquelles les murailles ont esté reblanchies par dedans et au lieu des imaiges l'on y a faict mectre force escriptz du vieulx et nouveau testament traduitz en angloys faisantz selon l'interprétation de deçà pour l'abolition desdictes imaiges. Et estime l'on puys que dès le commencement des estatz, telles choses se font qu'elles passeront bien plus avant et seront réduictes du tout à la façon d'Allemaigne et mesme que la messe sera abolie en laquelle l'on a desjà faict ce changement que l'epistre et l'évangille s'en disent en angloys. De Anthoyne Roze, Sire, je n'en ay encores ung nouvelles. Sy luy ou aulcune chose de luy s'addressent à moy, je ne fauldray de m'y conduyre comme il vous plaist me commander. » Affaires religieuses.

« *De Londres, ce* XXIme *novembre* V^c^ XLVII. »

Vol. 7, f° 88, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

256. — *Londres, 21 novembre.* — Selve a écrit au connétable le 15 et a reçu le 19 sa dépêche en date du 13. Jean Ribault s'est évadé la nuit précédente et l'on ne s'est aperçu de son absence que ce matin où Berteville qui logeait avec lui et quelques autres ont semé le bruit qu'il était parti pour la France. Selve croit que le connétable en pourra tirer bon service.

« *De Londres,* [*le* XXIme *novembre* V^c^ XLVII]. »

« Monseigneur, je viens d'estre adverty que le protecteur est le plus despit et mal content qu'il est possible du deslogement du personnaige dessus nommé et qu'il a depesché sept ou huict courriers en divers endroictz pour le faire arrester aulx passaiges. »

Vol. 7, f° 90 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

257. — *Londres, 24 novembre.* — Selve a écrit au roi les 9, 16 et 21 novembre. « Et à présent n'ay aultre chose à vous mander sinon que ce jourd'huy est venu vers moy maistre Jehan Hay m'advertir que le conte de Hontelay luy venoyt de dire qu'il avoyt entendu que pour certain lez angloys qui sont à Portincraig prez Dondy en Escosse estoint assiégés par terre par les escossoys et par mer par voz gallaires et navires et que d'icy l'on avoyt desjà faict partir pour les aller secourir six des grandz navires quy estoint à Porcemut et en faisoyt l'on armer et esquipper six aultres à toute diligence pour envoyer après sy tost qu'ilz seroint prestz, et que cez nouvelles luy avoint esté contées par maistre Vannes qui est le chevalier angloys de quy est prisonnier ledict conte lequel Vannes disoyt les avoyr aprinses chez le conte de Warwich quy en eust hyer au soyr lez nouvelles comme il dict. Je ne vous veulx aussy celer, Sire, que hyer au soyr bien tard me fust donné advertissement d'allieurs que ceulx cy avoint quelques maulvaises nouvelles d'Escosse et que les navires françoys y estoint arrivés et avoint prins ou mictz à fond les vaisseaulx angloys quy gardoint l'entrée du For. Je suys pareillement adverty, Sire, que le cappitaine du chasteau de Dombarre [1] en Escosse qui est icy prisonnier est fort sollicité et par proumesses et par aultres moyens de s'employer pour la reddition de ceste place entre les mains des angloys quy espèrent qu'il pourroyt venir à bout de ceste entreprinse ou par soy mesmes mais qu'il soyt de retour par delà ou dez à présent par ung sien filz quy est dedans ledict chasteau. Et combien, Sire, qu'à ce que j'ay entendu ledict cappitaine a jusques icy tenu le langaige d'ung fort homme de bien et fidèle, toutesfoys seroyt il bon ce semble que les escossoys feussent advisez de prendre garde à luy et à son faict s'il advient qu'il soyt délivré et qu'il s'en retorne en son pays où je ne croy paz facillement que l'on le veuille laisser aller pour fin qui vaille et n'y auroyt aussy poinct de mal dès ceste heure d'avoyr l'œil sur ce filz qui est dans ledict chasteau qui pourroyt bien ou pour recouvrir son père ou pour les belles proumesses que l'on luy sçauroyt bien faire d'icy prester l'oreille à quelque practique. Vray est, Sire, que j'entendz que le père et le filz ont tousjours esté estimés fort gentz de bien et que le filz n'est pour le présent paz le plus fort dans ledict chasteau où l'on m'a dict que le gouverneur a envoyé quelques ungs de son sang et parenté depuis la prinse dudict cappitaine; mais ceste place, Sire, est de sy grande importance pour le royaulme d'Escosse et tant envoyée et désirée de ceulx de deçà que l'on n'y sçauroyt prendre garde de trop prez. » Jean Ribauld a fait si mauvaise diligence qu'il a été pris dans

1. Dunbar.

son lit à la Rye, malgré le jour et les deux nuits d'avance qu'il avait sur ceux qui le poursuivaient; mais il a commis la faute de s'arrêter en route, d'emmener avec luy sept ou huit serviteurs ou mariniers, et de choisir pour s'évader le passage de la Rye qui est le plus fréquenté, au lieu de prendre en toute hâte et seul la voie de Flandre comme il avait été convenu. Encore était-il sauvé, malgré ses imprudences, sans Berteville avec lequel il était logé et qui a immédiatement averti le protecteur. Jean Ribauld a allégué pour excuse qu'il avait voulu faire enlever un de ses fils qui est à Dieppe et qu'il n'était allé à la Rye que dans ce but : on pourrait, dit Selve, donner corps à cette explication en prévenant le vicomte de Dieppe de prendre les mesures nécessaires pour faire simuler un enlèvement du fils de Jean Ribauld, sinon il n'y a aucun remède à son cas. Néanmoins cette aventure empêchera les anglais de pouvoir utiliser ses services.

« *De Londres, ce XXIIII*[me] *novembre V*[e] *XLVII.* »

Vol. 7, f° 90 v°, copie du XVI[e] siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

258. — *Londres, 24 novembre.* — Selve rappelle au connétable qu'il lui a écrit les 9, 16, 21 de ce mois.

« *De Londres, ce XXIII*[me] *novembre V*[e] *XLVII.* »

On vient de l'avertir que le protecteur a conseillé aux marchands anglais prêts à se rendre à Bordeaux de ne pas partir et de trouver moyen de faire porter les vins qu'ils attendent par des navires français.

Vol. 7, f° 92 v°, copie du XVI[e] siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Limites de la juridiction de Fiennes.

259. — *Londres, 1*[er] *décembre.* — Le protecteur a mandé Selve chez lui, la veille après dîner, et lui a dit qu'il avait reçu la nouvelle que le gouverneur d'Ardres [1] faisait fortifier Fiennes, et que, requis par les officiers du roi d'Angleterre de faire suspendre ces travaux jusqu'à ce qu'on sût les intentions du roi de France, il avait répondu qu'il continuerait l'œuvre jusqu'à commandement contraire du roi. Procédé que le protecteur déclare étrange, Fiennes étant compris dans les limites anglaises du Boulonnais, comme il le répète encore. Selve s'est contenté de répondre qu'il en avertirait le roi, mais qu'il serait préférable que le protecteur lui en fît parler par l'ambassadeur d'Angleterre en France, et que d'ailleurs

1. M. de Blérencourt, mentionné plusieurs fois déjà au cours de cette correspondance. La dépêche suivante de Selve annonce qu'en revanche les Anglais fortifient Hardinghem.

les commissaires régleraient le fait. Sur quoi le protecteur a répliqué qu'il ne servirait de rien d'envoyer des commissaires si le roi se fortifiait sans attendre leurs décisions, « et qu'il prouveroyt et feroyt apparoyr devant tout le monde que ledict Fyennes de tout temps est de la seneschaulsée de Boullenoys tant par antiens tiltres qu'il a recouvertz de Flandres que par les antiens registres mesmes de la court de ladicte seneschaulsée quy ont esté trouvés à Boulloigne mesmes, mectant en avant plusieurs faictz dont il tenoyt ung mémoyre par escript en angloys tendant à fin de prouver que Fyennes est du Boullenoys. » Selve ne peut se souvenir, parmi tous les arguments du protecteur, que de ceux-ci, à savoir : « que toutes les causes tant civiles et criminelles entre des habitants de Fyennes ont de tout temps accoustumé de resortir en la jurisdiction de Boulenoys et non d'Ardres; que l'institution et destitution et correction des officiers de la justice de Fyennes appartient au seneschal de Boullenoys; qu'en matyères de partaiges et divisions d'héritaiges la coustume du Boullenoys et celle d'Ardres sont différentes et contraires et néanlmoins qu'au lieu de Fyennez les partaiges et divisions se font selon ladite coustume de Boullenoys et non selon celle d'Ardres; que le roy d'Angleterre a tousjours tenu et possédé ledict lieu de Fyennes depuys les dernières guerres; que lez habitants d'icelluy lieu ont prins leurs terres et maisons dudict seigneur roy d'Angleterre et des officiers et commissayres d'icelluy... et ont faict le serment de fidélité. » L'ambassadeur d'Angleterre répétera sans doute au roi ces arguments avec les autres, entre lesquels Selve se souvient « qu'il y avoyt ugne dame d'Aigremont en Flandres de la maison de laquelle estoyt venu ledict Fyennes. »

Nouvelles de la guerre d'Écosse. Ensuite le protecteur s'est plaint de ce qu'un serviteur de l'ambassadeur de France en Écosse ait été trouvé, l'avant-veille, porteur d'un paquet adressé à Selve, infraction déraisonnable, a-t-il dit, puisqu'il s'était excusé au roi par M. de Gordes de la fermeture de la frontière d'Écosse. Selve lui a objecté que l'ignorance où l'ambassadeur de France était de cette prohibition ne devait pas amener la saisie de sa correspondance, que le protecteur a fini par restituer. Selve envoie au roi une dépêche à son adresse qu'il a trouvée dans le paquet et retient le porteur jusqu'à la réponse du roi pour le faire repasser en Écosse s'il y a lieu. « Ledict homme dict, Sire, qu'il y a envyron neuf ou dix jours que Portincrag est assiégé et que le gouverneur et les seigneurs du pays sont devant avec III M hommes et espoirent l'emporter, mais le protecteur qui m'en a parlé faict bien son compte au contraire car il dict que le lyeu est fort et qu'il pourra bien attendre secours qu'il y envoye, et que par mer les escossoys sont foybles, et par terre le lieu est bien fortiffié, oultre dict que six ou sept navires angloys sont suffisantz là avec la faveur de la forteresse de garder d'en approcher XX voyre trente, car c'est ugne poincte de terre qui entre en la mer dont la venue par terre est fort estroicte et malaisée. Maistre Jehan Hay m'a cejourd'huy dict, Sire, que le comte de

Warvich avoyt mandé au conte de Hontelay que les escossoys avoint envoyé pour battre ladicte place par mer cinq meschantz petitz navires qu'ilz avoint à grande poyne amassés deçà et delà, et qu'il croyoit que son frère qui est dedans les garderoyt bien, mais que s'il y estoyt prins ou tué il mectroyt poyne d'en faire vengence bien tost. » Le protecteur, se rappelle Selve, s'est plaint de la concession de deux lettres de marque, l'une à Guillaume Le Gras, marchand de Paris, l'autre à des Bretons.

« *De Londres, ce premier décembre* Ve *XLVII.* »

Vol. 7, f° 92 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

260. — *Londres, 1er décembre.* — Un capitaine espagnol qui avait fait venir du camp de l'empereur jusqu'en Flandres 250 à 300 soldats de sa nation pour le service du roi d'Angleterre, offre au roi de faire passer ce corps de troupes à son service en Écosse, étant décidé à quitter l'Angleterre à cause d'injures qu'on lui a faites. Il a demandé à Selve une lettre pour le connétable que celui-ci lui fera remettre dans quatre ou cinq jours. Des Français pillés en mer viennent journellement se plaindre, et le protecteur rejette sans cesse la faute sur de prétendus pirates pour la poursuite desquels il délivre des commissions, mais qui en réalité sont très bien accueillis dans tous les ports du royaume. « Je ne vous veulx pas aussy celer, Monseigneur, que monsieur le protecteur, à ceste dernière foys que j'ay esté vers luy en son logeis où il m'avoyt assigné, ne s'y est poinct trouvé à l'heure qu'il m'avoyt mandé, en sorte qu'il m'a faillu retourner chez moy et puys le lendemain encores retourner vers luy qui m'avoyt remandé. Quy est ugne courtoysie qu'il m'a faicte à mon advis en revanche de ce qu'il dict que l'ambassadeur d'Angleterre ayant esté naguères vers le roy où il avoyt esté assigné a esté contremandé et remictz à ung aultre jour [1]. Quy est ugne petite attache qu'il m'a coullée en me faisant excuse de ce qu'il ne s'estoyt trouvé chez luy, disant que quelquesfoys l'on avoyt des affayres et que cela mesmes estoyt bien avenu à l'ambassadeur du roy d'Angleterre naguères. A quoy, Monseigneur, je n'ay pas oublié de respondre que ledict ambassadeur ne sçauroyt faire raport véritable de traictement quy luy soyt faict par delà aultre que gratieulx et honneste, et que quand en cela l'on vouldroit prendre revenche que j'en feroys le rapport au roy mon maistre et quand l'on feroyt le contraire comme il me sembloyt que l'on faysoyt je n'en voulloys poinct advertyr ne empescher mondict maistre duquel la grandeur estoyt telle et sy congneue qu'elle ne pouvoyt amoindrir ne augmenter pour mine ne contenance que l'on sceust faire à ung sien ambas-

Affaires d'étiquette entre Selve et le protecteur.

1. La lacune qui a déjà été signalée dans la correspondance de Nicholas Wotton, ambassadeur d'Angleterre en France, ne permet pas de contrôler cette allusion.

sadeur. Après lesquelles parolles il s'est fort excusé à moy, me jurant que ce qu'il en avoyt faict n'estoyt poinct par revanche. Qui est, Monseigneur, tout ce qui s'est passé là-dessus entre nous que je ne vous ay paz voullu obmectre. »

Jean Hay est venu dire à Selve que le feu roi de France lui avait accordé des lettres de naturalité pour tenir bénéfice en France, qui lui ont été depuis confirmées par le roi régnant, sur le rapport de M. de Milly, maître des requêtes. Il demande à l'ambassadeur de prier le connétable de parler en sa faveur au chancelier, auquel il écrit lui-même, lequel fait quelques difficultés pour l'expédition de ces lettres.

« *De Londres, ce premier décembre* V^c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 95, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

261. — *Londres, 5 décembre.* — Selve a reçu à la fois, le 2 au soir, les dépêches du roi en date des 19, 24 et 27 novembre. La veille, après diner, il a eu audience du protecteur auquel il a fait les réponses prescrites par le roi sur la perte du galion anglais et sur les pirates écossais des côtes de Normandie, en lui communiquant la provision que le roi avait donnée sur ce point.

Affaires de Fiennes et de Hardinghem.

Selve a fait ensuite ses représentations sur les fortifications que Godolphin [1] a fait commencer à Hardinghem [2], en requérant la démolition, puisque ce lieu appartient au comté de Guines. Ce lieu a toujours été tenu par le roi d'Angleterre, a répliqué le protecteur, mais il ne s'y trouve aucune fortification commencée par les anglais, qui n'y ont mis garnison que pour le garder; mais si le roi voulait faire arrêter les constructions en cours à Fiennes, on ferait de même à Hardinghem pour les travaux passagers de défense que la garnison pouvait avoir entrepris. A quoi Selve a répliqué que Hardinghem étant sans contestation possible du comté de Guines, ainsi du reste que Fiennes, tout échange de ce genre était impraticable et trop inégal. Quant aux navires anglais en observation à l'île de Wight, le protecteur a affirmé sur l'honneur qu'ils étaient désarmés, en assurant également qu'il ne mettait aucun empêchement au départ de la flotte anglaise pour Bordeaux.

Négociations avec le comte de Huntley.

Selve a fait connaître au comte de Huntley, par l'intermédiaire de Jean Hay, la réponse que le roy l'a chargé de communiquer. Le comte de Huntley l'a prié de ne pas encore présenter au protecteur les lettres du roi, car il attendait dans deux ou trois jours un de ses gens d'Écosse qui

1. Sir William Godolphin, contrôleur des forêts du domaine d'Angleterre dans le Boulonnais. (*Calendar of St. P., For. Series, Edward VI, Calais Papers*, p. 307.)
2. Hardinghem, lieu situé vers les sources de la Slack, à une lieue environ au sud de Fiennes, que sir William Godolphin faisait fortifier en représailles des travaux exécutés à Fiennes par M. de Blérencourt.

lui donnerait des nouvelles, selon lesquelles il se servirait ou non de ces lettres. « De luy, » a-t-il dit, « il ne sçavoyt quel conseil vous donnoint la royne [1] et le gouverneur et aultres seigneurs du pays d'Escosse, mais que pour sa part il ne vous vouldroict jamais conseiller de perdre argent et gentz pour la deffence dudict royaulme sy vous ne voullyés quand et quand vous déclairer ouvertement contre le roy d'Angleterre, et non seullement vous déclairer, mais faire descente dans ce royaulme et en entreprendre la conqueste laquelle ne deppendoyt que d'ung bon effort et d'ugne bataille seulle [2],..... car il falloyt, que vous, Sire, dominissiés en Angleterre ou bien que les escossoys fussent en continuelle guerre pour jamais. » Selve lui a fait répondre que ces arguments ne lui semblaient pas fort urgents, en développant assez longuement ce thème que le roi estimait trop l'honneur des écossais pour croire qu'ils s'abandonneraient eux-mêmes. Selve insiste de nouveau sur la certitude où il est que le comte de Huntley a déjà pris son parti, en dépit des remerciements qu'il prodigue et qui « ne vallent pas l'encre que l'on deppendroyt à les mander. »

« *De Londres, ce Vme décembre Vc XLVII.* »

Le protecteur vient de lui envoyer les noms des six anglais pris au château de Saint-André et retenus encore sur les galères du roi. Villeneuve le prie de rappeler au roi la pension que le roi lui a récemment accordée et de le faire informer de la manière dont il la recevra.

Vol. 7, f° 96 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

262. — *Londres, 5 décembre.* — Selve a reçu le 2 les dépêches du connétable en date du 23 et du 27 novembre, et la veille, après dîner, il a communiqué au protecteur la teneur de la dépêche du connétable en date du 23, lui donnant à entendre que c'était chose que le connétable confiait à sa foi et désirait être tenue secrète. Le protecteur a répondu qu'il ne voulait plus insister sur les difficultés éprouvées par le roi pour trouver la somme d'argent nécessaire; — que la partie des 500 000 écus encore due l'était sans conteste, pour argent prêté en vue de la rançon du feu roi de France et de ses fils, le roi régnant et le feu dauphin frère de celui-ci; — que l'accélération de la restitution de Boulogne, qui serait toute à l'avantage du roi de France, et sans profit pour le roi d'Angleterre, lui serait imputée à lui « à pusilanimité et vilité de cueur »; — que l'offre proposée par le roi de France, à savoir la cession de Calais, Guines et Hames [3], était beaucoup trop à l'avantage de ce dernier, et Restitution de Boulogne.

1. Il s'agit ici de la reine régente, Marie de Lorraine, et non plus de Marie Stuart.
2. Cette allusion à un projet de descente française dans la Grande-Bretagne par la voie de l'Écosse, au seizième siècle, est à relever.
3. Aujourd'hui Hames-Boucres, sur la route de Guines à Sangatte. (Cant. de Guines, arr. de Boulogne.)

que, quant à lui, il ne conseillerait pas au roi d'Angleterre de la faire pour dix millions d'or; — enfin que le roi d'Angleterre n'aurait qu'à perdre en se prêtant à ces conditions pour obtenir le concours du roi en vue de son mariage avec la reine d'Écosse; « car il se peust dire qu'il a ledict royaulme d'Escosse en la main, et ne fault poinct en cela alléguer les exemples du roy Robert ne du temps passé auquel la guerre ne se menoyt pas comme elle faict à présent, car les conquestes et pertes des royaulmes deppendoint du hazard d'ugne bataille et ne faisoyt l'on poinct de fortiffications de sorte que l'on n'estoit jamais asseuré de guarder ce que l'on avoyt conquis, mais que luy ce faict et espoyre faire tout le contraire. » Après échange de plusieurs répliques, le protecteur conclut enfin « qu'il ne vouldroit jamais ouvrir ne entamer par deçà le dict party ne le trouver bon quand ung aultre le conseilleroyt. » Toutefois il en reparlera plus amplement dans deux ou trois jours à Selve, qui informera le connétable par le courrier qu'il retient à cet effet.

Le capitaine espagnol dont il a parlé dans sa dépêche du 1er se nomme Sancho Lopez et est parti la veille pour Bruges où un autre capitaine nommé Carlos Nogara rassemble les soldats espagnols venus du camp de l'empereur pour les faire passer déguisés et un à un en Angleterre. Il a promis à Selve d'attendre à Bruges, « à l'enseigne de la Teste d'or », les instructions du roi : le porteur lui remettra, comme signe de reconnaissance, un écrit que Selve envoie au connétable avec cette présente dépêche. « Au surplus, Monseigneur, l'on ne dict rien d'Escosse. Maître Belimgambe [1] est revenu d'Hirlande où il a paciffié toutes choses comme l'on dict et prins lez principaulx mutins. Il y a cuydé avoyr ce dict l'on quelque esmotion en ce parlement pour le sacrement de l'autel que l'on voulloyt abolyr quy toutesfoys demeurera pour ce coup comme l'on pense combien que le protecteur et les principaulx seigneurs n'en usent plus ne leurs familles chez eulx où ilz font aussy mal ou piz que les sacramentaires en Allemaigne. »

Affaires religieuses.

« *De Londres, ce* Vme *décembre* Vc XLVII. »

Vol. 7, fo 100, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

263. — *Londres, 10 décembre.* — Selve a reçu le 7 la dépêche du roi en date du 2. Il avait déjà rempli, comme le roi a pu le voir par sa dernière dépêche, les instructions que le roi lui donnait sur le cas des marchands anglais empêchés de se rendre à Bordeaux. En réalité, ils ont reçu ordre secret du protecteur de ne pas se mettre en route, et ce sont des navires flamands et étrangers qui vont charger à Bordeaux les vins

1. Sir Edward Bellingham, déjà mentionné par de Selve.

de Guyenne sous prétexte de les porter en Flandre, en Espagne ou ailleurs.

Affaires de Fiennes et de Hardinghem.

La veille, le protecteur lui a fait réponse sur ce que le roi sait : il écrit au connétable le résultat de l'entretien. Selve lui a fait les représentations prescrites par le connétable dans sa dernière dépêche au sujet des fortifications d'Hardinghem et de l'église de Fiennes. Le roi d'Angleterre consent à n'y élever aucune défense, répond le protecteur, et s'il s'en trouve en cours de construction, elles seront abattues, mais à condition que le roi de France en fasse autant de son côté : or il savait que les gens du roi fortifiaient le château de Fiennes et y mettaient de l'artillerie, bien que Fiennes fait partie du Boulonnais, a-t-il encore répété. Selve ayant répliqué en défendant vivement les droits du roi, le protecteur proposa que le roi nommât des commissaires spéciaux chargés de juger le litige, se déclarant lui-même prêt à en choisir pour le roi d'Angleterre : il doit d'ailleurs en faire parler au roi par l'ambassadeur d'Angleterre.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Sire, après ce propoz m'a demandé ledict protecteur sy le seigneur de la Chapelle arriveroyt bientôt en Escosse [1], et qu'il avoyt entendu qu'il estoyt party de Brest avec cinq navires et cinquante ou soixante capitaines et gentilhommes en sa compagnie et quelque bonne somme de deniers et quantité de pouldres et artillerie, et qu'il s'esbahissoyt que vous voulsissiés envoyer secours pour mener la guerre contre voz amys et que cela n'estoyt paz conforme à bonne paix et amytié. A quoy, Sire, je luy ay respondu que je ne scavoys rien du partement dudict la Chappelle.... A quoy, Sire, il m'a réplicqué que vous en feriés comme bon vous sembleroyt, mais que vous trouveriés en fin que l'Escosse ne vous serviroyt que d'ugne esponge pour tirer vostre argent sans nul prouffict et qu'il vauldroict beaulcoup mieulx que vous le minssiés en aultre lieu dont vous pourriés avoyr grand honneur et grand proffict. Quant aulx nouvelles dudict pays d'Escosse, Sire, l'on n'en dict poinct et n'ay peu entendre à la vérité sy ledict sieur de la Chapelle est passé ou non. Bien est vray, Sire, que le comte de Hontelay, ainsy que m'a dict maître Jehan Hay, a entendu par aulcuns des seigneurs de ceste court que l'on avoyt icy nouvelles de l'arrivée en Escosse de l'évesque de Cathnes son frère [2] avec quelque nombre des deniers qui me faict penser sy cela est véritable que le sieur de la Chapelle pourroyt estre quand et quand arrivé. Sy est-ce, Sire, que je suy adverty que depuis deux jours l'on a faict icy de grandes dépesches pour envoyer quelques navires en mer.

1. M. de la Chapelle, chargé du commandement des secours envoyés par Henri II aux Écossais, avant l'expédition maritime des galères, qui n'eut lieu que l'été suivant.

2. Alexandre Gordon, évêque désigné de Caithness, frère de George Gordon, comte de Huntley, auquel Selve faisait parvenir la correspondance du comte. (Dépêche du 2 octobre.)

Je ne sçay sy ce seroyt pour empescher l'allée dudict sieur de la Chappelle ou pour attendre le retour des navires quy l'ont conduict. D'envoyer d'icy en Escosse, Sire, je n'en ay encores sceu trouver aulcun moyen sy ce n'est quelques foys d'escripre quelque mot par des gentz du comte de Hontelay quy y sont allez. L'homme de vostre ambassadeur, Sire, est encores icy que je n'ay poinct voullu essayer de renvoyer jusques a ce que j'aye responce de vous du pacquet qu'il vous a porté. Dudict comte de Hontelay, Sire, n'est aultre nouvelle sinon qu'il attend ung de sez gentz qu'il avoyt envoyé en Escosse pour faire venir sez ostaiges, lequel arrivé il s'acheminera incontinent vers Barrvich auquel bien se fera la permutation de sez ostaiges et de luy qui s'en ira droict en son pays avec la voulenté que vous, Sire, pouvés juger par ce que je vous ay escript de luy proceddant de sa bouche mesmes comme maître Jehan Hay me l'a de la part dudict conte tousjours faict entendre. »

« *De Londres, ce x*me *décembre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 102 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

264. — *Londres, 10 décembre.* — Selve a reçu le 7 la dépêche du connétable en date du 2 faisant mention des travaux entrepris par les anglais à Hardinghem et à l'église de Fiennes. Il écrit au roi directement son entretien avec le protecteur relativement à ces questions.

Restitution de Boulogne.

Le protecteur l'a gardé toute l'après-dînée jusqu'au soir pour lui répondre sur les propos que Selve lui avait tenus pendant la dernière audience. Après avoir protesté de son désir de conserver la paix, il a dit que, si le roi voulait recouvrer Boulogne, il fallait tenir plus de compte des moyens qu'il avait mis en avant et qui se trouvaient bien plus avantageux pour le roi que pour le roi d'Angleterre, lequel ne gagnait au marché qu'une lisière de terrain sans valeur dont il donnait en échange bien plus que son prix [1] : quant à l'offre du roi de France, elle était inacceptable, et il aimerait mieux être mort que d'y avoir prêté l'oreille. A ce propos, le protecteur lui ayant demandé ce que le roi entendait faire des pensions qu'il voulait supprimer au roi d'Angleterre, Selve a répondu que le roi voulait les éteindre entièrement, bien que le roi n'en fît pas mention dans sa dépêche, afin de « lui faire la marchandize chère ». Quant au royaume d'Écosse, a continué le protecteur, le roi d'Angleterre ne dépensera jamais deux cent mille écus à sa conquête, « me disant que les choses y estoint en aultre disposition que je ne cuydoys et que de lui il vouldroict qu'il luy eust cousté dix mil escuz et que le roy et vous sceussiez aussy bien comme elles y vont que luy et que peut estre ledict

1. Voir sur ce point les détails topographiques contenus dans la dépêche du 16 novembre.

seigneur changeroyt d'oppinion. » En somme il déclare qu'il n'y a aucune égalité dans les propositions du roi, et au contraire une parfaite équivalence dans les siennes, ajoutant que si on laissait passer cette occasion de recouvrer Boulogne, « dès ceste heure il y avoyt peust estre ung grand prince par le monde qui conseilloyt bien que l'on ne rendist pas ladicte ville devant le temps du traité ». Selve lui a répondu qu'il ne savait quel était le prince qui donnait ce conseil, mais que d'ailleurs « s'il pouvoyt bien advenir aussy que ledict temps venu ou passé les affayres seroient en tel estat que le roy seroyt conseillé de ne donner paz tant d'argent pour ravoyr Boulloigne et qu'il l'auroyt bien à meilleur marché et peust estre encores quelque chose d'avantage..... luy remonstrant l'importance du mariage de la royne d'Escosse avec ce roy, et la difficulté d'y parvenir, quelque despense qu'il fasse à ceste fin quy a déjà en deux moys seulz excédé la somme de deux centz mil escuz par luy dictz et neanlmoins ledict seigneur son maistre est peust estre plus loing de son compte qu'il n'estoyt au commencement. » « .....Après toutes ces disputes, je luy ay prié, Monseigneur, de me vouloir résouldre de ce que j'avoys à vous mander de par luy. A quoi il m'a respondu qu'il ne sçavoyt que me dire aultre chose sur le party que vous aviez proposé, mais que si vous trouvyés bon celluy qu'il vous a premièrement mictz en avant qu'il estoyt prest d'y entendre. Et a envoyé là dessus quérir ugne carte et description de Bouloigne et du pays de Boulenoys me monstrant sur icelle que ce qu'il demandoyt par son dict party contenoyt peu de pays et n'estoyt paz de grande importance pour le roy quy pourroyt encores retenir Ardres sy bon luy sembloyt, et qu'il feist difficulté de quicter ladicte ville quy toutesfoys n'estoyt guères de chose. Bien est vray qu'au caz qu'il retint ladicte ville l'on ne luy diminueroyt et ne rabattroyt paz tant d'argent que s'il la voulloyt laisser, et qu'encores présenteroyt-il ung aultre party affin que vous congnussiés qu'il ne tient point à luy qu'il ne se face quelque chose de bon. Quy est que sy le roy veult payer promptement l'argent proumictz pour la restitution de Boulloigne et de Boulenoys l'on luy rendra dès ceste heure le tout pourveu qu'en considération de l'accélération du temps de ladicte restitution le roy face le mariage du roy d'Angleterre avec la royne d'Escosse... ce que je luy ay dict, Monseigneur, que je vous manderoys de par luy au long et à la vérité comme il est en la présente. »

« *De Londres, ce* xme *décembre* V^c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 104 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

265. — *Londres, 12 décembre.* — Selve envoie au roi deux lettres, l'une, du comte de Huntley à l'évêque de Ross que Jean Hay lui a fait

parvenir ne pouvant la lui porter lui-même à cause de sa réincarcération à la Tour, l'autre, d'un nommé Richard Martin qu'il a fait mettre en chiffre selon la prescription du connétable.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Au surplus, Sire, il y a icy depuis hyer quelque chose de nouveau d'Escosse, mais l'on ne peut encores bien entendre que c'est, sinon que les angloys se vantent que maistre André du Delay frère du comte de Warvich qui est dans Portincraig a faict une saillye sur les escossoys où il a prins celluy quy avoyt la conduicte de l'artillerie que aulcuns disent estre le comte d'Angousse [1] ou son frère [2] et luy a faict trencher la teste [3] ayant enceste saillye encloué la plus part de l'artillerie escossoyze, quy est chose malaisée attendu le peu de nombre d'angloys qu'il a avec luy, et y en a icy, Sire, quy estiment tout le contraire et que ladicte place est plus pressée des escossoys que jamais et que ceulx-cy n'en veullent faire la feste, et que voz gentz qu'ils disent estre arrivez en Escosse y sont devant. Quelque chose qu'il y ajst j'entendz que ce conseil fust tout hyer fort empesché sur expéditions en divers lieux. Aulcuns m'ont dict, Sire, qu'il y a neuf ou dix jours que six ou sept navires que le protecteur envoyoit au secours de ladicte place avec vivres et pouldres se trouvantz desjà prèz Sainct-André furent repulsés par vent contrayre en divers lieux et contrainctz de jecter en mer la plus part de ce qu'ilz portoint pour se saulver et qu'encores ne sçayt l'on qu'ils se sont saulvez car il n'est nouvelles que d'ung ou deux d'iceulz qui sont arrivés en quelque port de ce royaulme. L'on me vient aussy, Sire, présentement d'advertyr que le protecteur a faict faire commandement à quelques grandez naufz vénitiennes quy se chargeoient pour s'en retourner de ne partir d'icy qu'ilz ne sçaichent sy le roy d'Angleterre s'en vouldra servir ou non ».

« *De Londres, ce XIIme décembre Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 107 vo, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

266. — *Londres, 12 décembre.* — L'homme désigné dans la dépêche du connétable en date du 27 novembre est arrivé et a remis à Selve des lettres adressées au maréchal de la Marche ou en son absence au bailli du Palais, que Selve a fait mettre en chiffre selon l'ordre du connétable.

« *De Londres, ce XIIme décembre Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 108 vo, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

1. Archibald Douglas, sixième comte d'Angus.
2. George Douglas, seigneur de Pittendreich.
3. Nouvelle inexacte, au moins quant à l'identité du personnage, et rectifiée dans la dépêche suivante du 14.

SELVE AU CONNÉTABLE.

267. — *Londres, 12 décembre.* — Le sieur de Cré, présent porteur, exposera au connétable les raisons pour lesquelles il lui est impossible d'utiliser la commission qu'il a obtenue de l'amiral d'Angleterre pour faire poursuivre la restitution de certains biens de son patrimoine retenu par les anglais.

« *De Londres, ce XIIme décembre Vc XLVII* ».

Le sieur de Cré fera entendre au connétable quelques propos à lui tenus par le sieur George Howard [1], neveu du duc de Norfolk.

Vol. 7, fo 108 vo, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

268. — *Londres, 14 décembre.* — « Sire, le comte de Hontelay m'a mandé ce matin qu'il s'esbahyssoit qu'il n'avoyt aulcune response des lettres qu'il a escriptes, il y a assez longtemps à l'évêque de Rosse et qu'il se trouvoyt en poyne de se résouldre de ce qu'il debvoyt faire pour sortir d'icy car il venoyt d'estre adverty pour certain que le conte Baudouel quy estoyt admiral d'Escosse s'en venoyt icy de son bon gré rendre angloys et estoyt desjà arrivé à Barwich et que ugne grande partie des petitz seigneurs et gentishommes s'estoint voulentairement reduictz à l'obéissance de ce roy en sorte que milord Grey quy est maintenant audict Barwich, gouverneur de ceste frontière, va tous les jours où bon luy semble dans le pays d'Escosse avec quarante ou cinquante angloys et troys ou quatre centz escossoys de quoy il se fie comme des angloys naturelz et que de luy il ne sçavoyt que faire voyant les affaires de ceste sorte. ..... Il m'a en oultre adverty, Sire, que celluy que maistre du Delay a prins devant Portincraig et faict décapiter [2] est ung cousin du gouverneur d'Escosse nommé Gan Hamilton [3], lequel avant que les tranchées fussent faictes au tour de ladicte place y estant envoyé devant par le gouverneur qui le suivoyt avoyt envoyé sommer ledict du Delay de la rendre le menaçant sy elle estoyt prinse par force de luy faire trencher la teste, dont icelluy du Delay avoyt faict peu de compte ayant faict ugne saillye sur luy où ledict Hamilton avoyt esté prins et mené dans ladicte place où l'on luy avoyt trenché la teste et levée au bout d'ugne lance. Mais dict, Sire, que en ceste saillye n'y a eu aultre artillerye enclouée que

Nouvelles de la guerre d'Ecosse.

1. George Howard, l'un des fils de William Howard lord Howard of Effingham naguère ambassadeur en France.
2. Voir ce que l'ambassadeur en a dit dans sa dépêche précédente au roi, du 12 décembre.
3. Gawin Hamilton, de la famille du comte d'Arran.

troys ou quatre petites pièces de peu d'importance et environ cinquante ou soixante escossoys tués avec quelque perte aussy des angloys qui sont sortis, ce nonobstant que depuis le gouverneur a sy bien enfermé lesdicts angloys qu'ilz n'en peuvent plus sortyr ne par terre ne par mer, car il a faict les trenchées ainsy qu'il dict tout autour de ladicte place en sorte que les deux boutz d'icelles vont jusques en la mer et se respondent viz à viz et de si prez qu'il n'y a navire qui puisse arriver entre deux et qu'il y en estoyt venu troys angloys avec deux cents hommes dedans et quelques munitions qui n'en pouvoint approcher dans lesquelz y avoyt eu tout plain de gentz tués. Et y a comme il m'a mandé prez de quinze jours que ladicte place est en ceste sorte environnée desdictes tranchées qui en sont fort prez, dans lesquelles est nuict et jour l'abbé de Dribourg [1] avec bon nombre de gentz à quy le gouverneur a donné ceste charge pour l'envye que ledict abbé a de se venger de maistre André de Delay quy est celluy de quy il feust prins prisonnier l'esté passé ainsy qu'il alloyt en France dans le navire du *Lyon d'Escosse*. Et pense ledict conte, Sire, à ce qu'il dict, que dès ceste heure le gouverneur est dedans ledict Portincraig attendu la force qu'il avoyt devant qui n'est paz moins que de six mil hommes. Il m'a aussi faict demander, Sire, sy j'avoys poinct nouvelles que le roy de Danemarch envoyast quelques navires en Escosse et que le bruict estoyt icy tel, à quoy je luy ay respondu que je n'en avoys poinct de nouvelles, mais que cela estoyt fort croyable et aysé et que je pensoys qu'il pouvoyt bien estre ainsy. Au surplus, maistre Jehan Hay est encores en la Tour, et ne puys entendre pourquoy, sy ce n'est que l'on ayst sceu qu'il soyt allé et venu céans et chez le conte de Hontelay et que l'on en soyt entré en souspesson.

« Sire, etc... »

« *Londres, ce XIIII*^me^ *décembre V*^e^ *XLVII.* »

Vol. 7, f° 109, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Négociations avec le comte de Huntley. **269.** — *Londres, 14 décembre.* — Selve continue à exprimer sa défiance envers le comte de Huntley, qu'il soupçonne de répéter une leçon dictée par les anglais pour décourager le roi de rien entreprendre en Écosse. « Sy est-ce, Monseigneur, qu'il semble à la poyne que ceulx cy mectent d'en venir au-dessuz qu'il sera malaisé d'y remedyer sy le roy n'y faict ugne grande despence et diligence de laquelle encores le fruict n'est paz fort certain sy ledict seigneur ne trouve moyen d'avoyr la petite royne en sez mains [2] laquelle les angloys travaillent et travailleront d'avoyr le

1. James Stewart, abbé de Dryburgh, fait prisonnier en même temps que John Hay, et dont Selve a raconté la capture dans ses dépêches des 18 et 20 mars 1547.

2. C'est la première allusion faite par l'ambassadeur au projet d'enlèvement de Marie Stuart, que les galères de Villegagnon devaient exécuter l'été suivant.

plus tost qu'ilz pourront ou par force ou par trahison. A quoy le roy à grande poyne pourra remedier s'il ne la tyre hors des dangers où elle est desdictes deux choses, quy est le plus grand desplaisir que ceulx de deçà sçauroint recepvoyr, car par là toutes leurs intelligences et practiques faictes pour parvenir au mariage de ladicte dame avec le roy d'Angleterre comme ilz l'espoyrent et désirent infiniment seroint renduz illusoyres et inutilles et fauldroit nécessayrement qu'ils usassent dez moyens du roy et passassent par sez mains pour parvenir à leurs fins... Quy sont choses, Monseigneur, sur lesquelles je ne me veulx entremectre de vous discourir sçaichant que vous les congnoissés et entendez mieulx par manière de dire en dormant que je ne sçauroys faire de ma vie en veillant. »

Il y a environ trois mois était venu le trouver « ung petit homme viel italien quy se faict nommer le cappitaine Cole », se prétendant chargé par le roi de poursuivre et faire saisir un Italien qui avait tué à Rouen le lieutenant Mogis. Ce personnage est revenu le voir le jour précédent et a déclaré avoir été pendant ces trois mois emprisonné comme espion. Selve avise le connétable de la qualité d'envoyé du roi qu'il a prise.

« *De Londres, ce XIV*me *décembre V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 110, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

270. — *Londres, 19 décembre.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 17 et a été, la veille 18, porter au protecteur les plaintes du roi sur les empiétements nouveaux des anglais dans le Boulonnais. Le protecteur a repris ses objections accoutumées, disant que le roi voulait à la fois être juge et partie, et que les positions contre lesquelles il avait envoyé M. de Chastillon avec de l'artillerie étaient concédées par le traité aux anglais pendant le délai stipulé. « Et davantaige, qui piz est, que dans l'ung desdicts lieux avoint esté trouvez quarente ou cinquante angloys que l'on avoyt tous faict mourir au reste de six ou sept que l'on avoyt encores renvoyés en chemize. » Selve a répondu que le roi avait toujours déclaré ne vouloir en rien empiéter sur le roi d'Angleterre et que c'étaient au contraire les anglais qui s'étaient saisis sans droit de six ou sept places du comté de Guines, et que, quant à la possession alléguée par le roi d'Angleterre, le faict d'avoir baillé les terres de ces lieux à des sujets anglais à charge de reconnaissance n'avait aucune importance non plus que le fait d'avoir fait traverser ces territoires contestés par des armées anglaises en temps de guerre. La faute de ce malentendu retombe d'ailleurs tout entière sur Godolphin qui n'a pas daigné répondre aux lettres de M. de la Rochepot et l'a obligé par là à aller se faire rendre justice lui-même. Le protecteur a paru assez peu content de cette

Limites du Boulonnais.

réplique, « portant le visaige ou d'homme qui se trouve fort estonné et en poyne de ce quy est advenu pour n'y sçavoyr remedyer ou bien de personne qui veult en prendre la revenche. » Selve néanmoins ne croit pas qu'on prenne à cœur cette affaire [1].

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Bien est vray, Sire, » dit-il cependant, « que j'ay entendu de quelques ungs que l'on faict venir icy au Paz de Calaix neuf ou dix navires armées pour se y tenir et que l'on envoye delà la mer renfort de XII ou XV^c hommes. Que je n'ay paz pour chose certaine, car d'aultres m'ont dict que l'on y renvoyoit seullement quelques gentishommes quy en estoint venuz naguères pour aller à ceste dernière guerre d'Escosse, qui sont en peu de numbre, car la plus part comme j'entendz sont avec milord Grey à Barrvich où l'on m'a dict que l'on envoye incontinent aprez les festes Gamboa et tous les cappitaines et soldatz espaignolz je ne sçay bonnement pourquoy ne à quelle fin. Sire, j'ay trouvé les choses sy mal à propoz pour demander au protecteur passeport pour l'homme de vostre ambassadeur quy est en Escosse que le meilleur et plus seur m'a semblé de ne luy en parler poinct. Et voyant, Sire, que ledict homme à la langue angloise congnoist très bien les chemins et passaiges, est fidèle et a cueur et voulenté d'entreprendre de porter vostre pacquet, je luy ay baillé et ay néanlmoins, Sire, retenu ung duplicata pour la luy renvoyer encores par ugne aultre voye s'il m'est possible... »

« *De Londres, ce* XIXme *décembre* V^c XLVII. »

« Sire, depuis ceste lettre escripte et tout présentement le comte de Hontelay me vient de mander qu'il estoyt adverty pour certain que lez angloys secrettement s'estoint résoluz aller en Escosse en la plus grande puissance et diligence qu'il leur estoyt possible et que l'on en avoyt desjà faict acheminer plusieurs vers la frontière et que l'on armoyt et esquippoit à toute diligence XXIIII navyres pour y envoyer aussy par mer, et d'aultre part vient d'estre adverty, Sire, que le protecteur a travaillé pour recouvrer les plates-formes et descriptions de situations des places de Dombar, Lislebourg et Sterling [2] qu'il a euez de quelques escossoys pour adviser comme l'on dict sy elles se pourroint avoyr par ruynes ou par aultre voye, dont j'advertys vostre ambassadeur par sondict homme. »

Vol. 7, f° 111, copie du xvie siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

1. La lacune d'une année qui existe dans les *Calais Papers* publiés à la suite du *Calendar of St. P., Foreign Series,* pour le règne d'Édouard VI, de mai 1547 à mai 1548, ne permet pas d'éclaircir les détails de cette agression nouvelle qui devait se rapporter au litige de Fiennes et de Hardinghem, dont il a été déjà si souvent parlé.

2. Dunbar, Édimbourg et Stirling.

SELVE AU CONNÉTABLE.

271. — *Londres, 19 décembre.* — Selon l'ordre du connétable, Selve a fait au protecteur des remontrances sur la lenteur de la justice rendue en Angleterre aux marchands français. Ses réponses sont résumées dans un mémoire spécial qui est adressé au connétable. « Sy est-il bien fasché et estonné à mon advis », dit Selve, « de ce quy a esté faict delà la mer, plus ce me semble qu'il ne l'ose montrer ne confesser. Et ay notté ugne parolle qu'il m'a dicte deux ou troys foys entre ses dentz et en soy mesmes, disant : je me donne au diable, j'ay esté bien sot, je le confesse. Au surplus, Monseigneur, j'ay entendu que le privéséel et le grand maistre furent hyer assemblez tout le jour avec le mayre, cheruvez et aldrementz [1] de ceste ville, je ne sçay sy c'est pour quelque imposition de deniers sur le peuple ou bien pour levée et appareil de gentz ou pour quelle aultre cause ce peust estre. Le comte de Hontelay à quy j'ay envoyé le pacquet quy s'addresse à luy m'a renvoyé pour responce celluy que je vous envoye présentement. Il m'a cez jours passés mandé qu'il avoyt entendu que les angloys voulliont aller avec grande puissance en Escosse incontinent après ces festes, mais je treuve cela peu croyable qu'ilz se veullent mectre en campaigne par ledict pays en ceste saizon. Maistre Jehan Hay qui avoyt esté remprisonné a esté délivré pour la tierce foys a ma requeste et responce. »

« *De Londres, ce* XIX*me décembre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 113, copie du XVI*e* siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

272. — *Londres, 19 décembre.* — Selve a reçu les dépêches que M. de la Rochepot lui a adressées par le chevaucheur qu'il lui renvoie avec un duplicata du passage de sa dépêche au roi contenant le récit de son entretien avec le protecteur.

« *De Londres, ce* XIX*me décembre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 114, copie du XVI*e* siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

273. — *Londres, 23 décembre.* — « Sire, je viens tout présentement de recepvoyr le pacquet que je vous envoye de la royne d'Escosse qui me mande le faire tenir au sieur d'Oysel vostre ambassadeur lequel ladicte dame m'escript estre passé vers vous. Et a ledict pacquet esté

Négociations avec le comte de Huntley.

1. Lord-maire, sheriffs et aldermen de Londres.

porté par ung des gentz du conte de Hontelay quy est cejourd'huy arrivé en ceste ville et n'ay entendu encores aultres nouvelles qu'il ayst portées sinon que les escossoys ont levé le siège qu'ilz avoint mictz devant Portincrag à l'occasion comme il dict d'ugne discussion survenue entre le gouverneur et le comte d'Angousse à cause de l'abbaye d'Albrot dont ung parent du feu cardinal de Sainct-André faict maintenant poursuitte et a obtenu bulles par résignation [1] combien que ledict gouverneur l'eust par cy devant donnée comme par mort à ung de la maison dudict conte d'Angousse [2] lequel à présent il ne veult porter ne favoriser contre ledict résignataire dont ledict conte est mal content. Pour le présent, Sire, il n'y a icy guères aultres nouvelles depuis ma dernière despesche, sinon que le conte Baudouel d'Escosse arriva hyer au soyr en poste en ceste ville et ne sçay encores de la cause de sa venue sinon ce que la royne m'en a escript, me mandant qu'il a donné à entendre à elle et au gouverneur qu'il failloyt qu'il vînt icy poùr s'acquitter de certaine proumesse qu'il dict en avoyr faicte au protecteur pour saulver son pays, dont toutesfoys ladicte dame et le gouverneur n'estoint d'oppinion ainsy qu'elle me mande. Maistre Jehan Hay m'a proumictz de l'aller veoyr et de me venyr dire tout ce qu'il aura peu tirer de luy. Quant aulx préparatifz que le conte de Hontelay a dict que les angloys font sy grandz dont je vous ay dernièrement escript... il ne se parle poinct d'y rien executter plus tost qu'à ce premier temps nouveau.

Réunion du Parlement. Affaires religieuses.

« Sire, le parlement a tousjours duré et esté continué icy jusques à ce jour qu'il doibt finir comme l'on estime. Et y a eu en icelluy comme le bruict est par ceste ville de grandes controverses pour le sacrement de l'autel que les grandz voulloint abolir et oster à quoy tout le demeurant a tellement résisté que l'on pense qu'il demeurera ou que de là naistra grande sédition en ce royaulme sy l'abolition s'en faict. Il est icy arrivé d'Allemaigne depuis deux jours ung Bernardino Ochino [3], senoys, qui aultresfoys a esté tenu ung grand et éloquent prédicateur en Itallye et depuis s'est laissé aller aulx nouvelles oppinions des Allemantz, et avec luy ung qu'ilz appellent Petrus Martir [4] et quelques aultres nouveaulx docteurs et prédicantz d'Allemaigne que l'on estime estre icy venuz mandez du protecteur pour instruyre de leur nouvelle doctrine le peuple de ce pays, et m'ont dict aulcuns qu'il faict ce qu'il peust pour y avoyr encores Melancthon et Lutere et je ne sçay quelz aultres de ceste secte. Au surplus, Sire, l'homme de vostre ambassadeur que j'ay depesché en

1. James Betoun, neveu de David Betoun, abbé d'Aberbrothwick et archevêque de Saint-André, pourvu de l'abbaye en 1546, après la mort de son oncle.

2. John Hamilton plus tard, abbé d'Aberbrothwick.

3. Bernardino Ochino, né à Sienne en 1487, ancien vicaire, général de l'ordre des Capucins, mort en Moravie en 1554, appelé en Angleterre par Cranmer pour y prêcher la réforme.

4. Pietro Vermigli, dit Pierre Martyr, ancien chanoine régulier de Saint-Augustin à Fiesole, enseigna quelque temps la théologie à Oxford.

Escosse avec voz lettres est party il y a troys jours et s'asseure de passer seurement. Par le premier que je pourray trouver je ne fauldray d'envoyer encores le duplicata de vosdictes lettres que j'ay retenu affin de satisfaire à la royne d'Escosse que j'apperçoy estre en merveilleuse poyne pour n'avoyr de voz nouvelles.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce* XXIII*me décembre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 114, copie du XVI*e* siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

274. — *Londres, 24 décembre.* — « Monseigneur... il arrive icy à Gamboa tous les jours quelques soldatz espaignolz quy viennent de Flandres dont ilz se desrobbent à cachettes et desguisés, et s'estime que tout ce qu'il en pourra amasser au plus sera cinq ou six centz combien qu'il ayst aussy mandé en Espaigne comme j'entendz pour en tyrer par subtilz moyens le plus qu'il pourra, mais je pense qu'il luy sera très malaisé d'en avoyr de là. Il est aussy arrivé icy depuis quatre ou cinq jours comme j'ay esté adverty deux cappitaines hungres dont l'ung a servy le feu roy d'Angleterre en cez dernières guerres passéez, lesquelz ont prins comme j'entendz leur chemin par Venize et par Allemaigne à venir icy où je ne puys penser qu'ilz soint revenuz sans cause et sans avoyr faict quelque numbre de leurz gentz de cheval pour le service de ce roy quy en desiroyt recouvrer il y a longtemps par le moyen de l'ung desdicts cappitaines quy estoit icy, lequel a esté long temps a envoyé pour ceste fin en son pays dont il est maintenant revenu... Monseigneur... »

« *De Londres, ce* XXIII*me décembre* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 115, copie du XVI*e* siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

275. — *Londres, 30 décembre.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 22 et a été la veille trouver le protecteur à Hamptoncourt, où le roi d'Angleterre est depuis trois jours. Se conformant à la teneur de la dépêche du roi, il a ouvert l'entretien en disant qu'il avait mandé au roi les propos du protecteur relatifs à l'agression reprochée aux gens du roi, ce dont il n'avait encore pu avoir de réponse, mais que d'autre part M. de la Rochepot lui avait écrit que dans l'agression en question aucun anglais n'avait été mis à mort et que c'étaient seulement des français transfuges qui avaient été punis comme ils le méritaient. Le protecteur a répondu que cette agression avait été en tout cas bien mal justifiée, car les gens du roi d'Angleterre n'avaient mis dans chacune des

Incursions dans le Boulonnais.

petites places dont il s'agit qu'une garnison de 40 à 50 hommes, et que ces places étaient notoirement en dedans des limites du pays qui devait demeurer au roi d'Angleterre : « Et quant à ce que l'on n'avoyt faict mourir que quelques Françoys voz subjectz qu'il avoyt esté très bien informé du contraire et que pour certain en la dicte place où je disoys avoyr esté faict résistence à voz gentz il y avoyt quarente ou cinquante hommes pour le roy d'Angleterre dont il ne s'en estoyt saulvé que cinq ou six nudz en chemises,... et non seullement chassés, mais encores tuez et les aulcuns d'iceulx après s'estre renduz estantz mesmes à genoulx et faisantz requeste tant seullement pour leur vie et d'autres s'enfuyantz et retirans sans avoyr faict aulcune résistance, de sorte qu'en la plus aspre guerre du monde l'on ne sçauroyt avoyr usé de plus grande cruaulté. » Selve a insisté, dans sa réplique, sur ce fait que MM. de Chastillon et de la Rochepot avaient seulement pris leur revanche des entreprises tentées par les anglais, qui étaient venus manifestement occuper des lieux où ils n'avaient aucun droit de se loger; il a rappelé, et le silence de Godolphin qui n'avait tenu aucun compte des lettres réitérées de M. de la Rochepot, et le caractère de transfuges qu'avaient les sujets français mis à mort. A la fin de l'entretien, le protecteur a déclaré « qu'à présent il n'y avoyt plus de lieu de parler de commissayres lesquelz ne sçauroint faire que ce quy estoit faict ne fust faict ». Puis il a informé Selve « que maistre Walop [1] luy avoyt mandé que voz ministres delà la mer l'avoint adverty que s'il voulloit l'on feroyt rayer le chasteau de Fiennes à la charge qu'il demeurast sans fortiffication d'ugne part et d'aultre, à quoy il avoyt respondu audict Walop que par là ne seroyt pas réparée l'injure quy avoit esté faicte au roy d'Angleterre, toutesfoys qu'il luy sembloyt que quand voz gentz desmoliroint les fortiffications qu'ilz y ont faictes et laisseroint la place en l'estat qu'elle estoyt devant qu'ilz s'y myssent qu'ilz ne feroint que leur debvoyr. » A quoi Selve a répliqué qu'il ne pouvait lui répondre, n'en ayant pas entendu parler.

Selve a fait également des remontrances sur la lenteur de la justice anglaise envers les marchands français. En prenant congé, le protecteur l'a retenu pour se plaindre de ce que le lieutenant criminel de Paris ait fait emprisonner un de ses serviteurs du nom de James Welch, envoyé en France il y a plus de quatre mois pour affaires particulières, et retenu il ne sait pour quelles causes, comme espion ou pour foi religieuse, ce qui est également inadmissible. Selve, en toutes choses, le voit dans un très grand mécontentement.

« Sire, j'ay faict entendre à Richard Martin ce que il vous a pleu me commander. Ce que j'ay apprins de nouveau de luy est en ung memoyre en chiffre icy encloz qui est transcript de celluy qu'il m'a baillé, et dict

1. Sir John Wallop, capitaine de Guines, demeuré en fonctions depuis l'avènement d'Édouard VI.

qu'il tient le contenu en icelluy du secrétaire de Paget. L'article des Clevoys que cez cy liévent m'a esté confermé d'allieurs, et m'a l'on nommé celluy qu'ilz ont envoyé en Flandres pour cest effect et pour le payment quy y est nécessayre, qui s'appelle Dymoch [1], mais je n'ay sceu le numbre. Et suys en oultre adverty qu'ilz ont envoyé en poste ung nommé Grenade en Itallye, je ne sçay pourquoi [2]. De ce cappitaine hungre naguères arrivé dont j'ay dernièrement donné advertissement j'ay mictz gentz après pour s'en enquérir, desquelz je n'ay encores eu nouvelles fors de Villeneufve qui m'a dict que ledict cappitaine avoyt proumictz au protecteur dix mil hommes tant de pied que de cheval, ce qui ne me semble croyable ne vray semblable. Il escript à Monsieur le mareschal de la Marche. Je pense, Sire, qu'il luy mande cela et d'aultres nouvelles qu'il m'a comptées d'ung envoyé en Islande pour leuer aultres dix mil hommes, que je croy aussy peu car ce sont trop de gentz. Ugne chose y a, Sire, quy m'a esté dicte pour certaine de plusieurs endroictz, c'est que l'on forge par deçà quelque quantité de bonne monnoye de bon argent comme elle soulloyt estre, pour ce que les estrangers ne veullent point de celle quy y court maintenant, quy est ung argument qu'ilz veullent mectre estrangers en besoigne car pour ceulx de deçà n'en fauldroict poinct faire de nouvelle, joinct que ladicte monnoye se réserve toute comme l'on dict et ne se mect poinct dehors. »

Négociations avec le comte de Huntley.

Jean Hay a été voir le comte de Bothwell dont il n'a pu rien découvrir. Celui-ci est venu ici sans sauf-conduit, en pleine guerre, et à présent il envoie demander conseil au comte de Huntley afin de savoir s'il doit demander au protecteur un sauf-conduit pour retourner en Écosse ou pour passer en France. C'est le comte de Huntley qui a averti Selve de cette singulière demande, à laquelle l'ambassadeur a fait assez sévèrement répondre. Jean Hay lui a encore répété ces jours-ci un propos tenu par le protecteur à l'un des gens du comte de Huntley « qu'il s'esbahissoyt que tout le conseil deppendoyt d'ung roy de France quy ne se soucyoit paz tant des Escossoys comme ilz cuydoint et que s'il voulloyt il auroyt vostre consentement pour le mariage de la royne d'Escosse avec le roy d'Angleterre et que cela estoyt chose certaine. »

Prise de Dundee.

Le comte de Huntley l'a en outre averti que les habitants de Dundee avaient offert au protecteur de se rendre aux anglais et de leur laisser fortifier le clocher et l'hôtel de ville, et que le protecteur envoyait en toute hâte à André Dudley, capitaine de Broughty-Craig, 500 hommes d'armes à cet effet [3]. Selve envoie au roi une lettre ci-jointe du comte

1. John Dymock, agent anglais en Flandres, plusieurs fois mentionné comme chargé de missions en 1546. (*State Papers*, t. X et XI.)

2. Gilles Granado, dont Selve a déjà mentionné une mission en Allemagne, en janvier précédent. (Selve et de la Garde au roi, 10 janvier 1547.)

3. Préliminaires de la prise de Dundee. (Voir ci-dessus, dépêche au roi du 16 janvier.)

de Huntley à l'évêque de Ross [1] et ne manquera pas d'exécuter la teneur de la dépêche du roi en date du 25, qu'il reçoit à l'instant.

« *De Londres, ce penultième décembre* V^c^ *XLVII.* »

Vol. 7, f° 116, copie du XVIe siècle, 10 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

276. — *Londres, 31 décembre.* — Selve a reçu il y a quatre jours la dépêche du connétable en date du 22, et, selon ce qui lui était prescrit, a déclaré au protecteur n'avoir reçu aucune réponse du connétable sur l'invasion reprochée à M. de la Rochepot. La dépêche du 25 lui est arrivée la veille : la reine d'Écosse recevra par voie sûre ce que le connétable lui envoie.

« Monseigneur, il me semble ne vous debvoyr celer quelques propoz dont l'admiral d'Angleterre m'assaillist hyer à Hamptoncourt chez le roy d'Angleterre en disnant à la table du grand maistre où n'y avoyt que lesdicts grand maistre et admiral, le conte d'Arby et moy. Desquelz propoz, le premier fust que noz allemantz et gentz de pied françoys avoint le temps fort à propoz là où ilz estoint logés. Or fault entendre, Monseigneur, qu'il faisoyt très grand froyd. Puys me dict en continuant qu'ilz estoint fort bien logés et plaisamment et en pays de belle chasse. Je luy respondictz que c'estoint gentz de guerre et que je pensoys qu'ilz n'aymassent guères ce passe temps et ne s'en donnassent pas grand poyne et que communément telles gentz aymoint mieulx les prinses que les chasses. A quoy il me replicqua suyvant son propoz qu'il n'y avoyt rien qui luy feist mieulx congnoistre que le roy d'Angleterre se debvoyt asseurer que le roy ne luy feroyt poinct de desplaisir l'esté quy vient, car communément ceulx à qui l'on voulloyt faire grand mal l'on se gardoyt de leur faire peur et de les menasser. Je luy respondictz à cela qu'il avoyt, ce me sembloyt, beaulcoup d'argumentz plus clairs et evidentz que ceulx là pour estimer que le roy ne voulloyt poinct faire de desplaisir au roy d'Angleterre... Et là-dessus il m'a dict que je disoys vray et que sans poinct de faulte nous avions très bien montré que noz gentz de guerre n'estoint poinct envoyés là pour faire desplaisir audict roy son maistre. Et tout cela, Monseigneur, me fust dict froydement avec visaige de risée et de mocquerie, moy payant tousjours de mesme monnoye autant qu'il me fust possible. Et croy que ce dialogue donnoyt plaisir à l'assistance, quy s'approchoyt fort pour l'entendre quy fust cause

1. On voit que le comte de Huntley négociait à la fois avec le gouvernement anglais, avec le représentant de la France à Londres, et avec le gouvernement écossais et son représentant à la cour de France. L'évêque de Ross était, comme on sait, David Paniter, ambassadeur d'Écosse à Londres avec Adam Otterburn, et passé de Londres en France à la mort de Henry VIII. (Selve et de la Garde au roi, 4 mars 1547.)

que je luy laissé la parolle et le payay de silence luy monstrant de ne priser paz fort sa mercerye. » L'amiral, dépité, fit alors dévier la conversation sur la révolte qui venait d'éclater en Bretagne à cause des nouvelles impositions sur le sel, et l'amena ensuite sur l'interruption du commerce des vins de France, et un échange de répliques s'en est suivi, sur le même ton. « Bien est vray », conclut Selve, « que, quant à ceste émotion de Bretaigne, sy elle estoyt vraye, ceulx cy ne fauldroint paz de l'entretenir s'ilz pouvoint tant sont gentz de bien, et encores qu'ilz ne peussent guères nuyre en cest endroict à mon advis, sy pourroint ilz qui n'y prendroit garde soubz ugne telle occasion attirer quelques mariniers, quy ne leur seroyt paz petite commodité, attendu la faulte qu'ilz en ont. A quoy, Monseigneur, vous scaurés très bien obvyer et pourvoyr, semblablement aulx Bretons quy viennent icy pour servir d'espions s'ilz peuvent estre descouvertz, dont certainement il y a quelques ungs car j'en ay advertissement de trop d'endroictz mais il ne m'a esté possible jusques icy d'en tirer ne nom ne marque d'ung seul. Et sy a grande apparence qu'il y en a quy portent icy soubz le nom de toilles de Bretaigne des aullonnes à vendre de quoy l'on faict les voyles de navires, quy est marchandise prohibée, et l'argument que j'en ay est que je suis adverty qu'il y en a icy bonne quantité et qu'elles y sont à aussy bon marché qu'en France combien qu'elles ne viennent que de là, et ceulx quy seroint trouvez faisant ceste marchandise pourroint bien estre lez porteurs de nouvelles en ce pays pour auquel mener leur trafficque ilz ont les isles de Gersay et Grenezay le plus à propoz du monde. » Selve envoie au connétable un mémoire qui lui a été remis par des marchands anglais demandant restitution de leurs biens saisis en France, au cas où une restitution réciproque et générale aurait lieu.

« *De Londres, ce dernier décembre V^c XLVII.* »

Vol. 7, f° 121, copie du XVIe siècle, 5 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

277. — *Londres, 31 décembre.* — Selve a reçu avec le paquet du roi la dépêche de M. de la Rochepot en date du 27. Il lui relate le récit de son entrevue de l'avant-veille avec le protecteur relativement aux prisonniers mis à mort. Le protecteur lui a dit en outre avoir été averti par Wallop que M. de Chastillon avait fait prendre quelques juments à un pauvre homme en représailles de la capture d'un certain nombre de chevaux qui, assure Wallop, ont déjà été restitués. Selve a assuré tout le contraire en insistant sur la conduite toujours prudente de M. de Chastillon.

Incursions dans le Boulonnais.

« *De Londres, ce dernier décembre V^c XLVII.* »

Vol. 7, f° 123 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Incursions dans le Boulonnais.

278. — *Londres, 3 janvier 1548.* — Sir John Masone[1], secrétaire du roi d'Angleterre, vient de venir trouver Selve, de la part du protecteur et du conseil, pour l'avertir d'une incursion de gens de guerre français auprès de Guines. Le protecteur en avait reçu avis la veille et avait répondu par le plus exprès commandement de ne rien tenter en représailles contre les terres du roi de France. Selve, en affirmant que les intentions du roi étaient réciproques, lui a montré des lettres de M. de la Rochepot datées du 27 décembre et prouvant que tout était en repos sur la frontière. Il a promis néanmoins de tenir M. de la Rochepot au courant et d'envoyer au roi un extrait de dépêche anglaise que le protecteur fait traduire et contenant le récit de cette incursion.

« *De Londres, ce IIIme janvyer Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 124 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

279. — *Londres, 3 janvier 1548.* — Selon l'ordre du connétable, Selve a envoyé en Écosse un courrier pour tenter le passage; c'est un Français qui parle bien anglais. Si le comte de Huntley ou quelque autre envoient de leur côté un exprès, Selve lui donnera un double de la dépêche confiée déjà à son courrier, qu'il aura soin de chiffrer. Quelques marchands de Londres ont reçu la nouvelle qu'on avait publié à Bordeaux une défense à tous sujets français de charger des vins pour l'Angleterre, et que les anglais de passage à Bordeaux avaient été tous saisis, sauf quelques-uns qui s'étaient enfuis en Espagne.

« *De Londres, ce IIIme janvyer Vc XLVII.* »

Vol. 7, f° 125, copie du XVIe siecle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

280. — *Londres, 3 janvier 1548.* — Selve envoie à M. de la Rochepot, avec le paquet destiné au roi, le double de sa présente dépêche à Sa Majesté.

« *De Londres, ce IIIme janvyer Vc XLVII.* »

Vol. 8, f° 125 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

1. Sir John Masone, secrétaire du roi d'Angleterre, ambassadeur d'Angleterre auprès du comte Palatin en 1546.

SELVE AU ROI.

281. — *Londres, 7 janvier.* — Le comte de Bothwell a envoyé à Selve Jean Hay pour lui exposer les véritables motifs de sa venue en Angleterre. C'était, a-t-il dit, pour satisfaire à une promesse qu'il avait dû faire au protecteur lorsqu'il avait été fait prisonnier à Leith par l'armée anglaise, afin de sauver son bien et sa place forte de l'Hermitage [1]. Il assure toutefois n'avoir jamais cessé d'être bon et loyal Écossais, et temporisera encore dix à douze jours avant de composer avec le protecteur, pour savoir si le roi de France est décidé à lui faire la pension de deux mille écus qu'il dit lui avoir été promise au nom du roi par la reine d'Écosse, en présence de l'ambassadeur de France en Ecosse. Négociations avec Bothwell.

« *De Londres, ce VII*^me^ *janvyer V*^c^ *XLVII.* »

Vol. 7, f° 126, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

282. — *Londres, 7 janvier.* — Selve exprime au connétable son avis personnel sur le comte de Bothwell. « Vray est qu'estant la maison dudict conte nommée l'Hermitage, place forte comme j'entendz et de quelque importance au pays d'Escosse, je ne sçay s'il y auroyt poinct apparence, attendu le voyage qu'il est icy venu faire sy franchement et sans saufconduit, de souspessonner que le langaige qu'il parle vient de la crainte qu'il a que l'on mecte en son absence quelque aultre que luy à la garde de sadicte place, au moyen de quoy il n'en puisse après finir comme il vouldra luy faire en cest endroict le service à ceulx cy que par adventure ilz luy requièrent [2]... » Négociations avec Bothwell.

« *De Londres, ce VII*^me^ *janvyer V*^c^ *XLVII.* »

Vol. 7, f° 127, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

283. — *Londres, 10 janvier.* — Le comte de Huntley, qui est à Hamptoncourt où le roi d'Angleterre se trouve depuis Noël, vient d'envoyer demander par Jean Hay si Selve n'avait rien à lui faire remettre de la part de l'évêque de Ross. Le protecteur, paraît-il, veut lui faire signer avant le lendemain un certain nombre d'articles sans l'adoption Descente de la Chapelle en Écosse.

1. L'Hermitage, sur la Liddel, sur la frontière occidentale de l'Écosse et de l'Angleterre.
2. Une lettre de James, laird de Langtown, au protecteur, du 18 août précédent, signale déjà le projet formé par Bothwell de livrer l'Hermitage. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 64.)

desquels aucun sauf-conduit ne lui sera accordé. Le comte de Huntley, disait Jean Hay, avait entendu le protecteur affirmer l'arrivée en Écosse de l'évêque de Caithness et de M. de la Chapelle accompagnés de 40 ou 50 gentilshommes et soldats[1]. Selve a répondu qu'il n'avait aucunes lettres de l'évêque de Ross à l'adresse du comte de Huntley, mais qu'il serait bon que celui-ci fît connaître le contenu des articles qu'on lui demande de signer. Jean Hay espère se les procurer dans la soirée par le comte de Bothwell qui revient précisément de la cour.

« Sire, ung marchant portugoys, qui est icy poursuyvant la restitution de quelques biens de grande valleur pillés par les angloys appartenantz à ung aultre marchant aussy portugoys habitant de vostre ville de Marseille duquel il est facteur, m'est venu advertir que devisant de la prinse desdicts biens avecques ung marchant genevoys demeurant en ceste ville nommé Benedicto Spinola, ne le congnoissant ne reputant pour aultre que espaignol, que il l'asseuroyt que son affaire auroyt maintenant bien prompte expédition et qu'il n'avoyt paz faict icy sy bon pour luy comme il faisoyt à présent. De quoy luy estant demandé la raison par icelluy portugoys, avoyt respondu ledict Spinola que cez seigneurs traictoint avec l'ambassadeur de l'empereur la confirmation des dernières lignes faictes entre son maistre et le roy d'Angleterre pour le temps de la minorité de ce roy et que les choses estoint desjà sy advencées qu'il ne restoyt qu'à y mectre la main et les seigner car elles estoint conclues et accordées... La certitude qu'il en a est de l'avoyr ouy affermer à ung fort homme de bien qui le peust bien sçavoyr. Lequel propoz, Sire, je ne vous ay paz voullu celler combien que je n'aye encores eu advertissement quy y soyt conforme... attendu mesmes qu'il n'est poinct de nouvelles que l'ambassadeur de l'empereur aye esté à Hemptoncourt depuis Noel... »

« *De Londres, le* X[me] *janvyer* V[c] *XLVII.* »

Vol. 7, f° 127 v°, copie du XVI[e] siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Descente de la Chapelle en Écosse.

284. — *Londres, 10 janvier.* — « Monseigneur,... Villeneufve vient de la court d'icy quy m'a compté des beaulx mistères et farses qui s'y sont jouéez cez festes des Roys dont je pense qu'il escript à monsieur le mareschal de la Marche et de toutes aultres choses qu'il a peu aprendre. Sy ne veulx je oublier à vous dire, Monseigneur, qu'il m'a confirmé les nouvelles de l'arrivée du sieur de la Chappelle en Escosse, m'asseurant

1. Une dépêche de sir Ralph Bulmer, capitaine de Roxburgh, au protecteur, du 30 décembre, annonce le débarquement de cinquante gentilshommes de France à Dumbarton, sur deux navires, confirmée par une autre de lord William Grey, du 5 janvier. (*Ibid.*, p. 74.)

avoyr esté hyer présent et oyant que ung gentilhomme angloys quy venoyt de Portincraig les comptoyt à maistre Paget luy disant qu'il estoyt arrivé en Escosse six gentilshommes françoys quy avoint mené quant et eulx chascun troys cappitain s et gentz de guerre sans nommer les noms de paz ung... Ledict Villeneufve qui faict icy ce me semble le mieulx qu'il peust dict qu'il a grande nécessité d'argent...

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce* xme *janvier* v^c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 129 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

285. — *Londres, 14 janvier.* —. Selve envoie au roi les articles proposés au comte de Huntley, dont Jean Hay est venu lui réciter le contenu le plus exactement qu'il a pu, et que le comte n'a pas encore signés. Selve n'a pas manqué de faire vivement ressortir à Jean Hay l'infamie et le déshonneur d'une pareille capitulation. Le comte de Bothwell est toujours plein de bonne volonté si le roi veut lui assurer les 2000 écus de pension dont il a été déjà parlé.

« Sire, il commence icy quelque bruict que ceulx cy se préparent fort par mer et par terre pour aller bien tost à l'entreprinse d'Escosse, combien que plusieurs estiment que pour le plus tost l'on n'ira poinct devant le moys de martz, et aultres pensent que l'on yra devant et mesmement par mer du costé du North pour essayer de prendre la ville de Aberdin[1] et quelques aultres portz dudict costé tout ainsy comme cest esté passé ilz ont faict le Petit Leich et Portincraig de ce mesme costé, et que par terre leur dessaing est d'aller assiéger tout à la foys lez chasteaus de Dombarre et de Lislebourg tout ainsy que le feu roi d'Angleterre feist Boulloigne et Montreuil esperantz par ce moyen trouver ou l'ung ou l'aultre ou tous les deux mal pourvus et secouruz... Et se persuadent certainement que tout ce que les escossoys pourront faire pour y obvier ce sera de assembler leurs forces bien avant dans leur pays comme ilz feirent dernièrement quy est ce que ceulx cy demandent, estimantz que de là adviendra la ruyne de leur pays et de leurs vivres... Pour à quoy obvier sy les escossoys commençoint la feste et se trouvantz de bonne heure prestz entroint les premiers dans ce royaume et pouvoint prendre ung Barwich[2] quy n'est guères fort comme j'entendz et ne seroyt trop malaisé à prendre pourveu que la force de terre fust secondée et aydée de quelque force par mer, je croy que les discours et dessaings de deçà

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

1. Aberdeen.
2. Selve parle ici de cette place, et la cite comme s'il la mentionnait pour la première fois. Il s'agit cependant de Berwick, ville à laquelle il a déjà fait de si nombreuses allusions.

seroint fort changez et que uncques gentz ne se trouvèrent sy estonnés que ceuly cy tant pour ce que c'est chose à laquelle ilz ne s'attendent paz et qu'ilz ne peuvent croyre que pour ce qu'allors par adventure se descouvriront beaulcoup de voulentés cachéez d'angloys naturelz mal contentz de ce gouvernement et de sez innovations qui se font journellement, desquelz, Sire, pour vray il y a grand nombre en ce royaume et mesmement comme j'entendz dudict costé du North lesquellz ne sont contenuz principallement que de la prospérité en laquelle il leur semble voyr présentement les affayres de ce royaume auquel s'ilz voyent advenir le moindre trouble du monde il y a grande apparence que le changement y pourroyt devenir grand en peu de temps, estantz les petitz très mal contentz des grandz et les grandz mesmes peu unys et accordantz entre eulx quelque myne qu'ilz facent. Vray est, Sire, que l'issue de toutes entreprinses est en la main de Dieu et à luy seul congnue mais sans poinct de faulte il y a de grandz argumentz pour croyre que les escossoys feront beaulcoup mieulx d'entreprendre lez premiers que d'attendre que l'on voyse entreprendre chez eulx ou s'amuser à reprendre lez places qui ont esté prinses des angloys lesquelles estant maintenant fortiffiéez lez pourront occuper long temps... De quoy, Sire, je parle comme ignorant et comme clerc d'armes ce que vostre plaisir sera me pardonner, car je ne me suys peu garder de vous en toucher ce mot pour la naturelle inclination que je doy au bien de voz affayres et l'extrême desir que j'ay de veoyr quelque chastiement en ceste insolente nation. »

« *De Londres, ce* XIIIIᵐᵉ *janvyer* Vᶜ XLVII. »

Vol. 7, fº 130, copie du XVIᵉ siècle, 4 p. 1/4 in-fº.

MÉMOIRE CONTENANT LES ARTICLES PROPOSÉS AU COMTE DE HUNTLEY.

Négociations avec le comte de Huntley.

Pièce jointe au nº 285. — « Le protecteur d'Angleterre a baillé au conte de Hontelay prisonnier audict pays certains articles le voullant charger avant recepvoyr ses ostaiges et le laisser sortir de captivité de s'obliger qu'il fera tant estant en liberté en son pays d'Escosse que le contenu en iceulx sera entièrement accomply au roy d'Angleterre ou bien que à faulte de pouvoyr ce faire que luy et tous ceulx qui seront soubz sa puissance se déclaireront ouvertement pour le roy d'Angleterre et s'employeront en son service contre tous comme ses vrays et loyaulx subjectz desquelz articles la teneur ou substance s'ensuyt telle ou semblable qu'elle a esté récitée à l'ambassadeur du roy par maistre Jehan Hay, escossoys.

« Premièrement que dans deux moys prochainement venantz s'assembleront les princes seigneurs et estatz de tout le pays d'Escosse et en ladicte assemblée en la meilleure forme que faire se pourra concluront et accorderont le mariage de leur royne et princesse avec le roy d'Angleterre.

« Que suyvant ladicte conclusion et accord desdicts estatz de l'ordonnance d'icelluy dans ung moys prochain après seront envoyés vers le roy d'Angleterre ambassadeurs, commissayres et depputés qui auront charge puissance et commission expresse de luy délivrer soubz les grandz seaulx d'Escosse et en bonne forme la conclusion et résolution susdicte faicte par lesdictz estatz et oultre noméement et par exprès de contracter et traicter ledict mariage et en faire lez fyançailles.

« Que dans troys ans prochains après ledict traicté et fyançailles ladicte dame royne d'Escosse sera honorablement menée et conduicte vers ledict roy d'Angleterre jusques en la ville de Barrvich auquel lieu elle sera délivrée et sera par luy receue comme sa femme et que durant le temps desdicts troys ans le roy d'Angleterre pourra envoyer et faire tenir au tour de la personne de ladicte dame telz seigneurs et dames de son royaulme que bon luy semblera pour prendre garder et avoyr l'œil à la nourriture et institution d'icelle.

« Que durant le temps desdicts troys ans le roy d'Angleterre demeurera paisible possesseur et jouisseur de tout ce qu'il a naguères conquys et tient maintenant audict royaulme d'Escosse sans y estre troublé ne inquiété.

« Que semblablement tous lez escossoys qui se sont renduz audict seigneur et luy ont faict serment de fidélité ne pourront estre aulcunement inquietez ou molestez audict pays d'Escosse en leurs biens ne en leurs personnes durant le mesme temps.

« Que aussy pendant ledict temps tous escossoys quy ont renuncé ou vouldront renuncer à l'obéissance du pape et soy départir d'icelle n'en seront aulcunement empeschés et le pourront faire librement et franchement sans qu'à raison de ce leur puisse estre faict trouble ne dommaige quelconques en corps ne en biens.

« Que durant ledict temps ne sera permictz ne loysible à aulcun escossoys servyr quelconque prince estranger sans permission dudict roy d'Angleterre lequel tous escossoys seront tenuz de servir à l'encontre de tous aultres princes quelconques en leur payant semblable soulde et salayre qu'il paye aux angloys sez subjetz quand il sert d'eulx.

« Que en l'assemblée susdicte des estatz d'Escosse sera consenty et accordé que, en faisant ledict mariage dans lesdicts troys ans et lors que ladicte royne d'Escosse sera menée et conduicte en Angleterre, sera faict suppression et extinction tant du nom d'Escosse et d'escossoys que du nom d'Angleterre et d'angloys, et seront les deux peuples et les deux royaulmes unys et réduictz en ung empire quy sera dict et nommé tousjours l'empire de la Grande Bretaigne et le prince dominateur d'icelluy empereur de la Grande Bretaigne [1].

« Finablement que pour seureté de faire et accomplyr tout ce que dessus

1. Le projet d'attribution de ce titre, au milieu du XVIe siècle, à un souverain d'Angleterre, est intéressant à relever. C'est la première mention, croyons-nous, que l'histoire en fasse.

dans le temps dessusdict seront présentement délivréez ez mains du roy d'Angleterre les places de Dombarre et de Lislebourg et ostaiges de deux contes et de deux barons et seigneurs d'Escosse telz que ledict roy d'Angleterre les vouldra nommer et eslire. »

Vol. 7, fo 133 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Saisiés de navires.

286. — *Londres, 14 janvier.* — Selve a fait ce qu'il a pu pour savoir si les anglais négociaient quelque chose avec l'ambassadeur de l'empereur, dont le secrétaire seul a été à la cour et que Paget est venu voir plusieurs fois à Londres, notamment encore la veille au matin. A la requête de l'ambassadeur de l'empereur, un pirate de la Rye nommé Franche Jehan a été emprisonné pour le pillage d'un navire espagnol qu'il avait pris il y a deux mois environ : Selve autrefois n'avait jamais pu obtenir justice de ce brigand ni de ses dépradations.

Il y a deux jours, le protecteur a envoyé auprès de Selve pour se plaindre de la saisie d'un navire anglais auprès du Havre. Selve envoie au connétable le mémoire qui lui a été remis à ce sujet : il s'est contenté de répondre que la cour d'amirauté de France ferait justice.

« *De Londres, ce XIIIIme janvyer Vc XLVII.* »

Deux marchands anglais viennent de venir le trouver, l'un pour se plaindre de ce que le capitaine français de Brest ait saisi son navire, ce dont Selve a refusé de faire plainte directe au roi, en lui disant de s'adresser à l'ambassadeur d'Angleterre en France, l'autre pour lui demander en grand secret s'il croyait à une guerre prochaine entre les deux rois, à quoi Selve a répondu que le roi ne voulait que la paix, réponse que Paget venait d'ailleurs de faire à ce marchand, a reconnu celui-ci. Un marchand de Rouen a fait écrire de Flandre à son fils qu'il revînt au plus vite par les Flandres, l'avertissant que trois navires français partis de Rouen avaient reçu ordre de rentrer au port.

Vol. 7, fo 132, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

287. — *Londres, 16 janvier.* — Selve a reçu très tard la veille au soir la dépêche du roi en date du 10. Il dira ce dont le roi lui donne charge au protecteur qui est actuellement à Shyness, tandis que le roi d'Angleterre réside à Hamptoncourt. Il a fait remettre le paquet de l'évêque de Ross au comte de Huntley, toujours par l'intermédiaire de Jean Hay qui est venu ce soir lui répéter le contenu de cette missive « qui est en substance, Sire, ce qu'il vous a plu me mander de la despesche de vostre ambassadeur et du légat du pape ». Voyant qu'il en

était déjà averti, Selve lui en a donné avis comme par exprès commandement du roi, mais n'a pu encore découvrir si les lettres dont le roi lui a envoyé un double étaient bien, ou non, du comte de Huntley. Lord Maxwell est très étroitement tenu dans la Tour et toute communication avec lui est impossible; le comte de Bothwell a dit encore aujourd'hui à Jean Hay qu'il attendait impatiemment la réponse du roi sur la question de sa pension.

« Au surplus, Sire, ledict maistre Jehan Hay m'a dict avoyr entendu du conte de Hontelay que le protecteur envoyoit V^c^ hommes en la ville de Dondy en Escosse [1] dans laquelle y en avoyt desjà deux C pour ce roy ausquelz ladicte ville a esté délivrée par le moyen d'ung seigneur d'Escosse nommé milord Grey [2] qui est celluy auquel appartenoyt Portincraig et de qui les angloys l'ont eu, lequel oultre il dict avoyr proumictz audict protecteur de faire tuer le gouverneur d'Escosse et que pour ce faire luy a esté envoyé d'icy par un sien frère [3] présent de mil livres sterling qui vallent quatre mil escuz, de quoy ledict Hay m'a dict que monsieur de Hontelay estoyt après à advertyr ledict gouverneur s'il luy estoyt possible d'avoir congé pour faire passer ung homme faignant que c'est pour sez affayres. D'aultres nouvelles, Sire, je n'en sçay pour le présent sinon que celles de l'arrivée de vos gentz en Escosse continuent pour certaines. Richard Martin m'est venu veoyr qui m'a dict avoyr entendu du secrétaire de Paget que le conte de Lenox s'en alloyt avec quatre mille hommes invader lez terres du conte d'Anguis sans me pouvoyr dire le temps ne sy c'est par mer ou par terre [4]. De moy je ne voy pas que quatre mil hommes de guerre soint icy fort prestz et beaulcoup moins quatre mil allemantz que l'on m'a dict qui viennent à ceulx cy quy à poyne ont peu avoyr de Flandres cent ou VI^xx^ espaignolz ou biscayns lesquelz encores sont venuz à la desrobbée et fort mal empoinct. Ledict Martin m'a aussy compté luy avoyr esté dict de mesme lieu cez propres termes que l'on verroyt quelque chose de l'empereur et que l'on avoyt envoyé vers luy aux plainctes. » Prise de Dundee.

« *De Londres, ce* XVIme *janvyer* V^c^ XLVII. »

Vol. 7, f° 134 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

1. Il est assez singulier de voir l'ambassadeur annoncer seulement par une allusion aussi lointaine un événement de l'importance de la prise de Dundee, remontant déjà au 20 décembre. (Dépêche d'André Dudley à lord William Grey, de Broughty-Craig, 20 décembre. *Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 72.) Dundee devait être presque immédiatement repris par les Écossais. (Ci-dessous, dépêche du 26 janvier.)

2. Patrick Gray, seigneur de Buttargask, cinquième lord Gray, qu'il ne faut pas confondre avec lord William Grey.

3. N... Gray.

4. Cette nouvelle paraît erronée. A la même date, les documents anglais signalent le départ du comte de Lennox pour York. (André Dudley au protecteur, Broughty-Craig, 3 janvier. *Ibid.*, p. 74.) L'invasion des terres du comte d'Angus fut en réalité exécutée par lord Wharton, gouverneur des marches occidentales d'Écosse. (William Grey au protecteur, 10 janvier. *Ibid.*, *id.*)

SELVE AU CONNÉTABLE.

288. — *Londres, 16 janvier.* — Selve s'en réfère à sa présente dépêche au roi.

« *De Londres, ce* XVIme *janvyer* V^{c} XLVII. »

Vol. 7, f° 136, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

289. — *Londres, 16 janvier.* — Selve a reçu avec le paquet du roi la dépêche de M. la Rochepot. Il lui semble reconnaître que les anglais se montrent plus conciliants.

« *De Londres, ce* XVIme *janvyer* V^{c} XLVII. »

Vol. 7, f° 136 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

290. — *Londres, 16 janvier.* — Selve a reçu la veille la dépêche de M. de Chastillon en date du 4 et lui fera savoir le résultat de la prochaine audience où il communiquera au protecteur ce que M. de Chastillon lui mande.

« *De Londres,* [*ce* XVIme *janvyer* V^{c} XLVII. »]

Vol. 7, f° 137, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRE.

291. — *Londres, 18 janvier.* — Selve a reçu la dépêche de M. de Biron en date du 7 par laquelle celui-ci l'informe de la charge qu'il a plu au roi de lui confier en remplacement du sieur Livio.

Il lui fait sommairement part des nouvelles d'Angleterre et d'Écosse depuis l'arrivée de M. de la Chapelle.

« *De Londres, ce* XVIIIme *janvyer* V^{c} XLVII. »

Les dernières nouvelles qu'il a eues du roi sont du 10. Le roi était alors à Fontainebleau, attendant pour le surlendemain l'arrivée de l'évêque de Vérone, légat du pape en Écosse, qui devait aussitôt continuer son itinéraire vers l'Écosse en compagnie de M. d'Oysel, tous deux porteurs d'importantes sommes d'argent.

Vol. 7, f° 137, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

292. — *Londres, 21 janvier.* — Selve a eu audience du protecteur à Shyness. Après lui avoir fait part de la bonne volonté que vient de lui témoigner le roi en relâchant le gentilhomme anglais de sa maison arrêté à Paris, l'ambassadeur lui a fait de nouvelles représentations sur les déprédations dont les marchands français continuaient à se trouver victimes. Le protecteur a répondu en revendiquant les droits du roi d'Angleterre sur les places du Boulonnais que M. de la Rochepot avait fait attaquer, et en se plaignant vivement, entre autres griefs, d'une lettre récente de M. de Blérencourt, gouverneur d'Ardres, « par laquelle il mandoyt que sy les angloys prenoint ung mouton ou ugne vache qu'il en prendroit dix sur eulx ». Une interminable discussion a eu lieu sur ces questions, Selve et le protecteur répétant les arguments déjà si souvent allégués. Incursions dans le Boulonnais.

Le protecteur a ensuite parlé du terme des pensions du roi d'Angleterre qui venait d'échoir[1], disant que lorsqu'il en avait été parlé au roi de France, il avait été répondu que la question du reliquat de 500 000 écus et celle de la restitution de Boulogne devaient être réglées avant le payement desdites pensions. A quoi Selve a répondu que le terme de la Chandeleur, fixé par les anglais eux-mêmes pour nommer les commissaires chargés de régler ces deux questions préalables, n'était pas encore échu, et qu'il n'y avait lieu de faire aucune réclamation antérieurement à cette date. Restitution de Boulogne. Affaire des 500 000 écus.

Comme Selve prenait congé, le protecteur le retint pour lui demander s'il était vrai que le roi eût envoyé en Ecosse des capitaines et de l'argent, disant qu'on était résolu de sommer l'empereur de se déclarer contre le roi, comme il y était obligé par les traités, si le fait était reconnu pour vrai. Il est ensuite revenu sur la situation des prisonniers anglais faits à Saint-André et retenus sur les galères du roi, demandant encore à Selve de requérir leur délivrance. Échange de répliques sur ces deux questions.

« *De Londres, ce XXIme janvyer V XLVII.* »

Vol. 7, f° 138 v°, copie du XVIe siècle, 9 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

293. — *Londres, 21 janvier.* — Selve avertit le connétable des particularités de son entretien avec le protecteur. « Lesquelz propoz m'ont

1. Voir sur cette question le long mémoire explicatif envoyé à Marillac pendant son ambassade en Angleterre, en novembre 1541. (*Corr. pol. de MM. de Castillon et de Marillac,* pp. 357-363.)

esté dictz d'entrée avec ugne sy brave contenance et sy esloignée de celle quy m'avoyt esté monstrée par cy devant qu'il fault dire ou qu'il se soyt depuys asseuré de l'empereur ou qu'il a sy maulvays jeu qu'il n'y trouve aultre remède que d'y faire bonne mine. Ce qu'il semble y avoyr apparence de présumer d'aultant qu'il s'est montré beaulcoup plus mol et remictz aprez que je luy ay réplicqué qu'il n'avoyt faict auparavant. » Selve à ce propos rappelle au connétable la scène qui se passa au conseil du roi d'Angleterre, le 27 novembre 1546, où l'ambassadeur de l'empereur déclara devant les ambassadeurs écossais que l'empereur était en guerre contre les écossais tout autant que le roi d'Angleterre; Selve s'en réfère à sa dépêche d'alors [1]. Pas d'autres nouvelles, sinon quelques renseignements que Villeneuve envoie au maréchal de la Marche et le bruit de la nomination de l'évêque de Winchester, qui ne fait que sortir de prison, comme ambassadeur d'Angleterre auprès de l'empereur [2]. Les préparatifs maritimes continuent à Portsmouth.

« *De Londres, ce XVIme janvyer Vc XLVII.* »

Vol. 7, fo 143, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU ROI.

Négociations avec le comte de Huntley et Maxwell.

294. — *Londres 26 janvier.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 19. Il ne compte pas demander d'audience au protecteur avant d'avoir reçu réponse à sa dernière dépêche au roi en date du 21, car il ne lui semble pas bon de revenir auparavant, le premier, sur les propos échangés pendant la dernière entrevue.

Il a pu se procurer par Jean Hay le double de la lettre envoyée par le comte de Huntley à l'évêque de Ross, en feignant que le roi eût été très satisfait de son contenu, mais doutât qu'elle fût du comte de Huntley lui-même. Le comte a donné ordre à son secrétaire de montrer seulement la lettre à Jean Hay qui s'en est fait donner un double par celui-ci, à l'insu de son maître, et Jean Hay a communiqué la pièce à Selve, sur l'assurance de ce dernier que le texte était conforme à celui dont parlait le roi. En réalité, il y a plusieurs passages altérés par l'évêque de Ross; le roi le verra par la traduction de l'original dont Selve envoie une version française chiffrée.

Selve a fait dire à lord Maxwell, par Jean Hay, ce que le roi lui a prescrit de faire savoir à ce personnage, lequel s'est répandu en remerciements à l'adresse du roi. Il y a deux ou trois jours, le comte de

1. Voir la dépêche de Selve au roi, du 28 novembre 1546. L'envoi d'un mémoire explicatif est annoncé dans le corps de cette lettre, mais la pièce jointe fait défaut.

2. Assertion erronée. Le successeur de Thirlby comme ambassadeur auprès de l'empereur, six mois plus tard, fut sir Philip Hoby, gentilhomme de la chambre du roi, dont Selve a déjà plusieurs fois parlé. (Voir la dépêche de Thirlby, d'Augsbourg, 11 juin 1548. *Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI,* p. 25.)

Huntley a fait dire à Selve, toujours par le même Jean Hay, que le protecteur le pressait de plus en plus de signer les articles dont Selve a parlé, et le menaçait en cas de refus de le traiter comme les prisonniers anglais de Saint-André étaient traités en France. Le protecteur avait encore ajouté un article à tous ceux qu'il lui avait proposés, « c'est qu'au traicté qui se feroyt avec les escossoys fust comprins l'empereur comme perpétuel amy et confédéré du roy d'Angleterre sans faire aulcune mention de Vostre Majesté ». Selve a également communiqué la réponse du roi au comte de Bothwell qui en remercie le roi et paraît s'en contenter : il a envoyé, paraît-il, un exprès en France pour s'occuper de l'affaire de sa pension et a dit à Jean Hay qu'il s'étonnait de ne pas le voir encore de retour.

« Au surplus, Sire, je n'ay aultre chose à vous dire sinon qu'il y a quatre ou cinq jours qu'ilz ont icy faict monstre de troys ou quatre centz espaignolz comme ilz disent combien que je me doubte qu'avant que le jour de la monstre feust passé la trouppe estoyt fort diminuée, car j'ay vériffyé pour certain que il s'y trouva grand numbre de gentz empruntez et louez pour ce seul jour comme mariniers portugoys qui sont icy et d'aultres gentz de nation estrangère serviteurs de marchantz qui n'ont paz délibéré d'aller en Escosse où l'on dict que l'on envoye les aultres qui ne se trouveront paz comme je puys entendre deux centz soldatz espaignolz qui feroyt bien le compte. De Berthyer [1], Sire, il vous rendra compte de son voyage à son retour et vous portera ceste depesche sy le protecteur n'est cause de le faire séjourner icy trop longuement. »

« *De Londres, ce XXVIme janvyer V^c^ XLVII.* »

Vol. 7, f° 144, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

295. — *Londres, 26 janvier.* — Selve a reçu la dépêche du connétable en date du 19 et fera entendre au protecteur ce dont le connétable lui donne charge, la première fois que le protecteur lui parlera de l'entretien de l'ambassadeur d'Angleterre et du roi. « Le comte de Hontelay vient de mander que icy estoint venues nouvelles que mylord Grey avoyt eu la chasse bien aspre par ung seigneur d'Escosse nommé Bourclon revenant de piller sez terres pour ce qu'il ne s'estoyt voullu rendre angloys et qu'à bien peu avoyt tenu que ledict milord Grey n'eust esté prins auquel l'on avoyt tué XVIII ou XX hommes de sa compaignie et aulcuns bien pres de luy quy avoyt esté contrainct se saulver dans ung lieu nommé Cotingneu [2]. D'adventaige que la royne et le gouverneur

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

1. Courrier de cabinet. (Voir la dépêche du 13 mai.)
2. La correspondance de lord William Grey avec le protecteur pour le mois de

d'Escosse, après ung conseil tenu depuis l'arrivée du sieur de la Chappelle, entendantz qu'il y avoyt quelques angloys quy avoint esté receuz dedans la ville de Dondy y estantz conduictz et menés par ung escossoys traistre nommé Grey [1], y avoint envoyé le conte d'Arguil avec quelque numbre de gentz lequel avoyt faict sy bonne diligence qu'il avoyt prins ladicte ville et encores bruslée comme l'on pensoyt et tous les angloys quy y estoint tuez ou prins hors mictz ledict Grey qui s'estoyt saulvé [2], duquel ung chasteau nommé Hontelay voysin de ladicte ville qu'il avoyt cy devant mictz entre lez mains des angloys avoyt aussy esté prins par ledict seigneur d'Arguil et comme l'on pensoyt bruslé [3], et que maintenant le mesme seigneur d'Arguil tenoyt assiégé Portincraig [4], d'aultre part que le gouverneur en personne estoyt allé du côté du ouest et avoyt jà remictz en son obéissance à sa seulle venue tous ceux quy avoint par cy devant faict serment à ce roy qui s'estoint voulentairement allez rendre à luy et le suyvoint partout. » Le maire de Londres et cinq ou six marchands anglais ont envoyé faire plainte de la saisie d'un navire en Normandie.

Reprise de Dundee.

Siège de Broughty-Craig.

« *De Londres, le* XXVIme *janvyer* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 146 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Délimitation du port de Boulogne.

296. — *Londres, 1er février.* — Le protecteur a envoyé chercher Selve, la veille après dîner, pour lui faire diverses plaintes, notamment au sujet de lettres de marque accordées par le roi à plusieurs sujets français contre les anglais et les portugais et au sujet des reproches adressées par le roi à l'ambassadeur d'Angleterre touchant le maintien de la saisie des navires français en Angleterre, reproches que le roi devait mieux que personne savoir être sans fondement aucun. Selve, après avoir justifié le roi du premier grief, a répliqué que deux ou trois Français attendaient encore justice et que 7 à 8 navires demeuraient détenus à Newcastle. Après échange de répliques, le protecteur s'est ensuite fortement plaint que le capitaine du fort français de Boulogne ait empêché les anglais de tirer du sable sur la grève. « A quoy, Sire, il dict que les angloys respondirent que par le traicté de paix tout le port de Boulloigne debvoyt demeurer audict roy d'Angleterre jusques là où s'estend le plus grand flot et la plus haute mer tant du costé de Boul-

janvier ne contient aucune allusion à ce combat. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, pp. 74-77. Cf. Selve au roi, 6 février.)

1. Patrick Gray. (Voir la dépêche du 16 janvier.)

2. La réunion de l'armée du comte d'Argyle à Perth était annoncée au protecteur dès le 27 décembre, par André Dudley (*Ibid.*, p. 73), et la prise de Dundee, le 30 janvier, par lord William Grey, dans une dépêche datée de Newcastle. (*Ibid.*, p. 77.)

3. Les documents contemporains ne font aucune allusion à ce fait de guerre.

4. La marche du comte d'Argyle de Dundee sur Broughty-Craig était annoncée dès le 16 janvier. (*Ibid.*, p. 75.)

loigne que de vostre costé,... et que sy tel empeschement avoyt lieu l'on vouldroit par mesme raison prétendre que la pointe du môle ou jectée de muraille que lesdits angloys ont faicte naguères doibt estre demolye comme estant bastie sur le vostre parce que ladicte poincte est aussy prochaine et voysine de voz terres et encores plus que le lieu où se prenoyt le dict gravyer. Et dict, Sire, le dict sieur protecteur que là-dessus voz gentz répliequèrent que aussy estoyt il est vray que ladicte poincte estoyt ugne vraye entreprise sur vous et que par adventure dans peu de temps la feroyt on bien desmolyr. » Entre autres réponses, Selve a objecté « que ce qu'il voulloyt dire de l'extendue depuis la basse mer jusques à la haulte dont est faict mention audict traicté ne debvoyt entendre selon mon advis du costé du roy d'Angleterre tant seullement et non du vostre dont toutesfoys je luy ay dict que je me rapportoys à la vraye intelligence dudict traicté et aulx parolles couchéez en icceluy [1]. Le protecteur alors lui ayant montré quelques articles du traité, il a déclaré que le texte entier était nécessaire pour porter un jugement. Puis il a été convenu que Selve écrirait au roi pour lui demander de nouveau, de la part du protecteur, la nomination de commissaires chargés de vider les différends des limites du Boulonnais et de la foire de Fiennes.

« Sire, le protecteur au bout de tous ces propoz ne demanda quelles nouvelles j'entendoys d'Allemaigne et de l'empereur. Je luy dictz que je n'en sçavoys poinct de certaines et que vous, Sire, ne me faisiés tenir informé que de ce qui concernoyt ma charge, mais que j'avoys ouy dire à d'aulcuns qu'il s'en failloyt beaulcoup que l'empereur n'eust paciffié l'Allemaigne et reduicte à sa voulenté. Il me replicqua que pour vray sa présence y estoyt bien nécessayre et qu'il n'estoyt pas encores à bout de sez entreprinzes de ce costé là et qu'il avoyt affaire avec ung duc de Wyrtemberg [2] qui ne se voulloyt paz laisser ruyner et que oultre y avoyt quelques villes des Ostrelins qui s'estoient bien voullu soubmectre à luy mais que c'estoyt à certaines conditions ausquelles il ne sçavoyt sy l'empereur se seroyt voullu accorder d'adventaige qu'il avoyt entendu que ledict empereur estoyt apres à faire eslire son nepveu Maximilian roy des Roumains [3] et le fait déclairer son successeur en l'empire. Je luy

Nouvelles d'Allemagne.

1. Voici le texte même du traité d'Ardres, du 7 juin 1546, auquel l'ambassadeur fait ici allusion : « Videlicet Portus Boloniæ cum littore, sive ripa ulteriori, quatenus hibernus fluctus maximus excurrit se in latum porrigens, in longum autem usque ad pontem vulgo vocatum *Pont-de-Brique*. Ita ut hoc tractatu et conventione tàm Portum Boloniensem, qui Portus ita describitur, ut ex præsenti tractatu contineat totum spatium a mari ad dictum pontem vocatum *Pont-de-Brique*, et a citeriori littore seu ripa ad ulterius littus seu ripam, quatenus hibernus fluctus maximus in latum excurrit usque ad pontem prædictum, quàm etiàm oppidum ipsum seu villam Boloniæ, etc., etc. » (Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. IV, p. 307.)

2. Ulric V, duc de Wurtemberg (1498-1550).

3. Maximilien, fils de Ferdinand Ier, empereur sous le nom de Maximilien II (1564-1576), élu roi des Romains en 1558.

dictz que je m'esbahissoys qu'il voulsist lever cette dignité à son frère pour la transférer à son nepveu. Il me dict que l'on disoyt que c'estoyt en intention de faire son frère pape après la mort de cestuy cy qu'il pensoyt ne debvoyr paz vivre longuement, mais que s'il voulloyt faire cela vous ne le permettriés jamais et que vous aviés assés de cardinaulx pour faire ung pape selon votre intention. Je luy réplicquay que c'estoint discours que chascun faisoyt à sa fantaizie et qu'il y avoyt beaulcoup de gentz ausquelz l'on ne sçauroyt oster de la teste sy le papat vacquoyt que l'empereur n'essayast de se faire pape soy mesmes qui n'allégoint paz de petitz fundementz de leur dire et que je pensoys bien que ce seroint nouvelles qui ne debvoient guères plaire par deçà. Et là dessus, Sire, se départist et finist nostre propoz. Et ainsy que je me retiroys il me requist, Sire, vous escripre pour la délivrance d'ung navire chargé de marchandizez appartenant à des angloys prins naguères par voz subjectz, dont il m'a dict que il me feroit bailler ung memoyre pour vous envoyer. »

« *De Londres, ce premier febvrier V^c XLVII.* »

Vol. 7, f° 147 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

297. — *Londres, 1er février.* — Les nouvelles que le comte de Huntley avait communiquées à Selve lui ont été confirmées depuis par une autre voie. Il pense que les anglais ne sont guère rassurés et le seront encore moins « s'ilz voyent ou estiment que le roy veuille estre cest esté plus fort qu'eulx sur la mer car c'est la chose de ce monde que plus ilz craignent et quy les feroyt parler plus baz ».

« Monseigneur, Richard Martin me vient de dire qu'il a entendu que ceulx cy lèvent grand nombre de gentz du costé du North pour envoyer en Escosse et que lez espaignolz qui sont icy partent ung de cez jours pour y aller et aussy que en Flandres se faict quelque numbre de gentz pour ceste mesme entreprinse et que le tout pourra se trouver ensemble dans ledict pays d'Escosse environ la my quaresme. Ung aultre me vient d'advertyr qu'il s'estoyt hyer trouvé en la compaignye de quelques cappitaines espaignolz lesquels devisantz entre eux parloient d'ung espaignol qui avoyt escript de Flandres au protecteur qu'il entreprenoyt luy fournir cinq centz hommes de cheval bourgoignons et aultant de pied harquebuziers de la mesme nation, ce que ledict protecteur avoyt accepté comme disoint lesdicts espaignolz quy monstroint par leurs propoz de croyre et craindre que celluy qui avoyt faict cest offre n'en viendroict jamais à bout et qu'ilz en seroient icy moins prisez et estimez et toute leur nation. » Selve n'a pas voulu prendre au mot le protecteur

sur l'offre qu'il faisait de nommer des commissaires, craignant de paraître lui céder avec tant d'empressement.

« *De Londres, ce premier febvrier* Ve XLVII. »

Vol. 7, f° 150 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

298. — *Londres, 8 février.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du roi en date du 31 janvier et en a fait entendre la teneur au protecteur dans l'audience qu'il a eue le jour précédent. Le protecteur a répondu sur tous les points par ses arguments accoutumés : — sur les incursions reprochées aux anglais dans le Boulonnais, que les officiers du roi se faisaient perpétuellement justice eux-mêmes, ce qui était inadmissible; — sur le maintien des saisies de navires, que c'étaient les sujets anglais qui se trouvaient journellement pillés, tandis que tous les biens des français étaient libérés en Angleterre; — sur la nomination des commissaires, qu'il n'avait pas failli à sa promesse, ayant nommé avant son départ pour l'Écosse ceux chargés de la restitution de Boulogne et ayant toujours proposé de désigner avant le terme de la Chandeleur ceux chargés de la question du reliquat des 500 000 écus. Affaires diverses du Boulonnais.

Selve n'a pu lui répondre catégoriquement, à cause de la vérité de cette dernière assertion. Il envoie au roi des extraits de ses dépêches du 17 et du 19 août dernier [1] et de celle du roi du 21 [2]. Il s'est rejeté sur ce que le protecteur n'avait pas fixé précisément le terme de la nomination des commissaires chargés de la question de Boulogne et qu'il s'en était tenu pour les autres à une promesse de nomination. Il a néanmoins ajouté que le roi était prêt à tenir compte de ces nouvelles avances.

La réponse que Selve a faite au protecteur selon les instructions du roi, sur les secours envoyés en Écosse, semble l'avoir assez inquiété, dit l'ambassadeur. « Car d'arrivée, il m'a nié comme d'effroy ce que je vous avoys mandé m'avoyr esté dict par luy à ce propoz de l'empereur que je n'ay failly de luy bien soubstenir estre véritable comme il est. En quoy nous sommes tombez en contestation sy grande que j'ay esté contraint en fin de luy dire que s'il m'usoyt souvent de telles façons de dénégations je le prieroys de ne trouver poinct maulvays que je m'accompagnasse d'ung nottayre et d'ung registre toutes les foys que je viendroys à négotier avecques luy. Et après longs propoz là-dessus et luy avoyr déclairé les proprez parolles dont il m'avoyt usé il m'a confessé qu'il estoyt vray mais qu'il ne me l'avoyt paz dict pour le vous mander et que l'on devisoyt de beaulcoup de choses aulx ambassadeurs qui ne se

1. En réalité du 17 et du 21 août. (Voir ces dépêches.)
2. Voir l'allusion à cette dépêche du roi dans la dépêche de Selve au roi en date du 25 août.

debvoint poinct escripre aulx maistres et que l'on ne leur vouldroyt pas dire sy l'on pensoyt qu'ils lez escripvissent. » L'entretien s'est terminé par un échange de répliques sur l'ancienneté des titres des rois d'Angleterre sur l'Écosse.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« Sire, il y a grande apparence qu'il est nouvellement arrivé quelques bien maulvaises nouvelles d'Escosse par ung angloys nommé maistre Palmer quy vient il y a deux jours de Portincraig et y fust hyer comme aucuns disent redespesché en grande diligence [1]. De la ville de Dondy reprinse, tous les angloys la confessent, mais veullent fait entendre que ce a esté par la composition, et néanmoins disent que monsieur de la Chappelle a esté tué à le prinse d'icelle ce qui ne sçauroit estre advenu à mon advis que les angloys n'y ayent esté fort bien frottez [2]. Et de faict ainsy le disent aulcuns et qu'il est vray qu'il y est mort ung gentilhomme françoys mais que sa mort a esté bien cher vendue car ladicte ville a esté prinse et tout ce que l'on a trouvé d'angloys dedans tué et en quelques aultres places d'autour faict de mesmes et Portincraig incontinent assiégé et dès ceste heure comme plusieurs disent prins [3]. Toutes foys Berteville m'a faict dire que pour certain Portincraig n'estoit poinct prins et que le frère du conte de Warvich avoyt mandé qu'il le tiendroit contre toute la puissance quy estoyt devant et contre toute celle d'Escosse [4] pourveu que vous, Sire, n'y envoyssés poinct de secours mesmement par mer et n'en estoyt voullu sortyr combien que l'on luy eust mandé de le faire et d'en laisser la garde audict maistre Palmer quy en est venu porter ces nouvelles. Et a affermé ledict Berteville la prinse de Dondy et la mort dudict sieur de la Chappelle, et oultre dict que milord Grey a eu ugne autre estraincte sur la frontière où il a esté en très grand danger de sa personne et bien blessé avec perte de presque tous ceulx quy estoint en sa compaignie quy estoint envyron cent chevaulx ce qui m'a encores esté confermé d'aultres endroictz [5]. Avant hyer vint à moy Richard Martin quy me dict que Paget l'avoyt faict appeler à luy et luy avoyt demandé s'il avoyt jamais veu et congneu en France ledict sieur de la Chappelle et quel homme c'estoyt. Et il luy dict que non. Sur quoy l'aultre luy donna charge de regarder en devisant avec quel-

1. Sir Thomas Palmer, naguère trésorier de Guines, puis capitaine du fort de l'*Old Man* à Boulogne, chargé d'un commandement dans l'armée anglaise opérant en Écosse. Il se trouvait à Berwick le 24 janvier et était de retour à Newcastle le 11 février. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, pp. 76 et 78.)

2. Le bruit de la mort de la Chapelle, qui devait finalement se trouver controuvé, remplit abondamment plusieurs dépêches de Selve. Le capitaine pris pour M. de la Chapelle paraît avoir été en réalité un autre gentilhomme français, M. de Chauvigny. (Voir la dépêche du 19 février.)

3. Le bruit de la prise de Broughty-Craig avait un instant couru au quartier général de l'armée anglaise. (Dépêche de lord William Grey au protecteur, datée de Warkworth, 24 janvier. *Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 76.)

4. Ce sont les propres termes en usage dans les dépêches de la plupart des capitaines anglais. (Lord William Grey au protecteur, Newcastle, 29 janvier. *Ibid.*, p. 76.)

5. La déroute dont Selve a parlé dans sa dépêche du 26 janvier.

ques françoys mesmement de nos gentz s'il en pouvoyt parler à quelcun de sçavoyr quel homme c'estoyt et de quelle stature. Et par là sembleroyt qu'ilz ne fussent pas icy fort certains que ce soyt ledict sieur de la Chappelle quy aye esté tué. En quelque sorte que ce soyt, Sire, il me semble que c'est grand signe que les affayres de deçà n'y vont paz bien puisque le protecteur ne m'a rien dict de ceste mort ne parlé d'aulcunes desdictes nouvelles. Du conte de Hontelay, Sire, je m'y gouverneray comme il vous plaist me commander. Des préparatifz quy se feront pour Escosse, j'useray de toute la diligence qu'il me sera possible pour les entendre et les vous mander. En quoy Berteville proumect de vous faire tout le service qu'il pourra. Et jusques icy il dict qu'il est advisé que le protecteur n'yra poinct en Escosse ni le conte de Warvich aussy sy vous n'y envoyés quelque grand secours pour reprendre ce que les angloys y tiennent qu'il leur suffira de garder et conserver jusqu'à ce qu'ilz voyent quelque aultre occasion à leur adventaige. Sur tout il dict qu'ilz usent icy grande diligence à descouvrir quelle force vous mectrez sur mer et que pour cest effect soubz ugne coulleur trouvée y a ung homme du protecteur quy parle fort bon françoys qui ne bouge de vostre ville de Nantes long temps a et mande icy tout ce qu'il peust sçavoyr et qu'allieurs aulx portz de vostre royaume il y en a d'aultres qui font le semblable. De celluy dont il m'a faict parler je le congnoys de veue, si c'est celluy que je pense et est ung homme de grande et forte taille ayant la barbe rousse que ledict protecteur a aultresfoys icy envoyé à moy me demander quelque lettre de recommandation pour le recouvrement d'ugne sienne espinasse qu'il disoit lui avoyr esté prinse en France depuis la paix et me mandant qu'il la voulloyt envoyer par delà pour en faire la poursuitte. »

« *De Londres, le* VIII*me* *febvrier* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 151, copie du XVIe siècle, 9 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

299. — *Londres, 8 février.* — « Monseigneur,... j'entendz que l'on tire tous les jours ugne merveilleuse quantité d'armes et munitions de guerre de la Tour de ceste ville et plus grande comme disent aulcuns que l'on n'a poinct veu de faire en nul temps de guerre par deçà. Et les envoye l'un par mer et par terre par divers chemins qui est bien signe que cela va en plusieurs endroictz de ce royaume lesquelz ilz veullent comme il est vray semblable pourvoyr pour le double où ilz se trouvent qui ne peust estre sans ugne grande distraction et division de forcez. J'ay aussy cejourd'huy ouy dire qu'ilz commencent peu à peu d'envoyer et acheminer à la fisle quelques soldats vers la frontière d'Escosse, mais ce n'est encores grandes chose de ce qui s'en peust voyr. Au surplus,

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

Monseigneur, maistre Jehan Hay me vient demander que le conte de Hontelay luy avoyt dict avoyr parlé à maistre Palmer quy est venu d'Escosse et qu'il n'est rien de la mort de monsieur de la Chappelle et que c'est ung aultre gentilhomme françoys quy a esté tué dont il ne sçayt le nom. Ledict Hay m'a aussy adverty que l'on avoyt mictz en prison bien estroictement en la grosse Tour d'icy le cappitaine de Dombarre pour ce qu'il avoyt conseillé de retourner en Escosse à ung frère bastard du gouverneur quy s'est rendu angloys il y a je ne sçay quantz moys et depuis s'estoyt tousjours tenu avec le conte de Lenox sur la frontière de ce royaulme de la part du Ouest jusques à présent qu'il est venu en ceste ville où le dict cappitaine luy a donné ce conseil. Je vous envoye présentement, Monseigneur, ugne epistre exortatifve du protecteur d'Angleterre aulx escossoys par laquelle j'entendz qu'yl cuyde séduyre tout le peuple d'Escosse et en a faict imprimer ugne grande quantité qu'il faict relier en petitz livres tous telz que celluy que je vous envoye que je mictz poyne de faire desrobber à quoy il a prou affaire car il deffend que l'on n'en vende et les faict tous retirer à mesures qu'ilz s'achèvent, en intention comme je pense d'envoyer semer cela par le pays d'Escosse dont toutesfoys j'espoyre qu'il ne verra pas lever grand fruyct. Je vous eusse faict icy translater ledict livre, n'estoyt, Monseigneur, que je n'ay voullu différer à ugne aultre foys de le vous envoyer. Villeneufve escript à monsieur le mareschal de la Marche et requiert qu'il plaise au roy les faire payer de ce qu'il luy a pleu ordonner pour son entretenement aultrement qu'il ne sçayt de quoy vivre dont, Monseigneur, il m'a prié vous escripre en sa faveur.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce VIII*me *febvrier V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 155 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

300. — *Londres, 8 février.* — Selve a reçu le paquet du roi et la dépêche de M. de la Rochepot en date du 3. Il lui renvoie son courrier et l'avise de la nouvelle instance du protecteur pour la nomination de commissaires, ainsi que des nouvelles d'Écosse.

« *De Londres, ce VIII*me *febvrier V*c *XLVII.* »

Vol. 7, f° 156 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Affaires diverses du Boulonnais.

301. — *Londres, 9 février.* — Le protecteur vient de mander Selve pour lui donner réponse sur la question de la nomination des commissaires. Il lui a fait entendre que pour la restitution du Boulonnais, le roi

d'Angleterre avait déjà désigné par le passé ses commissaires, à savoir ceux déjà chargés de négocier la paix entre les deux rois, le comte de Warwick, Paget et Wotton[1] : il attend que le bon plaisir du roi soit de désigner les siens propres. Quant aux commissaires chargés de régler le reliquat des 500 000 écus, il attend, pour nommer les siens, que le roi ait procédé à son choix. Après s'être encore plaint que sur les frontières du Boulonnais les gens du roi « prinsent pour ung mouton dix et rendissent pour un dommaige dix », il a, changeant de question, déclaré que le traité ne permettait pas au roi de secourir les écossais sans porter atteinte à l'amitié jurée entre les deux princes.

« Et à ce propos m'a dict qu'il avoyt eu nouvelles que monsieur de la Chappelle avoyt esté tué d'ugne harquebouzade en Escosse devant Portincraig en ugne escarmouche où il estoyt descendu de cheval et s'estoyt jecté à pied parmy les gentz de pied avec ugne picque au poing faisant tout le debvoyr d'homme de bien et vaillant qu'il est possible de penser. Bien m'a dict qu'il n'avoyt paz certitude que ce fust luy, mais qu'il l'estimoyt ainsy pource que l'on luy avoyt dict que cestuy là qui a esté tué estoyt bien et richement armé et en poinct plus que nul des aultres lequel l'on luy a figuré estre ung homme grand et fort et la barbe espoyse ung peu tirant sur le noyr. Au demeurant, Sire, il m'a dict quant à la prinse de Dondy dont je luy parloys qu'elle avoyt esté facille ayant esté ladicte ville abbandonnée, réservé quarante ou cinquante angloys qui estoint demeurés dans le clocher, et que tout le reste s'en estoyt party et sy avoint amené l'artillerye quy estoyt dedans, mais je me doubte qu'il desguise en cela les matières et qu'il a je ne sçay quoy dont il ne se vante paz, car il m'a parlé de tout ce faict merveilleusement froydement et sobrement réservé de la mort du dict sieur de la Chappelle laquelle toutesfoys encores aujourd'hui maistre Hay m'a dict que le conte de Hontelay luy avoyt asseuré n'estre poinct vraye parce qu'il en a entendu du gentilhomme mesmes quy a porté les nouvelles d'Escosse. Ledict sieur de Hontelay, Sire, m'a envoyé ugne lettre que je vous envoye pour l'évesque de Rosse laquelle il m'a fort faict recommander et dict qu'elle est d'importance. Quy est, Sire, tout ce que je sçay pour ceste heure. »

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

« *De Londres, ce* IXme *febvrier* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 157, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

302. — *Londres, 10 février.* — A la suite de l'entretien de la veille, le protecteur a fait prier Selve à dîner pour le surlendemain dimanche

Fêtes à la cour.

1. Leur nomination avait été annoncée par l'ambassadeur dans sa dépêche au roi du 17 août précédent. (Voir ci-dessus.)

à Greenwich, où le roi d'Angleterre se rend le lendemain. « Et dict l'on qu'il y a là quelque bastion dressé quy doibt estre assailly et deffendu. Et y aura comme l'on dict d'autres partyes à courre la lance sans licez pour donner passetemps audict seigneur cez troys jours de carnaval. Je croy, Monseigneur, que ceste inusitée courtoysie du protecteur ne luy procedde que de ce que je luy ay vifvement contrasté en ceste pénultième audience depuis laquelle je l'ay ce me semble trouvé ung peu plus gratieux. »

Évasion du comte de Huntley.

Jean Hay est venu l'avertir que le comte de Huntley avait obtenu un sauf-conduit pour un homme qu'il envoie en Écosse : Selve en profitera pour écrire à la reine. Les pourparlers continuent pour faire signer au comte de Huntley les articles que le protecteur lui propose. « Il veult essayer de se saulver et oster d'icy sans rançon ne rien proumectre par le moyen de quelque légère barque quy pourra venir en ceste rivière soubz coulleur de marchandize dans laquelle en ugne nuict ayant le vent et la marée à poinct il espoyre de se tirer d'icy, car il a la commodité d'estre logé joignant ladicte rivière et sy a telle liberté d'aller et venir qu'il veult. Et pense ledict Hay à ce qu'il m'a dict que ledict sieur de Hontelay escript à l'évesque de Rosse pour luy recouvrer et envoyer ladicte barque de France avec quelques gentz fidelles et advisez dedans qui sçaichent bien conduyre ceste menée. »

« *De Londres, ce* Xme *febvrier* V^{c} XLVII. »

Vol. 7, f° 158 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Fêtes à la cour.

303. — *Londres, 15 février.* — « Sire, depuis ma dernière depesche du IXme de ce moys je n'ay aprinses nouvelles qui vous doibvent estre mandéez sinon que hyer à Grenvich fust faict l'assault d'ung bastion, auquel spectacle lez ambassadeurs de l'empereur et de Venise et moy feusmes convyez et fort gratieusement recueillis du roy d'Angleterre mesmes qui nous parla en latin,... et, pour ce qu'il s'addressa et de parolle et de regard à moy seul comme s'il n'eust poinct cogneu les aultres quy aussy ne luy respondoynt rien, je luy fictz responce... Le dict passetemps, Sire, fust assez beau et dura longuement, car il y eust au commencement dez saillies de chevaulx légers et puys de gendarmerie et de harquebuziers sur lez assaillants et après la place fust assiégée et battue de force artillerye quy y fist deux grandes bresches avec l'ayde de ceulx quy estoint dedans qui desmolissoint à mesure que l'artillerye tiroyt. Et en fin furent donnez plusieurs assaultz et combatu main à main à la bresche. Et fust la fin du jeu et de ce mistère que le roy d'Angleterre manda dire par plusieurs foys aulx assaillantz et aulx deffendantz qui ne se voulloint departir qu'ilz se levassent et retirassent et qu'ilz n'y auroint poinct de

deshonneur ne lez ungs ne les aultres ayantz sy bien faict tous leur debvoyr et à assaillyr et à deffendre qu'il n'estoyt possible de mieulx et qu'il les tenoyt tous pour très gentz de bien et vaillantz. Et ainsy se retirèrent honorablement lez assaillantz de devant la place et après s'en furent de mesmes ceulx qui estoint dedans.

« Sire, à nostre retour, l'ambassadeur de Venise avec lequel j'ay quelque amytié et privaulté me compta que Paget l'avoyt asseuré que monsieur le protecteur avoyt eu nouvelles le jour précédent que les escossoys avoint levé le siège de devant Portincraig et s'estoint retirés avec trefves de XX jours qu'ilz avoint faicte avec ceulx de dedans pendant lesquelz XX jours lez angloys avoint liberté de fortiffier tant dedans la place que là où bon leur sembleroyt dans deux mille prez de ladicte place, quy est chose, Sire, que je ne puis bonnement croyre estre passée de ceste sorte ne que lesdicts escossoys ayent faict telles trefves ne qu'ilz se soint retirés du tout dudict siège [1]. Et m'a dict oultre, Sire, ledict ambassadeur que Paget aussy luy avoyt asseuré la mort de monsieur de la Chappelle estre vraye, me disant icelluy ambassadeur que pour mieulx vériffier cez nouvelles il avoyt faict en passant ung mot de congratulation au protecteur des bonnes nouvelles qu'il avoyt euez d'Escosse et que ledict sieur protecteur luy avoyt respondu qu'il avoyt donné charge à Paget de les luy faire entendre et quelles estoint certaines et véritables. Bien est vray, Sire, que de troys ou quatre endroictz me feust bien asseuré le contraire il y a deux ou troys jours, m'estant dict que ledict Portincraig avoyt eslé prins d'assault et que le frère du comte de Warvich quy en est cappitaine et tous ses gentz avoint esté tuez dont je ne vous ay jamais rien voullu mander que je n'en sceusse mieulx la vérité, ce quy m'est sy malaisé en ce pays qu'il n'est possible de plus. Et lorsque me fust donné cest advertissement j'avoys quelque occasion d'en croyre quelque chose, car l'on fist tout soubdain partyr les soldatz espaignolz pour aller en grande diligence à Barvich où quelques gentz de cheval aussy de milord Grey s'en alloint disant qu'il leur estoyt commandé sur poyne d'estre pugnys et cassés de s'y trouver dans dix jours, quy estoint signez et argumentz de quelques affayres pressez. Toutesfoys il y a apparence d'estimer qu'il n'est rien de ladicte prinse de Portincraig car sy elle estoyt advenue ledict protecteur et Paget ne sont paz sy eshontez d'en compter ce qu'ilz en ont dict audict ambassadeur de Venise. Bien est vray qu'aussy ne faut-il paz tenir tout ce qu'ilz disent pour évangille. Cez jours passez ilz ont eu icy nouvellez que les navyres angloys avoint esté arrestez et detenuz à Anvers l'on ne sçayt pourquoy. Bien est vray que l'ambassadeur de l'empereur m'a dict qu'il estoyt seur que cest arrest n'avoyt poinct esté faict du commandement ne du sceu dudict

Siège de Broughty-Craig.

1. André Dudley avertit le protecteur de la conclusion effective de cette trêve, par une dépêche datée de Brougthy-Craig, 5 février. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 77.)

empereur et que ce debvoyt estre seullement pource que lesdicts navyres par adventure s'estoint trouvez chargez de robbe prohibée d'enlever et emporter comme de munitions et provisions de guerre et telles choses. »

Selve a reçu tard la veille au soir la dépêche du roi en date du 11 et a envoyé à Greenwich demander au protecteur une audience. Il a vu la veille le comte de Huntley « fort privé et carressé », et n'a aucune nouvelle du comte de Bothwell dont la fidélité lui paraît fort suspecte. Jean Hay est occupé à payer sa rançon de 500 écus et a prié Selve de lui obtenir un sauf-conduit pour aller plaider en France au sujet de la succession du cardinal de Saint-André son oncle. Le bruit court que le protecteur va prochainement aller visiter les ports du Sud et de l'Ouest, Portsmouth, Southampton et Bristol : Selve y envoie un exprès.

« *De Londres, ce* XV*me* *febvrier* V*c* XLVII. »

Vol. 7, f° 159, copie du XVI° siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

304. — *Londres, 15 février.* — Selve a reçu la veille au soir très tard la dépêche du connétable en date du 11. Il fera entendre au protecteur ce que le connétable lui mande sur les saisies de navires français.

Affaires d'Allemagne. « Monseigneur, dimanche dernier, l'ambassadeur de l'empereur convya celluy de Venise et moy à disner chez luy où il nous festoya très honnestement. Et le lendemain je luy voulsis bien rendre la pareille céans en compaignie aussy dudict ambassadeur de Venise. Et après le disner icelluy ambassadeur de l'empereur quy est flament et homme quy parle voulentiers et librement mesmement après ung peu de bonne chère, combien qu'il soyt au reste homme de sçavoyr et de vertu, se mict à parler de la guerre des angloys contre les escossoys, me disant qu'il s'esbahissoyt comment nous n'avions traicté la compréhension des escossoys en termes plus clairs qu'elle n'est et pourquoy en l'article de la compréhension nous n'avions mictz ces motz : sans préjudice des traictés que ung chascun des deux princes prétend avoyr. A quoy je ne voulluz que sobrement parler et respondre, luy disant seullement que de nostre costé nõus trouvions ladicte compréhension assez claire et expresse. Et pour ce que l'ambassadeur de Venise l'interrogea sur ceste matière desirant de l'entendre il se mict à luy en faire le discours bien au long, lui disant en summe que l'empereur estant entré en ligue avec le feu roy d'Angleterre estoyt aussy entré en guerre avec luy contre les escossois avec lesquelz ne l'ung ne l'aultre ne pouvoyt faire paix sans le consentement de tous deux..... Au surplus, Monseigneur, milord Guillaume, frère du duc de Nortfolch[1], chercha fort hyer à Grenvich l'occasion de parler pryvéement

1. William Howard, lord Howard d'Effingham, ambassadeur d'Angleterre en France en 1541.

à moy ce qu'il feist et entre aultre chose me monstra d'avoyr grande affection de faire service au roy me jurant tout baz qu'il estoyt meilleur françoys qu'angloys. Et se plaignist à moy des maulvays traictements que son frère et sa maison avoint. Je lui dictz tant seullement qu'il se conservast en ceste bonne voulenté et qu'il verroyt qu'il ne s'en repentiroyt poinct. Puys luy demanday quelle armée alloyt en Escosse et quand il me respondist qu'il n'y en alloyt poinct encores et que l'on ne se hastoyt paz tant que l'on en faisoyt le semblant. Et mesmement que pour ce que l'on en oyoit nouvelles des préparatifz que le roy faict en France et qu'il se pouvoyt bien asseurer que s'il ne demandoyt poinct de noyse qu'encorez faisoyt l'ont moins par deçà et qu'il en estoyt fort mal la saizon pour ce pays. Combien, ce me dict il en la fin, que Dieu nous aydera comme je pense car nous ne sommes poinct hypocrites et n'allons plus à messe ne à matines et ne jeusnons ne mengeons poisson le charesme et sy faisons tous les jours beaulx édictz et constitutions toutes nouvelles. Ce sont, Monseigneur, les mesmes propoz quasy qu'il me tint sinon qu'en se départant il me dict qu'il avoyt envye de venir veoyr ung jour de ce charesme si l'on mangeoyt de bonnes sallades chez moy. J'ay aussy ouy dire que l'admiral d'Angleterre a eu de grandes parolles avec le protecteur son frère qui sont proceddées à cause de la royne à présent sa femme et de la femme dudict protecteur [1], et me semble qu'en ceste nouvelle y a quelque vérisimilitude car hyer à ce triumphe quy fust faict à Grenvich n'y estoyt ledict seigneur admiral ny sadicte femme combien que tous les aultres seigneurs et dames y feussent mieulx assemblez qu'ilz ne furent longtemps a et mesmes y estoyt ladicte femme du protecteur. »

« *De Londres, ce* XVme *febvrier* Ve XLVII. »

Vol. 7, f° 161, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

305. — *Londres, 17 février.* — Selve a eu, la veille, une audience du protecteur et lui a rapporté la double réponse faite par le roy à l'ambassadeur d'Angleterre, le 7 de ce mois. Il lui a en même temps adressé de nouvelles remontrances sur les actes de pillage commis envers les français et lui a communiqué le double de la lettre de M. de la Meilleraye envoyé par le roi. Affaires diverses du Boulonnais.

Sur le premier point, le protecteur a répondu que si l'on nommait de part et d'autre des commissaires sur le fait de la restitution de Boulogne il lui semblait qu'on pourrait en même temps leur confier le différend relatif aux limites du Boulonnais, mais toutefois qu'il remettait sa réponse

1. Thomas, lord Seymour, frère du protecteur dont Selve a annoncé le mariage avec Catherine Parr, veuve de Henry VIII. La duchesse de Somerset, femme du protecteur, était Catherine Woodland.

jusqu'à l'époque où il aurait connaissance du délai de nomination et du nom des commissaires français, ce qu'il espérait obtenir dans trois ou quatre jours. Sur le second point, à savoir l'exploitation du sable de la grève de Boulogne, il s'est déclaré satisfait de la réponse du roi. Quant à ce que Selve ajoutait relativement à de nouvelles saisies de navires français, il a affirmé qu'il rendait exacte justice à tous. Les actes de piraterie dont se plaint M. de la Meilleraye sont dus, a-t-il déclaré, à des pirates écossais qui se déguisent en marins anglais, tandis que d'autres écossais viennent de piller impunément un navire anglais à l'entrée de la Loire : il n'y a d'ailleurs autour de Jersey et de Guernesey aucun navire anglais armé en guerre, comme l'affirme à tort la lettre de la Meilleraye. A la fin de l'entretien, le protecteur a dit avoir entendu parler de la révocation de l'ambassadeur de France en Flandre. A quoi Selve a répondu qu'il se pouvait que le roi l'eût mandé près de lui pendant l'absence de la reine de Hongrie.

« *De Londres, ce XVII*me *febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 162 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Nouvelles de la guerre d'Écosse.

306. — *Londres, 17 février.* — « Monseigneur, ce que je sçay pour le présent de nouveau est que Berteville m'a faict dire cejourd'hui que ceulx qui estoint devant Portincraig avoint faict ugne grande faulte de n'avoyr fortiffié ugne petite montaigne et lieu hault qui est fort voysin dudict Portincraig et quy le tient en telle subjection qu'il n'eust sceu résister troy jours sy les escossoys se fussent mictz là dont il dict qu'ilz se sont retirés et ont laissé prendre et occuper ladicte montaignette à ceulx de Portincraig qui la fortiffient à grande diligence et par ce moyen rendront la place beaulcoup plus forte et deffensable... Il m'a aussy mandé que le bruit quy a esté çez jours passez de la prinse dudict Portincraig estoyt proceddé de quelques espaignolz quy estoint dedans quy avoint voullu rendre la place aulx escossoys et dict qu'ilz ont esté descouvertz et prins. D'avantaige, Monseigneur, m'a adverty qu'il n'y a que deux ou troys jours que monsieur le protecteur le feist appeller et luy demanda quelles forces le roy pourroit envoyer en Escosse à son adviz et que de luy il estoyt adverty qu'il y envoyoit monsieur de Lorges [1] avec IIIc hommes d'armes et envyron VII ou VIII M hommes de pied mais qu'il ne luy seroyt pas aise de passer des chevaulx en Escosse. A quoy ledict Berteville dict avoyr respondu qu'il estoyt très ayse de passer chevaulx et que sy la

1. Gabriel de Montgomery, seigneur de Lorges, capitaine de la garde écossaise du roi de France. Il avait commandé en 1545 les forces françaises envoyées en Écosse. L'expédition nouvelle qui se préparait alors devait avoir pour chef André de Montalembert, seigneur d'Essé.

force qu'il disoyt y alloyt lez angloys estoint sans poinct de faulte trop foybles contre les escossoys et que le meilleur seroyt qu'ilz se contentassent pour ceste heure de tenir et fortiffier ce qu'ilz ont gaigné sans aultre chose entreprendre se réservant à quelque aultre meilleure occasion. Sur quoy luy fust réplicqué comme il dict par ledict protecteur que quelque chose que le roy sceust faire qu'il esperoyt de venir à bout de son entreprinse et qu'il l'asseuroyt sur son honneur qu'il yroyt en personne. Au surplus, Monseigneur, il asseure que le conte de Huntelay a proumictz deux choses par deçà desquelles l'on s'attend bien pour le moins à la première quy est que sy tost qu'il sera en son pays il se déclairera luy et tous les siens avec toute sa puissance pour le roy d'Angleterre. La secunde est qu'il trouvera moyen de mectre la royne entre les mains des angloys quy est chose dont l'on ne voyt paz qu'il puisse sy aysément venyr à bout. Quant au conte Baudouel, il asseure sur son honneur et sur sa vye qu'il a faict le serment au roy d'Angleterre et qu'il luy a veu faire. Au regard des appareilz de guerre par la mer, ce qu'il en peut sçavoyr pour ceste heure est qu'il y a comme il dict XL navyres de guerre à Porcemut que l'on esquippe en bonne diligence, et que celluy qui sera chef de l'armée de mer est milord Clinthon quy avoyt aussy ceste charge au dernier voyage quy fust faict naguères en Escosse et cuyde encores à ce qu'il dict qu'il sera faict admiral d'Angleterre[1] et que à celluy qui l'est à présent sera donné ung duché en ce pays[2], et que mercredy ou jeudy prochain le protecteur partira d'icy et Paget en sa compaignie pour aller visitter lesdicts navires et le lieu de Porcemuth qui est celluy dont ilz se doubtent et craignent le plus par deçà s'ilz ont guerre avec le roy comme le protecteur luy a dict qu'il pensoyt que l'on auroyt. J'ay sceu aussy de plusieurs endroictz, Monseigneur, que ung gentilhomme angloys nommé maistre Brent[3] quy avoyt esté envoyé en Dannemarch pour lever quelques gentz de guerre est revenu il y a deux ou troys jours. Et dict Berteville qu'il a porté nouvelles que le roy de Dannemarch en avoyt accordé levée de IIII^M hommes pour envoyer par mer en ce royaulme ou en Escosse ainsy que le roy d'Angleterre aymeroyt myeulx, mais que c'estoyt soubz ceste condition s'il n'estoit poinct empesché en guerre avec l'empereur lequel il dict avoyr reffuzé tout à plat le passaige d'aulcunes gentz de guerre par sez terres, de sorte qu'il ne pense paz que les angloys puissent avoyr aulcuns estrangers avec eulx s'ilz n'ont lesdicts III^M hommes de Dannemarch. Quy est, Monseigneur, ce que je vous puys dire à présent, sinon que l'on m'a dict que le navyre nommé le *Grand Henri* est

1. Edward Clinton, lord Clinton, plus tard comte de Lincoln. Il fut créé amiral d'Angleterre deux ans plus tard, en 1550.
2. Thomas Seymour, frère du protecteur, amiral d'Angleterre depuis l'avènement d'Edouard VI.
3. Sir John Brend, chargé d'une mission à Brême de janvier 1548 à janvier 1549. (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI*, pp. 14, 28.)

encores en ceste rivière et forces ouvriers dessus quy le rhabillent, de sorte qu'il ne sera paz prest pour servir bien tost. Et ung aultre navire nommé la *Mignongne*[1] quy est aussy ung des plus grands de deçà est mictz par pièces comme l'on m'a dict à ung port nommé Briclesay[2] quy est près la bouche de ceste rivière tyrant vers le North où l'on le reffaict tout de neuf qui ne doibt paz estre chose preste. De la Gallayre qu'ilz ont je l'ay moy mesmes veue en terre sur le bort de ceste rivière à III ou IIII mil d'icy où elle a esté aussy mise en pièces et refaicte de neuf et m'est adviz qu'elle ne sera pas bien tost preste à servyr. D'aultre part il fault qu'il y aye quelques navires du costé du North comme à Neufchastel et Barrvych pour aller et venir pour le secours de Portincraig et des aultres lieux que les angloys tiennent sur la marine en Escosse. De sorte que je puis croyre qu'il y ayt XL grandz navyres de guerre à Porcemuth dont je verray de sçavoyr la vérité par homme exprès pour la vous mander incontinent. L'on m'a aussy dict pour certain que maistre Obby gentilhomme de la chambre de ce roy se prépare pour aller ambassadeur ordinaire vers l'empereur[3].

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres*, XVIIe *febvrier 1547*. »

Siège de Broughty-Craig.

« Monseigneur, depuis ceste lettre escripte j'ay esté adverty que madame la comtesse de Warvich contoyt hyer à quelque personne que les dernières nouvelles que l'on avoyt icy de Portincrag estoing qu'ilz estoint fort estroitement encloz et assiégés dedans du costé de terre mais qu'ilz avoint la mer libre par où ilz pouvoint mander de leurs nouvelles et estre secouruz et que monsieur le protecteur leur donnoyt bon couraige et leur avoyt mandé qu'ilz seroint secouruz par la mer de tout ce qu'il leur seroyt besoing. Par ainsy, sy ledict advertissement est véritable et que les choses y voysent de ceste sorte, Paget desguisoyt bien fort les matières dernièrement qu'il en a parlé à l'ambassadeur de Venise comme je vous ay mandé par ma dernière depesche. Et sy y auroyt apparence que Berteville ne faict paz moins, duquel l'advertissement de l'espion que le protecteur tient à Nantes que je vous ay mandé par mez lettres du VIII de ce moys n'est guères seur car le personnaige qu'il me disoyt est icy de retour depuys deux ou troys jours et est celluy qui a esté emprisonné naguères au Chastellet de Paris pour avoyr vollu semer par delà maulvaise doctrine lequel le roy a faict délivrer en faveur dudict protecteur et de cellui qui revyent de Danne-

1. *La Mignonne* ne figure pas dans l'état de la flotte anglaise de 1544. (*State Papers*. t. I, pp. 811-813.)
2. Nom défiguré sans doute. Peut-être Gravesend.
3. Sir Philip Hoby, qui remplaça, auprès de l'empereur, Thomas Thirlby, évêque de Westminster, en fonction depuis 1545. Il présenta ses lettres de créance le 11 juin. (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI*, p. 24.)

march. Quelques-ungs m'ont dict qu'il n'a rien faict en son voyage et que les angloys n'auront poinct de gentz de guerre d'Allemaigne qui sont choses assés contraires à ce que je vous ay cy dessus escript m'avoyr esté mandé par Berteville. »

Vol. 7, f° 164 v°, copie du XVI[e] siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

307. — *Londres, 19 février.* — « Sire, ce mot de lettre est seullement pour accompaigner celluy que je vous envoye de la royne d'Escosse que je viens de recepvoyr par l'homme que je vous ay par cy devant mandé avoyr depesché vers ladicte dame, lequel, Sire, est passé et repassé assez dextrement et non sans grand danger. Par les lettres qu'elle m'escript, Sire, elle monstre de desirer sur toutes chosez que le secours que vostre bon plaisir est d'envoyer par delà arrive bien tost et me répète souvent que le principal gist en la diligence dudict secours et qu'il soyt arrivé de bonne heure. Davantaige, Sire, elle me mande aussy que le frère du comte de Hontelay [1] escript plusieurs choses à son dict frère ausquelles elle n'a paz grande fyance. Je ne sçay que ce peust estre et néanlmoins elle m'encharge de délivrer des lettres de luy qu'elle m'envoye à icelluy conte par lesquelles à ce qu'elle m'escript il me doibt faire serment d'estre fidèle et loyal à la royne sa fille, lequel serment elle veult que je reçoipve en vostre nom et que je ne baille lesdictes lettres à aultre qu'à luy mesmes, et, sy d'adventure il ne peust venir vers moy, que je les rumpe. Et pour ce, Sire, qu'il n'est possible que je me puisse trouver avec ledict conte pour bailler lesdictes lettres à luy mesmes comme ladicte dame me mande et que je ne voy paz que l'on doibve avoyr plus d'asseurance de luy pour serment qu'il sceust faire entre mez mains quy n'ay aulcun pouvoyr ne mandement de vous, Sire, d'en recepvoyr, joinct que celluy que naturellement il doibt à sa princesse le lye assez estroictement sans qu'il le rafreschisse, il m'a semblé n'estre paz fort nécessayre ne utille que lesdictes lettres vinsent entre sez mains auquel oultre ce que dessuz elles pourroint imprimer quelque oppinion que l'on ayt deffyance de luy, et au caz qu'il soyt aultre qu'il ne doibt il ne seroyt jamais converty par là et sy pourroyt descouvrir au protecteur que j'ay des advertissementz d'Escosse et que je treuve des moyens d'y envoyer. A ceste cause, Sire, je vous envoye les deux lettres qui s'addressent audict conte toutes telles que je les ay receues, dont l'ugne qui estoyt hors du pacquet de la royne a le tiret qui la ferme rumpu pour avoyr esté mise et portée en lieu contrainct pour

Correspondance de Selve avec la reine d'Ecosse.

1. Alexandre Gordon, évêque désigné de Caithness, qu'on a déjà vu en correspondance avec le comte de Huntley son frère. (Selve au roi, 20 octobre.)

ce ainsy comme m'a tesmoigné le porteur quy m'a affermé qu'il m'y avoyt en rien visité ne ouvert.

Siège de Broughty-Craig.

« Sire, ce que j'ay peu apprendre de bouche dudict porteur, l'ayant diligemment enquys et examiné, c'est que le seigneur de la Chapelle n'est poinct mort. Mais est ung aultre nommé le seigneur de Chauvigny qu'il dict avoyr esté tué d'une harquebouzade à la teste en ugne saillye que feyrent ceulx de Portincraig où il y eust IIII angloys tuez. Dadventaige m'a compté qu'estant la royne partye de Streling pour aller à Farlan [1], et luy estant jà depesché pour s'en venyr vers moy, arriva de Portincraig ung lacquay du sieur de Combatz depesché vers ladicte dame pour l'advertyr que le conte d'Arguil mesme qui est le chef des escossoys qui sont devant avoyt envoyé ugne barque chargée de quelques vivres et refraichissementz aulx angloys qui sont dedans ledict Portincraig laquelle icelluy Combatz mesmes avoyt veue y aller et après en avoyt parlé audict conte d'Arguil quy luy avoyt confessé qu'il la y avoyt envoyée disant pourquoy il ne le pouvoyt bien faire. Ce que je luy ay bien voulu demander, Sire, comme il l'avoyt sceu, et m'a respondu qu'il l'avoyt ouy dyre à ung des gentz de monsieur d'Oysel vostre ambassadeur et audict lacquay mesmement quy en avoyt porté lez nouvelles. Au surplus, Sire, il dict que les angloys sur la frontière du costé du Ouest se préparoint fort quand il est repassé dernièrement pour aller assaillyr ung chasteau nommé Domblarich [2] duquel le seigneur [3] est tousjours demeuré bon et ferme escossoys combien que tous les aultres d'autour se soint renduz et jurez angloys en sorte qu'il dict qu'il luy sera fort malaisé de résister s'il n'est secouru de la royne quy luy avoyt envoyé comme il dict tant seulement quelque peu d'argent pour avoyr quelques gentz pour luy ayder à deffendre sa place. Il m'a aussy dict, Sire, qu'il a trouvé les espaignolz que ceulx cy envoyent en Escosse à quatre ou cinq journées d'icy et qu'ilz sont deux enseignes soubz lesquelles n'y semble pas avoyr plus de deux centz hommes.

Attaque de Drumlanrig.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XIXme febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 166 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

308. — *Londres, 19 février.* — « Monseigneur,... maistre Jehan Hay a payé sa rançon icy et part dans deux jours pour s'en aller par delà

1. Falkland, dans le comté de Fife.
2. Drumlanrig, dans le comté de Dumfries, sur la route d'invasion de Carlisle à Glasgow. Le siège de cette place était commencé le 25 février. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 80.)
3. Sir James Douglas, baron de Drumlanrig, gardien des marches occidentales d'Angleterre.

par lequel le conte de Hontelay m'a faict déclairer le conseil qu'il a prins dont il a faict advertyr le roy par l'évesque de Rosse. Ledict Hay me dict aussy hyer qu'il avoyt veu le seigneur de Baudouel qui faisoyt fort le désespéré et le mal content et mauldissoyt l'heure qu'il estoyt jamais venu icy et celluy quy le luy avoyt conseillé et que le protecteur le voulloyt contraindre et par proumesses et par menacez de se rendre angloys. En somme, Monseigneur, je ne me puys rien persuader de bon de lui.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, le XIX*me *febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 167 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

309. — *Londres, 22 février.* — Selve vient de recevoir la dépêche du roi en date du 18 et vu la réponse du roi aux derniers propos de l'ambassadeur d'Angleterre, lequel a envoyé au protecteur une dépêche arrivée dimanche soir. Selon l'ordre du roi, Selve traînera le plus possible en longueur la question des commissaires. « Ledict protecteur, Sire, debvoyt partyr pour aller à Porcemut il y a ung jour ou deux et dict l'on qu'il partira dans ceste sepmaine au plus tard. L'on dict, Sire, qu'il y va pour adviser à la seureté et fortiffication tant dudict lieu de Porcemuth que de toute la coste circumvoysine et aussy pour donner ordre à l'armée de mer et aulx navires du roy d'Angleterre que l'on dict estre là où j'ay envoyé homme exprez pour visitter tant ledict lieu de Porcemuth que Hantonne et Bristoc et aultres portz de ladicte coste... Au surplus, Sire, je vous puys advertyr que depuis deux ou troys jours a esté faict grande diligence de leur gentz de guerre tant en ceste ville que aulx envyrons et m'a esté dict que de ceulx dont la monstre a esté faicte prez cestedicte ville le numbre peust estre d'envyron deux mille lesquels comme j'entendz ont esté incontinent acheminés vers Escosse. Et se dict que par tout dans ce royaulme tyrant vers ledict pays d'Escosse se font pareilles diligences et levéez. Et quy vouldroict croyre lez bruictz qui se divulguent de ceste armée de terre qu'ilz mectent icy, ne sera paz de moins de XL mil hommes dont il me semble que l'on peust bien beaulcoup rabattre, car à la dernière qu'ilz ont faicte l'on n'en disoyt paz moins et toutesfoys s'en failloyt beaulcoup que ce numbre n'y fust... Daventaige ilz n'ont et n'auront comme j'entendz secours d'estrangers sy ce n'est envyron deux C espaignolz qui peuvent estre desjà sur la frontière d'Escosse ausquelz encores je me doubte qu'ilz n'auront paz grande fyance s'il est vray ce quy m'a esté confermé de plusieurs et divers endroictz, quy est que la royne d'Escosse a cez jours icy trouvé moyen d'en practiquer quelques ungs des principaulx soldatz qui estoient

Préparatifs de guerre.

dans ugne place tenue par les angloys laquelle ilz avoint proumictz et cappitulé de luy rendre et pour ce faire estoint ugne partye d'entre eulx sortis et passés devers elle laissantz les aultres dedans ladicte place quy ont incontinent esté prins prisonniers pour souspeçon conceu de l'absence de leursdictz compaignons, et disent aulcuns que ladicte place est Humes et autres asseurent que c'est Portincraig, et ay sceu par l'ambassadeur de Venise quy est icy qu'il luy avoyt esté dict pour chose très certaine que le protecteur en avoyt faict ugne grande querelle et plaincte au maistre de camp Gamboa espaignol, qui luy avoyt respondu qu'il ne le pouvoyt croyre, luy réplicquant ledict protecteur comme il disoyt cela attendu qu'il luy en monstroyt les lettres quy luy en estoint escriptes, et que lors l'aultre avoyt dict qu'il ne sçavoyt qui les avoyt meuz sy ce n'estoyt faulte de payment[1]. Qui est, Sire, tout ce que je scay de nouveau sinon que depuis deux jours il est bruict par ceste ville qu'il est arrivé en Escosse quelque secours que vous y avez envoyé. »

Guerre d'Écosse.

« *De Londres, ce XXIIme febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 168, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Evasion du comte de Huntley.

310. — *Londres, 22 février.* — Selon la teneur de la dépêche du connétable en date du 18, Selve vient de faire avertir par Jean Hay le comte de Huntley. Si le vaisseau dont parle le connétable n'arrive pas prochainement, il faudra pour préparer l'évasion un autre intermédiaire que Jean Hay, lequel, ayant payé sa rançon et obtenu son sauf-conduit, ne peut guère différer son départ. Le comte de Huntley a mandé hier à Selve que le protecteur lui faisait de nouveau toutes les offres imaginables pour le décider à aller en Écosse retrouver lord Grey et négocier le mariage de la reine d'Écosse avec le roi d'Angleterre, « luy disant qu'il estoyt adverty que le gouverneur d'Escosse avoyt escript audict seigneur qu'il mectroyt entre sez mains et de ceulx qu'il luy plairoyt envoyer toutes les places fortes dudict pays pourveu qu'il n'en levast ne tyrast poinct la petite royne et que c'estoyt bien estre serf et esclave des estrangers et se remectre du tout à la discretion et miséricorde d'aultruy, demandant sy les seigneurs du pays luy souffriroint de bailler ainsy ce royaulme en proye. » En somme, le comte de Huntley est forcé de partir pour le Nord la semaine prochaine, et, si le vaisseau n'arrive pas dans ce délai, il ne servira de rien.

Ces jours passés, un capitaine danois est venu trouver Selve, disant

1. Il s'agit d'un complot formé par une partie des Espagnols au service de l'Angleterre, en garnison à Home, en vue de livrer la place aux Écossais. Le fait est annoncé au protecteur dans deux dépêches de lord William Grey, de Warkworth, 9 et 12 février. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 78.)

avoir été envoyé au feu roi d'Angleterre par le roi de Danemark et offrant de fournir au roi de France bon nombre d'allemands et de gens de pied et de cheval. L'ambassadeur lui a donné la plus honnête défaite qu'il a pu. Il a été aussi averti par le courrier de M. de la Rochepot qui lui a apporté ce paquet qu'il vient d'arriver ici un Français « portant mine de homme fin et advisé » qui a déclaré avoir à parler longuement à l'ambassadeur du roi.

« *De Londres, ce* XXII*e* *febvrier* V*c* XLVII. »

« Monseigneur, je ne veulx prétermectre de vous dire que entre aultres propoz que le protecteur a tenuz à monsieur de Hontelay ainsy que m'a dict maistre Jean Hay il luy a dict qu'il avoyt commandé aulx angloys d'abbandonner l'isle Sainct-Cosme prez du Petit Leich pour ce que la fortiffication n'estoyt paz là en lieu fort important et sy estoyt malaisié à garder et à habiter [1] et qu'il ne faisoyt aussy guères de compte de Portincraig et que c'estoyt ung fort faict en lieu contraint et peu seur mais qu'il avoyt commandé de fortiffier ugne petite montaigne qui est auprès où la fortiffication seroyt beaulcoup mieulx à propoz et plus deffensable [2]. » Guerre d'Écosse.

Vol. 7, f° 169 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

311. — *Londres, 23 février.* — Selve a reçu la veille le paquet du roi et la lettre de M. de la Rochepot. Il lui envoie le porteur avec le présent paquet destiné au roi et l'informe des préparatifs de guerre.

« *De Londres,* [*ce* XXIII*me* *febvrier* V*c* XLVII. »]

Vol. 7, f° 171, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

312. — *Londres, 27 février.* — « Sire, le conte de Huntelay est encores icy temporisant et retardant son allée vers le North en attendant le petit vaisseau à remez que vous luy avez faict depescher dont il n'est encores icy nulles nouvelles et s'il ne vient dans trois ou quatre jours il est en danger de ne servir de guères car la marée ne sera de long temps icy de nuict à l'heure qui soyt bien à propoz comme elle est à présent et ce pendent ledict conte sera pressé de partyr comme il pense. Il me vient de Evasion du comte de Huntley. Bataille de Dumfries.

1. La destruction des ouvrages fortifiés de Saint-Combe's Inch n'eut lieu qu'une quinzaine plus tard, le 6 mars, par le capitaine de la place, sir John Luttrell. (*Ibid.*, p. 82.)
2. La correspondance d'André Dudley avec le protecteur contient de nombreux détails sur ce sujet. (*Ibid.*, pp. 78-82.)

mander tout présentement, Sire, que hyer arrivèrent nouvelles d'Escosse au protecteur que le conte de Lenox qui estoyt entré avec bon numbre d'angloys dans ledict pays d'Escosse du costé du Ouest avoyt esté tué et sez gentz deffaictz près de Domfrise et qu'aujourd'huy en sont arrivéez d'aultres toutes contraires qui portent que ledict conte a eu la victoyre et a tué avec ses gentz bien mil escossoys [1] ce que j'ay soubdain voullu essayer de vériffier d'allieurs, et ay sceu de bon lieu, Sire, que les premières nouvelles qu'eust hyer ledict protecteur luy vindrent d'ung filz dudict conte [2] qui les venoyt d'avoyr telles sur l'heure qu'il les manda et tost aprez ayant receu lettres d'icelluy conte qui luy mande tout le contraire il a faict la secunde depesche audict protecteur qui l'a eue aujourd'huy ainsy qu'il estoyt prest et délibéré de partyr pour s'en aller à Porcemut ce qu'il a différé comme l'on tient jusques à jeudy prochain. Et à ce que j'entendz, Sire, milord Grey est avec ugne aultre trouppe d'angloys jà entré ou prest à entrer et faire quelque entreprinse d'ung aultre costé dans ledict pays d'Escosse dont ceulx cy espayrent et attendent bien tost quelques bonnes nouvelles comme ils disent [3]. Il y a trois ou quatre jours qu'il est party d'icy tous lez jours quelque troupe de gentz de guerre pour Escosse en numbre d'environ troys centz et quatre centz à la foys et suys adverty qu'en tout le pays tirant vers le North se faict de mesmes le plus secrettement et diligemment que faire se peust... Et ne sçay sy l'entreprinse de milord Grey seroyt poinct d'aller donner sur ceulx qui sont devant Portincraig qui ne sont que quatre ou cinq mil hommes comme j'ay entendu.

« Sire, l'homme que j'avoys envoyé visitter Porcemut, Antonne et Bristoc est cejourd'hui revenu qui m'a dict et asseuré qu'en la coste du South et du Ouest n'y a aulcuns des grands navires du roy d'Angleterre, sinon à Porcemut ceulx dont je vous envoye les noms en ung memoyre à part desquelz les hunes sont à baz deffaictes comme il m'a asseuré et l'appareil tout desmonté en sorte qu'il ne sçauroyt estre reddressé d'ung moys combien qu'il dict que lez mariniers disent que cela sera faict en quinze jours quand l'on vouldra. Tant y a que l'on y besoigne à quelques

1. Premières nouvelles de l'invasion du comte de Lennox et de lord Wharton, gouverneur des marches occidentales d'Écosse, invasion dirigée sur le comté de Dumfries, défendu par le comte d'Angus. Lennox et Wharton étaient à *Lochmaben* le 21 février, et à Annan le 25. (Leurs dépêches au protecteur, *Calendar of St. P., Scotland*, t. I, pp. 79 et 80.) Les dépêches suivantes donnent des détails sur la bataille livrée près de Dumfries, indécise, mais qui profita surtout aux Écossais.

2. Voir sur ce point la dépêche suivante au roi.

3. Allusion au mouvement d'invasion vers le Nord que lord William Grey commençait à prononcer. Il se préparait dès le 12 février. (Sir Thomas Palmer au protecteur, 12 février. *Ibid.*, p. 78.) Grey, parti de Berwick le 21, y rentrait le 27, après s'être avancé jusqu'à Haddington et avoir pris sur son passage Hales, Yester, Waughton. (*Ibid.*, pp. 79 et 80.) Une lettre de M. de la Chapelle à François de Guise, duc d'Aumale, publiée dans le recueil de M. Teulet, contient un récit de cette expédition. (*Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVIe *siècle*, t. I, p. 149.)

ungs en attendant ce que le protecteur ordonnera à sa venue audict lieu. Bien dict, Sire, ledict homme quy en vient qu'il y a desjà assez bon numbre de mariniers sur lesdicts navires et qu'ilz ont leur artillerye dedans, mais n'y a encores nulles gentz de guerre et sy se dict que pour se charger et fournir des vivres et munitions nécessayres sy l'on faict armée de mer ilz viendront dans la bouche de ceste rivyère à quoy il y a quelque apparence car ainsy ont accoustumé de le faire, et n'est nouvelles qu'aillieurs qu'audict Porcemut aye navyres de guerre, sinon qu'en la part du North quelques ungs qui peuvent estre à Barrvich ou Neufchastel pour le secours ou de Portincraig et des aultres places que les angloys tiennent en Escosse, et aussy autour des isles de Gersay et de Grenezay quelques navires esquippez en guerre, je ne sçay sy c'est pour piller ou pour guetter ce quy ira en Escosse. Au surplus, Sire, j'ay entendu que le gentilhomme angloys nommé maistre Brent naguères revenu de Dannemarch y est retourné je n'en sçay la cause [1].

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XXVII*me *febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 171, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

313. — *Londres, 27 février.* — C'est un personnage très digne de foi, à qui un secrétaire du conseil les a contées, qui a confirmé à Selve les nouvelles déjà données par le comte de Huntley. Selve voudrait avoir quelques nouvelles du roi avant jeudi prochain, afin de les envoyer à la reine d'Écosse par un courrier que le comte de Huntley doit expédier à cette date.

« *De Londres, ce XXVII*me *febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 172, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°

SELVE AU ROI.

314. — *Londres, 28 février.* — « Sire, depuis les lettres que je vous escripviz hyer j'ay sceu ung peu plus amples nouvelles de l'exploict qu'a faict le conte de Lenox dans le pays d'Escosse et des nouvelles qu'en a euez le protecteur [2], qui sont à ce que je puys entendre que ledict conte et un milord Fortom gardien des marches d'Angleterre du costé du Ouest estant advertys que le comte d'Angousse estoyt à Domfrise avec envyron deux mil Ve escossoys et qu'il taschoyt à réduyre à obéissance de la royne ceulx de ladicte part du Ouest quy s'estoint renduz angloys ilz

Bataille de Dumfries.

1. Voir ci-dessus, dépêche du 17 février.
2. Sir Thomas Wharton, lord Wharton, gouverneur des marches occidentales d'Écosse de 1544 à 1568.

allèrent pour le trouver et combatre avec envyron quatre mil hommes entre lesquelz estoyt ung frère du seigneur de Maxouvel[1] qu'ils estimoint fort bon angloys lequel avoyt avecques luy bon et grand numbre de sez gentz et subjectz. Et estantz prez dudict lieu de Donfrize sortist au devant d'eux ledict conte d'Angous avec sez gentz et comme ilz commencèrent à se mesler au combat ledict Maxvel se tyra à l'escart avec tous sez gentz et puis se vint ruer sur les angloys et mectre du costé des escossoys et dès l'heure furent mandéez les premières nouvelles au protecteur par lesquelles on l'advertissoyt que le conte de Lenox estoyt tué et tous les angloys deffaictz car ainsy le pensoyt on. Et peu après luy ont esté mandeez les secundes nouvelles quy portent comme j'entez qu'il y a eu grande perte et meurtres desdictz angloys mais le camp leur est demeuré et que les escossoys se sont retirés avec beaulcoup plus grande perte dez leurs et que l'on luy mandera en bref plus certainement et au long comme la chose est passée, ce quy a esté cause comme l'on estime d'arrester encores icy en attendant ceste certitude ledict protecteur quy debvoyt partyr des hyer pour aller à Porsemut. Et croy, Sire, que cez nouvelles sont venuez au protecteur non paz par voye d'ung filz du conte de Lenox comme l'on m'avoyt dict[2], car j'entendz qu'il n'en a que ung de deux ans, mais par voye d'un filz du gardien des marches d'Angleterre quy estoyt demeuré à la garde desdictes marches en l'absence de son père lequel estoyt avec ledict conte de Lenox[3] en sorte qu'en me le comptant premièrement l'on m'a prins l'ung pour l'aultre. Quelcun me vient de dire, Sire, qu'il a ouy parler quelques gentz de ceste court qui devisoint entre eulx du faict susdict et disoint qu'il y avoyt bien eu VIII^{c} angloys tuez et semble qu'il y aye quelque apparence que ceulx cy y ayent eu de la perte car ilz hastent merveilleusement les gentz qu'ilz envoyent par delà...

« Sire, etc. »

« *De Londres, ce* XXVIIIme *febvrier* V^{c} XLVII. »

Incursion de lord Grey.

« Sire, tout présentement fermant ceste lettre monsieur de Hontelay me vient d'advertyr que le protecteur lui a mandé ce matin par ung sien homme qu'il diligentast d'envoyer en Escosse pour ayder aulx affayres du roy d'Angleterre s'il en avoyt telle envye qu'il luy a toujours faict entendre et que il venoyt d'avoyr nouvelles que milord Grey estoit desjà dans Adingthon[4] quy est ugne ville à sept ou huict lieues de Lislebourg

1. Robert, sixième lord Maxwell, avait deux frères, John et Henry Maxwell.

2. Il ne peut s'agir ici que de Henry Stuart, lord Darney, qui épousa plus tard Marie Stuart. Depuis la mort de son frère aîné Henry Stuart, mort en 1545, le comte de Lennox n'avait que lui pour fils. Selve doit faire ici une erreur de quelques années sur son âge.

3. Thomas, second lord Wharton.

4. Haddington. Lord William Grey y était le 23 février. (*Ibid.*, p. 79.)

et qu'il s'estoyt rendu à luy bien mille gentishommes escossoys et qu'il avoyt prins deux places asses fortes qui sont au conte Baudouel dont l'une s'appelle Ellez [1] et l'aultre Salton [2] et quelques aultres chasteaulx autour dudict Adingthon [3], mandant oultre ledict seigneur Grey [4] que sans le commandement qu'il avoyt eu de ne passer plus oultre qu'il fust aysément allé jusque à Estreling dont la royne douayrière et la petite royne sa fille estoint deslogéez et s'estoint alléez retirer à Dombertrand [5] et que le gouverneur avoyt envoyé par devers ledict Grey pour parlementer avecques luy sur quoy il avoyt icy envoyé sçavoyr la voulenté dudict protecteur lequel a mandé ce que dessus audict seigneur de Hontelay ne luy disant aultre chose de ce quy a esté faict du costé du Ouest sinon qu'il y avoyt sceu qu'il y avoyt eu quelque escarmouche mais qu'il ne sçavoyt encores comme les choses y estoint passéez. Ledict conte de Hontelay, Sire, asseure tous les jours qu'il est bon et loyal escossoys combien qu'il confesse qu'en la nécessité où il est il entretient le protecteur de toutes les belles parolles qu'il peust sans toutesfoys de rien s'obliger contre son debvoyr et honneur. »

Marie Stuart à Dumbarton.

Vol. 7, f° 172 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

315. — *Londres, 28 février.* — Le dessein du protecteur est de faire avancer le plus possible milord Grey en Écosse et de lui faire ravager le pays. Selve croit que l'intention des anglais est de garder seulement les positions qu'ils occupent, comptant sur la difficulté des subsistances pour brouiller les écossais et leurs auxiliaires français.

« *De Londres, ce XXVIII*me *febvrier 1547.* »

Il écrit un mot à la reine d'Écosse, par l'homme du comte de Huntley, l'assurant qu'elle peut compter sur un très prochain secours du roi s'il n'est déjà arrivé, « et que ce que les angloys font maintenant est leur dernier venin qu'ilz jectent se sententz prez de leur fin ».

Vol. 7, f° 173 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. in-f°.

1. Hale's House.
2. Saltoun.
3. Yester, Waughton. Voir la dépêche du 27 février.
4. Dépêche de William Grey au protecteur, datée de Haddington, 23 fév. (*Ibid.*, p. 79.)
5. Nouvelles de la fuite de Marie de Lorraine et de Marie Stuart à Dumbarton. Il semblerait, d'après cette dépêche de Selve, que ce départ se fût opéré de Stirling même, et non de Falkland, où, dans une dépêche précédente, il avait cependant annoncé la retraite des deux reines. Le 2 mars, une dépêche de Robert Moffat de Grantoun à lord Wharton annonce leur arrivée à Dumbarton. (*Ibid.*, p. 81.)

SELVE AU ROI.

Bataille de Dumfries et Incursion de lord Grey.

316. — *Londres, 28 février.* — « Sire, depuis le partement de ma dernière depesche que je vous ay faicte d'aujourd'huy, et tout à ceste heure, Berteville me vient de mander que pour certain il parla hyer au soyr au gentilhomme qui a porté les dernières nouvelles d'Escosse lequel ne faisoyt que venyr et estoyt à l'escarmouche quy s'est faicte du costé du Ouest laquelle se peust bien appeller ugne bonne bataille sy elle a esté telle qu'il la compte, asseurant y avoyr esté en personne et qu'il y avoyt de six à sept mile angloys avec trois mile escossoys de la part du conte de Lenox et du gardien des marches d'Angleterre et que du costé des escossoys y avoyt envyron de sept à VIII^{M} hommes avec lesquelz quand se vint au combat se joignirent les dessusdicts troys mile se révoltantz contre les angloys qu'il dict avoyr esté quasy tous tuez et qu'il n'y a homme qui sçaiche sy lesdicts conte de Lenox et gardien des marches sont mortz ou prisonniers et qu'il en est sy peu de nouvelles que milord Grey a envoyé ung trompette en Escosse pour en entendre quelque chose. Bien dict, Sire, ledict Berteville que ledict milord Grey a prins quelques petitz chasteaulx tyrant vers Dombarre, mais qu'il est bien empesché car les escossoys après la deffaicte dessusdicte ont marché vers luy de sorte que l'on pense que dès ceste heure ilz ont assiégé le chasteau de Roxebourg pour le secours duquel ilz envoyent d'icy gentz audict milord Grey tant qu'ilz peuvent [1]. Et asseure ledict Berteville sur sa vye et sur son honneur lesdictes nouvelles estre vrayes et qu'il les sçayt pour avoyr parlé et au premier et au second messaiger qui sont venuz d'Escosse qui confessent eulx mesmes qu'il y a eu fort grand meurtre et deffaicte d'angloys et que les escossoys ont bien eu leur revenche pour ung coup...

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce* XXVIIme *febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 174, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

317. — *Londres, 28 février.* — Selve reçoit à l'instant les dépêches du roi et du connétable en date du 22, très à propos pour envoyer à la reine d'Écosse des nouvelles du roi par le messager du comte de Huntley qui part demain de grand matin.

« *De Londres,* [*ce* XXVIIIme *febvrier 1547*]. »

Vol. 7, f° 175, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

1. Rien ne vient confirmer cette nouvelle du siège de Roxburgh.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

318. — *Londres, 29 février.* — Selve a reçu la veille au soir le paquet du roi avec la dépêche de M. de la Rochepot. Il lui renvoie le gentilhomme que celui-ci lui avait adressé en courrier, en le chargeant d'informations verbales. « Au surplus, Monseigneur, ayant veu l'addition quy est au bout de la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, j'ay prins la hardiesse d'enclorre en ce pacquet ung petit mot de lettre que j'escriptz à ma femme que vostre secretaire prendra comme je pense voulentiers la payne de luy faire tenyr... » Saisie de navires.

« *De Londres, ce 29 febvrier 1547.* »

Vol. 7, f° 175 v°, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

319. — *Londres, 4 mars.* — Selve avait déjà fait demander audience au protecteur quand il a reçu la dépêche du roi en date du 25 avec le mémoire du marchand envoyé en courrier par le roi et ceux de deux marchands dieppois. Le 3, l'audience a eu lieu et les mémoires ont été remis au protecteur qui a promis de les faire tenir au docteur Petre, premier secrétaire d'État du roi d'Angleterre, après qu'il les aurait montrés au conseil. Le protecteur s'est plaint en revanche que deux navires anglais aient été saisis à Brest à la requête du capitaine de Toucques, et que Jean d'Estimauville eût armé au Havre deux brigantins pour faire la course aux Anglais : ces deux capitaines, dit-il, se vantent d'avoir obtenu du roi des lettres de marque. Il a dit ensuite avoir reçu avis d'Irlande que deux navires bretons ayant opéré leur déchargement dans un port de la côte s'étaient enfuis « pour ce que les gouverneurs dudict pays s'en voullant servyr pour les affayres du roy d'Angleterre qui est en guerre contre aulcuns rebelles dudict pays leur avoyt faict commandement de ne se départyr et de se tenyr prestz pour servyr ledict seigneur moyennant bon et raisonnable sallayre chose qu'il dict estre licite et permise tout ainsy comme vous, Sire, pourriés user des navires angloys en caz semblable ». Puis il a annoncé son départ qui aura lieu le lendemain pour une durée de dix à douze jours. Dans l'intervalle, Selve s'adressera au conseil pour tout ce qui regarde les marchands.

« Sire, après les propoz dessusdicts, ledict protecteur me demanda quelles nouvelles j'entendoys de l'empereur. Je luy dictz que je ne luy en pouvoys dire ne de sy seures ne de sy fresches qu'il en debvoyt avoyr et que sy j'en voulloys sçavoyr icy je les luy vouldroys demander. A quoy il me répliequa qu'il avoyt entendu que le prince d'Espaigne [1] venoyt Nouvelles d'Allemagne et d'Italie.

1. Philippe, roi d'Espagne sous le nom de Philippe II, investi du duché de Milan par Charles-Quint depuis la mort de François Sforza (1535).

en Itallye avecques VIII^{M} espaignolz et que l'empereur le voulloyt mectre en possession du duché de Milan et qu'il avoyt faict refraischyr le serment à ceux dudict duché de porter et rendre obéissance et fidélité à luy à sondict filz et à dom Ferrand [1] et à tout aultre qu'il vouldroit commectre au gouvernement d'icelluy duché. Dadventaige qu'il se disoyt pour certain que ledict empereur faisoyt de grandz préparatifs par tous ces pays et de gentz et d'argent et de toutes provisions pour la guerre et qu'il envoyoit envyron VIII ou IX^{M} allemantz en chascun de troys endroictz d'Itallye qu'il m'a dict estre Milan, Florence, et le tyers ne sçayt bonnement sy c'est au royaume de Naples, et que les italyens tenoint pour certain que ledict empereur tendoyt à se faire monarque en Italye et en usurper la domination et qu'il y en avoit quy disoint que le pape s'accordoit et entendoyt avec luy. Et me demanda sy j'avoys poinct ouy dire que l'empereur eust faict trencher la teste à deux cappitaines en Allemaigne pour avoyr levé quelques gentz de guerre pour vostre service. Je luy respondiz que non, mais que j'avoys bien ouy dire que l'empereur avoyt voullu faire arrester et conclure en la dyette dernière que les allemantz ne peussent servyr aulcun prince sans son congé et que j'avoys aussy entendu qu'il avoyt faict pendre quelques espaignolz que l'on avoyt moyenné de luy distraire pour venyr servir le roy d'Angleterre, et qu'en Flandres y en avoit beaucoup quy y voulloint venir quy avoint esté empeschés et retenuz en sorte que il n'en estoyt passé que bien peu, dont il m'a dict qu'il n'estoyt ryen et qu'il ne tenoyt qu'à luy qu'il n'eust des espaignolz plus qu'il n'y en avoyt au service dudict roy d'Angleterre et qu'à la dyette dont je parloys n'avoit pas esté deffendu aulx allemantz de servir tous princez estrangers, car les princes d'Allemaigne ne l'avaient voullu consentir, mais avoint bien accordé qu'ilz ne serviroint ne vous, Sire, ne le pape. Ce propoz finy, Sire, il m'a proumené deux ou troys tours sans me dire mot. Puys me dict qu'il luy sembloyt que nous considérions bien peu en France de quelle utillité et coumodité vous peust estre à présent l'amitié du roy d'Angleterre estant lez choses du monde comme elles sont. » S'ensuivit une longue conversation sur les avantages d'une alliance avec l'Angleterre, sens dans lequel a abondé l'ambassadeur. Le protecteur lui a mandé ce matin qu'il était averti que le capitaine d'un des forts anglais des environs de Boulogne est allé se rendre à M. de la Rochepot : il demande au roi la restitution de la place et l'extradition du transfuge [2].

Incursions en Boulonnais.

« *De Londres, ce IIIme jour de martz 1547.* »

Vol. 7, f° 175 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/2 in-f°.

1. Ferrante de Gonzague, gouverneur impérial du Milanais.
2. Ce point est éclairci dans la dépêche du 3 mars.

SELVE AU CONNÉTABLE.

320. — *Londres, 4 mars.* — Selve a reçu la dépêche du connétable en date du 23 février avec le paquet de l'ambassadeur d'Écosse qu'il a remis à Jean Hay. Le comte de Huntley lui a fait savoir que, si le vaisseau promis n'est pas arrivé mardi prochain [1] au plus tard, il ne pourra s'en servir, le protecteur lui ayant signifié la veille qu'il eût à partir pour le Nord au premier jour. « Car il venoyt d'avoyr nouvelles [2] certaines de milord Grey qu'il estoyt de retour d'Adingthon où il avoyt demeuré plusieurs jours recepvant serment pour le roy d'Angleterre de grand numbre de gentilshommes d'Escosse qui s'estoint venuz rendre à luy et entre aultres y estoit venu George Douglaz [3] quy avoyt baillé son filz [4] pour ostaiges de sa fidélité, et que le conte d'Angous avoyt aussy envoyé vers ledict Grey pour parlementer [5] et qu'il esperoyt de mesmes, en sorte que sy luy et monsieur de Baudouel voulloiyt faire le semblable il se tenoyt bien asseuré qu'il n'y auroyt nulle difficulté au mariage que le roy d'Angleterre desiroyt, car la royne desja se voyant réduicte en cez termes n'avoyt aultre chose sceu faire pour la seureté que de se retirer à Dombertrand avec sa fille ou monsieur le gouverneur lez avoyt conduictes et que sy ledict milord Grey eust voulu ne s'arrester il feust seurement allé jusques à Estreling et l'eust prins mais que pour ceste heure il s'estoyt contenté de ce que dessus et de mectre garnison dedans deux ou troys places fortes que l'on luy avoyt renduez prez dudict Adingthon, et que maintenant l'on luy manderoyt qu'il retournast dans ledict pays d'Escosse et qu'il prinst Estreling et qu'avec l'ayde desdicts seigneurs d'Angous, Douglas, de Hontelay et de Baudouel il regardast de faire et exploicter ce qu'il verroyt estre à propoz pour le service du roi d'Angleterre par delà. » Le comte de Huntley a été voir le roi d'Angleterre, lequel lui a dit qu'il avait entendu la bonne volonté qu'il avait de lui faire service et que, puisqu'il s'en allait vers le Nord, il le priait de lui amener la reine d'Écosse sa femme. Selve exprime de nouveau ses doutes sur la fidélité du comte de Huntley dont les allées et venues lui ont toujours semblé fort suspectes.

Incursion de lord Grey.

Négociation avec le comte de Huntley, Bothwell, les Douglas.

1. Mardi 6 mars.
2. Dépêche de lord William Grey au protecteur, datée de Berwick, 27 février. (*Ibid.*, p 80.)
3. George Douglas, seigneur de Pittendreich, frère du comte d'Angus, était depuis le mois d'octobre en pourparlers avec lord William Grey. (*Ibid.*, pp. 67-80.)
4. James Douglas, comte de Morton.
5. Après la victoire qu'il venait de remporter sur lord Wharton à Dumfries, quelques jours auparavant (ci-dessus, dépêche du 27 février), Archibald Douglas, comte d'Angus, passe avec son frère à l'ennemi. Cette défection s'opéra par l'intermédiaire de son genre, le comte de Lennox, contre lequel il venait de combattre. (Voir l'échange de leur correspondance, dans les dépêches envoyées par Lennox et Wharton au protecteur. *Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 80.)

Marie Stuart à Dumbarton.

« Monseigneur, Berteville me vient de mander quasy les mesmes nouvelles que dessus, assçavoyr la retraicte des deux roynes à Dombertrand et de l'infidélité de George Douglaz et du comte d'Angous, excepté qu'il adjouste que ledict Douglaz a proumicts et juré de faire rendre le chasteau d'Estreling au roy d'Angleterre et en a baillé son fils pour ostaige, pour lequel effect il dict que l'on a desjà depesché à mylord Grey lui mandant d'aller droict audict Estreling et que ledict comte d'Angous a envoyé pour parlementer avec ledict Grey estant mal content que le gouverneur avoyt mict hors de la garde d'ugne place ung cappitaine qu'icelluy conte y avoyt mictz. Et davantaige dict qu'il estoyt hyer présent quand le conte de Hontelay print congé du roy d'Angleterre et luy veist faire la révérence et baiser la main et présenter et offrir son service et que le protecteur tesmoigna audict roy la bonne voulenté que ledict seigneur de Hontelay avoyt à sondict service et au bien de sez affayres. A quoy le roy d'Angleterre respondist qu'il la recongnoitroyt et luy feroyt congnoistre qu'il n'estoyt poinct ingrat et luy donna sa rançon et dès l'heure fust deschargé de la garde de celluy quy l'a prins quy est ung chevaslier nommé maistre Vannez auquel ledict roy a promictz d'en faire récompence dont il n'est guères content et demande que ledict seigneur roy luy donne aultant qu'il estoyt raisonnable que le conte de Hontelay luy payast pour sadicte rançon de quoy il dict avoyr esté ce matin parlé au conseil du roy d'Angleterre. A quoy, Monseigneur, il y a quelque apparence, car mon homme que j'ay ce matin encores envoyé vers le protecteur pour les affaires des marchantz m'a dict avoyr veu là ledict maistre Vannez qui a esté appellé et faict entrer audict conseil portant visaige fort triste et d'homme mal content. Quant à la deffaicte d'angloys que l'on disoyt le comte d'Angous avoyr faicte du costé du Ouest, ledict Berteville l'a confermé et asseuré encores et qu'elle a esté d'environ cinq mil hommes pour le moins et croyt que le conte de Lenox et le gardien des marches d'Angleterre y sont demeurés combien que l'on dye à présent qu'ilz se sont saulvez et dict que le mescontentement dudict seigneur d'Angous contre le gouverneur est survenu depuis ladicte deffaicte.

« Au surplus, Monseigneur, le même Berteville m'a mandé qu'il y a ung marchant en France fort riche et qui est fort souvent en la court du roy et a moyen de sçavoyr beaulcoup de nouvelles qui mande par deçà tout ce qu'il peust entendre, et a ung chiffre avec le protecteur et ung sien facteur résident icy par le moyen duquel il faict tenyr sez lettres et m'a proumictz de m'en bailler des signéez de sa main et de sçavoyr son nom et me le faire entendre, et dict que ledict marchant a mandé par deçà sur sa vie et sur son honneur que l'on se pouvoyt tenyr tout asseuré de la guerre entre le roy et l'empereur et sy ainsy est et que ceulx-cy reçoipvent ceste nouvelle pour certaine. Et oultre que leurs affaires en Escosse prospèrent tant comme ilz disent je ne sçay qui pourroyt avoyr

meu le protecteur de me parler le langaige qu'il m'a dernièrement tenu sinon qu'il craigne que la royne d'Escosse estant desjà toute portée à Dombertrand le roy la veuille faire passer et retirer en France et néanlmoins donner encores bien affaire en Escosse avec les gentz qu'il y envoyra et l'ayde de ceulx qui seront fidèles. »

L'homme qui voulait lui parler et dont il a fait mention dans sa dépêche du 22 est originaire d'Amiens et lui a été adressé par M. de Chastillon, auquel ce personnage écrit la lettre ouverte jointe à ce paquet.

« *De Londres, ce IIIIme martz 1547.* »

« Monseigneur, je viens d'estre adverty que l'admiral d'Angleterre part demain pour aller à Porcemuth avec le protecteur et qu'il ne bougera de là pour donner ordre aulx navires et sy m'a l'on asseuré que Paget y va quand et quand qui est un signe que ce voyage n'est poinct pour peu de chose puys que tous ceulx-là courrent de costé. »

Vol. 7, f° 179, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

321. — *Londres, 4 mars.* — Selve a reçu de M. de la Rochepot le paquet envoyé par ce porteur, qu'il lui retourne avec un nouveau paquet à l'adresse du roi. Il l'avise de la plainte du protecteur au sujet de l'affaire du capitaine anglais transfuge.

« *De Londres, ce IIIIme martz 1547.* »

Vol. 7, f° 181 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

322. — *Londres, 4 mars.* — Selve adresse à M. de Chastillon un mot de lettre écrit à celui-ci par l'homme que M. de Chastillon lui a envoyé.

« *De Londres, ce IIIIme martz 1547.* »

Vol. 7, f° 181 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

323. — *Londres, 9 mars.* — Selve a fait faire par Jean Hay toutes les remontrances possibles au comte de Huntley, qui lui avait annoncé son départ pour lundi matin. Celui-ci a fait répondre que si le navire promis survient en son absence, on le retienne jusqu'à Pâques; il compte envoyer d'Écosse, avant cette époque, un courrier porteur de lettres de la reine et de renseignements destinés au roi de France, et reviendra pour s'évader par cette voie, si son messager lui apprend l'arrivée du vaisseau promis. Jean Hay part aujourd'hui pour la France et assurera le roi du

Evasion du comte de Huntley.

Guerre d'Écosse. dévouement du comte de Huntley. « Quant à monsieur de Baudouel il estime qu'il se soyt accordé dès ceste heure avec le protecteur quy luy baille III M escuz de pension et cent lancez à la mode de ce pays soubz sa charge pourveu qu'il mecte sa place de l'Hermitaige entre lez mains de ce roy, ce qu'il a proumictz, et oultre ledict protecteur le mect en espérance de luy faire espouzer la seur de monsieur de Cléves quy est par deçà [1]. Quant aulx placez que milord Grey avoyt prinses et garniez de gentz dernièrement qu'il a esté à Adingthon depuis la retraicte dudict Grey, ellez ont esté reprinses par monsieur le gouverneur et raséez ainsy que monsieur de Hontelay m'a mandé en estre icy venu lez nouvellez [2]. Davantaige, Sire, il m'a aussy faict dire qu'il a entendu des angloys et de bon lieu que il a esté faict ung bon présent au conte d'Arguil après la prinse de Dondy lors qu'il est venu assiéger Portincraig. Le protecteur, l'admiral d'Angleterre et Paget sont à Porcemuth et l'on charge icy des biscuitz comme j'entendz pour y porter par mer qui seroyt signe que l'on voulsist la mesmez esquipper lez navires sans les mener en ceste rivière comme l'on disoyt. D'envoyer grande armée en Escosse bien tost il ne s'en voyt poinct d'apparence et pense que les angloys ne dessaignent pour le présent que d'envoyer milord Grey avec quatre ou cinq M hommes à Estreling qu'ils cuydent prendre par le moyen de George Douglaz que je vous ay faict sçavoyr [3]. Vray est que par adventure l'exploict faict par monsieur le gouverneur pourra bien retarder ceste entreprinse encores plus le secours que vous envoyez par delà s'il y arrive bien tost. Il est icy bruit depuis deuz jours que l'on a descouvert du costé du Ouest ugne flotte d'aulcunes de voz gallaires et navires, mais il y a icy souvent de telz allarmes. »

« *De Londres, ce IX*^me *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 182, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

324. — *Londres, 9 mars.* — Selve pense que l'envoi des secours du roi en Écosse pourra maintenir le comte de Huntley dans la fidélité qu'il a promis de tenir. « Car sans poinct de faulte, » dit-il, « je suys bien trompé s'il n'est des amys de la fortune et croy qu'à ceste intention il a toujours nagé entre deux eauez. » Selve envoie au connétable une lettre

1. Anne de Clèves, dont Selve a déjà mentionné le projet de mariage avec Thomas Seymour, amiral d'Angleterre. (Dépêche du 22 juin 1547.)
2. Les places dont Selve a annoncé l'occupation par lord William Grey dans son incursion sur Haddington (dépêche du 28 février), Hale's House, Saltoun, Yester, Waughton. Saltoun était repris dès le 1er mars. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 81.)
3. Voir la dépêche du 4 mars.

du marchand français d'Amiens adressée à M. de Chastillon, et le mémoire dont il a parlé au connétable dans sa dernière dépêche.

« *De Londres*, [*ce IX*me *martz 1547*]. »

« Monseigneur, j'ay ouvert ce pacquet pour mectre cest avis dans ma lettre afin de vous advertir que monsieur de Hontelay m'a mandé tout à ceste heure qu'il vient d'entendre que milord Grey s'en vient en diligence par deçà vers le protecteur pour s'en retourner bien tost aprez [1] et que le gouverneur d'Escosse a accordé de se trouver à parlementer avecques luy sur les limittes avec les principaulx seigneurs dudict pays, mais il ne sçait le temps de ladicte assemblée et pense que ledict gouverneur a plus d'envye de différer les choses et lez mener en longueur en attendant quelque secours que de rien conclurre. »

Vol. 7, f° 183 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

325. — *Londres, 13 mars.* — Selve a reçu le 11 au soir les dépêches du roi en date du 6 et du 7. Ce soir même du 11 est arrivé le petit vaisseau à rames commandé par le Breton Quiriace. Mais néanmoins le comte de Huntley que Selve avait fait avertir dès le lendemain matin persiste dans son projet de départ, disant que, s'il trouve plus de facilités pour s'évader du Nord, il fera venir le navire à Newcastle, où il est contraint d'aller, et qu'en cas contraire il reviendra à Londres pour s'enfuir par la Tamise. Selve a donc gardé le navire, qui d'ailleurs avait à vendre son chargement de vins. Selve, en outre, trouve très étrange que le comte de Huntley l'ait requis d'écrire à la reine d'Écosse en donnant créance au porteur, lequel se trouvait être un des gens du comte : Selve a feint de rédiger sa lettre dans les termes qui lui étaient demandés, mais n'a fait que mander à la reine ce dont le roi lui avait donné charge par sa dépêche du 6. Le comte de Huntley est parti en poste ce matin. « Et ay sceu, Sire, certainement par ung bien honneste personnaige et digne de foy médecin que j'ay icy avec moy lequel depuis peu de jours est souvent chez le conte de Warvich quy l'a requis le penser d'ung mal de jambe auquel lez medecins d'icy l'ont tenu tout cest hyver, que dimanche dernier il veist en sa présence le mesme homme du conte de Hontelay quy a esté céans venyr vers ledict seigneur de Warvich et luy bailler ugne lettre et aprez parler longuement à luy à part et de là fust mené ledict homme en ugne chambre où l'on luy compta sur ugne table ugne grande somme d'escuz doubles de ce pays ainsy que veist ledict medecin en passant par ladicte chambre. » Selve renouvelle ses expressions de défiance à propos de toutes ces menées.

Evasion du comte de Huntley.

1. Il arriva le dimanche 18 mars. (Ci-dessous, 21 et 27 mars.)

Incursion dans le Boulonnais.

Plusieurs capitaines de navires anglais sont encore ici : il n'est pas probable que les vaisseaux de Portsmouth appareillent tant que le roi ne fera pas paraître les siens. « Hugues Leutrel », dont le roi recommande de s'enquérir, est gentilhomme et frère d'un chevalier nommé « Jean Leutrel », capitaine de l'île Saint-Cosme près du Petit Leich, laquelle a été prise et fortifiée par les anglais depuis longtemps déjà[1].

« *De Londres, ce* XIIIme *martz* V^c XLVII. »

Vol. 7, f° 184, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

326. — *Londres, 13 mars.* — Selve a reçu les dépêches du connétable en date du 6, du 7, du 9. Il a remis aux membres du conseil les trois mémoires de marchands français envoyés par le connétable et au sujet desquels il a su que l'ambassadeur d'Angleterre avait déjà écrit[2]. Il a promis à son tour d'envoyer au roi le mémoire des anglais relatif aux pillages reprochés au capitaine d'Estimauville, du Havre. A la première occasion, il dira à Berteville ce que le connétable veut lui faire savoir. Il répondra sur le reste dès le retour du protecteur, à la fin de la semaine.

« *De Londres, le* XIIIme *martz 1547.* »

« Monseigneur, Quyriace Breton escript à monsieur de l'Aubespine la lettre en ce pacquet addressée au sieur Jean de Lussy marchant. »

Vol. 7, f° 185, v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

327. — *Londres, 13 mars.* — Selve a reçu les deux paquets du roi avec les dépêches de M. de la Rochepot en date du 9 et du 11.

« *De Londres, ce* XIIIme *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 186, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. Hugh Luttrell, frère de sir John Luttrell, capitaine de Saint-Combe's Inch, dont il a déjà été parlé. A cette désertion, opérée, comme on le voit, de connivence avec le gouvernement français, semble se rattacher un projet de surprise de Boulogne, préparé, s'il faut ajouter foi à la date d'une des pièces qui en contiennent le détail, vers la fin de mars 1548. Ces documents (*Propos du capitaine Villafanyo au roi; — Avis de d'Andelot à l'amiral pour une entreprise sur Boulogne*) sont classés au milieu de la correspondance relative à la négociation de la paix de Boulogne en 1550. (Vol. 8. f°s 119 à 121 v°.) Ci-dessous, la note 1 de la pièce 328.

2. Dépêche de Nicholas Wotton au conseil privé, datée de Paris, 7 mars. (*Calendar of St. P., Foreign Series. Edward VI*, p. 15.) A partir de cette date, sa correspondance reprend jusqu'en mai et permet de contrôler celle de Selve.

SELVE AU ROI.

328. — *Londres, 17 mars.* — Selve a envoyé, le jour précédent, demander au premier secrétaire d'État de requérir du conseil l'arrestation de trois soldats français arrivés à Londres après avoir déserté et tué à coups d'arquebuse leurs capitaines, dans un des forts du roi de France situés près de Calais. Selve avait été averti par ses renseignements particuliers que le capitaine anglais de Calais leur avait donné une lettre de recommandation pour le premier secrétaire d'État. Celui-ci, après avoir déclaré d'abord ne rien savoir de ce fait, vient de répondre par une excuse, disant qu'il ferait ce qui serait convenable, si les fugitifs étaient retrouvés. Selve pense que les anglais les ont déjà envoyés en Écosse et diront qu'ils ne connaissent pas leur retraite.

« Au surplus, Sire, il m'a esté dict que la somme d'argent que monsieur de Warvich a faict dernièrement bailler à l'homme du conte de Hontelay n'estoyt que de IIII^{c} escuz luy mandant ledict seigneur de Warvich qu'il luy envoyoit ce qu'il luy avoyt demandé, qui seroyt quelque signe que ledict argent eust esté presté. Vray est que ledict seigneur de Warvich luy a donné ung prisonnyer qu'il ne luy avoyt jamais voullu accorder par cy devant qui est ung presbtre lequel estoyt secretaire du feu cardinal de Sainct André. Et dict l'on sans poinct de faulte que tant audict seigneur de Warvich qu'à tous lez aultres seigneurs de deçà ledict conte de Hontelay a laissé très bonne oppinion et espérance de bonne voulenté et affection de faire service à ce roy. De moy, Sire, je sçay quelles parolles d'asseurance il m'a donnéez du contraire à son partement et de l'envye et résolution qu'il a d'estre bon et fidèle à sa princesse et par ainsy fauldra qu'il mente aulx ungs ou aulx aultres mais je ne sçay ausquelz ce sera. Des navires de ce pays il n'est encorez poinct de nouvelles de lez remuer de Porcemuth. Et m'a esté dict que lez marchantz d'icy et de Calaiz en ont requis et sont allez demander quelques ungs au protecteur pour la seureté et compaignie de la flotte de leurs laines [1] qui partent ung de cez jours pour aller audict Calaiz, et qu'il les leur a refusez s'excusant qu'il pouvoyt oster de là lesdicts navires pour cest heure et qu'ilz y faisoint besoing pour le service de ce roy. J'ay aussy esté adverty, Sire, il y a deux jours, que il estoyt arrivé icy ung soldat espaignol qui vient de Humez lequel compte qu'il n'est rien sy vray que des soldatz espaignolz quy estoint audit Humes il y en a jusques à XXX harquebouziers à cheval qui se sont allez rendre aulx escossoys il y a desjà quelque temps et dict qu'il estoyt lors audict Humez et que cela advint par despit et mescontentement du cappitaine et gouverneur de la

Négociation avec le comte de Huntley.

1. La *flotte des laines*, qui transportait chaque année à Calais les laines anglaises et dont Marillac mentionnait déjà les voyages réguliers de Londres au continent. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, août 1542.)

place [1]. Il ne se parle poinct à ceste heure d'envoyer puissance ne armée en Escosse et se dict bien peu de nouvelles. Je croy que c'est à raison de l'absence du protecteur et qu'à sa venue se pourra comprendre je ne sçay quoy de ce qu'il délibère et dessigne de faire. J'entends que ledict protecteur a passé la mer et a esté jusques en l'isle d'Ouich pour la visitter laquelle est prochaine de Porcemuth. Quelques ungs m'ont dict que Gamboa cappitaine espaignol part dans quatre ou cinq jours pour aller vers ledict pays d'Escosse et que l'on luy envoye entre aultres choses pour donner ordre aulx espaignolz quy sont là et pour les soutenyr en debvoyr, parce que l'on ne se y fie paz trop comme l'on a raison attendu le mescontentement qu'ilz disent publicquement qu'ilz ont lequel lez pourroyt disposer bien aysément à mon advis à entendre à quelque practique contre lez angloys s'il y avoyt gentz en Escosse qui la leur missent en train. »

« *De Londres, ce XVIIme martz 1547.* »

Il vient d'être averti de l'arrestation d'un des trois soldats et a demandé qu'on le fasse conduire à M. de la Rochepot en offrant de solder la dépense du passage.

Vol. 7, f° 186, copie du XVI° siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Saisie de navires. **329.** — *Londres, 17 mars.* — Les membres du conseil viennent de demander à Selve d'attendre encore deux ou trois jours la réponse écrite qu'ils avaient promise sur le fait des marchands français pillés. Ils lui ont également montré une lettre des officiers de Newcastle disant que les cinq ou six navires du Crotoy et de Saint-Valéry arrêtés à Newcastle ont été délivrés et que l'argent provenant de la vente de leur chargement de blé est à la disposition des marchands français. Selve pense que cette lettre est une réponse à celle qu'il avait fait envoyer il y a un mois par le protecteur, sur la plainte de deux de ces marchands, fermiers d'une abbaye du cardinal de Bourbon et qui réclamaient alors leur bien : il n'a pu les retrouver pour leur faire part de cette réponse.

Il envoie au connétable le mémoire du plaignant anglais dont il a parlé dans sa dernière dépêche et où celui-ci demande 17 l. 19 s. 4 d. pour les pertes qu'il spécifie et 80 livres pour celles qu'il ne peut préciser. Il envoie aussi trois lettres pour M. de Chastillon « dans lesquelles celluy quy les escript ne m'espairgne paz et sy ne sçay pourquoy et luy mesmes beaulcoup moins à mon advis comme il se peust veoyr par sez proprez escriptz, ausquelz je pense avoyr satisfait avec raison et vérité

1. Voir sur cette affaire la dépêche du 22 février.

par ugne lettre que j'escriptz présentement à mondict seigneur de Chastillon. »

« *De Londres, ce XVIIme martz V^c XLVII.* »

Vol. 7, f° 188, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

330. — *Londres, 17 mars.* — Selve envoie à M. de la Rochepot un paquet à l'adresse du roi et l'avertit de l'état de l'affaire des soldats français déserteurs.

« *De Londres, le XVIIIme martz 1547.* »

Vol. 7, f° 188 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

331. — *Londres, 21 mars.* — Le protecteur est rentré à Londres lundi matin [1]. Selve a été lui porter la veille après dîner la réponse par laquelle le roi déclarait ignorer l'affaire du capitaine anglais transfuge et du fort anglais soi-disant livré à M. de la Rochepot et a profité de l'occasion pour réclamer du protecteur la livraison au plus tard dans un défaut de vingt jours des soldats français déserteurs, dont six ou sept ont déjà été arrêtés et se vantent de leur crime en annonçant d'autres désertions. Incursion dans le Boulonnais.

Le protecteur a répondu que le capitaine anglais transfuge était un certain Lutrell, capitaine de quelques chevau-légers dans un des forts du roi d'Angleterre, lequel était allé se rendre à M. de la Rochepot, sans livrer aucune place, et que c'était de cette désertion seulement qu'il s'était plaint, sans alléguer le grief de la reddition de la place. Quant aux déserteurs français, il a déclaré que les envoyer en France, comme le réclamait l'ambassadeur, était contraire aux franchises du royaume, mais que si le roi de France voulait envoyer les chercher en Angleterre selon la forme du traité, qu'il serait fait droit à sa réquisition.

Selve ayant fait entendre au protecteur le désir du roi de maintenir la paix, selon la teneur de la dépêche du roi, et le protecteur répondant par de semblables protestations, celui-ci lui demanda, répète Selve au roi [2], « sy vous ne vous doubtiez en rien de l'empereur à quelle fin vous avyez faict ligue avec le Pape, avec le duc de Ferrare et avec les Affaires d'Allemagne et d'Italie.

1. Lundi 19 mars.

2. Ce sont les termes de la dépêche de Nicholas Wotton du 7 mars, et de la suivante du 18, que le protecteur répète dans cet entretien. Henri II était alors à Turin, d'où il espérait entraîner le pape Paul III dans son alliance, et venait de réunir à la couronne le marquisat de Saluces, après la mort de Gabriel de Montferrat, dernier marquis de Saluces.

Suissez, en après sy l'empereur paciffyoit l'Allemaigne en son obéissance et la rendoyt comme patrimoniale quy estoyt le prince chrestien quy y avoyt tant d'interest que vous de quy lez terres sont de tous costez voisines et environnées de celles dudict empereur avec lequel vous avez plus de choses à desmesler et d'occasion de différentz qu'avec nul autre prince, car vous en avez et pour le duché de Milan et pour le Piedmont et pour la Savoye et qu'encorez estiez vous pour en avoyr à cause du marquizat de Sallussez lequel il avoyt ouy dire que vous mectiés en voz mains et que d'aultre costé y en avoyt qui voulloint prétendre que ledict marquizat deppendoyt de l'empire, daventaige sy ledict empereur rendoyt l'Allemaigne patrimoniale et transféroyt l'empire à son filz et le perpétuoit hérédital en sa maison que debviez vous espérer que luy ou lez siens feissent après cela sinon de subjuguer l'Itallye et de commencer par adventure parce que vous y tenez qu'il prétend estre de l'empire et sy le pape quy est fort vieulx venoyt à mourir quel différent y auroyt il à la création d'ung nouveau pape sinon entre ledict empereur et vous, que considérant toutes cez choses il luy sembloyt beaucoup meilleur pour vous d'estre bien asseuré du costé du roy d'Angleterre estant pour avoyr de grandz affayres avec l'aultre que d'estre en danger d'avoyr guerre à tous deux. » Après lui avoir laissé assez longuement développer cet argument, Selve répondit que le roi son maître avait moyen de forcer le marquis de Saluces à faire son devoir, et que d'ailleurs les héritiers de l'empereur ne feraient jamais plus de mal au roi que l'empereur lui-même n'en avait su faire. A quoi le protecteur répliqua en mettant de nouveau en avant les moyens dont Selve a déjà fait mention, à savoir ou l'anticipation de la restitution de Boulogne en échange du concours du roi au mariage de la reine d'Écosse avec le roi d'Angleterre, ou la diminution du prix de la restitution en échange de la cession d'Ambleteuse aux anglais; revenant encore une fois au milieu des réponses de l'ambassadeur sur la nécessité où il était d'alléguer quelque prétexte aux ouvertures qu'il lui fallait en faire [1]. « Aprèz lesquelz propos, » conclut Selve, « il songea assez longuement, puis me dict qu'encorez que l'amytié soyt bonne entre lez deux magestés de vous, Sire, et de son maistre, toutesfoys que ce seroyt ung grand bien pour le repoz de tous deux et pour le trafficque dez subjectz de l'ung et de l'aultre qu'elle feust bien asseurée, quy sont, Sire, lez propoz qu'il me tint. »

« *De Londres, ce XXIme jour de martz 1547.* »

Vol. 7, f° 189, copie du XVIe siècle, 7 p. in-f°.

1. Voir sur ce point la dépêche du 16 novembre 1547, celles des 1er, 8, 17 février 1548.

SELVE AU CONNÉTABLE.

332. — *Londres, 21 mars.* — « Monseigneur,... ce que pour ceste heure j'ay de nouveau à vous mander est que dimanche dernier [1] arriva icy en poste milord Grey et quelques escossoys en sa compaignie desquelz l'ung quy dict qu'il s'appelle Hamilton [2] parla à ung homme de mestier françoys quy est icy habitant et luy dict qu'il m'advertist que l'on avoyt retenu à Barrvich ung homme que la royne d'Escosse et monsieur le gouverneur avoint depesché vers moy avec dez lettres et ne lui parla poinct plus avant. Je verray s'il est possible de faire reparler à luy ledict homme de mestier affin d'essayer s'il lui vouldra rien dire davantaige. Il ne m'a esté encores possible, Monseigneur, de pouvoyr rien entendre de la cause de la venue dudict milord Grey ne desdicts escossoys quy sont avecques luy. Bien est certain qu'incontinent aprez leurdicte venue ilz ont esté appellez au conseil plusieurs foys et leur faict on grande chère et ne bougent d'avec le conte Baudouel quy est maintenant comme l'on tient ung dez meilleurs angloys du monde. Maistre Bryant dict hyer à ung de mez gentz ainsy que je parloys au protecteur que ledict milord Grey s'en retournoyt bien tost en diligence par delà et qu'il avoyt porté nouvelles que la petite royne estoyt à Dombertrand et que la royne douairière sa mère estoyt revenue à Estreling. Cejourd'huy j'ai envoyé parler à Berteville et ne m'a esté possible d'en avoyr plus tost le moyen car il estoyt allé trouver le protecteur à Porcemuth par son mandement comme il m'a cejourd'hui faict dire. Ledict Berteville est merveilleusement ayse à ce qu'il monstre de ce que je luy ay faict dire de vostre part suivant voz lettres du VII[e] de ce moys et dict qu'il pense estre envoyé en Escosse dans peu de temps et qu'estant là il se hazardera de faire quelque bon service s'il luy est possible. Il ne m'a mandé aultres nouvelles pour le présent sinon que le protecteur faict réparer et fortiffier Porcemuth et qu'il a merveilleusement grand peur de la guerre avec le roy et d'estre assailly de ce costé là. Et sy crainct infiniment ainsi qu'il dict qu'estant desjà la petite royne à Dombertrand le roy ne la face passer en France qui seroyt ung poinct quy le mectroyt à mon advis bien au bout de son sens et de sez discours. Quant aulx navyres qui sont audict Porcemuth il dict que l'on lez faict armer et esquipper. De milord Grey il ne sçayt bonnement la cause de sa venue sinon qu'il entend qu'il a porté quelques articles du gouverneur pour parlementer avec ceulx cy, mais ne sçayt encores que portent lesdicts articles et verra d'en entendre quelque

Guerre d'Écosse.

Marie Stuart à Dumbarton.

1. Dimanche 18 mars.
2. Robert Hamilton, qu'on trouve en relations avec le laird d'Ormistoun, lequel accompagnait Grey dans ce voyage à Londres, comme on le verra plus loin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 70.)

chose. Des escossoys qui sont venuz avec luy dict que Broniston [1] en est l'ung qui dict s'estre venu retirer au service de ce roy pour quelque maulvais traictement que lui a faict le gouverneur. Daventaige dict ledict Berteville que monsieur de la Chappelle est comme il a ouy dire à Dombertrand avec la royne et qu'il a trouvé en chemin le conte de Hontelay dernièrement qu'il est party d'icy et luy a ouy dire en se complaignant qu'il y avoyt de malheureuses gentz de trahir ainsy leur pays faisant contenance fort triste et ayant la larme à l'œil et qu'il pense qu'il entendait parler du conte Baudouel. D'aultres nouvelles, Monseigneur, je n'en sçay poinct pour le présent sinon que pour certain quelques ungs quy estoint passez en Flandres avec commission pour lever gentz pour ceulx cy s'en sont revenuz sans en pouvoyr faire ung tout seul. Le protecteur me deist hyer qu'il avoyt commandé armer quatre ou cinq navires pour aller garder et asseurer le Paz-de-Calaiz contre quelques piratez escossoys qui y sont pillantz et prenantz tout ce quy y passe tant aulx françoys qu'aux angloys et flamentz, qui est tout ce que je sçay de nouveau.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce XXIme martz Vc XLVII.* »

Selve s'est plaint au protecteur qu'on ait arrêté à Berwick un Français venant d'Écosse sous prétexte qu'il avait été trouvé porteur d'un paquet à l'adresse de l'ambassadeur. Le secrétaire du protecteur, causant avec l'homme de Selve, lui a dit aujourd'hui « qu'ilz avoint le conte de Hontelay et le conte Baudoel pour eulx qui y travailloint fort. »

Vol. 7, fo 192 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU ROI.

Restitution du Boulonnais.

333. — *Londres, 21 mars.* — Selve a retardé l'envoi de sa précédente dépêche à cause de l'assignation d'audience du protecteur qui lui est survenue la veille, sous prétexte de l'entretenir du cas des soldats français déserteurs. Selve s'est rendu à cette invite ce jour même, à une heure. Après avoir simplement dit qu'il avait consulté le traité sur les cas d'extradition, et remettrait à l'envoyé spécial du roi les transfuges criminels, le protecteur est revenu sur la question de la confirmation d'alliance entre les deux rois. Selve lui objectant que le traité signé n'avait besoin d'aucune confirmation, le protecteur a repris ses arguments habituels sur les deux moyens qu'il mettait en avant, insistant toujours sur ce que dans cinq ou six ans le roi d'Angleterre, qui sera alors en âge de gouverner, pourra refuser de se prêter à une négociation de ce genre. « Entre aultres choses, » dit Selve au roi, « je luy ay dict que

1. Alexander Crichton, laird de Brunstone.

j'estoys seur que jamais vous ne vous condescendriez à alyéner ung poulse de terre de vostre royaulme et que le roy d'Angleterre ne feroyt pas mal sez besoignez d'acquérir ung royaulme voysin au sien en vous faisant un peu meilleur marché de Boulloigne et que ce party me sembloyt trop advantaigeux de son costé et nullement du vostre. » — « Quy sont, Sire, » conclut Selve, « summairement touz lez propoz qu'il m'a assez diffusément tenuz sinon qu'il m'a dict avoyr eu nouvelles que la petite royne d'Escosse estoyt morte à Dombertrand mais qu'il n'en croyoit rien car bien tost après luy estoint venuez contraires nouvelles qu'elle avoyt esté fort malade mais qu'elle se portoyt bien [1]. Il dict qu'elle est fort estroictement gardée et que personne ne la voyt et que pourtant il est plus malaisé d'en sçavoir nouvelles certaines. »

Marie Stuart à Dumbarton.

« *De Londres, ce XXII*me *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 193 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

334. — *Londres, 23 mars.* — L'homme du comte de Huntley est arrivé cejourd'hui porteur d'un paquet adressé à Jean Hay que Selve envoie au roi par le Breton Quiriace, présent porteur. Le comte de Huntley demande qu'on lui envoie le vaisseau à Newcastle, disant qu'il y a trouvé de plus grandes facilités d'évasion. « Ce que ledict seigneur de Hontelay m'a mandé de nouveau », dit Selve, « est qu'il a envoyé mez lettres seurement à la royne d'Escosse et qu'il espoyre m'en faire bien tost tenir responce et que sy j'ay quelque chose à luy escripre que je luy envoye lez lettres et les fera seurement tomber en sez mains, au demeurant, qu'il y a audict Neufchastel ung homme que ladicte dame m'avoyt depesché que milord Grey a fait là détenir et arrester lui ayant prins les lettres qu'il me portoyt, et dict que ledit homme cuydoyt passer seurement en compaignie de George Douglaz qui estoyt venu parler audict milord Grey en la frontière, mais a esté descouvert que par soy mesmes estant allé demander audict Grey s'il me vouloyt quelque chose escripre cuydant par là se mieulx celer quy avoyt esté cause de le faire prendre. Ledict seigneur de Hontelay dict avoir parlé à luy et qu'il ne sçayt aultre chose dire de bouche de la cause de sa depesche sinon que la royne luy avoyt commandé me dire qu'il estoyt merveilleusement requis et nécessayre que le secours qu'il vous plaist envoyer fust bien tost par delà. Les aultres nouvelles, Sire, que m'a mandées ledict seigneur de Hontelay sont qu'il a receu lettres de ladicte dame et de son frère l'evesque de Caithness par lesquelles ilz luy mandent faire en mez mains le serment de fidélité dont par cy devant je vous ay escript; que les deux roynes sont à Dombertrand; que la petite royne se porte très bien et est bien guerye

Evasion du comte de Huntley.

Marie Stuart à Dumbarton.

1. Voir la dépêche suivante.

d'ugne maladie qu'elle a eu; que les deux escossoys qui sont venuz par deçà en poste avec milord Grey sont Broniston et un nommé Hormiston lesquelz ayantz esté commictz par les angloyz à la guarde des places naguères prinses par ledict Grey près Adingthon lesquelles places le gouverneur a depuis reprinses n'avoint sceu mieulx faire que de se venyr retirer par deça audict Grey luy persuadant d'aller brusler Lislebourg et Estreling et faire tout plain d'aultres entreprinsez pour lesquelles ledict Grey estoyt icy venu en diligence vers le protecteur affin d'en sçavoyr sa voulenté et luy avoyt quand et quand mené lesdits deux personnaiges et que certainement ilz ne venoint pour aultre chose et que ledict Grey mesmes passant par Neufchastel luy avoyt demandé s'il vouloyt par aller à cez entreprinses pour y faire service au roy d'Angleterre et qu'il avoyt respondu qu'il estoyt bien prest de faire tout le service qu'il pourroyt mais qu'en telles choses il ne s'y employroit poinct. Qui sont, Sire, toutes lez nouvelles qu'il m'a mandéez sinon que le conte d'Arguil avoit très mal fait son debvoyr à Portincraig et que s'il eust voulu il l'eust peu aisément prendre et qu'il avoyt receu argent dez angloys. »

« *De Londres, ce XXIII*me *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 195 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Evasion du comte de Huntley.

335. — *Londres, 23 mars.* — Selve a écrit au comte de Huntley par le messager de celui-ci et lui a fait savoir qu'on lui enverrait le vaisseau où il désire. Le Breton Quiriace, présent porteur, est prêt à risquer l'entreprise, et l'homme du comte de Huntley lui a déjà fait accepter de l'argent. Ce retour de fidélité du comte de Huntley est évidemment causé par l'insuccès des anglais en Écosse, comme l'aveu en est échappé à l'envoyé du comte lui-même. Le bruit court que lord Grey s'en retourne dans quatre ou cinq jours.

« *De Londres, ce XXIII*me *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 196 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

336. — *Londres, 23 mars.* — Selve a donné charge au présent porteur de répéter à M. de la Rochepot certains propos entendus par lui et dont il est bon d'être informé. Il avise M. de la Rochepot de la résolution du protecteur sur le cas des soldats français déserteurs.

« *De Londres, ce mardy XXIII*me *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 197, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

1. Alexander Crichton, laird de Brunstone, et James, laird d'Ormistoun, avec lequel lord William Grey négociait depuis le mois de novembre. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 67 et ss.)

SELVE AU ROI.

337. — *Londres, 27 mars.* — Lord Grey est parti la veille de Londres pour l'Écosse avec la charge de quelque grande entreprise ignorée jusqu'ici[1]. Berteville, qui ne sait rien de précis à cet égard, dit avoir entendu que les anglais veulent soulever les religionnaires en Écosse contre les catholiques, « qu'ilz appellent icy papistes ». Ils ne sont pas satisfaits du comte d'Angus, sans que l'on sache les motifs de cette défiance. Berteville s'offre toujours à renseigner les gens du roi sur les affaires d'Écosse et demande à cet effet une recommandation auprès des chefs des troupes du roi. « De l'armée de mer, » dit Selve, « m'a mandé qu'elle est preste à Porcemuth et que milord Clinthon en est le chef, mais qu'il n'y a encores que V ou VI navyres que l'on aye mictz dehors. Toutesfoys aulcuns m'ont dict que lesdicts navires sortent de jour en jour lez ungs après les aultres prenantz leur chemin le long de ceste coste pour venir en la bouche de ceste rivière prendre leurs munitions, dont l'on sçaura bien tost nouvelles certaines s'il est ainsy lequel caz advenant sembleroyt que ladicte armée de mer fust pour prendre son chemin vers la part du North comme l'esté passé, car sy elle avoyt à retourner soubdain du costé du Ouest il seroyt plus tost faict d'y envoyer les munitions attendu qu'elle est desjà là toute portée que de la faire icy venyr pour après retourner. Et de moy, Sire, je ne croyray poinct facillement que l'on approche du costé de deçà lez navires angloys que l'on ne voye que deviendront ceulx que vous avez en Bretaigne lesquelz ceulx cy ne feroint paz grande conscience à mon advis d'aller assaillir s'ilz lez trouvoint en mer foybles et qu'ilz en pensassent avoyr bon marché car s'ilz les voyent fortz je croy sans poinct de faulte qu'ilz ne se y frotteront paz tant de peur de y perdre leur temps et estre battuz que de crainte qu'ilz avoint de hazarder en ung coup la principalle force qui peust conserver leur royaulme quy est la force de la mer... Toutesfoys, Sire, plusieurs estiment que ladicte armée angloise dessaigne d'aller rencontrer et combattre celle que vous envoyerez en Escosse et est bien ledict Berteville de cest advis.... Il m'a aussy mandé, Sire, qu'il y a icy ung viel homme allemant bourgeoys de la ville de Hambourg envoye ambassadeur vers le roy pour le renouvellement de quelque ligue et amytié entre ledict sieur et ceulx de ladicte ville à quoy lez angloys se sont condescenduz comme il dict seullement pour espérance d'avoyr par le moyen de ceste amytié dez allemantz en leur service s'ils en ont besoing et que l'empereur en a esté adverty par son ambassadeur qui est icy

Guerre d'Écosse.

1. Cette entreprise était sans doute le retour de lord Grey à Haddington et son installation dans cette place, d'où il devait maîtriser la contrée environnante. A partir du 28 avril jusqu'au 11 juin, toute sa correspondance est datée de Haddington. (*Calendard St. P., Scotland*, t. I, pp. 85 et ss.)

duquel le secretaire mesmes a dict ce que dessus audict Berteville se trouvant ces jours icy en ceste court avecques luy à deviser pendant que ledict allemant parloyt au protecteur et à Paget qui servoyt de truchement entre eulx deux. Dadventaige, Sire, m'a mandé ledict Berteville ung aultre advertissement auquel je treuve bien peu de fundement et d'apparence sy l'on n'y voyt plus clayr, c'est qu'il y a ung gentilhomme en vostre court qui s'est aultresfoys meslé de servir lez angloys d'advertissementz dez affaires de vostre royaulme durant lez guerres faisant tenyr ses nouvelles deçà par voye de Flandres, lequel estant maintenant sollicité par eulx de faire le semblable sy la guerre survenoyt s'en excuze fort et n'y veult entendre ayant icy envoye homme exprez pour ceste fin prenant excuse qu'il ne se veult poinct mectre en hazard d'aller en Flandres ny allieurs durant lez guerres et se plaignant oultre le messaiger par luy envoye de n'avoyr paz esté bien récompensé du service qu'il a faict par le passé ayant souvent servy de messaiger et entremecteur de cest honneste mistère, pour lequel remectre suz ledict Berteville dict que le protecteur l'employe affin de persuader le gentilhomme de n'en faire difficulté et luy alléguer lez moyens seurs par lesquelz il pourra conduire ce faict sans danger. Or pour vous descouvrir ceste menée, Sire, dict que le moyen de seureté qu'il donnera sera de bailler ung françoys qui parle angloys en la compaignie de ce messaiger quy est icy venu quand il retournera vers son maistre auquel par ce françoys sera envoyé trop ou quatre centz escuz et mande de luy faire serment de fidélité pour le service de ce roy et cela faict le gentilhomme n'aura plus que faire de partir de chez soy ne d'envoyer par deçà mais seullement de donner lez advertissementz qu'il aura audict françoys quand il luy sera envoyé et ayant l'eslection de choisir ledict francoys comme il dict qu'il aura le pourra prendre tel et sy fidèle que vous le luy vouldrez envoyer et quand il sera de retour par delà il ne fauldra que le faire suyvre de loing et prendre garde où et vers qui ledict messaiger l'aura conduict et soubdain qu'ilz se seront descouverts les ungs aulx aultres les faire prendre tous troys et faindre de donner la torture audict francoys pour luy faire confesser vérité laquelle aprez avoyr sceu de luy sur sa confession se fera le procez dez aultres sans que l'on se puisse par deçà doubter qu'il ayt nommé ne enseigné ledict gentilhomme, ce qu'il n'ose faire comme il dict pource qu'il n'y a que luy qui le sçaiche icy et à qui l'on s'en print s'il estoyt descouvert, qui est ugne excuse, Sire, que je trouve bien maigre à ung homme ayant envye de vous faire le service qu'il proumect car nonobstant sa nomination vous ne laisseriez paz de tenir lez chosez secrettes jusques à ce qu'elles fussent descouvertes et pour les descouvrir user du moyen qu'il mect en avant ou d'ung meilleur. En summe, Sire, je luy ay fort veu user de telz traictz depuis que je suis icy et proumectre de descouvrir merveilles et puis ne dire chose où il y aist apparence ne coulleur de raison ne de vérité et encores naguère

m'a il proumictz de me descouvrir ung marchant de vostre royaulme et me bailler lettres de sa main comme je vous ay mandé du IIII[e] de ce moys de quoy je ne voy encores sortir nul effect combien qu'il n'aye tenu à le sollicitter. Il dict que le gentilhomme dont il parle maintenant est parent d'ung de voz maistres des requestez et n'y a ordre d'en scavoyr aultre chose. »

« *De Londres, ce XXVII*[me] *martz V*[c] *XLVII.* »

Vol. 7, f° 197 v°, copie du XVI[e] siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

338. — *Londres, 28 mars.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 23, tandis qu'il écrivait sa dépêche précédente, et selon les instructions du roi a parlé cette après-dînée au protecteur de l'empêchement mis par le gouverneur de Boulogne au passage des vaisseaux qui vont mener des vivres au fort français. Dans une longue discussion sur les servitudes du port de Boulogne, le protecteur soutient que les navires entrants doivent aborder d'abord aux endroits désignés pour la perception des droits; Selve, au contraire, que ce droit, n'étant pas reconnu au roi d'Angleterre par les termes mêmes du traité de cession temporaire, ne peut lui être acquis par extension. Finalement le protecteur décide de demander de plus amples renseignements au gouverneur de Boulogne. Il a en outre déclaré qu'il consentirait volontiers à faire dans un des forts français l'échange des soldats français déserteurs contre les anglais qui avaient été se rendre au roi de France. Selve lui a également reparlé des affaires des marchands, dont, dit-il, « je luy romps la teste toutes les foys que je vays vers luy et sy ay ung homme qui est presque tous les jours à sez oreilles pour ceste seulle cause ». Mais jusqu'ici le protecteur allègue pour excuse à ses défaites une maladie du docteur Petre, secrétaire chargé de l'examen des pièces, disant qu'il sera donné suite aux réclamations après Pâques. Port de Boulogne.

« *De Londres, ce XXVIII*[me] *martz 1547.* »

Vol. 7, f° 206, copie du XVI[e] siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

339. — *Londres, 28 mars.* — Selon la teneur de la lettre du connétable en date du 23, Selve a remis au protecteur la requête des marchands français en l'appuyant par ce que le connétable l'avait chargé de dire. Sur quoi le protecteur lui a coupé la parole « par ce que le roy d'Angleterre s'en alloyt monter en barcque pour aller coucher ce soyr à Grenvich où il passera ceste feste ».

Guerre d'Écosse.

« Monseigneur, ce que j'ay de nouveau à vous mander oultre le contenu aulx lettres que j'escriptz au roy est que ce matin a esté cryé à son de trompe devant le logeis de ce roy que tous ceulx qui ont esté par cy devant enroollez et ordonnez pour aller en Escosse se trouvent sur la frontière dudict pays dans le XVme du moys prochain soubz plusieurs grandez poynes et ceulx qui ont esté enroollez pour aller à Bouloigne se y rendent dans le Xme dudict moys et ceulx qui sont pour aller en Hyrlande dans le XXme du mesme moys et ceulx qui sont pour aller aulx navires y soint aussy au Xme, qui est vray signe que lesdicts navires ne sont bougez encores de Porcemuth ce qui m'a cejourd'huy esté asseuré et croy qu'il n'y a pour cest heure nulles gentz de guerre dessuz combien qu'ilz peuvent bien estre garniz de mariniers et de leur aultre esquippaige. Le courrier qui m'a porté vostre dernière despesche m'a dict, Monseigneur, qu'il est passé de Bouloigne icy quand et luy IIII^{xx} et cent soldatz dez plus bravez et aguerris quy y fussent quy s'en vont en Escosse. Et de faict j'entendz qu'ainsy par trouppez à diversez foys ceulx cy ont tiré la plus part de leurs vieulx soldatz qu'ilz avoint par delà et y en envoyent de nouveaulx. Il est aussy quelques nouvelles qu'il se relève mutinerie en Hirlande et me faict penser la proclamation faicte ce matin qu'il y aye quelque vérité en cela. Sy ainsy estoyt, je pense qu'il ne seroyt paz malaisé aulx escossoys avec bien peu de faveur ou seullement par practiques d'allumer ung feu de ce costé là qui fascheroyt assez par deçà avec le besoing que l'on a d'entendre allieurs. Au surplus, Monseigneur, je n'ay aultres nouvelles sinon que l'homme du conte de Hontelay s'en retourna hyer matin vers son maistre et l'après disnée m'arrivèrent lez lettres que maistre Jehan Hay luy escript qu'il n'y a ordre pour sa seureté de luy faire tenir là où il est sy ce n'est par ung de sez gentz s'il en vient quelcun icy. »

« *De Londres, ce XXVIIIme martz V^{c} XLVII.* »

« Monseigneur, j'ay entendu que le vice admiral qui est maintenant à Porcemuth pour pourvoyr au faict des navires est ung nommé maistre Hondoux. »

Vol. 7, f° 201, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

340. — *Londres, 28 mars.* — Selve a reçu les dépêches de M. de la Rochepot en date du 16 et du 23 et a remis au protecteur la requête des marchands de la ville d'Eu, qui leur était jointe. Il envoie à M. de la Rochepot le double de la dépêche qu'il écrit présentement au roi.

« *De Londres, ce XXVIIIme martz 1547.* »

Vol. 7, f° 201 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

341. — *Londres, 29 mars.* — Selve a ce jour même envoyé demander au protecteur quand il lui plairait d'expédier à Boulogne les soldats français déserteurs, afin que le roi de France pût en être averti et préparer l'échange proposé par le roi d'Angleterre lui-même. Le protecteur a répondu qu'il attendrait la réponse du roi de France à la proposition d'échange. Quant aux affaires de marchands au sujet desquelles le protecteur lui avait la veille coupé la parole, le protecteur a répondu à l'homme que Selve entretient auprès de lui à cet effet qu'il n'y avait pas de pirates anglais sur mer, « se donnant au diable qu'il n'y en a ung tout seul et que luy qui luy en parloyt précipitoyt plus telz affaires que homme qu'il eust jamais veu ». — « Je pense », conclut Selve, « que le protecteur qui faisoyt aujourd'huy assez maulvaise mine et respondoyt d'autre stille qu'il n'a accoustumé debvoyt avoyr quelque marteau en teste et nouvelles qui guères ne lui plussent. Je ne sçay sy ce seroyt poinct que quelques naufz arragonsoyses ou vénitiennes qui sont arrivéez à Antonne disent d'avoyr trouvé deux navires de l'armée du roy qui leur ont prins cinq vaisseaulx de malvaizies et XXV de leurs mariniers pour lez gallayres dont il est cejourd'huy grand bruict entre les italiens qui l'asseurent pour vray et que lesdictz navires du roy se nomment la *Grande Maistresse* [1] et la *Cardinale* [2] et que le reste de l'armée dudict seigneur avec sez gallaires n'estoint paz loing de là qui estoyt en mer du costé du Ouest. » Saisies de navires.

« *De Londres, ce XXIXme martz 1547.* »

Les soldats arrêtés sont au nombre de six dont quatre « d'une mesme trouppe » qui se sont vantés du meurtre de leur capitaine, et deux autres ne valant guère mieux. Selve les a toujours réclamés tous les six.

Vol. 7, f° 202, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

342. — *Londres, 4 avril.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du roi en date du 28 mars et a été dès la veille présenter au roi d'Angleterre et au protecteur des lettres que le roi de France leur envoie touchant la remise des soldats français déserteurs. Il s'adressa en premier lieu au protecteur, lui faisant observer que le roi avait si bonne envie de con- Incursion dans le Boulonnais.

1. La *Grand Mistress*, de 450 tonneaux et 250 hommes d'équipage, figure dans l'état de la flotte anglaise d'août 1545, en qualité de vaisseau amiral d'une aile de la flotte. (*State Papers*, t. I, p. 812.)

2. *The Cardinal* ne figure pas dans l'état de la flotte anglaise d'août 1545. (*Ibid.*, *id.*)

server la paix, que récemment M. de la Rochepot avait fait délivrer lord député de Calais, sur la simple requête de celui-ci, un sujet français coupable de quelques larcins commis sur les anglais. Quant au capitaine anglais transfuge nommé Lutrell dont le protecteur réclame remise, le roi déclare n'en pas connaître l'existence. Conduit ensuite devant le roi qui charge le protecteur du soin de sa réponse, l'ambassadeur est prié de se retirer pendant la délibération des membres du conseil. Le protecteur lui transmet ensuite la réponse du roi, qui continue à ne consentir à la remise des soldats français déserteurs que contre celle des transfuges anglais, et qui objecte que M. de la Rochepot connaît très bien la présence de Lutrell dans un des forts français, tandis qu'en réalité on n'a reçu aucune nouvelle de ses prétendus bons offices envers le lord député de Calais. Après une longue réplique de Selve, le protecteur propose de faire interroger les soldats français déserteurs avant de rendre réponse définitive, et finalement demande à Selve de retarder sa dépêche de deux ou trois jours, ce que celui-ci n'a garde de faire. Au cours de cet entretien, il n'a parlé que le langage indiqué par le roi, répétant, dit-il au roi, la « bonne voulenté en laquelle l'on vous trouvera à toute heure prest aulx choses bonnes et honnestes mais que de laisser un seul poulce de terre du vostre c'est la dernière chose que vous ferez jamais ». — « Aussy le roy son maistre », a répondu le protecteur, « n'est paz délibéré de diminuer ung poulce de ce qu'il a par le traicté, lequel il gardera et entretiendra de sa part comme vous ferez de la vostre, me disant qu'il congnoissoyt bien d'avoyr faict ugne grande follye de m'avoyr déclairé sy avant son affection, mais que je prinse le caz que ce fust ung songe venu de luy seul qu'il m'avoyt bien voulu compter et que je pouvoys estre seur qu'il m'en avoyt dict et devisé tout ce qu'il en parleroyt et deviseroyt de sa vie... »

« *De Londres, ce IIIIme apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 202 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

343. — *Londres, 4 avril.* — Selve a su les noms de quatre des six soldats français déserteurs arrêtés, qui sont Gaillard de Toulouse, Jean d'Embrun, René d'Avignon, Armand Dariot; le plus coupable est le premier. Le protecteur a encore remis à deux ou trois jours de distance sa réponse sur la question des marchands, se plaignant comme toujours de la lenteur de la justice française envers les anglais et du maintien de la saisie d'une pinasse anglaise en Bretagne.

Guerre d'Écosse. « Monseigneur, je disnay hyer à Grenvich en la table du grand maistre d'Angleterre où n'y avoyt que ledict grand maistre et milord Guillaume frère du duc de Norfolch et le conte Baudouel et moy et n'ay poinct sou-

venance d'avoyr jamais veu ceste table sy seulle estant la compaignie de seigneurs et gentishommes sy grande qu'elle estoyt hyer là ne d'avoyr veu ledict milord Guillaume depuis la prinse de son frère si caressé et honoré que je le veiz, et me feust donné advertissement de quelque endroict qu'il estoyt propoz de l'envoyer ambassadeur en France au lieu de celluy quy y est dont je verray de sçavoyr la vérité s'il m'est possible. Car, Monseigneur, sur la fin de ce disner durant lequel tous ces trois avoint quasy tousjours parlé ensemble angloys devisant comme je comprenoys de la royne d'Escosse, du chasteau de Dombertrand et celluy de Lislebourg, et après de feu monseigneur d'Orléans [1], de toutes lesquelles choses j'entendis bien nommer les noms n'entendant rien à tout le demeurant de leur gergon. En la fin se mirent à parler en françoys lesdicts grand maistre et milord Guillaume et demandoint au conte Baudouel que c'estoyt que entre eulx escossoys cuyddoint faire icy au Paz-de-Calaiz avec deux ou troys navires de pescheurs contre les navires du roy d'Angleterre et que c'estoyt à luy qu'il se falloyt prendre des maulx qu'ilz faisoint, car [s'] il estoyt admiral d'Escosse, bien est vray que pour ceste heure il estoyt admiral sans navires. A quoy ledict Baudouel respondeist fort froydement qu'il confessoyt que les escossoys avoint perdu leurs navires que l'on avoyt pillé et bruslé leur pays et tué leurs hommes, mais qu'encores leur estoyt ce honneur d'avoyr tousjours le cœur bon et entier combien que la puissance défaillist. Après s'addressèrent à moy me disant sy nous françoys voulions endurer que ces deux ou troys meschantz petitz navires pillassent tous les jours noz marchantz. Je leur respondeiz que noz marchantz ne se plaignoint de pillerie que des angloys et que tous vrays et loyaulx escossoys ne feroint jamais desplaisir aulx françoys car c'estoint les deux nations du monde qui avoint de tout temps meilleure amytié ensemble. Et aprez que nous feusmes levez de table estantz à part milord Guillaume et moy je faignys d'ignorer qui estoyt ledict Bauduel et luy demanday qui il estoyt et s'il estoyt prisonnier en ce royaulme. Il me dict que c'estoyt le conte de Bauduel et qu'il estoyt venu de son bon gré et pure voulenté en cedict royaulme disant que l'on l'avoyt fort mal traicté en son pays. Je lui réplicquay que sy monstroyt il bien de n'avoyr paz perdu la bonne et naturelle inclination et affection de vray et naturel escossoys. Sur quoy il me deict qu'il estoyt aussy bien ou meilleur angloys que luy et que je m'en pouvoys tenyr asseuré que je luy eusse veu faire et quelque chose qu'il eust dicte, ce que je n'ay voulu pretermectre de vous mander. Depuis quatre ou cinq jours sont partys d'icy de troys à quatre centz harquebuziers qui vont en Escosse et tous les jours s'y en anvoye ainsy à la fisle peu à peu de divers endroictz de ce royaulme

1. Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier et frère puîné de Henri II, mort en 1545.

comme j'entendz. L'on m'a aussy dict que l'armée de mer angloyse est hastée le plus qu'il est possible. Sy veis je hyer à Grenvich milord Clinthon que l'on dict en debvoyr estre le chef et plusieurs aultres cappitaines de navires. Je ne sçay s'ilz estoint là mandez pour leurs dépescher. Cejourd'huy j'ay esté adverty que le conte de Warvich a donné cent escuz à ung françoys nommé Bertrand Morgant, orfèvre, qui est naguères icy venu par voye de Dieppe pour s'en retourner par delà visitter toute la coste de Normandie et de Bretaigne et puys venir icy faire son rapport de ce qu'il y aura trouvé, et à ce que j'entendz ledict orfèvre est prest à partyr. Je ne sçay s'il yra descendre audict Dieppe ou à Bouloigne. On me l'a descript ung jeune homme sans barbe assez hault et blond et que c'est Berteville qui l'a faict mectre en besoigne et qui faict ceste menée que je trouve estrange s'il est tel qu'il se dict attendu qu'il ne m'en a faict donner aulcun advys. »

[« *De Londres*], *du IIII*me *apvril 1548 après Pasques.* »

Les deux autres soldats dont il ne sait les noms sont originaires de Bayonne et étaient à Ardres. Un des hommes du comte de Bothwell qui vont et viennent en France a dict avoir vu à Rouen des navires du r. en armement pour l'Écosse.

Vol. 7, f° 205 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

344. — *Londres, 4 avril.* — Selve envoie à M. de la Rochepot le double de sa présente dépêche au roi et l'avise de l'état de l'affaire des soldats français déserteurs et de celle des marchands de la ville d'Eu dont il n'a cessé de poursuivre l'expédition.

« *De Londres,* [*le IIII*me *apvril 1548 après Pasques.*]

Vol. 7, f° 207, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Incursion dans le Boulonnais.

345. — *Londres, 6 avril.* — Sir John Masone, secrétaire du roi d'Angleterre, est venu ce jour même le trouver de la part du protecteur et lui annoncer que quatre des soldats déserteurs français, malgré leurs protestations d'innocence, seront décidement envoyés à Boulogne pour y être remis au roi quand il lui plaira de livrer en échange les transfuges anglais réclamés. Selve a répondu qu'il avait mission de requérir l'arrestation de tous les coupables qui étaient au nombre de six et non de quatre, tous détenus, comme il le savait, dans une prison de Londres dite le comptoir de la Poulleterie : quant à l'anglais Lutrell réclamé en

échange des déserteurs français, il a répété que le roi n'en avait jamais entendu parler.

Masone a également assuré Selve que tout serait remboursé à Samson de Campmajour, ce marchand venu à Londres en qualité de porteur des lettres du roi pour l'ambassadeur. Selve envoie au roi les mémoires des autres marchands français avec les réponses du conseil du roi d'Angleterre au bas de chacun d'eux.

« *De Londres, ce VIme apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 207, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

346. — *Londres, 6 avril.* — « Monseigneur,... pour ceste heure je ne sçaiche aultres nouvelles sinon qu'aulcuns disent que lez navires qui estoient à Porcemut sont armez et esquippez et en mer, mais milord Guillaume qui est cejourd'huy venu disner avecques moy m'a fort affermé et asseuré sur son honneur qu'il n'est paz vray et que quand l'on feroyt bien bonne diligence à les armer et esquipper ce qu'il dict que l'on ne fait paz ilz ne sçauroint estre prestz guères plus tost que la Pentecouste et qu'il n'y en a aultres en mer que troys ou quatre que monsieur le protecteur y a faict mectre contre lez pirates escossoys et qu'il ne se parle poinct d'envoyer de cest esté d'armée en Escosse ne par mer ne par terre sy les affaires et délibérations ne changent bien fort, me disant que tous les gentz de pied dont je luy parloys qui sont partis d'icy à diverses foys en numbre de III et IIIIc à la foys ne sont que pour rafraischissement et renfort de garnisons des places fortes que ceulx ci tiennent en Escosse qu'ilz veullent seulement garder et deffendre pour cest an et non aultre chose et que sy l'on y envoyoit armée il en scauroyt bien dez nouvelles car monsieur le protecteur luy avoyt asseuré qu'il seroyt dez premiers à qui il donneroyt quelque charge sy l'occasion survenoyt, mais qu'il m'asseuroyt bien que l'on ne dormoyt paz icy en practiques et en menéez et que l'on faisoyt bien compte d'avoyr gaigné le gouverneur d'Escosse avant qu'il feust jamays deux moys et par adventure ung,... et que c'estoyt ung pays où telles choses se peuvent aisément conduyre car il n'y a nulle union ne amytié entre les seigneurs de tout temps comme il sçayt par y avoyr esté par troys foys ambassadeur du feu roy son maistre et plusieurs foys à la guerre et que pour cest esté le protecteur aymeroyt mieulx que le roy envoyast grand numbre de gentz de guerre audict pays d'Escosse que peu car il faisoyt compte que ilz affameroint le pays et animeroint d'aultant plus le peuple d'icelluy contre eulx et sy ne serviroint de rien demeurantz dans ledict pays comme il fauldroyt qu'ilz feissent estant le roy délibéré de conserver la paix et amytié avec le roy d'Angleterre... Il m'a dict que

Guerre d'Écosse.

sy disoyt l'on icy pour certain qu'il y estoyt naguères passé XVII navires françoys d'ugne flotte et qu'il se préparoyt ugne grande armée à Brest pour y envoyer [1]. »

« *De Londres, ce VIme d'apvril 1548.* »

Un des mémoires de marchands qu'il renvoie n'a pas de réponse au bas, parce que le conseil du roi d'Angleterre a octroyé une commission pour faire appeler les parties laquelle a été délivrée à Samson de Campmajour porteur dudit mémoire.

Vol. 7, f° 208, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

347. — *Londres, 6 avril.* — Selve fait part à M. de la Rochepot de la visite de Masone qui n'a pas encore donné solution à l'affaire du marchand de la ville d'Eu.

« *De Londres, ce VIme apvril 1548.* »

Il envoie à M. de la Rochepot une lettre qu'adresse à un de ses cousins un Italien du nom de « Joan Baptistes », se disant connu de M. de la Rochepot et serviteur d'un « certain maistre Panisson ».

Vol. 7, f° 209, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Incursion dans le Boulonnais.

348. — *Londres, 15 avril.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 7 et n'a pu voir le protecteur que la veille pendant qu'il traversait Londres en se rendant d' « une sienne maison des champs » à Greenwich où est le roi d'Angleterre. Selon l'ordre du roi, il a déclaré au protecteur que l'ambassadeur d'Angleterre n'avait remis au roi que le 4 avril les lettres du roi d'Angleterre réclamant la remise des anglais transfuges, au sujet desquels aucune plainte n'était jusque-là parvenue et qui dans l'intervalle avaient pu se réfugier on ne sait où; néanmoins le roi avait donné ordre à M. de la Rochepot, lieutenant général de Picardie, et à M. de Ryou, capitaine du fort [3], de les faire saisir, et pensait que le roi d'Angleterre ne différerait pas pour cela la remise des soldats français déserteurs. Le protecteur a répondu en réclamant, avant

1. La dépêche de Nicholas Wotton, du 18 mars, et celle du 27, qui venait sans doute de parvenir à Londres, contiennent de nombreux renseignements sur les préparatifs maritimes de la France. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, p. 21.)

2. Il n'est pas fait allusion à cette affaire dans les dépêches de Wotton du 27 mars, de Paris, ni du 16 avril, de Sens. (*Ibid., id.*)

3. Cette expression *le fort du roi* désigne constamment dans la correspondance de Selve le fort français d'Outreau, construit d'ancienne date en face de Boulogne.

tout, la remise des transfuges anglais, qui avaient été vus dans un des forts français, en revenant sur le refus de livrer le cardinal Pole jadis opposé par François Ier à Henry VIII, et, en somme, son dernier mot a été qu'il réfléchirait et écrirait au roi. Les déserteurs sont encore à Londres, malgré la promesse faite par Masone dans sa visite du 6.

« Sire, depuis la venue et retour de l'homme que le comte de Hontelay envoya icy lorsque Quiriace Breton estoyt icy, je n'ay veu par deçà personne des siens en sorte qu'il ne m'a esté possible de luy faire tenir lez deux lettres de maistre Jehan Hay que j'ay encores icy. Quant aulx vaisseaux que les angloys ont assemblé affin de vous en pouvoyr mander la vérité j'ai depesché ung homme exprez à Porsemut où la plus part sont et ung aultre pour aller tout le long de ceste ryvière où il y en a aussy quelques ungs, et à leur retour que j'attendz d'heure en heure je ne fauldray, Sire, de vous advertir de ce qu'ilz me rapporteront. Cependant pour vous dire ce que j'en sçay j'ay bien voulu vous adviser, Sire, que pour certain l'on faict toute la diligence qu'il est possible autour du navire qu'ilz nomment le *Grand Henry* quy est en ceste rivière lequel toutesfoys à ce que j'entendz ne sçauroyt estre prest à servir au plus tost que pour tout le moys qui vient. Il y a aussy en ceste dicte rivière ugne galliace appelé la *Grand Maistresse de Londres*, laquelle l'on appreste à grande diligence et sera en ordre au premier jour. J'entends pareillement qu'en la bouche de ceste mesme rivière y a six ou sept aultres grandz navires de guerre que l'on y a faict venir naguères de divers endroictz et aulcuns mesmes de Porsemut où le reste est qui s'esquippe et arme à toute diligence. Et m'a l'on cejourd'huy adverty que ung marchant qui ne faict que venyr dudict lieu de Porsemut et de la Rye dict que au premier port y a veu trente beaulx navires que l'on mectoyt fort bien en ordre de tout esquippage et principalement d'artillerye et au second a veu XV ou XVII brigantins qu'ilz appellent icy chevaulx légers ou espinacez qui estoint prestz. Vray est que là dessus n'y a aultre artillerye que quelques meschantes petites pièces de fer. D'aultres navyres de guerre je me suys voulu enquérir s'il y en avoyt allieurs en ce royaume mais il n'en est nullez nouvellez, sinon de troys ou quatre que l'on dict estre vers le pays d'Escosse qui servent d'aller et venir pour porter vivres aulx fortz que lez angloys tiennent le long de la marine dans ledict pays. De la Gallayre de deçà [1] elle est encores à sec sur le bord de ceste rivière et ne sçauroyt estre preste à voguer comme chascun dict plus tost qu'en la fin de ce moys. Et y a ung aultre grand navire nommé la *Mignonne* [2] qui estoyt dez plus beaulx qui feust

Guerre d'Écosse.

1. La Galère Royale d'Angleterre, que Selve désigne toujours dans sa correspondance par cette même expression : *la Galère de deçà*. Elle figure dans l'état de la flotte anglaise de 1545 sous le nom de *The Great Gallye*, de 500 tonneaux et 300 hommes d'équipage. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

2. La *Minion*, de 300 tonneaux et 220 hommes d'équipage. (*Ibid.*, *id.*)

icy qui a esté mictz par pièces en ung port nommé Briclesay où l'on le refaict de neuf et ne sçauroyt servir de cest esté. Voylà, Sire, tout ce que j'ay peu apprendre de l'estat dudict esquippaige de mer pour le présent, vous adressant que je me trouve icy en merveilleuse poyne et difficulté de sçavoyr la vérité de telles choses, car de Berteville il ne m'en donne aulcun advis combien qu'il ne tienne à l'en interroger et croy que c'est qu'il n'en sçayt rien et qu'il crainct en faisant quelque diligence de s'en enquérir d'estre descouvert, et dez aultres, Sire, qui disent estre icy pour vous faire service je n'en puys tyrer advertissement d'importance. Je ne sçay sy par lez lettres qu'il me baillent pour vous envoyer il y en a quelques ungs de sorte que ce peu que je vous en mande m'est fort malaisé à aprendre et recueillyr de divers lieux, et de là procedde que je ne vous puys dire au seur le numbre dez gentz qui seront sur lesdicts navires. Bien croy je qu'il sera fort petit, car l'on n'oyt nulles nouvelles d'amas de gentz de guerre faict aulx lieux où sont lesdicts navires lesquelz l'on estime qu'il sera impossible de fournyr suffisamment de mariniers et que par faulte d'en avoyr assez fauldra qu'aulcuns d'iceulx navires demeurent et y a grande apparence que l'on n'y mectra gentz de guerre dessus que le moins que l'on pourra pource qu'il n'y en a paz dans le pays plus qu'il n'en fault pour le doubte qu'ilz ont icy de Vostre Magesté et le peu d'asseurance de leurs voysins et de leurs subjetz mesmes, lesquelz cez jours passés se sont eslevez au pays de Cornouaille et ont tué et mictz en mile pièccez dez commissayres qui alloint abbatre les imaiges pource qu'ilz avoint abbatu et rumpu le crucifix d'ugne esglise que le peuple disoyt à tout le moins debvoyr estre laissé et croy certainement qu'estant en ceste crainte de ceulx qui sont et dedans et dehors leur maison et jusquez à ce qu'ilz sçaichent que deviendra vostre armée de mer ilz n'attendront à aultre chose qu'à dresser leur esquippaige de mer en diligence et tiendront leurs aultres dessaings en suspendz, et de faict ne se parle poinct à ceste heure d'armée par terre ne d'envoyer aultres gentz ne cappitaines en Escosse et semble que tout soyt icy au tour de ce roy attendant quelque commandement et certitude du lieu où il fauldra aller. Qui est, Sire, tout ce que j'ay à vous mander pour ceste heure, sinon que monsieur le protecteur me requist hyer vous advertir qu'il avoyt esté arresté prez de vostre fort par commandement de monsieur de la Rochepot troys charyots chargés de toylles et cannevatz que aulcuns marchantz angloys faisoint venir de vostre ville de Rouen, me disant qu'il trouvoyt ledict empeschement bien fort estrange et qu'il vous requéroyt de la part du roy son maistre qu'il vous pleust y faire mectre ordre comme je luy dictz que vous feries pourveu qu'il n'y eust poinct de marchandize prohibée dans lesdicts charryotz et que l'on eust satisfaict à voz droictz et ordonnances. »

Affaires religieuses.

« *De Londres, ce* XVme *apvril 1548.* »

« Sire, ung gentilhomme de ceste court vient tout présentement de dire à un de mes gentz que hyer fort tard vindrent icy nouvelles qu'il estoyt arrivé deux mille françoys en Escosse qui avoint déjà bien frotté les oreilles à milord Grey, qui sont les termes dont a usé ledit gentilhomme [1]. Je ne sçay sy ce seroyt poinct la trouppe que vous, Sire, m'avés par cy devant mandé avoyr envoyée avec monsieur d'Oysel. Et oultre dict le mesme gentilhomme que semblablement sont icy venues nouvelles de Bouloigne qui ne plaisent guères. Je verray d'entendre plus amplement que c'est de tout cela. »

« *Du* XVIme *[apvril 1548].* »

Vol. 7, f° 209 v°, copie du XVI° siècle, 5 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

349. — *Londres, 15 avril.* — Selve a dit au protecteur ce dont le connétable lui donnait charge par sa dépêche du 7, relativement aux navires marchands et à la remise des soldats français déserteurs. Port de Boulogne et Boulonnais.

Berteville lui a fait dire ces jours-ci que s'il n'avait pas voulu nommer le gentilhomme français qui renseigne les anglais, c'était pour donner au roi une preuve de sa sincérité en faisant découvrir par celui-ci le nom du coupable à l'aide des moyens qu'il indiquait lui-même : d'ailleurs il se déclare prêt à le désigner si le roi l'ordonne. Berteville a longuement correspondu avec Selve au sujet des conditions de sa grâce.

Le protecteur a promis d'écrire au gouverneur de Boulogne, sir John Brydges [2], et au lord député de Calais, lord Cobham, au sujet d'un détournement de pierres et de chaux que les anglais ont commis au préjudice du fort français de Boulogne et qui lui a été signalé par M. de la Rochepot. Selve a été averti que la veille au soir a été criée la défense de ne laisser sortir aucun étranger du royaume sans passeport et de ne permettre à aucun navire étranger de quitter les ports.

« *De Londres, ce* XVme *apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 212 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

350. — *Londres, 15 avril.* — Selve a reçu depuis huit jours les dépêches de M. de la Rochepot en date du 5 et du 9. Il l'avertit de la suite donnée à sa plainte sur les violences des anglais de Boulogne.

1. Nouvelle exagérée. Voir ci-dessous, dépêches du 28 avril et du 1[er] mai.
2. Sir John Brydges ou Bryggys, capitaine de Boulogne depuis le départ de lord William Grey, dont il était le lieutenant. (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI*, pp. 339 et ss.)

Il lui fait part des soupçons des anglais relativement à la présence et au séjour du transfuge Lutrell dans un des forts français, ainsi que de l'arrestation des trois chariots chargés de toiles de Rouen.

« *De Londres, le xvi*me *apvril 1548.* »

Il envoie à M. de la Rochepot trois lettres écrites par trois des soldats français déserteurs et remises par eux à un Français qui est à Londres pour les faire tenir aux destinataires. Ils y parlent un tout autre langage qu'à leur arrivée où ils se vantaient d'avoir tué leurs capitaines.

Vol. 7, f° 213 v°, copie du xvie siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

351. — *Londres, 18 avril.* — Masone a assuré Selve, de la part du protecteur, qu'avant la fin de la semaine il enverrait à Boulogne, par la Tamise, les soldats français déserteurs, mais qu'ils ne seraient remis définitivement à M. de la Rochepot que contre échange des anglais transfuges. Il a également réclamé la mise en liberté de quelques anglais arrêtés à Saint-Valery sous l'accusation d'espionnage « soubz umbre de quelque portraict de fortiffication que l'on dict leur avoyr trouvé sur combien que ledict portraict ne soyt d'aulcune place forte et aye esté faict par deçà ».

Guerre d'Écosse. « Sire, l'homme que j'avoys envoyé à Porsemut est ce jourd'huy revenu ayant prins son chemin au retour tout le long de la coste de la marine depuis Porcemeut jusques à Douvres ainsy que je luy avoys ordonné et m'a rapporté qu'au dit Porcemut a trouvé XXVIII grandz navires dont les XIIII plus grandz sont navires à troys et quatre hunes qui n'estoint nullement prestz et les aultres sont à deux hunes desquelz y en avoyt quatre tous prestz et fort bien esquippés qui partoint pour venir à Douvres ou aulx Dunes prèz dudict Douvres où ils doibvent estre maintenant et y en avoyt encores deux que l'on faisoyt diligence d'esquipper et accoustrer pour envoyer après incontinent qu'ilz seroint prestz qui sont aussy navires à deux hunes. Tout le reste desditz navires qui sont au numbre de XXII dict que l'on ne faisoit aulcune diligence de lez apprester et que quand l'on y feroyt bien bonne diligence il ne le sçauroint estre de quinze jours ou troys semaines au plus tost. De gentz de guerre il n'y en avoyt aulcuns audict Porcemut ne autour et mesmes des mariniers n'y en avoyt dans chascun desdictz XXII navires paz plus de V ou VI pour la garde d'iceulx. En tous les autres portz jusques à Douvres il n'a trouvé aulcuns navires de guerre sinon à Arondel [1] y en avoyt ung petit d'environ quarante tonneaulx fort bien esquippé et artillé prest à sortir en mer et ung aultre semblable à la Rie

1. Arundel.

qui sortoyt, et à Douvres a trouvé V grandz navires de guerre prestz et esquippez et tous d'environ mesme port et mesme grandeur chacun à troys hunez qui attendent là comme il est vray semblable les six qui viennent de Porcemuth et ung que l'on appreste icy comme je vous ay mandé qui s'appelle la *Grande Mestraisse de Londres* du port d'envyron III^c tonneaulx qui seront douze navires pour la garde dudict Paz-de-Calaiz et croy qu'à poyne y en pourra il avoyr guères daventaige sy ce ne sont quelques petis flonyns ou brigantins, car la Gallaire est encore en terre sur le bort de ceste rivière et le *Grand Henry* semblablement qui n'est paz prest d'estre en ordre ainsi que m'a dict ung aultre homme que j'ay envoyé exprès le long de ceste rivière et le long de la rivière de Rochestre [1] où il dict n'avoyr rien trouvé. Vray est, Sire, que pour ce qu'il avoyt obmictz d'aller en ung lieu qu'ilz appellent Marguatte [2] qui est à l'endroit de la bouche de ceste rivyère je le y ay renvoyé pour ce que l'un m'a dict qu'il y avoyt quelques navires, mais je me doubte que ce pourroynt estre quelques ungs des cinq qui ont esté maintenant trouvés à Douvres, car ce sont lieux fort voysins les ungs des aultres dont je vous manderay, Sire, ce que j'auray entendu au retour dudict homme. Par ce que dessus, Sire, Vostre Majesté peust comprendre qu'ils doibvent avoir icy eu quelque advis ou souspesson grande que vous soyez pour envoyer quelque flotte par ledict Pas-de-Calais plus tost que par aultre lieu puis qu'ilz y font venir leurs navires à mesure qu'ilz sont prestz. Bien est vray qu'à ce qui se peust juger il n'est possible que ce qu'ilz pourront avoyr de prest dans le commencement du prochain moys puisse arriver au nombre de XX bons navires qui ne seroint paz pour s'aller frotter à XXV des vostres accompaignés de vos gallayres joinct que la plus part des gentz que l'on a icy accoustumé de mectre sur les navires de guerre sont nudz et mal armés et ne sont quasy que mariniers. Du costé du North je ne y ay poinct envoyé, Sire, car j'entendz qu'il n'y sçauroyt avoyr guères de chose et me semble cela estre très croyable attendu que tous les grands navires de guerre et de nous sont deçà. Quant au numbre de gentz que ceulx cy mectent ensemble par terre, il est impossible de le sçavoir seurement sy ce n'est en envoyant homme exprez sur les frontières comme à Neufchastel et Barrvich quy est très malaisé sans grand danger à ung homme quy est estranger lesquelz sont incontinent congneus là pource qu'il n'y en va quasy poinct sinon ceulx qui sont à la solde de ce roy à laquelle, Sire, il me semble qu'il ne seroit que bon de trouver moyen d'envoyer quelques troys ou quatre soldatz ou italiens ou d'aultre nation qui faignissent venir icy chercher party lesquelz s'ilz estoint gentz d'esprit vous estantz fidèles et ayantz intelligence avec quelques aultres de ceulx que vous

1. La Medway.
2. Margate.

envoyés en Escosse pourroint bien à ung bon besoing faire de bons services et donner des advertissementz par delà qui serviroint. De moy, Sire, je chercheray tous moyens que je pourray d'envoyer jusques auxdictes frontières pour veoyr ce qui se y pourra apprendre, mais je pense bien que pour encores, il n'y a paz grand amatz de gentz car l'on n'y a poinct encores envoyé de chef aultre que milord Grey ne aulcuns cappitaines de nom jusques à présent que Gamboa et quelques aultres cappitaines espaignolz et italliens se y en vont en poste, qui me faict estimer qu'il pourroyt bien estre quelque chose de ce que aulcuns disent que milord Grey a eu quelque estraincte de fraische datte à son retour par delà, car tous cez jours passez tout ce conseil faisoyt assez maulvaise mine et les responses ont esté faictes plus que jamais maigres et froides aux marchantz vos subjectz, lesquelz je me doubte, Sire, que l'on ne demande que mener à la longue et paistre d'espérance. Au surplus, Sire, Villeneufve advertist par lettres qu'à présent je vous envoye de luy de quelques italiens qui ont parlé au protecteur venantz de France ce qui m'a encores esté confermé de deux ou troys aultres endroictz. »

« *De Londres, ce* XVIIIme *apvril 1548.* »

« Sire, j'obmectoys de vous dire que l'homme qui vient de Porcemuth m'a dict qu'entre ledict lieu et la Rye il a trouvé plus de deux centz pièces d'artillerie menue en divers lieux le long de la coste sur la marine et là tiennent sur les montaignes et lieux haultz prochaintz des advenues et descentes y faisantz quelques petites tranchéez et fossez et des huttes au prez où se tiennent ceulx qui sont là à la garde et au guet pour advertir par les feuz dont ils ont accoustumé d'user en ce pays pour lesquelz faire et allumer soubdain le boys est desjà tout prest et dressé par tout comme il a veu. Qui est un signe, Sire, qu'ilz ont icy ung peu la pulce en l'oreille pour ceste heure. Quelqu'ung me vient de dire que ces deux cappitaines italyens qui viennent de France et qui ont parlé au protecteur dont l'ung s'appelle Camillo sont ung peu suspectz audict protecteur et qu'il est en quelque doubte que ce soint gentz envoyés exprès. »

Vol. 7, f° 214 v°, copie du XVI° siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Saisies de navires. **352.** — *Londres, 18 avril.* — Aucune solution encore aux affaires des marchands français non plus qu'à celle de Samson de Campmajour auquel on avait cependant promis restitution gracieuse. Il donne charge au présent porteur de voir en passant à Douvres s'il y est arrivé d'autres navires depuis ceux dont il est fait mention dans sa présente dépêche au roi.

« *De Londres, ce* XVIIIme *apvril 1548.* »

« Monseigneur, je vous envoye le double et translation d'ugne requeste qu'a faict faire icy en angloys comme je suis adverty ung marchant de Dieppe qui y est venu avec quelques vins à vendre, laquelle il a présentée au protecteur combien qu'elle ne soyt faicte en son nom car il s'appelle comme j'entendz Coquart et celluy à qui il a faict faire ladicte requeste en angloys est ung françoys icy demeurant nommé Thomas Le Libraire. Par ainsy quand ledict Coquart sera de retour à Dieppe l'on pourra sçavoyr de luy à quelle fin tend ladicte requeste et comme elle s'entend et ne doibt estre pour rien de bon puys qu'il ne s'est voulu monstrer à moy ayant icy affaire. »

Vol. 7, f° 216 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

353. — *Londres, 18 avril.* — Le protecteur lui a envoyé un certain Fletcher, de la Rye [1], qui dit ne pas savoir ce qu'il en est de la saisie faite sur le marchand de la ville d'Eu, mais qu'il est prêt à se présenter en justice contre tout poursuivant. Selve avise M. de la Rochepot du prochain départ des soldats français déserteurs et des plaintes du protecteur sur l'arrestation des espions anglais à Saint-Valery.

« *De Londres, ce XVIIIme apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 216, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SEVLE AU ROI.

354. — *Londres, 28 avril.* — Selve envoie au roi le double de la dépêche que M. de la Rochepot lui a adressé en date du 20, avec la copie de la réponse qu'il a faite. Le roi se rendra ainsi compte de l'entretien de son ambassadeur et du protecteur.

« Sire, il n'y a rien icy de nouveau depuis ma dernière depesche au moyns qui se puisse entendre et ay faict tout ce que j'ai peu pour vérif- fier sy ceste nouvelle d'ugne escarmouche faicte en Escosse [2], que je vous manday par mez lettres du XVIIIe de ce moys estoyt vraye, mais il ne m'est possible d'en rien sçavoyr de seur. Vray est que le bruict entre plusieurs se continue que ladicte escarmouche a esté faicte et que ceulx cy y ont eu ugne grande perte qu'ilz cèlent tant qu'ilz peuvent. Toutesfoys il y a si peu de certitude à ce que j'entendz que je m'y fie paz. Quelcun m'a aussy dict avoyr entendu que milord Grey avait eu charge

Guerre d'Écosse.

1. Thomas Fletcher, capitaine de vaisseau de la marine anglaise, commandait en 1545 le *Julian*, de Dartmouth. (*State Papers*, t. I, p. 811.)

2. Annoncée déjà dans la dépêche de Selve du 18. La correspondance de lord William Grey avec le protecteur n'en fait pas mention. Voir la dépêche ci-dessous du 1er mai.

d'aller fayre avec bon numbre de gents ugne course en quelque endroict du pays d'Escosse pour occupper ung certain lieu commode et y faire ung fort et que ce pouvoyt estre là qu'avoyt esté faicte ceste rencontre. Il vient tous les jours icy quelques soldatz espaignolz qui viennent de Flandres à cinq et six à la foys et soubdain qu'ilz arrivent l'on les envoye en Escosse. Aussy arrivent icy quelques italiens en petit numbre les ungs après les aultres et dict l'on qu'il en doibt venyr d'aultres et que Berteville sera chef de ceulx que l'on pourra avoyr tant de ladicte nation que de françoys. Il y a bien fort long temps que je faictz chercher le moyen de faire parler audict Berteville et qu'il l'eust trouvé bien aysément s'il eust voulu qui me garde de croyre qu'il soyt tant affectionné à vous faire service qu'il se vante car il s'en monstre peu soigneux et sy tous sez advertissementz la plus part du temps ne sont que comptes de nulle importance sans faire nulle mention des choses de conséquence. Au moyen de quoy, Sire, il ne m'est possible d'avoyr aulcune certitude de l'assemblée que ceulx cy font pour Escosse par terre sans envoyer gentz sur les frontières où elle se faict. A quoy j'ay veillé et veille continuellement tant qu'il m'est possible pour trouver gentz fidèles et qui sçaichent ceste langue qui veuillent entreprendre d'y aller. Et en ay parlé à quelques ungs qui le sçauroynt bien faire s'ilz vouloint, mais il n'y a ordre de les pouvoyr faire adventurer d'aller plus avant que Neufchastel où ilz aprendroint aussy peu de chose qu'icy s'ilz ne passoint jusques à Barrvich ce qu'ilz ne veulent faire pour chose du monde. En quoy toutesfoys je ne cesseray de faire le mieulx que je pourray. Bien est vray qu'il y a grande apparence à ce qui se peust appercepvoyr et entendre deçà que les gentz qui y ont esté envoyez jusques à présent sont seullement pour la deffense de ce royaulme et garnison des places tenues par les angloys dans le pays d'Escosse et croy que de grande armée ilz n'en assembleront poinct de ce costé là qu'ilz ne voyent que deviendra la vostre de mer de laquelle sans poinct de faulte ilz ont des nouvelles par marchantz et par mariniers et telle manière de gentz. De la leur, Sire, je vous ai mandé ce que j'en ay sceu et n'en ay depuis entendu aultre chose sinon que le roi d'Angleterre fust visitter le *Grand Henry* le XIX[e] de ce moys lequel comme l'on dict changera de nom et s'appellera la *Grande Edouarde* ainsy que l'on l'a changé de forme l'ayant faict comme j'entendz et plus long et plus large et hault qu'il n'estoyt. Et dict l'on que c'est ung fort beau navire et que dez ledict jour tout le corps en estoyt parfaict. Vray est qu'il n'y avoyt nulz matz et qu'il estoyt encores au sec, mais l'on besoignoyt à grande diligence à le paracheve de mectre en ordre. Quand à la Gallayre j'entendz qu'elle sera dans l'eaue en ceste rivière la sepmaine prochaine et bien tost preste pour servir. Sy vostre armée partoyt maintenant, je pense bien que ceulx cy quand ilz vouldroint ne se sçauroint trouver assez de forcez prestez pour luy donner empeschement, mais le retour seroyt à craindre auquel aul-

cuns m'ont dict qu'ilz se réservent à faire tout leur effort. Daventaige, Sire, sy ce pendant que vostredicte armée de mer en Escosse et que ceulx cy auront deçà la leur ilz pouvoint veoyr et appercepvoyr quelque descouverte à leur adventaige en quelque place que ce soyt de vostre royaulme ilz ont bien la conscience sy bonne qu'ilz ne fauldroint paz de s'y aller jecter à mon advis dont j'espoire en Dieu qu'ilz seront bien gardez. »

Il vient de recevoir la dépêche du roi en date du 20 et ira reparler au protecteur de la remise des soldats français déserteurs.

« *De Londres, ce* XXVIIIme *apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 217 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

355. — *Londres, 28 avril.* — Selve envoie au connétable les mêmes copies de dépêches qu'au roi. « Tant plus je victz avec le peuple et négocie avec ce protecteur et tant moins je y trouve de raison et de propoz, de sorte que je recepvray pour très grande et infinie grâce et obligation quand vostre plaisir sera, Monseigneur, me tirer d'icy, ce que je desireroys très fort dès ceste heure sy j'osoys et n'estoyt que je ne veulx avoyr aultre voulenté en cest endroict et tous aultres que celle du roy et la vostre. »

Il vient de recevoir la dépêche du connétable en date du 20 et parlera au protecteur de cette nouvelle agression des anglais contre le fort français d'Outreau que lui signale le connétable et qui a déjà été cause de l'embuscade de M. de Chastillon. Il a reçu également le double passage de la dépêche du roi à M. de la Rochepot en date du 13 et s'efforcera de trouver des témoins au sujet de l'affaire qui y est contenue, mais il ne sait comment envoyer en France le personnage qu'on désire, attendu « qu'il est icy maryé et habitué », à moins de le persuader de la raison pour laquelle le roi le demande. Trois grands navires marchands de quatre à cinq cents tonneaux viennent d'arriver du Levant à Southampton, et deux d'entre eux ont été amenés dans la Tamise : l'un a seize et les autres dix à douze grosses pièces d'artillerie de fonte. Incursion dans le Boulonnais.

« *De Londres, ce* XXVIIIe *d'apvril 1548.* »

Vol. 7, f° 219 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

356. — *Londres, 28 avril.* — Selve a reçu le 24 la lettre de M. de la Rochepot en date du 20 et a eu la veille audience du protecteur. Il lui a demandé réparation des injures et agressions nouvelles signalées par M. de la Rochepot. Après avoir déclaré qu'il ne tiendrait compte que des griefs dont le roi de France même chargerait son ambassadeur de

parler, le protecteur répondit par de nouvelles plaintes sur la saisie des chariots chargés de toiles naguère faite par le capitaine Villefranche et sur l'arrestation des espions anglais à Saint-Valery, qui n'étaient, a-t-il dit, que de pauvres marchands allant racheter pour les ramener à Boulogne leurs navires pillés en route, ce qui avait pu autoriser Brydges à saisir à Boulogne les navires français dont on réclamait la délivrance. Quant à l'entreprise des anglais de Guines sur Fiennes, il a émis la prétention que c'était un bruit inventé par les français pour déguiser leurs projets sur Boulogne dont on parlait d'ailleurs jusqu'en Flandres. « Et d'avoyr rumpu les pierrez d'hostelz et abattu les imaiges en l'esglise dudict Fyennes qu'il ne s'en esmerveilloyt paz et que je debvoys entendre que les angloys avoint aultre manyère de vivre et forme de religion que nous et congnoissantz que ceste esglise debvoyt estre de la possession du roy d'Angleterre ilz y avoint voulu faire comme aulx aultres. Touchant celluy quy a menacé le curé de Bourcin s'il prioyt plus Dieu pour le roy, m'a dict que ce debvoyt estre quelque foul insolent et qu'il le feroyt chastyer. »

Selve a répondu que dans l'affaire des toiles saisies il ne s'agissait que des sujets français, lesdites marchandises étant chargées et acquises au nom d'un Français, et que le procès des prisonniers de Saint-Valery serait jugé assez équitablement pour qu'on en pût envoyer un double aux anglais; enfin, à propos des scènes de Fiennes, « que de la forme de religion de ce pays nous ne nous en empeschons paz fort, mais que d'entreprendre de nous venir changer la nostre chez nous c'estoyt trop [1]. »

Le protecteur lui a demandé ensuite s'il avait entendu parler d'un ordre du roi au gouverneur d'Ardres à l'effet d'augmenter le guet de cette ville, et lui a dit avoir reçu de lord Cobham, député de Calais, une lettre annonçant qu'à la requête de Mr. de Blérencourt il avait fait exécuter un Anglais, lequel a dénoncé comme son complice un soldat français nommé Le More dont le protecteur prie le roi de faire justice. Les quatre déserteurs français ont été envoyés à Boulogne dès lundi ou mardi; les deux autres réclamés par Selve étaient, l'un, sujet anglais, l'autre, marchand, a objecté le protecteur.

« *De Londres, ce* XXVIII*e d'apvril 1548.* »

Il vient de recevoir la dépêche de M. de la Rochepot en date du 21 avec un double du passage de la dépêche du roi à M. de la Rochepot en date du 13 et y fait la même réponse qu'au connétable.

Vol. 7, fo 220 vo, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-fo.

1. La correspondance conservée dans les Calais Papers ne reprenant que le 3 mai, après la lacune qui a été signalée, ce fait curieux ne peut être éclairci par la comparaison de documents similaires anglais.

SELVE AU ROI.

357. — *Londres, 1er mai.* — Selon la teneur de la dépêche du roi en date du 20 avril, Selve a été le 29 avril parler au protecteur de la remise définitive des soldats déserteurs, en échange desquels on ne pouvait raisonnablement exiger la remise des anglais transfuges. Le protecteur a répondu qu'il en référerait encore une fois au conseil, revenant encore sur ce que les anglais transfuges avaient été aperçus dans le fort d'Outreau quatre à cinq jours encore après la réquisition de l'ambassadeur d'Angleterre [1].

« Sire, je suys adverty qu'il y a desjà bien grand nombre de gentz de pied acheminez bien avant vers la frontière d'Escosse qui ont esté la plus part levez aulx pays voysins d'icelle et qu'encores cez jours icy depesche l'on troys cappitaines avec commission de lever IIIIc hommes pour conduyre là, et m'a esté dict que dans la fin de ce moys il y aura une bien grosse armée et que dez ceste heure il n'y a guères moins de XM hommes de pied de ce costé là et qu'au premier jour se fera monstre de la cavallerye quy se pourra faire pour y envoyer laquelle au plus comme l'on estime n'arrivera pas au numbre de IIIIM chevaux en tout et encores seront la plus part chevaulx légers du North qu'ilz appellent demy lance, car l'année passée ilz n'estoint paz davantaige et sy en avoyt l'on assemblé le plus que l'on avoyt peu. Bien est vray qu'aulcuns font bien ce nombre plus grand et disent que le protecteur est délibéré et résolu d'aller encores ceste année en personne dans ledict pays avec grosse armée et d'y donner bataille s'il y trouve les choses à son adventaige estimant que d'icelle s'il la gaigne despend la conqueste dudict pays et disent que ledict protecteur devisant de ceste entreprinse fait son compte que les escosssoys viendront assaillyr lez placez fortes qu'il tient dans leurs pays pour les reprendre et qu'il se trouvera là pour les secourir avec XXVM hommes et VIIIM chevaulx et que là s'il peust trouver ugne occasion comme il espoyre de donner ugne bataille il la hazardera et ne mectra au combat que XX mil hommes de pied et VIM hommes de cheval en réservant VM de pied et deux mil de cheval prestz pour donner là où il sera besoing et où il ordonnera et que faisant ainsi avec la faveur qu'il peust avoir des fortz prochains tenuz par les angloys il aura grand aventaige. Pour dire la vérité, Sire, je n'entendz poinct au seur que le protecteur y voyse en personne, mais je suys advisé d'assez bon lieu que l'armée se faict la plus grosse que l'on peust par terre et qu'elle ne sera paz moindre que l'année passée. Et ay sceu de l'ambassadeur de Venise que le protecteur

Guerre d'Écosse.

1. La dépêche de Nicholas Wotton du 20 avril, de Sens, qui relate l'agression signalée par Selve dans sa dépêche du 1er mai, est muette sur cette réquisition, comme les deux précédentes.

luy dict avant hyer que milord Grey estoyt commencé d'entrer dans le pays avec bon numbre de gentz pour aller faire ung fort prez le chasteau de Lislebourg quy luy empescheroyt fort lez vivres s'il pouvoyt estre faict et que dès mercredy dernyer XXV du passé ledict Grey estoyt à V ou VI mil prez dudict lieu et qu'il en attendoyt bien tost nouvelles dont il luy feroyt part [1] et oultre compta audict ambassadeur qu'il avoyt advertissement de France que vous envoyés secours en Escosse de six mil hommes de pied dont il y avoyt deux mil italyens et deux mil allamantz et oultre quatre centz chevaulx et que le seigneur Pietro Strossy passoyt luy mesme audict pays d'Escosse. A moy mesmes, Sire, a esté parlé de ce propoz par ledict protecteur en ceste dernière audience, mais en aultre sorte, me demandant s'il estoyt vray que vous feissiez ugne si grande armée pour envoyer en Escosse et qu'il estoyt adverty que vous y envoyés deux cents hommes d'armes, cinq centz chevaux légers et douze mil hommes de pied avec Ringrave et plusieurs cappitaines de nom. Je luy respondeiz que je n'avoys point ouy parler de cela... Il me dit qu'il le vouloyt croyre ainsy [2]... Au surplus, Sire, j'ay entendu que l'ambassadeur de l'empereur a icy dict à quelcun avoyr ouy dire qu'il se faisoyt et traictoyt mariage entre la royne douarière d'Escosse et le frère du roy d'Anemarch par le moyen duquel mariage passoyt quelque grant secours en Escosse dont ceulx cy estoint en grande craincte [3]. Quant à ce qui s'est dict naguères de l'escarmouche où milord Grey avoyt eu grande perte je pense qu'il n'en soyt rien car lez nouvelles s'en sont fort refroydies [4]. Et sy m'a esté asseuré d'assez bon lieu que depuis que ledict Grey est party d'icy il n'a faict aulcune entreprinse dans ledict pays d'Escosse, mais seulement s'est préparé pour celle qu'il y est allé faire maintenant dont a parlé le protecteur à l'ambassadeur de Venise. C'est, Sire, tout ce que je sçay de nouveau pour ceste heure. »

« *De Londres, ce premier de may 1548.* »

Vol. 7, f° 223 v°, copie du XVI° siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Incursion dans le Boulonnais.

358. — *Londres, 1er mai.* — « Monseigneur, ceste audience dernière que j'ay eue de monsieur le protecteur il est venu à propoz de luy faire entendre la vérité de la cause et occasion de l'embuscade que monsieur

1. Allusion à l'arrivée de lord William Grey à Haddington, où il était entré le mardi 24 et se fortifiait hâtivement. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 85.)

2. Renseignements contenus dans la dépêche de Nicholas Wotton du 16 avril de Sens, nouvelles données à l'ambassadeur d'Angleterre par l'ambassadeur de l'empereur en France.

3. Allusion à un projet de mariage entre Marie de Lorraine, reine régente d'Ecosse, et un frère de Christian III, roi de Danemark, projet appuyé par la cour de France et signalé par Wotton dans sa dépêche du 16.

4. Annoncée dans la dépêche du 18 avril.

de Chastillon a naguères faicte delà la mer que je luy ay déclairée ainsy qu'il vous a pleu la me mander pour ne le laisser en l'oppinion que je voyois qu'il en avoyt conceue tout au contraire par quelque faulx que l'on luy en peust avoyr faict. Sur quoy, Monseigneur, il m'a tenu plusieurs longs propoz me disant qu'il n'y avoyt nulle apparence à mondict seigneur de Chastillon de doubter ne craindre que ceulx de Bouloigne voulsissent faire entreprinse sur nostre fort le jour qu'il avoyt faict ladicte embuscade car ledict jour le cappitaine ne celluy qui tient son lieu en son absence qui est le trézorier n'estoint poinct dans la ville [1], daventaige qu'il n'y eust aulcun soldat angloys qui sortist dudict Bouloigne ne qui s'allast mectre en embuscade ou quy feist aulcun acte ou démonstration pour faire souspessonner qu'il y eust entreprinse délibérée contre ledict fort là où il est certain et nottoyre que de noz gentz il en vint jusques aulx portes de Bouloigne quarante ou cinquante estantz armez de chemises de mailles soubz leurs cappes et portantz chascun oultre leur espée et dague ugne de cez petites hacquebuttes que l'on appelle pistoletz quy vindrent demander le cappitaine. Et leur estant respondu qu'il n'y estoyt poinct demandèrent le trézorier duquel leur feust aussy dict qu'il estoyt absent et lors s'en retournèrent voyant que les angloys estoint chacun très bien sur leurs gardes et que c'estoyt à heure de basse mer et que de nostre costé il y avoyt en embuscade certain numbre de gentz de cheval avec bon numbre de gentz de pied derrière des maisonnettes quy ont esté faictes au dessoubz de nostredict fort et que il ne failloyt poinct faire tout ce mistère pour se garder d'ugne chose dont il n'y avoyt ugne toute seulle apparence d'avoyr doubte et qu'il m'en vouloyt parler ouvertement et m'en déclairer l'advertissement qu'il en avoyt eu non seulement de Flandres, mais de France mesmes quy estoyt que les premiers qu'il dict estre venuz demander le cappitaine jusques à la porte avoint délibéré sy l'on leur eust ouvert et que ledict cappitaine feust venu à eulx de faire chascun leur coup avec leurs pistoletz et puys soubdain mectre la main aulx espéez et tenir la porte jusques à ce que les gentz de cheval eussent peu courir jusques à eulx, après lesquelz suivoyt bon numbre de gentz de pied et que par ceste ruze l'on s'attendoyt de prendre la dicte ville et qu'il estoyt adverty que monsieur de Chastillon mesmes avoyt dict qu'il avoyt tenu à bien peu de chose qu'elle n'eust esté prinse..... Au surplus, Monseigneur, j'ay faict diligence pour trouver tesmoins quy ayent veu le sieur de Vervins à Calaix [2] Procès de du Biez et Vervins.

1. Sir John Brydges, lord député de Boulogne, et sir Richard Cotton, trésorier de Boulogne.

2. Henri II, dans sa dépêche du 20 avril, avait évidemment fait donner charge à Selve de faire une information personnelle sur les actes reprochés à Thomas de Coucy-Vervins, gendre du maréchal du Biez, qui avait laissé Boulogne tomber aux mains des Anglais en 1544. Son procès et celui du maréchal du Biez s'instruisaient à cette époque en France. La suite de la correspondance de Selve contient de nombreux détails sur cette affaire. (Voir notamment ci-dessous, 3 mai.)

et en ceste ville en l'an M V^c XLV et n'en ay trouvé paz ung ny mesmes quy ayt ouy parler que ledict Vervin ayt esté en aulcun desdits lieux. Bien se trouvent plusieurs françoys icy habitantz qui m'ont dict en les interroguant là-dessus que c'estoyt chose certaine que le mareschal du Biez avoyt vendu ladicte ville et estoyt fort bon angloys, duquel dire ilz ne m'ont sceu rendre aultre raison particulière sinon que c'estoyt chose comme partout et que durant les guerres il avoyt envoyé des messaigers de deçà dont je n'ay peu sçavoyr les noms. A quoy je feray encores la meilleure diligence que j'en pourray et vous en manderay ce que j'en pourray sçavoyr. Quant à Tassin d'Allencourt natif d'Abbeville je l'envoye présentement à Monsieur de la Rochepot luy ayant donné à entendre tant seulement que le roy se vouloyt servir de luy en quelque chose où il luy pouvoyt bien aysément faire service sans aulcun danger et qu'en le faisant il ne perdroyt paz sez poynes et que par ledict seigneur de la Rochepot il entendroit que c'estoyt et seroyt quicte pour s'en excuser s'il ne s'en vouloyt mesler et ne laisseroyt néanlmoins d'estre très bien contenté de sa poyne pour avoyr passé delà la mer ce qui m'a accordé faire et partir dez demain, sans lequel interroger, le mectant de loing en propoz sur la perte de Bouloigne, il m'a dict tous les maulx du monde dudict mareschal du Byez et qu'il avoyt destruict et trahy son propre pays et qu'il ne m'auroyt en pièce compté les choses qu'il en avoyt entendues mais qu'entre aultres il sçavoyt que quand le comte de Warvich lors admiral d'Angleterre passa en France il avoyt porté audict mareschal du Byez ung présent de vaisselle que le roy d'Angleterre luy envoyoit de la sienne propre à laquelle il avoyt faict changer les armes ce qu'il dict sçavoyr pour ce qu'il congnoist celluy mesmes qui changea lesdictes armes, et aussy pour ce qu'il ayda à empacqueter ladicte vaissaille et alla en France avec ledict admiral d'Angleterre pour luy servir de truchement, qui est tout ce que pour ceste heure j'ay peu apprendre de ceste matière n'ayant rien de nouveau à vous dire dadventaige, sinon qu'il debvoyt partyr hyer ou aujourd'huy ung gentilhomme de la chambre du roy d'Angleterre nommé maistre Hobby qui va ambassadeur pour résider prez de l'empereur [1] et ung aultre gentilhomme de la chambre nommé Belingembe s'en va debitis en Hyrlande au lieu de celluy qui soulloyt estre [2].

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce premyer may 1548.* »

1. Sir Philip Hoby, gentilhomme de la chambre privée, remplace, en qualité d'ambassadeur auprès de Charles-Quint, Thomas Thirlby, évêque de Westminster, en fonctions depuis 1545. Ses instructions sont datées du 15 avril. (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI*, p. 20.)

2. Edward Bellingham, gentilhomme de la chambre privée, remplace, en qualité de lord député d'Irlande, sir Anthony Saint-Léger, en fonctions depuis 1540.

« Monseigneur, l'on me vient de dire tout présentement que lez navyres angloys qui estoint en Escosse se sont touz retirez à Neufchastel et à la coste de ce royaulme et aussy que milord Grey a esté repoulsé avec grande perte de sez gentz dont je vous manderay plus amples nouvelles par la première depesche s'il en est quelque chose et que j'en puisse entendre la vérité à quoy je mectray poyne. De Berteville il ne dict plus rien et sy semble qu'il fuye lez occasions dont je luy trouve assez de faire parler à luy. Je vous envoye le double de ce que j'escriptz à monsieur de la Rochepot affin, Monseigneur, que vous entendiez le surplus dez propoz que j'ay euz avec monsieur le protecteur. Monseigneur, ainsy que ce courrier partoyt, monsieur le protecteur m'a mandé qu'il escripvoyt au cappitaine de Bouloigne de délivrer à monsieur de la Rochepot ou a celluy qu'il commectra les soldatz françoys qui ont esté requis lesquelz des ceste heure doibvent être audict Bouloigne et requiert que l'on veuille faire le semblable des angloys qu'il a demandés. Tout à ceste heure l'on vient de faire ugne cryée que quiconques vouldra servir ce roy en Escosse qu'il se retire dès demain à ung certain lieu de ceste ville et que là sera enroollé et recepvra argent. Ceste proclamation et la délivrance desdicts soldatz où l'on avoyt tant faict de difficulté me faict quasy penser qu'il soyt quelque chose des maulvaises nouvelles de milord Grey. »

Vol. 7, f° 225 v°, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

359. — *Londres, 1er mai.* — Le protecteur a promis d'écrire au premier jour à Brydges au sujet des deux navires encore retenus par lui à Boulogne. Les anglais arrêtés à Saint-Valery, dit-il, ne sont coupables en rien : le plan trouvé sur eux est celui d'une place d'Écosse qui était envoyé à Boulogne à un ingénieur et maître des œuvres qu'on appelle à Londres surveilleur [1]; les navires qu'ils montaient étaient chargés de blés et de farines d'Angleterre à destination de Boulogne. Selve avise M. de la Rochepot du résultat de ses recherches sur le sieur de Vervins et lui annonce qu'il fera partir demain le personnage demandé sous prétexte que le roi réclame ses services : il portera un mot à M. de la Rochepot.

« *De Londres, ce 1er may 1548.* »

Le paquet à l'adresse du roi est de grande importance. Dans celui de M. de la Rochepot est une lettre de l'Italien qui se prétend connu de lui et dont Selve a déjà envoyé une missive [2].

Vol. 7, f° 227 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

1. John Rogers, « *surveyor* » des fortifications de Boulogne en 1548. (Calais Papers.)
2. Personnage désigné par Selve dans sa dépêche du 6 avril sous le nom de « Joan Baptistes ».

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

360. — *Londres, 1er mai.* — Comme le courrier chargé de la précédente dépêche allait partir, le protecteur fait mander à Selve qu'il écrit au capitaine de Boulogne de remettre à M. de la Rochepot les soldats français déserteurs et prie celui-ci de lui faire livrer les anglais qu'il réclame.

[« *De Londres, ce 1er may 1548.* »]

Vol. 7, fo 228, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

361. — *Londres, 1er mai.* — Un porteur venant de se présenter et offrant de revenir en hâte à Londres, Selve en profite pour avoir de plus fraîches nouvelles de M. de la Rochepot par le retour de ce courrier.

« *De Londres, ce 1er may 1548.* »

Vol. 7, fo 228, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

362. — *Londres, 3 mai.* — « Sire, ayant eu advis et par Villeneufve et d'aultres endroictz qu'il se disoyt que milord Grey estoyt devant Dombarre et le tenoyt assiégé j'ay incontinent envoyé pour vériffier ceste nouvelle vers l'ambassadeur de Venise qui m'avoyt mandé cez jours passez que le protecteur luy proumict luy faire part des nouvelles qui luy viendroint dudict Grey m'asseurant qu'il les me feroyt sçavoyr incontinent, lequel ambassadeur, Sire, m'a mandé que ledict protecteur venoyt de luy envoyer ung secretaire par lequel il luy avoyt faict entendre lez nouvelles qu'il venoyt d'avoyr dudict Grey escriptes depuis quatre jours. Qui sont, Sire, qu'il estoyt à Adingthon où il faisoyt faire à grand diligence la fortiffication qui luy a esté ordonnée qui est celle pour laquelle il a dernièrement esté envoyé dans le pays d'Escosse et que s'il ne luy estoyt donné grand empeschement il esperoyt l'avoyr bien tost parachevée et fournie pour la bien garder et deffendre estant toutesfoys adverty que le gouverneur d'Escosse avoyt bonne envye de l'en empescher et de le venyr combattre mais que les françoys qui estoint avecques luy l'en gardoint et n'estoint paz de cest advis n'estant poinct en plus grand nombre que de troys ou quatre centz. Par là, Sire, me semble qu'il ne doibt rien estre du siège dudict Dombarre, car, s'il estoyt vray, le protecteur ne l'eust poinct à mon advis célé audict ambassadeur, mais plus tost luy eust enrichy le compte luy donnant à entendre qu'il eust esté bien prez de l'avoyr en sez mains. Quoy que ce soyt, Sire,

je ne veulx différer de vous mander ce peu que j'apprens à grande difficulté à mesure que je le puys entendre, espérant dans deux ou troys jours recouvrer homme que j'envoyeray sur la frontière et au camp mesmes dez angloys s'il est possible pour vous en mander certaines nouvelles. A quoy je n'ay cessé de travailler depuys qu'il vous a plu me faire escripre. Au surplus, Sire, j'entendz que l'on faict mectre en ordre encores quelques ungs des navires qui sont demeurez à Porcemuth mais non pas tous car il y en a cinq ou six qui se sont trouvés sy gastés que l'on ne s'en sçauroyt servyr sans lez refayre quasy tout de neuf et encores aulx aultres que l'on prépare m'a esté dict que l'on n'y faict paz fort grande diligence de sorte qu'il ne semble paz que l'on haste par deçà fort lez choses de la mer réservé les navires que je vous ay desjà mandé estre prestz avec lesquelz se pourra comme je suys adverty trouver assez bon numbre de pirattez et corsayres dont il n'y a paz faulte en ce pays ausquelz l'on m'a dict avoyr esté donné non seulement permission mais encores commandement secret de s'armer et mectre en mer avec leurs vaisseaulx comme plusieurs ont desjà faict et font journellement. Quant aulx choses de terre l'on les haste plus que l'on n'a poinct encores faict et se lèvent de jour en jour gentz que l'on achemyne dès qu'ils sont levez, en manière, Sire, que l'arrivée de vostre armée seroyt comme je pense dès ceste heure bien à propoz audict pays d'Escosse où ceulx cy vont renforçant la leur tous les jours.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce* III*e may 1548.* »

Vol. 7, f° 228 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

363. — *Londres, 3 mai.* — « Monseigneur,... le grand escuyer de ce pays qui se nommoyt Broun [1] est mort cez jours passez et ne se dict poinct encores quy a sa charge. Monseigneur, j'ay envoyé à monsieur de la Rochepot comme je vous ay mandé Tassin d'Allencourt et ne m'est possible de trouver aulcun tesmoing quy aye veu icy le sieur de Vervins mesmes m'ont dict tous ceulx de quy je m'en suys enquis qu'ils croyent qu'il n'y soyt poinct venu. Vray est que s'il a esté à Calaix ilz n'en sçavent que dire et n'en ont poinct ouy parler. En m'enquérant de ceste matière quelcun m'a dict qu'il y avoyt icy au greffe de l'amiral ung clerc angloys qui aultresfoys auroyt servy le secretaire du conte de Warvich lorsqu'il estoyt admiral d'Angleterre qui avoyt quelques lettres de plusieurs françoys escriptes audict admiral durant lez dernières guerrez. Au moyen de quoy j'ay mictz poyne de faire parler audict

Procès de du Biez et Vervins.

1. Sir Antony Browne.

clerc et ay tant faict qu'il m'a monstré plusieurs desdictes lettres entre lesquelles y en a deux ou troys du mareschal du Byez et certaines aultres d'aultres cappitaines addressantes audict admiral d'Angleterre en toutes lesquelles n'y a rien d'importance et sont de mesme et pareille substance et matière ne parlantz que de recouvrement et restitution d'aulcuns prisonniers en payant le quartier pour leur rançon et d'allées et venues de trompettes pour cest effect, qui est la cause, Monseigneur, que j'ay tenu peu de compte de retirer lesdictes lettres parmy lesquelles ayant trouvé ung dessaing de fortiffication pour Boulloigne et deux aultres papyers contenantz quelques advertissementz du temps des guerres j'ay bien voulu les vous envoyer encores qu'ilz sont selon mon advis de nulle importance à présent sy ce n'estoyt pour recongnoistre la main de ceux qui les ont escriptez sy d'aventure c'estoynt gentz qui feussent demeurantz par delà. Ledict clerc dict comme je suys adverty avoyr ouy dire audict secretaire du conte de Warvich que durant le siège de Bouloigne son maistre tiroyt dans la ville plusieurs flesches avec des lettres environnéez et attachées au bout et que luy mesme de sa main escripvoyt et tyroyt lesdictes lettres et que de la ville l'on luy en tiroyt d'aultres de mesme façon. Et suys aprez pour trouver moyen par quelque présent et proumesse de veoyr lesdictes lettre sy ledict clerc dict vérité ou a puissance et voulenté de m'en monstrer. De quoy, Monseigneur, je vous manderay ce que j'auray peu faire et ne fauldray d'y user de diligence.

« Monseigneur,.. etc.

« *De Londres, ce IIIe may 1548.* »

« Monseigneur, sy ceulx cy voyent n'estre pas assez fortz ou assez prestz pour nuyre par armes et par force à l'armée du roy ilz seroient bien assez gentz de bien pour s'essayer par trahison ou finesse s'il leur estoyt possible de la faire endommaiger par feu ou aultrement dans les portz d'Escosse et à cest effect mesmes corrumpre et employer quelques escossoys desquelz il leur semble que noz gentz n'auront jamays deffyance, mais je pense qu'ilz ne se y fyront que bien à poinct [1]. »

Vol. 7, fo 229 vo, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

364. — *Londres, 7 mai.* — « Sire, je n'ay apprins aultres nouvelles depuis ma dernière depesche sinon que l'on continue d'envoyer tousjours gentz de guerre en Escosse lez ungs après lez aultres à mesure qu'ilz se lèvent desquelz n'est possible de sçavoyr le numbre à la vérité que sur les lieux où s'en fera l'assemblée quy est en la frontière de ce

1. Voir la dépêche suivante du 7 mai.

royaulme où j'ay envoyé homme exprez pour s'en informer par le menu et à la vérité et luy ay donné charge d'essayer s'il se faict armée angloise de trouver moyen de la suivre soubz couleur de mercerye et marchandise ou aultre semblable soubz umbre de laquelle il puisse aller et venir par foys du camp à Barrvich ou Neufchastel et de là mander ce qu'il aura apprins par homme seur et non congneu quy ira et viendra entre luy et moy ce qu'il m'a proumictz de tenter et au piz aller s'il ne trouve moyen de s'arrester là luy mesmes me viendra advertyr de ce qu'il aura apprins. Au surplus, Sire, je me suys enquis tant que j'ay peu s'il estoyt quelque chose que milord Grey aye receu naguères la perte que l'on m'avoyt dicté comme je vous ay mandé par mez lettres du XXVIII° du passé et ne m'est possible d'avoyr là-dessuz aulcune certitude car. la plus part disent disent icy que ledict milord Grey a assiégé le chasteau de Dombarre et tel est le commun bruict de ceste ville auquel toutesfoys j'adjouste peu de foy. Et aultres disent secrettement que ce bruict est faulx et que l'on le faict semer expressément affin que l'on puisse plus tost recouvrer et lever quelques gentz pour envoyer audict pays d'Escosse desquelz l'on ne fineroyt paz ayséement s'ils sçavoint que ledict Grey y eust esté repoulsé et battu comme ilz afferment qu'il a esté de fraische datte. Mesmes me vient d'advertyr tout présentement ung marchant françoys icy demeurant et naturalizé qu'il avoyt entendu d'ung marchant angloys venant du North que pour certain ledict milord Grey avoyt faict grande perte contre lez escossoys et principalement de sez gentz de cheval desquelz la plus part avec leurs chevaulx y estoient demeurez et ung aultre dict avoyr entendu semblable nouvelle par aultre personne venant dudict pays du North, lesquelles nouvelles, Sire, je ne vous puys ny veulx donner pour plus certaines que je les reçoy, ne voulant cependant faillir de vous en advertyr et pareillement d'ung aultre advys que l'on me vient tout à ceste heure de donner qui est que ceulx cy sont aprez à trouver gentz ou françoys ou italiens quy voysent en France mectre le feu s'il est possible en voz gallayres et navires ou aulx principaulx desdictz vaisseaulx et que peust estre en ont ilz desjà depesché pour cest effect de quoy ne m'a esté possible de sçavoyr plus avant nouvelles par celluy qui m'a donné cest advertissement quy ne m'a voulu aultre chose dire sinon que je me pouvoys asseurer qu'il avoyt esté parlé de ceste matière en bon et grand lieu et qu'il m'en avoyt bien voulu adviser incontinent. Quy m'a faict tout à l'heure depescher ce porteur pour en advertir tant vous [1], Sire, que monsieur de la Rochepot pour le faire entendre là où besoing

1. Il est assez singulier d'observer que, de son côté, Nicholas Wotton avertit le gouvernement anglais de l'existence d'un engin destructif du même genre, destiné, assure-t-il, à l'anéantissement de la flotte anglaise : « a sort of Greek fire », dit-il dans sa dépêche du 18 mars. (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI*, p. 16.) Voir les détails donnés ci-dessous, dépêche du 13 mai.

sera à quoy m'a semblé que je ne debvoys faillyr combien que par adventure ledict allarme soyt faulx et quand il seroyt vray est sy bien pourveu comme je croy qu'il n'en adviendra poinct d'inconvénient au plaisir de Dieu. J'ay aussy sceu que cejourd'huy ont esté envoyéez lettres par tous les portz pour deffendre à tous cappitaines maistres de navyres et mariniers de ne se partir ne leurs navires et n'excepte l'on que les pescheurs lesquelz encores par lez mesmes lettres sont admonestez de se garder de navires françoys. Oultre j'entendz que le trésaurier de la marine a eu commandement de faire préparer tous les navyres qui sont à Porsemut et l'isle d'Ouich.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce VIIe may 1548.* »

Vol. 7, f° 230, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

365. — *Londres, 7 mai.* — Les marchands français qui étaient en instance à Londres se sont enfin lassés de leur procédure inutile. Selve rappelle au connétable qu'il a dû faire une avance à l'émissaire qu'il a envoyé à la suite de l'armée anglaise en Écosse et dont il a parlé au roi.

« *De Londres, ce VIIe may 1548.* »

Vol. 7, f° 231 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

366. — *Londres, 7 mai.* — Selve avertit M. de la Rochepot du projet d'incendie de la flotte française qu'il vient de signaler dans sa dépêche au roi.

« *De Londres, ce VIIe may 1548.* »

Vol. 7, f° 231 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

367. — *Londres, 10 mai.* — Selve envoie au roi une dépêche de l'ambassadeur de France en Écosse, qu'il vient de recevoir par un Écossais qui se dit archer de la garde royale et s'en va en France avec un sauf-conduit.

Guerre d'Écosse. « Sire, depuis ma dernière depesche je n'ay apprins aultres nouvelles sinon qu'il se dict que depuis peu de jours milord Grey avec quelque numbre de gents de cheval a coureu jusques devant Lislebourg et pille quelque bestial qu'il a trouvé dehors et sans aultre chose faire s'en est retourné incontinent à Adinghton où il faict continuer le fort dont je

vous ay par cy devant escript, lequel ceulx cy disent et publient leur estre de grande importance et adventaige, de quoy toutesfoys le susdict escossoys dict le contraire. L'on envoye de jour à aultre quelque petite trouppe de gentz de pied vers le dict pays d'Escosse, mais de cavallerye ils n'y ont encores envoyé que je sçaiche aultre que celle qui y estoyt d'ordinayre bien long temps a de laquelle ilz s'aydent avec celle qu'ilz font des escossoys des frontières qu'ilz ont tous à leur dévotion maintenant à cause qu'ilz sont les plus fortz pour ceste heure sur les terres desdictes frontières. Vray est qu'à ce que j'entendz dans peu de jours se feront les monstres des gentishommes pensionnaires de la maison de ce roy, après lesquelles se pourra veoyr et entendre quelque chose à mon advys du numbre de cavallerye quy ira audict pays d'Escosse où je ne puys penser quelque bruict que j'oye faire que cez gentz soint pour aller employer grandes forces qu'ilz ne voyent en quelle part ira tumber la nuée qu'ilz sentent lever en vostre coste de Bretaigne, de laquelle sans poinct de faulte, Sire, ils doubtent quelque grand oraige et d'effroy tous lez jours se donnent dez allarmez à eulx mesmes de la venue de vostre armée de mer laquelle de ce qui se peust comprendre ilz ne sont poinct déliberez d'empescher de passer en Escosse, mais sur le retour pourroyt estre qu'ils font leurs dessaings d'adviser s'il y aura moyen d'en avoyr l'adventaige [1]. Il me fust hyer dict que le protecteur en devisant de ladicte armée entre les seigneurs de ce pays disoyt qu'au piz aller il n'y sçauroyt avoyr VIII^{M} hommes de pied et tout au plus dix et huict cents chevaulx tant de voz ordonnances que de chevaulx légers et qu'à ung besoing il trouveroyt en ce pays quarente mil hommes de pied bonnes gentz de guerre et huict M chevaulx qui monstreroient bien à voz gentz qu'ilz n'avoint paz la peau plus dure qu'eulx. Qui est, Sire, tout ce que pour ceste heure je sçay digne de vous estre mandé.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce x*e *may 1548.* »

Vol. 7, f° 232, copie du xvie siècle, 1 p. 3/4 in-f°

SELVE AU CONNÉTABLE.

368. — *Londres, 10 mai.* — L'Écossais qui lui arrive porteur de la lettre de l'ambassadeur de France en Écosse a dit avoir vu à Newcastle le comte de Huntley, dont Selve n'avait eu aucune nouvelle depuis le départ de Quiriace. Les anglais le disent plus à eux que jamais, bien

Saisies de navires.

1. Allusion aux préparatifs maritimes que le gouvernement français pressait avec ardeur pour opérer la descente projetée en Écosse, et dont le protecteur était averti par les rapports continuels des gouverneurs anglais de Boulogne, Ambleteuse et Calais, qui entretenaient de nombreux espions. (*Calendar of St. P.*, *For. Ser.*, *Edward VI*, Calais Papers, pp. 339 et ss.) La lacune signalée dans cette correspondance cesse le 3 mai.

qu'on l'ait soupçonné d'avoir voulu s'évader de Newcastle. Les marchands français sont tous les jours pillés en mer. « Encores n'y a que deux jours qu'il en est venu à moy deux de Dieppe ausquelz depuis quinze ou seize jours en çà a esté pillé pour envyron X^M francz de marchandise qu'ilz avoint chargée à la Rye pour porter audict Dieppe, et ne s'en est guères failly qu'ilz n'ayent perdu les personnes avec le bien, car les angloys les vouloint jecter tous en la mer comme ilz ont faict d'aultres ainsy que je suys adverty desquelz les navyres sont arrivés vuydez en la coste de France. » Le protecteur leur a accordé des lettres pour aller chercher leur bien dans les ports d'Angleterre, mais bien inutilement sans doute.

Richard Martin, qui se vantait de rendre de tels services au roi, est venu se plaindre à un Français séjournant à Londres de ce que Paget n'ait tenu aucun compte de l'aveu qu'il était venu faire, en avertissant que le roi de France lui promettait 800 écus par an pour tirer des renseignements d'Angleterre : il a trahi ainsi le roi de France et le roi d'Angleterre et se plaint néanmoins d'avoir été ruiné des deux côtés. Le capitaine italien Camillo, venu naguère de France avec son compatriote Conte, a été renvoyé par le protecteur en France pour y servir d'espion, but dans lequel on le soupçonnait d'être venu par deçà. Selve a déjà envoyé des émissaires à Berwick et en expédiera d'autres qui ne sachent rien les uns des autres pour être mieux renseigné.

« *De Londres, ce Xme may 1548.* »

Vol. 7, f° 232 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Communications avec l'Écosse.

369. — *Londres, 13 mai.* — « Sire, je receuz hyer la dépesche qu'il vous a pleu me faire faire par Berthyer et ce jourd'huy iray vers monsieur le protecteur pour luy faire entendre ce qu'il vous plaist me commander par l'instruction que m'a portée ledict Berthyer, affin, Sire, que ledict protecteur estime d'aultant moins faincte ladicte instruction de laquelle il a entendu le contenu par ung secretaire qu'il a envoyé au-devant dudict Berthyer jusques à dix mil de ceste ville. Et pour aultant, Sire, que icelluy Berthyer à son arrivée m'a adverty d'avoyr veu entre les mains de milord Choban à Calaiz certaine manière de paste composée qui brule en l'eau comme il en veist faire l'expérience ainsi qu'il vous comptera plus amplement à son retour et que cela me confirme aulcunement l'oppinion que j'avoys que cez gentz de bien tendent à user de quelque subtilité de feu s'il leur est possible pour endommaiger voz forces de mer qui ne leur plaisent sans poinct de faulte guères [1]. Je n'ay

1. Voir ce que Selve en a dit dans ses dépêches des 7 et 10 mai.

voulu faillyr ne différer de vous mander ledict advertissement et vous adviser, Sire, comme ca jourd'huy j'ay depesché Jehan Roche en Escosse avec le petit pacquet qu'il vous a pleu m'envoyer pour la royne et y a environ deux jours que j'ay depesché ung aultre homme pour aller à la frontière dudict Escosse et entendre à la vérité ce qui se y fera, de sorte, Sire, que devant ledict Jehan Roche j'en ay acheminé deux de ce costé là affin que sy l'ung fault, l'autre puisse rencontrer à vous faire quelque service. Je n'entendz rien de nouveau dudict pays d'Escosse sinon que le protecteur dict il y a deux jours à l'ambassadeur de Venise que le fort que milord Grey a commencé naguères estoyt desjà en bonne deffense et que le gouverneur d'Escosse avoyt faict quelque saillye de Lislebourg sur ledict fort où il avoyt esté fort bien soustenu et en fin repoulsé et chassé bien loing et qu'en ceste chasse les angloys avoint prins grand butin de bestial, mais je me doubte puys qu'il ne se ose vanter d'avoyr conquis que des bestes qu'il ne soyt pour avoyr perdu des hommes en change. Qui est, Sire, etc... »

« *De Londres, ce* XIIIme *may* V^c XLVIII. »

Vol. 7, f° 234, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

370. — *Londres, 13 mai.* — L'Écossais qui avait apporté la lettre de l'ambassadeur de France en Écosse que Selve a envoyée au roi, et qui devait passer lui-même en France, est venu l'avant-veille déclarer à Selve que le protecteur l'avait fait mander et ne s'est pas représenté depuis. Ce personnage ne quitte pas le comte de Bothwell et les meurtriers du cardinal de Saint-André : il se dit même parent des écossais pris au château de Saint-André et actuellement prisonniers en France. Selve montrera la lettre du connétable à Berteville, qui paraît à présent fuir ceux qui lui fournissaient ses renseignements.

« *De Londres, ce* XIIIme *may* V^c XLVIII. »

Vol. 7, f° 234 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

371. — *Londres, 15 mai.* — Le présent porteur est l'Écossais dont Selve annonçait le départ dans sa précédente dépêche, et qui s'offre à repasser en Écosse à son retour de France. Le protecteur l'avait fait mander, après quatre ou cinq jours de remise, pour savoir de lui s'il y avait eu réellement quelque dissension entre le gouverneur d'Écosse et les capitaines français à cause de la garde du château de Lislebourg. Outre le sauf-conduit du protecteur, il est porteur d'un laissez-passer de

John Lutrell qui est maintenant capitaine de Broughty-Craig au lieu d'André Dudley [1].

« *De Londres, ce* XVIme *may* Vc XLVIII. »

Vol. 7, f° 235, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Incursion dans le Boulonnais.

372. — *Londres, 15 mai.* — Selon la teneur de la dépêche du roi, Selve a parlé la veille au protecteur du retard apporté à la remise des soldats français déserteurs, en feignant que M. de Langey en eût averti le courrier porteur de la dépêche du roi à son passage à Montreuil. Le protecteur a promis de réitérer au capitaine de Boulogne ses injonctions. Quant aux deux navires français encore retenus dans ce port, il a montré à Selve une lettre en anglais de Brydges [2] où ce dernier explique que ces vaisseaux avaient été retenus comme gages à la requête des marchands anglais créanciers et qu'un des deux navires avait déjà été relâché. Le protecteur réclame toujours la mainlevée des saisies pratiquées sur les sujets anglais en France et la remise de l'Anglais transfuge Hugues Lutrell qu'il sait avoir été vu dans le fort d'Outreau six et sept jours après la requête de l'ambassadeur d'Angleterre, comme l'a avoué d'ailleurs l'autre transfuge qu'il réclamait et qui a été directement repris en Angleterre.

« *De Londres, ce* XVIme *may* Vc XLVIII. »

Vol. 7, f° 235 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

373. — *Londres, 15 mai.* — Selve a reçu la lettre de M. de la Rochepot en date du 6 et a dit la veille au protecteur que M. de la Rochepot faisait rechercher le lieu de chargement des blés saisis sur les navires anglais arrêtés par lui et de la saisie desquels le protecteur s'était plaint. Il avise M. de la Rochepot de son entrevue du 14 et des points qui y ont été traités.

« *De Londres, ce* XVIme *may* Vc XLVIII. »

Vol. 7, f° 236, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

1. La dernière dépêche d'André Dudley, datée de Broughty-Craig, est du 7 mars, la première de sir John Luttrell, du 30 avril. Ce dernier arrivait de Saint-Combe's-Inch, dont il venait de quitter le commandement. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 82 et 86.)

2. Dépêche de sir John Brydges au protecteur, datée de Boulogne, 6 mai, contenant les détails de cette affaire. Les deux navires français saisis appartenaient à Jacob Pierson, de Boulogne, et à Jean le Grand, de Saint-Valéry. Les Anglais réclamants : John Love et John Lenson. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, Calais Papers, p. 340.) L'affaire des transfuges n'est pas éclaircie dans la reprise de la correspondance.

SELVE AU CONNÉTABLE.

374. — *Londres, 16 mai.* — Le présent porteur parlera au connétable de la charge qui lui a été confiée par celui-ci. Selve ne peut penser rien de bon de l'Anglais transfuge récemment repris par les ordres du protecteur, lequel est resté longtemps dans le fort français où il ne courait aucun danger et aurait pu rester en sûreté, et qui est en même temps bien entendu en architecture et en fortifications.

« *De Londres, le* XVIme *may 1548.* »

Vol. 7, f° 236 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

375. — *Londres, 16 mai.* — « Monseigneur, depuis mon aultre lettre escripte je viens d'estre averty de divers endroictz que par conseil et délibération prinse entre les francoys et escossoys en Escosse, milord Grey a esté encloz et environné avec sez gentz dans le fort qu'il faict et tellement empesché d'avoyr vivres qu'il a esté constraint de sortyr et abbandonner sondict fort, en quoy faisant luy et ses gentz ont esté combatus et deffaictz par les nostres. De quoy toutesfoys, Monseigneur, je ne vous affermeray rien que je n'en aye aultre seureté. J'ay aussy sceu pour vray que depuis dimanche l'on n'a cessé de charger artilleryе, pouldres, picques et aultres armes sur trois navyres du port d'envyron soixante tonneaulx et plus chascun, qui sont en cette rivière pretz à partyr au premyer jour pour envoyer devers Escosse. Sy cela pouvoyt tumber en main de nostre armée de mer, le butin n'en seroyt mal à propoz, car j'entendz que la plus part de ceste charge est de pouldres et qu'il y en a assez bonne quantité. L'on m'a aussy adverty qu'il y a eu ces jours passez ung navire françoys esquippé en guerre pour aller en Escosse comme l'on dict quy a esté tellement combatu par ung angloys que le cappitaine a esté constraint de venyr parlementer dans le bort dudict angloys quy l'a incontinent amené par deçà où il est tenu prisonnier comme j'entendz, dont je verray de sçavoyr la vérité pour en faire telle remonstrance qu'il en sera requis à monsieur le protecteur et vous manderay incontinent sa réponse. Guerre d'Ecosse.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, le* XVIme *may* V^c XLVIII. »

« Monseigneur, l'on m'a dict aussy qu'il est arrivé en ce royaume quelques chevaulx legers albanoys ou italiens je verray d'en sçavoyr la vérité pour vous en informer et du numbre esquippaige et cappitaine d'iceulx. »

Vol. 7, f° 237, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Saisies de navires.

376. — *Londres, 19 mai.* — Selve a été il y a deux jours voir le protecteur et lui faire plainte des nouveaux actes de pillage commis sur les marchands français par un pirate nommé Franche Jehan, de la Rye, Français renié qui se vante de ne rien exécuter que par les ordres du protecteur. Un gentilhomme de Normandie, le sieur du Tourt, fait prisonnier par lui et mené blessé à Londres, a trouvé moyen de s'évader il y a trois jours et de venir trouver Selve qui a remis au protecteur un mémoire relatif à ces faits joint à une enquête dressée par les officiers anglais du quartier de la Rye eux-mêmes d'après les aveux de l'équipage. Selve fait partir secrètement le gentilhomme et les marchands, craignant qu'on ne leur prépare quelque piège. « Et à ce que m'ont dit vosditz marchantz », explique Selve, « cestuy là seul a pillé à voz subjectz plus de cent M françz vaillant depuis ung an et depuys troys sepmaines ou ung moys desrobbé plus de dix de leurs navyres quy sont morceau qu'ung tel rustre n'avalleroyt pas sans avoyr mal à la gorge s'il n'avoyt le mot du guet avec les grandz. Et de faict m'a esté dict, Sire, pour chose très certaine que luy estant prisonnyer cest hyver dernier pour ung grand larrecin par luy faict à ung portugoys, sa femme en sollicitant sa délivrance disoyt publiquement et tout hault qu'elle diroyt ce qu'elle sçavoyt sy l'on ne faisoyt mectre son mary hors de prison et que le pauvre homme n'avoyt rien que la poyne et le danger et encores estoyt tourmenté par ceulx quy luy faisoint faire ce qu'il faisoyt pour leur proffict. Après lesquelles parolles il feust tout incontinent hors de prison sans que jamays l'on aye sceu comment. De moy, Sire, je vous puis asseurer que ce XIIIIe de ce moys, parlant au protecteur de cest homme de bien, il me respondeist sur son honneur qu'il n'avoyt poinct faict les pilleries dont je luy ay depuis baillé les informations lesquelles il receut avec ugne bien maulvaise myne me disant que ceulx de la Rye estoyent meschante canaille et qu'ilz se vouldroint estre mangez et pendus les ungs les autres. Quy est ung vray signe, Sire, que voz subjects n'auront icy nulle justice puys que leurs juges sont leurs parties et n'est qu'aultant de temps perdu d'en demander car l'on n'aura aultre payement que d'honnestes parolles sans effect.

Guerre d'Écosse.

Fortification de Haddington.

« Sire, je n'entendz pour le présent aultre chose d'Escosse sinon qu'il y a troys jours que le protecteur dict à l'ambassadeur de Venise que le fort d'Adingthon estoyt desjà en très bonne deffence et qu'à la fin de ce moys il seroyt entièrement parachevé et très bien pourveu de tout ce qu'il falloyt dedans pour le bien garder [1] et que les escossoys n'y avoient

1. La fortification de Haddington était cette entreprise importante dont lord Grey avait été chargé pendant son voyage à Londres et que Selve a mentionnée. (Dépêche du 19 mars.) Dès le 28 avril, les préparatifs commençaient, et Grey

donné ny donneroint aulcun empeschement, desquelz la résolution prinse avec voz gentz estoyt d'attendre le secours que vous leur envoyés, à l'arrivée duquel ilz estoint résoluz du tout de bailler la garde et gouvernement de la royne d'Écosse et du royaulme entre les mains de celluy quy ira chef de vostre armée et luy présenter et recommander ladicte princesse comme debvant estre femme de monseigneur le daulphin vostre filz et telle la consigner en sez mains soubz vostre garde et tuytion, asseurant cela ledict protecteur pour chose très certaine et de laquelle il avoyt ainsy qu'il disoyt advertissement par bonnes et seures voyes. Au surplus, Sire, quant aulx choses de la mer j'entendz que la plus part des navyres sont toujours à Porcemuth comme ilz souloint et qu'ilz sont prestz de toutes choses réservé d'hommes pour mectre dessus, de quoy pour sçavoyr plus certaines nouvelles j'envoye cejourd'huy sur les lieux deux hommes qui ne sçavent rien l'ung de l'aultre affin d'estre plus seurement adverty. Il y en avoyt avant hyer six grandz dans le port de Bouloigne et six aultres en mer au Paz-de-Calaix tous navyres à troys ou quatre hunes quy estoint là au guet pour attendre vostre armée, mais s'il n'y a que cela je me doulte qu'ilz se contenteront d'en avoyr la veue de bien loing sans la saluer de prez. Il y en a encores six ou sept en ceste rivyère quy pourroint servyr avec la Gallayre qui est maintenant en l'eau et quasy preste, mais c'est tout ce quy est deçà pour ceste heure. L'on donne grand ordre pour avoyr bon numbre de gentz pretz pour lever toutes les foys qu'il sera besoing et mesmement de cavallerye. Et m'a esté dict que tout homme quy a deux C livres esterling de rente doibt faire ung homme d'armes bien armé et esquippé et ceulx quy en ont moins jusques à quarente ou cinquante font ung homme de cheval en moindre esquippaige. Qui me semble debvoyr revenir à ung bien grand nombre s'il se debvoyt ou pouvoyt exécutter et lever, ce que je ne croy paz, mais plus tost que cez choses se font publier et semer expressément pour augmenter la réputation de l'appareil de guerre de deçà. Il n'est encores poinct certaines nouvelles sy le protecteur ira en personne en Escosse. Bien m'ont asseuré aulcuns que pour seur il y ira d'icy à ung moys au plus tard et croy facillement qu'il sera nécessaire qu'il y voyse car le conte de Warvich qui est l'homme le plus entendu au faict de la guerre qu'ilz ayent en ce royaume est continuellement malade et en telle disposition qu'à poyne y servira de cest esté, desquelles choses, Sire, je ne fauldray de vous advertir continuellement et diligemment et de tout ce que je pourray apprendre. »

« *De Londres, le* XIX*me* *may* V*c* XLVIII. »

Vol. 7, f° 237 v°, copie du XVI*e* siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

écrivait au protecteur : « I will yield His Grace a fortress defensible, or leave my bones in defense of it. » (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 85.) La correspondance est interrompue du 29 avril au 3 juin.

SELVE AU CONNÉTABLE.

377. — *Londres, 19 mai.* — Selve a reçu la veille la dépêche du connétable en date du 13. Il s'était déjà conformé d'avance aux instructions du roi en envoyant des émissaires en Écosse et sur la côte; il demande quelques avances sur sa pension pour couvrir ses dépenses.

Procès de du Biez et Vervins.

« Quant à recouvrer les lettres qui ont esté tirées avecques des flesches du clerc du greffe de ceste admiraulté, je vous responds, Monseigneur, que je y ay faict tout ce qu'il m'a esté possible et une foys m'avoyt proumictz de m'en mectre quelques-unes entre mains mais depuis m'a dict qu'il n'estoyt paz en sa puissance et qu'elles estoint trop soigneusement gardées et que la plus part estoint entre les mains du frère de son maistre quy estoyt secretaire du conte de Warvich pendant qu'il estoyt admiral d'Angleterre. Je y feray encores ce que je pourray et m'enquerray des choses qui concernent le mareschal du Byez et le sieur de Vervins et vous manderay ce que j'en pourrai apprendre. Les nouvelles que je vous ay dernièrement escriptes de la deffaicte de milord Grey et abbandonnement de son fort se continuent par plusieurs quy disent oultre que le cappitaine Gamboa a esté tué combien que le protecteur dict tout le contraire comme vous verrez par mon aultre lettre [1]. Au regard de ce que l'on m'avoyt averty de la venue de quelques italiens ou albanoys chevaulx legers je ne me suis encores aperceu qu'il y aye aulcune vérité audict advertissement et croy qu'il soyt faulx. Hyer et aujourd'huy l'on a sonné le tambourin par ceste ville et faict crier que quiconque voudroict aller servir le roy d'Angleterre s'allast faire enrooller en ung certain lieu de ceste ville où il recepvroyt argent. De Berteville il n'y a ordre de luy pouvoyr faire parler car vous diriés qu'il refuze ce qu'il souloyt solliciter, je ne sçay sy c'est peur d'estre descouvert ou meschanceté. »

Guerre d'Ecosse.

« *De Londres, le XIXme may Vc XLVIII.* »

Vol. 7, f° 239 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A L'AMIRAL.

378. — *Londres, 19 mai.* — Le sieur du Tourt, présent porteur, fera à l'amiral le récit de son aventure. Selve espère donner bientôt satisfaction à l'amiral touchant le contenu de sa lettre en date du 8 août dont il lui accuse réception. Sir Francis Bryan a reçu également la sienne et fera bientôt réponse à l'amiral.

« *Londres, ce IXme may 1548.* »

Vol. 7, f° 240 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. La nouvelle de la mort de Gamboa était inexacte. Selve la dément dans sa dépêche du 27 mai, où il donne des détails plus complets sur ce combat.

SELVE AU ROI.

379. — *Londres, 23 mai.* — Le jour précédent au soir, l'envoyé du comte de Huntley est venu trouver Selve pour lui annoncer que le comte venait d'être amené à Londres pour être enfermé à la Tour, à cause des soupçons d'évasion et de trahison conçus contre lui. « Le protecteur avoyt esté adverty qu'il estoyt venu de nuict jusques aulx murailles de Neufchastel cinq chevaulx escossoys pour saulver et emmener ledict comte en Escosse, ce quy estoyt vray, mais qu'il n'avoyt sceu sortyr hors desdictes murailles pource que l'on luy faisoyt grande garde. » Ce dont Selve a manifesté son étonnement, lesdits chevaux ayant pu aller et venir sans être découverts de la frontière d'Écosse à Newcastle, qui en est distant de trente-six milles. Cet envoyé a avoué également que le navire de Quiriace était resté longtemps à Newcastle, mais que le comte de Huntley n'avait pu en profiter, Quiriace n'ayant pas voulu envoyer de chaloupe jusqu'au port de Newcastle même. Il conta ensuite comment l'évêque de Caithness était venu trouver le comte de Huntley à Newcastle et comment les deux frères s'y étaient séparés le même jour, le comte pour revenir à Londres, l'évêque pour retourner en Écosse en emportant à la reine le serment écrit du comte; comment le gouverneur d'Écosse envoyait son fils en France; et comment le bruit courait en Écosse que le roi de France venait en personne secourir la reine avec cinq à six mille hommes seulement. Selve, à tout cela, n'a répondu que vaguement, mais exprime au roi son étonnement du sauf-conduit accordé à l'évêque de Caithness, concession bien rare de la part des anglais. Evasion du comte de Huntley.

« Sire, je vous envoye ung mémoyre par lequel vous trouverrés ce que j'ay peu apprendre des forces de mer de deçà par les gens que j'ay envoyés sur les ports et en envoye aultant à monsieur l'admiral, vous advisant, Sire, que l'on faict maintenant sy grande diligence aulx choses de la marine que sy vostre armée tarde plus guère elles pourroint bien estre prestes pour la rencontrer et guetter au passaige en quelque endroict à l'adventaige sy faire se peust. Au demeurant il se continue pour vray que ce roy lève par son royaulme grand nombre de gentz de cheval sur les bien aysés. Vray est que ce ne pourront pas estre gentz fort aguerris ne adroictz et se dict que de ceste ville seulle se lèvera bien jusques à deux mille chevaulx. En quoy l'on espairgne ne homme de mestyer ne marchant estranger ne aultre, pourveu qu'il aye jusques à quarente livres esterling de revenu vaillant et ne sont tenus que de fournir les hommes et chevaulx armés et esquippés à la soulde de leur roy. L'on m'a dict que le comte de Baudouel s'en va dans peu de jours trouver milord Grey. J'ay aussy présentement esté adverty que depuys deux jours est icy arrivé ung menuysier boyteux demeurant à Nantes quy a porté des lettres par deçà et ample advertissement de tout l'appa-

reil de vostre armée et que c'est ung homme de bien quy sert ordinayrement de ce mestyer; s'il m'est possible de sçavoyr meilleures enseignes de luy je ne fauldray de les vous mander [1]. »

« *De Londres, ce XXIIIme may 1548.* »

Vol. 7, f° 240 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

380. — *Londres, 23 mai.* — Selve a fait voir la veille à Berteville la lettre du connétable sans la lui laisser, et lui a fait entendre ce que le connétable pensait de son cas. Berteville a demandé à son tour qu'on avertît les gens du roi de sa venue, là où il serait envoyé en Écosse, pour pouvoir se faire reconnaître d'eux, et reproche à M. de la Rochepot d'avoir découvert ce projet au chevaucheur anglais Francisque; le protecteur, quoique averti, n'en a cependant rien cru et a dit que c'était une intrigue destinée « à rendre suspectz ceulx desquels ils voyoint que l'on tiroyt service par deçà ». — « Au regard du gentilhomme qu'il dict mander des nouvelles par deçà [2] je feroys très grande conscience de le nommer au seul adveu et rapport d'ung si vicieux et meschant que cestuy cy est, n'estoyt que mon debvoyr m'oblige de révéler au roy et à vous ce qu'il m'en a dict soyt mensonges ou vérités, et aussy, Monseigneur, que vous sçaurez trop mieulx juger que moy de quel prix et valleur doibvent estre les accusations et dénunciations de telles gentz pour mectre la moindre notte et souspeçon du monde en la réputation et estime de quiconque ce soyt si ce n'estoyt quelcun quy feust tenu pour aussy meschant qu'eulx. Or, Monseigneur, il dict que ledict gentilhomme est le sieur de Jaigny [3] qu'il dict fréquenter souvent chez monsieur de Soissons [4] et qu'il a eu chez luy ung allemant maistre de sez enfans lequel il a envoyé demeurer à Sainct-Omer où il faisoyt tenyr sez advertissementz durant les dernières guerres, et que dudict Sainct-Omer cest allemant les faisoyt tenyr à Calaix et par ceste voye venoint jusques icy et que depuis quelque temps il a envoyé icy ung homme exprez qu'il a descript au long par sa taille, stature, visaige, barbe et accoustrementz, et l'a

Espions anglais.

1. Selve revient sur cette affaire dans sa dépêche du 1er juin.

2. Affaire à laquelle Selve a fait déjà quelques allusions sans préciser de noms. (Dépêches de novembre 1546.)

3. Jean de Corbie, seigneur de Jaigny, gouverneur de la Fère, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557, marié à Jacqueline du Harlus. Il avait pour cousine germaine Marie de Corbie, dame de Mareuil et de Brevannes, mariée à Germain du Gal, seigneur du Mesnil, tige des Fontenay-Mareuil. C'est probablement cette même dame de Mareuil dont Selve a déjà signalé la correspondance avec Berteville.

4. Hector de Soissons, de la maison de Mareuil, fils de Jean II de Soissons, légitimé en 1520. (Depuis le XIVe siècle, la maison de Mareuil avait échangé son nom contre celui de Soissons. Il ne peut s'agir ici d'un comte de Soissons de la maison de Bourbon, ce titre n'ayant été porté pour la première fois que par Charles de Bourbon, comte de Soissons, né en 1566, fils de Louis Ier, prince de Condé.)

nommé Saint-Touyn[1] et par ladicte description et nomination c'est celluy duquel je vous ay envoyé plusieurs lettres addressantes à monseigneur de Chastillon quy disoyt estre venu par deçà pour faire service au roy, auquel homme il dict que le protecteur a faict donner cent escuz depuys deux jours par les mains d'ung clerc de ce conseil privé nommé Chalonnet et qu'il s'en doibt retourner dans quatre ou cinq jours par delà, de quoy il m'advertira, quy est, Monseigneur, tout ce qu'il m'a faict dire là dessus. Ledict Sainct-Touyn vint à moy le jour de la Pentecoste me faire excuses de ce qu'il y avoyt longtemps qu'il n'estoyt venu vers moy et que c'estoyt pource qu'il n'avoyt rien entendu d'importance et aussy qu'il avoyt esté quelque temps aux champs et me demanda sy j'avoys poinct de nouvelles de monsieur de Chastillon. Je luy dictz que non, mais que s'il luy vouloyt mander des siennes je les luy feroys tenir comme j'avoys faict par cy devant. Il me dict qu'il luy escriproyt et me porteroyt les lettres ce qu'il m'a faict. Aultres propoz ne me tint guères dont il me souvienne sinon que aulcuns cappitaines quy sont icy ne pouvoint avoyr expédition ne argent pour aller en Escosse et que l'on les remectoyt de jour à aultre et qu'il y en avoyt ung cappitaine hungre avec lequel il se tenoyt ordinairement qui luy proumectoyt de le mener avec luy en Escosse s'il avoyt charge et qu'il iroyt pour essayer de faire quelque service au roy voyant qu'il estoyt bien raisonnable que le service précédast la récompense ainsy que monsieur de Chastillon luy avoyt mandé. Voylà, Monseigneur, tout ce que je vous puys dire sur ce propoz sinon que pour sy peu de congnoissance que j'ay du seigneur de Jaigny que j'ay plusieurs foys veu par delà je ne vouldrois ne mal dire ne mal penser de luy non plus que de moy mesmes de quy je ne vous sçauroys avec mon honneur taire ne celler une semblable chose quand elle me seroyt dicte de la sorte de ceste cy quelque asseurance que j'eusse qu'elle feust plaine de mensonge.

« Au surplus, Monseigneur, toutes les aultres nouvelles que j'ay sceues dudict Berteville sont que milord Grey est de retour à Barrvich ayant fort bien fortiffié et muny Adingthon; que dans Brouticraig est maistre Palmer qui souloyt estre à Bouloigne[2] et que deux montaignes prochaines dudict Brouticraig sont bien fortiffiéez par les angloys; que tout le numbre des gentz de guerre angloys qui sont pour le présent en Escosse quelque part que ce soyt n'est que de cinq M hommes et qu'il n'y en a non plus à la paye de ce roy; qu'il n'est rien ny n'a rien esté de toutes les nouvelles d'escarmouches qui ont esté icy divulguées; que le

Guerre d'Écosse.

1. Personnage du nom de Saint-Ouen, sur lequel l'ambassadeur revient à plusieurs reprises.

2. Sir Thomas Palmer, naguère trésorier de Guines et capitaine du fort de l'*Old Man* à Boulogne. Cette information paraît inexacte. Sir John Luttrell est à Broughty-Craig le 30 avril et le 20 juin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, pp. 86 et 88.)

conte Baudouel s'en va dans peu de jours pour lever des escossoys le plus qu'il pourra à la soulde et service de ce roy; que les gentz qui se lèvent maintenant par deçà et le grand numbre de gentz de cheval qui se faict est en partye pour envoyer en Boulenoys où le protecteur a fantaisie que le roy fera quelque entreprinse et la plus part pour envoyer en Escosse où ledict protecteur ira en personne sy tost que le secours que le roy y envoye sera passé sy ledict secours est tel et si grand que l'on le faict et que le dessaing dudict protecteur est d'aller avec armée brusler et gaster ledict pays d'Escosse le plus avant qu'il pourra pour affamer tant ledict pays que les françoys à leur arrivée et puys se retirer. Qui sont choses qui s'accordent mal ce me semble, car de vouloyr attendre que l'armée du roy soyt passée et puys estre assez à temps en Escosse pour gaster le pays bien avant et se retirer sans estre prins sur le faict, il fauldroict faire une diligence de courryer, ce que ung camp et une armée ne font pas aysément. D'aultre part s'il n'y a pour ceste heure que cinq M hommes angloys en Escosse en fortz et en tout je ne sçay pas dont leur pourroyt venyr sy soubdain armée suffisante et assez forte pour entrer bien avant dans ledict pays sy ce n'estoyt en desgarnissant les places fortes, qui seroyt aultant que de les laisser en proye à l'armée du roy faisant ce desgarnissement sur la venue d'icelle. Quant à l'armée de mer de deçà, il asseure sur son honneur qu'elle ne sçauroyt estre preste de six sepmaines et que milord Clington en sera chef et que l'admiral n'yra poinct et qu'elle ne sera poinct de plus de cinquante navires en tout. Daventaige asseure que ceulx cy ont quatre M allemantz prestz pour la levée desquelz est allé en Allemaigne ung nommé Dimoch angloys [1] et qu'il espère que l'empereur leur donnera le passaige par sez terres sinon qu'ilz les feront embarquer à Hambourg; que le conte de Hontelay s'en estoyt voulu fuyr en Escosse donnant à entendre qu'il se y en alloyt pour faire les besoignes de ce roy et qu'il avoyt esté reprins sur les frontières ainsy qu'il s'en fuyoit sur ung petit chevallet et qu'il seroyt bientost en ceste ville et mictz prisonnier en la Tour sy desjà n'y estoyt dont je pense qu'il n'est rien par ce que vous verrez par mon aultre lettre et tout le demeurant ne m'est guères moins suspect et croy que la plus part de sez nouvelles ne sont que discours du creu de son cerveau qu'il veult bailler pour bonne monnoye et pour advertissementz fort seurs. C'est en substance, Monseigneur, tout ce que je vous puys dire sinon que maistre André du Delay, frère du comte de Warvich lequel estoyt cappitaine dans Brouticraig est icy et se dict qu'il sera faict grand escuyer au lieu du dernier mort ce qui m'a aussy esté confermé et mandé par Berteville... »

« *De Londres, ce XXIIIme may Vc XLVIII.* »

Vol. 7, fo 242 vo, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/2 in-fo.

1. John Dymock, dont la mission a déjà été mentionnée.

SELVE A L'AMIRAL.

381. — *Londres, 23 mai.* — Selve envoie à l'amiral un mémoire sur l'état de la marine anglaise rédigé d'après le rapport de ses émissaires et lui fait part de ses craintes d'une surprise préparée contre un port de France.

« *De Londres, ce* XXIIIme *may* Vc XLVIII. »

Vol. 6, fo 245, copie du xvie siècle, 1 p. in-fo.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

382. — *Londres, 24 mai.* — Selve adresse à M. de la Rochepot les deux paquets du connétable et de l'amiral et lui fait part des préparatifs de guerre en demandant des nouvelles de Tassin d'Allencourt et de la remise des déserteurs français.

« *De Londres, ce* XXIIIIme *may 1548.* »

Vol. 7, fo 245 vo, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

383. — *Londres, 27 mai.* — « Sire, Berteville me manda hyer au soyr que le personnaige nommé Sainct-Touyn dont il m'a ces jours passez faict parler ainsy que je vous ay adverty par ma dernière depesche s'en partoyt aujourd'huy et alloyt descendre au port de Dunquerque au pays de Flandres et de là prenoyt son chemin par Sainct-Omer droict à Amyens, Clermont, et la maison du sieur de Jaigny et que l'allemant qu'il dict avoyr esté maistre des enfants dudit Jaigny et à présent estre demeurant à Sainct-Omer à estat de l'empereur pour luy servyr d'espyon comme a aussy selon qu'il dict ledict sieur de Jaigny mesmes et que qui vouldra descouvrir ce faict il sera bon de faire prendre le dict Sainct-Touyn soubz aultre coulleur que ceste cy affin que luy qui donne l'advertissement ne puisse estre descouvert par deçà. Au surplus, Sire, il dict avoyr veu lettres de l'empereur addressantes au protecteur par lesquelles il luy mande avoyr grand plaisir et contentement du bon ordre qu'il a mictz en ce royaulme tant aulx affaires de la religion en attendant le concille qu'en ceulx de ce roy duquel il a le gouvernement le priant et confortant de perséverer à faire bien nourrir et instituer la personne dudict roy son maistre et avoyr en considération la prospérité des affaires de son royaulme et qu'ayant porté grande amytié au père il ne l'a paz moindre envers le fils. Et entre aultres choses donne advys par la mesme lettre au protecteur comme vous, Sire, l'avez requiz de permectre que voz gallaires et navyres que vous envoyez en Escosse puissent avoyr seure

Espions anglais.

Nouvelles d'Allemagne.

retraicte en sez portz et havres sy par fortune de temps ils y estoint jectez et portez, ce qu'il vous a reffuzé tout à plat alleguant qu'il ne le pouvoyt faire sans nuyre au roy d'Angleterre ce qu'il ne vouloyt aulcunement et que pour cest effect vous vous estez addressé à la royne de Hungrye quy a remictz la chose à luy à laquelle il a donné la response que dessus dont ceulx cy font merveilleusement grande feste et sont fort ayses ainsy que dict ledict Berteville faisants leur compte que cela vous gardera d'envoyer vostre armée en Escosse. Et daventaige mande l'empereur qu'il a paciffié l'Allemaigne avec les princes protestantz envoyant le double des accords et cappitulations passez entre eulx et que Grantvelle par une aultre lettre escript à Paget que ledict empereur son maistre a entièrement paciffié et composé lez choses en Allemagne et faict compte de passer bien tost en Italye. Ausquelz advertissements, Sire, Vostre Majesté sçaura très bien juger s'il y a vérité ou vérisimilitude. De moy je la puys asseurer qu'il y a troys ou quatre jours que l'ambassadeur de l'empereur luy estant venu ung courryer exprez alla parler audict protecteur, mais que ce soyt de telles matières j'en doubte fort et encores plus qu'il luy aye porté lettres de la teneur dessus dicte ne que Berteville aye eu moyen de lez veoyr quand ainsy seroyt. D'aultres advertissements, Sire, je n'en ay sceu de luy sinon que milord Talbot qui est conte de Schirosberich [1] a esté envoyé faire une levée de III^{M} hommes qui sont desjà tous prestz et enroollés aulx terres de sondict conté pour les conduyre incontinent et mener en Escosse et qu'il n'est rien sy vray que ceulx cy auront les IIII^{M} allemantz dont je vous ay faict mention par ma dernière despesche et que l'empereur leur donnera passaige comme il a faict depuys peu à beaulcoup d'aultres espaignolz et flamentz quy viennent par deçà ayant trouvé maulvays l'empeschement donné à quelques ungs par ses officiers du pays de Flandres ausquelz il a mandé de les délivrer et laisser aller sans en faire aulcun semblant et qu'il ne trouvoyt poinct maulvays qu'ilz vinsent servyr le roy d'Angleterre, mais que en France ne vouloyt paz que l'on laissast passer ung seul soldat. Il dict aussy que Adingthon ainsy fortiffié est une des plus belles et fortes places après Thurin [2] qu'il est possible selon le dessaing et platteforme qu'il en a veu, mais qu'il est entre Lislebourg et Dombarre qui est par deçà Adingthon, au moyen de quoy sy vostre armée venoyt faire la descente par Dombarre elle pourroyt aisément oster les vivres quy vont à Adingthon, mais qu'il n'entendoyt paz ce que vous aviez délibéré de faire qui faict penser qu'il avoyt par adventure envye de sonder celluy à quy il parloyt pour entendre quelle voye prent vostre dicte armée car *il l'a* assez long temps tenu sur ce discours dont toutesfoys, Sire, je vous asseure qu'il n'a rien aprins par là. Il m'a mandé aussy qu'il y a ung nommé

1. Francis Talbot, huitième comte de Shrewsbury.
2. Turin.

Fichet, cordellyer à Coutances, quy aultresfoys a laissé son habit et maintenant l'a reprins et est cousin d'ung gentilhomme de la chambre de ce roy nommé Meautis, lequel cordellyer va et vient par les portz et villes de voz pays de Bretaigne et Normandie et advertit ordinairement par deça de tout ce quy s'y faict addressant ses advertissements aulx isles de Grenezay pour les faire entendre par deçà ».

La veille également, l'homme du comte de Huntley est venu lui apporter une lettre du comte à Jean Hay que Selve envoie au roi. A la requête du gentilhomme qui a la garde du comte, Paget a tant fait auprès du protecteur que celui-ci n'a pas été mis à la Tour. « Tout ce que j'ay peu sentir de luy », expose Selve, « est que les angloys veulent bien laisser aller son maistre pourveu qu'il s'obblige de porter entièrement les affayres du roy d'Angleterre contre le gouverneur d'Escosse et luy contraster en tout ce qu'il pourra dont ilz lui donneront le moyen et que de ce faire il baille pour ostaiges sa femme et troys de ses enfants à quoy il ne se veult accorder. Et quant à ce qu'il escript à maistre Jehan Hay m'a dict que ledict Hay avoyt mandé à son dict maistre qu'il luy escripveist son advys du passaige de la petite royne d'Escosse en France luy disant qu'il en avoyt eu quelque propoz avec vous à son arrivée et que vous luy avyés dict qu'il n'y avoyt paz huict personnes qui sceussent ce qui passoyt entre vous, Sire, et la royne douayrière quant à ce poinct. A quoy son maistre faisoyt maintenant responce luy escripvant qu'il en manderoyt au long son advis à la dame royne douayrière sur lequel propoz j'ay mictz poyne d'entendre de luy ce qu'il pouvoyt sçavoyr de l'oppinion de sondict maistre en cet endroict. Et m'a dict qu'il luy sembloyt que sy vous avyez voulenté de retirer la royne d'Escosse en France et la marier là vous ne le debviés poinct tenyr si secret car aussy bien ceulx cy le disoint ouvertement, et que sy l'on estoyt bien asseuré en Escosse que cela se deubst faire beaulcoup de ceulx qui favorisent le party des angloys pour la seulle oppinion qu'ilz ont que leur princesse soyt en fin femme de ce roy abbandonneroint son party et suyveroint le vostre, car l'intention de la plus part n'est que d'obéyr à leurdicte princesse et à celluy qui l'espouzera et qu'estantz incertains qui ce doibt estre, plusieurs craignent d'offenser ce roy lequel ilz croyent estre seul qui prétend et poursuyt ledict mariage et qu'il avoyt dict à l'évesque de Caithnes son frère pour faire entendre à la royne qu'elle ne pouvoyt mieulx faire pour le bien des affayres de sa fille que de sçavoyr certainement sy vous la voulyez maryer en France et là dessuz assembler les seigneurs et estatz du pays et le leur déclairer franchement pour en avoyr leur advys et consentement affin qu'aprèz cela les subjectz dudict pays eussent quelque asseurance de celluy qui doibt estre leur prince en usant des propres termes qui s'ensuyvent qu'ilz estoint en incertitude en Escosse sy ce seroyt vous, Sire, où le roy d'Angleteere qui seroyt leur roy. » A quoi Selve a longuement répondu en disant que le roi ne prétendait

Négociation avec le comte de Huntley.

pas en Écosse à autre chose qu'à la défense et protection de la reine, ajoutant que si l'Écosse devait en venir aux dernières extrémités « il y avoyt grand chois de se donner volontairement à ung antien amy pour recepvoyr de luy toute la grandeur, repoz et félicité qu'il est possible ou de se rendre par force à ung antien et capital ennemy pour luy estre en proye et rapine et en fin venyr à finale destruction de sa nation propre et en perdre le nom et la manière pour jamais quy estoyt chose sy odieuse que sy elle advenoyt les enfantz des enfantz et ceulx qui en descendront en mauldiroint tout le temps de leurs vies leurs pères quy en auroint esté causes ». Cet émissaire du comte de Huntley repart dans huit jours pour l'Écosse et s'offre à porter les dépêches du roi.

« *De Londres, ce XXVII*me *may 1548.* »

Vol. 7, f° 246, copie du XVIe siècle, 7 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Espions anglais.

384. — *Londres, 27 mai.* — Berteville a chargé Selve de rappeler au connétable une prétendue promesse de 500 écus de pension annuelle que lui aurait faite le feu roi de France. Il dit toujours ne demander que sa grâce et sollicite seulement, en outre, la mise en liberté sous caution de sa mère qui est encore prisonnière sous la garde d'un huissier de Paris et la mise en dépôt de ses biens entre les mains du bailli d'Alençon son parent.

« L'homme qu'il a accusé nommé Saint-Touyn me vient tout à ceste heure en vous faisant ceste depesche d'envoyer une lettre qu'il escript à monsieur de Chastillon par laquelle il donne advertissement d'une deffaicte d'angloys advenue en Escosse dont je vous ay faict quelque mention par cy devant ne sçaichant qu'en croyre comme je ne faictz encores combien qu'elle continue entre plusieurs et que l'ung de ceulx que j'avoys envoyé vers les frontières d'Escosse qui ne faict qu'arriver de retour de Barrvich où il afferme et asseure avoyr esté dict ladicte deffaicte estre tenue pour certayne audict Barrvich et qu'elle a esté faicte devant Dombarre, mais que milord Grey n'y a poinct esté blecé ny Gamboa tué[1]. Vray est qu'il y est mort grand nombre d'aultres angloys et que ledict Grey est après à essayer de prendre ledict Dombarre et a de VII à VIIIM hommes avec luy, mais qu'il n'y fera rien car il y a force gentz dedans et sy est fort bien muny de toutes choses et de vivres, n'ayant rapporté aultres nouvelles sinon que à Portincraig selon ce quy se dict à Barrvich n'y a paz plus de IIIc hommes et audict Barrvich n'y a aussy pour la garde que deux ou troys centz hommes de guerre. Bien dict avoyr trouvé en divers lieux entre cy et les frontières plusieurs estrangers espaignolz et flamentz allantz les ungs après les aultres vers ledict Barwich fort mal en ordre.

1. Nouvelles annoncées dans la dépêche du 19 mai.

Qui sont, Monseigneur, toutes les nouvelles que cestuy là m'a rapportées ausquelles je n'adjouste guères de foy car il peust avoyr ouy mentir à Barrvich aussy bien que je faictz tous les jours en ceste ville à des gentz que l'on prendroyt pour les plus seurs du monde et sy me doubte qu'il n'a esté ny assez curieux ny assez hardy pour s'informer des choses plus avant que ce qu'il en a ouy sans guères interroguer ne enquérir. Je ne sçay sy l'aultre quy m'a proumictz de passer jusques là où sera milord Grey apportera rien de plus seur et certain dont vous serez incontinent adverty. »

« *De Londres, ce XXVIIme may 1548.* »

Vol. 7, f° 249 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

385. — *Londres, 1er juin.* — La visite de l'ambassadeur de l'empereur au protecteur dont Selve a parlé avait pour cause non pas le motif supposé par Berteville, mais en réalité l'arrivée d'un courrier de l'empereur, qui venait d'apporter l'explication du refus opposé à l'ambassadeur d'Angleterre au passage des allemands levés par le roi d'Angleterre comme contraire aux stipulations de la dernière diète. Nouvelles d'Allemagne.

« Sire, l'homme du conte de Hontelay me vint avant hyer dire que les angloys disoint que milord Grey avoyt prins en Escosse ung chasteau nommé Ostyr [1] a IIII ou V mille d'Adingthon mais que son maistre n'en croyoit rien. Et ce jourd'huy l'ambassadeur de Venise me vient de mander que le protecteur luy avoyt hyer envoyé communiquer la nouvelle de la prinse dudict chasteau et semblablement à l'ambassadeur de l'empereur les advisant par le menu de la façon que ceste chose est advenue, quy est que milord Grey estant adverty que dans ledict chasteau quy avoyt par cy devant esté laissé et abbandonné dez escossoys sans en tenyr compte s'estoint allez mectre ung gentilhomme françoys que ceulx cy nomment le sieur de Carcez [2] accompaigné de XL soldatz françoys et des XXX espaignolz quy estoint comme vous avez esté adverty cy devant passez d'Angleterre en Escosse et oultre quelque numbre d'escossoys faisants avec tout ce que dessuz le numbre de cent soldatz en délibération de tenyr et garder ladicte place les envoya sommer de se retirer et la luy rendre ce qu'ilz ne voulurent faire d'entrée, à raison de quoy ledict milord Grey quy avoyt marché avec quelque bon numbre de gentz en assez bonne diligence jusques audict chasteau commença de le vouloyr Prise de Yester.

1. Reprise par les Anglais du château de Yester, occupé temporairement par lord Grey, deux mois auparavant, lors de sa marche au nord, et abandonné peu après.

2. N... de Simiane, seigneur de Carcès, capitaine français passé en Écosse avec M. de la Chapelle. Une dépêche de Grey au protecteur, de Berwick, 14 juin, signale son envoi à Londres comme prisonnier. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

faire battre de quelques pièces d'artillerye qu'il avoyt quant et soy. Quoy voyant ceulx de dedans offrirent de quicter la place pourveu qu'on les laissast retirer ce que milord Grey ne voulut accepter s'ilz ne se rendoint à discrétion et pour ce qu'ilz ne s'y voulurent accorder feist tirer quelques coups d'artillerie qui commencèrent de faire bresche après laquelle soubdain ilz se rendirent à sa discrétion de sorte qu'il les tient tous prisonnyers avec le cappitaine françois dessus nommé excepté lesdicts XXX espaignolz qu'il a faict mourir et razer ladicte place. »

« *De Londres, ce 1*er *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 250 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

386. — *Londres, 1*er *juin.* — « Monseigneur, je vous ay depesché ce porteur pour vous adviser de ce que vous verrez par mon aultre lettre craignant que le retardement de ceste nouvelle d'Escosse sy elle est vraye ne peust estre de quelque préjudice, car oultre la prinse du chasteau d'Estyr dont les angloys se vantent il est quelque bruict qu'ilz vont essayer d'en faire aultant à Dombarre quy seroyt ung très grand inconvénient audict pays d'Escosse où il se dict que milord Talebot entrera au premier jour avec IIII ou VM angloys pour se joindre à milord Grey lesquelz estant ensemble ne laisseront paz passer comme il est croyable l'occasion de faire le plus de dommaige qu'ilz pourront avant que le secours du roy arrive par delà que ceulx cy ne se peuvent persuader debvoyr advenyr disantz pour ce qu'ilz voyent qu'il a plus tardé qu'ilz ne cuydoint que l'intention dudict seigneur n'est point de l'envoyer en Escosse mais plus tost de faire descente en l'isle d'Ouich ou en quelque aultre endroict de ce royaulme prenantz encores fundement de ceste oppinion sur ung advertissement qu'ilz disent avoyr de l'embarquement de quelques pionnyers avec le reste de l'armée et que telles gentz ne seroint poinct nécessayres pour secours en Escosse. A ceste cause ilz se munissent et pourvoyent le plus diligemment qu'ilz peuvent et se dict que c'est pour ceste fin qu'ilz ont mictz sus le grand numbre de gentz de cheval qu'ilz ont imposé sur les aysez de cedict royaulme. Quant aulx choses de la mer il n'en est aultre nouvelle sinon que ce quy est à Porcemuth se prépare tousjours et en ceste rivière la Gallaire est preste et se fonct de nouveau deux espinasses ou rubergues et dict l'on que le *Grand Henry* sera mictz en l'eaue la sepmaine prochaine. Tous les jours se tire de la Tour et charge en navyre grande quantité d'armes, de picz et de pesles et de munitions de guerre, et disent aulcuns que c'est pour Escosse et aultres que l'une partye s'envoye aulx places de delà la mer où l'on m'a dict qu'ilz ont aussy envoyé quelques pionnyers cez jours passez.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce 1*er *juing 1548.* »

« Monseigneur, j'ay entendu qu'il s'en est retourné cez jours passez d'icy en Bretaigne ung vieil homme de Nantes maryé audict lieu avec une angloise lequel sert d'espyon par deçà, je ne sçay sy ce seroyt poinct le menuysier boyteux dont je vous ai mandé des nouvelles et m'a l'on dict qu'il a esté icy conduict par ung nommé Thomas James qui est des isles de Grenezay et se mesle du mesme mestyer de l'aultre [1]. »

Vol. 7, f° 251 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

387. — *Londres, 8 juin.* — Selon la teneur de la dépêche du roi en date du 28 mai, Selve a réclamé du protecteur la condamnation du pirate « Franche Jehan, de la Rye », lequel avait été élargi, venait-il d'apprendre, et la levée de la saisie du navire appartenant au mayeur de Saint-Valery que Brydges continue à détenir à Boulogne. Le protecteur a longuement répondu qu'il avait remis à l'amiral d'Angleterre l'affaire de Franche Jehan, de la libération duquel il n'avait pas entendu parler; — que le navire saisi n'était que le gage d'un créancier anglais; — que le roi de France venait encore d'accorder des lettres de marque à divers marins français, au sujet desquels il écrivait à l'ambassadeur d'Angleterre en France.

Selve a parlé, comme de lui-même, et dans les termes prescrits par le roi, des tentatives d'embauchage pratiquées par les anglais sur des marins français et signalées par le roi dans sa dépêche. Le protecteur a nié le fait avec tous les serments possibles, disant qu'il savait la présence à Londres de plusieurs espions français plus trompeurs les uns que les autres et que ceux qui le renseignaient lui-même en France ne valaient guère mieux, « luy ayant esté escript par l'ambassadeur du roy son maistre qu'il estoyt adverty que vous avyés faict mectre gentz aprez pour mectre le feu aulx navires dudict roy son maistre, mais qu'il n'en avoyt tenu compte ne faict aulcun cas pour ce qu'il avoyt certainement pensé que ung tel prince que vous, Sire, ne vouldroict jamais consentir à telz actes [2].

« De là, Sire, je suys venu à luy dire qu'il se parloyt par ceste ville d'une victoyre nouvelle qu'il avoyt eu en Escosse et qu'il s'en disoyt de tant de sortes que je ne sçavoys que vous escripre pour vous en mander la vérité. Il m'a dit que c'estoyt peu de chose et que ce n'estoyt que la prinse d'ung chasteau nommé Yestir dans lequel y avoyt XXIIII ou XXV françoys et envyron aultant d'espaignolz fuytifz du service de ce roy et quarente ou cinquante escossoys et que celluy quy estoyt chef estoyt ung gentilhomme françoys qu'il ne me pouvoyt nommer pour ne se Prise de Yester.

1. Voir la dépêche du 23 mai.
2. On a vu que Nicholas Wotton avait averti le protecteur de ce projet. (Ci-dessus, dépêche du 7 mai.)

Fortification de Haddington et de Broughty-Craig.

souvenyr du nom [1]. Et de propoz en propoz suys tombé sur le fort d'Adingthon luy disant que j'entendoys que c'estoyt une belle et grande place et qu'il ne luy avoyt paz esté donné fort grand empeschement à la fortiffyer. Il m'a dict qu'il estoyt vray qu'il n'y avoyt eu aulcun empeschement et que ladicte place estoyt très belle et forte, plus grande ou plus que Caletz et capable d'y tenyr bien IIII^{M} hommes de guerre et qu'il m'en voulloyt monstrer le dessaing en plateforme qu'il a envoyé quérir sur l'heure, et de ce que j'en ay peu veoyr me congnoissant assez mal en cela, ceste ville a montre d'estre bien grande combien qu'ilz l'ont diminuée et de largeur et de longueur en la fortiffyant. La forme qu'ilz luy donnent est presque quarrée, toutesfoys ung peu plus longue que large et est plus estroicte par l'ung des boutz vers une rivière quy est auprès qu'elle n'est par l'aultre bout, en sorte que vers ladicte rivyère elle va tousjours en estressissant du costé de laquelle rivière y souloyt avoyr hors la ville une esglise qu'ilz ont razée et de l'aultre costé de la campaigne semble qu'il y aye quelques montaignes en l'endroict desquelles j'ay apperceu au dedans de ladicte platteforme apparence d'attente de forteresses pour deffences. Je ne sçay sy ce seroint cavallyers ou quelque aultre telle chose. Ledict protecteur m'a dict que le fossé d'autour a plus de XXX piedz de large et douze piedz de profund et que du baz du fossé y a pluz de trente piedz à monter contre la ville. Je luy ay dict, Sire, pour le faire parler, que ceste forteresse luy avoyt cousté bon à faire et cousteroyt encores plus à garder estant sy grande de circuyt. A quoy il m'a respondu qu'il pourroyt à présent faire faire à son ayse au dedans de ce circuyt quelques fortz aux lieux les plus nécessayres dedans lesquelz il suffiroyt de tenir gentz et non par tout le demeurant de la ville, davantaige que ayant faict ce fort bien avant danz le pays d'Escosse premièrement il espargnoyt au roy son maistre la despence de plusieurs fortz quy estoint plus prochains de ce royaume ausquelz il n'aura plus que faire de tenir gentz et que de cinq ou six qu'ilz ont de costé là il ne seroyt plus besoing d'en tenyr que lez deux ou les troys plus importantz. Secundement il tiendroit en subjection par là le meilleur et plus fertille pays d'Escosse estant voysin de Lislebourg qui est la principalle ville d'environ X ou XII mil et de Dombarre VIII mil. Après cela, Sire, je ne sçay quelle mouche l'a picqué de m'user tant de privaulté que de m'envoyer aussy quérir le dessaing de Portincraig qu'il m'a monstré, et est ung lieu sur le bord d'une poincte de terre laquelle entre ung peu en la mer et ne sembleroyt paz estre maulvaise à approcher et battre du costé de terre ne estre guères seur, mais pour y remedyer ledict protecteur a faict ung aultre fort suz une montaigne prochaine dudict Portincrag de façon qu'il n'est plus possible ainsy qu'il dict d'approcher le fort dudict Portincrag sans se

1. Voir ci-dessus, 1er juin.

mectre entre icelluy et celluy de la montaigne et au danger d'estre battu de tous lez deux. Et selon le portrait qu'il m'a monstré s'il est véritable semble bien y avoyr quelque apparence qu'ainsy soyt il. Il m'a aussy dict que lez dernières nouvelles que milord Grey luy avoyt mandéez estoint que quand il partiroyt d'Adingthon ce qu'il pensoyt faire bien tost il laisseroyt dedans en munitions, vivres, meubles et baigaiges que l'on y avoyt retiré plus que ne vauldroit la rançon d'une royne d'Escosse quand elle seroyt prisonnière voulant dire par là que c'estoyt desjà une fort bonne ville dudict Adingthon. Je luy ay demandé d'où pouvoint venyr tous cez meubles et baigaiges sy les angloys ne les y avoint portés. A quoy m'a respondu qu'ils estoint dez escossoys d'autour quy les avoint là retirés pour les mectre seurement. Sy ainsy est, Sire, que ledict milord Grey se parte dudict Adingthon comme il mande, je ne puys penser que ce soyt pour passer plus avant sentent la venue de vostre armée mais plus tost pour se retirer après avoyr fourny la place n'ayant paz à l'adventure envye quelque forte qu'il la sente que voz gentz le trouvent dedans. Quy est la substance de tous les propoz que m'a tenuz le protecteur sinon qu'il m'a dict estre adverty que vous vouliés faire le mariage de la royne d'Escosse avec Monseigneur le Daulphin vostre filz dont je luy ay dict que je n'avoys ouy parler de ma vye. Il a esté faict à Adingthon ung combat entre deux gentilshommes escossoys naguères prins au chasteau de Yester desquelz l'ung est du nom de monsieur le gouverneur d'Escosse ainsy que vous, Sire, pourrez plus au long entendre par la description dudict combat que m'a envoyée monsieur le protecteur l'ayant faict traduyre en françoys selon que milord Grey la luy a mandée [1]. »

Le comte de Huntley a écrit à Selve qu'on l'envoyait dans une maison du roi d'Angleterre au pays de Kent et que le protecteur lui faisait de nouvelles avances. D'après les nouvelles qu'il avait reçues d'Écosse, le gouverneur venait d'envoyer son fils aîné en France [2], et son second fils [3] à Dumbarton auprès de la reine d'Écosse, près de laquelle était également le fils aîné du comte de Huntley [4]. Celui-ci envoie à Selve une lettre pour Jean Hay et une autre pour un Écossais demeurant à Dieppe : elles sont toutes deux dans ce présent paquet. Selve écrira à l'ambassadeur du roi en Écosse par un des gens du comte qui part dans deux ou trois jours.

« *De Londres, ce 8 juing 1548.* »

Vol. 7, f° 252 v°, copie du XVIe siècle, 8 p. 1/4 in-f°.

1. Voir la dépêche à M. de Chastillon, ci-après.
2. Jacques Hamilton, capitaine de la garde écossaise de Henri II, mort atteint de démence.
3. John Hamilton, troisième comte d'Arran et second duc de Chatellerault, héritier des titres de son père.
4. George Gordon, cinquième comte de Huntley, marié à Anne Hamilton, fille de John Hamilton, qui précède.

SELVE AU CONNÉTABLE.

388. — *Londres, 8 juin.* — Selve continue ses récriminations sur la perfidie de Berteville et envoie au connétable, en lui recommandant une grande discrétion, un mémoire, qui lui est resté entre les mains, alors que Berteville correspondait avec lui par l'intermédiaire du lieutenant du baron de Saint-Blancard. « Par ledict escript, quy est de la propre main dudict Berteville, » dit Selve, « vous verrés comme il mande qu'il est temps de penser à ceulx qu'il nomme pour leur achapter présentz comme chesnes et bagues et que c'est la clef de nostre affaire, lequel pour le vous donner à entendre n'estoyt aultre chose que de corrumpre quelcun des clercs de Paget ou du conseil du roi d'Angleterre ce qu'il asseuroyt au roy de faire et soubz ceste couleur et la vertu de ladicte rescription seulle je luy envoyay cent cinquante escuz au soleil qu'il demandoyt pour l'effect que dessuz qui furent sans poinct de faulte très mal employés comme je me doubtoys fort qu'ilz estoint dez ledict temps.

Guerre d'Écosse.

« Il n'est aulcune mention par deçà que le marquiz de Marignan[1] ne aultres cappitaines quelconques envoyés de la part de l'empereur y doibvent venyr et sy tost que j'en entendray quelque chose je ne fauldray de le vous faire sçavoyr en bonne diligence. Je suys aussy adverty d'assez bon lieu que le protecteur a dict estre informé que le gouverneur d'Escosse avoyt eu fort grande envye de courir suz à milord Grey pour l'empescher de fortiffyer Adingthon mais que les cappitaines françoys l'en avoint gardé estantz de contraire advis et luy persuadent de ne ryen hazarder en sorte que ce fust des forces de delà jusques à l'arrivée de l'armée du roy, quy me faict dire sy cela est véritable que toutes cez escarmouches dont lez nouvelles ont couru par deçà ne sont que mensonges desquelles ce pays est plus fertille que lieu où je fuz de ma vye. Cez jours passez monsieur de Harbert gentilhomme de la chambre de ce roy et du conseil privé d'icelluy a esté envoyé delà la mer visitter les places fortes[2] et entendz que l'on y a faict passer aussy *II ou III*e hommes de guerre et disent aulcuns qu'il se parle d'y en envoyer daventaige dont toutesfoys je ne says rien de seur. »

Incursion dans le Boulonnais.

Il envoie à M. de Chastillon une enquête faite par lui sur les propos tenus naguère par les soldats français déserteurs qui s'étaient vantés d'avoir tué « les capitaines la Mayenne[3] et Agnerre ». Quant à l'attestation

Saisies de navires.

1. Giovannni-Giacomo de Medicis, marquis de Marignan, grand maître de l'artillerie impériale.

2. Sir William Herbert, gentilhomme de la chambre privée et membre du conseil privé du roi d'Angleterre, envoyé avec sir Richard Southwell et sir Francis Hill en inspection des places du continent. (Leurs instructions, *Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, Calais Papers, p. 353.) Il arrive à Boulogne le 31 mai. (*Ibid.*, p. 349.)

3. Le capitaine La Mayenne, dont la compagnie avait eu à repousser l'attaque de

du déni de justice et des délais opposés aux marchands français en instance à Londres, il n'est pas possible de l'obtenir, le déni formel n'ayant pas été prononcé et la longueur des délais ne pouvant se justifier que par des actes de procédure qui n'existent pas à cause du caractère oral des renvois devant la cour de l'Amirauté anglaise : ceux qui se sont décidés à franchir ce premier degré et à intenter la poursuite devant cette juridiction pourront cependant montrer quelques actes écrits de procédure, ce sont Raymond Buisson, facteur et procureur du sieur de la Taste de Bordeaux, et Antoine Mendès, facteur de George Henriquez de Marseille, dont le premier est de retour en France et le second encore en instance à Londres après dix-huit mois de lenteurs.

« *De Londres, ce 8 juing 1548.* »

« Monseigneur, je viens présentement d'estre adverty qu'encores hyer au soyr partirent d'icy pour aller par delà II^c harquebuziers et que bien tost l'on y envoyra davantaige dont je vous manderay ce que j'en pourray apprendre et aussy que dudict jour d'hyer fust mictz en l'eaue le *Grand Henry* et faict on grande diligence de l'apprester. »

Vol. 7, f° 256 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

389. — *Londres, 8 juin.* — Selve a reçu la lettre de M. de la Rochepot en date du 1er. Il lui rend compte de son entretien avec le protecteur relativement au navire encore détenu à Boulogne, et l'avise de l'envoi qu'il fait à M. de Chastillon de l'enquête sur les propos des soldats français déserteurs, du départ de Harbert et des armements signalés au connétable. Nouvelles d'Écosse : « depuis ladicte prinse [de Yester] y a eu ung combat en camp cloz octroyé par milord Grey en ladicte ville d'Adingthon entre deux gentilshommes prisonnyers prins dans ledict chasteau de Gester desquelz l'ung nommé Manthon chargeoyt l'aultre nommé Hambleton d'avoyr mal parlé de la personne du roy d'Angleterre sur quoy ledict Hambleton luy donna une desmentye de laquelle sont venuz au combat et a esté vaincu et tué comme disent les angloys icelluy Hambleton qui estoyt du nom du gouverneur d'Écosse. Les armes dont ilz ont combatu estoint une espée, ung bouclyer et ung poignard, ainsy me l'a compté monsieur le protecteur mesmes, qui est tout ce que je vous puys dire de nouveau [1]. » Prise de Yester.

« *De Londres, ce 8 juing 1548.* »

Vol. 7, f° 258 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

lord William Grey dirigée contre les fortifications françaises, en 1546 (Selve au roi, 19 septembre 1546.)

1. Une dépêche de lord William Grey au protecteur, du 3 juin, de Haddington, mentionne un duel entre le capitaine Cholmeley et un homme d'armes du nom de Lamberd. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 86.)

SELVE A M. DE CHASTILLON.

390. — *Londres, 8 juin.* — Selve a reçu le paquet du roi avec la lettre de M. de Chastillon et lui renvoie le présent paquet avec l'information faite sur les propos des soldats déserteurs, que pourront appuyer deux témoins passés depuis en France, Raymond Buisson, serviteur du sieur de la Taste, de Bordeaux, et Samson de Campmajour, facteur du sieur Guymouneau, marchand d'Orléans. Il l'avise des nouvelles d'Écosse et des préparatifs de guerre dans les mêmes termes que dans sa dépêche à M. de la Rochepot.

« *De Londres, ce* VIII*e juing 1548.* »

Vol. 7, f° 259, copie du XVI° siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Fortifications de Boulogne.

391. — *Londres, 9 juin,* — Le protecteur a mandé Selve cette aprèsdînée pour lui faire savoir, dit l'ambassadeur au roi, « qu'il estoyt adverty par le gouverneur de Bouloigne[1] que voz gentz delà la mer commençoint à faire une tranchée depuys vostre fort d'Oultreau tirant vers la poincte quy est à l'entrée du havre de Bouloigne en intention comme il estoyt adverty de faire ung fort en ladicte poincte, qui seroyt chose si elle advenoyt grandement contraire et préjudiciable à l'amytié d'entre vous, Sire, et le roy son maistre et directement contraire au traicté de paix d'entre voz deux Magestés, ...vous priant à ceste cause de la part du roy son maistre de vouloyr faire désister voz gentz de ceste entreprinse et desmolyr ce qu'ilz avoint faict, aultrement qu'il ne sçavôyt que c'est qu'il en pourroyt advenyr, car de sa part il aymeroyt mieulx hazarder le royaume du roy son maistre que d'endurer aulcune chose qui ne touchast à l'honneur dudict seigneur, lequel il vouloyt avoyr en recommandation plus que nulle aultre chose et qu'il ne sçavoyt de quoy vous pouvoyt servyr de faire ledict fort sy n'estoyt que par là vous pensissiez constraindre le roy d'Angleterre de vous rendre Bouloigne devant le temps dn traicté à quoy vous ne parviendrés jamais par ce moyen[2]. » Si le roi a si grand désir de recouvrer Boulogne, a-t-il ajouté, qu'il mette quelque moyen en avant, lui le premier, comme la proposition en avait été faite autrefois. Aucune nouvelle de cette fortification n'est encore parvenue, a répondu Selve, et d'ailleurs la déclaration du feu roi disant que la pointe ne serait pas fortifiée, n'était qu'une déclaration d'intention

1. Dépêche de sir John Brydges au protecteur, de Boulogne, 30 mai, contenant en pièce jointe un rapport d'espion. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI.* Calais Papers, p. 348.)

2. Ce fort menaçait directement, paraît-il, le fort anglais dit de l'*Old Man.* (*Ibid.*)

et n'impliquait l'abandon d'aucun droit, mais toutefois le roi ne chercherait jamais à violer le traité. Le protecteur s'est ensuite plaint que le 7 de ce mois deux galères du roi sorties du Portel fussent venues saisir « ung navire angloys passaiger allant de Douvres audict Bouloigne [1]. »

Par ses paroles et sa contenance, remarque l'ambassadeur, le protecteur s'est montré très inquiet de la fortification qui se prépare, « me disant entre aultres propoz qu'il me vouloyt dire privément et en amy une chose qu'il avoyt sur le cueur qu'il n'avoyt poinct pensé ne délibéré de me dire, mais qu'il se vouloyt fyer en moy et qu'il me prioit que ce qu'il me diroyt demeurast entre nous deux sans aller jamais plus loing, et après m'a faict tout plain de grandz sermentz que à une extrémité s'il voyoit que vous voulsissiés avoir Bouloigne par force et constraincte et que son maistre feust trop fayble pour la garder, ce qui n'estoyt paz Dieu mercy, il moyenneroyt plus tost et conseilleroyt de la bailler à quelcunque aultre prince pour néant que de la vous rendre et qu'il y en avoyt quelcun par le monde quy la vouldroyt bien tenyr. » En apprenant de lui après plusieurs répliques que c'était l'empereur, Selve lui a déclaré « qu'estant sy saige et prudent... il allast enfermer ung Calaix et Guisnes qu'ilz tenoint sy chers par deçà entre deux forz de l'empereur qui ne seroyt pas moins que de lez aller mectre entre noz braz pour les garder seurement et que s'il avoyt faict un tel acte il ne seroyt paz sy bon tuteur ny protecteur comme il estoyt estimé de tout le monde [2]. »

La veille sont arrivées des nouvelles d'Écosse. « Les angloys y ont prins et rasé depuis peu de jours encores ung chasteau, à deux mil prez de Lislebourg dans lequel ont trouvé comme l'on dict quatre mil livres d'argent content qui seroint seize mil escuz ayant prins prisonniers quelques escossoys qui estoint dedans et pillé du bestial en la campaigne [3]. » Prise de Dalkeith.

« *De Londres, le IXe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 250 v°, copie du XVIe siècle, 5 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

392. — *Londres, 9-10 juin.* — Selve avise le connétable de l'état des connaissances que possèdent les anglais sur la flotte française [4]. « Le pro- Passage de la flotte française en Écosse.

1. La correspondance des gouverneurs anglais des villes du continent (Calais Papers) n'existe plus qu'à l'état de fragments, depuis la fin de mai 1548 jusqu'en 1552. Elle ne sera donc plus citée qu'exceptionnellement.

2. Les dépêches de Thirlby, dont la correspondance reprend depuis la fin de mars, ne font aucune allusion à cette négociation. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, p. 18 et ss.)

3. Premières nouvelles de la prise de Dalkeith, entre Haddington et Édimbourg, annoncée au protecteur par une dépêche de Grey, de Haddington, 8 juin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 86.) Les détails, ci-dessous, 11 et 14 juin.

4. Toutes les dépêches de sir John Brydges, capitaine de Boulogne, pour le mois de mai, contiennent en pièces jointes des rapports d'espions, qui parcouraient la côte du Havre à Boulogne.

tecteur... avoyt entendu premièrement qu'elle estoyt au Portel en numbre de bien III^c voyles à ce qui se pouvoyt juger à l'œil de loingt. Et depuis ce matin luy estoyt venu ung homme de Calaiz quy luy avoyt dict avoyr veu hyer en passant la mer XVIII gallaires et grand numbre de navyres jusques envyron deux cinquante voyles ainsy qu'il luy sembloyt en estant assez loing et estoint plus avant à Calaiz tirant vers le North où il leur veist mouiller l'ancre combien que le vent leur feust fort bon et la marée fust encores pour leur servir longuement. Au moyen de quoy il pensoyt qu'ilz n'estoint délibérez de sortyr hors ledict Paz-de-Calaiz ou bien qu'ilz attendoint XXX ou quarente grandz navires qu'il advisa aussy de l'aultre costé du Paz venant de la part du Portel, me disant ledict protecteur qu'il n'avoyt poinct bien certain advertissement que ce fust l'armée du roy, car aulcuns disoynt que c'estoyt une flotte de navires espaignolz qu'alloint en Flandres ce qui est peu croyable s'ilz menoint gallaires avec eulx ce que navires marchants n'ont paz accoustumé de faire joinct que dès le VIIe de ce moys ladicte armée du roy estoyt au Portel comme luy escript le cappitaine de Bouloigne [1].

« Je vous advise, Monseigneur, qu'ilz ont très belle peur par deçà sy le roy fortiffye la pointe à l'entrée du havre de Bouloigne que ledict havre ne leur vaille guères ny Bouloigne conséquemment et la plus part font ce jugement et ne faictz nulle doubte qu'ilz ne s'essayassent voulentiers par tous les moyens qu'ilz pourroint d'empescher ladicte fortiffication sy le mesnaige que l'on leur va à mon advis remuer en Escosse ne les en gardoyt auquel je croy qu'ilz vouldront plus tost renvoyer et entendre que au costé de delà et de bien pourvoyr à tous les deux je ne voy poinct qu'ilz ayent de forces prestes suffisantes pour le faire. »

« *De Londres, ce* IXe *juing 1548.* »

« Monseigneur, l'on me vient de dire que l'admiral d'Angleterre s'en part aujourd'huy après disner pour aller à Porcemuth faire partir l'armée d'Angleterre à tout le moins ce qui sera de prest et l'envoyer à Bouloigne pour y mectre renfort de gentz et de vivres dedans et empescher la fortiffication de la poincte. »

« *Du* X^e *juing* [*1548*]. »

Vol. 7, f° 262 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Prise de Dalkeith.

393. — *Londres, 11 juin.* — « Sire, j'ay sceu par l'ambassadeur de Venise lez nouvelles d'Escosse que le protecteur luy envoya hyer communicquer, quy sont que George Douglaz estant en une sienne maison à

1. La flotte française de Villegagnon mit à la voile le 9, parut en vue des côtes d'Écosse le 12 et aborda le 18.

V mil prez d'Adingthon avoyt envoyé audict Adingthon vers milord Grey le prier de luy envoyer deux gentishommes en ung certain endroict pour parlementer ce que ledict Grey avoyt faict en ayant envoyé maistre Palmer et ung aultre ausquelz George Douglaz n'avoyt tenu propoz que pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoyt suyvant sa proumesse ouvertement se monstrer serviteur du roy d'Angleterre à cause du secours de vostre armée que les escossoys attendoint tous les jours. Au moyen de quoy s'il se descouvroyt et manifestoyt clairement pour serviteur dudict seigneur il se mectroyt en évident danger sans luy faire aulcun service pryant que l'on eust quelque esgard à cela affin que l'on n'en feist poinct pire traictement à son filz aysné que l'on tient pour ostaige. Quoy oyant, milord Grey s'estoit mictz en campaigne avec bonne trouppe de gentz pour aller faire ung guast le plus avant qu'il pourroyt par tout le pays circunvoysin de Lislebourg et quant et quant avoyt envoyé mil hommes au chasteau dudict Douglaz pour le prendre et razer, ce qu'ilz avoint faict ayant prins dedans le second filz dudict Duglaz [1] et ung filz bastard du conte d'Anguys [2] avec la femme du dudict Douglaz [3] ou de l'ung de sez enfantz car l'ambassadeur de Venise n'a paz bien retenu lequel c'est des deux et sy ont trouvé en argent dedans ce chasteau bien quatre mil livres sterling qui seroint seize mil escuz lequel argent avoyt là esté retiré par plusieurs gentishommes et aultres personnes qui l'estimoint plus seurement audict lieu pour ce qu'ilz pensoynt que George Douglaz suyvist le party des angloys lequel quelque perte qu'il aye faicte s'est saulvé de vistesse sur ung bon cheval [4]. Et quant à milord Grey le protecteur dict qu'après avoir pillé, bruslé et gasté beaulcoup de pays jusques tout auprez de Lislebourg et rumpu force moulins il s'est retiré à Addington où il a mené bien quatre mil bestes tant beufz, vaches, que moutons des prinses par luy faictes et qu'il s'en revient à Barrvich avec la plus grande partye de ses gentz ayant laissé dans Adingthon envyron deux mil V^{c} hommes de guerre et vivre pour six moys et aussy bien fourny tout le reste des aultres places quy sont delà [5]. Sire, ledict protecteur a proumictz à l'ambassadeur de Venise de luy communicquer toutes les nouvelles qu'il aura de ce costé là ainsy que m'a dict icelluy ambassadeur quy m'a asseuré de m'en faire participant incontinent. Vray est que je me doubte qu'aulx choses qui seront adventaigeuses pour les angloys ledict protecteur sera homme pour luy tenyr proumesse mais des aultres

1. James Douglas, comte de Morton, dit le *master of Morton*, second fils de George Douglas, seigneur de Pittendreich, marié à la fille du comte de Morton.
2. George Douglas, fils naturel d'Archibald, sixième comte d'Angus, abbé d'Aberbrothwick.
3. Elisabeth Douglas, fille de David Douglas de Pinkney.
4. Récit détaillé de la prise de Dalkeith, annoncée par Selve le 9 juin.
5. Nouvelles de l'incursion opérée par lord Wharton dans le pays situé entre Haddington, Dalkeith, Édimbourg et la mer, annoncée au protecteur par la dépêche de Grey citée ci-dessus.

je croy qu'il s'en taira du tout ou les desguisera de sorte que l'on n'y pourra recognoistre la vérité.

« Sire, cejourd'huy est revenu vers moy ung homme que j'avoys cez jours passez envoyé à Porcemuth et l'isle d'Ouich quy m'a rapporté qu'il y a là veu sans plusieurs petitz vaisseaulx XXV navires de nom quy sont quasy tout esquippés de toutes choses fors que d'hommes de mer dont ilz ne peuvent recouvrir et dict que dans les navires où il y a plus de gentz il n'y en a que XX ou XXII comme il asseure avoyr veu; de gentz de guerre pour embarquer il dict que pour ceste heure il n'y en a aulcuns. Bien dict que quand vostre armée de mer est passée là autour l'on a envoyé grand numbre de gentz à l'isle d'Ouych et sy en a l'on faict assembler tout le long de la coste de ce royaume par où debvoyt passer vostre dicte armée et qu'à l'entrée du port de Porcemuth l'on avoyt faict passer soubdain tous les mariniers qui estoint aulx aultres quy est bien signe qu'ilz en avoint faulte et que pour peu de temps uncques gents n'eurent plus belle peur qu'ilz ont eu audict Porcemuth auquel lieu il dict que sont maintenant retirés les quatre grandz navires quy estoint il n'y a guères vers les frontyères d'Escosse.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XI* juing Vᶜ XLVIII. »

Vol. 7, f° 263 v°, copie du XVIᵉ siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Espions anglais.

394. — *Londres, 11 juin.* — Sur la demande du protecteur, Selve envoie au roi deux requêtes de marchands anglais, qu'il n'a pas voulu faire traduire en français « pour ce que ce sera d'aultant meilleure deffaicte et occasion de leur dire que l'on n'entend poinct leur langaige, joinct qu'en quelque langue qu'elles soint les requestes de ceulx qui les veulent faire veoyr ne valent paz que l'on preste la poyne d'y prester ny l'œil ni l'oreille pour le peu de justice et de raison qu'ilz font par deçà aulx subjects du roy. » L'amiral d'Angleterre n'est décidément pas à Portsmouth. Berteville a fait savoir que Saint-Ouen a passé la mer se rendant à Amiens et à Jaigny et qu'il sera de retour en Angleterre dans dix ou douze jours.

« *De Londres, ce Xᵉ juing 1548.* »

Vol. 7, f° 264 v°, copie du XVIᵉ siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

395. — *Londres, 11 juin.* — Selve avise M. de Chastillon du départ de Saint-Ouen, les uns disent pour Boulogne, les autres pour Amiens,

et lui signale la fausseté du bruit du départ de l'amiral pour Portsmouth.

« *De Londres*, [*ce XI juin 1548*]. »

Vol. 7, f° 265, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

396. — *Londres, 12 juin.* — Selve envoie au roi une dépêche de l'ambassadeur de France en Écosse à l'adresse du roi que vient de lui apporter Jean Roche, présent porteur, lequel rendra compte au roi des nouvelles d'Écosse.

« *De Londres, ce XIIe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 265, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

397. — *Londres, 12 juin.* — Jean Roche, présent porteur, dit avoir un moyen sûr de faire passer les dépêches pour l'Ecosse et celles qui en viennent.

« *De Londres, ce XIIe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 265, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

398. — *Londres, 14 juin.* — Un des deux émissaires envoyés par Selve aux frontières d'Écosse vient de revenir en rapportant le plan de Haddington où il a séjourné assez longtemps. L'autre sera de retour dans douze ou treize jours. Selve envoie au roi à part le mémoire rédigé par lui d'après les renseignements de son envoyé. « Le portraict que j'ay eu de luy », dit-il, « se conforme et rapporte sy bien à celluy que j'ay veu entre les mains du protecteur que cela me donne d'aultant meilleure oppinion de la diligence et vérité dudict personnaige lequel m'a asseuré que sans le secours et arrivée de vostre armée milord Grey debvoyt aller assiéger Dombarre à son advis combien qu'il feist courir le bruit tout au contraire disant qu'il s'en revenoyt à Barrvich ce que par adventure il pourra bien avoyr faict depuis le partement de ce porteur ayant entendu le vent de la venue de vostre armée dont n'estoint nulles nouvelles lors du partement de ce dict porteur quy feust le IIIe de ce moys, et dict qu'il y a ung canonnier flament avec milord Grey qui l'incite et persuade fort d'aller assaillyr ledict Dombarre l'asseurant d'y dresser et faire une telle batterye qu'il le prendra aisément [1]. Au surplus, Sire, l'on tient icy pour

Guerre d'Écosse.

1. L'incendie de Dunbar est annoncé au protecteur par Grey, de Berwick, le 12 juin, en même temps que l'apparition de la flotte française sur les côtes. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

seur que par tout le pays du North ilz ont faict monstre en chascune duché et conté de tous les gentz de guerre qu'ilz y peuvent lever leur donnant commandement de ne partir de leurs maisons et se tenir prestz en l'esquippaige qu'ilz sont comparuz à ladicte monstre pour partir à toutes heures qu'on en aura affaire. De gentz de cheval ilz ont donné ordre d'en mectre suz et avoyr ung merveilleuse numbre ainsy que je vous ay par cy devant escript contraignants chascun homme de ce royaume ayant cent livres de revenu de faire ung homme d'armes qu'ilz appellent une lance et ceulx qui en ont moins font une demye lance. Vray est que sy le roy d'Angleterre s'en sert ce sera à sa soulde et ne luy fournist l'on que les hommes et chevaulx armés et esquippés. Il est bien vray qu'il n'est possible que toute cette cavallerye se trouve ny adroicte ny aguerrye ny guères bien montée, mais l'on pourra choisir ceulx qui seront le plus de service et laisser les aultres. Et oultre cez sieurs ont ceste oppinion que s'il leur survient quelque grande guerre soyt du costé d'Escosse ou de France ce grand numbre de gentz de cheval leur fera plus de service et donnera plus de réputation de leur faict que ne sçauroint faire beaulcoup de gentz de pied avec peu de cavallerye. Il se dict aussy par deçà entre aulcuns que le protecteur ira en personne en Escosse sy vous, Sire, ne faictes quelque entreprinse du costé du Boulenoys qui l'en retarde, de quoy l'on est icy en plus grande craincte que jamais depuis que vous avés mictz gentz pour fortiffier par delà. »

« *De Londres, ce XIIIIe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 265 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

« *Advis de l'estat et disposition des choses d'Angleterre du costé d'Escosse selon le rapport d'ung personnaige envoyé sur les lieux.* »

Fortifications de Haddington.

Pièce jointe au n° 398. — « Les angloys ont fortiffyé la ville d'Adingthon[1] de la forme et façon quy peust estre veue par le portraict, laquelle ville ilz ont en la fortiffyant estrecye et acourcye et des maisons et édifices qu'ilz ont abbatus hors icelle saulvant et retirant la pierre pour en bastir et edifier les murailles de la dicte ville comme ilz disent, lesquelles pour ceste heure ne sont que de terre de la vuydange des fossés quy sont tout autour assez profundz et larges et plains d'eaue.

« Au dedans de la ville l'on emplist de terre et lève hault ce qui souloyt estre la maison de ladite ville pour en faire une platte forme ou cavallyer.

« Il y a hors ladicte ville une montaigne qui en est assés loing, et toutesfoys les angloys avoient peur que sy les françoys venoient pour les assaillyr là dedans qu'ils ne s'allassent camper et fortiffyer sur icelle,

1. Haddington, à mi-chemin d'Edimbourg à Dunbar.

pour ceste raison se parloyt d'y faire ung fort et avoyt milord Grey esté deux ou troys foys visitter ladicte montaigne.

« Jusques au III° de ce présent moys de juing quy est le jour que partist le porteur de cez nouvelles, milord Grey n'a poinct eu avec luy dans ledict Adingthon plus de V^c hommes de cheval en tout III hommes de pied et envyron deux mil pionniers qui servent aussy de gentz de guerre à ung besoing mais sont gentz mal en ordre.

« Les noms des principaulx cappitaines estantz dans la ville d'Adingthon pour ceste heure dont celluy qui donne cest advertissement est recordz, sont :

« Milord Grey [1], lieutenant général du roy d'Angleterre, quy a une bande de cinquante lances à troys chevaulx pour chascun homme d'armes. Vray est qu'il y en a peu qui soint fournis de troys bons chevaulx et bien empoinct, de laquelle bande est lieutenant soubz milord Grey, ce que les angloys appellent *petit cappitaine* ung nommé maistre Stuch.

« Maistre Palmer, a la charge des fortiffications et des ouvraiges qui se font là [2].

« Maistre Wilford, lieutenant de milord Grey en ladicte ville, de laquelle l'on dict qu'il demeurera cappitaine quand ledict Grey s'en retirera [3].

« Milord Bos, gardien de Barrvich et des marches du North a deux centz chevaulx légers dudict pays du North que les angloys appellent demy lances [4].

« Ser Jehan Allegre, a LX demy lances chevaulx légers du North comme dessus [5].

« Gamboa espaignol, a XXV chevaulx légers assez bien empoinct et deux centz hommes de pied harquebuziers tant espaignols, flaments qu'angloys et gentz ramassés de diverses nations [6].

« Tyberio, italien [7], a cent cinquante harquebuziers.

« Maistre Garton, a deux C hommes de pied harquebuziers et picquiers.

« Maistre Holtegrave, a V^c hommes de pied tous archers ou portantz certaines armes comme pertuzanes ou rançons que les angloys appellent billes.

1. William Grey, lord Grey de Wilton, général en chef de l'armée anglaise opérant en Écosse.

2. Sir Thomas Palmer, naguère trésorier de Guines et capitaine du fort de l'*Old-Man* à Boulogne.

3. James Wilford. Nouvelle confirmée dans la dépêche du 17 juin.

4. Sir Robert Bowes, gouverneur des marches centrales d'Écosse depuis 1545, naguère membre du Conseil du Nord, ce qui explique la confusion commise par l'ambassadeur.

5. Les documents contemporains ne font pas mention de ce personnage. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, juin-juillet 1548.)

6. Pedro de Gamboa, mestre de camp général de l'infanterie espagnole au service de l'Angleterre, déjà si souvent mentionné par Selve.

7. Les documents contemporains ne font pas mention de ce personnage ni des quatre suivants. (*Ibid.*, *id.*)

« Maistre Bolter, a cent hommes de pied armés de la mesme sorte.

« Maistre Quent, a cent hommes de pied portans mesmes armes.

« Des aultres cappitaines et soldats, ne les sçayt particulièrement désigner le personnaige susdict, mais est bien certain que tout le nombre n'excède celluy quy est devant dict. Il est vray qu'il y a plusieurs escossoys d'autour du dict Adingthon qui se sont venuz rendre à milord Grey, mais il n'attend que le secours de France et une armée mise suz de la part des escossoys pour se révolter.

« Dans ladicte ville d'Adingthon y a huict groz canons dont les six sont de fonte et les deux de fer et douze pièces légères d'artillefye de campaigne qui sont aussy de fonte, XXIIII petites pièces de fer et assez bon numbre de hacquebuttes à croc.

« Au tour de Barrwich et Annvich [1] y a cinquante lances en garnison en divers lieux qui sont avec les L de milord Grey estantz dans Adingthon cent lances, et n'est poinct de nouvelles qu'il y en aye davantaige allieurs vers ce quartyer là.

« Le V de ce présent moys de juing milord Talbot conte de Schirosbery [2] feist la monstre de V^{c} chevaulx légers en la ville d'Arinton par delà Yorch [3] et leur feist commandement de se tenyr prestz et en esquippaige pour partyr à toutes heures qu'il leur seroyt enjoinct pour aller servyr le roy d'Angleterre.

« Du conté de Lincon [4] a esté levé XV^{c} hommes de pied, du conté de Richemont [5] V^{c}, du conté d'Arby [6] VI^{c}, tous archers ou portantz billes que ledict personnaige venant icy à rencontrés par les chemins quy alloient à Barrvich.

« Il se disoyt à Adingthon que milord Grey attendoyt le secours que dessus et gentz de cheval et de pied pour aller assiéger le chasteau de Dombarre avant que les secours de France arrivent en Escosse [7]. Toutesfoys ledict milord Grey parloyt de se vouloyr retirer à Barrvich et estimoyt l'on qu'il faisoyt courir ce bruict pour plus facilement surprendre ledict chasteau de Dombarre tout ainsy que le dimanche IIIe de ce moys que le porteur des présentes nouvelles partist d'Adingthon ledict Grey feist sortyr maistre Palmer avec XV ou XVI^{c} hommes disant qu'il les acheminoyt vers Barwich et qu'il alloyt après lesquelz sy tost qu'ilz furent à ung mil ou deux d'Adingthon au lieu d'aller à Barrvich prin-

1. Berwick, a l'embouchure de la Tweed, et Alnwick, vers l'embouchure de l'Aln, à mi-chemin environ de Berwick à Newcastle.

2. Francis Talbot, huitième comte de Shrewsbury.

3. Darlington, à mi-chemin environ de York à Newcastle.

4. Comté de Lincoln.

5. District du comté actuel d'York, connu sous le nom de North-Riding, appelé au XVIe siècle comté de Richmond, d'après la ville du même nom.

6. Comté de Derby.

7. Dunbar, à l'embouchure de la Tyne, dans la vallée de laquelle est situé Haddington.

drent le chemin droict à la maison de George Douglaz [1] où ilz feirent exploict quy est naguères advenu mais non paz tel que les angloys se vantent car au lieu de III mil livres sterling il n'y en ont paz trouvé deux mil et peuvent avoyr prins V ou VI^c bestes par le pays [2]. Et estoyt guide de cette entreprinse Néanton escossoys quy a combatu dernièrement contre Hamilton [3].

« Dans Adingthon y a desjà grande quantité de bierres et victuailles de munition et ne faict l'on aultre chose que y en porter à quoy l'on ne touche poinct car les escossoys de tout le pays entour y viennent ordinairement vendre au marché tout ce qu'ilz ont et les y contrainct l'on de sorte que les vivres n'y sont pas plus chers qu'en ceste ville de Londres et ces jours passez l'on a prins à Barrvich quatre navires flamentz chargés de vin qui alloint en Escosse et ung navyre françoys et la plus part de tout cela s'envoye à Adingthon. Vray est qu'aulx flaments l'on leur a payé leur marchandise.

« Le chasteau d'Eyster fust fort battu et bien deffendu et n'y avoyt paz plus de LX hommes dedans [4]. Monsieur de Carces estoyt avec milord Grey à Adingthon pour l'heure que ce porteur en est party et est honnestement traicté de ce qui se peust veoyr [5].

« Les soldats françoys sont à Barrvich logés chés des bourgeoys de la ville et les espaignols et escossoys sont en prison audict Barrvich, mais lesdicts espaignolz sont enchaînés, desquelz troys ou quatre ont esté pendus à Adingthon et par despit de cela dix ou douze de ceste nation s'en sont fuys et passés dudict Adingthon à Dombarre. »

Vol. 7, f° 267 v°, copie du xvie siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

399. — *Londres, 14-15 juin.* — « Monseigneur,... hyer arrivèrent icy deux gentilshommes angloys venants de Bouloigne depeschés l'ung après l'aultre vers le protecteur pour luy porter nouvelles comme j'entendz de la besoigne qui se faict du costé de notre fort de laquelle ceulxcy sont en merveilleuse poyne et soulcy car ilz disent entre eulx que ce que l'on faict par là leur rend le port de Bouloigne inutille et met en la puissance et subjection du roy leur molle et jectée de muraille qu'ilz ont naguères faict faire avec tant de poyne et de despence et en summe que c'est le plus beau siège que l'on sçauroyt mectre par mer à la ville

Fortifications de Boulogne.

1. Allusion à la prise de Dalkeith, annoncée par Selve le 9 juin.
2. Allusion à la course de lord Wharton. (*Ibid.*)
3. Allusion au combat singulier déjà signalé par Selve le 8 juin.
4. Allusion à la prise de Yester, signalée par Selve le 1er juin.
5. Une dépêche de lord William Grey au protecteur, de Berwick, 14 juin, mentionne l'envoi, comme prisonnier, du capitaine français pris dans ce château. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

dudict Bouloigne, et le piz qu'ilz voyent est qu'ilz ne trouvent moyen aulcun de pouvoyr empescher que cest ouvraige ne se parachève attendu les forces que le roy a delà prestes pour le deffendre et l'advencement quy y est desjà lequel est tel comme ilz disent qu'ilz ne sçauroint estre pretz pour y nuyre qu'il ne soyt en bien bonne force et deffence. Daventaige à ce que je puys entendre par deçà de plusieurs endroictz la ville de Bouloigne est assez mal pourveue de gentz de guerre et de vivres et aultres choses nécessaires, de quoy à mon advis vous pouvez mieulx entendre la vérité par delà. Quy est, Monseigneur, ce que pour ceste heure je vous puys dire, sinon que l'on tient icy que dès sabmedy IXe de ce moys l'armée de mer du roy passa le Paz-de-Calais et sy ainsy est au temps et veut qu'il a faict depuys elle peust bien estre dès cest heure en Escosse [1]. »

Un marchand de la Rochelle, dont le navire a été pillé et l'équipage maltraité par le frère du vice-roi d'Irlande, est venu se plaindre à Selve, qui n'a que peu d'espoir de lui faire rendre justice.

« *De Londres, ce XIIIIe juin 1548.* »

Passage de la flotte française en Écosse.

« Monseigneur, l'homme du conte de Hontelay me vient de dire partant pour s'en aller en Escosse que le conte Baudouel s'y en alloyt dans III ou V jours et qu'il avoyt prié son maistre d'escripre et asseurer à la royne d'Escosse qu'il luy avoyt esté et estoyt fidèle et n'avoyt voulu accepter aulcune condition du roy d'Angleterre comme encores ne feroyt. Ledict seigneur de Hontelay m'a envoyé la lettre que vous trouverés icy pour maistre Jehan Hay. Je viens pareillement d'estre adverty que le protecteur a dict à quelcun que l'armée du roy avoyt esté descouverte de Barrvich lundy dernier et qu'il pensoyt qu'elle arriva en Escosse le lendemain [2]. »

« *A Londres, le XVme du moys de juing 1548.* »

Vol. 7, f° 266 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

400. — *Londres, 16 juin.* — Paget, après avoir été deux jours en conférence avec le protecteur, a été avant-hier dîner chez l'ambassadeur de l'empereur. Le docteur Smith, second secrétaire d'État du roi d'Angleterre, et maître Chamberlain vont partir en qualité d'ambassadeurs d'Angleterre en Flandres [3].

1. La flotte française arriva le mardi 12 juin en vue des côtes d'Écosse vers Berwick, comme le prouve la lettre de M. d'Oysel, ambassadeur de France en Écosse, à Claude de Guise, duc d'Aumale. (Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVIe *siècle*, t. I, p. 164 et ss.) Elle ne put aborder que six jours après, à Leith.
2. Information exacte, comme on le voit.
3. Sir Thomas Smith, secrétaire du roi d'Angleterre, et sir Thomas Chamberlain,

« Au surplus, Sire, j'ay sceu de l'ambassadeur de Venise qu'estant hyer avec le protecteur il luy dict qu'il venoyt avoyr lettres de milord Grey par lesquelles il luy mandoyt [1] que se retirant d'Adingthon à Barwich il avoyt descouvert vostre armée de mer laquelle selon cela peust bien arriver en Escosse des mardy XIIe de ce moys qui est le jour que l'on tient icy qu'elle y arriva et luy dict ledict protecteur qu'elle n'estoyt pas sy grande qu'on la faisoyt et qu'il n'y avoyt que XV ou XVI gallaires et cinq ou six groz navires et que tout le reste n'estoint que petitz vaisseaulx de sorte que ce n'estoyt paz grande chose et qu'il estimoyt sy fortes et bien munyes les places que le roy d'Angleterre tient en Escosse que ladicte armée n'y feroyt paz grand mal de cest esté. Il luy parla aussy de la fortiffication de l'entrée du hâvre de Bouloigne luy disant qu'il vous en avoyt faict parler et faire remonstrances dont il attendoyt bien tost responce pensant que vous vous accorderiés comme la raison vouloyt de la faire cesser de quoy je croy sans poinct de faulte qu'il auroyt belle envye, car de l'empescher il n'en voyt poinct de bon moyen à mon advis, et n'apperçoy pour encores qu'il se face rien par deçà à ceste fin sinon que par adventure l'on travaille pour faire mouvoyr l'empereur sans lequel je ne puys penser que ceulx-cy se veullent ny osent bouger quelque mal que l'on leur puisse faire delà la mer, car ilz ont maintenant trop de peur du costé d'Escosse quelque bonne mine qu'ilz facent. Ilz envoyent à présent IIII^{c} pionnyers delà la mer je ne sçay pourquoy faire : de gentz de guerre pour ce costé-là je n'en oy poinct parler. »

« *De Londres, ce XVIe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 269 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

401. — *Londres, 16 juin.* — Sont venus trouver Selve, la veille, un allemand de Lubeck nommé Hubert Bartmann, et un jeune capitaine allemand, que Selve avait autrefois vus en Angleterre. Ces deux personnages se sont dits porteurs de lettres du roi à la reine d'Écosse qu'ils se sont refusés à montrer, et, sur les observations de l'ambassadeur, se sont décidés à repasser à Flessingue pour gagner de là l'Écosse. Ils ont prié Selve de certifier au roi et au connétable leur voyage en Angleterre.

« *De Londres, ce XVIe juing 1548.* »

déjà prévôt des marchands anglais d'Anvers, chargés d'une mission spéciale auprès de sir Edward Carne, ambassadeur d'Angleterre dans les Pays-Bas. (Leur correspondance, *Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, p. 25.) L'ambassadeur revient à plusieurs reprises sur leur négociation.

1. Dépêche de Grey au protecteur, de Berwick, 12 juin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

« Monseigneur, je viens d'entendre qu'il y a dans ceste rivière deux navires chargés de munitions qui estoint prez de sortyr pour aller à Brouticraig quand l'armée du roy est passée et n'ont osé bouger depuis. »

Vol. 7, f° 270 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

402. — *Londres, 16 juin.* — Selve avertit M. de la Rochepot du bruit de l'arrivée de la flotte française en Écosse, le mardi 12 juin, des craintes que cause aux Anglais la fortification élevée sur la pointe de Boulogne, de l'envoi de 400 pionniers anglais et du retour de sir William Herbert [1].

« *De Londres, ce XVI° juing 1548.* »

Vol. 7, f° 271, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Arrivée de la flotte française en Écosse.

403. — *Londres, 17 juin.* — « Sire, ce soyr j'ay entendu de bon lieu que monsieur le protecteur n'a eu advertissement certain de l'arrivée de vostre armée jusques à cejourd'huy matin que maistre Palmer est arrivé vers luy portant certaine nouvelle que le jour devant qu'il partist d'Escosse elle estoyt toute entrée en la rivyère du Petit Leich et il a mictz III jours à venyr comme l'on m'a dict [2]. Bien est vray que ces jours passez ainsy que je vous ay mandé le dict protecteur avoyt bien eu lettres de milord Grey que vostre dicte armée auroyt esté descouverte en mer, mais il ne parloyt poinct de l'arrivée [3]. J'entends, Sire, que le dict maistre Palmer est principallement venu pour faire entendre la retraite dudict Grey à Barwich [4] et l'ordre et provision qu'il a laissée dans Adingthon quy est à ce que dit icelluy Palmer de III^{M} hommes de guerre pourveus de vivres pour IIII ou V moys du moins et la place bien forte et deffensable et tous les gentz de dedans bien délibérés de la tenyr et garder desquels est demeuré chef maistre Wilford [5] et que le dict milord Grey en s'en revenant à Barwich a mict le feu en passant à la ville de Dombarre quy ne luy doibt paz avoyr esté fort

1. Dont il avait annoncé le départ pour Calais le 30 mai.

2. Le départ de sir Thomas Palmer pour Londres est annoncé par Grey au protecteur dans une dépêche datée de Holy-Island, 13 juin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

3. Dépêche de Grey au protecteur, de Haddington, 12 juin, citée ci-dessus.

4. Grey était à Haddington le 11, à Berwick le 12, à Holy-Island le 13, à Berwick le 14. (*Ibid., id.*)

5. James Wilford, cité dans le mémoire relatif à la défense de Haddington, ci-dessus.

malaisé à faire car à ce que je puys comprendre soyt ville ou bourg il n'y a rien de fort sinon le chasteau qui demeure toujours escossoys et sans dommaige[1]. Je suys aussy adverty, Sire, que vostre dicte armée en passant a bruslé deux navires angloys au port de Tinemuth[2] ou Hannvich[3] qui sont prochains du pays d'Escosse et disent aulcuns qu'il y a bien eu IX ou X navires bruslés ou davantaige dont toutesfoys le protecteur ne m'a faict encores aulcun semblant. Je ne sçay s'il differeroyt poinct expressément de m'en parler craignant que par ce moyen vous sceussiés plus tost nouvelles de l'arrivée de vostre dicte armée. Au demeurant, Sire, je n'entendz poinct encores que l'on s'eschauffe icy plus que de coustume aulx préparatifs de guerre ne par mer ne par terre sinon que j'ay bien ouy dire qu'il y a de jeunes gentilshommes de ceste court quy demandent congé de s'aller enfermer dans Adingthon et que Berteville a faict semblable requeste et de tout ce que j'en entendray Vostre Majesté en sera soubdain advertye. Il se lève des pionnyerz comme je vous ay jà mandé pour envoyer à Bouloigne ainsy qu'il se dict et se continue la nouvelle que je vous ay escripte de l'allée du docteur Semeith et de maistre Chamberlan vers la royne de Hongrie.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XVII*e *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 271 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

404. — *Londres, 18 juin.* — Le bruit court que les ambassadeurs anglais en Flandres ont pour mission l'affaire des marchands anglais naguère pillés à Anvers. « Il se voyt par ceste ville des soldats angloys en divers endroictz par les rues desquelz ne se sçayt ne dict encores le numbre ne le cappitaine ne quelle part on les envoye. Bien dict l'on que jeudy prochain s'en fera la monstre et sy ainsy est se pourra descouvrir quelque nouvelle d'eulx et quelle part ilz tireront dont vous serés incontinent adverty. Aussy est certain que les gentishommes et tous aultres tant de ceste ville que d'allieurs qui sont aysez pour se mectre en esquippaige de gentz de cheval ont commandement de se tenyr tous prestz ou aultre en lieu d'eulx que l'on estime debvoyr monter à ung bon numbre de cavallerye comme je vous ay par cy devant adverty. Vray est qu'il ne se parle poinct de mectre cela en œuvre promptement ne du costé de France ny de la part d'Escosse et semble que ce soyt plus tost pour deffendre que pour offenser. »

« *De Londres, ce XVIII*e *juing 1548.* »

1. Confirmation par Selve de l'incendie de Dunbar, opéré par Grey dans sa retraite de Haddington à Dunbar, et annoncé par l'ambassadeur le 14.
2. Tynemouth.
3. Alnwick.

« Monseigneur, les deux allemantz dont je vous ay faict mention par ma dernière depesche se sont ravisés et m'ont mandé qu'ilz ne feroint d'aultre chemin pour passer en Escosse que par ce royaulme et qu'ilz en pensoint avoyr trouvé bon moyen lequel ilz ne m'ont faict entendre. »

Vol. 7, f° 272, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. LA ROCHEPOT.

405. — *Londres, 18 juin.* — Selve a reçu la lettre de M. de la Rochepot en date du 14. Il l'avertit sommairement du bruit de l'arrivée de la flotte française à Leith, de la retraite de Grey à Berwick et des armements de Londres. Aucune nouvelle de préparatifs dirigés contre le fort de la pointe de Boulogne.

« De Londres, ce XVIIIe juing 1548. »

Vol. 7, f° 272 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

406. — *Londres, 18 juin.* — Selve a reçu la lettre de M. de Chastillon en date du 15 et lui écrit dans les mêmes termes qu'à M. de la Rochepot.

[*« De Londres, ce XVIIIe juing 1548. »*]

Vol. 7, f° 277 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

407. — *Londres, 19 juin.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 14 et a fait part à Berteville de la délivrance de sa mère ordonnée par le roi et de la promesse de dégagement de ses biens. « Les advertissementz que pour ceste heure il m'a faict entendre sont, Sire, que milord Grey s'est retiré à Barrvich et que dans huict jours partent X ou XII gentishommes angloys pour s'aller mectre dans Adingthon s'ilz y peuvent entrer et ayder à deffendre la ville avec ceulx qui sont dedans sy voz gentz la viennent assiéger comme l'on estime qu'ilz feront et que le protecteur le y envoye aussy en compaignye desdicts gentishommes et pour cest effect luy a faict délivrer quatre escuz et que la délibération dudict protecteur est sy voz gentz y vont mectre le siège d'y envoyer secours de grand numbre de cavallerye sans aulcunes gentz de pied. Et néanlmoins dict que l'on n'envoyera poinct d'armée en Escosse, qui sont choses qui conviennent peu pour empescher les entreprinses de vostredicte armée joincte aulx forces qu'elle pourra trouver audict pays. De l'armée de mer angloise il dict qu'elle ne se mectra aulcunement sur mer pour rencontrer la vostre et qu'il est certain que le

protecteur ne la hazardera poinct et qu'encores que l'on continue de préparer les navyres de deçà il ne se parle poinct d'y mectre gentz de guerre ny de les faire sortir. » Le protecteur, au dire de Berteville, se montre très inquiet de la fortification commencée à la pointe de Boulogne. « Enfin il s'estoyt résolu de faire secrettement et le plus diligemment qu'il sera possible XII ou XIIII mil hommes pour aller desmolyr ce qu'ilz trouveront faict s'il n'est en grande deffence et sy bien gardé qu'ils voyent d'y perdre leurs poynes et pour ceste fin l'on faict lever gentz en plusieurs endroictz sans sonner tambourin et le plus couvertement que faire se peust. » Berteville demande une recommandation auprès du lieutenant général du roi en Écosse pour y faciliter les services qu'il y rendra au roi.

Selve a vu par la dépêche du roi le langage qu'il aura à parler sur les bruits et fausses nouvelles que les impériaux font courir. Il ne peut donner aucun renseignement au roi sur le voyage de Berthier et craignant de porter préjudice à la négociation de celui-ci s'il s'en informait. Il fera tenir à l'ambassadeur du roi en Écosse le paquet que le roi lui a envoyé, s'il en trouve moyen, car on vient encore d'arrêter un messager qui lui était adressé pour l'avertir de l'arrivée de l'armée du roi en Écosse. « Ne trouvant guères moins difficille de vous practiquer et recouvrer en vostre service les deux personnaiges dont faict mention le mémoyre qu'il vous a pleu m'envoyer, à tout le moins le premyer d'iceulx nommé Nicolas Nebet aultrement dict Lescripvain natif de Rouen, car c'est ung très maulvays françoys comme j'ay entendu et congneu depuis que je suys icy et sy a très bonne et grande part avec le conte de Warvich son maistre quy a telle fiyance en luy qu'il luy commect le gouvernement et maniement de la plus part des affaires de sa maison et depuis deux moys s'est maryé en ce pays à une femme angloise comme je suys informé, et oultre il est plongé et enfoncé en ceste nouvelle religion et loy de ce pays plus avant qu'angloys naturel qui se puisse trouver et de telle sorte qu'il n'est mal ainsy que je suys adverty qu'il ne dye de vostre royaume et de son pays naturel pour les pugnitions que y reçoipvent ceulx qui sont de ceste oppinion. Au regard de l'aultre nommé Cornille je ne le congnoys poinct, mais je feray mon debvoyr d'essayer à sonder sa voulenté et pareillemment dudict Nebet et vous advertiray incontinent de ce qui s'en sera peu faire. »

« *De Londres, ce* XIX*e juin 1548.* »

Vol. 7, f° 273 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

408. — *Londres, 19 juin.* — Selve a reçu la veille par le chevaucheur renvoyé par le connétable la dépêche de celui-ci en date du 14 répon- Guerre d'Écosse.

dant à la sienne du 24, depuis lesquelles il a écrit en date des 8, 9, 10, 12, 14, 16 et 17 juin. On voit chaque jour à Londres des passages de troupes et des achats d'armes, destinés, dit-on, à l'armée d'Écosse, mais qui pourraient avoir pour objet une entreprise quelconque contre le nouveau fort de Boulogne. Selve en avise MM. de la Rochepot et de Chastillon.

« Monseigneur, ne me semble hors de ce propoz de vous advertyr qu'estant l'antienne coustume de ce royaume de faire toute la nuict de la Sainct-Jehan grand guet par ceste ville et monstre des habitans d'icelle en armes et au meilleur ordre qu'ilz se peuvent mectre, ce qui depuis VII ou VIII ans en çà avoyt tellement esté diminué que ce n'estoit plus guères de chose, toutesfoys pour ceste année le roy d'Angleterre a commandé de remectre suz ledict guet plus grand et en meilleur ordre que jamais et d'en faire la monstre par ceste ville que luy mesmes veult veoyr, à laquelle se doibvent trouver non seullement ceulx qui avoient accoustumé d'y estre antiennement mais encores tous les gents de guerre que doibt fournyr cestedicte ville et le pays circumvoysin selon le commandement et ordonnance que leur en ont esté faicts longtemps a ainsy comme aulx aultres des aultres endroicts de ce royaulme. Et est le bruict qu'incontinent au partyr de ladicte monstre l'on envoyra et acheminera vers Escosse lesdicts gents de guerre et pourroyt estre que au lieu d'Escosse dont on faict courir le bruict qu'ilz feussent envoyés delà la mer De quoy toutesfoys je n'ay rien entendu et est ce que je vous en dictz plus pour ne vous rien celer de tout ce que j'entendz que pour advertissement ou oppinion que j'aye que cela doibve advenyr ne quand bien il adviendroyt qu'il puisse guères nuyre. »

Le bruit de l'envoi des ambassadeurs anglais en Flandres pour l'affaire des marchands anglais pillés à Anvers lui a été confirmé : Paget a été plusieurs fois ces jours-ci chez l'ambassadeur de l'empereur, lequel s'est rendu la veille chez le protecteur pour y être informé, dit-on, du but réel de cette mission.

« *De Londres, ce* XIX*e juing 1548.* »

Le comte de Bothwell est parti aujourd'hui pour l'Écosse sans avoir voulu, dit Berteville, s'accorder avec le gouvernement anglais.

Vol. 7, f° 276, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

409. — *Londres, 19 juin.* — Selve a reçu la dépêche de M. de la Rochepot en date du 16 faisant mention du navire du mayeur de Saint-Valery retenu à Boulogne, et lui répète la réponse que le protecteur lui a

faite tant de fois à ce sujet. Il l'avise des levées et des armements de Londres et de leur destination possible.

« *De Londres, ce* XIX[e] *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 276 v°, copie du XVI[e] siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

410. — *Londres, 19 juin.* — Selve a reçu la veille la dépêche de M. de Chastillon en date du 16 et se montre très aise des progrès de l'ouvrage dont l'avancement lui est annoncé. Il avise M. de Chastillon des levées et des armements de Londres dans mêmes termes que dans les sa dépêche à M. de la Rochepot.

« *De Londres, ce* XIV[e] *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 277, copie du XVI[e] siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

411. — *Londres, 22 juin.* — « Sire, depuis ma dernière depesche je n'ay aultre chose entendu de nouveau du costé d'Escosse sinon que le protecteur a faict dire ces jours passez aulx ambassadeurs de l'empereur et de Venise que quelques ungs de vostre armée de mer estoint voulu descendre prez de Dombarre pour prendre de l'eaue doulce sur lesquelz estoint sortys quelque nombre d'angloys qui estoint en ambuscade là auprès et en avoint tué XXV ou XXX et prins deux cappitaines et qu'il y estoit mort XII ou XV angloys à l'adventaige desquelz je ne faicts doubte, Sire, que le compte n'ayt esté habillé le plus et le mieulx que l'on a peu [1]. Ce soyr j'ay esté adverty que le frère du sieur de Carces prins dernièrement au chasteau d'Esteyr a esté mené en ceste ville et que l'on l'a mictz prisonnyer en prison fermée ce que je ne puys bonnement croyre [2] et feray toute diligence de m'en acquérir et faire parler à luy pour sçavoyr de sez nouvelles et sy d'adventure l'on luy faisoyt maulvays traictement, vous plaira me commander, Sire, et faire adviser quel langaige je debveray tenyr sur son affaire ou d'aultres de voz subjectz que vous avez envoyez en Escosse sy d'adventure telle fortune leur advenoyt, affin que je ne passe en cest endroict ne plus avant ne plus arrière de ce que vostre bon plaisir sera m'ordonner. Le jour d'hyer, Sire, se feist en ceste ville la monstre des gentz de cheval que l'on y a levez que je veiz tous passer devant mon logeis et n'estoint que cent qu'ilz appellent icy hommes d'armes lesquelz estoint assez bien armez mais la plus part mal montés

Guerre d'Écosse.

1. Escarmouche annoncée par Grey au protecteur, de Berwick, le 15 juin, comme ayant eu lieu près de North-Berwick. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 87.)

2. Le sieur de Carcès en personne, et non son frère. Voir notamment ci-dessous, 27 juin.

et envyron cent LX chevaulx legers qu'ils disent demy lances armez de jacques à la mode du North et du pays d'Escosse qui estoint le plus mal en ordre qu'il est possible pour faire grandz armes. Ilz disent icy que de XXIIII quartiers qu'il y a en ceste ville n'en estoint comprins que les VIII en la dicte monstre laquelle reste encores à faire des XVI aultres quartiers quy seront en plus grand numbre et mieulx en ordre et qu'en tout ce qui se lèvera de ceste dicte ville il n'y aura paz moins de XII ou XV^{c} hommes de cheval dont je vous manderay la vérité quand elle se sçaura n'ayant cependant voulu faillyr de vous mander ce que j'avoys de certain. Il est aussy bruict, Sire, que une partie de cela sera envoyée delà la mer et une aultre en Escosse. Et n'est rien sy vray que par toutes les viles et vilaiges de ce royaulme se faict de jour en jour monstre de tous les gentz que l'on y peust trouver pour servyr à la guerre, mais de moy je ne puys croyre que ce ne soyt aultant ou plus pour peur d'estre assailly que pour envye d'assaillyr, car à ce que je puys entendre ilz ne se proumectent icy rien de l'empereur quelque myne qu'ilz en facent. Et encores depuis peu m'a dict ung personnaige digne de foy avoyr ouy dire à l'ambassadeur de l'empereur que le protecteur luy avoyt dissimulé ceste nouvelle fortiffication que vous, Sire, faictes faire sur la poincte du havre de Bouloigne et que mesmes luy en parlant et demandant des nouvelles il luy avoyt estimé la chose le plus qu'il avoyt peu, luy disant que cela n'estoyt rien et ne pouvoyt estre d'aulcun préjudice au roy son maistre et qu'il y avoyt de bons remèdes pour empescher qu'il ne pourroyt nuyre. Et de mesme lieu ay entendu, Sire, que ledict ambassadeur disoyt que le docteur Semeith et son compaignon ne vont en Flandres que pour le différent des marchants, ainsy que je vous ay desjà escript. A quoy il y a quelque apparence car ledict compaignon ainsy que j'entendz a esté maistre des marchants angloys en Anvers que l'on appelle Courtmaistre quy faict croyre que pour affaire d'estat ilz auroint plus tost esleu quelque aultre personne que ceste là [1]. Il y a icy quelcun qui m'a ce soyr dict que les angloys avoint abbandonne Adingthon l'estimant trop foyble pour le tenyr mais je ne sçay qu'en croyre et ne le puys penser s'ilz n'en ont esté contrainctz par force.

Fortifications de Boulogne.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce* XXIIme *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 277, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

412. — *Londres, 22 juin.* — Selve n'a pu encore trouver une occasion d'envoyer le paquet destiné à l'ambassadeur du roi en Écosse. Des

1. Sir Thomas Chamberlain, prévôt des marchands anglais d'Anvers (Governor of the merchants at Antwerp).

deux personnages réclamés par le roi, le nommé Cornille est actuellement en Flandre, l'autre ne paraît pas disposé à ce que désire le roi. « Il y a cez jours icy en ceste court une querelle entre deux estrangers de laquelle est sortye une batterye entre XX ou XXV en laquelle a esté tué le colonel des gentz de pied italiens que l'on nommoyt Philippe Pyni [1] et estoyt Luccoys et deux ou troys aultres, et l'Italien qui tua Mauges lieutenant de Rouen en estoyt qui est blecé à la mort. Aussy y ont esté ung peu blécéz Berteville et ung cappitaine hungre. »

« *De Londres, ce* XXIIme *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 208, copie du xvie siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

413. — *Londres, 22 juin.* — Selve a reçu la lettre de M. de la Rochepot en date du 10 avec les mémoires qui s'y trouvaient joints et que le roi lui avait déjà adressés directement. Le présent porteur lui dira les difficultés qu'il éprouve au sujet de leur contenu et qu'il a déjà exprimés au roi dans ses dépêches.

« *De Londres, ce* XXIIme *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 278, copie du xvie siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

414. — *Londres, 22 juin.* — Selve a reçu les dépêches de M. de Chastillon en date des 19 et 20, et a donné charge au présent porteur de lui porter de vive voix des nouvelles.

« *De Londres, ce* XXIIme *jour de juing 1548.* »

Vol. 7, f° 278 v°, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-f°.

415. — *Londres, 27 juin.* — « Sire, cez jours icy monsieur de Huntley est venu en ceste ville pour veoyr la belle monstre qui a esté faicte ceste nuict de Sainct-Jehan laquelle le roy d'Angleterre avoyt une foys déliberé de veoyr ce que il n'a faict pour ce à mon advys qu'il n'y eust paz trouvé à beaulcoup prez le numbre de gentz de guerre et de pied et de cheval que l'on disoyt y debvoyr estre oultre les ordinaires du guet qui ont accoustumé de se y trouver, car de gentz de cheval il n'y en avoyt ung tout seul oultre les II^c^ LX dont je vous ay adverty par ma dernière depesche du XXIIe de ce moys qui est comme je croy certainement tout ce qui s'est peu lever et trouver en ceste ville et bien loing du numbre Guerre d'Écosse.

1. N... Felippini, de Lucques, dont le nom semble défiguré dans cette dépêche de Selve, ainsi que dans les documents anglais, levait en 1545, en Italie, des gens de pied pour le service de l'Angleterre. (*State Papers*, t. X, pp. 368-378.)

de XV[c] ny deux mille dont l'on faisoyt courryr le bruict. Et de gentz de pied il n'y en avoyt pas plus de IX[c] ou mille, harquebuziers, archiers et picquiers qui est signe que le numbre qui se sera peu lever par les aultres villes ne debvra paz estre grand, veu qu'en ceste cy quy vault quasy mieulx seulle que la plus part de toutes les aultres ensemble l'on n'a sceu faire que le nombre dessusdict. Je n'ay failly, Sire, de faire entendre audict conte de Hontelay le contentement que vous avez de sa persévérance et constance, selon le commandement qu'il vous a pleu de m'en donner, de quoy il m'a faict dire qu'il estoyt fort aise m'asseurant toujours que vous le trouverés et expérimenterés fidèle jusques au bout. Et m'a proumictz faire tenyr à vostre ambassadeur en Escosse le petit pacquet qu'il vous a pleu dernièrement me faire envoyer lequel je luy ay baillé pour ce faire ne pouvant trouver personne qui se voulsist hazarder de passer pour l'aller porter.

« Sire, ce jourd'huy Berteville m'a faict dire que les dernières nouvelles que monsieur le protecteur a d'Escosse sont par des lettres que le seigneur Strossy[1] et monsieur de d'Essey[2] vous escripvoint les m'envoyant pour les vous faire tenyr, lesquelles ont esté prinses en chemin des mains de celluy qui les portoyt[3] et le contenu d'icelles entendu et descouvert, ou par deschiffrement ainsy que dict Berteville, ce que je ne croy paz, ou bien par la bouche dudict porteur, et ne contiennent que advertissement de l'arrivée de vostre armée en Escosse et comme l'on avoyt envoyé huict de voz gallaires devant Brouticraig pour visitter le lieu et congnoistre par quel moyen il se pourroyt mieulx battre et assaillyr lesquelles gallaires estoint revenues faisant rapport qu'il n'estoyt possible qu'elles peussent demeurer devant pour l'impétuosité et violence des courrentes de la mer en ceste endroict[4]. Au moyen de quoy avoyt esté conclud de laisser là pour cest heure ledict Brouticraig et aussy pour ne diviser ne séparer les forces de vostre armée avoyt esté advisé de venyr dans le VIII[e] du moys prochain assiéger Adingthon qu'ils disent par delà avoyr bonne espérance de prendre au moyen des montaignes qui sont prochaines en quoy le protecteur dict qu'ilz se trompent pource qu'elles ne sont pas sy prez qu'elles puissent guères nuyre[5]. Au surplus, Sire, le-

1. Pierre Strozzi, alors colonel général de l'infanterie italienne, passé en Écosse sous les ordres de M. d'Essé.

2. André de Montalembert, seigneur d'Essé, commandant des troupes françaises en Écosse.

3. La seule correspondance d'Écosse conservée pour cette époque est celle de la reine régente, Marie de Lorraine, de MM. d'Oysel et de la Chapelle avec François de Guise, duc d'Aumale, et le cardinal de Guise. (Teulet, *l. c.*) Toutes les autres lettres adressées à de Selve paraissent avoir été interceptées.

4. Reconnaissance offensive d'une partie de la flotte française devant Broughty-Craig, annoncée par Grey le 17 et le 20 juin. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 89.) Bruit confirmé par Selve le 1[er] juillet.

5. Projet annoncé au duc d'Aumale par d'Oysel et d'Andelot comme devant être immédiatement effectué. (Teulet, *l. c.*)

dict Berteville dict qu'ilz tiennent icy pour certain que le gouverneur d'Escosse a mictz entre les mains de voz gentz et le chasteau et la ville de Lislebourg et qu'il a donné sy bon ordre aulx vivres qu'ilz n'en ont nulle faulte. Quant aulx dessaings de monsieur le protecteur, il dict qu'ilz ne sont aultres pour cest esté que de garder et deffendre ses placez fortes et ennuyer voz gentz le plus qu'il pourra et que pour ce faire il envoye audict pays d'Escosse jusques à VI^{M} hommes de cheval, lesquelz avec VIII^{M} hommes de pied qu'il dict estre desjà prestes sur la frontyère et avoyr esté levez par milord Talebot conte de Schirosbery favoriseront lesdictes fortes places et nuyront à vostre armée en ce qu'ilz pouront sans se commettre à nul hasard de combattre. Bien dict que par mer l'armée du roi d'Angleterre laquelle il dict debvoyr sortyr de Porcemuth ung de cez prochains jours soubz la conduicte de milord Clinthon ira sans poinct de faulte droict trouver la vostre en Escosse pour la combattre et que ladicte armée angloyse sera de XL groz navires de guerre [1]. Et de luy il part ce dict il dans deux ou troys jours pour s'en aller à Adinghton avec quelques aultres cappitaines estrangers et aulcuns gentilshommes angloys. Il m'a aussy faict dire, Sire, que les ambassadeurs qui ont esté dernièrement envoyés en Flandres vers la royne de Hongrie doibvent passer jusques à l'empereur avec lequel ceulx-cy mènent quelque practique de bien estroicte amytié ayant desjà obtenu de luy à ce qu'il dict passaige pour troys mil allemantz qui se viennent embarquer en Zélande pour aller descendre à Neufchastel et Barrvich et de là marcher en Escosse ce que je ne puys croyre combien que l'on en face icy courir le bruict fort grand depuis IIII ou V jours, et disent aulcuns qu'ils se doibvent embarquer à Lubec ou sur les confins du Dannemarch et sy ainsy estoyt qu'ils prinsent le chemin de Neufchastel ou Barrvich les navires sur lesquelz ils seroint s'allant monstrer sy prez de vostre armée qui est par delà ne me sembleroint paz estre sans danger de quoy à toutes adventures j'ay bien voulu mander quelque mot à vostre ambassadeur en Escosse [2]. Aussy me semble, Sire, y avoyr fort peu d'apparence que l'armée de mer de deçà soyt assez forte et assez grande pour entreprendre d'aller assaillyr la vostre jusqu'à la coste d'Escosse. Et m'est advis qu'il y a plus d'occasion d'estimer, sy ladicte armée angloyse sort bien tost comme l'on dict, qu'elle fera que ce soyt pour aller mectre des vivres et des gentz dans Bouloigne qui n'est guère bien garnye comme j'entendz et par mesme voye essayer s'il sera possible de ruiner vostre nouveau fort que pour faire aultre entreprinse. Et croyroys bien sy ceulx cy avoint des allemantz, ce que je ne pense paz, qu'ilz les employroint aussy tost ou

Plan de campagne anglais.

1. La flotte anglaise parvint un mois plus tard, le 27 juillet, dans le Firth of Forth. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 92.)

2. Cette information est exacte. Le passage de mercenaires allemands en Angleterre se négociait avec sir Philip Hoby. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, p. 25.) Selve confirme ce bruit dans ses dépêches du 1er et du 5 juillet.

plus de ce costé là que de celluy d'Escosse. De moy, Sire, je ne puis adjouster guère de foy aulx advertissements dudict Berteville car je le voy icy plus caressé et favorisé qu'il ne fust uncques et depuis V ou VI jours luy a esté faict don d'une terre de sept ou huict C livres de rentes et sy ay sceu que depuys troys moys en ça luy a esté donné en argent content à diverses foys plus de XV centz escuz. Daventaige Paget qui tient tousjours le premier lieu au maniement des affayres et quy ne se poyse ne prise paz sy peu qu'il preigne la poyne d'aller visitter quy le veult avoyr chez soy feust avant hyer soupper chez luy que tout le monde interprète icy à plus d'honneur et faveur que ledict Berteville ne aultre estranger ne a encores eu par deçà. Et puys je l'apperçoy sy publicquement et descouvertement parler à mon homme et l'envoyer quérir pour luy dire les choses qu'il me mande par luy et sy peu se donner de garde d'estre veu que je ne sçauroys penser que une personne quy auroyt quelque craincte d'estre descouverte et en tumber en inconvénients en voulsist ainsy user mesmement en pays où les gentz sont sy souspessonneux et deffyants des estrangers comme ilz sont icy qui me mect en quelque doubte de sa foy et loyaulté.

« Sire, je vous ay dernièrement adverty que j'avoys entendu que l'on avoyt mictz monsieur de Carcez en prison en ceste ville et depuis m'a esté confirmé de divers endroits pour chose certaine que c'est advertissement est vray et qu'il est dans la grosse Tour de ceste ville assez mal traicté et mesmes que milord Grey l'a cuydé faire pendre pour ce qu'il s'estoyt voulu saulver et avoyt esté reprins en s'en fuyant vers Dombarre, de quoy, Sire, je n'ay voulu faillyr de vous donner advis n'ayant osé tenyr aulcun propoz là dessuz à monsieur le protecteur avant qu'avoyr entendu vostre bon plaisir.

« Sire, etc... »

« *De Londres, du XXVIIe juing 1548.* »

Vol. 7, f° 279, copie du XVIe siècle, 4 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

416. — *Londres, 27 juin.* — « Monseigneur, vous entendrez par mon aultre lettre ce qui est survenu depuys la dernière depesche que je vous ay faicte du XXIIe de ce moys. Et ne me reste chose que je y puisse adjouster sinon que depuis peu de jours il y a icy quelques allemantz que l'on dict estre ambassadeurs envoyés par les principalles villes des austrelins pour deffendre et maintenyr envers ce roy les antiens privilèges qu'ilz ont ce royaulme touchant le faict et trafficq de leurs marchandizes lesquelz on leur veult à présent oster ou à tout le moins grandement diminuer. Je ne veulx aussy oublier, Monseigneur, de vous adviser que j'ay faict sondder et tanter de loing quelle voulenté Nicolas

Nebet auroyt de se retyrer en France qui luy donneroyt beaulcoup mieulx qu'il n'a par deçà sans luy faire déclairer pour le commencement que cela vint de moy. Et a esté sa response qu'il ne sçavoyt homme sy meschant ne malheureux qui se voulsist retyrer audict pays de France pour quelque bien qu'on luy sceust faire s'il avoyt quelque congnoissance de Dieu et de l'évangille qui est bien le langaige d'ung aussy homme de bien comme j'ay tousjours tenu et estimé ledict Nebet envers lequel je ne laisseray encores d'employer tous les moyens par lesquels je penseray le pouvoyr convertyr croyant toutes foys certainement que l'on y perdra le temps. Quant à Cornille, orfebvre flament, j'ay entendu en m'en enquérant qu'il y en a eu icy deux de ce mesme nom et nation dont l'ung qui estoyt assez vieulx et avoyt estat du roy d'Angleterre est mort depuis quelque temps et l'aultre qui soulloyt estre serviteur de cestuy là et est pareillement à ceste heure en l'estat dudict roy d'Angleterre est pour le présent à Anvers dont l'on ne sçayt quand il reviendra, vous asseurant, Monseigneur, qu'aussy tost qu'il en sera de retour je ne fauldray de me mectre en mon debvoyr de le persuader à passer delà. Ce que je pense qu'à poyne vouldra il faire, car j'entendz qu'il est icy bien traicté et aymé et qui piz est qu'il n'est paz moins entaché des nouvelles oppinions quy courent par deçà que celluy dont je vous ay parlé cy dessus.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce* XXVII[e] *juing 1548.* »

Vol. 7, f° 281 v°, copie du XVI[e] siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

417. — *Londres, 27 juin.* — Selve avertit M. de la Rochepot du bruit de l'arrivée des 3000 allemands destinés, dit-on, à l'Écosse, mais qui pourraient débarquer à Boulogne; du bruit de la sortie de 30 ou 40 navires de la flotte anglaise de Portsmouth, sous le même prétexte et peut-être dans le même but.

« *De Londres, ce* XXVII[e] *juing 1548.* »

Il prie M. de la Rochepot d'avertir l'amiral des préparatifs maritimes, se réservant de lui écrire quand il sera mieux informé.

Vol. 7, f° 282, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

418. — *Londres, 27 juin.* — Selve avise M. de Chastillon dans les mêmes termes que dans sa dépêche à M. de la Rochepot.

« *De Londres, ce* XXVII[e] *juing 1548.* »

[Vol. 7, f° 282, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.]

SELVE AU CONNÉTABLE.

Fortifications de Boulogne.

Limites du Boulonnais.

Saisies de navires.

419. — *Londres, 1er juillet.* — Le protecteur a mandé Selve la veille après dîner pour lui adresser plusieurs plaintes. En premier lieu, de ne recevoir aucune réponse relative au nouveau fort de Boulogne; secondement, de la saisie de trois navires anglais chargés de charbon et de l'incendie de deux autres en vue de Tynemouth; en troisième lieu, de ce que M. de Blérencourt eût fait de nouveau couper les foins de quelques prés auprès des boulevards de Balinghem et sur territoire anglais, malgré la convention récemment intervenue et par laquelle des commissaires devaient régler la question de propriété de ces terres; enfin, des actes de pillage commis sur des navires marchands anglais revenant de Portugal par un certain Olivier Fleury, de Rouen, se prétendant porteur de lettres de marque. Selve a répondu : qu'il attendait d'heure en heure la réponse du roi sur la nouvelle fortification de Boulogne; que le roi ferait justice des marins français auteurs du pillage de Tynemouth, s'il était prouvé qu'ils fussent dans leur tort; que les prés fauchés par ordre de M. de Blérencourt appartenaient à des sujets du roi de la comté de Guines, comme il avait déjà eu occasion de le déclarer au feu roi d'Angleterre, lequel en réalité n'avait pris aucune résolution d'envoyer des commissaires spéciaux; enfin que cet Olivier Fleury dont il parlait avait lui-même été pillé par les anglais à son retour de Terre-Neuve et avait vainement passé en instances tout l'hiver dernier.

Guerre d'Écosse.

Selve a ensuite demandé au protecteur un meilleur traitement pour M. de Carces, qui lui avait écrit une lettre qu'il envoie au roi. Mais il lui a été répondu que ce gentilhomme avait abusé de la liberté qui lui avait été accordée, pour s'évader de Haddington, et que d'ailleurs les prisonniers anglais étaient bien plus misérablement traités sur les galères du roi; en outre, que, depuis peu de jours, la reine d'Écosse avait fait mettre sur les galères du roi deux ou trois soldats de Broughty-Craig pris à Dundee, « à cause de quoy il avoyt mandé à milord Grey envoyer vers ladicte dame et le gouverneur d'Escosse pour entendre d'eulx quelle guerre ilz estoint délibérés de faire et que sy l'on mectoyt lez prisonnyers angloys aulx gallaires il avoyt commandé audict milord Grey de faire pendre et estrangler tous ceulx qu'il prendroyt de quelque qualité qu'ilz feussent et de faire faire criée et deffence aulx angloys de n'en saulver ne donner la vie à paz ung et que pource qu'il n'y avoyt poinct de gallaires par deçà il n'avoyt poinct d'aultre moyen de rendre la pareille. » A quoi Selve a répliqué que le fait, s'il était vrai, n'était que l'exercice d'un droit de représailles de la part du roi de France, « car dernièrement après la bataille l'on avoyt usé de grande cruaulté sur sez subjectz, jusques à tuer des gentishommes d'estoffe de sens rassys et longtemps après les avoyr prins et retenuz prisonniers et leur avoyr donné la vye

et que de mesmes avoyt encores faict milord Grey aulx espaignolz dernièrement prins avec ledict sieur de Carcez au chasteau d'Estre. » Ce que le protecteur a nié, « disant que la première occasion de cruaulté estoyt proceddée des escossoys au temps de la bataille et qu'aulx espaignolz d'Eistre jamais n'avoyt esté prommictz la vie ne mesmes à tous les aultres lesquelz s'estoint venuz rendre à discrétion et jecter à genoulx ainsy que les angloys alloint à l'assault. »

« Sire, monsieur de Hontelay me manda hyer qu'il avoyt entendu que les escossoys avoint mictz entre les mains de voz gentz les places de Lislebourg, Dombarre, Blacquenes, Dombertrand et Estreling [1], et que dans ledict Dombarre estoyt monsieur de la Chappelle avec VIII^xx françoys et que ainsy qu'il y alloyt avec l'évesque de Dunquel [2], frère du gouverneur, ceulx d'Adingthon avoint faict quelque saillye et y avoyt eu une petite escarmouche en laquelle estoyt demeuré ung gentilhomme escossoys nommé Hamilton et que des angloys y en estoyt demeuré bien XX ou XXV [3], et que l'armée des escossoys en y comprenant voz gentz estoyt désjà assemblée en numbre de plus de XX mil hommes. Et pensoyt l'on que dez ceste heure elle deust estre devant Adingthon. Et depuis, Sire, j'ay sceu par l'ambassadeur de Venise qui parla hyer au protecteur incontinent après moy que ledict protecteur luy avoyt dict que par les dernières nouvelles qu'il avoyt euz d'Escosse l'on luy mandoyt que l'armée des escossoys estoyt partye de Lislebourg, pour venyr vers Adingthon, le XXVIe du moys passé, lequel jour marchant en bataille avec l'artillerie elle avoyt faict VI milles de chemin et qu'il pensoyt que dès ceste heure elle debvoyt estre devant ladicte place [4]. Et quant à voz gallaires et navires qu'ilz estoint allez devant Brouticraig où lesdictes gallaires avoint mouillé l'ancre assez près sans y tyrer aultrement, ce que voyants les angloys et estimants qu'elles attendoint le reste de l'armée et cependant vouloint recongnoistre la place et considérer de quel costé ilz y feroint la batterye leur avoint tyré deux coups de canon qui avoint porté sy près desdictes gallaires qu'elles avoint soubdain levé l'ancre se retirant ung peu plus loing et lors avoint tyré plusieurs coups et après s'estoint retirés aulx navires en compaignie desquelz s'estoint de rechef approchéez et que c'estoyt le poinct sur lequel on luy avoyt faict sa

Siège de Haddington.

1. Édimbourg, Dunbar, Blackness, Dumbarton, Stirling. Par sa dépêche du 24 juin au duc d'Aumale, M. d'Oysel annonçait la remise de Dunbar par le gouverneur et la livraison prochaine de Blackness (comté de Linlithgow). (Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au* XVIe *siècle,* t. I, p. 169.)

2. John Hamilton, fils naturel de James Hamilton, premier comte d'Arran, évêque de Dunkeld (1544), puis archevêque de Saint-André (1546), garde des sceaux (1543), alors trésorier d'Écosse (1546).

3. Récit dans la dépêche de M. de la Chapelle au duc d'Aumale, du 25 juin (Teulet, *l. c.*, p. 176), et de Grey au protecteur, du 23. (*Calendar of St. P., Scotland,* p. 88.)

4. Le départ de l'armée devait avoir lieu le 27. (M. de la Chapelle au duc d'Aumale, Teulet, *l. c.*) Elle fut réunie devant Haddington le 30. (François de Coligny, seigneur d'Andelot, au duc d'Aumale, 5 juillet. (*Ibid.*, p. 178.)

depesche depuis laquelle il ne sçavoyt ce quy seroyt succédé [1]. Au surplus, Sire, hyer partirent d'icy en poste Berteville et plusieurs aultres cappitaines et gentishommes tant estrangers que angloys pour s'aller mectre dans Adingthon s'il leur est possible d'y entrer qui est une place que ceulx cy estiment sy forte et de telle importance qu'ilz sont délibérés de la secourir de la meilleure puissance qu'ilz pourront mettre suz et de gentz de pied et de gentz de cheval faisantz à ceste fin toute la plus grande diligence qu'ilz peuvent mesmement sur les marches du North où les contes de Shyrosbery et de Darby ont levé et lèvent le plus de gentz qu'ils peuvent pour cest effect. Vray est qu'il ne se parle poinct d'envoyer par delà aultres chefz et gentz de nom que les dicts deux contes avec milord Grey sinon que la plus part des braves gentishommes angloys de ceste court y courent comme au feu espérantz qu'il y aura quelque rencontre et faict d'armes. Du costé de la mer ilz pressent et hastent leur appareil plus qu'ils n'ont point faict et se tient pour certain que sera prest dans peu jours pour aller secourir Brouticraig et rencontrer vostre armée de mer, mais il ne se peust entendre quel numbre de gents de guerre ils mectent dans leurs navires, et pour essayer d'en avoyr quelque lumière j'ay envoyé ung homme exprès à Porcemuth que j'attendz demain ou après demain. Et de ce qui se veoyt icy l'on y veoyt enlever et prendre bon gré mal gré tous les mariniers qui se trouvent qui monstre ou qu'il y en a grande faulte ou que l'on en employe beaulcoup. Des allemantz il se continue et dict plus que jamays qu'il en vient bon numbre par mer comme je vous ay mandé et disent aulcuns troys mil et aultres six mil et qu'ilz vont descendre en la frontyère de ce royaulme vers Ecosse [2]. »

Tandis qu'il écrivait cette lettre, le protecteur a envoyé le secrétaire du conseil Honning [3] pour dire qu'il offrait de faire surseoir à l'ouvrage anglais du môle si le roi de son côté faisait démolir son nouveau fort de la pointe de Boulogne. Selve, en faisant des réserves sur l'inégalité de l'offre, a promis d'avertir le roy.

« *De Londres, ce 1er juillet 1548.* »

Honning est revenu le voir dans la soirée pour dire que le protecteur ne demandait pas la démolition des constructions actuelles du nouveau fort, mais seulement leur arrêt. Le protecteur écrit en ces termes à l'ambassadeur d'Angleterre en France et a montré à Honning la minute de la dépêche. On vient également d'avertir Selve que c'est décidément pour Boulogne que la flotte anglaise se prépare à appareiller; il en avertit MM. de la Rochepot et de Chastillon.

1. Détails sur la reconnaissance offensive des galères de France devant Broughty-Craig, relatée par Selve le 25 juin.
2. Voir 28 juin et 5 juillet.
3. Sir William Honning, secrétaire du conseil du roi d'Angleterre.

« Sire, depuis hyer au soyr sont arrivés plusieurs courriers venants d'Escosse vers le protecteur et mesmes encores ce matin et ce soyr bien tard et ont porté nouvelles comme j'entendz qu'Adingthon est assiégé et ne s'entend encores aultres particularités [1]. Ledict protecteur dict hyer à l'ambassadeur de Venise que les escossoys n'avoynt voulu pour ceste heure délivrer aulx françoys aultres places que Dombarre et Blaknes [2] jusqu'à ce qu'ilz ayent veu quel debvoyr et exécution ilz feront pour l'advencement des affaires dudict pays d'Escosse combien que monsieur de Hontelay dict aultrement. »

Vol. 7, f° 282 v°, copie du XVI° siècle, 11 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

420. — *Londres, 1er juillet.* — « Monseigneur, avant hyer l'évesque de Vuinchester prescha longuement devant le roy d'Angleterre et tout son conseil et grande assemblée de gentz soustenant comme j'ay entendu directement le contraire de toutes les nouvelles oppinions qui s'approuvent et tiennent maintenant par deçà et mesmement. Quant à la messe et au Saint Sacrement de l'autel disant qu'il vouldroit plus tost estre bruslé de cent feuz de se départyr de ce que l'Esglyse a déterminé là-dessus et qu'il se reputeroyt heureux de mourir pour une telle querelle. Et hyer sur le soyr feut mené prisonnyer en la Tour dont tout le monde a oppinion qu'il ne sortyra jamais sy ce n'est pour perdre la vye, car il feust merveilleusement véhément ainsy que l'on dict à reprendre les innovations de ce pays et jusques à dire au visaige de ce roy qu'il ne pouvoyt ne debvoyt usurper le tiltre de suprême chef de l'Esglise. Aulcuns disent qu'il luy avoyt esté enjoinct expressément de faire ung sermon en public et en présence du roy d'Angleterre pour déclairer et manifester ce qu'il sentoyt sur chascun article des choses concernantes la religion qui ont esté enjoinctes par cedict roy pour ce qu'il avoyt reffuzé d'en mectre son oppinion par escript de sorte qu'il estoyt forcé ou de parler contre sa conscience ou de dire ce qu'il a dict. Et aultres qui luy sont plus contraires disent que luy mesmes avoyt poursuyvy de pouvoyr faire cedict sermon devant ledict roy et d'avoyr audience de luy pour ceste foys pour se desgorger de ce qu'il avoyt sur le cueur [3]. Au surplus, Monseigneur, il m'est cejourd'huy arrivé ung homme que j'avoys envoyé à Barwich et Adingthon qui m'en a rap- Affaires religieuses.

1. Depuis le samedi 30 seulement, comme on l'a vu ci-dessus.
2. Information exacte. Il ne faut pas confondre cette place écossaise de Blackness, située dans le comté de Linlithgow, avec le fort désigné par les anglais sous le même nom, auprès du cap Gris-Nez, dans le Boulonnais.
3. Récit de la disgrâce de Stephen Gardyner, évêque de Winchester, déposé en 1550, et rétabli à l'avènement de Marie Tudor, en 1553.

porté les nouvelles que vous trouverés en ung mémoyre que je vous envoye.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce 1er de juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 288, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

421. — *Londres, 1er juillet.* — Selve fait part à M. de la Rochepot de son entretien avec le protecteur relativement aux prés des boulevards de Balinghem et l'avise de l'état actuel des préparatifs de guerre. Il le prie de faire tenir au connétable le paquet ci-joint.

« *De Londres, ce 1er juillet 1548.* »

Il lui envoie une lettre qu'un parent d' « Octomanboz » vient de lui adresser pour la faire tenir à M. de la Rochepot et lui rend compte de son entretien avec Honning et du bruit du départ de la flotte anglaise pour Boulogne.

Vol. 7, f° 288 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

422. — *Londres, 1er juillet.* — Selve avertit M. de Chastillon de son entretien avec le protecteur relativement aux prés des boulevards de Balinghem et de l'état actuel des préparatifs de guerre, dans les mêmes termes que dans sa dépêche à M. de la Rochepot.

« *De Londres, ce 1er juillet 1548.* »

Il lui rend compte de son entretien avec Honning et du bruit du départ de la flotte anglaise pour Boulogne.

[Vol. 7, f° 288 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.]

SELVE AU ROI.

423. — *Londres, 5 juillet.* — Le comte de Huntley lui a envoyé demander un vaisseau français pour s'évader. « Monsieur de Hontel m'a envoyé dire qu'il desireroyt merveilleusement qu'il luy feust envoyé en ceste rivière quelque vaisseau pour se saulver dont il pourroyt trouver la commodité mieulx que jamais se tenant à XV ou XX milles d'icy où il dict avoyr liberté d'aller partout ou bon luy semble et que dudict lieu jusques à ung certain endroict de ceste dicte rivière assez prochain de la bouche d'icelle n'y a que dix mil de pays qu'il peust faire et passer bien aysément soubz coulleur d'aller à la chasse comme il

Evasion du comte de Huntley.

souvent. » Selve lui ayant conseillé de prendre de préférence un navire flamand, il a insisté en demandant un capitaine français et, s'il était possible, le breton Quiriace, et en réitérant ses doléances sur les périls auxquels il s'exposait en restant à Londres. Selve envoie au roi un passage de lettre que le comte de Huntley vient de recevoir d'un de ses émissaires d'Écosse et qu'il lui communique. Cette lettre a été évidemment ouverte par le protecteur comme toute la correspondance du comte de Huntley, seule raison qui puisse expliquer la délivrance de saufs-conduits aussi fréquents pour ses gens. « Quant aulx nouvelles de deçà, Sire, il n'y en a aultres sinon que l'on tient pour vray la levée et venue de deux ou troys mil Allemantz du moins que Courpeny [1] conduict au service de ce roy desquelz le chemin certain ne se dict poinct, mais l'on estime que ce sera plus tost par mer qu'aultrement. L'on lève et prépare tous les jours gentz que l'on envoye sur les navires à Porcemuth dont me sont venues les nouvelles que je vous envoye par ung mémoyre. Il est depuis deux jours quelque bruict en ceste ville que voz gentz ont prins Brouticraig mais ceste nouvelle n'est paz certaine. L'on m'a aussy dict que partye de voz gentz et de l'armée escossoyse est demeurée au siège d'Adingthon et le reste a marché plus avant vers la frontière de ce royaulme de quoy pareillement je ne sçay paz bien ce qui en est [2]. »

« *De Londres, ce Ve juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 289 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

424. — *Londres, 5 juillet.* — « Monseigneur, en vous faisant ceste depesche et depuys mon aultre lettre escripte l'ambassadeur de Venise me vient d'envoyer communicquer des nouvelles d'Escosse que le protecteur luy a cejourd'huy mandées qni sont que le XXXe du moys passé estoyt venu devant Adingthon bon numbre de cavallerye françoyse et escossoyse pour recongnoistre la place estant le reste de l'armée à III mil de là avec monsieur de Dessey et que sur ladicte cavallerye avoyt esté faicte une saillye par les angloys [3] où y avoyt eu beaulcoup de françoys tués et entre aultres ung gentilhomme et cappitaine de nom duquel la perte estoyt fort regrettée de noz gents [1], aussy y avoyt esté fort blessé ung

Siège de Haddington.

1. Conrad Courtpennyncke, capitaine danois, chargé de levées en Allemagne pour le service de l'Angleterre, plusieurs fois mentionné dans les dépêches de Nicolas Thirlby au conseil privé. (*State Papers*, t. XI, *passim*.) Cette levée d'auxiliaires allemands avait déjà été annoncée par l'ambassadeur dans ses dépêches du 28 juin et du 1er juillet. Il revient longuement dans la suite sur le rôle de ces mercenaires.

2. Bruits erronés. Cf. 13 juillet.

3. Récit de l'escarmouche du samedi 30 juin devant Haddington, relatée dans la dépêche de sir Thomas Palmer au protecteur, du 1er juillet. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 89.)

seigneur d'estoffe attouchant de parenté à la royne, et que le lendemain quy estoyt le premier jour de ce moys tout le reste de ladicte armée s'estoyt venu camper au tour des montaignes prochaines dudict Adingthon où l'on attendoyt dès la nuict ensuyvant quelque commencement de batterye de nostre artillerye et qu'encores que desdictes montaignes l'on peust battre dans la ville et nuyre quelque peu aulx maisons toutesfoys qu'il ne pensoyt pas qu'il peust venyr grand dommaige de ce costé là, car il y avoyt ung boulvart quy respondoyt en cest endroict merveilleusement fort et seur et tout le reste de la ville estoyt en sy bonne force et deffence qu'il ne croyoit poinct qu'il en deust venyr inconvénient. » Selve, en le remerciant de ses bons offices, lui a répondu assez fièrement, et demande au connétable à être directement averti des succès du roi en Écosse, afin de pouvoir divulguer la vérité aussi bien que les étrangers leurs mensonges.

Selve a envoyé visiter le sieur de Carces, qui est convenu de sa tentative d'évasion, en laquelle il déclare n'avoir pas contrevenu à la foi *jurée*. « Et se plainct que ledict Grey l'ayant reprins l'a fort inhumainement et mal honnestement traicté jusques à luy donner ung coup de poing *sur le* visaige et le faire mener au gibet la corde au col. » Selve demande s'il faut en parler au protecteur.

« *De Londres, ce v^e juillet 1548.* »

« Monseigneur, l'on me vient encores tout présentement d'advertyr pour certain [que] Brouticraig est prins. »

Vol. 7, f° 290 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

425. — *Londres, 6 juillet.* — Selve a reçu la veille les dépêches de M. de la Rochepot en date du 29 juin et du 3 juillet. Il l'avise du bruit de l'arrivée du contingent allemand et des nouvelles d'Écosse et le prie de faire tenir au connétable le paquet ci-joint.

« *De Londres, ce VIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 292, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

426. — *Londres, 6 juillet.* — Selve a reçu la veille les dépêches de M. de Chastillon en date des 30 juin et 3 juillet, avec le paquet destiné au frère de M. de Chastillon.

« *De Londres, [ce VIe juillet 1548].* »

Vol. 7, f° 292 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

1. Le capitaine Villeneuve. (D'Andelot au duc d'Aumale, Teulet, *l. c.*) Cf. ci-dessous, 19 juillet.

SELVE AU ROI.

427. — *Londres, 13 juillet.* — « Sire, ce qu'il y a icy de nouveau pour le présent est que le protecteur a luy mesmes compté au secrétaire de la seigneurie de Venise pour faire entendre à l'ambassadeur que dimanche dernier environ une heure après minuit [1] les angloys avoint mictz dans Adington IIII^{c} hommes de renfort et bonne quantité de munition quand et eulx [2] de sorte qu'à présent ilz estoint IIII^{M} hommes de guerre dedans et que l'escorte quy avoyt accompaigné lesdicts IIII^{c} hommes en s'en retournant avoit esté assaillye par voz gentz, mais qu'elle s'estoyt retyrée sans aulcune perte et que tout ce qui avoyt esté faict jusques à présent contre ladicte place ne servoyt de guère et que voyant voz gentz après y avoyr faict deux grandes batteries en deux endroictz qu'ilz n'avoint paz faict grand dommaige ne ce qu'ilz pensoint ilz s'estoint mictz après à vouloyr combler le fossé pour y aller à l'assault avec eschelles et qu'il esperoyt qu'ilz n'y feroint guère, et toutesfoys qu'il n'y avoyt moyen d'en venyr à bout que cestuy là, car de l'avoyr par longueur de siége il ne se pouvoyt faire veu que la place estoyt grande et le numbre des gentz qui estoint devant estoyt trop petit pour l'assiéger de toutes partz. Oultre dict ledict protecteur avoyr eu seur advestissement par des espyes que le seigneur Strozy allant recongnoistre les batteries quy avoint esté faictes pour adviser ce qui se debvroyt faire avoyt esté attainct d'ung coup d'artillerye par une cuisse qui luy avoyt rumpu l'oz et l'avoyt mictz en estat que l'on tenoyt impossible qu'il sceust vivre [3]. Il se dict aussy, Sire, tout communément en ceste court qu'il y est venu nouvelles que cez jours passés a faict telle tourmente en Escosse que toute vostre armée de mer a esté constraincte de s'esquarter et séparer çà et là et qu'il y a eu VI de voz navires perduz et qu'à tous les autres a esté forcé de coupper les matz de sorte que voz gallaires estoint toutes allées en certain endroict du pays d'Ecosse pour lever boys à faire des matz à vosdicts navires lesquels ceulx cy disent qu'ilz vont trouver et rencontrer au premier jour, et sont desjà sortis de Porcemuth la plus part des grandz navires qui viennent comme l'on tient pour certain en la bouche de ceste rivière et au port d'Arrviche pour trouver le reste des aultres navires et lever victuailles et aultres choses qui leur sont nécessaires et s'estime que ladicte armée de mer ne sera poinct tout au plus que de XXXVII ou XL

Siége de Haddington.

1. Dimanche 8 juillet.
2. Dépêche du conseil privé au comte de Shrewsbury, 11 juillet. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 94.)
3. La blessure de Pierre Strozzi, reçue le 4 juillet, était beaucoup moins dangereuse, comme Selve l'annoncera dans ses dépêches des 14 et 19 juillet. (D'Andelot, d'Oysel, d'Essé au duc d'Aumale, 5 et 6 juillet, dans Teulet, *l. c.*, p. 178-183; sir Thomas Palmer au protecteur, 4, 5 juillet, dans *Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 90.)

navyres de guerre dont les dix sont navires de III et IIII^c tonneaulx et XV ou XVI de cent ou VI^xx tonneaulx et le reste moindres vaisseaulx dont aulcuns sont à remes et que ce quy y pourra estre dadventaige ne seront que navires victuailliers pour ladicte armée de laquelle milord Clinthon est chef quy debvoyt partyr hyer ou aujourd'huy pour aller audict Arrvich où l'on a cez jours passés envoyé grand numbre de mariniers prins et levés en ceste ville et le long de ceste rivière et y a plusieurs qui sont d'oppinion que lesdicts navires angloys quelque voyaige qu'ilz voisent faire en Escosse seront bien pour aller donner ung tour premièrement à Bouloigne pour y porter victuaille ou bien usant de ceste coulleur pour congnoistre par quel moyen et en quelle sorte vostre nouveau fort se pourroyt endommaiger. Qui est, Sire, tous ce que j'ay de nouveau à vous mander pour ceste heure, sinon que tout ce qui estoit icy de reste de cappitaines espagnolz, avec envyron cent ou six XX soldatz espaignolz, flamentz et italiens, sont partis cez deux ou troys jours pour aller en Escosse en la meilleure diligence qu'ilz pourront.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, 292 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Passage de Marie Stuart en France.

428. — *Londres, 13 juillet.* — « Monseigneur, je n'ay à vous dire oultre le contenu en mon aultre lettre, sinon que l'homme du conte de Hontelay m'a dict que la nouvelle qui se disoyt icy entre aulcuns de la prinse de Brouticraig n'estoyt poinct véritable, mais qu'il estoyt bien vray que noz gentz avoint prins ung aultre fort prez de Humes sur une montaignette prochaine d'ung villaige nommé Lauder [1], lequel lieu avoyt esté prins d'assault et les angloys qui estoint dedans tous tués qui pouvoint estre en numbre de deux centz, ou environ. Toutesfoys, Monseigneur, je ne voy paz qu'il y aist plus de certitude en ceste nouvelle qu'aulx aultres, car il n'en sçayt que par en avoyr ouy parler à plusieurs angloys de plusieurs desquelz venoyt aussy la nouvelle de la prinse de Brouticraig [2]. Ledict homme m'a aussy dict que l'on avoyt icy nouvelle qu'il estoyt party de nostre armée de mer qui est en Escosse quatre gallayres et six navires pour aller faire le tour de l'isle et lever la petite royne à Dombertrand pour la mener en France [3] et que pour ceste raison

1. Lauder, sur la Leader, affluent de la Tweed (comté de Berwick). Aucune allusion à ce fait de guerre dans la correspondance de lord Grey.

2. Annoncée dès le 13 juillet, sans fondement.

3. Premières nouvelles du plan audacieux d'après lequel Villegagnon devait transporter en France Marie Stuart, en aventurant les galères de France dans des mers où des navires de cette sorte n'avaient jamais paru, en contournant l'Écosse du Firth of Forth jusqu'à Dumbarton. Le mariage de la jeune reine avec le dauphin

l'on retenayt icy quelque numbre de navires de la part du Ouest. Et de faict, Monseigneur, j'ay entendu que ceulx qui estoint à Porcemuth ne sortent paz tous et que l'on y en laisse encore quelque numbre. J'ay ces jours icy renvoyé vers la frontyère pour veoyr sy je pourray rien avoyr de certain dez nouvelles de là et suys aprez à depescher ung aultre homme à Arrvich où l'on dict que se doibt assembler l'armée de mer affin d'en entendre quelques seures nouvelles pour vous en mander.

« Monseigneur, etc... »

« *De Londres, ce XIII*[e] *juillet* [*1548*]. »

Vol. 7, f° 394, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

429. — *Londres, 13 juillet.* — Selve envoie à M. de la Rochepot, un paquet à l'adresse du connétable et lui rend compte des préparatifs de guerre et des nouvelles d'Ecosse.

« *De Londres, ce XIII*[e] *juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 294 v°, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

430. — *Londres, 14 juillet.* — « Sire, j'ay ce jourd'huy receu par ung gentilhomme que monsieur de la Rochepot a icy envoyé les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du VI[e] de ce moys ensemble le dupplicata de celles du XIX[e] du passé suyvant lesquelles, Sire, je ne fauldray de me cunduyre quand il me sera parlé par deçà du contenu en icelles. Et ce pendant je n'ay voulu faillyr de vous faire incontinent ceste depesche pour vous advertyr, Sire, que le coup d'artillerye du seigneur Strozy est en peu d'heure modéré à une harquebuzade, car cejourd'huy mesme maistre Briand a dict à mon homme que j'avoys envoyé vers monsieur le protecteur pour l'affaire d'ung marchant que ledict seigneur Strozy estoyt à Lislebourg se faisant penser d'une harquebuzade qu'il avoyt eue devant Adingthon et qu'il en avoyt veu les lettres entre les mains du protecteur qui les luy avoyt monstrées [1]. Et ce matin aussy l'ambassadeur de Venise m'a envoyé monstrer une lettre que luy escript de Barrvich ung cappitaine italyen qui est là au service de ce roy avec milord Grey par laquelle il luy mande que ledict milord Grey s'estant délibéré

Siège de Haddington.

venait d'être solennellement consenti dans l'assemblée du parlement écossais, tenue devant Haddington, le 7 juillet, et Marie de Lorraine venait de se rendre par terre à Dumbarton, pour préparer le départ de sa fille. (Dépêches de John Brend et de sir Thomas Palmer au protecteur, 5, 6, 7, 13 juillet, *Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 90-91.)

1. Dépêche de sir Thomas Palmer au protecteur, 5 juillet. (*Ibid.*)

d'aller secourir ceulx du fort d'Adingthon avoyt mictz III^c harquebuziers dedans ayant sur soy chascun ung sacque de pouldre et que l'escorte qui avoyt conduict cela estoyt d'envyron six mil hommes tant de pied que de cheval qui s'estoint retirés honorablement et sans perte combien que l'armée qui estoyt devant estoyt estimée de XXV^c hommes [1], qu'il avoy esté par delà quelques nouvelles de la mort du seigneur Strozy, mais qu'il n'en croyoit rien et sont lesdictes lettres du VIIIe de ce moys. De ce qui se peust comprendre, Sire, il semble sans poinct de faulte qu'ilz veulent bien secourir et deffendre ledict fort de tout ce qu'ilz pourront et qu'ilz en estiment la perte de grande importance. Au surplus, Sire, je ne fauldray suyvant vostre commandement de vous envoyer par le gentilhomme qui m'a porté vostre depesche ung alphabet de nouveau chiffre ayant pour plus grande seureté différé de le vous envoyer jusques au partement dudict gentilhomme qui sera le plus tost que faire se pourra, combien, Sire, que je n'useray dudict nouveau chiffre que je ne sçaich qu'il soyt vers vous et que je voye que vous en ayez faict user par voz depesches. Quy est, Sire, tout ce que je vous puys dire sinon que mon homme susdict a veu chés monsieur le protecteur quatre ou cinq cappitaines allemantz poursuivantz et attendentz ce sembloyt quelque depesche.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XIIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 295, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

431. — *Londres, 14 juillet.* — Selve a reçu le jour même la dépêche du connétable en date du 6. Le gentilhomme de M. de la Rochepot, que Selve renvoie à celui-ci, repassera en Angleterre dans trois ou quatre jours pour retourner de nouveau en France avec d'autres nouvelles.

« *De Londres, ce XIIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 295 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

432. — *Londres, 14 juillet.* — Selve a reçu ce jour même avec le paquet du roi la dépêche de M. de la Rochepot en date du 12 et lui renvoie, par le gentilhomme que M. de la Rochepot lui a adressé en courrier, le présent paquet, destiné au connétable. Sommaire des nouvelles d'Ecosse.

« *De Londres, ce XIIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 296, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

1. Ravitaillement opéré entre le mercredi 4 et le lundi 9. (Sir Thomas Palmer au protecteur, 4 et 6 juillet, *Ibid.*)

SELVE AU ROI.

433. — *Londres, 19 juillet.* — « Sire, j'envoyay hyer à Sehines vers monsieur le protecteur luy faire requeste d'octroyer saufconduit pour passer en Escosse à ung gentilhomme que messieurs de la Rochepot et de Chastillon m'ont icy envoyé pour y faire passer affin de sçavoyr des nouvelles de monsieur d'Andelot que les angloys de delà la mer leurs voysins assés bravement et indiscrettement leur ont faict mort. Quy est une bonne mensonge à mon advys car il se parloyt beaulcoup plus asseurément par deçà de la mort du seigneur Strozy et néanlmoins enfin n'en est rien, comme ledict protecteur hyer mesmes déclaira à mon homme luy disant que l'on luy en avoyt escript de troys ou quatre sortes mais que les dernières nouvelles portoint qu'il avoyt esté blecé d'une harquebuzade en une jambe et estoyt à Lislebourg où il se faisoyt penser [1], et quant à monsieur d'Andelot n'estoyt poinct de nouvelles qu'il eust mal et ne le croyoit paz et que toutes lez nouvelles qu'il avoyt euez quant à cela estoint qu'il avoyt esté enterré quelque personnaige des nostres fort honorablement et que là dessus aulcuns avoint deviné que c'estoyt ou monsieur le conte des Vertuz ou mondict seigneur d'Andelot [2], mais que de luy il pensoyt plus tost que ce fust ung italien pource que l'on luy mandoyt que l'on luy avoyt faict tout plain de cérimonies à l'italienne et l'avoyt l'on porté revestu de sez plus braves accoustrementz et le visaige descouvert [3]. En fin, Sire, ledict protecteur ne voulut octroyer ledict saufconduyt mais proumist que sy l'on luy vouloyt bailler lettres ne contenant aultre chose que pour sçavoyr nouvelles de mondict seigneur d'Andelot qu'il lez feroyt seurement et diligemment tenyr en Escosse et en feroyt avoyr la responce dans cinq ou six jours. Et ainsy en a esté faict. Et espoyre, Sire, au plaisir de Dieu qu'il n'en viendra que bonnes nouvelles selon que ledict protecteur mesmes en faict jugement quy feroyt voulentyers et plus tost une petite perte grande que le contraire s'il y avoyt tant soyt peu d'apparence de vérité.

Siège de Haddington.

« Sire, ledict protecteur s'estandeist sy avant et librement en propoz qu'il compta audict gentilhomme de messieurs de la Rochepot et de Chastillon et à mon homme quy l'accompagnoit qu'il avoyt eu ledict jour d'hyer nouvelles que voz gentz avoint sabmedy dernier [4] faict grande batterye à Adingthon et après avoint envoyé summer ceulx de dedans de la

1. Voir ci-dessus, 13 juillet.
2. François de Coligny, seigneur d'Andelot, et François III d'Avaugour, comte de Vertus.
3. Le bruit de leur mort avait été annoncé par une dépêche de Grey et de Palmer au protecteur, de Berwick, 2 juillet. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 86.) La nouvelle était absolument controuvée. Le personnage de marque tué était le capitaine Villeneuve. (Voir ci-dessus, 5 juillet.)
4. Samedi 14 juillet.

rendre à vous, Sire, et à monseigneur le daulphin vostre filz et à la royne d'Escosse et qu'ilz avoint respondu qu'ilz n'en feroint rien et qu'ilz la tenoint pour le roy d'Angleterre et pour la royne d'Escosse et par commandement du protecteur, et que le jour ensuyvant quy estoyt dimanche dernier l'on y attendoyt l'assault [1], mais que ses gentz avoint faict deux faultes qu'il ne se pouvoyt tenir de dire que les plus grandes bestes du monde ne les auroint paz faictes, l'une, qu'ilz avoint laissé debout et en pied une esglise prochaine dudict Adingthon l'ayant seulement sappée par le pied et estayée de boys se confiantz que tousjours en ung moment ilz la pourroint ruyner en mectant le feu aulx estanssons et pièces de boys et que voz gentz l'avoint prinse et s'en estoint servis comme d'une platte forme ou cavallyer de telle sorte que de là ilz avoint avec l'artillerye tué beaulcoup d'angloys et failloyt maintenant par force que lesdicts angloys s'essayassent à coup de canon d'abbatre ladicte esglise ce qu'ilz debvoint avoyr faict devant s'ilz eussent faict selon le commandement qu'ilz avoint de luy, l'aultre faulte, qu'ilz avoint faict le fossé si estroict, mal wydé et peu ouvert que leurs bastions et boulevartz ne se pouvoint deffendre ny respondre l'ung à l'aultre. Au moyen de quoy voz gentz avoint trouvé moyen sans aulcun danger de gaigner la poincte de l'ung desdicts bastions qu'ilz avoint commencé de myner bien fort de manyère que les angloys avoint esté contrainctz abbandonner ledict bastion et à l'endroict d'icelluy se remparer de fortiffyer par le dedans de la ville quy est, Sire, ce que ledict protecteur disoyt hyer. »

Fortifications de Boulogne.

Averti par M. de la Rochepot que le gouverneur de Boulogne avait mis de l'artillerie et des gens de pied au fort anglais du môle, Selve est allé dans la journée en faire l'observation au protecteur, qui avait toujours déclaré que cet ouvrage n'était pas une forteresse. Le protecteur revenant sur la question du nouveau fort français, Selve a coupé court à la discussion en disant n'avoir rien à ajouter à ce que l'ambassadeur d'Angleterre en France devait lui en avoir écrit après son entretien avec le roi, comme le roi, dans ses dépêches du 19 juin et du 6 juillet, annonçait que ledit ambassadeur avait dû faire [2]. Le protecteur, « se composant le plus qu'il luy a esté possible à user de grande froydeur, » a déclaré que le gouverneur de Boulogne avait pu craindre que les français ne voulussent détruire le môle, « et qu'en ce faisant l'on ne pouvoyt dire que ledict môle feust fortiffication non plus qu'il estoyt devant, car l'on mectoyt bien des gentz de pied et artillerye en une plaine campagne quy n'estoyt poinct fortiffication pourtant. » D'ailleurs, a-t-il dit, le roi faisait encore construire un tout nouveau fort à côté de celui du Mont-Chas-

1. Le projet d'assaut est annoncé dans les dépêches de Palmer au protecteur, de Berwick, des 13, 14, et 15 juillet, comme imminent. (*Id.* p. 91.) Voir ci-après.
2. Les dépêches conservées de Nicholas Wotton cessent, comme on l'a vu, depuis le 25 mai 1548. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, p. 23.)

tillon, qui s'exécute déjà [1]. Selve a riposté que les travaux de Mont-Chastillon étaient commencés avant la paix; le protecteur, de son côté, « que dès le temps dez guerres le feu roy d'Angleterre avoyt faict faire le commencement dudict môle prez la Basse-Bouloigne [2], lequel commencement l'on appelle le Petit-Môle, délibérant ledict seigneur de faire au bout et piquant d'icelluy cinq grandes arches par dessoubz lesquelles la mer passeroyt et monteroyt et en s'en retournant demoureroyt d'aultant plus longuement à sortyr et sy sortiroyt avec plus de force de façon que le havre en seroyt beaulcoup meilleur [3], et au bout et tenant desdictes V arches vouloyt faire le môle quy y est dont il est aujourd'hui question, par ainsy que l'ouvraige qui se faict maintenant audict mole n'est rien que ung parachèvement de ce que ledict feu roy d'Angleterre avoyt commencé et dessigné devant la paix. » En fin de compte, le protecteur a déclaré qu'il écrirait au gouverneur de Boulogne et rendrait compte à l'ambassadeur de la réponse de celui-ci. Selve prend comme un assez mauvais symptôme son silence à l'égard de ce que l'ambassadeur d'Angleterre lui a mandé au sujet du tout nouveau fort, et craint qu'il ne prépare une revanche.

Il s'est en outre plaint comme toujours des griefs des marchands anglais saisis en France et de la chasse qu'une des galères du roi revenant d'Écosse venait de donner sur sa route à plusieurs navires marchands anglais.

Mariage de Marie Stuart.

« Sire, ledict protecteur aprez cez propoz m'a dict qu'il me vouloyt demander une question et m'a figuré ung caz de deux bons amys, dont l'ung poursuyvoit quelque office ou aultre bien au sceu et veu de son compagnon lequel par dessoubz main l'empeschoyt et gardoyt d'obtenyr ce qu'il poursuivoyt, néanlmoins ce pendant faisoyt tant qu'il l'avoyt pour soy, assçavoyr sy c'estoyt ung tour de bon amy. » Échange de répliques. « Là dessus m'a déclairé plus ouvertement sa question, me disant qu'il trouvoyt merveilleusement estrange que vous, Sire, estant amy du roy d'Angleterre voulsissiés travailler pour avoyr pour monseigneur le daulphin vostre filz la petite royne d'Ecosse proumise à femme à sondict maistre sy long temps avoyt et que c'estoyt tour de maulvais amy s'il estoyt vray,.. que vous aviés toujours soustenu que le traicté de mariage de ladicte petite royne faict avec le roy d'Angleterre estoyt nul, et à présent que monsieur d'Essey et voz gentz avoint tellement sollicité lez seigneurs d'Escosse qu'ils en avoint accordé ung aultre avec mondict seigneur vostre filz quy n'estoyt pas si solennel que le premier car

1. Ce même fort dont Selve explique la construction depuis sa dépêche du 9 juin, vraisemblablement le fort du *Jardin*, comme il l'appelle plus loin (19 août).
2. C'est la première fois que Selve emploie ce terme, couramment usité par les anglais.
3. Sorte de *bassin de chasse*, comme on voit, dont le gouvernement anglais entreprenait la construction dans le port de Boulogne.

en cestuy cy il n'y avoyt que quatre ou cinq des seigneurs du pays et qu'encores l'ung quy estoyt le conte d'Anguys avoyt protesté qu'il ne le signoyt que par commandement et qu'il luy sembloyt sy le premier qu'il avoit signé faict avec le roy d'Angleterre estoyt nul que cestuy cy ne debvoyt paz mieulx valloyr [1]... »

Siège de Haddington.

« Sire, je ne veulx pas oublier de vous compter la belle histoyre que le protecteur m'a récitée trop particulièrement ung peu pour estre creue du siège d'Adingthon qu'il dict estre levé [2] selon les nouvelles qu'il eust hyer au matin escriptes de lundy dernier XVIe de ce moys [3]. D'entrée il m'a confessé que ladicte place d'Adingthon ne s'estoyt paz trouvée sy bien fournye de pouldres que l'on luy avoyt donné à entendre de sorte qu'il avoyt esté constrainct de mectre quatre cents harquebuziers dedans portantz chascun vingt livres de pouldres. Que vendredy XIII de ce moys voz gentz avoint faict grande batterye tant du clocher d'une esglise que d'allieurs et sy avoint fort ruyné l'ung des principaulx boulouartz duquel ilz avoint gaigné la poincte par le deffault du fossé dont j'ay parlé cy devant, et que sabmedy ceste batterye avoyt esté continuée et avoint envoyé vos gentz sommer ladicte place aulx noms que j'ay dict cy dessus proumectantz la vie saulve à ceulx de dedans lesquelz avoint dict qu'ilz n'en partiroint poinct que leurs bagues saulves et avec tout ce quy estoyt dedans et vouloint XIIII jours de terme pour la wyder, au moyen de quoy voz gentz s'estoint resoluz de donner l'assault le dimanche à quoy ilz s'estoint preparez et ledict dimanche ainsy comme ilz alloynt audict assault avoint esté tués de coup d'artillerye LX soldats et ung cappitaine, ce que voyant monsieur de Dessey et que les escossoys estoint là tous assemblés plus tost pour regarder la fin du jeu qu'aultrement sans se vouloyr mectre en danger avoynt faict retirer voz gentz joinct aussy que le gouverneur d'Escosse et luy ne s'estoint paz trop bien accordez pource que ledict seigneur demandoyt d'avoir en sez mains le chasteau de Lislebourg que ledict gouverneur ne luy vouloyt bailler sinon après l'assault et prinse d'Adingthon, et sy se plaignoyt que ce siége duroyt trop longuement et que les escossoys disoint avoyr servy les vingt jours qu'ilz sont tenuz servir au moyen de quoy s'en vouloint retourner, par ainsy que le lundy XVIe de cedict moys lez escossoys s'estoint campés d'ung costé s'esloignantz de ladicte ville et les vostres s'estoint aussy retirés d'envyron ung mille ayantz levé et mené quand et eulx leur artillerye,

1. Allusion à l'assemblée solennelle du Parlement écossais, tenue le 7 juillet devant Haddington, où avait été ratifié le projet de mariage de Marie Stuart avec le dauphin. (Voir la note de la dépêche du 14 juillet.)

2. Récit de la défaite infligée à la cavalerie anglaise, le mardi 17 juillet, à la suite de la retraite momentanée des troupes françaises et de l'armée écossaise qui bloquaient Haddington, et qui revinrent continuer le siège. Malgré les bruits contradictoires enregistrés et signalés par l'ambassadeur, c'est de ce même fait de guerre qu'il s'agit dans toutes ses dépêches suivantes, jusqu'au 1er août.

3. Dépêche de John Brend au protecteur, de Berwick, 17 juillet. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 89.) Cette dépêche contenait en réalité le récit de la déroute.

et que c'estoint lez dernières nouvelles qu'il en avoyt eues..... Et néanlmoins m'a monstré le dessaing dudict Adingthon et du siége qui estoyt devant qu'il avoyt sur luy et selon le lieu qu'il m'a monstré au doz c'est plus en çà qu'Adingthon que vostre armée s'est logée. Oultre s'est reprins quasy de ce qu'il m'avoyt parlé de ladicte armée angloise et m'a dict qu'il ne me disoyt paz que le roy d'Angleterre y eust armée, mais qu'il pensoyt bien tost. » Ces variations et la contenance beaucoup plus triste que brave du protecteur font croire à Selve « que tout cela ne sont que couvertures et desguisements de la perte qu'ilz ont certainement icy recue très grande sy ladicte ville est prinse comme il y a grande apparence. »

« *De Londres, ce* XIXe *juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 296 v°, copie du XVI° siècle, 13 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

434. — *Londres, 19 juillet.* — Selve envoie au connétable un mémoire sur l'armée de mer anglaise. « Je suys adverty que le protecteur a permictz secrettement aulx marchantz et aulx gentz de marine de ce pays d'armer et esquipper tant de navires qu'ils pourront pour piller et endommaiger les subjets du roy, et à ce que j'entendz font leurs dessaings de donner sur la flotte de ceulx quy vont tous les ans aulx Terres-Neufves pour le poisson sallé quy reviennent ordinairement comme l'on dict envyron le temps du moys prochain. » Il en avertit M. de la Rochepot.

Pêcheries de Terre-Neuve.

« *De Londres, ce* XIXe *juillet 1548.* »

Il envoie au connétable un autre alphabet de chiffre, selon l'ordre qu'il a reçu, et ne s'en servira que lorsqu'il aura été avisé de sa remise entre les mains du connétable.

Vol. 7, f° 303, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

435. — *Londres, 20 juillet.* — Le gentilhomme présent porteur, M. de Dampont, informera de vive voix M. de la Rochepot, « car je luy ay desployé toute ma bouticque pour vous en rendre compte, » dit Selve. Il croit controuvée la nouvelle de la mort de M. d'Andelot; le protecteur aussi est de cet avis.

« *De Londres, ce* XXe *juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 303 v°, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

436. — *Londres, 20 juillet.* — Selve écrit à M. de Chastillon dans les mêmes termes.

« *De Londres, ce XX juillet 1548.* »

[Vol. 7, f° 303 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.]

SELVE AU ROI.

Siége de Haddington. **437.** — *Londres, 22 juillet.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 15. Il avait chargé M. de Dampont d'informer de vive voix le roi de l'imminence de la prise de Haddington par les français, comme une lettre envoyée de Berwick, en date du 14, venait de le lui apprendre. « Encores me vient l'on d'asseurer que ledict XIIIIe l'on estoyt merveilleusement effrayé et estonné audict Barwich et tenoyt l'on ladicte place d'Adingthon pour toute perdue ainsy mesmes qu'asseure ung marchant angloys quy en vient et en partist ledict XIIII. »

« Au demeurant, Sire, je suys adverty de plusieurs et divers endroictz que Courpeny est dès ceste heure arrivé à Neufchastel ou Barwich avec bonne trouppe d'allemantz. Les angloys se vantent qu'il y en a six mil, mais je croy que l'on en peust bien rabattre la moytié. Encores ce jourd'huy ung allemant mesmes icy demeurant m'a affermé ladicte arrivée et que ce feust lundy dernyer XVIe de ce moys. Bien est vray qu'il dict que le numbre à son advis n'est que de quatre mil au plus. En ceste ville l'on en voyt tout plain depuis deux jours et me suys voulu enquérir du numbre et où ilz alloint. Et m'a esté dict qu'ilz ne sont poinct plus de deux centz assez mal en ordre et que se sont desrobez par le pays de Flandres et que l'on les envoye à mesure qu'ilz viennent à Bouloigne et aultres disent que c'est à Arrwich pour les embarquer sur les navires. Selve envoie un émissaire à Harwich; il en a expédié un la veille à Berwick, d'où il attend le retour d'un troisième qu'il y a dépêché naguère. Il a grand'peine à obtenir des nouvelles, car ses émissaires, ne pouvant se servir de chevaux de poste, font leur voyage sur une seule monture dont il se se servent tant qu'elle n'est pas hors d'usage. « Aulcuns disent que monsieur le protecteur s'en va en Escosse incontinent après le baptême d'ung sien filz dont sa femme est accouchée ces jours passez qui se fera comme l'on dict dans deux ou troys jours. Et aultres disent qu'encore qu'il y voise il ne partira qu'environ ceste my aoust sy les affaires ne le pressent et constraignent fort. Les gents de cheval qui ont esté levez en ceste ville comme je vous ay mandé long temps a lesquelz ne sont pas plus de IIIc en tout avoint commandement de partyr hyer mais tout soubdain ont esté retardez et ne sçavent eux mesmes reservé le chef

ou l'on lez meyne car je m'en suys bien diligemment faict enquérir, quy me donne quelque souspesson que l'on les veuille envoyer au Boulenoys combien que la commune oppinion et bruict de ceste ville est qu'ilz vont en Escosse. »

« *De Londres, ce XXIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 303 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

438. — *Londres, 22 juillet.* — Selve a reçu la veille la dépêche du connétable en date du 15 et insistera auprès du protecteur en faveur du sieur de Carces, qui est toujours fort mal traité à la Tour, où Selve l'a envoyé visiter la veille. Il rappelle l'envoi du chiffre.

« *De Londres, ce XXIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 305, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

439. — *Londres, 22 juillet.* — Selve a reçu par ce chevaucheur le paquet du roi avec la lettre de M. de la Rochepot. Il espère que dans quelques jours M. de Villaines [1] pourra lui porter, comme le protecteur en a donné la promesse, les bonnes nouvelles qu'on a eues de son neveu. Il avise M. de la Rochepot des levées allemandes.

« *De Londres, ce XXIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 305 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

440. — *Londres, 23 juillet.* — « Sire, hyer vindrent nouvelles en ceste court de la deffaicte de grand numbre d'angloys faicte par voz gentz et les escossoys, et combien que les particularités ne se sont encores peu entendre à la vérité sy est ce que je n'ay voulu différer vous mander incontinent la plus commune oppinion et quy a plus d'apparence laquelle tient que lesdicts angloys quy ont esté deffaictz ayantz entendu que voz gentz s'estoint quelque peu retirés et esloignés du siége d'Adingthon s'estoint partis de Barwich pour aller mectre dans ladicte place quelque renfort et rafraîchissement de gentz lesquelz sont tumbés ez mains des vostres et des escossoys quy avoint faict ceste retraicte pour les attirer là, et en summe, Sire, se dict qu'ilz ont esté tous deffaictz et les angloys mesmes ne disent paz leur perte moindre que de mil ou XII^c chevaulx prins ou

Siége de Haddington.

1. Le ms. porte : « le capitaine Vilaines. » Appelé plus loin M. de Villaines.

tués et entre aultres y mectent milord Boz, gardien et gouverneur des marches du North [1], maistre Palmer que l'on plainct fort par deçà pource que l'on l'estimoyt plus entendu que nul aultre angloys en faict et conduicte de fortiffications et munytions de places fortes [2]. Aussy dict l'on que Berteville y est demeuré [3], plusieurs cappitaines estrangers et bon nombre de gentilzhommes angloys, et y en a aussy quy disent qu'il y a bien eu IIII ou V mille hommes de pied taillez en pièces dont l'on ne faict poinct de compte au paz dez aultres. Plusieurs ne font poinct mention de la perte desdictes gentz de pied et sy disent que la ville d'Adingthon est encore tenue par les angloys, mais il y a grande apparence à l'oppinion contraire car s'ilz sont vouluz aller secourir Adingthon sententz une bonne grosse armée prez il n'est paz à croyre qu'ils y soint allez foybles et s'ilz ont esté deffaictz est encore moins à croyre que ceulx de dedans se soient voulus oppiniastrer à garder une place presque prinse sans aulcune espérance d'estre secourus.

Fortifications de Boulogne. « Sire, monsieur le protecteur m'a cejourd'huy mandé qu'il a esté adverty que cez jours passez voz gentz ayant faict tyrer quelques coups d'artillerie de vostre fort dernièrement faict jusques à ung blocq de boys flottant sur l'eau qui est continuellement à l'entrée du hâvre de Bouloigne pour servir d'enseigne et adresse aulx navires qui entrent et sortent audict hâvre. Maistre Bregis accompaigné du trésorier de Bouloigne et ung gentilhomme nommé Palmer [4] et aultres estoint allez veoyr que c'estoyt, et estantz là sur la terre du costé du roy d'Angleterre ainsy qu'il dict leur feust tiré de vostredict fort deux coups d'artillerye dont l'ung passa par dessus eulx et l'aultre fust trop court, et tout soubdain ledict maistre Bregis en feist tirer troys en vostredict fort, et néanlmoins, Sire, m'a prié ledict protecteur qui s'en plainct vous en donner l'advertissement que dessus pour y faire pourveoyr [5].

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XXIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 306, copie du XVI[e] siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

441. — *Londres, 23 juillet.* — Selve a parlé au protecteur de l'affaire de M. de Carces, que le protecteur a promis de traiter mieux. Il

1. Sir Robert Bowis, gouverneur des marches centrales d'Écosse. Le bruit de sa captivité ne paraît pas confirmé dans la dépêche suivante.
2. Sir Thomas Palmer, qui avait eu la direction des fortifications de Haddington. La dépêche de John Brend, citée ci-dessus, confirme la nouvelle, ainsi que la dépêche qui suit.
3. Le bruit de la mort de Berteville était controuvé. Voir la dépêche suivante.
4. Sir Henri Palmer, membre du conseil de Boulogne.
5. Cette affaire va devenir le point de départ de longues négociations et de mémoires réciproques.

avise le connétable des nouvelles d'Écosse et de la confirmation du bruit du départ de 200 à 300 gens de guerre pour le Boulonnais. »

« *De Londres, ce XXIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 307, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

442. — *Londres, 24 juillet.* — Selve rend compte à M. de la Rochepot de la plainte du protecteur relative à la canonnade de Boulogne et lui fait part des nouvelles d'Écosse.

[« *De Londres, ce XXIIIIe juillet 1548* ».]

Il lui confirme le bruit du départ pour le Boulonnais des 200 ou 400 allemands embarqués à Londres.

Vol. 7, f° 307 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

443. — *Londres, 24 juillet.* — « Sire, ayant eu cejourd'huy quelque certitude de la rencontre qui a esté naguères en Escosse entre voz gentz et lez angloys, je vous ay dépesché ce courrier exprez pour vous en porter lez nouvelles que j'en sçay. Et premièrement, Sire, commenceray par celles que j'estime lez plus véritables que j'ay veues par une lettre qu'ung cappitaine italien estant à Barwich avec milord Grey escript à l'ambassadeur de Venize du XVIIIe de ce moys, le contenu en substance de laquelle est que milord Grey estant adverty par espyes qu'il y avoyt eu quelque différent entre monsieur d'Essey et le gouverneur d'Escosse à l'occasion duquel voz gentz et les escossoys s'estoint separez et retirez du siège d'Adingthon s'estoyt délibéré de faire marcher l'armée angloise pour essayer de leur donner sur la queue et prendre quelque adventaige sur eulx, et pour ceste fin avoyt acheminé sez gentz de guerre dez le dimanche XVe de ce moys délibérant de partir le mardy ensuivant avecques quelques cappitaines et gentishommes qu'il avoyt retenuz en sa compaignie et que ledict jour du dimanche et le lundy ensuivant ladicte trouppe angloise avoit marché jusques à XII mil prez de voz gentz soubz la conduicte de maistre Palmer et de milord Bowis gardien des marches de delà et estoint venuz jusques à un passaige estroict et malaisé auquel maistre Palmer et ledict milord avec toute la cavallerye s'estoint advancez devant laissant les gentz de pied derrière et estoint allez donner jusques bien prez de là où estoint voz gentz lesquelz comme bien advertis du desseing de leur ennemy avoint trouvé moyen de lez attirer sy finement et saigement à l'escarmouche et lez y attacher sy bien que maistre Palmer qui estoyt le premier avec le moindre numbre

Siège de Haddington.

de la cavallerye sy estoyt trouvé enveloppé et meslé de sorte qu'il n'en pouvoyt sortir et ledict milord qui le suyvoyt avec tout le reste des gentz de cheval le cuydant secourir s'estoyt mictz au mesme péril en manière que tous deux avec toute la cavallerye que les angloys avoint par delà y avoint tous esté tuez ou prins réservé le cappitaine Gamboa qui s'estoyt saulvé avec deux ou troys de sez gentz tant seulement et estoyt revenu à Barrvich ayant esté tuez tous lez aultres espaignolz qui estoint en ladicte trouppe ensemble ung cappitaine albanoys nommé Jehan Andrée et ceulx de sa nation qu'il avoyt avec luy et plusieurs aultres tant estrangers comme angloys, et que sur l'heure dudict combat ceulx de dedans la place d'Adingthon sortirent de leur costé sur voz gentz et que l'on ne sçayt qu'il en est advenu mais qu'il est à croyre que le chemin leur a esté taillé de rentrer en la place et qu'il n'ont paz eu meilleure fortune que les aultres car voz gentz s'estoint très bien préparez et pourveuz pour remédier à tout cela ayantz usé de ceste ruze et stratagème de se retirer pour leur faire ladicte saillye, et que cest inconvénient n'est advenu que pour avoyr esté milord Grey mal adverty et avoyr estimé que ceste discorde entre monsieur d'Essey et le gouverneur estoyt véritable laquelle toutesfoys n'estoyt que faincte expressément comme il y a grande apparence car lez escossoys mesmes quy estoint avec les angloys avoint tourné contre eulx sur l'heure du combat et aydé à lez deffaire changent la croix rouge en blanche. De laquelle nouvelle milord Grey fust adverty le mardy XVIIe de ce moys ainsy qu'il estoyt prest à partir avec Berteville et aulcuns gentishommes angloys et aussy celluy mesmes qui escript la lettre pour s'aller rendre à la susdicte trouppe angloise avec laquelle ils feussent partis n'eust esté qu'aulcuns d'eulx n'avoint paz leurs grands chevaulx prestz dez le dimanche. Et en fin de ladicte lettre, Sire, y a telles parolles en summayre : je vous advise que toute la cavallerye angloise y a esté prinse ou tuée réservé ledict Gamboa; vray est que les gentz de pied se sont saulvez et sont icy venuz trouver milord Grey. Selon cest advertissement, Sire, lequel vient de bon lieu, ceste perte est grande et d'aillieurs j'ay entendu certainement que Paget parlant d'icelle avant hyer ne la confessoyt pas moindre que de mil chevaulx et quant au commung bruict quy y vouldroict adjouster foy elle seroyt beaulcoup plus grande. Toutesfoys, Sire, monsieur le protecteur l'a desguisée tant qu'il a peu comme j'ai sceu et à l'ambassadeur de l'empereur et à celluy de Venize, leur mandant qu'il n'est rien sy vray qu'il y a eu et a différent entre ledict sieur d'Essey et ledict gouverneur d'Escosse lequel est proceddé de la longueur dont voz gentz ont usé au siège d'Adingthon lequel ilz promectoint de prendre incontinent et pource qu'ilz y avoint failly les escossoys s'estoint excusez et s'estoint vouluz retirer et que maistre Palmer ayant esté envoyé à Adingthon après ledict siège levé pour veoyr comme les choses se y portoint estoit entré dedans et lez avoyt trouvez en fort bon estat et deffense de sorte que nonobstant le

boulouart que lez vostres avoint sappé et abbatu la place n'avoyt jamais esté sy forte qu'elle estoyt l'ayant par le dedans merveilleusement bien remparée et fortiffiée ceulx qui y sont et asseurants qu'il n'en viendroict poinct de faulte, au moyen de quoy ledict maistre Palmer s'estoyt retiré avec peu de numbre de gentz de cheval qu'il avoyt et en s'en retournant avoyt trouvé quelque trouppe de voz gentz qu'il avoyt deffaictz et chassez jusques au reste de vostre armée de laquelle pour avoyr esté trop couraigeux et ne s'estre voulu retirer à temps il avoyt esté enveloppé et prins avec le gardien dez marches et environ II ou III^c chevaulx tout au plus mais que voz gentz y avoint bien eu plus grande perte car en cest instant mesmes ceulx d'Adingthon estoint sortis sur eulx et en avoint beaulcoup tué et estoint rentrez sans aulcun dommaige dans la place qu'ilz tenoint plus forte que jamais. Vray est que pour faire mieulx croyre le compte le secrétaire que l'on a depputé pour l'aller faire aux ambassadeurs leur a faict ung long proesme avant que venir au poinct leur disant que ce peuple qu'il n'avoit poinct accoustumé d'ouyr nouvelles d'adversité quand il lui en advenoit quelcune la moindre du monde la faisoyt et publioyt plus grande sans comparaison qu'elle n'estoyt et au contraire quand ilz recepvoint quelque fortune sembloyt qu'il n'en daignast parler ne faire compte.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XXIIIIe jour de juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 308, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

444. — *Londres, 24 juillet.* — Selve rend compte au connétable de l'effet produit par la défaite des anglais en Écosse : des lettres et des courriers sont envoyés aux principaux seigneurs d'Angleterre pour les envoyer en toute hâte à la frontière avec leurs gens. Les anglais comptent sur le temps et sur la diminution inévitable de l'armée royale, qu'ils veulent attaquer par mer et par terre. « Et se dict en ceste court que celle de mer est desjà partye d'Arrvich dont j'attendz aujourd'huy ou demain nouvelles certaines pour aller à Barrvich. Et disent qu'ils espèrent avoyr l'aventaige sur nostre armée de mer pour ce que une partye d'icelle s'est séparée et départie pour aller à Dombertrand lever la petite royne ainsy qu'ilz disent pour la mener par delà. Et le reste ne sera guères bien fourny de gentz selon leur oppinion pour ce qu'ilz disent que la plus part seront descenduz en terre et font leur compte qu'ilz auront bien tost III ou V^M allemands de renfort avec leur armée de terre et que le numbre dez hourquez esquippéez en guerre qui lez auront portez sera encores pour croistre leurs forcez de mer... Il n'y a pour ceste heure aultres nouvelles sinon, Monseigneur, que le protecteur fait

Guerre d'Écosse.

faire à grande diligence grande quantité de bardes pour gentz de chev. et lez faict à Westminster dans le logeis propre du roy ung itali modesnoys qui a aultresfoys esté longuement en France au service d. feu roy. L'on me vient de dire que lez deux ou troys cents allemants et flaments que l'on envoyoit delà la mer ont esté en chemin arrestez et commandez de ne poinct passer Gravezingines [1] et le pays de Quent où ilz sont maintenant : de quoy ce courrier en passant pourra sçavoyr la vérité et la vous faire entendre comme je luy en ay donné charge. Si cela estoyt véritable ce seroyt signe qu'ilz sont en quelque incertitude s'ilz doibvent mectre du costé d'Escosse tout ce qu'ilz en ont. Quant aux gentz de cheval qu'ilz ont levez en ceste ville leur partement depuis samedy a tousjours esté remictz de jour à aultre. Et ce jourd'huy après disner en une monstre qu'ilz ont faicte en debvoint estre résolus et de l'argent qui leur debvra estre délivré pour se conduire jusques au lieu où ilz vont jusques auquel ilz ne seront ny aulx despens ny à la soulde du roy d'Angleterre mais seulement de ceulx qui lez fournissent et encore qu'asseurément ne se sçaiche qu'elle part ilz vont, l'on dict plus que jamais qu'ilz vont en Escosse. »

« *De Londres, le XXIIIIe juillet 1548.* »

Villeneuve se plaint journellement de n'avoir reçu aucun argent depuis longtemps.

Vol. 7, f° 310, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

445. — *Londres, 24 juillet.* — Selve rend compte des nouvelles d'Écosse et de l'arrêt du contingent allemand à Gravesend.

« *De Londres, le XXIIIIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 311 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

446. — *Londres, 25 juillet.* — « Sire, l'homme que j'avoys envoyé à Arrvich est cejourd'huy revenu et m'a rapporté que tous les navires qu'estoient là comme je vous ay mandé dez le XIXe jour de ce moys en sont partis et allez vers Escosse [2] et que audict Arrvich il a entendu que sur le partement desdicts navires vint ung commandement à compterolleur de la marine d'aller en diligence faire accoustrer et esquipper lez aultres navires qui sont à Porcemuth qui est tout ce qu'il a rapporté de

1. Gravesend.
2. La flotte anglaise parut le 27 devant Berwick. (John Brend au protecteur. Berwick, 27 juillet. *Cal. of St. P., Scotland,* t. I, p. 92.)

là sinon qu'il dict que sur tous lez navires qui sont partis n'y scauroyt avoyr en tout V^{M} hommes. Et de moy, Sire, je croyrois facillement qu'il y en eust beaulcoup moins. Il dict aussy qu'il se faict grandes provisions de victuailles audict Arrvich et Ipswich [1] et que l'on y tue et salle beufz et telles aultres choses à force qui sembleroyt estre signe que lez navires de Porcemuth deussent aller prendre là leurs victuailles quand ilz seront prestz et armez. Et pour en sçavoyr mieulx la vérité j'envoye ledict homme audict Porcemuth pour sçavoyr quelz navires il y a, l'estat auquel ilz sont et quelle part se dict qu'ilz doibvent aller.

« Sire, l'homme du conte de Hontelay me vient de dire que cejourd'huy sont arrivez en ceste ville des gentz du conte Baudouel qui ont laissé leur maistre à Barrvich dont ilz ne partirent que lundy dernier et disent qu'il est encores là pour ce que milord Grey a faict difficulté de le laisser passer en Escosse nonobstant le saufconduit que le protecteur luy avoyt donné pour se y en retourner. Au moyen de quoy ledict conte a esté constrainct de renvoyer encores par deçà pour cest effect. Lez nouvelles qu'il compte de ce quartier là sont que tous lez gentz de cheval angloys ont esté deffaictz qui n'estoint paz moins de III^{M} et qu'encores sur l'heure du combat en sortist de la ville d'Adingthon VI ou VII^{c} desquelz a esté faict tout de mesmes, et l'ung de ceulx quy comptent ce que dessuz asseure d'avoyr esté présent à ceste deffaicte et dict que tant s'en fault que voz gentz ayent laissé le siège d'Adingthon qu'ilz tiennent ladicte place assiégée plus estroictement que jamais l'ayant tellement battue et par dedans et par dehors que sans aulcun doubte ils l'emporteroint s'ilz vouloint aller à l'assault ce qu'ilz ne veulent faire pour ne perdre lez bonnes gentz de guerre qu'ilz ont desquelz ilz s'attendent d'avoyr affaire et espèrent ung grand effect et ung grand fruict sy lez angloys leur vont donner une bataille comme ilz se y préparent et en font le semblant laquelle gaignée ilz sçavent bien que ladicte place ne leur peust eschapper la voyant et tenant dez ceste heure quasy comme en leur puissance. Lez serviteurs dudict seigneur Baudouel disent oultre que les angloys n'ont pour le présent vers ledict pays d'Escosse aulcunes gentz de cheval et ne peuvent estre en tout pour ceste heure que environ IX ou X^{M} hommes de pied au tour de Barrvich et sur la frontière et que le gouverneur d'Escosse est à VIII mil dudict Barrvich au deçà d'Adingthon en ung certain paz et destroict qu'il garde avec lez escossoys. Quant aulx allemants et hourques dont ceulx cy ont faict et font tant de bruict ilz asseurent qu'il n'en est aulcune nouvelle ny à Barrvich ny à Neufchastel ne par tout ce pays du North dont ilz ne font que venir maintenant. Au surplus, Sire, j'ay encores depuis ma dernière despesche entendu que pour vray tous les seigneurs et gentishommes de ce pays sont mandez se trouver prestz sur la frontière d'Escosse le plus

Négociations avec le comte de Huntley.

Siège de Haddington.

1. Ipswich.

tost que faire se pourra et que le protecteur ira en personne. Et tout présentement me vient quelcun de dire que ledict protecteur a cejourd'huy mandé en ceste ville que tous lez gents de cheval que faict ladicte ville lesquelz estoint desjà tous prestz à partyr et tous habillés de rouge feussent vestuz d'une aultre couleur et façon selon ung accoustrement qu'il a faict envoyer exprez à ceste fin et est de sez livrées et coulleurs qui faict encorez plus présumer qu'il ira en personne et qu'il veult que ceulx cy soint de la pareure dez siens. Et se dict que lesdicts gentz de cheval pourront estre prestz à partir sabmedy ou dimanche[1]. Voylà, Sire, tout ce qui est surveuu et que j'ay aprins depuis ma dernière depesche.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce* XXVI*e jour de juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 311 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

447. — *Londres, 26 juillet.* — Selve s'en refère à sa présente dépêche au roi.

« *De Londres, ce* XXVI*e jour de juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 313 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE EN FLANDRES.

448. — *Londres, 28 juillet.* — Selve a reçu le 15 la lettre de M. de Biron en date du 6. Il lui rend compte en détail des événements d'Écosse, notamment du siège de Haddington, et lui fait part des nouvelles relatives à la flotte, aux contingents allemands, aux différends du Boulonnais, à la mission du docteur Smith.

« *De Londres, ce* XXVIII*e juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 313 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

449. — *Londres, 31 juillet.* — « Sire,... j'ay esté adverty par lez dernièrez nouvelles que monsieur le protecteur a eu d'Escosse [que] l'on luy mande que Pietro Negro quy est ung cappitaine espaignol et ung aultre cappitaine angloys nommé Windent ayantz faict quelque saillye d'Addigthon avoynt esté prins de voz gentz et ce qu'ilz avoint avec eulx. D'effect le bruit se continue que le protecteur ira en personne vers ce quartier là. Tous les seigneurs de ceste court et évesques et gentishommes de ce

1. Samedi 28 ou dimanche 29 juillet.

royaulme sont cottizés à faire et esquipper certain numbre de gentz de cheval et entre aultres m'a l'on dict que l'arcevesque de Cantorbery en faict vingt et le chancellyer d'Angleterre dix et que nul de ceulx qui sont ung peu aysez n'en est exempt. Le bruict est aussy grand en ceste dicte court que la petite royne d'Escosse est jà embarquée ou preste à embarquer par là part du Ouest pour passer delà [1]. Cez gentz continuent tousjours à se vanter qu'il leur vient des allemantz et qu'il y a dix ou douze jours qu'ilz doibvent estre arrivez à Neufchastel. De quoy je vouluz avant hyer mectre en propoz ung gentilhomme de ceste court qui est homme d'estoffe et de réputation parent du duc de Norfolch lequel estoyt venu disner avec moy : il m'asseura fort sur son honneur qu'il avoyt veu longtemps faire et dresser l'estat pour le payment desdicts allemantz et que selon icelluy il y en debvoyt avoir III^{M} V^{c} mais qu'il ne pouvoyt croyre que celluy qui entreprenoyt de lez lever et conduyre quy est ung nommé Courpeny eust le crédict d'en lever tant car ce n'est comme il dict qu'ung baillif ou semblable officier de la ville de Hambourg en Allemagne. C'est, Sire, tout ce que je sçay de nouveau pour ceste heure.

Passage de Marie Stuart en France.

« Sire, etc... »

« *De Londres, ce XXXIe juillet 1548.* »

Vol. 7, f° 315, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

450. — *Londres, 31 juillet.* — Le protecteur a envoyé la veille à Selve, par un secrétaire du conseil, une lettre de M. d'Andelot, que le capitaine Villaines, qui l'attendait depuis dix ou onze jours, est allé immédiatement porter à M. de Chastilon.

« ... Présentement est revenu l'homme que j'avoys envoyé à Porcemuth et m'a rapporté y avoyr trouvé XXXIIII navires tous à hune et bonne partye en ayant troys tous prestz et bien esquippez en guerre et envyron deux mil mariniers qui peuvent aussy servir de gentz de guerre car il n'y a aulcuns aultres là. Bien est vray que lesdicts navires ne sont fourniz de victuailles et ne s'en faict aulcune provision audict Porcemuth sinon pour le besoing que l'on en a au jour la journée et dict que les dicts navires sont prestz à faire voyle n'attendantz que le commandement du protecteur et qu'il ne se parle aulcunement du chemin qu'ilz doibvent prendre. Bien a ouy dire audict lieu que les XV ou XX navyres qui sont dernièrement partiz d'Arwich avec milord Clinthon pour aller vers le North sont plus allez pour garder et deffendre dez courses de noz gallayres et infestations de nostre armée de mer la coste de ce pays que

Guerre d'Écosse.

1. Marie Stuart demeura du 28 juillet au 7 août sur une des galères de France, à l'embouchure de la Clyde, avant de quitter définitivement la côte. (Dépêche de Selve du 1er août, ci-dessous, et Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 34.)

pour faire aulcune entreprinse sur nostre dicte armée. Voylà, Monseigneur, ce qu'il m'a rapporté dudict Porcemuth et selon cela semble que cez seigneurs soint en incertitude s'ilz doibvent remuer de la part du South et du Ouest pour venyr au North les XXXIII navires dessusdicts et pourroyt bien estre pour ce qu'ilz ont entendu que la royne d'Escosse doybt passer en France par ledict costé du Ouest car sans ceste occasion je ne sçay qui lez pourroyt avoyr meuz de faire tant arrester là lesdicts navires veu qu'ilz sont prestz et que leur délibération estoyt de leur faire suyvre lez aultres vers le North ainsy que j'ay toujours esté adverty et comme il est vraysemblable par le préparatif des victuailles jà faict à Arwich et Ipswich comme je vous ay dernièrement mandé du XXVI[e] de ce moys et qu'à Porcemuth n'y en a aulcune provision pour fournir lez navires joinct qu'il semble peu vraysemblable que l'on ayt envoyé milord Clinthon vice-admiral avec tant seulement XV ou XX navires du costé où est la force de nostre armée de mer, qui me garde de croyre que lesdicts XXXIIII navires soint pour prendre le chemin du Ouest par lequel quand ladicte dame passeroyt j'estime qu'elle seroyt tellement accompaignée que ladicte force seroyt foyble pour luy empescher son voyage. Sabmedy dernier XXVIII[e] de ce moys partirent pour aller en Escosse lez gentz de cheval faictz et levez en ceste ville quy ne sont pas guères plus de deux C L ou environ et sont soubz la conduite d'ung nommé le capitaine Grenade quy est natif flament et aultresfoys a esté à feu monsieur le mareschal de Montegen[1]. Qui est, Monseigneur, tout ce que j'ay à vous mander pour le présent sinon que les angloys magnifient toujours leur fort d'Adingthon et le disent imprenable et que noz gentz n'y feront rien. »

Passage de Marie Stuart en France.

« *De Londres, ce* XXXI[e] *juillet 1548.* »

« Monseigneur, quelcun me vient de dire que le protecteur n'ira poinct en Escosse et que l'argument et fundement que l'on a en dire qu'il iroyt a esté prins de quelques acoustrementz de livrée qu'il faict icy faire pour aulcuns de sa famille qu'il y envoyra bien en ordre s'estant voulu cottizer à faire certain numbre de gentz de cheval tout ainsy comme lez aultres affin que personne ne parlast de s'en exempter. »

Vol. 7, f° 315 v°, copie du XVI[e] siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

451. — *Londres, 31 juillet.* — Selve vient de recevoir par son homme la lettre de M. de la Rochepot en date du 27 et lui fait part du départ de la flotte anglaise de Harwich.

« *De Londres, ce* XXXI[e] *juillet 1548.* »

1. René de Montejan, maréchal de France en 1538, mort la même année.

Selve prie M. de la Rochepot de communiquer cette dépêche à M. de Chastillon, auquel il n'écrit pas de lettre spéciale.

Vol. 7, f° 316 v°, copie du xvie siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

452. — *Londres, 1er août.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 24 juillet, et, pour s'y conformer, enverra désormais au conseil privé du roi, à Mâcon, le duplicata de ses dépêches au roi. « Depuis deux jours est venu d'Escosse ung des gentz du conte de Hontelay, qui dict que le XXVIme du passé il estoit encores au camp des escossoys et de voz gentz devant Hadington et que s'ilz vouloint faire effort ilz ne mectroint guères à prendre la place ce qu'ilz ne se veulent essayer de faire pour éviter la perte des bons hommes de guerre desquelz ilz espoirent avoir besoing et tyrer plus de service s'il advient que les angloys leur voisent courir sus avec armée comme s'estime qu'ilz feront, car de la routte ou empeschement quy seront donnez à ladicte armée anglaise ilz estiment que despend non seulement le gaing de ladicte place d'Adington, mais tout aultre bien et seureté des affaires de delà. Quant à la deffaicte des gentz de cheval angloys, de laquelle, Sire, je vous ay donné advis par mes depesches des XXIII et XXIIIIe du passé, il confirme qu'elle a esté grande et qu'il y a eu grand nombre d'angloys mortz et de prisonniers bien mil ou XII^c avec tres petite et quasi nulle perte des vostres ny des escossois. De vostre armée de mer, Sire, il n'en dict aultres nouvelles, sinon qu'il y a quatre gallaires qui sont passeez en la part du Ouest pour aller lever la petite royne d'Escosse à Dombertrand en compaignie de plusieurs navyres bien esquippez tant des vostres que de ceulx de ladicte dame laquelle se debvoit embarquer dans le XXVIIIe du passé pour aller en France accompaignée de madame de Flamin [1], du seigneur d'Asquin et plusieurs aultres seigneurs et dames dudict pays, et que la royne sa mère desiroit fort la conduire elle mesmes, mais que monsieur le gouverneur d'Escosse n'étoit aulcunement de cest advis en sorte que ladicte dame n'estoit par encores bien résolue si elle feroit le voyage ou non. Il dict aussi, Sire, que voz gentz fortiffient le Petit Leich et ung aultre port prochain d'Adington. Je me suis voulu enquérir s'il avoit rien sceu des forces que les angloys ont sur la frontière, mais il dict qu'il n'y a pas plus de dix ou XII^M hommes à Barwich et autour, et en s'en revenant dict avoir trouvé à Neufchastel l'armée de mer angloyse en toute laquelle n'y a poinct comme il dict IIII^xx navyres dont la plus part ne sont que navyres victuaillers. Et de moy je ne me puis persuader qu'il n'y en aye beaulcoup moins veu les advertissements que j'en ay euz et vous ay mandés ordinairement de Porcemuth et de Arwich qui sont les

Siège de Haddington.

Passage de Marie Stuart en France.

1. Lady Margaret Fleming.

lieux où les navyres de guerre ont esté armez et équippez. Au surplus, Sire, il m'est venu nouvelles d'ung de ceulx que j'ay envoyés vers la frontière d'Escosse, lesquelles ne sont aultres sinon que de la susdicte deffaicte des gentz de cheval angloys de laquelle il dict que le deuil a esté fort grand à Barwich, et que milord Grey faict tout ce qu'il peust pour retyrer soubdain quelque nombre de gentz de cheval dont il a grande faulte, mais que ceulx quy luy viennent sont gentz neufz prins à la haste et ramassez de toutes pièces, le plus mal montés et équippez qu'il est possible, là où ceulx qu'il a perdus estoint les plus aguerris et les myeulx montés et armez qu'ilz eussent en ce royaulme : de gentz de pied il dict qu'il en vient tous les jours audict milord Grey et qu'il se dict là que devant la my aoust il y aura XXX^{M} hommes de pied angloys et bon nombre de gentz de cheval qui iront lever le siège d'Adington. Des allemantz dont ceulx cy se sont tant vantez il dict qu'il n'y en a là aulcunes combien que l'on y face long temps a courrir le bruict qu'il y en doibt arryver. »

Fortifications de Boulogne. Quant à l'affaire de la canonnade de Boulogne, Selve a représenté au protecteur, d'après la lettre de M. de la Rochepot en date du 27, « que c'estoint les angloys qui avoint tyré troys coups de canon en vostre dict fort sans nul propoz ny occasion, sinon que voz gentz avoint faict tirer à un blocq de boys quy est dans la mer pour essayer la portée d'aulcunes pièces d'artillerye de vostre dict fort. » Le protecteur alors, après avoir déclaré que le fait lui était attesté par lettre de Brydges et de tout le conseil de Boulogne, a remis le premier l'entretien sur la fortification du môle, disant que si Palmer et Brydges y avaient récemment mis de l'artillerie et des gens de pied, c'était que les gens du roi faisaient de continuelles entreprises contre cet ouvrage et y avaient même tué quelques anglais. Le protecteur, somme toute, serait favorable à la nomination de commissaires de part et d'autre chargés de régler ce litige.

« *De Londres, le premier aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 3, copie du XVIe siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

453. — *Londres, 1er août.* — Selve s'en réfère à sa dépêche au roi et accuse réception au connétable de la dépêche de celui-ci datée du 23 juillet.

« *De Londres,* [*le premier aoust 1548* ».]

Vol. 8, f° 4 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI [1].

454. — *Londres, 1er août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi. Correspondance de Selve avec le Conseil Privé du roi.

« *De Londres,* [*le premier aoust 1548* ».]

Vol. 8, fo 5, copie du xvie siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

455. — *Londres, 1er août.* — Selve a reçu le paquet de dépêches du roi avec la dépêche de M. de la Rochepot en date du 30 juillet : il remercie celui-ci d'avoir pris soin de sa vaisselle d'argent.

Il lui rend compte de son entretien avec le protecteur sur la canonnade de Boulogne et la fortification du môle, en mêmes termes que dans sa dépêche au roi. Selon le désir de M. de la Rochepot, il lui fait savoir le salaire de ses courriers, qui est de douze écus pour l'aller et retour, tout compris, bien que les courriers qui ont été envoyés à Selve par les postes de Montreuil ou de Neufchâtel se soient fait payer double en alléguant qu'il en avait toujours été ainsi. Outre le présent paquet à l'adresse du connétable, Selve en joint à sa dépêche un second, à l'adresse du Conseil privé du roi à Mâcon.

« *De Londres,* [*le premier aoust 1548.* »]

Vol. 8, fo 5, copie du xvie siècle, 2 p. 3/4 in-fo.

SELVE AU ROI.

456. — *Londres, 1er août.* — « Sire, j'ay cejourd'hui veu par lettre escripte à Barrvich le XXIe du passé comme milord Clinthon chef de l'armée de mer angloyse estoit arrivé là ledict jour pour délibérer avec milord Grey et les aultres cappitaines de ce qu'il avoit à faire ayant laissé ladicte armée en une isle près de Neufchastel [2] et que le mesme jour deux de voz gallaires avoint esté descouvertes en mer dudict lyeu de Barrvich lesquelles pouvoint bien avoir esté veuez et apperçuez d'icelle armée angloise car elles tenoint le chemin vers l'isle susdicte et Neufchastel et que l'on estimoit audict Barrvich que vostre armée de mer ne debvoit pas être loing après lesdistes deux gallaires. Et en ceste lettre, Sire, y a une addition du landemain quy estoit le XXIIe portant ces paroles : « ce matin à bonne heure nous avons apperceu toute Guerre d'Écosse.

1. Cette correspondance dure du 1er août au 7 septembre. Elle coïncide avec le voyage que Henri II faisait alors en Italie.

2. Holy-Island, entre Newcastle et Berwick. (John Brend au protecteur, Berwick, 30 juillet. *Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 39.)

nostre armée faisant voyle vers nous. » Et est celluy quy escript ladicte lettre ung cappitaine estant à Barrvich au service du roy d'Angleterre de quy j'ay veu plusieurs advertissementz véritables. Et escript en outre, Sire, que voz gentz sont tousjours au siège d'Adingthon mais avoint remué leur camp pour l'assiéger par le costé de deçà selon qu'il se disoit audict Barrvich auquel lyeu il arrivoit tous les jours grand numbre de gentz de guerre angloys mais gentz de maulvaise qualité et mal en poinct et qu'il se doubtoit que s'il falloit venir au combat avec telle trouppe qu'elle auroit le désadvantaige quelque grande qu'elle feust par faulte de deux choses des principalles et plus nécessaires pour une bataille quy estoit cavallerye et bonne harquebouzerye desquelles il luy sembloit que ladicte armée angloyse se trouveroit très mal pourveue. Voylà, Sire, le contenu de ladicte lettre laquelle ne faict aulcune mention qu'il soit arryvé par delà allemantz, toutesfoys hyer j'entendiz que ung homme venant de ce quartier avoit dict que pour certain il en estoit arrivé IIII ou V^M à Neufchastel et qu'il les avoit veuz samedy dernier quy estoit le XXVIIIe du passé. De quoy j'ay depuis essayé de vouloir faire quelque vérification, mais ne m'a esté possible d'en sçavoir pour encores aultre certitude. sinon que j'ay sceu pour vray que ung secretaire de ce roy asseura hyer à ung personnaige d'estoffe avoir lettres de l'arrivée desdicts allemantz et qu'ilz sont troys mil, dont j'espoire dans peu de jours avoir certaines nouvelles par ung homme que j'attendz de là. Quant aulx navyres qui estoint à Porcemuth, Sire, j'entendz qu'ilz n'en sont encores partys et suis en fantazie d'envoyer de rechef sur le lieu pour voir et entendre ce qu'ilz délibèrent de faire. Quy est, Sire, ce que je vous puis mander pour ceste heure, sinon que quelcun m'a adverty que ceulx cy lèvent en grande diligence et fort secrettement six mil hommes pour envoyer delà la mer sans me dire en quel pays se faict ceste levée et de quelles gentz, par quoy je y trouve peu d'apparence de vérité, et quand ainsy seroit ce ne sçauroint estre que paisantz ramassez et gentz de peu de compte et croiroys que cela fust plus tost pour renforcer les garnisons des places fortes de delà que pour aulcune entreprinse, car les affaires d'Escosse pressent tant en ce pays pour ceste heure qu'il ne semble pas que l'on aye par deçà ne cueur ne puissance ne temps de tourner la veue ailleurs.

« Sire, etc... »

« *De Londres, le IIIe aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 6 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

457. — *Londres, 3 août.* — Selve s'en réfère à sa présente dépêche au roi.

« *De Londres, le IIIe aoust* [*1548*]. »

Vol. 8, f° 7 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

458. — *Londres, 3 août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi.

« *De Londres,* [*le* III*e* *aoust 1548.*] »

Vol. 8, f° 8, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

459. — *Londres, 3 août.* — Selve envoie à M. de la Rochepot les paquets à l'adresse du connétable et du conseil privé du roi à Mâcon. Il l'avise de la levée secrète de 6000 hommes qu'il a signalée au roi.

« *De Londres,* [*le* III*e* *aoust 1548*]. »

Vol. 8, f° 8, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

460. — *Londres, 9 août.* — Selve a été la veille trouver le protecteur à Shyness pour lui faire diverses plaintes, notamment « d'ung gentilhomme que monsieur de Chastillon avoit icy envoyé que maistre Bregis a faict arrester prisonnier à Bouloigne ainsi qu'il s'en retournoit, et aussy d'ung navyre de XXV ou XXVI tonneaulx chargé de vin que ung marchant de Dieppe menoit en vostre fort lequel a esté prins par les angloys et de quatre aultres dont les troys sont navyres à troys hunes qui ont esté prins et retenuz à Douvres, et pareillement de troys ou quatre marchantz voz subjectz que milord Coban debitis de Calais a arrestez audict lieu prisonniers, et d'ung fifre tué par les angloys à Bouloigne par lequel monsieur de Chastillon avoit envoyé une lettre à maistre Bregis. » Le protecteur n'a répondu qu'en alléguant d'autres griefs : la canonnade dirigée contre le môle de Boulogne et l'assaut qui y avait été donné par 40 cavaliers et 700 à 800 hommes de pied; l'agression de M. de Blérencourt sur les terres du roi d'Angleterre et le massacre de plusieurs sujets anglais occupés à la moisson; les torts journellement faits aux marchands anglais en France; l'incendie d'un navire anglais brûlé par la flotte du roi à moins d'un mille et demi de Berwick et la réponse de Strozzi aux plaintes qui en ont été faites : « Qu'encores que la paix fust entre Voz deux Magestés toutesfoys que la guerre estoit entre les escossois et angloys et que luy et ses gentz estoint escossois; » enfin les secours en vivres et munitions que portaient aux écossais les navires français saisis à Douvres et dont Selve venait de se plaindre. La discussion a repris sur l'affaire de la canonnade du môle, le protecteur montrant à Selve deux lettres de MM. de Chastillon et de

Saisies de navires.

Fortifications de Boulogne.

la Rochepot à Brydges [en date du 1er août] et des lettres en anglais de Brydges, qui continue à affirmer que les français ont tiré les premiers coups, Selve soutenant le contraire d'après ce que M. de Chastillon lui a écrit et répétant que les travaux continuent toujours pendant le débat. « de sorte que quy ne l'empescheroit à présent il n'y auroit guères bon remède quand elle seroit faicte ». Quant au prétendu tort apporté aux marchands anglais, ce n'était rien, a dit Selve, comparé aux pertes subies par les français, thème qu'il a assez longuement développé. « Et là dessuz », conclut Selve, « a appellé ung secrétaire auquel il a commandé des lettres aulx debitis de Calais et gouverneur de Bouloigne, et au regard du gentilhomme de mondict seigneur de Chastillon m'a asseuré qu'il l'avoit dès ceste heure faict délivrer, et quant au meurtre du fifre qu'il n'en avoit jamais rien sceu ne entendu et qu'il le trouvoit bien maulvaiz; et que... il avoit escript à maistre Bregis d'offrir de faire cesser l'ouvrage du môle en ung certain endroict que voz gens prétendent estre et servir de flanc le long de la muraille jusques à ce que l'on eust envoyé commissaires sur les lieux d'une part et d'aultre pour vuyder si c'est fortiffication ou non, faisant néanlmoins ce pendent tousjours continuer le reste de l'ouvraige dudict mole, et si voz gens ne se voulloint contenter de cela qu'il avoit commandé que l'on feist le myeulx qu'on pourroit pour se deffendre s'ilz assailloint, et qu'après ceste offre quand la guerre surviendroit il pouvoit clairement monstrer et justiffier à tout le monde qu'elle ne seroit point advenue par sa faulte. »

Guerre d'Écosse.

« Sire, depuis hyer au soir que je revins de Schines quelques ungs m'ont dict des nouvelles que je vouldrois qui feussent vrayes, qui sont que vostre armée de mer a bien battu celle d'Angleterre du costé du North et colla au fond un grant navyre nommé la *Pensée* quy est ung des plus beaulx de deçà et prins et fort blecé aulcuns aultres vaisseaulx et entre aultre la Gallaire d'Angleterre que l'on dict estre revenue toute rompue en ung certain port de ce royaulme pour estre rabillée. Ausquelles nouvelles encores que je trouve quelque apparence pour ce que lesdictes deux armées à ce que j'entends estoint dès ces jours passez bien près l'une de l'aultre et qu'il a fait en ce pays fort beau et doulx temps pour voz gallaires, toutesfoys, Sire, je ne vous en puis rien mander de seur. Je suis aussy adverty que les navyres quy sont à Porcemouth sortent au premier jour et que milord Guillaume en est le chef. Je ne sçay, Sire, où ilz pourroint aller et attendray nouvelles d'ung homme que j'ay là, mais il ne me semble pas croyable que s'y c'estoit pour les envoyer du costé du North se joindre à l'armée angloise de laquelle est chef milord Clinton que ledict milord Guillaume qui a durant les dernières guerres esté chef en la mer voulsist accepter ceste charge pour aller soubz l'aultre. Sy est-ce, Sire, qu'il se dict que lesdictes deux forces se doibvent joindre ensemble pour ce que ce quy est pour le présent audict pays du North est ung peu foible. D'Adington je n'en ay aultres

nouvelles sinon qu'il est tousjours assiégé et que les angloys font compte avant la fin de ce moys avoir une bonne et grosse armée preste pour lever ledict siège. Au surplus, Sire, l'ambassadeur de l'empereur, combien qu'il se fust logé aulx champs depuis cest eslé en une maison où il se plaist bien, a faict demander logis près Hamptoncourt ou est le roy d'Angleterre, et dict communément que c'est pour passer le temps aulx champs et prendre l'air, toutesfoys a dict à quelcun de quy il est ung peu privé que c'est pour quelques affaires de particuliers et entre aultres pour vuyder quelques différentz d'aulcun droict que une dame de Flandres nommée madame de Fyennes prétend et querelle tant audict Fyennes que à quelques aultres lieux du Boullenoys. »

« *De Londres, le IV* aoust 1548. »

Vol. 8, f° 7 v°, copie du XVI° siècle, 8 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

461. — *Londres, 9 août.* — Selve avise le connétable qu'on l'a averti que les marchands français retenus à Calais par lord Cobham ont promis à certains marchands anglais de leur servir de prête-nom pour sauver les biens que ceux-ci possèdent en Bretagne : ces marchands français sont serviteurs ou facteurs d'un sieur Lestonnat [1], de Bordeaux, très lié avec plusieurs marchands anglais auxquels il a servi et sert encore de prête-nom pour les aider à faire venir des vins de France.

« *De Londres, le IX° aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 13, copie du XVI° siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

462. — *Londres, 9 août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi.

« *De Londres, [le IX° aoust 1548].* »

Vol. 8, f° 12 v°, copie du XVI° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

463. — *Londres, 9 août.* — Selve a reçu l'avant-veille les dépêches de M. de la Rochepot en date du 3 et du 4 et lui envoie actuellement le paquet du roi, en le priant de communiquer à M. de Chastillon le duplicata qu'il joint à cette dépêche. « Au regard d'Anthoine Gouaras, ce que j'en

1. Appelé plus loin Guillaume de Lestonnat. Sur son rôle dans les troubles de Guyenne, voir ci-dessous, Selve au roi, 15 octobre.

sçay est que c'est ung espaignol quy aultresfoys a demeuré en France serviteur de Bernuy de Tholoze dont j'ay ouy dire qu'il s'absenta et rendist fuictif il y a assez longtemps et ne sçay bonnement pourquoy, tant y a qu'il a esté icy demeurant durant les dernières guerres, je ne vous sçauroys dire sy c'estoit comme facteur dudict Bernuy ou aultrement... » Il lui rend compte des nouvelles de la guerre en mêmes termes que dans sa dépêche à M. de Chastillon.

« *De Londres, le IXe aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 13 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

464. — *Londres, 9 août.* — Selve a reçu les dépêches de M. Chastillon en date des 2, 4 et 5. Il envoie présentement à M. de la Rochepot, en le priant de le communiquer à M. de Chastillon, un duplicata du passage de sa présente dépêche au roi contenant le récit de son entretien avec le protecteur, qui l'a assuré que M. de Villaines avait dû être renvoyé. Il rend compte à M. de la Rochepot des nouvelles de la guerre.

« *De Londres, le IXe aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 13 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Guerre d'Écosse.

465. — *Londres, 12 août.* — « Sire, j'euz hyer nouvelles de Porcemuth par ung homme que je y avois envoyé qui m'a rapporté y avoir trouvé encores les XXXIIII navyres qu'il y avoit veuz dernièrement desquelz sortent en mer les XVIII qu'il a veuz tous prestz ayantz là prins victuailles pour ung moy seulement, et se dict sur le lyeu que pour certain ilz viennent en ceste rivyère se joindre au *Grant Henry* et quelques aultres vaisseaulx quy s'apprestent en icelle affin d'aller tous ensemble trouver le reste de l'armée de deçà vers le North. Et dict que le nombre des gentz de guerre qu'il a trouvé audict Porcemuth pour fournir ces dix huict navyres est de XII^c soldatz sans les mariniers. Vray est que tous les jours y en arrive davantaige et encores en s'en revenant en a trouvé envyron deux cents qui y alloint. Le mesme jour d'hyer, Sire, me vint ung aultre homme que j'avois envoyé à Barrvich lequel dict avoir esté jusques dans Adington et y avoir demeuré le XXIX, XXX et XXXIe du passé et que voz gentz et les escossois sont campés environ ung mil loing dudict lieu à raison de quoy les angloys trouvent par foys moyen d'y aller et envoyer encores que ce ne soit pas sans danger. Quant à la force que les angloys ont assemblée vers ce pays-là, dict qu'elle est d'environ quatre ou cinq mille hommes soubz la charge du conte de Schirosbery et presque aultant soubz la charge du conte d'Arby, lesquelz sont

campés en deux divers lyeux au tour de Barrvich à environ ung mile ou deux près, et que dans ledict Barrvich est milord Grey quy peust avoir environ deux mil hommes de pied angloys et deux centz chevaulx. Vray est que à présent y a davantaige III^M allemantz quy arrivèrent à Neufchastel le XXVIIIe du passé et incontinent allèrent à Barrvich où ilz feirent monstre et receurent argent, dont les XV^c sont harquebouziers et le reste ont picques et halbardes, et sont venuz sur XIIII hourcques lesquelles sont de présent audict Neufchastel sans aulcunes gentz dedans fors les mariniers, et n'est poinct de bruict que l'on s'en veuille servir à la guerre. Il se dict aussy qu'il y a au tour dudict Barrvich grand nombre de chevaulx legiers quy sont gentz de là autour et des frontyères du North. Et est le bruict que l'on n'attent pour entrer dans le pays d'Escosse que les gentz de cheval que font les seigneurs et les villes de ce royaulme qui n'y sont encores arrivez combien qu'il y en aye là plusieurs par chemin. L'on dict là que milord Grey ne sera plus lieutenant de roy pour le mal contentement que l'on a de luy depuis la dernière perte que les angloys ont faicte de leur cavallerie en Escosse, et qu'il n'aura aultre charge que d'estre chef des gentz de cheval, et que le conte de Schirosbery sera lieutenant de roy [1]; toutesfoys au camp dudict conte se dict communément qu'il n'est pas délibéré de faire ung pas que le protecteur n'y soit pour luy commander et ordonner ce qu'il aura à faire affin que s'il succède mal l'on ne luy puisse rien imputer comme il se doubte que l'on auroit bonne envye de faire, et que c'est plus tost pour ceste fin et pour sa ruyne que le protecteur luy veult commectre ceste charge que pour bien qu'il luy veuille. Il dict oultre, Sire, que l'armée de mer quy estoit à Barrvich n'estant pas au commencement de plus de XX ou XXII navyres s'est renforcée des huict navyres quy s'ensuivent, la *Marie Ambrou*, du port de IIII^c tonneaulx, le *Saulveur*, de Londres, de II^c tonneaulx, la barcque du protecteur, de cent cinquante tonneaulx, le *Sacre*, de cent tonneaulx, le *George*, de Neufchastel, de cent tonneaulx, le *Phénix*, de LX tonneaulx, le *Merland*, de pareil port, et le *Double Roz*, de XXX tonneaulx [2], desquelz navyres la plus part des cappitaines sont pyrates, et pour ceste heure ladicte armée de mer angloise n'est pas de plus de XXVIII ou XXX navyres de guerre. Et le IIIe de ce moys parteist de Barrvich pour s'approcher de la vostre et alla moiller l'ancre en ung lyeu nommé Scater qui est environ V ou VI milles delà Barrvich et la

1. Depuis le 6 août, les dépêches d'Écosse sont rédigées en commun au nom de lord Grey et de Francis Talbot, comte de Shrewsbury. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, pp. 93 et s.)

2. On trouve sur les rôles de la marine anglaise d'août 1545 les navires suivants : la *Marie* de Hambourg (400 tx), le *Sacre* (60 tx), le *Phénix* (80 tx), *the Marlion* (60 tx), *the Roo* (100 tx), que leur tonnage ou leur nom peuvent servir à identifier avec une partie des navires cités par l'ambassadeur. La *Galère* d'Angleterre, la *Grande-Maîtresse*, de Londres, et le *Grand-Henry* ont été déjà souvent mentionnés par lui.

Gallaire d'Angleterre avec une galliace nommée la ***Maistresse*** allèrent plus avant en mer pour descouvrir et apperceurent deux de voz gallaires desquelles s'approchèrent sy près qu'avant qu'elles se peussent retyrer elles se trouvèrent parmy elles et cinq aultres quy y survindrent tout à l'heure quy battirent si bien ladicte Gallaire et galliace angloises que la Gallaire fust percée à fleur d'eaue en deux endroictz d'oultre en oultre et tous les remes d'ung costé luy furent emportez et douze hommes tués dedans et ladicte galliace feust aussy percée d'oultre en oultre en deux ou troys endroictz de sorte qu'à poine se peurent elles saulver et ont besoing d'estre rabilléez. Qui est, Sire, tout ce que j'ay entendu des lieux dessus dicts [1]. Et icy pour ceste heure, je n'ay ouy dire aultres nouvelles sinon que le *Grant Henry* s'appreste en grande diligence et neuf ou dix aultres petytz vaisseaulx le long de ceste ryvière.

« Sire, etc... »

« *De Londres, le XIIe aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 14, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

466. — *Londres, 12 août.* — Selve s'en réfère à sa présente dépêche au roi.

« *De Londres* [*le XIIe aoust 1548*]. »

Vol. 8, f° 16, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

467. — *Londres, 12 août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi.

[« *De Londres, le XIIe aoust 1558.* »]

Vol. 8, f° 15 v°, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

468. — *Londres, 12 août.* — Selve prie M. de la Rochepot de faire tenir au roi la présente dépêche.

[« *De Londres*], *le XIIe aoust 1548.* »

Vol. 8, f° 16, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Fortifications de Boulogne.

469. — [*Stratham,*] *19 août.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du roi en date du 8 avec le double du mémoire présenté au roi par l'am-

1. Aucune mention de ce combat naval dans la correspondance de Grey et de Shrewsbury avec le protecteur. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 93, 94.)

bassadeur d'Angleterre. Il a été la veille trouver le protecteur à Syon et lui a fait réponse sur chacun des points dudit mémoire : il envoie au roi le mémoire écrit que le protecteur lui a demandé de lui remettre pour préciser les termes de cette réplique.

La discussion s'est continuée sur la question du môle. Selve objecta que, d'après les lettres mêmes de MM. de Chastillon et de la Rochepot, « certainement tout le mosle est fortiffication et non seulement ung certain endroict d'icelluy et que mesmes sur le devant il y avoit ung parapet de XII ou XV piedz de muraille. » Le protecteur soutint par contre « que ce qu'il avoit faict sur le devant dudict mosle n'estoit que pour le conserver et deffendre de l'impétuosité du flot de la mer et non pour aulcune manière de fortiffication » ; il s'est montré très mécontent de ce que les officiers anglais aient fait cesser tout l'ouvrage, et non pas seulement la partie qu'il leur avait donné ordre d'interrompre, disant que cet excès de concession était directement contraire à ses ordres, « attendu mesmement qu'il leur avoit mandé troys manières par chascune desquelles ilz pouvoint continuer l'ouvrage dudict môle sans aulcun danger de ceulx quy y besoignent. » Revenant ensuite aux forts du Mont-Chastillon et du Jardin [1], il a déclaré que les seules entreprises contraires au traité étaient celles du roi de France, accusant à ce propos M. de Chastillon d'avoir conseillé ces empiétements successifs. Des répliques se sont échangées sur l'importance et le but de ces fortifications, tant du môle que des forts.

Selve s'est ensuite plaint de la saisie des quatre navires marchands français à Douvres, et de l'arrêt des marchands français à Calais par le député de Calais, dans les termes où le roi le lui avait prescrit. Le protecteur a répondu que les navires saisis arrivaient d'Écosse, ainsi que le prouvaient leurs chartes-parties, et que les trois marchands arrêtés étaient retenus en représailles de l'emprisonnement de trois anglais pris par les officiers du roi, « lesquelz angloys il dict estre des principaulx et plus riches de quelques villaiges d'autour Calaiz et les appelle fermiers. »

« Sire, je ne sçay aultres nouvelles d'Escosse sinon que le protecteur a faict entendre aulx ambassadeurs par deçà que jeudy dernier XVIIe de ce moys milord Grey avec l'armée angloise debvoit entrer dans le pays d'Escosse pour aller rencontrer voz gentz et les escossoys devant Adington [2] et dict qu'il y a eu quelque saillye de ceulx de dedans ladicte place où il y a eu envyron IIII^{xx} des vostres et la plus part allemantz tuez et le lieutenant de monsieur d'Essey prins et des angloys y en a eu XII ou XV mortz. Par mer il dict que leur armée a bruslé à l'entrée de

Siège de Haddington.

1. Le nouveau fort construit près de la pointe extrême du territoire français, dont Selve donne pour la première fois le nom. (Voir les dépêches du 9 juin et du 19 juillet).
2. Voir ci-dessous, 23 août.

la rivyère du petit Leith XII navyres des vostres chargés de victuailles desquelz les gentz se saulvèrent en terre [1]. Et se vante aussy qu'il y a eu une de voz gallaires tellement battue qu'elle ne servira jamais et le lieutenant du seigneur Strocy tué dedans, mais je croy fermement, Sire, que la vérité soit tout le contraire. Car je suis adverty que mesme jeudy dernier ledit protecteur estoyt sy surprins et de colère et de mescontentement qu'il ne se peust tenir de dire et déclairer que les ministres du roy d'Angleterre qui sont vers le pays d'Escosse le servent très mal et faisoint tout le rebours de ce quy leur estoit ordonné ayantz fort mal pourveu à ladicte place d'Adington et que ledict roy son maistre n'avoit point faulte de gentz de guerre mais bien avoit grande faulte de chefz et par mer et par terre et qu'ilz ne pouvoint trouver moyen de mectre quelque chose dans ladicte place d'Adington combien qu'il leur eust esté commandé et que ceulx quy estoint dedans monstroint bien qu'ilz estoint fort gentz de bien. »

« [*De Stretham*], *le* XIX*me* *aoust* M V*c* XLVIII. »

Vol. 8, f° 16 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. in-f°.

« RESPONCE AU MÉMOIRE DESSUSDICT FAICTE PAR L'AMBASSADEUR DU ROY A MONSIEUR LE PROTECTEUR D'ANGLETERRE. »

Fortifications de Boulogne.

Pièce jointe au n° 469. — « Le roy mon maistre, ayant veu ung mémoire que l'ambassadeur du roy d'Angleterre luy a faict présenter par où il se plainct de plusieurs choses contraires à la paix et amytié d'entre les deux roys noz maistres qu'il dict avoir esté entreprins et attemptez par les ministres qui sont pour ledict seigneur roy mon maistre en Picardye, a trouvé lesdictes plainctes si estranges qu'il ne les peust croyre sçaichant très bien que ses dicts ministres qui sçavent son intention et le respect qu'il porte au debvoir de l'amytié qu'il a avec le roy d'Angleterre son bon frère ne sont pas si mal advisez de faire ny entreprendre chose qui y contrevienne et aussi en le faisant ilz passeroint le commandement qu'ilz ont de Sa Magesté qui est de vivre en doulce et paisible voysinance de son dict bon frère sans rien innover ne aussy souffrir aulcune nouvelleté et entreprinse estre faicte par les vostres, à ceste cause le dict seigneur roy mon maistre, n'ayant jamais rien entendu des faicts contenuz en ce dict mémoire, a escript à monsieur de la Rochepot de m'advertir à la vérité comme les choses sont passéez desquelles il m'a commandé vous parler et respondre suivant ce que mon dict sieur de la Rochepot m'en feroit sçavoir et vous asseurer de sa part que le roy d'Angleterre son bon frère le trouvera tel et aussi véritable et gratieulx voisin qu'il luy a tous-

1. Le 10 août, devant Leith. (Dépêche de lord Clinton à Grey et Shrewsbury (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 93.)

jours faict dire moyennant qu'il soit faict le semblable de vostre costé car faisant aultrement il est prince qui ne le pourroit passer soubz dissimulation.

« Et pour vous respondre particulièrement sur chascun article du dict mémoire selon la vérité des choses dont j'ay esté amplement informé par messieurs de la Rochepot et de Chastillon, je vous diray, quand aulx deux coups d'artillerie tyrez au blocq et marcque qui sert d'enseigne pour les vaisseaulx qui entrent dans le havre de Bouloigne, que cela est advenu pour ce que nos gentz avoint quelques-unes de leurs pièces vielles chargées qu'ilz vouloint refraîchir et veoir leur portéez lesquelles ont faict tyrer audict blocq pour ce qu'ilz ne voyoint aultre enseïgne en la mer et aussi qu'en cela ne pouvoint faire aulcun dommaige au préjudice au roy d'Angleterre.

« Au regard des deux coups d'artillerie que ledict mémoire porte avoir esté tyrez au dépputé de Bouloigne et aultres du conseil du roy d'Angleterre, pour tout vray il ne feust oncques tyré ne visé à eulx, et quand l'on l'eust faict ce n'eust esté ainsi que je suis adverty sans bonne et grande occasion de ce faire car ilz s'approcheoint trop de nostre costé pour voir nostre nouveau fort.

« Quant au fort de dessoubz la montaigne faisant la poincte du port de Bouloigne, ce n'est que pour adméliorer le Mont-Chastillon et n'est que ung membre dépendant d'icellui et quasi une mesme chose, ce que nous pouvons aussi bien faire que vous avez faict à la tour d'Ordre, Mont-Lambert [1] et aultres lieux.

« Touchant les oultraiges mentionnez par le dict mémoire que noz gentz font journellement aulx subjectz du roy d'Angleterre, certainement ce sont les vostres qui ont tousjours commencé dont les nostres ont beaulcoup souffert et enduré, et quant ilz ont veu qu'ilz continuoint de jour en jour et de pis en pis et que l'on ne povoit avoir aulcune raison ne justice ont esté contraincts d'en chercher la revenche, et suis adverty par mon dict sieur de la Rochepot qu'il n'a encores peu avoir une seulle raison ne justice de maistre Bregis pour plusieurs larcins, meurtres et pilleries que ses gentz ont faict sur les subjectz du roy mon maistre combien que de son costé il la luy a tousjours faicte fort bonne et prompte mesmes depuis peu a faict pendre francois comme voz gentz delà la mer sont assez advertis.

« Et pour aultant que voz ministres delà la mer vous donnent à entendre les choses aultrement qu'elles ne sont et par leur dire veulent faire noz gentz agresseurs, je vous veulx bien faire entendre ce que j'ay sceu là-dessus par monsieur de Chastillon, qui est que, dès le commencement qu'il fust besoigner à la place que le roy nostre maistre luy a commandé faire,

1. Même lieu que Bolemberg, si souvent cité par l'ambassadeur. (Voir dépêche du 19 septembre 1546.) Cette place était en ce moment activement fortifiée. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI*, Calais Papers, p. 353.)

voz gentz sont venus par plusieurs foys passer de nostre costé avec force d'armes dont l'une des foys sur le Mont-Sainct-Estienne ilz donnèrent ung coup de lance dedans le bras d'ung pouvre homme qu'ilz assaillèrent en sa maison et tyrèrent plusieurs coups de flesches à luy et à ses compaignons. Un aultre jour ensuivant ilz vindrent destrousser noz vivandiers et emmenèrent et les chevaulx et la chair dedans Bouloigne. Davantaige ilz ont tyré pour ung matin sept coups de haquebutte à une de noz sentinelles lors que mondict sieur de Chastillon pensoit estre en la plus grande amytié avecques vos gentz. De quoy il a de tout faict plaincte et demandé raison audict depputé de Bouloigne et luy a envoyé le tronçon de lance et les flèches qui avoint esté tyrées, luy remonstrant le plus gratieusement qu'il pouvoit que telles choses ne se debvoit faire ne souffrir pour entretenir une bonne paix et amytié et qu'il luy asseuroit que de son costé il feroit faire telle punition de ceulx qui courroint de vostre costé que ung chascun jugeroit que ce ne seroit poinct par son commandement si d'aventure il y en alloit dont il se feist faire une bonne démonstration exemplaire et luy manda qu'il le pryoit y faire assister quelcun des siens affin qu'il eust l'occasion de faire le semblable et que par ce moyen ils feissent cesser telles pilleries desquelles ne se pouvoyt ensuyvre que une très maulvaise conséquence et dès ceste heure là mondict seigneur de Chastillon fust tyrer ung de sez soldatz à coups de harquebuz pour ce que c'estoint les armes avec lesquelles il y estoit allé sans congé. Ledict maistre Bregis pour responce manda à mondict seigneur de Chastillon qu'il se contentoit de la justice qu'il entendoit qu'il luy vouloit faire faire sans y envoyer, asseurant que de sa part il en feroit aultant et que desjà estoit venu à sa congnoissance celluy qui avoit rompu sa lance sur cellui des nostres qui avoit esté blecé, pareillement qu'il avoit faict si bonne diligence qu'il avoit trouvé ceulx qui avoint destroussé les vivandiers et quant aulx chevaulx qu'il les feroit rendre, quant à la chair, qu'on l'avoit trouvée à demy cuitte dedans Bouloigne de laquelle toutesfois il feroit faire récompense à ceulx à qu'elle estoit, et au regard de ceulx qui avoint tyré à noz sentinelles, qu'il en feroit faire bonne inquisition pour en faire si bonne raison qu'il auroit occasion de s'en contenter, dont de tout cela mondict seigneur de Chastillon n'a jamais plus ouy parler et n'en a esté faict aultre justice sinon du vivandier à qui l'on rendeist deux chevaulx.

« Et au lieu de faire cesser telz désordres non seulement voz gentz ne se sont vouluz contenter de ce qu'ilz en avoint faict, mais tous les jours ont faict quelque nouvelle entreprise sur les subjectz du roy et mesmes sur noz allemantz, et au lieu de commander que l'on ne tyrast plus aulx nostres y a esté tyré plus de cent aultres coups sans qu'il leur en feust donné occasion entre les quelz y en a eu ung blécé lequel depuis est mort, et me mande mondict seigneur de Chastillon que à luy mesmes ung jour qu'il se promenoit sur la grève de nostre costé et sans armes

fust tyré deux coups de musquet si près que sans le toucher il n'eussent sceu daventaige.

« Deux jours après, il vint de voz gentz de nostre costé là où mondict seigneur de Chastillon envoya pour les faire retyrer, et incontinent sortirent XIII ou XV hommes des vostres sur quatre des nostres que mondict seigneur de Chastillon avoit envoyé, lesquelz ne se doubtant de rien les attendoint pour parler à eulx et les faire retyrer gratieusement, mais soubdainement voz gentz commencèrent à les approcher et leur tyrèrent coups de harquebuz et coups de flesches et encores que les nostres feussent petit nombre si monstrèrent ilz qu'ilz estoint gentz de bien. Voyant cela qu'ilz estoint si adventageusement assailliz mondict seigneur de Chastillon envoya quelques-ungs des siens pour les secourir ausquelz il feust tyré de compte faict bien de XXIIII à XXV coups d'artillerye. Et depuis encores fut tyré à noz ouvriers III coups d'artillerye au meilleu de nostre fort là où noz gentz besoignent. Il est vray que auparavant des quatre derniers coups on avoit tyré de nostre dict fort deux coups à quelques ungs de voz gentz qui venoint sur le nostre pour recongnoistre nostre ouvraige à quoy ilz se pouvoint bien attendre car mondict seigneur de Chastillon avoit déclairé à Dudelay que maistre Bregis avait envoyé devers monsieur de la Rochepot que s'il passoit quelcun des vostres sur le nostre il leur feroit tyrer comme ilz lui avoint faict.

« Depuis, quand il a esté question de pryer voz gentz qu'ilz cessassent les ouvraiges de la fortiffication du môle du hâvre de Bouloigne jamais n'a esté tyré que aulx ouvriers jusques à ce que voz gentz eurent tyré bien quarante coups d'artillerye de tous voz fortz.

« Et quant à ce que vous dictes que mondict seigneur de Chastillon a faict donner l'assault et envoyé gentz à pied et à cheval pour essayer de prendre ledict môle du hâvre de Bouloigne, il me mande qu'il ne se peult plaindre que ce qu'il avoit commandé ne feust bien exécuté, car l'occasion pour quoy il envoya les gentz que dessus estoit pour tuer les chevaulx et charroy qui conduisoint la terre à vottre ouvraige et n'a jamais rien commencé si ce n'a esté pour empescher voz gentz de besoigner en leur ouvraige.

« Maistre Bregis a mandé à monsieur de Chastillon depuis peu comme ledict seigneur m'escript que s'il ne vouloit pas tyrer voz gentz ne besoigneroint plus jusques à ce que monsieur de la Rochepot et milord Coban se feussent veuz. Et soudainement il feist commander que l'on ne tyrast plus et feurent bien cinq heures d'une part et d'aultre sans tyrer et pour vous monstrer comme en toutes choses voz gentz se veulent advantaiger au bout de ce temps qu'on n'avoit point tyré ilz donnèrent troys coups d'artillerye dedans noz gabions. Bien est vray qu'après l'on leur rendeist le change.

« Par là et plusieurs aultres actes qui ne sont icy particulièrement descripts se peust congnoistre que les entreprinses et oultraiges proceddent

du costé des vostres et par leur faulte sont advenuz les inconvénientz qui en sont sortis jusques à présent et en pourront encores advenir d'aultres si par le roy d'Angleterre vostre maistre et vous, Monseigneur, n'y est pourveu et remedyé comme il est requis pour l'entretenement de la paix et amytié d'entre noz deux princes ainsi que le roy mon maistre a toujours faict et veult faire de sa part [1]. »

« *Faict à Stretham, le* XIX*e* *aoust mil cinq centz quarante huict.* »

Vol. 8, f° 21 v°, copie du XVIe siècle, 6 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

Peste à Londres.

470. — *Stratham, 19 août.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du connétable en date du 8, ne « faisant guère qu'arriver en ce lyeur où le danger de la peste qu'est à Londres m'a contrainct de ne remuer et prendre logys [2] », dit-il.

« *De Stretham, le* XIX*me* *aoust* Vc XLVIII. »

Il vient d'être averti qu'on envoie par delà une trentaine de maîtres maçons, il ne sait dans quel but.

Vol. 8, f° 21, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

471. — *Stratham, 19 août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi et de la pièce qui s'y trouve jointe.

« *De Stretham, le* XIX*me* *août* Vc XLVIII. »

Vol. 8, f° 21 v°, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

472. — [*Stratham,*] *19 août.* — Selve a reçu l'avant-veille les dépêches de M. la Rochepot en date du 14 et du 15 et s'y est conformé pour répondre au mémoire que l'ambassadeur d'Angleterre avait fait présenter au roi. Il lui rend compte de son entrevue avec le protecteur relativement au môle et aux navires et marchands arrêtés et lui fait sommairement part des nouvelles d'Écosse.

« [*De Stretham,*] *le* XIX*e* *aoust* M Vc XLVIII. »

Vol. 8, f° 19 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

1. Un document analogue était en même temps remis au protecteur par le conseil anglais de Boulogne, qui chargeait le maître artillier du fort de l'*Old Man* d'en soutenir les conclusions. (Special remembrances for Ninian Sanderson, master gunner of the old Man, *Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI,* Calais Papers, p. 352.)

2. Le séjour de l'ambassadeur s'y prolonge jusqu'au 6 novembre.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

473. — [*Stratham,*] *19 août.* — Selve a reçu les dépêches de M. de Chastillon en date des 12, 13 et 16 et s'est conformé à celle du 12 dans son entrevue de la veille avec le protecteur dont il lui rend compte. Il l'avertit que le protecteur lui attribue le plan des forts du Mont-Chastillon et du Jardin et lui fait part des nouvelles d'Écosse.

« [*De Stretham,*] *le XIXe aoust M V^c XLVIII.* »

Vol. 8, f° 20, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

474. — [*Stratham,*] *30 août.* — Selve vient de recevoir la dépêche du roi en date du 18 et lui donne les nouvelles d'Écosse qui viennent de lui arriver par lettres de Berwick datées du 12 et du 17. « Et sont que l'armée de terre angloyse estoit audict lieu preste à partir sans faulte le XVIIIe de ce moys pour entrer dans le pays d'Escosse [1] et qu'elle n'estoit en tout tant gentz de cheval que gentz de pied que de XIII^M hommes y comprenantz deux mil allemantz qui sont la plus part de Danemarch et des envyrons et sont assez bien armez mais au demeurant laydes gentz au possible et ayantz peu contenance de gentz de guerre, et que ladicte armée assez faible de nombre de gentz et très mal pourveue de bonne cavallerye et bonne harquebouserie s'en alloit soubz la conduicte du conte de Chirosbery chef d'icelle avec le conseil de milord Grey en résolution comme le bruict estoyt de venir au combat et à la bataille si voz gentz et les escossois ne se vouloint retyrer de devant Adington, et s'ilz se retyroint qu'il y avoit grande apparence que ladicte armée angloise ne feroit aultre chose que pourvoir et fournir ladicte place et s'en revenir incontinent, car la provision de vivres estoit faicte sy maulvaise et petite par delà qu'il estoit impossible qu'elle sceust guères demeurer en campaigne sans extrême nécessité, et que les advertissementz qu'avoyt ladicte armée angloise de ses ennemys estoint que voz gentz avoint leur camp au deçà d'Adingthon vers ce royaulme si bien fortiffié et tranchoié qu'il n'estoit possible de leur mal faire, qu'il y avoit eu quelques legers escarmouches entre eulx et les angloys de dedans Adington où il y avoit eu perte d'une part et d'aultre mais non pas qui meritast d'en faire compte. Au regard des escossois, qu'ilz estoint de l'aultre costé dudict Adington vers le pas d'Escosse logés en divers endroictz dans les villes et villaiges et que l'on estimoit qu'ilz ne se joindroint point aulx vostres qu'à la venue de ladicte armée angloise, combien qu'audict lieu de Barrvich les angloys faisoint courrir

Levée du siège de Haddington.

1. Le 18, lord Grey et le comte de Shrewsbury sont à Prendergast, le 23 à Longnetherey, puis à Spyttel-Hill. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 94.)

le bruict tout au contraire disantz que les escossois avoint déclairé qu'ilz ne combattroint point pour la deffiance qu'ilz avoint des françoys et pour ceste cause s'estoint séparez d'eulx et retirez vers Escosse au moyen de quoy voz gentz seroint contraincts se retyrer si tost qu'ilz sentiroint approcher l'armée d'Angleterre car ilz estoint en petit nombre et les italiens d'entre eulx s'en estoint desjà fuys à voz gallaires et navyres, et que sur la mer aussy les angloys se donnoint l'avantaiges alléguant avoir faict tout plain de dommaige à voz gallayres et navyres[1] et avoir contrainct vostre armée de mer de se saulver dans la rivyère du Petit Leich où ilz la tenoint assiégée de sorte que elle ne pouvoit sortir en mer, toutesfoys qu'audict lieu de Barrvich l'on voyd tous les jours revenir assez d'angloys fort blessez de coups d'artillerye et ne voyoit l'on aulcune apparence du dommaige qu'ilz avoint faict aux vostres, à raison de quoy y avoit grande apparence de croyre que telles nouvelles estoint fainttes à plaisir pour donner cueur à l'armée qui estoit preste d'entrer en Escosse et qu'il n'y avoit guères de propoz de dire que les italiens s'en feussent fuys pour se saulver sur voz gallayres et navyres et que vostre armée de mer fust assiégée qui estoint deux choses quy convenoint assez mal ensemble. Voylà, Sire, ce que j'ay de bien certain que je n'ay voullu faillir de vous mander encores que les nouvelles n'en soint pas trop fresches. Au regard de ce qui se dict icy maintenant, c'est que vostre armée de terre s'est retyrée VII mil delà Adington vers Lislebourg et que les angloys ont sans aulcun danger ne dommaige mictz tout ce qu'ilz ont voulu dans Adington qui est plus fort qu'il ne feust jamais[2], et que vostre armée de mer est enclose dans la ryvière du Petit Leich et que le vaisseau nommé la *Cardinal* s'est perdu et rompu sur ung roc. Vray est, Sire, qu'aulcuns m'ont adverty que ceste retraicte quy a esté faicte par voz gentz n'a guères esté plus adventaigeuse pour les angloys que la première dont ilz se vantèrent au commencement du siège d'Adington après laquelle soubdain ilz eurent les nouvelles de la deffaicte de leur cavallerye. Car aussy en ceste retraicte voulantz donner sur la queue à voz gentz quy avoinct faict semblant de s'en fuyr et cuydantz gaigner quelques pièces de grosse artillerie qu'ilz avoint demontées et enfuyes en terre pour mieulx colorer et fayre croyre ladicte fuitte ont perdu III ou IIII^M de leurs hommes au lieu d'y rien gaigner sur les vostres qui seroint de très bonnes nouvellez si elles estoint vrayes comme je ne les aye entendues de lyeu plus certain. Au surplus, Sire, l'on avoit ces jours passés faict icy courir ung bruict que la royne d'Escosse s'es-

Passage de Marie Stuart en France.

1. Incendie des douze navires français devant Leith, le 10 août, déjà mentionné par l'ambassadeur dans sa dépêche du 19 août.

2. Première nouvelle de la levée du siège de Haddington par les troupes françaises. Depuis le 20 août, d'Essé s'était replié à Musselburgh, plus près d'Édimbourg que de Haddington. (D'Essé au duc d'Aumale, Musselburg, 1er septembre. Teulet, *Relat. pol. de la France et de l'Espagne avec l'Écosse,* t. I, p. 185.)

tant mise en mer avoit esté contraincte retourner prendre terre audict pays d'Escosse[1], mais à ceste heure l'on commence fort de dire et croyre qu'elle soit passée en France. Je veiz il y a deux ou trois jours l'homme du conte de Hontelay qui venoit de parler au protecteur lequel luy avoit dict n'avoir aulcunes nouvelles d'Escosse pour mander à son maistre quy me faict penser que celles qu'il en pouvoit avoir ne valloint guères pour luy. Ledict conte de Honteley a demandé congé d'aller jusques à Yorch et sauf conduit pour y faire venir sa femme qu'il n'a veue lontemps a, ce que le protecteur ne luy a encores entièrement accordé combien qu'il luy en ayt donné bonne parolle. Quant au conte Baudouel j'entendz qu'il s'en revient de Barrvich alléguant que l'on ne l'a voulu laisser passer en Escosse quelque saufconduict qu'il eust obtenu à son partement d'icy de monsieur le protecteur[2]. »

Négociations avec Bothwell.

Selve a reçu le 26 une lettre de M. de la Rochepot l'avisant que plusieurs pêcheurs de harengs étaient venus se plaindre des pirateries des anglais et que les pêcheurs de Dieppe lui avaient envoyé demander s'ils pouvaient s'aventurer en mer. Il envoie au roi le double du mémoire qu'il a adressé à ce sujet au protecteur, qui doit aujourd'hui lui donner audience à Syon : selon l'ordre du roi, il s'informera s'il est vrai qu'on ait arrêté un courrier envoyé d'Écosse en France : lui-même, il y a deux jours, a expédié à tout hasard un homme en Écosse avec une lettre chiffrée pour l'ambassadeur de France.

Saisies de navires.

[« *De Stretham, le* XXX*e aoust* V*c* XLVIII. »]

Vol. 8, f° 25, copie du XVIe siècle, 4 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

475. — [*Stratham,*] *30 août.* — Selve vient de recevoir la dépêche du connétable en date du 17 et ne veut pas retarder le départ du présent courrier pour attendre la fixation de l'audience promise par le protecteur.

[« *De Stretham, le* XXX*e aoust* V*c* XLVIII. »]

Vol. 8, f° 27, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

476. — [*Stratham,*] *30 août.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente depêche de Selve au roi.

[« *De Stretham, le* XXX*e aoust* V*c* XLVIII. »]

Vol. 8, f° 27, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

1. Partie le 7 août de l'embouchure de la Clyde, Marie Stuart aborda le 13 à Brest. (Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 34.)

2. Le 7 août, il écrit d'Alnwick au protecteur pour se plaindre vivement du traitement dont il a été l'objet. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 93.)

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

477. — *Stratham, 30 août.* — Selve a reçu la dépêche de la Rochepot en date du 27 et lui envoie le double du mémoire remis par lui au protecteur sur l'affaire des pêcheurs de hareng, qu'il a fait dresser au reçu de la dépêche de M. de la Rochepot en date du 24.

« *De Stretham, le* XXX*e aoust* V*c* XLVIII. »

Vol. 8, f° 27 v°, copie du XVI*e* siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Saisies de navires.

478. — *Stratham, 1er septembre.* — La veille après dîner, le protecteur a fait réponse orale à l'ambassadeur du roi sur le mémoire dont un double a été envoyé au roi. Le protecteur a avoué sans détour que plusieurs vaisseaux français allant et venant en Écosse avaient été arrêtés par ses ordres et seraient considérés comme de bonne prise, mais a nié qu'aucune permission de pratiquer la course contre de simples pêcheurs ait jamais été accordée par lui; il s'est néanmoins absolument refusé à faire de nouvelles défenses plus catégoriques en vue de protéger les pêcheurs, disant que ce serait mettre en doute la paix qui existait entre les deux royaumes.

Fortifications de Boulogne.

Le protecteur a montré ensuite à Selve la copie de deux lettres de lord Cobham à M. de Chastillon avec celle d'une lettre de ce dernier à lord Cobham en date du 26 août, « contenant en sommaire et substances plusieurs honnestes et saiges remonstrances de ne le vouloir entreprendre de l'empescher de faire charger pierre et besoigner tant à revestir voz fortz de murailles que à bastir maisons et logis comme il prétendoit faire au dedans d'iceulx, luy alléguant le peu de raison qu'il avait d'entreprendre faire tel empeschement et les inconvénientz qui en pouvoint ensuyvre, et requérant finablement là dessus responce et résolution dedans le terme de six jours. » Et après les lectures de ces lettres, continue l'ambassadeur, « m'a dict ledit protecteur, Sire, que la principale occasion pour laquelle il m'avoit mandé estoit pour se descharger à moy de plusieurs choses quy luy pesoint sur son estomach de sorte qu'il ne pouvoit estre à son aise s'il ne me les descouvroit. » Dans un très long discours, il s'est alors plaint que la guerre fût inévitable entre les deux rois, à cause des agressions que les officiers du roi renouvelaient chaque jour, revenant sur le retard de la pension promise, sur l'occupation de Fiennes, sur la construction des forts du Mont-Chastillon et du Jardin, sur l'affaire du môle, sur le revêtement nouveau dont le roi faisait recouvrir les anciens ouvrages et forts en terre : la restitution de Boulogne, a-t-il conclu, n'en sera pas avancée d'un pas, et la paix se trouve rendue impossible, tant par ces empiétements constants que par

les secours ostensiblement donnés aux écossais et par l'enlèvement de la reine d'Écosse, exécuté au mépris du traité de mariage avec le roi d'Angleterre juré par les états mêmes du pays, « au moyen de quoy il ne peust à aultre chose se préparer ne espérer que la guerre de quoy il a très grand desplaisir. »

Selve lui a fait sur les premiers points les réponses qu'il a tant de fois mandées au roi. Quant à la nouvelle question, l'empêchement que lord Cobham voulait mettre au revêtement en pierre des forts de terre français, en représailles de l'arrêt des travaux du môle anglais, il a déclaré que les griefs n'étaient pas équivalents, puisqu'avant la paix il n'existait nulle trace de fort au môle, tandis que le protecteur avouait lui-même qu'il y avait eu des tranchées et de l'artillerie là où se font les nouveaux travaux français. Enfin, touchant les affaires d'Écosse, sa charge ne lui permettait pas d'en parler.

Selve a fait également au protecteur les remontrances dont le roi l'a chargé dans sa dépêche du 18. Le protecteur a répondu que le roi avait été mal informé par ses ministres et que c'étaient les français d'Ardres qui avaient tué les moissonneurs anglais, ce dont sir John Wallop, gouverneur de Guines, avait pris sa revanche en tuant quelques français : quant aux autres actes de violence, ce sont les sujets du roi qui les ont commis, comme il a prié Selve d'en faire plainte au roi dans la dépêche du 9. **Incursions dans le Boulonnais.**

« *De Stretham, le premier septembre 1548.* »

Vol. 8, f° 28, copie du xvie siècle, 10 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

479. — *Stratham, 1er septembre.* — « Monseigneur,... à ce que je puis congnoistre les pescheurs feront très bien de n'aller poinct au haren s'ilz ne sont bien fortz ou qu'ilz se veuillent mectre en hazard de se perdre, car je croy certainement que les angloys ne les espargneront paz ny mesmes la flotte de ceulx quy sont allez aux Terres-Neufves pour le poisson sallé du retour desquelz la saison s'approche comme j'entendz. Je suys adverty que les navyres qui estoint à Porcemuth sont en ce Paz-de-Calaiz et qu'il y en a quelques aultres du costé du Ouest qui pourroint bien estre en mer tant pour nuyre ausdicts pescheurs que pour empescher ceulx quy pourroint aller et venir en Escosse. Et de ceulx qui sont au Paz-de-Calaiz je ne sçay si l'on s'en vouldroit ou pourroit servir pour empescher le revestement de muraille que l'on veult faire à noz fortz de l'entrée du havre de Bouloigne. Quant aulx nouvelles d'Escosse, je ne vous en puis dire aultres, Monseigneur, sinon que ces gentz icy continuent de dire que voz gentz se sont retyrez d'Adingthon et qu'ilz ont mitz tout à leur aise tout ce qu'ilz ont voulu dedans. Bien disent que les deux arméez sont fort prez l'une de l'autre **Pêcheries de Terre-Neuve.**

comme environ de deux ou troys mil, mais en lieu toutesfois où ilz espoirent avoir l'adventaige s'il fault venir à la bataille. De moy je croy tout le contraire de ce qu'ilz disent qui ne sont à mon adviz qu'aultant de mensonges et y en a qui m'ont dict qu'ils ont très maulvaises nouvelles de là et que noz gentz ont faict des tranchéez au tour d'Adingthon et des bastions au bout d'icelles en sorte que ceulx-cy n'ont trouvé ny trouvent moyen de rien mectre dedans à quoy je trouverois plus d'apparence car je n'estime pas croyable que gentz d'esperit et d'expérience en la guerre comme ceulx quy sont là ayent perdu temps pendant qu'ilz ont esté devant ladicte place mesmement sentant leur ennemy faire l'assemblée d'une armée à une journée près pour les aller lever de là.

« Monseigneur, etc... »

« *De Stretham, [le premier septembre* v^e^ XLVIII. »]

Vol. 8, f° 33 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI.

480. — *Stratham, 1er septembre.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi.

« *De Stretham, ce premier septembre* v^e^ XLVIII. »

Vol. 8, f° 33, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

481. — *Stratham, 1er septembre.* — Selve lui envoie le double de sa présente dépêche au roi et l'avertit du danger que courrait la flotte de pêche au hareng et la flotte de Terre-Neuve en s'aventurant en mer.

« *De Stretham, ce premier septembre* M v^e^ XLVIII. »

Vol. 8, f° 34, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A M. DE CHASTILLON.

482. — *Stratham, 1er septembre.* — Selve envoie à M. de Chastillon le double de sa présente dépêche au roi par lequel M. de Chastillon verra le résultat de son entrevue avec le protecteur.

« *De Stretham, ledict premier septembre l'an* v^e^ *quarante-huict.* »

Vol. 8, f° 34 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Levée du siège de Haddington.

483. — *Stratham, 7 septembre.* — « Sire, l'on continue de dire icy pour certain que l'armée de terre des angloys ayant avitaillé et fourny de toutes choses la ville d'Adingthon qui estoit comme il se dict en

grande nécessité a passé oultre et s'est allé camper assez près de la vostre qui estoit IIII mil par delà ledict Adingthon et depuis qu'elles ont esté si près l'une de l'aultre ne se parle poinct qu'elles ayent rien faict d'importance qui doibt estre plus tost maulvais signe pour ceulx cy qu'aultrement car ilz n'oublient jamais de dire ce quy faict pour eulx encores qu'il ne soit le plus souvent pas véritable. Et que je prens encores plus maulvaiz signe, est, Sire, que monsieur le protecteur a dict ces jours icy au conte de Hontelay, ainsi que ledict conte m'a mandé, que ladicte armée angloise s'en revenoit à Barrvich sans avoir aultre chose faict qu'avoir mictz des vivres dans Adington, à raison de quoy il estoit peu content du conte de Cherosberich et milord Grey chefz de ladicte armée pour ce qu'ilz n'estoint vouluz aller rencontrer et combatre voz gentz comme il leur avoit ordonné [1] ce qu'il eust faict s'il y eust esté en personne ainsi qu'il espoire, et faict son compte d'estre l'esté prochain dedans lequel il se vante d'avoir et tenir pour le moins oultre ce qu'il a Sainct-André, Dondy, Arbroth, Montroz, Brehin et Abredin [2] et le pays d'environ le long de la marine lequel il estime plus que tout le demeurant d'Escosse et que cela ne luy sera pas mal aisé à faire car il mectra une si grande et forte armée sur la mer que les escossois quelque ayde que vous leur faciez ne l'auroint pas suffisante pour y résister, et qu'au regard de Dondy que dès ceste heure à tout le moins dans peu de jours il espère le prendre et fortiffier en despit de voz gentz, daventaige qu'il n'attendra pas que vous lui faciez la guerre car dès le commencement de l'esté prochain il espoire de le vous faire en sorte que vous serez assez empesché en France sans envoyer en Escosse oultre ce que vous aurez d'aultres empeschements ailleurs, demandant audict conte s'il pensoit bien que vous feussiez pour fournir à tant de despence et à tant de choses que vous vouliez entreprendre tout à la foys et que s'il le pensoyt il se trompoit fort et les aultres seigneurs d'Escosse s'ilz avoint ceste oppinion et qu'il s'esbahissoit merveilleusement d'eulx comme ils vous avoint laisser emmener leur royne qu'ilz estoint bien abusez s'ilz cuidoint que vous la deussiez jamais faire espouser à monseigneur le dauphin car vostre intention n'estoit que d'en faire vostre prouffit et voz affaires avec le roy d'Angleterre et que s'il vous vouloit rendre Bouloigne promptement au premier jour que vous lui mettrez ladicte dame entre mains et que mêmes vous l'aviez offert usant de tous vos beaulx discours meslez d'infinys mensonges. Et en fin, Sire, a pryé le dict

1. La levée du siège de Haddington fut pour les anglais un succès stérile; c'est ce qu'il ne faut pas oublier. Selve revient à plusieurs reprises (ci-dessous, 19 septembre) sur l'échec de l'armée de Grey; c'est à cette opération manquée qu'il fait allusion, et non à la défaite de cavalerie subie précédemment, avec laquelle on pourrait la confondre.

2. Saint-Andrews, Dundee, Arbroath, Montrose, Brechin, Aberdeen, c'est-à-dire tous les ports d'Écosse, du sud au nord, entre le Firth of Forth et le Firth of Murray.

conte d'escripre à troys contes d'Escosse dont l'ung s'appelle le conte Mareschal[1] pour les exhorter de ne consentir en aulcune chose à voz gents ny favoriser voz affaires audict pays d'Escosse, mais vouloir tenir bon pour le roy d'Angleterre le plus qu'ilz pourront et qu'il leur fera beaulcoup de grandz biens et de récompenses, ce que ledict sieur de Hontelay dict ne luy avoir peu refuser, mais que les lettres qu'il escripra seront de sorte que ceulx à quy elles s'addresseront pourront bien congnoistre qu'elles sont escriptes à instance dudict protecteur et plus par crainte que aultrement et qu'elles ne serviront de rien. Voylà, Sire, les propoz que j'entendz avoir esté tenuz par ledict protecteur audict sieur de Hontelay auquel je n'ay oublyé de faire entendre le myeulx que j'a peu le peu d'apparence et de vérité qu'il y avoit en tout cela... Ledict sieur de Hontelay, Sire, a obtenu sauf conduict pour faire venir sa femme et par aventure pour porter les lettres que le protecteur luy a requises addressées audict conte Mareschal et aulx deux autres. Il dit aussi avoir entendu dudict protecteur que depuis peu le sieur de Combas est arrivé en Escosse par le port du Ouest avec quelques deniers que vous y avez envoyez.

Négociation avec le comte de Huntley.

« Sire, il y a deux ou III jours qu'il m'est venu ung homme du camp des angloys qui n'a guères faict de diligence et ne m'a sceu rapporter aultres nouvelles que de l'avitaillement d'Adington et retraicte de voz gens et que les angloys font ung fort prez Dombarre sur la marine où ilz se doubtoint et craignoint que voz gentz leur veinsent donner quelque empeschement[2]. La nouvelle dudict fort qui se faict a esté aussy dicte par monsieur le protecteur à monsieur de Hontelay, mais luy a dict que l'armée angloise s'estoit retirée et n'estoit demeuré que bien peu de gentz pour faire faire et garder ledict fort, ce que je trouve estrange, car de fortiffier en terre de son ennemy ayant armée en campaigne il me semble mal faisable sans la faveur de quelque aultre force suffisante. J'attends, Sire, dans bien peu de jours ung aultre homme et quelques aultres nouvelles de là dont je ne fauldray de vous advertyr incontinent.

« Sire, etc... »

« *De Stretham, ce VII* »

Vol. 8, f° 34 v°, copie du XVI siècle, 3 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

484. — *Stratham, 7 septembre.* — Selve a été averti que ces jours passés les anglais ont pris et conduit à Douvres un bateau pêcheur fran-

1. William Keith, quatrième comte Marishall. Cette famille tirait son nom, comme les Stuarts, de l'occupation héréditaire d'une des charges du royaume d'Écosse.
2. A Dunglass, dès le 17 septembre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 94. Les français donnaient à ce lieu le nom de Douglas. (D'Oysel au duc d'Aumale. Teulet, *l. c.*)

çais dont l'équipage, comme le bruit en court, aurait été jeté à la mer. Il a également appris que quatre navires français chargés de pierre de Caen pour les bâtiments du protecteur et appartenant à des marchands de Caen, du Havre ou de Dieppe viennent de repartir avec sauf-conduit pour revenir de nouveau. Selve les fait observer de crainte qu'ils ne se mêlent de quelque autre métier.

« *De Stretham, ce* VII*e septembre 1548.* »

Vol. 8, f° 36 v°, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI [1].

485. — *Stratham, 7 septembre.* — Lettre d'envoi du duplicata de la présente dépêche de Selve au roi.

« *De Stretham, ce* VII*e septembre 1548.* »

Vol. 8, f° 36 v°, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

486. — *Stratham, 7 septembre.* — Selve prie M. de la Rochepot de faire tenir au roi le présent paquet et l'avertit de la saisie du bateau pêcheur français et des allées et venues des navires normands.

« *De Stretham, ce septiesme septembre* M V*c* XLVIII. »

Vol. 8, f° 37, copie du XVIe siècle, 1/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

487. — *Stratham, 16 septembre.* — A cause d'une indisposition qui lui est survenue, Selve a envoyé le présent porteur faire en son lieu et place au protecteur les remontrances nécessaires au sujet des actes de pillage que lui a signalés une lettre de l'amiral et sur la saisie de 10 à 12 navires français à Douvres dont un de ses gens l'a averti en revenant d'auprès de M. de la Rochepot. Ce porteur rendra compte au roi de la réponse du protecteur et des aultres nouvelles d'Angleterre.

Pêcheries de Terre-Neuve.

Saisies de Navires.

« *De Stretham,* [*le* XVI*e septembre* V*c* XLVIII »*.*]

Vol. 8, f° 37, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE [2].

488. — *Stratham, 16 septembre.* — Le présent porteur est chargé d'informer de vive voix le connétable et de demander le rembourse-

1. Dernière dépêche de Selve au Conseil privé du roi, avec lequel il correspondait depuis le 1er août.

2. Interruption de la correspondance de Selve avec le connétable Anne de Montmorency, chargé de soumettre les rebelles de Guyenne. Elle reprend le 8 décembre.

ment de 300 écus que le comte de Huntley lui a empruntés en lui donnant « une seignée de bourse ».

« *De Stretham, le XVIe septembre Vc XLVIII.* »

Vol. 8, f° 37 v°, copie du XVI° siècle, 1 p. 1/4 in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

489. — *Stratham, 16 septembre.* — Selon la teneur de la dépêche de M. de la Rochepot en date du 10, Selve a envoyé redemander au protecteur une garantie pour la flotte de pêche française. Le présent porteur qu'il envoie au roi a charge d'informer au passage M. de la Rochepot de la réponse du protecteur.

« *De Stretham, ce XVI° septembre M V° XLVIII.* »

Vol. 8, f° 38, copie du XVI° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A L'AMIRAL [1].

490. — *Stratham, 16 septembre.* — Selve a reçu il y a trois jours la dépêche que l'amiral lui a envoyée par le fils de sir Francis Bryan, lequel est arrivé sain et sauf avec un des gens de Selve à Londres, d'où il est reparti pour aller retrouver son père. « Ledict sieur de Bryant a depuis peu de temps espousé une vefve irlandoise nommée la comtesse de Ouarmont et s'en va en Irlande en partye pour voir le bien de sa femme mais principalement comme je cuyde depesché pour les affaires de ce roy. »

Il répète à l'amiral le refus du protecteur de donner une garantie plus catégorique à la flotte de pêche française, sous prétexte qu'un tel acte ferait accuser le roi d'Angleterre de pusillanimité, et l'avise de la saisie des 10 ou 12 navires français signalée à Douvres. « Quant aulx nouvelles d'Escosse, je croy que vous aurez entendu la vérité des choses par les gallaires qui passèrent mecredy XII° de ce moys par le Pas-de-Calais et y en demeura une que ceulx cy prindrent dont ilz se vantent fort et font bien les comptes à leur adventaige. Leur armée de terre pour certain est rompue et toute de retour à Barrvich réservé II^{M} allemantz qu'ilz ont laissez soubz la conduicte de Corpeny à la garde d'ung fort qu'ilz font sur une montaigne près Douglas qui deffend ung passaige lequel leur estoit fort dangereulx pour entrer dans le pays d'Escosse. Il se dict icy prou d'aultres nouvelles de delà, mais pour ce que je n'en ay aultre certitude je ne vous en diray aultre chose sinon que j'entendz que leur armée de mer s'est aussi retyrée à la coste de deçà à Barrvich et Neufchastel et aulx environs. »

« *De Stretham, ce XVI° septembre M V° XLVIII.* »

Vol. 8, f° 39 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. 1/2 in-f°.

1. Dépêche exceptionnelle et technique de Selve à d'Annebant, avec lequel il avait cessé de correspondre depuis l'avènement de Henri II.

SELVE AU ROI.

491. — *Stratham, 19 septembre.* — Selve a reçu l'avant-veille la dépêche du roi en date du 8. Il a été ce jour d'hui porter au protecteur diverses plaintes; — sur la saisie de 20 ou 25 navires français naviguant de conserve avec des navires flamands et arrêtés au milieu de ceux-ci; — sur le pillage d'un bateau de pêche français revenant de Terre-Neuve, dont les 20 hommes d'équipage ont été renvoyés par Selve en France avec quelque argent; — sur l'arrêt des 12 navires français à Douvres; — sur le refus de garantie à la flotte de pêche au hareng. — Le protecteur a répondu qu'il ne savait rien de la prise de 20 ou 25 navires français, mais qu'à la vérité il avait donné ordre de saisir tous ceux qui tenteraient de passer en Ecosse et qu'il se pouvait que ceux-ci fussent du nombre; — que Thompson de Calais, qui avait pillé le bateau de pêche français revenant de Terre-Neuve, était un pirate dont il achèterait volontiers la prise 3000 écus; — que les 12 navires arrêtés à Douvres « estoynt navires revenantz d'Ecosse en flotte lesquelz avoint faict leur chef et admiral d'ung navire bien équippé où il y avoit bien cent ou VI^{xx} gentilzhommes et gentz de guerre dedans, lequel avoit esté tellement chassé par les navyres du roy d'Angleterre qu'il avoit esté contrainct donner en terre auprès de Saint-Valery et le Crotoy où les gentz s'estoint saulvez et descenduz et que n'eust esté le temps que lesdicts navyres angloys avoint perdu à la chasse d'icelluy ilz eussent prins toutes voz gallaires quy sont dernièrement passéez au Paz de Calais aussy aisément comme ilz en ont prins une; » — que la pêche au hareng enfin serait aussi sûre que par le passé, sans vouloir pour cela prendre de mesure de garantie plus catégorique. Le protecteur est ensuite revenu sur les griefs allégués tant de fois, la pension perpétuelle, la pension du sel, Fiennes, la construction des nouveaux forts, le mariage de la reine d'Ecosse, toutes choses sur lesquelles il a tenu de plus longs discours que jamais.

Selon les ordres du roi, Selve s'est mis en peine de savoir si les rebelles de France avaient envoyé demander des secours en Angleterre [1]. « J'ay sceu de deux ou troys endroictz qu'il y a sept ou huict jours qu'il arryva ung navyre flament à Hantonne venant de la Rochelle lequel meict là en terre ung personnaige françoys qui vint en diligence et fort secrettement vers le protecteur et estoyt comme l'on présume envoyé de la part de ceux de la Rochelle ou de Bourdeaulx et ne m'a esté possible jusques icy d'en entendre daventaige ny de sçavoir le nom de ce mes-

Troubles en Guyenne.

1. Allusion aux troubles qui venaient d'éclater à Bordeaux et dans les provinces du sud-ouest de la France, à la suite de l'établissement de la gabelle en 1544. La suite de la correspondance de l'ambassadeur contient des renseignements singuliers sur les souvenirs de l'occupation anglaise des XIVe et XVe siècles dans cette région.

sager [1]. Bien m'a l'on dict qu'il est fort des nouvelles oppinions quy règnent en ce pays et est le bruict de deçà que ceulx qui se sont soulevez en sont la plus part. Aussy suis adverty que depuis peu de jours ceulx cy arrivent en grande diligence des navyres en ceste rivière de Londres et ne sçait l'on pourquoy, car leur armée de mer du costé d'Escosse est retyrée et la flotte de leurs laines qu'ilz ont accoustumé de faire accompaigner par navyres de guerre est desjà passée en Zélande qui me donne quelque soupseçon qu'ilz veulent favoriser lesdictz mutins, mesmes qu'à Londres en est quelque bruict et propoz entre les angloys quy disent qu'ilz ne les habandonneront pas en leur besoing. » Pour essayer d'en tirer quelque éclaircissement, Selve a entamé la discussion en lui faisant remarquer qu'il ne semblait plus aussi disposé à maintenir la paix que par le passé. Le protecteur répondit qu'il venait tout au contraire de désarmer trente navires revenant d'Ecosse. « Et aprez ce propoz se mectant à me compter des nouvelles et entre aultres que dom Ferrand de Gonsague avoit cuydé estre tué par des gentz quy avoint reçu argent comme ilz avoint confessé d'aulcuns de la maison de Médicis pour ce faire et que c'estoint de très maulvaises voyes que celles là et qu'il y avoit des gentz si malheureux que pour argent ilz entreprenoint toutes choses et qu'il en estoyt venu à luy du pays d'Escosse s'offrir à tuer quiconque il vouldroit de ceulx qui sont là feust le gouverneur ou aultres mais qu'il n'y avoit jamais voulu entendre, m'a demandé ledict protecteur, Sire, que c'estoit de ceste mutinerie et sublevation quy estoit en France... et que c'estoit beaulcoup plus grand chose que je ne disoys selon qu'on luy avoit mandé de France et que ceulx quy estoint assemblez ne disoint pas moins sinon qu'ilz ne se rendroint jamais qu'ilz n'eussent confirmation de tous les privilèges qu'ilz avoint du temps qu'ilz estoint soubz les roys d'Angleterre et monseigneur le dauphin vostre filz et quelques aultres des plus grandz de vostre royaulme pour ostaige de l'entretenement de ceste confirmation, et qu'il estoyt adverty qu'ilz tenoint les chasteaulx de Bordeaulx, la Rochelle [2], et ung aultre bien fort qu'il ne m'a sceu nommer en leur puissance et qu'il y avoit beaulcoup de gentilz hommes et gentz de nom de leur ligue et qu'on luy avoit dict qu'ilz portoint la croix rouge telle que font les angloys. » Détails que Selve a formellement niés, en affirmant que pour sa part il ne croyait rien du bruit répandu que le protecteur secourût les rebelles. D'après ce dernier, ce bruit court fort en Flandres, où l'on dit que les révoltés sont soutenus par le roi d'Angleterre et ne font que dépenser des angelots. « Je luy ai demandé », continue Selve, « s'il estoit vray qu'il perdist l'ambassadeur de l'empereur et qu'il fust révocqué par son maistre. Il m'a dict

1. Le fait d'une mission envoyée par les Bordelais au gouvernement anglais est à relever. Dans sa dépêche du 15 octobre, Selve l'appelle Pierre du Paul.

2. Le château Trompette fut occupé par les révoltés le 21 août. La Rochelle demeura paisible.

que non mais qu'il y avoit plus d'ung an qu'il avoit sollicité sondict maistre de luy donner congé d'aller faire ung tour en son pays en Flandres, ce que l'empereur avoit tousjours différé luy accorder et en fin luy avoit prommictz pourveu que ledict sieur protecteur en fust content et qu'après avoir esté fort importuné et solicité dudict ambassadeur de s'y consentir il luy avoit donné congé pour ung moys tant seulement. Au surplus, Sire, il m'a faict tout plain de beaulx discours des choses d'Escosse, me disant qu'avant qu'il fust ung an, quelque guerre qu'il y eust, il espéroit que le roy d'Angleterre tiendroit paisiblement la moictié du meilleur pays quy soit en Escosse, et que dès ceste heure ce qu'il en tient ne vault guères moins de revenu que la moictié du royaulme d'Escosse faict à la royne, car en comprenant les terres de l'esglise et les aultres biens qui sont en mains du roy d'Angleterre à présent l'on luy en offre par an six mil livres sterlins qui sont XXIIII^{M} escus et ce nonobstant les guerres. Il m'a aussy dict que la peste s'estoyt mise au camp de voz gentz et mesmement des allemantz et qu'il estoit bien certain qu'ilz n'estoint guères contentz du pays d'Escosse et le pays encores moins d'eulx. Et quant à Adingthon qu'il est plus fort que jamais et qu'il y a trois lieux et passaiges fortiffiez par l'ung desquelz il sera toujours secouru quand toutes les arméez du monde seroint devant. De la santé de ce roy il m'a asseuré qu'elle est fort bonne combien, Sire, que plusieurs disent icy le contraire, à quoy toutesfoys je ne puis adjouster foy, car si ainsi estoit ne me semble pas que telle chose se peust celer. Bien m'a dict ledict protecteur qu'il ne vouloit laisser entrer sinon bien peu de gentz où il est à cause du danger de peste quy est à Londres et que cela pouvoit estre cause du bruict quy en a courru. Les nouvelles de la deffaicte de la cavalerie de deçà et nomméement de celle de Londres se continuent et confirment encores, mais je n'en ay nulle certitude. »

Guerre d'Écosse.

Peste à Londres.

Plusieurs navires chargés de pierre de Caen sont arrivés; d'autres sont encore attendus; Selve a pu seulement savoir le nom de l'un d'eux, la *Marie*, de Caen, à maître André Gouffret.

« *De Stretham, le* XIXe *septembre* V^{e} *quarante huict.* »

Vol. 8, f° 39 v°, copie du XVIe siècle, 9 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

492. — *Stratham, 19 septembre.* — Selve a reçu l'avant-veille la lettre de M. de la Rochepot en date du 15 et l'avise de son entretien avec le protecteur relativement aux questions de saisies de navires français.

« *De Stretham, le* XIXme *septembre* M Ve XLVIII. »

Vol. 8, f° 44, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Saisies de navires.

493. — *Stratham, 19 septembre.* — « Sire, depuis la dernière depesche que je vous ay faicte du XIX[e] de ce moys j'ai esté adverty que pour certain les angloys ont secrette permission du protecteur de prendre tout aultant de navyres françoys qu'ilz pourront et que tous les officiers des havres et portz de ce royaulme ont charge d'arrester les vaisseaulx françoys quy s'y trouveront et mectre aussy les marchandises dont ilz seront chargés en arrest soubz la main du roy d'Angleterre avec bon et loyal inventaire pour en rendre compte quand besoing sera. Quy est, Sire, ung très mauvaiz commencement et chose dont ceulx cy ont accoustumé user sur le commencement d'une guerre, car ilz veulent s'il est possible tousjours playder saisiz et après n'y a ordre d'avoir raison des prinses qu'ilz ont faictes [1]... Au surplus, Sire, monsieur de Hontelay me manda hyer dire qu'il avoit sceu que les anglois n'ont pas trop bien faict leurs besoignes au dernier voyaige qu'ilz ont faict en Escosse et que à diverses foys et en plusieurs escarmouches ilz ont perdu beaulcoup de leurs gentz de cheval tant de ceulx qui sont sailliz d'Adingthon que de ceulx de leur armée et que par mer aussy voulantz essayer de prendre Sainct-André ilz perdirent deux de leurs navyres devant ledict lieu et leur furent tuez mil hommes qu'ilz avoint mictz en terre. Il dict davantaige que milord Grey a faict brusler une maison du conte Baudouel nommée Heles [2] et que ledict conte est tenu à Neufchastel quasi comme prisonnier ayant garde la nuict et non toutesfoys le jour. Et m'a aussi mandé que le protecteur luy avoit fort asseuré que vous auriez bien tost la guerre avec l'empereur et quand il ne tiendroit qu'à luy ayder de quelque bonne somme de deniers pour le faire advancer qu'il luy en ayderoit. Et du costé du roy d'Angleterre pour le plus tard dès le commencement de l'esté prochain on la vous commenceroit telle que vous auriez assez à faire... »

Guerre d'Écosse.

« *De Stretham,* [*le* XIX*me septembre* M V[c] XLVIII. »]

« Sire, je viens présentement d'estre adverty qu'en la coste du Ouest y a XII navyres françoys chargez de sel et plusieurs aultres chargez d'aultres marchandises arrestez, mais l'on ne m'a sceu dire en quelz portz. Aulcuns disent aussi que depuis la retraicte et route de l'armée angloise les escossois se sont renforcez et meus de telle force contre les angloys qu'il sont contrainct ralyer et rassembler ce qu'ilz peuvent de leurdicte

1. Ce projet d'*embargo* général à mettre en pleine paix sur tous les navires français dans les ports d'Angleterre est à noter. Il était très différent de la concession de *lettres de marque* que le gouvernement anglais reprochait à Henri II d'accorder à ses sujets. (Ci-dessous, 12 octobre.)

2. Hale's House, dans le comté de Haddington.

armée pour retourner audict pays d'Escosse. Dont toutesfoys je n'ay rien de lieu seur. »

Vol. 8, f° 44 v°, copie du XVI° siècle, 2 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

494. — *Stratham, 19 septembre.* — Selve avise M. de la Rochepot du projet de saisie générale des navires français traîtreusement préparé par le gouvernement anglais.

« *De Stretham,* [*le XIX° septembre V° XLVIII.* »]

Vol. 8, f° 45, copie du XVI° siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A MM. DE MARILLAC ET DE BIRON, AMBASSADEURS DE FRANCE EN FLANDRES AUPRÈS DE L'EMPEREUR ET DE LA REINE DE HONGRIE [1].

495. — *Stratham, 23 septembre.* — Selve a reçu il y a deux jours seulement la dépêche de M. de Biron en date du 9. Il leur rend compte des événements d'Écosse survenus depuis la récente défaite de l'armée anglaise, des nouvelles du Boulonnais depuis la canonnade des forts de Boulogne, des nouvelles qu'il a reçues de roi au sujet de la rébellion de Guyenne, et du départ de l'ambassadeur de l'empereur pour les Flandres, qui a eu lieu la veille, et dont MM. de Marillac et de Biron auront à chercher la cause.

« *De Stretham, le XXIII° septembre M V° XLVIII.* »

Vol. 8, f° 46, copie du XVI° siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

496. — *Stratham, 30 septembre.* — Selve a reçu le vendredi 28 de grand matin la dépêche du roi en date du 22. Le protecteur, qui était allé dans une de ses maisons à soixante milles d'ici, n'a été qu'aujourd'hui de retour en sa maison de Syon. Selve a été lui demander d'obtenir une audience du roi d'Angleterre, qui se trouve à présent à Oatlands, de retour de Windsor, où il était ces jours derniers.

Fortifications de Boulogne.

Limites du Boulonnais.

Le protecteur a répliqué que le conseil délibérerait le lendemain, sur la réponse à faire à la déclaration du roi de France que Selve venait

1. Intitulé de la dépêche suivante, du 20 octobre, transporté ici, en tête de la première lettre collective que leur adresse de Selve, une fois pour toutes. Charles-Quint était alors dans les Pays-Bas, et Charles de Marillac, accrédité personnellement auprès de lui, se trouvait agir de concert avec M. de Biron, accrédité en Flandre même auprès de Marie d'Autriche, gouvernante du Pays-Bas. Charles de Marillac était l'ancien ambassadeur de France en Angleterre. (Voir l'Introduction à la *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac.*)

de lui lire, et sur le jour où l'audience du roi d'Angleterre serait accordée. « Si m'a il dict », ajoute Selve, « que ce que je disois de votre part estoit une manifeste déclaration de guerre et qu'il y avoit longtemps qu'il n'en avoit pas moins attendu et que toutes les aultres démonstrations que vous en aviez faictes tant par l'occupation de Fyennes, les fortz que vous avez faictz, la cessation du payement des pensions aulx jours préfix, que par le secours que vous avez envoyé en Escosse dénotoient bien que vous ne tendiez à aultre fin. » Il a longuement développé ce thème, se plaignant encore de la prise de cinq ou six navires anglais dont le chargement avait été vendu à Cherbourg, comme on l'eût fait en temps de guerre. A tout cela Selve a répondu le mieux qu'il a pu, dont, dit-il au roi, « je ne vous veulx rien mectre par escript, à tous coups vous fauldroict, Sire, donner la peine et ennuy de voir ung volume au lieu d'une lettre. » Il envoie au roi le double d'un mémoire qu'il a remis au protecteur et que celui-ci a refusé d'entendre en faisant de nouvelles plaintes au sujet du traitement infligé, sur les galères du roi, aux anglais faits prisonniers par la flotte française dans son passage en Écosse.

Bruit de la mort d'Édouard VI.

« Sire, je ne vous ay poinct voulu renvoyer le chevaulcheur qu'il vous a pleu me faire dépescher que je ne vous puisse mander par luy certitude de la disposition de ce roy que j'estime toutesfoys estre sain et en vye tant pour ce que le protecteur m'a accordé parler à luy que pour ce que plusieurs m'ont asseuré l'avoir veu mesmes encores hyer. Sy est-ce, Sire, que beaulcoup ne peuvent oster de la teste le contraire, et tiennent que le bruict qui a esté faict de sa mort soit véritable qui est une estrange chose s'il est aussi sain comme je le cuyde. Les navyres de deçà quy estoint en Escosse sont venus comme j'entendz reprendre victuailles à Arrvich et au premier jour de bon temps s'en retourne comme l'on estime audict Escosse pour y faire quelque entreprinse sur Dombarre ou ainsi que plusieurs disent sur Dondy[1]. Aultres sont en oppinion que la plus part desdicts navyres n'y vont paz mais sont équippez seulement pour garder et tenir la mer en subjection et prendre ce qu'ilz pourront. De la tour de Londres se tyre tous les jours et charge en navyres force munitions de guerre pour porter aulx fortz dudict pays d'Escosse comme il est vray semblable. Et entre aultres se charge grande quantité de grosses mesches couvertes de poix telles qu'on a accoustumé de brusler et user en flambeaulx pour ne sçay à quelle fin ny usaige. Je suys aussi adverty que une grande partie du charroy quy a servy à ceste dernière arrivé par terre ou par terre estant revenu jusques à une journée par deçà Neufchastel a esté contremandé et renvoyé à Barwich, et encores que le camp aye esté rumpu longtemps a l'on n'a veu revenir de là que fort peu de gentz au nombre desquelz est Berteville que j'ay

Guerre d'Ecosse.

1. La correspondance d'Ecosse est interrompue du 27 septembre au 1er novembre. Le contrôle des dépêches de Selve devient plus difficile pendant cette période.

aujourd'huy veu chez le protecteur. L'ambassadeur de l'empereur parteist il y a aujourd'huy huict jours pour passer en Flandres et a icy laissé sa femme et ung secretaire. Qui est, Sire, ce que je sçay de nouveau pour ceste heure sinon que l'on se bast tous les jours aulx églises de Londres et ailleurs dans ce royaulme pour sçavoir s'il s'y dira messe ou non. Pour y donner quelque ordre y a quelque nombre d'évesques et docteurs assemblez à ung lieu prochain de la court nommé Chelsey [1] où ilz doibvent déterminer ce quy sera tenu en cedict royaulme quant à la messe et au Sacrement de l'autel, et pour la diversité des oppinions des prescheurs et affin de éviter sédition feust hyer publyé et cryé à Londres que nul ne deust plus prescher jusques à ce qu'il y eust quelque ordre mictz par le roy d'Angleterre sur ce qui debvroit estre dict et tenu quant audict sacrement de l'autel et messe. »

Affaires religieuses.

« *De Stretham, le dernier septembre* M Vᵉ XLVIII. »

Selve est averti que les anglais manquent de marins pour leur flotte et que les mauvais traitements qu'ils font subir aux français prisonniers ont pour but de les décider à se mettre à leur service.

Il joint à cette dépêche un paquet du conte de Huntley à Jean Hay et un mémoire venant d'un prêtre, secrétaire du feu cardinal de Saint-André, qui a été fait prisonnier à la bataille livrée l'an dernier et est recommandé par le comte de Huntley.

Vol. 8, fº 48, copie du XVIᵉ siècle, 5 p. 1/4 in-fº.

SELVE AU ROI.

497. — *Stratham, 3 octobre.* — Il a eu ce jour même, à Oatlands, audience du roi d'Angleterre, qui lui a répondu d'avoir à s'adresser au protecteur, auquel avait été donné charge de communiquer le vouloir du roi : le protecteur étant encore à Syon, Selve n'a pas voulu retarder davantage ce chevaucheur.

Bruit de la mort d'Edouard VI

« Sire, suivant ce qu'il vous a plu me commander, je vous renvoye ce porteur en toute la plus grande diligence que je puis pour vous asseurer que j'ay veu le roy d'Angleterre en bonne santé ne portant visaige ne contenance d'avoir en aulcune sorte esté malade à ce qui s'en peust congnoistre. Il estoit fort peu accompaigné et n'avoit que bien peu de gentilzhommes de sa chambre et aultant bien petit nombre des archers de sa garde sans nul de seigneurs de son conseil et m'a l'on dict que hyer et aujourd'huy ledict conseil s'est trouvé plus grand et mieulx assemblé qu'il n'a esté longtemps a en la maison dudict protecteur et croy que c'est pour adviser la response qui me debvra estre faicte. Ce pendant j'entendz, Sire, que l'on continue à prendre sur voz subjectz

1. Chelsea.

tout ce que l'on peust et va l'on chercher jusques dans les navyres flamentz pour sçavoir s'il y a rien appartenant aulx françoys pour le prendre, quy est chose où je pense que l'on pourroit bien rendre la pareille à bon escient à ces gentz cy, car s'ilz veullent avoir vins, sel, toilles et canevaz et aultres choses de vostre royaulme dont ilz ne se peuvent guères passer. Je pense qu'ilz useront du nom et des navyres des flamentz ou aultres estrangers pour le plus seur. Quy est, Sire, tout ce que je vous diray pour ceste heure, sinon que des cappitaines espaignolz quy sont revenuz par mer avec l'armée d'Angleterre jusques à Arrvich disent que tous les vaisseaulx sont cuydez périr par fortune de tempz et qu'il s'en est perdu quatre, et que la plupart des aultres pour se saulver ont esté contrainctz jecter en mer une bonne partie de l'artillerye. Sy tost que monsieur le protecteur m'aura faict entendre la responce qu'il me doibt faire je ne fauldray, Sire, de vous en advertyr. »

« *De Stretham, le IIIe octobre Vc quarante huict.* »

Vol. 8, f° 50 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

498. — *Stratham, 9 octobre.* — Selve n'a pu encore obtenir réponse du protecteur, qui le remet jusqu'à l'arrivée des nouvelles de France que doit rapporter le chevaucheur renvoyé au roi [le 3]. Selve se montre inquiet de ces dilations. « Et sy le bruit qui se faict entre aulcuns par deçà de quelque maniement de praticque de nouvelle amytié entre ceulx cy et l'empereur estoit vray, je dirois que la longueur dont ilz usent procedderoit de là, » dit-il.

Le comte de Huntley a prié Selve de demander au roi si le roi avait connaissance d'un accord passé entre la reine d'Écosse et lui, par lequel une pension lui était promise, sur le pied de celles que le roi accorde aux autres seigneurs d'Écosse, désirant fort, a-t-il dit, que le roi le tînt pour agréable.

Guerre d'Écosse. « Des nouvelles du pays d'Escosse, il m'a mandé, Sire, que Corpeny avec sez allemantz ayant cuidé aller faire quelque entreprinse sur Dombarre il y a dix ou douze jours avoit esté très bien repoulsé avec perte de plus de IIIIc hommes des siens et que les gentz du conte de Baudoel qui est icy en ceste cour de retour de Barrvich n'ayant peu passer et retourner en son pays disoint que voz gentz et les escossois estoint retournés mectre le siège devant Hadington et qu'il y avoit tous les jours quelques escarmouches par delà où les angloys perdoint tousjours et diminuoint le numbre de leurs gentz. Depuis deux jours quelcun m'a dict avoir ouy dire à aucuns angloys que l'on estoit contrainct par deçà de rassembler des gentz et renvoyer milord Grey dans le pays

d'Escosse pour ce que voz gentz et les escossois couroint tous les jours sur les angloys et leur donnoint plus affaire que jamais dont je ne sçay que croyre. Car aultres disent qu'ilz se sont retyrés aulx garnisons dans les villes et places fortes tant d'ung costé que d'aultre et d'envoyer sur les lieux pour en sçavoir la vérité je ne puis trouver aulcun moyen que par angloys où il n'y a nulle fiance car ilz prennent argent et ne font rien qui vaille comme n'a faict celluy que j'avoys dernièrement envoyé qui asseuroit sur sa vye de passer jusques à vostre ambassadeur audict Escosse et m'en rapporter lettres lequel est cez jours passez revenu sans avoir rien faict alléguant qu'il est impossible de passer à angloys ny aultres et que l'on a prins tout plain de pacquetz qui venoint d'Escosse à moy pour vous envoyer et les gentz qui les portoint. Encores m'est-il venu très mal à propoz qu'ung jeune angloys que j'avois prins expressément et que j'entretenoys hors mon logis l'ayant trouvé assez fidèle a esté mictz en prison n'a pas long temps par souspeçon comme je cuyde. De sorte, Sire, que pour le présent j'ay bien peu de moyen de vous pouvoir rien mander de veritable des choses d'Escosse. Le conte de Hontelay y a ung homme quy est party ces jours passez auquel j'ay donné charge de regarder à son retour s'il sera possible de me porter seurement quelque lettre de monsieur d'Essey pour vous, Sire, et lui ay proumictz recongnoistre la poine qu'il y prendra et le service qu'il vous fera en cela. »

« *De Stretham, ce 9e octobre 1548.* »

Le comte de Huntley a prié Selve de demander au roi l'envoi d'un navire flamand monté par le Breton Quiriace ou tout autre capitaine, espérant se sauver par la Tamise en Flandres.

Vol. 8, f° 51 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

499. — *Stratham, 12 octobre.* — Le protecteur, auquel il avoit vainement fait deux fois coup sur coup demander audience, a envoyé ce jourd'hui lui assigner rendez-vous pour le dimanche suivant à Syon, devant partir le lundi pour la Rye, Douvres et le pays de Kent.

« Sire, je viens d'estre adverty que le bruict est à Londres bien grand que la mutinerie de voz subjectz au pays de Guyenne et aulx environs persevère et est plus forte que jamais. Et m'a l'on dict que ung des gentilzhommes avoit dict en quelque compaignie audict Londres que son maistre avoyt eu mercredy dernier ung courrier de l'ambassadeur du roy d'Angleterre résident prez Votre Magesté lequel avoyt passé par Bourdeaulx qui disoit que la commune de ce pays là estoit fort esmue et peu après dict que monsieur le protecteur partoit bientost pour s'en aller faire ung voyaige de quinze ou vingt jours ou daventaige en quelque endroict et

Troubles en Guyenne.

que l'on ne sçavoit où mais que l'on pensoit que c'estoit vers Escosse o bien à Bourdeaulx pour aller secourir ceulx qui se sont rebelés contr vous. A quoy, Sire, encores qu'il y ait très peu de propoz et qu'il ne soi croyable aulcunement que le protecteur soit pour laisser ce royaulme n se mectre en personne sur mer, si m'a il semblé n'estre que bon de vou advertir de ceste nouvelle. Car s'il est vray que ceste esmotion continue prenant ledict protecteur le chemin de la Rye et Douvres et aultres lieu de ceste coste là comme luy mesmes m'a mandé, il y auroyt argumen suffisant de souspeçonner qu'il y allast pour favoriser et entretenir ladict esmotion et y envoyer quelque secours et que les navires que l'on a jus qu'icy chargez de munitions en divers endroictz et que l'on disoit debvoy estre envoyé en Escosse fussent pour estre envoyés là à tout le moins partie d'iceulx. Et pour vous dire, Sire, ce que j'en puis juger et estimer, je voy ce pays si pauvre d'hommes qu'il m'est advis que quand ledict protecteur vouldroit il ne sçauroit secourir lesdicts mutins de numbre de gentz qui méritast que l'on en feist compte. Et aussi ne suis-je point adverty que l'on en face aulcune levée, mais sy ce feu n'est encores estainct je croirois facilement que pour le faire vivre et durer il pourroit envoyer d'icy quelque artillerye, pouldres, et par adventure ung peu d'argent et de belles promesses beaulcoup plus que de tout le demeurant pour vous tenir le plus fort et le plus long temps que l'on pourroit empesché à appaiser ledict feu et mutinerie. Tant y a, Sire, que la voulenté de ces gentz est si maulvaise que l'on ne peult faillir de se préparer et d'en attendre le pis qu'ilz sçauroint faire qui toutesfois ne sçauroit estre grande chose à mon advis plus comme je cuyde par deffault de puissance que de voulenté. Il y avoit ces jours passéz à Londres ung marchant de Bourdeaulx dont je suis après à sçavoir le nom pour le vous mander qui a faict merveilles de compter en plusieurs compaignies de ceste mutinerie la faisant plus grande qu'elle ne sçauroit jamais estre et usant de ces propres termes comme l'on m'a dict que toute la force que vous aviez envoyée à l'encontre n'estoit pas pour ung desnier. Sy tost que je sçauray son nom, où il repaire et qu'il est devenu je ne fauldray de vous en advertir car je me doubte que ce doibt estre quelque grand homme de bien mesmement s'il est vray qu'il ayt esté vers le protecteur comme l'on m'a dict. Au surplus, Sire, aulcuns angloys disent icy que le protecteur a eu nouvelles depuis deux jours que voz allemantz qui sont en Escosse cuydant faire quelque entreprinse sur Brotincraig ont esté repoulsez avec grande perte et tuerye advenue par le moyen de l'artillerye des angloys et qu'en mesmes temps milord Grey avoit faict une course dans ledict pays où il avoit prins force bestial, mais je croy que toutes ces nouvelles ne sont que mensonges et que le contraire doibt plus tost estre véritable. Pour le présent je ne sçay aultres nouvelles sinon, Sire, qu'il est bruict icy que par les havres de voste coste de Normandie vous avez faict publier permission à tous voz subjectz de

Guerre d'Escosse.

s'armer et équipper en mer pour aller à la guerre contre les angloys leur donnant exemption des droictz accoustuméz de payer tant à vostre admiral qu'ailleurs sur les prinses qu'ils font [1]. »

« *A Stretham, le XIIe octobre M V^c XLVIII.* »

Vol. 8, f° 53, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

500. — *Stratham, 15 octobre.* — Le chevaucheur est arrivé ce matin avec les deux dépêches du roi en date du 27 septembre et du 3 octobre. « Et a esté la cause du long temps qu'il a mict à son voiaige une maladie qui l'a prins en revenant et gardé de faire si bonne diligence qu'il eust bien faicte sans cela. Si est ce qu'il y a VIII jours qu'il feust icy n'eust esté la tempeste et maulvaiz temps qui le rejectèrent en la coste de France estant à deux ou troys milles de celle de deçà et depuis n'a sceu passer jusques à hyer qu'il cuyda estre noyé par la tourmente qu'il faisoit. » La présente réponse satisfera le roi touchant sa première dépêche. Quant au contenu de la seconde, Selve s'enquerra du personnage envoyé en Angleterre de Bordeaux ou de la Rochelle, et qui répand tant de bruits favorables aux rebelles de Guyenne. On lui a dit que ce personnage [2] se nommait « Pierre du Prul, serviteur de Guillaume de Lestonnat de Bordeaux [3], » riche marchand qui passe à Londres pour être le capitaine du Château Trompette : il a parlé au protecteur, et Selve fait épier son itinéraire de retour. Troubles en Guyenne.

Selve a été la veille trouver le protecteur en sa maison de Syon, d'où il n'est revenu que le soir très tard. Le protecteur a voulu attendre la résolution que le roi de France ne pouvait manquer de prendre après l'audience accordée à l'ambassadeur d'Angleterre. Quant à lui, a-t-il dit, le roi d'Angleterre l'a chargé de dire qu'il avouait hautement la prise des navires français allant en Écosse, mais répudiait celle des navires marchands ou pêcheurs : il offre d'envoyer par tous les ports d'Angleterre des ordres à l'effet de faire mettre en sûreté tous les navires français saisis, autres que ceux destinés à l'Écosse, et à fin de faire consigner le prix de la vente de leur chargement si celui-ci n'était pas susceptible d'être conservé, et propose au roi de nommer des commissaires réciproques pour évaluer les dommages de l'un et de l'autre côté. Tous ces différends, a-t-il dit en continuant, « font qu'il aymeroit myeulx que ladicte guerre se fist dans troys jours que plus tard ». Donc, le roi de France ayant soutenu à l'ambassadeur d'Angleterre, dans la dernière audience accordée à celui-ci, que jamais le royaume d'Ecosse n'avait été sujet de celui d'Angleterre, Commission des titres d'Ecosse.

1. Voir ci-dessus, 19 septembre.
2. Ibid., id.
3. Appelé ailleurs Guillaume Lestonnat. (Selve au connétable, 9 août.)

le protecteur a fait à Selve la déclaration suivante, à savoir « qu'il avoit commictz six personnages pour chercher et visiter les tiltres et renseignements des droicts et supériorité que le roy d'Angleterre a sur le royaume d'Escosse, non poinct par les hystoyres, mais par instruments autenticques, et leur avoit donné charge de faire faire extraicts ou coppies qu'il feroit collationner aulx originaulx en ma présence et moi appellé pour après vous estre envoyés et monstrez, lesquelz veuz et entenduz, si vous estes délibéré de persister au mariage de la royne d'Escosse avec mondict seigneur vostre fils et favoriser et soustenir les escossois rebelles contre ledict roy son maistre, il est délibéré de ne l'endurer pas et vous faire déclarer qu'il s'essayera aussi de sa part à vous nuyre en ce qu'il pourra en aultres endroicts et de favoriser et soustenir les rebelles voz subjects comme vous faictes les siens, et qu'encores aura il plus de raison d'aultant que ceulx de Guyenne ont esté aultres fois ses subjects du temps que les roys d'Angleterre tenoint le duché de Guyenne. et qu'il luy fâcheroit fort s'il en failloit venyr là et aymeroit beaulcoup myeulx que tous différents fussent wydez par quelques bons et honnestes moyens, mais que s'il n'y avoit aultre remède ayant procédé et usé de la sorte qu'il a faict et est délibéré de faire il pourra ce luy semble justifier et devant Dieu et devant le monde que ladicte guerre ne sera poinct advenue par sa faulte. »

Occupation anglaise en Guyenne.

Selve a répondu qu'il transmettrait exactement ces propos au roi. Il a fait remarquer que si le roi d'Angleterre n'avouait pas la prise des navires marchands, il n'en retenait pas moins les équipages en prison. Il a refusé d'assister à l'examen des titres relatifs aux relations entre l'Angleterre et l'Écosse avant d'en recevoir charge expresse du roi et a insisté sur la différence de la condition de la Guyenne envers la France et celle de l'Écosse vis-à-vis de l'Angleterre. Sur ce point s'est engagée une longue discussion relative à la loi Salique et au traité de Troyes.

Le protecteur a parlé ensuite de la révolte de Guyenne, que Selve lui a toujours présentée comme abattue. « Il m'a dict qu'il pouvoit bien estre, mais que de Flandres il avoit advertissements de tout le contraire, car d'ailleurs il n'en avoit poinct, et qu'audict Flandres se disoit qu'il y avoit parmictz eulx grand nombre de gentilzhommes et gentz d'estoffe et bien huict mil hommes fort bien en poinct et portans armes dorées et en tout pouvoint bien estre IIII^{XX} mil hommes et qu'ilz tenoint la ville de Bourdeaulx et aultres bonnes villes de vostre royaulme et que vous n'aviez point encores de forces prestes suffisantes pour aller contre eulx et qu'il ne le pouvoit croyre et ainsi estoit très marry. » Ce jour même, le comte de Huntley a mandé à Selve que vendredi dernier le protecteur lui a parlé de la rébellion, en faisant allusion aux embarras que le roi d'Angleterre déclarerait au roi « à bon escient avant qu'il feust ung moys ». Selve lui a fait simplement répondre que le protecteur était au contraire très désireux de garder la paix. Le comte de Bothwell a obtenu

son autorisation de retour en Écosse; le comte de Huntley est d'avis que le roi ferait bien de lui écrire pour le maintenir dans les bonnes dispositions où il semble être, bien qu'on ne puisse s'y faire. Le seigneur de Maxwell, encore prisonnier à la Tour, doit être envoyé au premier jour sur la frontière, sous escorte et on ne sait à quelle fin.

« Aussi m'a mandé ledict seigneur de Hontelay que le protecteur vouloit faire ung fort à Mussilbourg qui est près Lislebourg [1] et est bruict que les navyres qui s'apprestent par deçà doivent aller à Brotincraig pour prendre Dondy [2] et le fortiffier et de là aller à la ville de Saint-Jehan [3] qui est sur le ryvière mesmes une assez belle et bonne ville. Oultre dict que le gouverneur et monsieur d'Essey avoint prins et mené à Lislebourg troys grandz seigneurs d'Escosse qu'on estimoit tenir le party d'Angleterre desquelz les noms sont Ceffard [4], Farnibrost [5], Marcker, néanlmoins qu'on dict qu'ilz se sont faict prendre eulx mesmes et ne m'a poinct faict dire pourquoy, et de moy je n'en puis entendre la faincte ou finesse. Ledict conte de Hontelay qui m'a tant pressé de vous escripre de luy faire envoyer encores quelque vaisseau pour se saulver, comme, Sire, je vous ay mandé, m'a faict dire qu'il s'en va ung de ces jours à Yorck pour y attendre sa femme combien qu'il m'eust donné à entendre ces jours passez qu'il n'yroit poinct. Cela me faict doubter qu'il soit si ferme à la foy qu'il se dict. Oultre j'entends qu'il s'en va avec le protecteur en tout ce voyage qu'il va faire pour la visite des places du roy d'Angleterre à Porcemuth, la Rye, Douvres et aultres lieux, et disent aulcuns que dudict Douvres icelluy protecteur passera delà pour voyr les fortz du Boulenois. Guerre d'Ecosse.

« Sire, monsieur le protecteur me dict hyer qu'il avoit eu lettres d'Escosse du IX[e] de ce moys par lesquelles l'on luy mandoit que la nuict précédente monsieur d'Essey et Ringrave avec voz gentz tant seulement avoint marché en grande diligence et fort secrettement vers Adington et si bien faict qu'ilz y estoint arrivéz près de l'aube du jour et tué toutes les escouttes qui estoint dehors sans qu'on s'en apperceust ny donner aulcune alarme et soubdain après passèrent ung premier fossé et gaignèrent ung lieu qu'ilz appellent icy la Basse Court qui est au devant de la porte de la ville du costé de la rivyère et se saisirent d'une coulevrine chargée et dragée qu'ilz y trouvèrent et la tournèrent contre ladicte porte en laquelle assaillant ceulx de dedans quy eurent l'alarme y vindrent à la deffense la plus part tous desarmez et mirent quelques pièces d'artillerye par le dedans de la ville au droict et à la deffense de

1. Musselburgh, sur la côte, entre Édimbourg et Haddington.
2. Broughty-Craig était la clef de l'embouchure du Firth of Tay, rivière de Dundee.
3. Saint-John's Town, ancien nom de la ville de Perth, située un peu plus haut, sur la Tay.
4. Sir Walter Kerr, laird de Cessford.
5. Le laird de Farnihurst.

l'entrée de ladicte porte. Et vouloit ung cappitaine italien nommé Tyberio qui est dedans et dont l'on faict icy cas que l'on ouvrist la porte ce que toutes fois le gouverneur de la ville ne voulust, mais feist tyrer de ladicte artillerye tout au travers de la porte et feurent de ce seul coup bien tuez XLVII de voz gentz lesquelz soubdain se retyrèrent et furent suivis des angloys en sorte que dans ceste Basse Court y en demeura en tout bien IIII^{xx} tuez la plus part de l'artillerye et environ vingt qui furent tuez dehors sur ladicte retraicte et que des angloys combien que la plus part feussent desarmez n'en demeura que huict et que n'eust esté que le lieu où voz gentz tournèrent ceste coulevrine qu'ilz avoint prinse alloit en montant de sorte que leurs coups passoint par dessus la ville et ne pouvoint donner dans la porte ilz feussent indubitablement entrez dedans la ville car ilz avoint fort saigement et hardiement conduict leur entreprinse et qu'à ceulx quy sont demeurez mortz de voz gentz l'on leur a chascun trouvé une corde au tour du bras senestre dont celluy qui escript au protecteur estime qu'ilz voulsissent lyer et garotter les angloys qu'ilz cuydoint prendre dedans la ville, mais ledict Protecteur m'a dict qu'il ne le prenoit pas ainsy et qu'il croyoit que c'estoit pour s'entre ayder à monter sur le rempart avec les picques et armes qu'ilz avoint à la main droicte qui leur y pouvoint aussi servir. Daventaige dict que peu de jours avant ceste entreprinse y avoit eu une grande mutinerye entre voz gentz et les habitants de la ville de Lislebourg lesquelz estoint sortis aulx champs sur aulcuns des vostres qui sont logés dehors et estoint venus aulx mains de sorte qu'il y avoit eu bien quarante escossoys tuez et que l'on présume à ce qu'on luy mande que voz gentz ayent faict ce dernier exploict sur Adington pour regaigner la grâce desdicts escossois. Ledict protecteur m'a aussi monstré quelque extraict qu'il dict luy avoir esté envoyé de Romme d'une lettre par vous escripte à vostre ambassadeur contenante entre aultres nouvelles que la royne d'Escosse estoit arrivée en France et qu'il vous estoit venu ung gentilhomme de sa part qui vous avoit esté présenté par monseigneur de Guyse lequel vous avoit adverty pour certain que Adington estoyt prins par voz gentz. Oultre que vosdictes lettres escriptes à vostre ambassadeur contenoint aultres adviz que milord Grey ayant assemblé quelques gentz pour cuyder recouvrer Adington avoyt perdu tout ce qu'il avoit avec luy et s'en estoyt fuy s'estant à point saulvé avec très peu de gentz et que du costé du Boulenois l'on avoit si bien chastié les angloys qu'ilz avoint faict cesser leurs fortiffications et vous recherchoint de pacifier les différentz de delà, me disant ledict protecteur qu'il ne peust croyre qu'estant en paix avec le roy son maistre vous ayez voulu mander telles choses qui le touchent à voz ambassadeurs ne leur donner commission de les semer ny divulguer par l'Italie. »

Selve lui a répondu simplement que ces bruits pouvaient avoir été transmis par des facteurs et des marchands et avoir été recueillis par un

émissaire qui pour faire valoir ses services pouvait attribuer ses informations à une dépêche venue de France. Enfin le protecteur s'est plaint d'une proclamation qu'il dit avoir été faite à Dieppe et portant autorisation aux sujets français de courir sus aux navires anglais. Ce dont Selve a déclaré n'avoir pas connaissance.

« *De Stretham, le* XV*e octobre* V*e* XLVIII. »

Vol. 8, f° 54 v°, copie du XVIe siècle, 14 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

501. — *Stratham, 18 octobre.* — Selve vient d'être averti que le secrétaire de l'ambassadeur de l'empereur a remis au protecteur il y a quatre ou cinq jours l'autorisation définitive de l'empereur de lever cinq ou six cents cavaliers clévois pour le roi d'Angleterre. Ce permis avait été refusé il y a quelque temps, et le refus notifié par l'ambassadeur de l'empereur trois ou quatre jours avant son départ pour les Flandres, l'empereur ne voulant pas mécontenter plusieurs seigneurs d'Allemagne qu'il savait fort affectionnés au roi de France. Néanmoins les instances du protecteur l'ont finalement emporté.

« Au surplus, Sire, l'on m'a aussy dict qu'il est passé d'icy en Flandres ung cappitaine espaignol nommé Alexandre lequel a charge de lever et conduire par deçà le meilleur numbre de gentz de pied qu'il pourra faire et entendz aussi que le protecteur a envoyé en Flandres pour recouvrer ou faire faire jusques au nombre de dix ou douze mil corseletz, mais ces deux choses je ne les ay pas de lieu si seur. Aussi suis adverty que cejourd'huy le docteur Semeith second secretaire d'estat du roy d'Angleterre avec VI ou VII aultres ont commencé de se réduyre et retrouver ensemble pour faire la recherche des tiltres et enseignementz, concernantz les droictz que ce roy prétend au royaulme d'Escosse. Je ne sçay, Sire, s'ilz me feront donner assignation ou adjournement pour me faire trouver à la collation des extraictz qu'ilz en veulent faire et si ainsy est desireroys bien avoir auparavant de Vostre Magesté la responce que vous vouldrez que je face. Tant y a, Sire, que si je ne la puisse avoir d'heure je suis délibéré respondre que je ne suis icy que simple ministre et un exécuteur des mandementz de vostredicte Magesté... Quy est, Sire, tout ce que j'ay de nouveau à vous dire sinon que je ne veulx faillir de vous advertir d'ung tour qu'a faict comme j'entendz ung des soldats quy a esté dernièrement prins dans la gallaire nommée la *Serine* quy est que sur l'heure de la prinse de ladicte gallaire il tua ung prisonnier angloys qu'il avoit et depuis estant prisonnier en la garde d'ung angloys a encores tué ledict angloys, à raison de quoy il feust mené il y a deux ou troys jours devant monsieur le protecteur à sa maison de Syon et ainsy qu'on le remenoit aux presons de Londres par eaue dedans ung

Commission des titres d'Ecosse.

fort petit bateau où il y avoit deux hommes bien embastonnez pour .. garde et luy estoit sans armes il trouva moyen de se saisyr d'ung poign. de l'ung d'eulx ou de quelque aultre dans ledict bateau et en donna .. l'estonmac de l'une desdictes gardes, et venant l'aultre au secours luy .. donna dans le ventre, et sur ce débat tourna le batteau sans dessus d.. soubz et allèrent tous en l'eaue où il tua l'ung d'eulx, et en eust aultr.. faict de l'aultre n'eust esté qu'on venoit au secours et pour le prendre. ce que voyant se meict à nage tant qu'il gaigna terre où se trouvant .. telle sorte environné qu'il ne pouvoit plus fuyr se donna soy mesme .. poignart dans le corps et là dessus feust prins et mené en prison à Londres où l'on dict qu'il est blécé à mort comme aussy est l'aultre de .. gardes quy est demeuré en vye. Je n'ay encores sceu le nom dud.. soldat sinon qu'aulcuns m'ont dict qu'il est gascon. »

« *De Stretham, le* XVIII*e octobre* M V*c* XLVIII. »

Vol. 8, f° 61 v°, copie du XVI*e* siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

Voyage du protecteur sur la côte.

502. — *Stratham, 18 octobre.* — Selve avise sommairement M. de la Rochepot des nouvelles d'Angleterre et d'Écosse et de la « Camisade » que les français ont donnée à Haddington le 9 octobre. Son courrier n'a pu, à cause de son état de maladie, aller trouver M. de la Rochepot à Hesdin. « Suivant vostre advis il n'a parlé de mon congé duquel je ne feray poursuitte jusques au retour de monsieur le connestable auquel je n'ay poinct escript depuis son partement de la cour pour ce que lors il me manda qu'en son absence n'estoit besoing que je lui éscripveisse à aultre qu'au roy ne que j'addressasse mes pacquetz ailleurs, au moyen de quoy depuis j'en ay tousjours ainsi usé. Aussy m'a gardé de luy escripre que je pense et ay tousjours pensé que les depesches luy sont envoyées et communiquées. »

Il raconte à M. de la Rochepot l'aventure du soldat prisonnier dans les mêmes termes que dans sa dépêche au roi.

« *De Stretham,* [*le* XVIII*e octobre* M V*c* XLVIII]. »

Vol 8, f° 63, copie du XVI*e* siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

503. — *Stratham, 19 octobre.* — « Sire, depuis la dernière depesche que je vous ay faicte du jour d'hyer et tout présentement je viens d'entendre que la Gallaire d'Angleterre qui se desarmoit à Londres eust hyer commandement par ung courrier exprès de s'équipper et armer à toute diligence et partir cejourd'huy pour s'aller rendre à Douvres ce qu'elle est preste de faire comme je suys adverty et là doibt trouver ce

dict l'on vingt ou vingt cinq navyres et le protecteur prest à passer en cest équippaige jusques à Calais où aulcuns disent qu'il va visiter les places fortes de delà et y donner ordre et aultres que c'est pour manier quelque chose de grande importance avec l'empereur. Aussi y en a quy disent que cedict équippaige n'est que pour aller donner sur voz pescheurs et encores, Sire, que toutes ces nouvelles n'ayent pas les autheurs fort certains, si m'a il semblé qu'en la saison où l'on est et aulx termes où sont voz affaires du costé de deçà je ne vous doy laisser ignorer bruict ny nouvelles que je y puisse entendre, quy est la seulle cause, Sire, qui m'a veu de vous faire ceste depesche et recharge sur celle que je vous faicts hyer. »

« *De Stretham, le XIXe octobre* [*M V^c XLVIII*]. »

Vol. 8, f° 64, copie du XVIe siècle, 3/4 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

504. — *Stratham, 19 octobre.* — Selve avertit M. de la Rochepot du bruit du départ du protecteur pour le Boulonnais.

« *De Stretham,* [*le XIXe octobre M V^c XLVIII*]. »

Vol. 8, f° 64, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-f°.

SELVE A MM. DE MARILLAC ET DE BIRON, AMBASSADEURS DE FRANCE EN FLANDRES [1].

505. — *Stratham, 20 octobre.* — Selve n'a reçu que la veille au soir très tard leur lettre en date du 4. Il les avise des nouvelles d'Angleterre et d'Écosse dans les mêmes termes que dans sa dépêche au roi du 15 et du 18.

« *De Stretham, le XXe octobre* [*M V^c XLVIII*]. »

Vol. 8, f° 64 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

506. — *Stratham, 25 octobre.* — Le protecteur n'a pas passé à Calais, comme le bruit continuait à en courir jusqu'à l'heure même de son retour, qui a eu lieu l'avant-veille au soir vers une heure de la nuit. Il a visité les havres et places fortes de la Rye, Douvres, Sandwich, de l'île de Sheppey, d'où il s'est embarqué sur la Galère d'Angleterre pour remonter la Tamise. Paget et Cheyne, gouverneur des ports de ce quartier, l'ont seuls accompagné. Son voyage n'a duré que huit jours et, selon Selve, n'a pas de cause particulière. Lord Grey a fait une incur-

1. Voir ci-dessus, 23 septembre.

sion en Écosse en pillant tout sur son passage et en devait risquer un autre à la date du 18 ou du 19.

« *De Stretham, le* XXV*e octobre* M Ve XLVIII. »

Vol. 8, fo 65 vo, copie du XVIe siècle, 1 p. 1/2 in-fo.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

507. — *Stratham, 25 octobre.* — Selve avise M. de la Rochepot du retour du protecteur et des détails de son voyage.

« *De Stretham, le* XVIe *octobre* M Ve XLVIII. »

Vol. 8, fo 66, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE AU ROI.

508. — *Stratham, 26 octobre.* — « Sire, le conte de Hontelay me vient de mander qu'il a toujours esté avec le protecteur en tout le voyage qu'il a faict par les portz de ce royaulme et qu'il luy semble qu'il a veu beaulcoup de lieux bien faibles et mal pourveuz dont il m'envoiera les noms et qu'il n'y avoit aulcuns navyres. Bien disoit l'on qu'il y en avoit quelque peu en mer pour garder les passaiges et que tout l'on en pouvoit avoir icy environ une XXe prestz pour l'effect dessusdict ou bien pour envoier en Escosse à Bronticraig. Davantaige dict que le protecteur luy a dict qu'il estoyt adverty que vous envoyés en Escosse par la part du Ouest cinq gallaires et quelques navyres avec douze personnaiges pour servir de conseil et conduicte aulx affaires de delà et quelque somme de denyers aussi des munitions de guerre et que cela estoit prest à partir si desja ce n'estoit party, mais que quelque chose que vous sceussiez faire les angloys iroint dans peu de jours courrir bien avant et brusler ledict parc et qu'il esperoit avoir bien tost nouvelles qu'ilz auroint bruslé jusques à la ville de Peblys et prins et bruslé ledict lieu mesmes où il y a aulcuns de voz lansquenetz en garnison dedans [1]. Et oultre, qu'en despit de tous voz gentz qui sont audict pays d'Escosse il fera encores ung fort par delà Adington six milles plus près de Lislebourg que n'est le dict Adington. Aussi m'a mandé ledict conte que durant ce voyage le protecteur se mectant à deviser avec luy du mariage de la royne d'Escosse avec ce roy luy demanda ung jour s'il luy sembloit pas que quand le roy d'Angleterre en vouldroit quicter et renoncer le tiltre qu'il a de roy de France avec les pensions que vous luy debvez et vous rendre Bouloigne que vous consentiriez voulentiers qu'il espousast la royne d'Escosse et qu'il luy pryoit de luy dire son advis là-dessus et s'il estoyt d'oppinion que le

Guerre d'Écosse.

1. Peebles, dans la haute vallée de la Tweed.

roy d'Angleterre deust faire un tel marché, lui disant que les choses n'estoint pas en ces termes, mais qu'il en vouloit bien sçavoir son advis. A quoy ledict conte dict avoir respondu que quand vous seriez content de ce party qu'il pensoit que les écossois le trouveroint très bon affin de vivre en paix et que ces troys royaulmes fussent en amytié et que de luy il seroyt bien aise que cela advint, toutesfois que durant la minorité de la royne sa souveraine il n'estoit pas délibéré de jamais prester consentement audict mariage, car quand elle seroit en age elle pourroit faire ce que bon lui sembleroit. C'est, Sire, tout ce que j'ay pour ceste foys à vous dire, sinon que ledict conte de Hontelay dict avoir eu tout plain de promesses du protecteur plus grandes que jamais s'il se vouloit donner et obliger au service de ce roy, en quoy faisant et baillant tant seulement son fils aisné [1] pour ostaige il auroit entière liberté de retourner en Escosse et où bon luy sembleroit. »

« *De Stretham, ce XXVIe octobre* [*M Vᶜ XLVIII*]. »

Vol. 8, fº 66 vº, copie du XVIᵉ siècle, 1 p. 1/2 in-fº.

SELVE AU ROI.

509. — *Stratham, 28 octobre.* — Selve vient de recevoir par l'envoyé du roi deux lettres du roi, les premières qui lui parviennent depuis le 3. Il se conformera à leur teneur pour répondre au protecteur sur tous les points que celui-ci a abordés dans sa dernière entrevue et se gardera d'en faire ouverture avant que le protecteur entame le premier les propos, sauf quant aux rebelles de Bordeaux, dont il fera pressentir au roi d'Angleterre la situation véritable. Il n'a pas encore reçu la dépêche du roi contenant le double de la requête des Bordelais au connétable, dont le roi par sa dernière dépêche lui annonçait l'envoi. Troubles en Guyenne.

« *De Stretham,* [*le XXVIIIᵉ octobre 1548.*] »

Vol. 8, fº 67 vº, copie du XVIᵉ siècle, 1 p. 1/2 in-fº.

SELVE AU ROI.

510. — [*Stratham,*] *6 novembre.* — Selve a reçu la veille la dépêche du roi en date du 28 et répondra selon les instructions du roi à l'invitation qui pourrait lui être adressée d'assister à l'examen des titres relatifs à la suprématie de l'Angleterre sur l'Ecosse. Le protecteur ne paraît pas se hâter de profiter de l'autorisation de l'empereur pour lever des gens de guerre allemands dont le roi demande des nouvelles.

Selve a fait savoir au comte de Huntley, par un des gens de celui-ci, l'ordre donné par le roi d'envoyer à divers endroits des vaisseaux des- Évasion du comte de Huntley.

1. George Gordon, cinquième comte de Huntley.

tinés à son évasion. « L'occasion pour laquelle il a envoyé son homme vers moy », dit Selve, « est pour m'advertir qu'il estoit hyer chez le protecteur lequel il dict n'avoir eu nouvelles d'Escosse il y a plus de XV jours et estant là entendist que l'on depeschoit vers le roy d'Annemarch ung filz bastard du feu duc de Surfolch [1] avec ung escossois nommé le cappitaine Bordich qui aultresfois a esté au service du feu roy vostre père et de sa garde [2] comme je pense lesquelz ont charge de mectre avant le mariage de madame Elizabeth seur de ce roy avec le filz du roy d'Annemarc [3], lequel par ce moyen le protecteur cuyde et veult attirer à ayder et favoriser les entreprinses de cedict roy contre les escossois. De quoy, Sire, je n'ay rien encores entendu d'ailleurs. Et aussi dict ledict sieur de Hontelay que cela ne fust que hyer advisé et résolu entre ceulx du conseil de deçà dont je regarderay par aultre voye si je pourray descouvrir quelque chose. Ledict conte de Hontelay dict aussi que le protecteur luy a acordé de pouvoir aller pour troys moys en Escosse en luy baillant bons ostaiges de se rendre et représenter icy au bout dudict temps ce qu'il n'a accepté, et oultre m'a mandé qu'il y a ung nommé Hamilton qui est comme je cuyde frère du cappitaine de Lislebourg auquel le protecteur a prommictz de retourner audict Escosse pour essayer de faire délivrer maistre Palmer gentilhomme angloys au lieu de luy et s'il ne le peust faire se rendre icy dans Nouel et doibt ledict Hamilton partir demain lequel entre aultres choses a charge dudict protecteur de faire entendre de sa part au gouverneur d'Escosse que s'il veult suivre le party du roy d'Angleterre il lui fera dès à présent plus de bien que vous, Sire, ne luy en avez jamais faict ne prommictz. » Ces jours passés, le sieur de Maxwell, qui est encore prisonnier à la Tour, a fait dire à Selve qu'il avait prié depuis longtemps déjà Jean Hay de signaler au roi son triste sort, rappel dont Selve lui a promis de se charger.

« Sire, Berteville qui ne vous a jusques icy faict service que j'aye congneu que de mensonges et prommesses sans effect m'a encores envoyé semondre d'envoyer quelcun vers luy pour me faire entendre quelque chose de grande importance, et y ayant envoyé je n'ay aultre chose apprins de luy sinon qu'il dict que si vous luy voulez envoyer sa grâce bien ample signée et seellée, luy descharger et acquicter son bien de toutes ses debtes et envoyer par deçà vers luy ung gentilhomme exprès pour cest effect et qu'il vous le nommera, il vous fera entendre et descouvrir

1. Sir Charles Braudon, duc de Suffolk, mort en 1545.

2. Sir John Borthwick, qu'on trouve chargé d'une mission en Danemark et en Suède en avril-mai 1549, mission au cours de laquelle il eut à employer Berteville. (*Calendar of St. P., For. Ser., Edward VI,* p. 32, 36.) La mort d'un « capitaine Borthwick » en Écosse est mentionnée en 1565 et en 1569. (*Calendar of St. P., Scotland,* t. I, p. 207, 276.)

3. Frédéric, fils de Christian III, roi du Danemark pour le nom de Frédéric II (1559-1588.)

par ledict gentilhomme le nom d'un grand personnaige de vostre royaume lequel ainsi qu'il dict mande par deçà advertissementz de toutes choses qui se y font et baillera lettres signées de sa main qu'il dict avoir recouvréez pendant qu'il estoit naguères en Escosse [1]... Il m'a aussi mandé pour toutes nouvelles que l'ambassadeur de l'empereur s'en estoit allé en Flandres pour la conclusion d'ugne ligue contre vous affin de vous faire commencer la guerre par le duc de Savoye. Sur quoy luy a esté respondu par mon homme que ceste ligue se manioit doncques avec les marchans d'Anvers ou la justice dudict lieu où ledict ambassadeur est poursuivant des procès qu'il a, comme à la vérité, Sire, j'entendz qu'il est et que c'est tant seulement pour ses affaires particulières qu'il est allé par delà. Par ainsi, Sire, l'on peust voir de quel pied marche ledict Berteville et quel seureté il y a en ses advertissementz ausquelz je ne suis pas délibéré de plus prester l'oreille si vous ne le me commandez.

« Sire, j'ay envoyé homme exprès à Arrvich où l'on m'avoit dict qu'il s'apprestoit quelques navyres affin d'entendre que c'est. Et m'a rapporté que le pénultime du moys passé partyrent dudict Arrvich XII des grandz navyres du roy d'Angleterre bien équippez chargez de munitions pour les fortz que les angloys tiennent en Escosse et qu'il n'y avoit gentz dessus que pour la deffence desdicts navyres et non pour mectre en terre, et qu'audict Arrvich y en avoit douze aultres navires marchantz assez grandz et beaulx qui s'équippoint aussy en guerre pour le mesme effect que dessus et affin d'aller porter encores munitions après les aultres. Je ne sçay s'ils les deschargeront toutes à Barrvich ou si une partie ira plus avant jusques à Brouticraig. J'entendz aussy qu'il y a plusieurs aultres navyres sur mer au guet en divers endroictz et principalement du costé du Ouest pour piller et robber ce qui se trouvera. »

« [*De Stretham,*] *du* VI*e novembre 1548.* »

Vol. 8, f° 68, copie du XVIe siècle, 4 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

511. — *Londres, 14 novembre.* — Selve a reçu ce jour même la dépêche du roi en date du 8 [2]. Les nouvelles que le roi lui envoie de la répression du soulèvement de Guyenne ne pouvaient arriver mieux pour confondre les mensonges qui se débitaient à la cour. Il en a fait part au protecteur, à l'occasion d'un entretien qu'il avait avec lui au sujet du détroussement d'un des gens de l'ambassade commis la veille auprès de Londres.

Troubles en Guyenne

1. Cette imputation nouvelle de Berteville paraît porter sur un autre personnage que le seigneur de Jaigny, dont il avait déjà livré le nom, au mois de mai précédent. (Selve au roi, 23 mai.)

2. L'ambassadeur rentre à Londres, d'où il était absent depuis le 19 août.

Le protecteur en réalité est assez mécontent de ces nouvelles et n'a pu se garder de le montrer par sa mine. Quant aux propos tenus au roi par l'ambassadeur d'Angleterre à Gien, dont le roi avise Selve, Selve les déclare conformes à ceux que le protecteur lui a tenus à Syon. « Quant aulx nouvelles d'Escosse, je n'en ouys jamais moins parler que l'on faict qui est vray signe que l'on n'a rien de bon à dire, laquelle oppinion est confirmée par ce que me manda hyer le conte de Hontelay, c'est qu'estant ledict jour d'hyer avec le protecteur il luy veit recepvoir deux pacquetz d'Escosse après l'ouverture et lecture desquelz il feist une fort triste contenance et après parlant ensemble ledict protecteur luy dict en grand cholère qu'il ne pensoit pas qu'il y eust une plus infidèle et plus desloyalle nation au monde que l'escossoise sans luy alléguer aultre raison ny fondement de ce blasme que de luy dire que ung gentilhomme angloys allant vers le gouverneur d'Escosse soubz saufconduict de luy avoit cuydé estre tué ayant esté prins prisonnier combien que depuis ledict gouverneur l'avoit faict délivrer. Par ainsi fault dire que le mescontentement qu'il monstroit luy debvoit venir d'ailleurs que de la prinse dudict gentilhomme veu qu'il a esté si soubdain délivré. Daventaige, Sire, il dict audict conte que vous aviez naguerres envoyé une belle somme de denyers en Escosse qui estoit de vingt-cinq ou vingt-six mil escuz au plus et que pour résister et contrepoiser à une telle somme toutes les fois que vous la y envoyerez le roy d'Angleterre en avoit tousjours trente mil prestz et qu'il sçavoit bien que vous aviez grande faulte de deniers, mais je me doubte comme j'ay faict dire audict conte qu'il a tant de peur qu'on congnoisse que son maistre est fort malade de ceste maladye qu'il la veult mectre aussy à ceulx qui en sont bien sains et délivrés... Qui m'a aussi mandé que ledict protecteur luy refuza et denya hyer la permission qu'il luy avoit une fois donnée d'aller jusques à Yorch luy disant que les affaires et occasions se changeoint et que selon cela il failloit qu'il changeast aussy ses délibérations et que dedans huict jours il luy feroit dire ce qu'il avoit à faire. Semblablement il feist hyer dire à monsieur de Maxouel comme il me vient de mander tout à ceste heure qu'il print résolution dedans la fin de ce moys de se donner et jurer au service du roy d'Angleterre, aultrement que tous ses biens qu'il a par delà sur la frontière seroint donnés à des gentilzhommes angloys des mains desquelz il ne les retyreroit jamais et luy ne bougeroit de sa vye de la prison où il est, me mandant ledict de Maxouel qu'il me prioit de vous en advertir et ce pendant luy mander quelle response il debvra faire et qu'il diffère et temporise jusques là s'il luy est possible... Ces jours passez j'ay entendu que quelques navires angloys qui alloint à Brouticraig avoint trouvé là sur mer quelque force qui les avoit repoulsez et contrainctz revenir à la coste de ce royaulme dont je ne sçay aultrement la vérité. Il n'y a guères aussi que le protecteur dict à monsieur de Hontelay que la reine douarière d'Escosse estoit allée en

Guerre d'Ecosse.

personne avec environ deux mil hommes en la ville de Sainct-Jehan pour donner ordre et pourvoir à la deffence d'icelle et que le conte d'Arguil estoit à Dondy avec cinq mil escossois et le gouverneur en la part du Ouest [1] chastiant et punissant les rebelles et ceulx quy ont dernièrement failly de se trouver à la guerre contre les angloys, et quant à voz gentz qu'ilz faisoint ung fort à Mussilbourg qui est entre Hadington et Lislebourg, donnant néanlmoins à entendre audict sieur de Hontelay que ledict gouverneur ne s'acordoit guères bien avec voz gentz et daventaige que le conte de Southerland qui est parent et du nom dudict seigneur de Hontelay [2] avoit esté fort mal traicté par icelluy gouverneur, lequel avoit donné le conté de Morane [3] qui appartient à la royne d'Escosse au conte d'Angousse ou son frère combien qu'il eust esté baillé à ferme pour quelque temps audict conte de Southerland [4] lequel par là il vouloit avant le temps exclure de ladicte somme, alléguant ce faict pour ung fort maulvaiz traictement faict à ceulx du nom et du sang dudict sieur de Hontelay... Je suys adverty que le moys passé les habitans de Dieppe firent relascher ung navyre pescheur angloys qui avoit esté prins et mesmes payé dommaiges et intérestz ausdicts angloys par celluy qui l'avoit prins. Aussy m'a l'on dict que depuis peu ceulx de Fécan ont délivré ung aultre navyre angloys chargé d'estaing et de bonne marchandise qui sont choses bien estranges si elles sont véritables, et que je croy que vous, Sire, n'entendez pas car il s'en fault beaulcoup que l'on ne face icy de mesmes à voz subjectz. Il se dict que le roy d'Angleterre sera icy dans peu de jours et que les estatz de son royaulme qu'ilz appellent icy Parlement y seront assemblés le XXIIII[e] de ce moys où il se trouvera en personne pour le premier jour comme il feist l'année passée. »

« *De Londres*, [*le* XIIII[e] *novembre 1548.* »]

« Sire, monsieur de Hontelay me vient de mander avoir entendu que milord Grey s'en revient dans peu de jours et doibt estre renvoyé à Bouloigne avec quelques gentz de cheval [5] ce qui s'est dict bien long temps a comme je vous en advertys par mon homme que j'envoiay dernièrement

1. Archibald Campbell, quatrième comte d'Argyle, et sir James Douglas, baron de Drumlanrig, gouverneur des marches occidentales d'Angleterre.

2. John Gordon, quatorzième comte de Sutherland.

3. Le comté de Murray.

4. Le comte de Sutherland avait épousé Margaret Campbell, veuve de James Stuart, comte de Murray, fils naturel du roi Jacques IV, mort en 1544. Le don du comté de Murray aux Douglas les brouillait avec les Gordon.

5. La correspondance d'Écosse, interrompue depuis le 25 septembre, et qui reprend le 1[er] novembre, ne contient plus de dépêches de lord Grey, qui avait dû déjà partager le commandement avec le comte de Shrewsbury depuis son échec. (Selve au roi, 12 août.) Elle est désormais tenue par John Brend, jusqu'à la fin de novembre, où elle s'interrompt jusqu'en mars suivant.

vers vous, Sire, lors que vous estiez à Lyon. Ledict conte escript une lettre que j'ay mise en ce paquet à maistre Jehan Hay. »

Vol. 8, f° 70, copie du XVI[e] siècle, 6 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

512. — *Londres, 14 novembre.* — Selve a reçu ce jour meme la dépêche de M. de la Rochepot du 10 et a fait immédiatement plainte au protecteur de la prise du navire appartenant à un marchand de Montreuil opérée par les anglais près d'Étaples. Il avise M. de la Rochepot de la libération des navires anglais retenus à Dieppe et à Fécamp et du bruit du départ de lord Grey. « C'est tout ce, Monseigneur, que j'ay pour ceste foys à vous dire, sinon que ma femme a esté sy hardie marinière qu'elle m'est voulu revenir voir en ce pays encores que je luy eusse conseillé et mandé le contraire. »

« *De Londres,* [*ce XIII*[me] *novembre 1548.* »]

Vol. 8, f° 73, copie du XVI[e] siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Négociation avec le comte de Huntley.

513. — *Londres, 22 novembre.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 15 et selon l'ordre du roi a requis le comte de Huntley de prendre une résolution : celui-ci est en ce moment en instance auprès du protecteur pour se rendre à York et y attendre sa femme, voyage qu'il se refusait naguère à faire. Il a également avisé le seigneur de Maxwell des bonnes intentions du roi à son égard. « Toutesfoys à ce propoz, » dit Selve, « il me souvient, Sire, que vous m'envoyastes ung jour une lettre qu'il vous avait pleu escripre au protecteur en faveur du conte de Hontelay et dudict Maxouel, néanlmoins il n'y eust ne l'ung ne l'aultre quy s'en voulsist ayder ni estre d'advis que je la présentasse. Quant à ceulx qui doibvent estre dépeschez en Danemarch pour le mariage de madame Élizabeth d'Angleterre avec le filz du roy dudict Danemarc, je m'en suis fort enquis et par plusieurs moyens et je n'en ay rien peu d'ailleurs entendre que du conte de Hontelay et du sieur de Maxouel qui me faict croyre que ce doibt estre quelque faulx allarme que le protecteur a voulu faire sonner aulx oreilles des escossois qui sont icy pour les esbranler et faire plus tost condescendre à sa dévotion ou bien affin que par leur moyen ce bruict soit semé par le pays d'Escosse, et en m'enquérant de la vérité de ce faict j'ay entendu dire que le filz dudict roy d'Anemarc est proumictz au duc Maurice pour une sienne fille ou nyepce par le moyen et faveur de l'empereur, dont je ne sçay, Sire, s'il

est quelque chose. Tant y a que ce que j'en ay sceu vient du secrétaire de l'ambassadeur de l'empereur vers ce roy, et si la vérité estoit telle il n'y auroit paz grande apparence que ceulx cy peussent rien faire avec ledict roy d'Annemarch quand ilz en auroint envye, car il est croyable que l'empereur vouldroit rompre ce coup et sembleroit à ce que la proumesse précédente qui luy auroit esté faicte pour le duc Maurice luy feust entretenue.

« Sire, ce qui se dict de nouveau d'Escosse pour ceste heure est que [1] les escossois qui estoint dans Dondy ayantz commencé de ediffier ung fort près de Brouticraig de l'aultre costé de la rivyère et vers la part de Sainct-André avoint esté empeschez par les angloys qui avoint là envoyé bon numbre de navires avec gentz dessus pour descendre en terre et empescher ledict ouvraige lesquelz avoint esté si bien repoulsez pour la première foys qu'ilz avoint esté contrainctz se retyrer sur lesdicts navyres et revenir à Barrvich prendre plus grand nombre de gentz avec lequel estant retournez à ladicte entreprinse estoint finablement venuz au combat avec les escossois où les angloys confessent avoir perdu quarante ou cinquante hommes et de la part des escossois n'allèguent qu'il y ayt eu aultre perte que du cappitaine d'iceulx qui se nomoit maistre Doch. Vray est qu'ilz disent que lesdicts escossois se sont retirés et déportez de ceste fortification et ouvraige et entendez que cela fust environ l'unze ou douziesme de ce moys. Ausquelles nouvelles, Sire, il n'y a poinct grande certitude comme il n'y a communément en toutes celles qui se disent icy touchant les affaires dudict Escosse : si ne veulx je faillir de vous en mander tout ce que j'en puis apprendre. »

Prise de Dundee.

Selve a reçu une requête des prisonniers français pris à Calais sur la galère et demande au roi s'il doit parler pour eux de rançon ne sachant si cette offre impliquerait que la galère fût de bonne prise.

Le comte de Huntley lui fait à l'instant savoir des nouvelles d'Écosse. « Qui est que les angloys s'en sont allez par deux foys par mer avec bon nombre de navyres sur le fort que les escossois font à Brouticraig et la première foys la royne d'Escosse s'y trouva avec le conte d'Arguil et bon numbre de gentz, de sorte que lesdicts angloys furent contrainctz se retyrer sans rien faire jusques à Barrvich et la prindrent plus grand nombre de navyres et entre aultres des allemantz qui sont au service de ce roy et retournèrent à ladicte entreprinse estantz pour lors retyrez tant ladicte dame que le conte d'Arguil en sorte qu'il n'y avoyt pour la

1. Récit de l'échec des anglais devant le fort *écossais* de Broughty-Craig, et de la paix de Dundee, enlevée par eux à la faveur de cette diversion. Ce fait de guerre est annoncé au protecteur dans une dépêche de James Wilford, capitaine de Haddington, du 11 novembre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 95.) Les deux capitaines étaient, du côté des anglais, sir John Luttrell, demeuré à Broughty-Craig depuis le commencement de la campagne, et, du côté des écossais, Jemmie Dogge, dont on rencontre le nom dans les dépêches de l'époque. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 51, 95.)

garde de Dondy et du fort des escossois que le cappitaine Doch. Et quand ilz furent à l'endroict dudict fort partye d'eulx avec les navyres passèrent droict jusques à Dondy voyantz que le cappitaine Doch n'y estoit pas et estoit dans ledict nouveau fort et l'aultre partye print terre et feist descente à Brouticraig et avec le cappitaine dudict lyeu nommé Loutrel allèrent assaillir le fort des escossois qui feust si bien deffendu que les angloys feurent repoulsez avec perte de quatre ou cinq centz hommes sans que desdicts escossois il en y eust dix tuez au ranc desquelz n'est pas vray comme l'on disoit que ledict cappitaine Doch soit, et se voyantz ainsi les angloys repoulsez s'en allèrent joindre à ceulx qui estoint allez à Dondy là où aussi ledict Doch feist diligence de s'aller rendre dans la ville avec ses gentz, laquelle voyant qu'il ne pouvoit tenir et deffendre feist transporter de nuict tout le meilleur de ce qu'estoit dedans, et avec cela se retyra en une haulte montaigne la près où il s'est fortiffié et les angloys entrèrent dans ladicte ville de Dondy laquelle l'on ne pense pas qu'ilz puissent tenir [1] car le gouverneur estoit à la ville Saint-Jehan avec Ringrave et partye de voz allemantz que l'on estime debvoir estre allez là incontinent pour chasser lesdicts anglois[2]. »

« *De Londres, ce XXIIe novembre 1548.* »

Vol. 8, f° 73 v°, copie du XVIe siècle, 3 p. in-f°.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

514. — *Londres, 22 novembre.* — Selve a reçu par ce courrier le paquet du roi que lui fait tenir M. de la Rochepot et, ne sachant si le connétable est de retour à la cour, met la même adresse à celui-ci qu'aux derniers. Il avise M. de la Rochepot de son embarras pour offrir la rançon des prisonniers français faits à Calais sur la galère.

« *De Londres, ce XXIIe novembre M V^c XLVIII.* »

Vol. 8, f° 76, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

Siège de Dundee.

515. — *Londres, 26 novembre.* — « Sire, le conte de Hontelay me vient demander qu'il a eu des nouvelles d'Escosse escriptes à Lislebourg le XIXe de ce moys par lesquelles l'on luy mande que les angloys qui ont prins Dondy ainsi que je vous ay dernièrement mandé estoint assiégez dans ladite ville dez ledit jour XIXe par messieurs d'Essey, Ringrave et les contes d'Anguys et d'Arguil quy y estoint allez et que l'on ne pensoit pas

1. La dépêche suivante du 26 novembre annonce le siège et celle du 1er décembre la reprise de Dundee.

2. Rhingrave était à cette époque malade de la peste à Perth. (John Brend au protecteur, Berwick, 18 novembre. *Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 95.)

qu'ilz peussent ne dussent tenir car le lieu n'est ne fort ne tenable. Quant au gouverneur, l'on luy mandoit qu'il est à Lislebourg et qu'il n'est rien vray que les angloys en ceste entreprise ont perdu plus de IIII ou V[c] hommes des leurs sans qu'il y aye eu dix escossois tuez ne prins et qu'en la prinse de Dondy ilz n'ont guères gaigné car les escossois avant la leur abandonner avoint tyré tout ce qu'il y avoit de bon dedans. Vray est, Sire, que le protecteur par les mains duquel ledict sieur de Hontelay a eu ses lettres toutes ouvertes luy a dict qu'il n'estoit rien de ce qu'on luy mandoit que les angloys estoint assiégez dans Dondy car il avoit nouvelles plus fraîches que celles là comme lesdicts angloys avoint bruslé la ville et s'estoint retyrez voyantz qu'elle n'estoit pas deffensable, dont je ne scay, Sire, qu'il fault croyre. Tant y a qu'ilz en font icy courir le bruict tel. Au surplus, Sire, ledict sieur de Hontelay ne m'a encores mandé aultre résolution de ce qu'il délibère faire eschapper d'icy.

« Sire, le roy d'Angleterre arriva hyer icy ou sont aussi tous les principaulx seigneurs évesques et gentilzhommes de ce royaulme pour les estatz qu'ils appellent Parlement qui doibvent au premier jour commencer de se tenir et assembler à Westmester à ce que l'on pense principalement pour mectre et ordonner quelque règlement au faict de la religion sur lequel il y a une merveilleuse désunion et différence d'oppinions et d'observations par tous les endroictz de cedict royaume et mesmement quant au sacrement de l'autel et la messe. Aussi est bien à croyre qu'il se y traictera de quelques moyens et inventions de faire et lever argent du peuple, car il y a de grandz argumentz de penser que ce roy n'en est pas trop bien fourny et entre aultres qu'il paye plus mal ses gentz de guerre qu'ilz ne le feurent uncques et si n'en a et entretient que bien peu, et mesmes à aulcuns cappitaines italiens qui ont fort bien servy tout le long de cest esté par le tesmoignaige propre des angloys l'on leur a ces jours icy levé et osté le solde et l'entretenement pour cest hyver, leur déclairant que le roy d'Angleterre n'avoit poinct de besoing de faire ceste despence laquelle toutes foys ne pouvoit estre que fort petite tant pour le peu de temps qui reste de l'hyver que pour ce que lesdictes cappitaines sont bien peu de numbre et n'avoint que trente escuz le moyns, dont ilz sont fort mal contentz, disantz que puisque l'on s'est servy et veult servir d'eulx l'esté moins ne peult on faire que les nourrir l'hyver. Et y en a qui sont icy revenus d'Escosse depuis deux ou troys jours en délibération de s'en retourner en Italie et ne revenir plus qui ne leur fera aultre party. Aulcuns, Sire, jugent par discours qu'en ce parlement se traictera et deliberera principalement sur le mariage de ce roy affin d'adviser au caz que l'on ne puisse obtenir celluy de la royne d'Escosse pour luy et que vous, Sire, soiez délibéré la faire espouzer à monseigneur vostre filz, si l'on debvra rechercher l'alliance de l'empereur par le moyen du mariage de quelque fille du roy des Roumains et s'essayer moyennant ce marché d'avoir ayde et faveur pour la conqueste d'Escosse. C'est, Sire, tout ce

Réunion du Parlement.

Mariage d'Edouard VI.

que j'ay de nouveau à vous dire pour ceste foys sinon que madame Marie arryva hyer en ceste ville laquelle a esté ung an a et plus bien esloignée d'icy et de ceste court. Je ne scay à présent quelle chaire ou faveur l'on luy vouldra faire. »

« *De Londres, le vingt sixiesme novembre 1548.* »

« Sire, les marchantz et mariniers et aultres pauvres prisonniers voz subjectz estantz en grand nombre à Douvres et Cantorbéry s'envoient journellement plaindre à moy qu'ilz meurent de faim et de froid dont j'ay faict et faictz continuellement le mieulx que je puis mon debvoir de faire remonstrance par deçà affin pour le moins de leur faire avoir ung peu meilleur traictement en attendant qu'il y aye aultre ordre. »

Vol. 8, f° 76 v°, copie du XVIe siecle, 2 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

Négociations avec le comte de Huntley.

516. — *Londres, 1er décembre.* — Le comte de Huntley a communiqué à Selve le texte anglais de la capitulation qu'il vient de souscrire avec le protecteur et d'après laquelle il obtient un permis de trois moys de séjour en Écosse à compter du jour où il partira de Berwick en livrant pour otage son frère et ses trois fils. Selve rend compte au roi de la réponse qu'il a faite à cette étrange communication. « Et n'ay peu sçavoir », dit-il, « quelz affaires si pressez peust avoir ledict conte sinon que son homme m'a dict qu'il croyoit qu'il y avoit quelque seigneur du pays des saulvaiges qui luy avoit prins ou vouloit prendre par force une de ses terres, quy est une maigre raison ce me semble... »

« *De Londres, le premier décembre 1548.* »

Vol. 8, f° 770°, copie du XVIe siècle, 3 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

Reprise de Dundee.

517.—*Londres, 1er décembre.*— « Sire, avant hyer arryva ung des gentz du conte de Hontelay qui ne parteist de Lislebourg que samedy dernier XXIIIIe du passé lequel dict avoir laissé les affaires d'Escosse en très bon estat Dieu mercy et que les angloys s'estoint retyrez de Dondy [1] non pas après l'avoir bruslé comme ilz se vantent mais en avoint esté chassez de telle sorte qu'ilz avoint eu prou affaire à se saulver et retyrer ce qu'ilz n'avoint faict sans quelque party de leurs gentz. Bien est vray que sur leur retraicte ilz s'estoint essayez de mectre le feu en quelques faulx bourgs mais qu'ilz n'y avoint sceu faire que bien peu et quasi poinct de doumaige et confirme ledict homme la perte que lesdicts angloys ont faicte au paravant de cinq ou VIc hommes comme je vous ay mandé cuydantz faire descente et entreprinse sur le fort que les escossois font

à l'entrée de ladicte ryvière de Dondy. De quoy, Sire, le conte de Hontelay me manda advertir dès avant hyer, et sur l'heure vous en eusse donné l'advertissement n'eust esté que je désiroys parler audict messager mesmes pour vous pouvoir adviser de toutes les particularitez tant du faict dessusdictz que de toutes aultres nouvelles dudict pays d'Escosse, mais voyant que le conte de Hontelay ne me l'a envoyé dans le jour d'hyer comme il m'avoit proumictz je n'ay plus voulu différer de vous mander ce que dessus, et oultre, Sire, que Berteville me vient tout à ceste heure demander que pour certain le protecteur eust hyer nouvelles que en ceste retraicte de Dondy les angloys ont perdu V ou VI^c de leurs allemantz sans la perte qu'ilz avoint faicte par cy devant des gentz de leur nation [1]...

« Sire, le Parlement commença icy mardy dernier XXVIIme du passé. Le roy d'Angleterre n'y fust poinct en personne pour ce que ce n'est que continuation de celluy qui fust commencé de tenir l'année passé environ ceste mesme saison lequel pour lors ne feust du tout finy ne cloz ains remictz tant seulement. Madame Marie, qui n'a icy demouré que ung jour ou deux, s'en est retournée faire sa demeure aulx champs incontinent après avoir visité et faict la révérence audict roy son frère. Et m'a l'on dict, Sire, que elle n'estoit icy venue que pour se purger et excuser de ce qu'elle ne l'avoit veu il y a beaulcoup plus d'ung an estant advertie que l'on la blasmoit et accusoit en ceste court d'avoir oublyé et mal faict son debvoir en cet endroict dont elle a prins excuse à ce que j'entendz sur le petit estat et pension que l'on luy donne pour son entretenement alléguant qu'il luy est nécessaire au moyen d'icelluy ou bien de se retyrer en lieu auquel elle n'aye occasion de faire despence ou bien de faire peu d'honneur audict roy son frère et à soy mesmes vivant pouvrement près de luy. Ce que je pense, Sire, estre véritable car le peu de sesjour qu'elle a faict icy et son soubdain retour monstrent et qu'elle estoit contraincte d'y venir pour son debvoir et qu'elle n'y a trouvé tel plaisir ne contentement qu'elle se y soit guères voulu tenir, combien que j'entendz par gentz qui y estoint que le roy d'Angleterre luy feist fort honnorable et gratieulx accueil et que le protecteur ne lui monstra en contenance ne en propoz signes que de très grand honneur et obéissance plus qu'il ne feist uncques. Aulcuns disent qu'elle estoit venue icy vers ledict roy et les estatz de son royaulme proposer et faire quelques demandes et remonstrances concernantes son particulyer à quoy je trouve peu d'apparence, car il n'est croyable qu'elle y eust si peu arresté ne que ses affaires y eussent sy tost esté terminez. Au surplus, Sire, je ne sçay pour le présent aultres nouvelles sinon que ces jours passez il y a eu une grosse tour ruynée dans le chasteau de ceste ville qu'on dict la

Réunion du Parlement.

1. Dépêches de John Brend au protecteur, datées de Berwich, 23, 26, 29 novembre. (*Calendar of St. P., Scotland*, t. I, p. 25.)

Tour de Londres. Ce qui est advenu comme l'on dict par inconvénient d'ung seul baril de pouldre qui y estoit et n'a pas esté le dommaige grand à ce que j'entendz, car ce n'est pas la tour où l'on tient les munitions qui a esté bruslée. Les angloys sont encores en ceste ville en leurs premières resveries et mensonges de dire et publier que les mutins de Guyenne font merveilles et qu'ilz ont deffaict nouvellement une trouppe de troys ou quatre mille de voz lansquenetz. »

« *De Londres, le 1er décembre M Vc XLVIII.* »

Vol. 8, fo 79 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-fo.

SELVE A MM. DE MARILLAC ET DE BIRON.

518. — *Londres, 2 décembre.* — Selve a reçu l'avant-veille leur dépêche en date du 15. Il est vrai que le « capitaine Alexandre » a passé en Flandres pour tirer du pays quelques gens d'armes, mais il est revenu presque aussitôt.

Il les avise de l'ouverture du Parlement et des nouvelles d'Ecosse depuis le combat de Dundee.

« *De Londres, ce IIe décembre Vc XLVIII.* »

Vol. 8, fo 80 vo, copie du XVIe siècle, 2 p. 1/2 in-fo.

SELVE AU ROI.

519. — *Londres, 2 décembre.* — Le présent porteur remettra au roi la dépêche ci-jointe qui vient d'arriver d'Ecosse.

« *De Londres, le IIe décembre M Vc XLVIII.* »

Vol. 8, fo 82 vo, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in-fo.

SELVE A M. DE LA ROCHEPOT.

520. — *Londres, 2 décembre.* — Le présent porteur qui s'en va vers le roi l'informera au passage des nouvelles d'Écosse. Les actes de piraterie continuent de la part des anglais, qui ont encore pris sur la côte de l'ouest trois ou quatre navires chargés de vin, revenant de Bordeaux, dont les deux plus grands sont de Dieppe.

« *De Londres, le IIe décembre M Vc XLVIII.* »

Vol. 8, fo 82, copie du XVIe siècle, 1/2 p. in fo.

SELVE AU ROI.

521. — *Londres, 8 décembre.* — Le comte de Huntley a fait savoir à Selve qu'il ne profiterait pas de la capitulation qui lui avait été accordée

et attendrait pendant un mois l'avis du roi à York, où il n'allait que pour voir sa femme. Sous prétexte de sauf-conduit scellé du protecteur, il emporte néanmoins une capitulation contenant en substance tout ce que Selve a mandé récemment au roi et, en outre, l'engagement de ne donner au gouvernement écossais aucun conseil de nature à porter préjudice au roi d'Angleterre, article que le comte de Huntley avait supprimé dans la lecture qu'il avait faite à Selve de ladite capitulation. Nouvelles d'Écosse : « aulcuns continuent de dire que les angloys ont perdu à Dondy cinq à six cents de leurs allemantz dont je n'ay rien de lieu seur, et si telles nouvelles sont fainctes fault dire que c'est affin d'essayer de vous endormir de ces mensonges de peur que vous secouriez trop promptement aulx choses d'Escosse où ses gentz ne cessent jour et nuict d'entreprendre et attenter et par forces et par toutes les pratiques dont ilz ne peuvent adviser. » Le parlement continue et l'on n'en annonce pas encore la fin. Reprise de Dundee.

« *De Londres, le* VIII[e] *décembre* M V[c] XLVIII. »

Vol. 8, f° 82 v°, copie du XVI[e] siècle, 2 p. 1/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE [1].

522. — *Londres, 8 décembre.* — Selve a reçu la veille la dépêche du connétable datée de Montrésor [2], le 27 novembre, et le remercie des nouvelles de Guyenne qu'il lui envoie. Il le met au courant de l'affaire de la capitulation du comte de Huntley et du triste état des prisonniers que le protecteur a cependant promis de relâcher en échange de quelques otages.

« *De Londres,* [*le* VIII[e] *décembre* M V[c] XLVIII. »]

Vol. 8, f° 83 v°, copie du XVI[e] siècle, 1 p. 1/2 in-f°.

SELVE AU ROI.

523. — *Londres, 10 décembre.* — Le comte de Huntley, parti la veille au matin pour York, a mandé à Selve qu'il enverrait s'informer des intentions du roi à son égard, avant la fête des Rois. Le seigneur de Maxwell vient encore de lui faire notifier les nouvelles offres du protecteur, qui le presse de s'engager envers le gouvernement anglais. L'envoyé du seigneur de Maxwell a déclaré ignorer la cause du voyage du comte de Huntley à York, mais a affirmé savoir qu'il devait pénétrer jusqu'en Écosse, pour Négociations avec le comte de Huntley et lord Maxwell.

1. Reprise de la correspondance de Selve avec le connétable Anne de Montmorency, interrompue depuis le 16 septembre par le soulèvement de la Guyenne.
2. Montrésor, entre Loches et Valençay.

brouiller les français et les écossais, dit-on, et à coup sûr pour rendre quelque service aux anglais. Le comte a emmené avec lui maître Vannes, capitaine de gentilshommes de la maison du roi, dont il était ici le prisonnier, et le capitaine de Dunbar, qui était retenu prisonnier en Angleterre. « Aulcuns parlent encores de ces ambassadeurs qui debvoint aller en Danemark pour le mariage de madame Élizabet seur de ce roy, comme je vous ay par cy devant escript, et aultres disent que c'est pour madame Marie et que l'on veult faire trouver bon ce mariage à l'empereur et le y employer et faire mesler et envoyer ambassadeurs vers luy à ceste fin, lesquelles nouvelles, Sire, ne viennent pas de lieux fort seurs et sont plus tost bruictz et discours de ville qu'aultrement. »

« *De Londres, ce x*me *décembre 1548.* »

Vol. 8, f° 84 v°, copie du XVIe siècle, 2 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

524. — *Londres, 10 décembre.* — Selve demande par retour du présent porteur qui est un de ses gens des instructions sur les réponses à faire au seigneur de Maxwell, dont les biens, ainsi que ceux de son frère, se trouvent situés sur les frontières d'Écosse et d'Angleterre et qu'il y aurait intérêt à ne point mécontenter. Il expose au connétable ses raisons de douter de la fidélité du comte de Huntley. « Et ne me puis garder, Monseigneur, voyant que ceulz cy ont maintenant quelques forces par mer prestes et voysines dudict pays d'Escosse, d'entrer en quelque souspeçon que ledict conte s'il a quelques places sur la marine qui sont d'importance soit pour leur y donner entrée par quelque intelligence secrette et couverte et par adventure se faire prendre dedans pour myeulx couvrir la faincte et donner à entendre qu'il a esté sur surprins par force, et quand cela seroit advenu il n'auroit à craindre que l'on en feist desplaisir ou punition aulx siens les ayants retirez par deçà soubz tiltre et couleur d'ostaiges. » Le comte de Huntley, de l'avis de Selve, ne pourrait former un projet plus pernicieux, sinon de chercher à corrompre le gouverneur d'Écosse. Selve demande l'avance de son prochain semestre de pension et le remboursement des quelques frais extraordinaires qu'il a eus à supporter.

« *De Londres, le x*e *décembre 1548.* »

« Monseigneur, vous trouverez en ceste depesche le portrait du fort que les angloys ont faict dernièrement à Douglas tel que je l'ay eu par ung qui a esté dedans pour me le raporter au vray, qui dict que c'est

une place fort petite dedans et qui n'a batterye ne deffences que d'ung costé n'ayant aulx aultres endroictz force que du fossé et de la nature du lyeu. »

Vol. 8, f° 86, copie du XVI[e] siècle, 1 p. 3/4 in-f°.

SELVE AU ROI.

525. — *Londres, 16 décembre.* — Selve a reçu la dépêche du roi en date du 11, avec celle destinée à l'ambassadeur de France en Écosse, qu'il enverra « par le moyen du gentilhomme que le petit boyteux naguères retourné d'Escosse dict debvoir venir par deçà ». Ces jours derniers sont venus le trouver secrètement deux gentilshommes et capitaines espagnols au service d'Angleterre, revenant d'Ecosse, nommés Sancho Lopez et Alonzo Martin. Ces personnes lui ont raconté qu'un de leurs compagnons, nommé Balthazar de Bonillo, fait prisonnier par les écossais, avait été relâché par M. d'Essé à charge de porter au roi une dépêche de celui-ci où il priait le roi de prendre à son service ledit Balthazar de Bonillo, lesdits Sancho et Alonzo et plusieurs de leurs compagnons. Ces deux capitaines ont renouvelé à Selve leurs offres de service et parlé de leurs connaissances des forces anglaises en Ecosse : ils venaient chercher la réponse que le roi pouvait avoir faite aux ouvertures de Bonillo, qui avait passé en France il y avait déjà quinze jours, par la voie de Flandres. Selve expose comment il leur a répondu en termes généraux. Lopez est cet espagnol qui était déjà venu le trouver et était allé attendre la réponse du roi à Bruges. Les nouvelles d'Écosse que Selve a tirées d'eux ne consistent qu'en louanges intéressées de l'armée royale.

Selve a réservé pour une meilleure occasion les remontrances à faire au protecteur sur les prisonniers français et les adressera dans la forme indiquée par le roi. Le protecteur dit avoir connu ce jour d'hui la dépêche relative à l'élargissement des marins de la galère de Calais sous condition d'une offre d'otages. En attendant, les prisonniers français continuent à mourir de froid et de faim en Angleterre. Plus de cent vaisseaux français chargés de vin viennent encore d'être pris avec leurs équipages sur la côte du sud.

« *De Londres, le XVI[e] décembre M V[c] XLVIII.* »

Sancho Lopez et Alonzo Martin viennent de l'avertir qu'ils parlent le lendemain pour se rendre auprès du roi et lui dire qu'un certain Alonzo de Cordoue et plusieurs autres capitaines espagnols demeurent à Londres dans les mêmes intentions que les leurs.

Vol. 8, f° 86 v°, copie du XVI[e] siècle, 5 p. in-f°.

SELVE AU CONNÉTABLE.

526. — *Londres, 16 décembre.* — Le capitaine Vannes n'est pas parti avec le comte de Huntley, mais est resté jusqu'à samedi dernier. Il doit rejoindre le comte à Berwick, d'où l'on dit qu'il poussera plus avant en Écosse. Le bruit court que le protecteur doit aller sur la frontière d'Écosse vers la Chandeleur, en compagnie du comte de Warwick et de plusieurs grands personnages. Depuis peu de jours sont arrivés à Londres quatre-vingts à cent soldats que l'on dit allemands, et qui semblent au moins flamands ou lorrains, car la plupart entendent le français; ils doivent, dit-on, passer en Écosse avec le reste du contingent dont ils font partie après Noël. D'après d'autres bruits, ils feraient seulement partie de la garnison de Guines ou de Calais et l'on n'en attendrait pas d'autres.

« *De Londres, ce XVIe décembre M Vc XLVIII.* »

Vol. 8, f° 89, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

SELVE AU ROI.

527. — *Londres, 21 décembre.* — « Sire, je me suis voulu enquérir quelz sont et dont viennent ces gentz de guerre allemantz ou flamentz que l'on voyt depuis peu par ceste ville ainsi que je vous ay mandé par ma dernière depesche. Et ay trouvé qu'ilz viennent de Guynes où ilz estoint cest esté et les veult l'on envoyer en Escosse incontinent après ces festes. Ilz ne sçauroint estre tout au plus cent cinquante et ne s'entend poinct que l'on face venir d'aultres estrangers de quelque nation que ce soit pour ceste heure. Vray est que l'on estime qu'après avoir terminé en ce parlement qui se tient les doubtes et différentz de la religion sur lesquels le bruict est qu'il y a grande contention et diversité d'oppinions entre ces seigneurs de deçà, l'on mectra en termes les affaires d'estat de ce royaulme et lors se traictera des levéez de gentz de guerre qu'il sera besoing de faire et des moyens de recouvrer finances pour l'entretenement d'iceulx et pour le soustenement de la guerre d'Escosse à laquelle se dict que les angloys se préparent cest esté myeulx que ilz n'ont faict par cy devant faisantz leur compte que vous, Sire, ayant la royne d'Escosse entre vos mains et le pied si avant et si ferme dans ledict pays d'Escosse comme vous y avez n'en vouldrez pas demeurer là et estiment aulcuns que le protecteur jugeant que vous soyez pour y envoier des grandes forces audict pays d'Escosse sur ceste primevère s'esseyera d'anticiper le temps le plus qu'il pourra affin de faire quelque exploict avant l'arrivée de vostre secours.

« [*De Londres*], *ce XXIe décembre M Vc XLVIII.* »

Vol. 8, f° 89 v°, copie du XVIe siècle, 1 p. in-f°.

« INSTRUCTION AU SIEUR D'ANOYS QUE LE ROY ENVOYE PRÉSENTEMENT EN ANGLETERRE DE CE QU'IL Y AURA A FAIRE POUR LE SERVICE DUDIT SEIGNEUR [1]. »

528. — « *Saint-Germain-en-Laye, 27 janvier 1549.* — Premièrement ira trouver le sieur de Selve, ambassadeur du roy par delà, et luy dira que ayant icelluy seigneur receu la lettre qu'il a escripte du dix

1. La dépêche précédente d'Odet de Selve au roi, datée de Londres, le 21 décembre 1548, est la dernière qui se rencontre dans le manuscrit des Affaires étrangères, provenant de la collection de Mesmes, lequel a servi de base à toute la présente publication. (Voir l'*Introduction.*) La correspondance de l'ambassadeur cesse brusquement à partir de cette date, sans rien laisser présumer sur l'époque réelle de son départ d'Angleterre. Celle de Nicholas Wotton, ambassadeur d'Angleterre en France, continue cependant jusqu'au 27 juin 1549 (*Calendar of St. P., Foreign Series, Edward VI,* p. 40), et, d'autre part, la guerre que la tension des affaires d'Écosse rendait inévitable ne fut officiellement déclarée entre les deux pays que pendant le mois de septembre. (*Ibid., id.*)

Quoi qu'il en soit, le troisième volume de la correspondance d'Odet de Selve, pendant son ambassade en Angleterre (*Correspondance politique,* Angleterre, volume VIII), ne contient aucune autre pièce relative à cette mission. La fin de ce manuscrit (folios 91 à 121) est occupée par la copie d'une série de pièces relatives aux négociations de la paix de 1550, qui trouveront leur place dans un volume suivant de l'*Inventaire analytique* de la *Correspondance politique* d'Angleterre.

Le seul document concernant la fin de l'ambassade d'Odet de Selve conservé au Dépôt des Affaires étrangères est la pièce éditée ci-dessous sous le n° 528, qui se rencontre dans le *Supplément* d'Angleterre, fonds additionnel faisant suite, dans la classification du Dépôt, à chaque série de la *Correspondance politique.* Il a donc paru nécessaire de l'ajouter aux pièces précédemment publiées, bien que le lieu de sa classification semblât devoir l'exclure de la présente édition et la rejeter dans un inventaire ultérieur.

C'est l'Instruction spéciale remise à M. d'Asnois, chargé d'une mission d'observation en Angleterre, où le procès et la condamnation capitale de l'amiral d'Angleterre, Thomas Seymour, frère du protecteur, venaient de renouveler les tragédies sanglantes du règne de Henry VIII.

Louis II de Salazar, seigneur d'Asnois (Asnois, cant. de Tannay, arr. de Clamecy, Nièvre), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en 1556 à Roberte de La Forest, mort en 1561, fut ambassadeur en Suisse, auprès du canton des Grisons, de 1555 à 1557, entre la mission de Jean de Monstiers de Froissac, évêque de Bayonne, et celle de Mathieu Coignet. (Edouard Rott, *Inventaire général des documents relatifs à la Suisse conservés dans les Archives et Bibliothèques de Paris,* en prép.)

Il est plus que probable que M. d'Asnois, dont le nom, dans la pièce originale ici publiée, affecte la forme « *Danoys* », doit être identifié avec le personnage dont on a déjà vu les allées et venues de France en Angleterre, au cours de la présente ambassade, et qui a reçu jusqu'ici, dans ce volume, la désignation de M. d'Auzis. Cette dernière forme (*Dauzis*) était la seule que la lecture des transcriptions dont se compose uniquement le ms. de Mesmes, base de cette édition, permît d'adopter; il pouvait s'agir d'un seigneur d'Auzits (Auzits, cant. de Rignac, arr. de Rodez, Aveyron). La lecture de la pièce originale dont il est ici parlé, en révélant l'envoi en Angleterre, en janvier 1549, du « sieur Danoys », qu'un savant concours a permis d'identifier avec Louis II de Salazar, seigneur d'Asnois, peut porter à croire que ce dernier ne fait qu'un avec le personnage antérieurement mentionné sous le nom de d'Auzis.

Comme on le voit par le texte de cette Instruction, M. d'Asnois devait dissimuler le but réel de sa mission sous le prétexte d'une enquête à opérer au sujet des saisies de navires, de plus en plus fréquentes et arbitraires, que le gouvernement anglais

neufiesme jour de ce présent mois [1] par laquelle il luy faict entendre la prinse de l'amyral et plusieurs autres grans seigneurs de delà et l'occasion d'icelle, semblablement le souspeçon en quoy le protecteur d'Angleterre et autres estans près la personne du roy d'Angleterre sont entrez à ceste conspiration [2], et, pour autant, qu'il semble au roy que telles choses viennent grandement à propos pour acommoder et facilliter ses affaires en Escosse et qu'il desireroit bien trouver moyen d'y faire brouiller plus fort les cartes qu'elles ne sont affin de mettre dedans ledit royaume d'Angleterre s'il estoit possible une guerre civille et les amuser à se venger les ungs des autres pour d'autant rendre ses affaires plus facilles tant du costé d'Escosse que de celluy de deçà, estimant que une telle entreprise si elle est véritable n'a peu avoir esté conjurée sans l'intelligence de beaucoup des plus grans lesquels ne peuvent avoir esté tous descouvertz et est impossible qu'il n'y en ayt encores quelzques-ungs de cachez par le moyen desquelz se peult tenir ce feu allumé et les choses en termes d'en tirer quelque fruict quant ilz se sentiront supportez et auront espérance de trouver quelque reffuge et appuy si grand que celluy que l'on leur peult faire de deçà.

« Et affin d'en sçavoir la vérité et entendre plus particulièrement comme le tout est passé, ledit seigneur a advisé envoyer ledit sieur d'Anoys par delà pour de ce communicquer bien amplement avecques ledit sieur de Selve, sçavoir de luy l'histoire par le menu et essayer de descouvrir ceulx de ceste faction dont on se pourra valloir en ceste entreprise et le moyen qu'il y auroit de conduire quelque menée avecques eulx aussi ce qu'il sembleroit bon audit ambassadeur qui se peust faire pour venir au poinct que ledit seigneur désire et par qui les choses se pourroient plus dextrement manyer, prenant sur ce telle résolution que ledit ambassadeur verra estre plus à propoz, et pour cest effect mettront ensemble peine de avérer et descouvrir secrètement et dextrement s'il est possible le fons et la source de ceste conspiration et le progrès d'icelle pour de degré en degré avoir plus de moyen d'y prandre pied et attandre à quelque but où l'on se puisse attacher pour la conduite de ceste menée.

continuait à provoquer sans relâche. En réalité, il était chargé de conférer avec de Selve, encore à son poste et continuant à correspondre avec la cour de France, en vue de « sçavoir de luy l'histoire par le menu et essayer de descouvrir ceulx de ceste faction dont on se pourra valloir en ceste entreprise et le moyen qu'il y auroit de conduire quelque menée avecques eulx ». Ces recommandations sont suffisamment explicites.

1. La correspondance régulière d'Odet de Selve avec la cour de France n'était donc pas interrompue. On a vu plus haut que celle de l'ambassadeur d'Angleterre en France continuait jusqu'au 29 juin.

2. Allusion aux graves événements qui venaient de se passer en Angleterre, l'arrestation et le procès de l'amiral, Thomas Seymour, dont le protecteur, son propre frère, allait signer la condamnation. Thomas Seymour, convaincu d'avoir voulu s'emparer de la personne du jeune roi, fut exécuté le 20 mars 1549. Le protecteur lui-même devait être déposé par le conseil de régence, quelques mois plus tard, à la suite des premiers échecs subis dans la guerre contre la France.

« Considereront aussi s'il y a aucun escossois par delà qui soit de ceste intelligence ou qui y peust servir et sonderont le moyen qu'il auroit de faire quelque remuement, ou bien si du costé d'Escosse il seroit à propoz que l'on tentast quelque occasion ou feist aucune menée secrette et où on se pourroit attacher et qui seroit d'Escosse le personnaige le plus apte à cest effect, et de tout ce que dessus ledit sieur d'Anoys s'informera le plus avant qu'il sera possible pour en pouvoir rendre meilleur compte au roy, voullant que à ceste fin il séjourne douze ou quinze jours par delà s'il veoyt qu'il en feust besoing. Estant là il mettra toute peine d'entendre les préparatifz qu'ilz font pour envoyer en Escosse et sçavoir de quel nombre de gens et vaisseaulx sera le secours qu'ilz y envoyent, qui en est chef et l'intention de leur entreprise, aussi quelz navires ilz tiennent en mer pour empescher le secours que le roy envoye ordinairement en Escosse et où en est la flotte.

« Semblablement, s'ilz font aucun préparatif pour envoyer gens par deçà ou s'ilz tirent poinct de ceulx qui y sont, et, surtout, s'ils ont espérance d'avoir des estrangiers et le moyen qu'ils ont de les faire venir en Angleterre, qui en est le conducteur et celluy qui leur donne le moyen de les recouvrer.

« Et pour autant que le roy a eu présentement nouvelles que les angloys ont naguères pris jusques à soixante-dix navires flamentz et subgectz de l'empereur chargez de haren qui venoient à Rouen à la foire de la Chandelleur, dont l'empereur a faict grande démonstration d'estre fort mal contant et faict pour ceste cause saisir et arrester tous les biens et personnes de tous les angloys estans en ses Pays Bas, chose qui est grandement contraire à ce que lesdits angloys font publier partout de la grande et seure intelligence qui est entre eulx et ledit empereur, ledit sieur d'Anoys fera tout devoir d'entendre par le moyen dudit sieur de Selve ce qu'il en est et que l'on peult juger de ceste façon de faire et s'il y a apparence que ceste prise soit véritable et à quoy elle tend pour en rapporter certaines nouvelles au roy et de toutes autres choses servans au bien de ses affaires.

« Dira audit ambassadeur que le roy a trouvé merveilleusement bonne la response qu'il a faicte à millor Grey touchant les prisonniers françoys qu'il luy demandoit, et au demeurant veult qu'il face pour eulx et leur salut et retour en France tout ce qu'il pourra comme véritablement il peult faire tenant le lieu où il est pour les subgetz de son maistre par tous les moyens honnestes qui se présenteront.

« Si ledit sieur d'Anoys estoit recherché de dire l'occasion de sa depesche par delà il la pourra fonder sur ce que le roy, ayant ordinairement nouvelles que les angloys prennent autant de navires et de françoys qu'ilz peuvent contre le debvoir de l'amytié et les traictez de paix qui sont entre le roy et le roy d'Angleterre sans que l'on en face aucune raison ne réparation et ayant sceu que les prisons de delà sont plaines

de paouvres mariniers françoys, il l'a depesché par delà pour sçavoir ce qu'il en est et entendre comme ilz ont délibérez d'eulx comporter à l'endroict du roy et de ses subgectz pour en estre usé de mesme, et en cela se conduira ledit sieur d'Anoys par l'advis dudict ambassadeur. »

« *Faict à Saint-Germain-en-Laye, le XXVIIe jour de janvier mil cinq cens quarante huict*[1]. »

Supplément, vol. I, f° 65, original, 4 p. in-f°.

1. On ne parait posséder aucun autre renseignement sur la mission de M. d'Asnois et sur son séjour en Angleterre. Son Instruction portait qu'il devait y demeurer une quinzaine de jours. Il était donc vraisemblablement de retour en France vers la fin de février. Les deux dernières dépêches conservées de l'ambassadeur d'Angleterre en France, en date du 23 février et du 27 juin, n'en font aucune mention, non plus que du rappel d'Odet de Selve. (*Calendar of St. P., l. c.*, p. 28 et 40.)

On voit seulement, par la dépêche du 27 juin, que le choix d'une commission pour le maintien de la paix entre les deux princes avait été décidée en principe, mais que la désignation des commissaires donnait lieu à de sérieuses difficultés. Nicholas Wotton informe son gouvernement que les commissaires français désignés sont MM. de la Rochepot, de Chastillon, et André Guillart, seigneur du Mortier, conseiller au Conseil privé du roi (lesquels furent chargés l'année suivante, avec Guillaume Bochetel, des négociations qui aboutirent à la paix de Boulogne). Il ressort de sa dépêche que le gouvernement anglais ajournait la nomination de ses plénipotentiaires.

Cette commission fut-elle jamais régulièrement constituée? Se réunit-elle, et quelles furent ses décisions? C'est ce que l'absence de documents ne permet pas de constater. La mission de M. d'Asnois, la nomination de la commission pour le maintien de la paix, ont même échappé aux savantes recherches de M. Armand Baschet, de même que les documents relatifs à la conclusion du traité de Boulogne en 1550, contenus dans le tome VIII de la *Correspondance politique* d'Angleterre, à la suite de la dernière dépêche d'Odet de Selve. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que, dans le courant d'août 1549, les premières hostilités éclatent entre la France et l'Angleterre. sur mer, où le prieur de Capoue défait la flotte anglaise (11 août), et en Boulonnais, où Ambleteuse et Blackness sont emportés par surprise (avant le 31 août, *Calendar of St. P., l. c.*, p. 46). Le conseil de régence anglais adresse, le 31 août, une dépêche à Nicholas Wotton (*Ibid., id.*). Mais ce dernier résidait-il encore à Paris, ou n'était-il pas déjà en route pour Londres? La déclaration de guerre est lancée en septembre (*Calendar of St. P., l. c.*, p. 46), et toute relation diplomatique officielle entre les deux pays se trouve interrompue jusqu'en janvier 1550, à la reprise des négociations qui devaient aboutir à la paix de Boulogne (24 mars 1550).

Il est donc impossible de rien affirmer touchant le rappel d'Odet de Selve et la fin de sa mission. Sa correspondance était encore tenue régulièrement au moins jusqu'à la fin de janvier, comme le montre un passage de l'instruction de M. d'Asnois, et dut continuer encore au moins jusqu'aux négociations relatives à la nomination de la commission citée ci-dessus, vers la fin de juin. Ces dépêches devaient contenir le récit du procès de Thomas Seymour, de la continuation de la guerre d'Écosse et du soulèvement des comtés du Nord et du Sud-Ouest, qui tint longtemps le gouvernement anglais en échec, et amena, dès le début des hostilités avec la France, la chute du protecteur et son remplacement aux affaires par le comte de Warwick.

Les documents relatifs à la reprise des négociations en 1550, et à la conclusion de la paix de Boulogne (Archives des Affaires étrangères, *Correspondance politique*, Angleterre, parties des volumes II et VIII), seront édités dans une publication ultérieure, à leur place logique, au début de la longue période de paix qui s'étend de 1550 à 1557, et que remplissent les importantes missions de MM. de Noailles.

FIN

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE

COULOMMIERS — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.

ERRATA

Page 13, note 1. — *Au lieu de :* D'huyson, *lire :* D'huison.
Page 47, note 4. — *Au lieu de :* Bourbonnais, *lire :* Boulonnais.
Page 49, note 2. — *Au lieu de :* .de 1534 à 1547, *lire :* de 1534 à 1537.
Page 65, date du n° 63. — *Au lieu de :* septembre, *lire :* novembre.
Page 84, note 1. — *Rétablir la note 1 ainsi qu'il suit :* Sir James Granado, chargé de missions en Allemagne et en Italie.
Page 106, note 1. — *Au lieu de :* Lord William Howard, *lire :* William Howard.
Page 163, note 1. — *Au lieu de :* Montgommery, *lire :* Montgomery.
Page 172, note 3. — *Rétablir la note 3 ainsi qu'il suit :* Sir Thomas Wyat, capitaine, depuis 1545, du fort de la Basse-Boulogne. Le nouveau capitaine de Boulogne devait être en réalité sir John Brydges, qui, depuis 1545, exerçait les fonctions de lieutenant du député de Boulogne.
Page 224, ligne 8 du n° 243. — *Après ces mots :* moyennant lequel un de ses fils, *ajouter une note* (3 bis) *ainsi qu'il suit :* Georges Gordon, cinquième comte de Huntley.
Page 258, note 2. — *Rétablir la note 2 ainsi qu'il suit :* Georges Douglas, fils naturel d'Archibald Douglas, sixième comte d'Angus, abbé d'Arbroath depuis 1546.
Page 258, note 3. — *Au lieu de :* ancien vicaire, général de l'ordre des Capucins, *lire :* ancien vicaire-général de l'ordre des Capucins.
Page 261, note 2. — *Au lieu de :* Gilles Granado, *lire :* Sir James Granado.
Page 298, note 2. — *Au lieu de :* Darney, *lire : Darnley.*
Page 298, note 3. — *Au lieu de :* Wharton, *lire :* Warthon.
Page 303, note 4. — *Au lieu de :* James Douglas, comte de Morton : *lire :* David Douglas, septième comte d'Angus.
Page 303, note 5. — *Au lieu de :* Wharton, *lire :* Warthon.
Page 319, ligne 4 du n° 338. — *Après ces mots :* le gouverneur de Boulogne, *placer* en note (1) la note 2 de la page 329.
Page 321, notes 1 et 2. — *Supprimer ces deux notes.*
Page 329, ligne 11 du n° 349. — *Reporter à la page 319, en note 1, la note 2 de cette page.*
Page 466, note 1. — *Au lieu de :* Braudon, *lire :* Brandon.
Page 448, note 1. — *Au lieu de :* Pierre du Paul, *lire :* Pierre du Prul.

